



La participation syndicale à la gestion environnementale des entreprises : entre responsabilité et utopie. Le cas de la CFDT et la CGT (1970–2002)

Catherine Bonne

► To cite this version:

Catherine Bonne. La participation syndicale à la gestion environnementale des entreprises : entre responsabilité et utopie. Le cas de la CFDT et la CGT (1970–2002). Gestion et management. Université Paris sciences et lettres, 2016. Français. NNT : 2016PSLED026 . tel-01508493

HAL Id: tel-01508493

<https://theses.hal.science/tel-01508493>

Submitted on 14 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE DE DOCTORAT

de l'Université de recherche Paris Sciences et Lettres
PSL Research University

Préparée à l'Université Paris-Dauphine

**La participation syndicale à la gestion environnementale
des entreprises : entre responsabilité et utopie.
Les cas de la CFDT et la CGT (1970 – 2002)**

École Doctorale de Dauphine — ED 543

Spécialité Sciences de gestion

**Soutenue le 08.11.2016
par Catherine MEUNIER BONNE**

Dirigée par Pr. Jacques RICHARD

COMPOSITION DU JURY :

Monsieur Bernard CHRISTOPHE
Professeur U. Picardie Jules Verne
Président du jury

Monsieur Jacques RICHARD
Professeur Emérite U. Paris-Dauphine
Directeur de thèse

Monsieur Didier BENSADON
Maître de conférence U. Paris-Dauphine
Membre du jury

Monsieur Bernard CHRISTOPHE
Professeur U. Picardie Jules Verne
Rapporteur

Monsieur Roland PEREZ
Professeur Emérite U. Montpellier
Rapporteur

Madame Lydia BROVELLI
Cgt
Membre du jury

Monsieur Jean-François TROGRIC
Cfdt
Membre du jury

L'Université Paris-Dauphine n'entend donner ni approbation, ni improbation aux opinions émises dans les thèses : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements vont à celui sans lequel rien n'aurait été possible, mon directeur de thèse, Jacques Richard; c'est de la rencontre avec cet éminent professeur qu'est né mon cheminement vers la thèse, fait de confiance et d'un dialogue grandissant. Nous avons en commun une certaine utopie - réalisatrice espérons-le. J. Richard faisait partie de l'équipe d'enseignants chercheurs du master de recherche en comptabilité contrôle audit de l'Université Paris-Dauphine qui m'a initiée à la recherche, à partir de 2010. Que toute cette équipe en soit remerciée; mes meilleurs souvenirs iront toutefois au cours de Didier Bensadon, qui nous a appris à fouiller dans des archives, pour en extraire une histoire de la comptabilité.

Au début de mon travail de thèse, les formations et les rencontres régulières avec les chercheurs et les doctorants du laboratoire de recherche MOST (Marchés-Organisations-Sociétés-Technologies) de Paris-Dauphine Recherche en Management auquel je suis rattachée, ont été décisives pour m'orienter dans mes premiers pas. Elles ont été enrichies par la participation à des colloques ou journées de recherche organisés par l'AHMO (Association pour l'Histoire du Management et des Organisations) et RIODD (Réseau International de recherche sur les Organisations et le Développement Durable), mais aussi le RUCHE (réseau de chercheurs en histoire environnementale). Je voudrais remercier plus particulièrement les chercheurs avec lesquels j'ai entamé un dialogue, Renaud Bécot, Catherine Vuillermot, Eve Lamendour et plus récemment Michel Capron. Une pensée émue pour ma première communication lors d'une journée organisée à Paris par Isabelle Chambost (CNAM) et Béatrice Touchelay (Lille III) sur le thème de l'information économique et sociale des salariés et de leurs représentants. J'avais reçu des chercheurs rencontrés, dont Roland Pérez, mes premiers encouragements.

Tous mes remerciements aux anciens doctorants devenus docteurs qui m'ont donné accès à leur thèse inaccessible en ligne : Paula, Marie-Claire, Renaud.

Un mot encore pour tous ceux qui ont accepté de participer au jury de soutenance de cette thèse, président, rapporteurs et membres du jury. Que soient remerciés Didier Bensadon, Roland Pérez, Bernard Christophe, Lydia Brovelli et Jean-François Trogrlic pour leur regard critique sur ces cinq années de travail.

La remontée dans le temps opérée dans mes recherches n'a pu se faire sans le travail colossal et méticuleux des archivistes des confédérations syndicales de la Cgt et de la Cfdt de tous les temps. Qu'Aurélien de la Cgt, Annie, Nicolas et Elise de la Cfdt, soient remerciés pour leur disponibilité et leur patience, afin de satisfaire mes requêtes parfois quelque peu imprécises car n'émanant pas d'une historienne. Lors de mes nombreuses visites, j'ai découvert une partie de leur métier.

Une thèse comme celle-ci se construit à partir de rencontres de nombreux témoins pour la plupart anciens responsables syndicaux. Cela a fait l'objet de beaucoup de belles rencontres ; il serait trop long de les lister mais je citerais néanmoins Lydia Brovelli, Jean-François Trogrlic, Pierre Bobe, Jean Moulin, François Quieffin, Yves Mérillon. Ils n'ont pas hésité à partager leurs réseaux et pour certains à déceler par une relecture détaillée de ma thèse les approximations, incohérences ou postures indignes d'une chercheuse.

Enfin cette thèse n'aurait pas été possible sans un minimum de logistique. Que tous ceux qui m'ont logé sur Paris soient remerciés; Yulia, Marie Christine et Henri, Claire et Bernard. Merci encore à mes correctrices qui ont traqué les fautes, y compris de ponctuation.

Mes ultimes et plus nombreux remerciements vont à ma famille qui a dû s'adapter à l'emploi du temps chargé d'une doctorante, mais aussi à mes amis et mes collègues de travail. Mener une thèse en plus de la vie familiale, de la vie professionnelle et d'une vie associative n'aurait pas été possible sans leur compréhension et leur adaptation. Qu'ils excusent ma tendance à la procrastination et mes absences quand j'avais la « tête dans les étoiles », notamment pendant les mois de rédaction de ce document.

Merci à tous !

“Ce sont les hommes qui écrivent l'histoire, mais ils ne savent pas l'histoire qu'ils écrivent.” Raymond Aron

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	1
SOMMAIRE	3
GLOSSAIRE	6
PREAMBULE.....	8
PARTIE 1 – PRESENTATION DU SUJET ET FONDEMENTS METHODOLOGIQUES DE LA RECHERCHE	9
CHAPITRE 1 – SYNDICAT, ENVIRONNEMENT ET GESTION, DES PARADOXES ?.....	9
<i>Section 1 – Une articulation de deux champs de recherche pour une question</i>	<i>10</i>
<i>Section 2 - Etat de l’art</i>	<i>23</i>
<i>Section 3 - Intérêt du sujet.....</i>	<i>26</i>
<i>Conclusion du chapitre.....</i>	<i>29</i>
CHAPITRE 2 – CONSTRUCTION D’UNE METHODOLOGIE VERS LA QUESTION DE RECHERCHE, ENTRE HISTOIRE ET SCIENCES SOCIALES.....	30
<i>Section 1 - Ecrire une histoire</i>	<i>30</i>
<i>Section 2 - Les représentations, pièges ou aides à la recherche.....</i>	<i>35</i>
<i>Section 3 - La définition du corpus de documents</i>	<i>39</i>
<i>Section 4 - Le travail sur le corpus.....</i>	<i>47</i>
<i>Conclusion du chapitre.....</i>	<i>51</i>
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.....	52
PARTIE 2 – LES ORGANISATIONS SYNDICALES DANS LEUR CONTEXTE	55
CHAPITRE 3 – LES ORGANISATIONS SYNDICALES SUR FOND D’HISTOIRE	56
<i>Section 1 – Eléments de contexte économique, juridique et environnemental dans la France des années 1970 – 2000</i>	<i>56</i>
<i>Section 2 - Présentation des organisations syndicales.....</i>	<i>66</i>
<i>Section 3 – Une définition syndicale de l’environnement: entre cadre de vie et développement durable (1970 – 2002).....</i>	<i>98</i>
<i>Conclusion du chapitre.....</i>	<i>106</i>
CHAPITRE 4 – LES ACTEURS DE L’ENVIRONNEMENT EN FORCE AUTOUR DES CONFEDERATIONS	107

<i>Section 1 – Quand les directions d’entreprises intègrent progressivement la gestion environnementale dans leur stratégie</i>	107
<i>Section 2 - Des pouvoirs publics tiraillés entre développement industriel et préservation de l’environnement.....</i>	112
<i>Section 3 - Mouvements écologistes et mouvement syndical : même combat?... </i>	117
<i>Section 4 - Des journalistes écologistes en mal de reconnaissance.....</i>	134
<i>Section 5 - L’opinion publique pour la défense de son « pré carré »</i>	138
<i>Conclusion du chapitre.....</i>	140
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	141
 PARTIE 3 – LES RESSORTS DE L’INTERVENTION SYNDICALE DANS LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES	143
CHAPITRE 5 – INTERVENIR OU NON DANS LA GESTION DES ENTREPRISES, UNE NECESSITE AU PLAN ENVIRONNEMENTAL FACE A L’ABSURDITE DE LA SOCIETE	144
<i>Section 1 - Les ressorts de l’intervention syndicale pour l’environnement</i>	146
<i>Section 2 - L’expérience en matière économique : un tabou?</i>	174
<i>Conclusion du chapitre.....</i>	219
CHAPITRE 6 UNE POIGNEE D’ACTEURS POUR UNE PRESENCE ETENDUE	221
<i>Section 1 - Une organisation intermittente confédérale pour l’environnement</i>	221
<i>Section 2 - L’intervention confédérale sur les lieux de pouvoir et de consultation</i>	237
<i>Conclusion du chapitre.....</i>	274
CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE	274
 PARTIE 4 – L’INCITATION DES MILITANTS A INTERVENIR DANS LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES	277
CHAPITRE 7 – LE « PENSER GLOBAL, AGIR LOCAL » DES CONFEDERATIONS (1970 – 2002) OU LA CREATION D’UN CADRE FAVORABLE A L’ACTION DES MILITANTS DANS LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DE LEUR ENTREPRISE	278
<i>Section 1 - La définition d’une politique syndicale face a une nouvelle problématique</i>	278
<i>Section 2 - La constitution d’un cadre pour favoriser et faciliter la mise en mouvement des militants des CE et CHSCT dans les entreprises.....</i>	316
<i>Conclusion du chapitre.....</i>	363
CHAPITRE 8 – POUR UN NOUVEAU DROIT A L’INTERVENTION SYNDICALE DANS LA GESTION DES ENTREPRISES.....	364
<i>Section 1 – Relecture de l’intervention syndicale dans la gestion au regard de l’environnement</i>	364

<i>Section 2 – Conclusion des acteurs : des acquis et des échecs dans l’action confédérale favorisant la prise en charge de l’environnement par les militants</i>	
373	
<i>Conclusion du chapitre.....</i>	379
CONCLUSION DE LA QUATRIEME PARTIE.....	379
CONCLUSION GENERALE.....	381
<i>Section 1 - Synthèse de notre histoire syndicale</i>	381
<i>Section 2 - Apports de cette thèse</i>	383
<i>Section 3 - Limites à la recherche</i>	390
<i>Section 4 - Perspectives de recherche future.....</i>	391
CONCLUSION.....	392
SOURCES	393
ANNEXES.....	423
TABLE DES FIGURES.....	441
SOMMAIRE DETAILLE.....	443

GLOSSAIRE

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
AFNOR	Association Française de Normalisation
BC	Bureau Confédéral (Cgt)
BN	Bureau National (Cfdt)
CCE	Comité Central d'Entreprise
CCEES	Centre Confédéral d'Etudes Economiques et Sociales (Cgt)
CCEO	Centre Confédéral d'Education Ouvrière (Cgt)
CCN	Comité Confédéral National (Cgt)
CE	(f.) Commission Exécutive
CE	(m.) Comité d'Entreprise
CELIC	Comité Liaison Information des CE (Cfdt)
CES	(f.) Confédération Européenne des Syndicats
CES	(m.) Conseil Economique et Social
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CFDT – XX	Archives confédérales Cfdt (et Cftc avant 1964)
CFSMDD	Comité Français pour le Sommet du Développement Durable
CGT	Confédération Générale du Travail
CGT-FO	CGT Force Ouvrière (devenue FO)
CGT – U	CGT Unitaire
CGT XX	Archives confédérales CGT
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CISL	Confédération internationale des syndicats libres
CMT	Confédération Mondiale du Travail
CNC	Conseil National Confédéral (Cfdt)
CNPF	Conseil National du Patronat Français
CNR	Conseil National de la Résistance
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
CSIC	Conseil Supérieur des Installations Classées
DATAR	Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
DGB	<i>Deutsche Gewerkschaftsbund</i> (Confédération des Syndicats allemands)
EMAS	Eco-Management and Audit Scheme
ENO	Ecole Nationale Ouvrière (Cftc - Cfdt)
EpE	Entreprises pour l'Environnement
FGA	Fédération Générale Agroalimentaire (Cfdt)

FGE	Fédération Gaz Electricité (Cfdt)
FNIC	Fédération Nationale des Industries Chimiques (Cgt)
FSM	Fédération Syndicale Mondiale
FUC	Fédération Unifiée de la Chimie (Cfdt)
ICEFS	Institut Confédéral d'Etudes et de Formation Syndicales
INPACT	INstitut Pour l'Amélioration des Conditions de Travail
IRES	Institut de Recherches Economiques et Sociales
IRP	Institutions Représentatives du Personnel
JOC	Jeunesse Ouvrière Chrétienne
MNLE	Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
NRE	Nouvelle loi sur les Régulations Economiques (août 2001)
ORSE	Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises
OS	Organisations Syndicales
PAPRIPACT	Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail
PNE	Plan National pour l'Environnement (1990)
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PSU	Parti Socialiste Unifié
RIODD	Réseau International de recherche sur les Organisations et le Développement Durable
RCE	Revue des Comités d'Entreprise (Cgt)
SH	Syndicalisme Hebdo (Cfdt)
SME	Système de Management Environnemental
SNE	Syndicat National de l'Environnement (Cfdt)
SSE	Section Syndicale d'Entreprise
UD	Union Départementale
UGICT	Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens (Cgt)
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature et des ressources Naturelles
UL	Union Locale
URI	Union Régionale Interprofessionnel

Préambule de la Constitution française de 1946

Art. 8 : Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises.

Charte de l'environnement de 2004

(Préambule de la Constitution française de 2005)

Art. 2 : Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

PREAMBULE

Nous sommes sensible au sort des salariés en entreprise auxquels il est demandé de se taire, alors qu'ils ont une connaissance certaine de leur entreprise et une réelle expertise.

Nous sommes consciente de la contribution à l'économie des institutions représentatives des salariés et des organisations syndicales qui agissent trop souvent dans l'ombre.

Nous sommes attristée par la méconnaissance de l'activité syndicale d'une majorité des citoyens et pire, des représentations négatives qui sont diffusées à ce sujet.

Enfin nous sommes sensible au sort qui est fait à notre planète et à la préservation de l'environnement.

C'est pour toutes ces raisons - et indignations - que nous avons accepté en septembre 2011 le projet de recherche du Professeur J. Richard (Dauphine Recherche en Management), sur le thème « *Syndicalisme et gestion environnementale – les positions de la Cgt et la Cfdt* ». Nous nous situons à la croisée d'au minimum deux disciplines, les sciences de gestion – la nôtre – et l'histoire - à laquelle nous nous acculturons pour cette recherche.

PARTIE 1 – PRESENTATION DU SUJET ET FONDEMENTS METHODOLOGIQUES DE LA RECHERCHE

Cette recherche s'inscrit dans le champ de l'intervention des syndicats de salariés dans les gestions des entreprises et dans celui de la gestion environnementale, ce dernier faisant l'objet des recherches les plus récentes du Pr. J. Richard¹. Les actions syndicales émergent des longues réflexions dans chacun des syndicats confronté dans ses missions à un contexte économique et social mouvant. Aussi l'approche historique à laquelle D. Bensadon nous a initiés lors du séminaire *Histoire de la comptabilité* du master de recherche *Comptabilité Audit et Contrôle* (U. Paris-Dauphine) s'est imposée à nous pour une recherche de l'origine de phénomènes et de processus.

Cette première partie présente dans un premier chapitre nos champs de recherche et leurs intérêts puis dans un second chapitre nous exposons la construction de notre méthodologie de recherche, qui elle-même nous amène à définir notre question de recherche.

CHAPITRE 1 – SYNDICAT, ENVIRONNEMENT ET GESTION, DES PARADOXES ?

A partir du projet de recherche « *Syndicalisme et gestion environnementale – les positions de la Cgt et la Cfdt* », nous explorons à la fois les champs de l'intervention dans la gestion des syndicats de salariés et de la gestion environnementale.

L'idée d'une recherche rapprochant l'environnement, les organisations syndicales et leur intervention dans la gestion des entreprises – autrement dit leur participation, peut paraître saugrenue. En annonçant notre sujet à notre entourage (doctorants, chercheurs et proches), nous avons effectivement créé la perplexité². Les champs retenus et articulés font ainsi apparaître des paradoxes, c'est-à-dire une « *affirmation surprenante en son fond et/ou en sa forme, qui contredit les idées reçues, l'opinion courante, les préjugés* »³. Les organisations syndicales ne semblent pas attendues pour leur intervention dans les gestions des entreprises et encore moins en faveur de la protection de l'environnement. Aussi, nous considérons qu'il y a sur ces points besoin d'une démystification des organisations syndicales en remontant à la source de leurs actions ou obligations, exercice pour lequel l'approche historique en gestion nous semble éclairante. Nous partageons l'idée de Danièle Voldman selon laquelle « *l'histoire dérange, elle menace les reconstructions mythiques et mystificatrices. Elle rappelle obstinément*

¹ Richard (2012), Plot et Richard (2014)

² Nous nous sommes à plusieurs reprises entendu dire : « ce sont les mouvements écologistes qui interviennent sur l'environnement », « depuis quand les syndicats ou les salariés s'intéressent à la gestion de leur entreprise ? », « tu ne trouveras rien sur ce sujet ».

³ Dictionnaire du Centre National de ressources textuelles et lexicales du CNRS <http://www.cnrtl.fr>

que le réel est complexe, elle bouleverse les réarrangements commodes, qui permettent d'embellir le passé, de le magnifier, de le rectifier, de bâtir les fausses identités des groupes et des nations. Regarder en face ce qui a été et non ce que l'on aurait voulu qu'il eût été, cela demande labeur et douleur, mais c'est le chemin de la liberté » (in Laurentin (2010)). Nous voulons répondre à ces paradoxes par l'étude de l'intervention syndicale dans les gestions des entreprises, au niveau environnemental et auparavant au niveau économique ; sur une période longue, l'histoire du mouvement syndical laisse percevoir des interventions économiques dans les entreprises⁴.

Nous proposons dans une première section une définition des deux champs de recherche à partir de concepts qu'ils contiennent, tels le syndicat de salariés et l'environnement. Dans une seconde section, nous recensons les recherches et la littérature existantes sur ces concepts et ces champs puis exprimons l'intérêt de traiter un tel sujet. Nous débouchons alors sur une première question de recherche.

SECTION 1 – UNE ARTICULATION DE DEUX CHAMPS DE RECHERCHE POUR UNE QUESTION

L'entrée dans nos deux champs de recherche se fait par deux concepts pour lesquels il s'avère nécessaire de faire le point avant d'aller plus loin. Nous donnons ci-après une première définition des syndicats de salariés ⁵ puis les contours du terme polysémique de l'environnement. Forte de ces précisions, nous explorons nos champs de recherche avant de proposer leur articulation pour une question de recherche.

1. Les syndicats de salariés pour défendre les besoins du plus grand nombre

Le *syndicat*, qu'il relève des salariés ou des employeurs, correspond à un groupement de personnes ayant pour objet la défense d'intérêts communs. Dans les syndicats de salariés qui retiennent notre attention, les inégalités nées du contexte économique, social et juridique font émerger réflexion et action pour une société meilleure, c'est-à-dire répondant aux besoins de la masse des travailleurs et non plus seulement aux besoins solvables de quelques privilégiés. Les syndicats de salariés visent ainsi la transformation des institutions et des structures sociales existantes. Ils définissent des valeurs qu'ils souhaitent défendre en matière sociale et politique mais aussi économique; ces valeurs expriment les besoins des citoyens, les besoins de vie et de justice⁶. Puis les syndicats les traduisent par des pratiques sociales et des actions, recherchant une efficacité économique et sociale satisfaisant les besoins de la population et un développement humain rendant toute sa valeur à la vie humaine ; ils revendiquent également la transparence des activités économiques et politiques par une meilleure accessibilité à

⁴ Lojkine (1996).

⁵ Plus d'éléments historiques sont présentés dans la section 2 du chapitre 3

⁶ Thuderoz (1994, p. 186)

l'information ; le contrôle des activités dans les entreprises permet notamment cette transparence. Ainsi le syndicat est considéré comme un construit social, ses valeurs et son idéologie pouvant évoluer en fonction de ceux qui le composent ou d'évènements extérieurs.

Parmi le paysage syndical, nous retenons deux organisations regroupant des travailleurs, la Cgt et la Cftc devenue Cfdt, car elles ont traversé le XXème siècle et sont présentes dans toutes les branches professionnelles. Elles font l'objet d'une littérature abondante et ouvrent facilement leurs archives aux chercheurs; il est également possible de rencontrer des acteurs qui ont participé à leur histoire et qui la font encore aujourd'hui.

2. Environnement, un terme polysémique

Le terme Environnement est un terme polysémique dont la définition peut limiter ou au contraire élargir des champs d'actions. Si nous nous référons au dictionnaire du CNRS⁷, c'est dans une première définition, un « *ensemble des choses qui se trouvent aux environs, autour de quelque chose, ... un ensemble des éléments et des phénomènes physiques qui environnent un organisme vivant, se trouvent autour de lui* ». Par extension de la définition, il s'agit de l'« *ensemble des conditions matérielles et des personnes qui environnent un être humain, qui se trouvent autour de lui* ». Nous trouvons déjà dans ces définitions deux dimensions pour l'environnement, l'une physique et matérielle, l'autre sociale. L'environnement se distingue de l'écologie qui est la science ou l'étude des milieux naturels et par extension celle des relations de ces milieux avec l'homme⁸. Le contour de l'environnement naturel est ainsi élargi aux sphères sociale, morale, culturelle et économique et non centré sur la nature ou les pollutions.

Chaque discipline retient la définition la plus appropriée à son champ d'étude. Nous la présentons succinctement pour ce qui est des historiens de l'environnement, des économistes et des comptables.

Selon les historiens de l'environnement réunis dans l'*European Society of Environmental History* (ESEH) pour leur premier congrès en septembre 2001, l'environnement est un « *ensemble d'éléments qui constituent le cadre dans lequel vit l'homme et les relations qu'ils entretiennent mutuellement* » (G. Massard-Guilbaud, 2002). Puis pour ces historiens, « *l'histoire environnementale se présente comme une histoire des interactions entre les sociétés humaines et leurs environnements : ce qui les entoure, ce qu'elles habitent, ce qui les nourrit* » (Fressoz, Graber, Locher, & Quenet, 2014, p. 11). Ainsi l'environnement chez les historiens ne se limite pas non plus à la nature et aux éléments naturels, eau, air, mer, forêts et sols.

⁷ Dictionnaire du centre national de ressources textuelles et linguistiques du CNRS. <http://www.cnrtl.fr>

⁸ « *science qui étudie les relations entre les êtres vivants (humains, animaux, végétaux) et le milieu organique ou inorganique dans lequel ils vivent* » ou « *Études des relations réciproques entre l'homme et son environnement moral, social, économique* » (*ibid.*).

Par contre, à une exception près, l'approche économique de l'environnement est plus restrictive ; elle limite l'environnement aux éléments naturels. Parce que sa dégradation a un coût économique, parce que les ressources naturelles viennent à manquer, l'environnement est source d'études économiques. Malgré la différence d'approche entre les néoclassiques⁹, et le mouvement d'économie écologique (*Ecological Economics*)¹⁰, l'environnement étudié reste centré sur les ressources naturelles excluant l'aspect social. Cette restriction n'est pas sans rappeler la séparation de l'économie et du social dans les théories économiques. Seul un mouvement radical pour une altérité économique basé sur l'éco-développement¹¹ décentre l'environnement pour l'élargir au-delà des seuls besoins économiques des individus¹².

Quant aux chercheurs en comptabilité environnementale, ils se basent sur les économistes classiques ou écologiques ce qui les amènent à se préoccuper du capital naturel, de sa dégradation comme de sa conservation; ils n'omettent pas toutefois de conserver en sus le capital humain¹³ et définissent au final un environnement naturel et humain¹⁴.

Depuis quelques décennies, la confusion entre *Environnement* et *Développement durable* crée de nouveau un flou. *Durable* est ici la traduction du terme *Sustainable* depuis le rapport de Brundtland¹⁵; une majorité des économistes préfère l'expression de *Développement Soutenable*, la soutenabilité permettant « *de mettre l'accent sur d'autres questions relatives à la répartition des richesses entre les générations et à l'intérieur de chacune des générations* » (Vivien, 2005, p. 4). La confusion règne encore dans d'autres milieux.

En réalité dans nos recherches, ces définitions n'ont d'importance que pour comprendre le positionnement des organisations syndicales par rapport aux autres parties prenantes pour l'environnement; car c'est la conception des organisations syndicales que nous souhaitons

⁹Selon Vivien (2005), les économistes néoclassiques considèrent la croissance indispensable malgré les dégradations environnementales, et démontrent que les richesses, le progrès et les sanctions ou incitations peuvent tout réparer.

¹⁰ Selon Vivien (2005), l'approche de l'économie écologique ou *bioéconomie* (Georgescu-Roegen, 1978) a pour objet de « *réfléchir aux conditions d'une possible coévolution entre les écosystèmes et les systèmes économiques. Si certains auteurs mettent l'accent sur la prise en compte des dimensions écologiques des ressources naturelles, d'autres insistent d'avantage sur les questions institutionnelles soulevées par leur régulation* » (Vivien, 2005, p. 59). « *Ce qui rassemble les auteurs de ce courant, c'est l'idée exprimée par Passet (1979) et Daly (1990) que l'environnement constitue désormais le facteur limitant du développement économique, alors que pendant longtemps, c'est le capital qui l'a été.* » (Vivien, 2005, p. 60).

¹¹ Selon Vivien (2005), l'éco-développement de Strong (1972) est théorisé par Sachs (1980) qu'il cite; « *un développement des populations par elles-mêmes, utilisant au mieux les ressources naturelles, s'adaptant à un environnement qu'elles transforment sans le détruire ... C'est le développement lui-même, tout entier, qui doit être imprégné, motivé, soutenu par la recherche d'un équilibre dynamique entre la vie et les activités collectives des groupes humains et le contexte spatio-temporel de leur implantation.* » (Sachs cité par Vivien, 2005, p. 86)

¹² Vivien interprète leur recherche ainsi ; « *ce n'est pas la production et, partant, les demandes solvables qui doivent être considérées de prime abord dans les objectifs économiques, mais les besoins fondamentaux de tous les hommes et de tout l'homme, entendons les besoins matériels et immatériels de chacun.* » (Vivien, 2005, p. 86).

¹³ Richard (2012)

¹⁴ Richard & Plot-Vicard (2014, p. 9)

¹⁵ Ce rapport rédigé en 1987 sous l'égide du CMED est intitulé *Notre avenir à tous*; il devient célèbre car il donne la définition du développement soutenable.

étudier sans la restreindre *a priori*. Leur définition de l'environnement fait l'objet de la section 3 du chapitre 3.

3. Premier champ de recherche : l'intervention syndicale dans les gestions

Si la gestion de manière commune est l'allocation des ressources financières, humaines ou matérielles permettant d'assurer la pérennité d'une entreprise, elle peut être également considérée comme un ensemble de techniques ou processus de finalisation, organisation et animation collective ; elle comporte un aspect tantôt mécaniste tantôt systémique. Intervenir dans la gestion s'entend alors par jouer un rôle actif dans la décision d'allocation des ressources, dans le choix des techniques utilisées et dans l'organisation de l'entreprise. Se posent alors deux questions; celle du degré de participation - de la seule réception d'information à la prise de décision - et celle des acteurs de cette intervention.

Nous nous heurtons ici aux concepts de participation, cogestion ou autogestion. S'ils sont présentés dans le dictionnaire du CNRS en synonymie, il existe pourtant des nuances entre la cogestion - « *gestion en commun d'un organisme par les différents membres qui le composent ou par leurs représentants (enseignants et étudiants dans une université, patronat et travailleurs dans une entreprise)* » - et l'autogestion - « *gestion d'une entreprise agricole ou industrielle assurée par un comité élu par les travailleurs de l'entreprise même* ». La participation, en écartant celle aux résultats de l'entreprise¹⁶, est définie comme une « *intervention dans les discussions et les décisions touchant l'organisation, la politique générale et l'avenir d'une communauté* ». Avec ces trois définitions, nous avons un aperçu des acteurs qui peuvent prendre part à la gestion, patronat, travailleurs, leurs représentants ou toute autre personne composant l'organisation mais aussi du degré d'implication des travailleurs et de leurs représentants (discussion, décision).

La cogestion est un concept venu d'Allemagne; il recèle plusieurs dimensions.

« A y regarder de plus près, on s'aperçoit que ce que l'on désigne par « cogestion » indépendamment de l'inexactitude de cette traduction du mot allemand Mitbestimmung, est exprimé, en allemand, par toute une série d'expressions nuancées qui vont du simple droit à l'information au droit de veto en passant par le droit d'être entendu, consulté, de présenter des observations, de contrôler » (Chauvey & Maire, 1970, p. 17)¹⁷.

Cette polysémie est vérifiée par Rondot & Belanger (2003); elle provient de la diversité des missions attribuées aux différentes instances représentatives du personnel dans les

¹⁶ Assimilée au processus gaullien, elle consiste à distribuer une partie des bénéfices de l'entreprise depuis l'ordonnance du 7 janvier 1959 tendant à favoriser l'association et l'intéressement des travailleurs à l'entreprise.

¹⁷ « Derrière le pseudonyme de Daniel Chauvey se cache la triple expérience de l'auteur: celle du militant politique, celle de l'intellectuel formé à l'économie et à la sociologie, celle enfin d'un praticien d'industrie, habitué à confronter les nouvelles données technologiques avec les besoins et les aspirations des travailleurs" (4° de couverture de Chauvey & Maire (1970), livre écrit par D. Chauvey de la Cfdt et préfacé par E. Maire

entreprises allemandes. Au Conseil d'entreprise ou d'établissement (*Betriebsrat*) revient la codétermination en matière sociale et d'organisation du travail ; au Conseil de surveillance reviennent la cogestion et le contrôle des activités de la direction.

« En Allemagne le conseil d'établissement est une instance composée exclusivement de représentants du personnel qui se réunissent entre eux et qui rencontre périodiquement la direction » (Rondot & Belanger, 2003).

Ce conseil contrôle l'application dans l'entreprise des lois sociales par la direction et fournit des recommandations à l'employeur à partir des suggestions des salariés ; il a une obligation de coopérer. Selon les domaines, il peut être seulement informé, consulté, présenter des observations ou user de son droit de codétermination avec un droit de veto. *« La loi de la codétermination prévoit que, dans certains domaines, la direction ne peut prendre une décision sans avoir l'accord préalable du comité, ce qui implique des négociations et éventuellement, en cas de désaccord, un « droit de veto temporaire » jusqu'à ce que la cause soit entendue devant un comité de conciliation. Ce droit est assez étendu puisqu'il porte, entre autres, sur l'organisation du travail, les procédures de sélection du personnel, les mesures de formation individuelle et les plans sociaux en cas de licenciement » (Rondot & Belanger, 2003).* Le droit de consultation dont bénéficie ce conseil *« implique que la direction ne peut prendre une décision sans d'abord l'avoir consulté » (Rondot & Belanger, 2003).* En matière financière, le conseil est seulement informé¹⁸.

Quant au conseil de surveillance réuni trois ou quatre fois par an, il est l'organe de cogestion. Intermédiaire entre l'assemblée des actionnaires et le comité de direction, il est composé au tiers ou à moitié par des représentants du personnel selon la taille de l'entreprise (500 ou 2000 salariés) parmi lesquels une faible proportion de représentants de syndicat. Les voix délibératives des participants leur permettent d'influencer les décisions stratégiques. Le syndicat n'est organisé qu'à l'extérieur de l'entreprise par branche industrielle. De ce fait, la séparation est forte entre syndicat et représentant élu du personnel, aboutissant à un *« système dual de représentation des salariés par les syndicats et les conseils d'établissements » (Rondot & Belanger, 2003).*

Le terme de cogestion est apparu en Allemagne plus particulièrement dans le secteur de l'industrie des mines et de l'acier avec la loi du 21 mai 1951. Il était prévu une composition paritaire des conseils de surveillance et une participation au comité de direction de l'entreprise. Chauvey met à mal le mythe de la cogestion totale dans l'entreprise ; *« cette loi a été dès l'origine définie comme « loi sur la cogestion des travailleurs », donnant au mot cogestion un droit de cité qui s'est étendu par la suite, et le plus souvent de façon abusive, à l'ensemble des relations institutionnalisées entre directions d'entreprises et représentants du personnel » (Chauvey & Maire, 1970, p. 21).* Nous retiendrons que dans le modèle allemand de la cogestion, l'intervenant

¹⁸ Cf. tableau 1 in (Rondot & Bellanger, 2003)

principal est le représentant du personnel élu, clairement distingué des organisations syndicales.

Le second concept, l'autogestion, est officialisé dans la Yougoslavie communiste de Tito par résistance contre l'occupant allemand et contre Staline à la fin de la dernière guerre mondiale. L'autogestion est inscrite dans la Constitution de ce pays en 1950. Elle contient un « *sens étymologique restreint : l'auto-gestion c'est la gestion par soi-même* » (Rosanvallon, 1976, p. 7) et n'est pas limitée à la sphère de l'entreprise mais s'applique à la société toute entière¹⁹. Sa mise en œuvre en Yougoslavie est progressive et « *dans les années 1960, des groupes autogérés administraient effectivement la vie politique, sociale, culturelle aussi bien qu'économique, reliés par un réseau de délégations en cascade et encadrés par des associations nationales assurant sa cohésion, notamment politique* » (M-G Dezès, « *L'utopie réalisée : les modèles étrangers mythiques des autogestionnaires français* » in Georgi (2003, p. 29)).

H. Lefebvre, philosophe marxiste et sociologue, tente de donner une définition théorique de l'autogestion en 1979;

« quand un groupe au sens large du terme, c'est-à-dire les travailleurs d'une entreprise, mais aussi les gens d'un quartier ou d'une ville, quand ces gens n'acceptent plus passivement les conditions d'existence, quand ils ne restent plus passifs devant ces conditions qu'on leur impose ; lorsqu'ils tentent de les dominer, de les maîtriser, il y a autogestion » (In « une vie pour penser et porter la lutte de classes à la théorie », la Nouvelle Critique n°125 juin 1979 cité par M. Trebitsch in Georgi (2003, p. 74)).

Selon de nombreux théoriciens, les bases de l'autogestion sont « *la radicalité de l'ambition qui se veut héritière du projet révolutionnaire de libération humaine, le réalisme « pratique » de la démarche, le refus de séparer les moyens et les fins, la « voie » et l'« issue »*. Ils diront encore qu'elle reste une « *utopie réaliste* » (Georgi, 2003, p. 17). Les syndicats yougoslaves considérés inutiles dans les débuts de l'expérience ont assez vite repris un rôle important afin « *d'aider les travailleurs à se « co-organiser »* » (Aser Deleon, 1964 cité par Chauvey & Maire (1970, p. 40)) ; ce sont plus précisément les représentants du personnel élus qui sont les acteurs principaux dans le cas de l'autogestion yougoslave.

Ces deux notions de cogestion et d'autogestion provenant d'Allemagne et de Yougoslavie sont importées en France par des syndicalistes réformistes et quelques communistes qui, nous le verrons dans le cas des confédérations étudiées, vont l'appliquer aux spécificités du système de relations sociales français. Car comme le laisse entendre leur définition, ces formes de gestion sont ancrées dans un système politique et social.

¹⁹ Rosanvallon (1976, p. 16)

La cogestion en France n'est pas institutionnalisée dans les entreprises mais dans les organismes sociaux depuis les lois sociales de la Libération sous l'angle du paritarisme²⁰. Quant au terme d'autogestion, il est en vogue en France après mai 68 ; l'autogestion correspond à des aspirations antiautoritaires et a trois origines principales, à savoir Proudhon, le marxisme et le christianisme²¹. « *D'abord définie négativement dans un double refus de la social-démocratie et du socialisme bureaucratique d'Etat, l'autogestion est devenue le seul lieu politique où puisse se penser un socialisme dans la liberté qui refuse l'alternative aménagement du capitalisme ou démocratie populaire* » (Rosanvallon, 1976, p. 8). Les travailleurs sont invités à prendre en main leurs affaires et leur destin. Les expériences en matière d'autogestion sont nombreuses comme l'atteste la littérature à ce sujet (Rosanvallon (1976), Georgi (2003), Collonges (2010), Viveret & Clerc (2012))²².

Dans les esprits, la confusion est courante entre cogestion et autogestion ; il est vrai que leur dénominateur commun est, pour le cas de l'entreprise, l'intervention des travailleurs ou leur participation pour plus de démocratie. Le rôle des organisations syndicales apparaît essentiellement indirect en soutien aux représentants des travailleurs gestionnaires, ce que les définitions du dictionnaire occultent.

Ces notions de cogestion et autogestion sont au fond assez proches de celle de la gouvernance, vue comme l'organisation et la répartition des pouvoirs entre les différentes instances d'une entreprise. Dans une lecture des théories de la firme et de celles de la gouvernance que nous avons menée²³, nous n'avons pas repéré la partie prenante syndicale sauf exception. Cette exception se trouve à la fois dans la théorie de la régulation et dans un courant de chercheurs inspirés par le marxisme à partir des années 1970-80²⁴ face à la crise économique et sociale.

La théorie de la régulation est axée sur la recherche des conditions dans lesquelles se forment certaines régularités qui assurent la régulation macro-économique de l'ensemble des forces dans les firmes. L'opposition des intérêts des capitalistes et salariés notamment fait émerger une multitude de conflits avec les différentes parties prenantes notamment sur la création et le partage des gains de production. Coriat et Weinstein dans l'étude des nouvelles

²⁰ Sécurité sociale, formation professionnelle, logement.

²¹ Georgi (2003, p. 17)

²² Une bibliographie tirée de Collonges (2010) est proposée sur le site Autogestion www.autogestion.asso.fr

²³ Lire à ce sujet notre communication « *Juges ou parties : le dilemme des syndicats de salariés dans la gouvernance des entreprises - les cas de la Cgt et de la Cfdt de 1945 aux années 80* », congrès AFEP Lyon 2015. Cette lecture mériterait d'être approfondie mais constitue une première approche de notre champ. Nous avons étudié les nouvelles théories de l'entreprise (Coriat & Weinstein, 2004), les théories de la gouvernance (Charreaux, Couret, & Joffre, 1987; Charreaux, Couret, Joffre ... [et al.], 1994; Charreaux & Desbrières, 1998; Charreaux, Wirtz, & Lebègue, 2006), l'intervention dans les gestions (Boccaro, 1985; Lojkine, 1996, 1998).

²⁴ Plusieurs de ces chercheurs sont proches des rédacteurs du Programme commun de gouvernement de la gauche qui prônait l'accélération des nationalisations d'entreprises.

théories de l'entreprise considèrent la firme comme « *une organisation où à travers une relation d'emploi s'effectue la mise en valeur des capitaux et se déterminent les conditions de formation et de partage du surplus entre les agents de l'organisation* » (Coriat & Weinstein, 2004). Ces auteurs réservent une place aux représentants du personnel parmi ces agents.

Le courant inspiré du marxisme propose une réforme de l'entreprise en réponse à la crise et pose la question d'une autre gestion des entreprises et de l'intervention des travailleurs dans les gestions. La réflexion entre C. Quin, P. Boccara, P. Grevet est partagée par des économistes tels D. Bachet, des sociologues tels J. Lojkine, des gestionnaires, des experts comptables de Comité d'entreprises dont J. Richard, ainsi que le mouvement syndical. Ils partent de l'hypothèse de l'efficacité économique du facteur humain²⁵. L'idée de P. Boccara par exemple est celle d'une « *autre régulation d'efficience des gestions, c'est-à-dire, plus précisément, d'autres critères de gestion que le taux de profit et ses dérivés* »²⁶. L'intervention des travailleurs et des syndicats pour un changement majeur de l'économie est d'autant plus nécessaire que la société connaît une révolution informationnelle. Cette « *révolution informationnelle ne se limite pas à une simple mutation technologique, même si elle est cruciale. C'est plus globalement une révolution dans l'usage humain de l'information, [...]. [Aussi] l'application des critères de gestion traditionnels à la R-D (rentabilité, productivité apparente du travail, réduction du temps d'exécution, diminution des essais, des recherches non assurées de rentabilité immédiate, etc.) est peu efficace* » (Lojkine, 1998) ; de ce fait il est temps d'appliquer de nouveaux critères comme ceux que proposent Boccara (1985), Brodier (1988), Lorino (1989), Richard (1989), Bartoli (1994) ou Louchart (1995) autour d'une nouvelle conception de la valeur ajoutée, de l'efficacité, d'une analyse pluridisciplinaire des performances de l'entreprise pour un diagnostic global. De plus, « *l'opposition entre l'économique (le domaine du patron) et le social (le domaine du « travailleur » et de ses défenseurs), l'opposition aussi entre le social et le politique (au premier échoit le rôle protestataire, au second le rôle gestionnaire par le biais des politiques étatiques) contribuent à nourrir un profond fatalisme, une profonde aliénation chez des travailleurs confrontés à un chômage de masse. Comme si le changement des orientations de l'entreprise était à jamais hors du champ d'action du salarié ordinaire, voire même de l'ingénieur ou du cadre non dirigeant* » (Lojkine, 1998). Si nous suivons le raisonnement de ces chercheurs, le salarié doit réconcilier l'économique et le social et changer le paradigme de gestion des entreprises à l'aide de nouveaux critères de gestion. Il est nécessaire d'agir sur les gestions même si selon Boccara, « *l'intervention dans la gestion n'a pas une importance en soi. Elle n'a d'importance que pour aider à l'amélioration de la situation des travailleurs, pour traiter d'une façon nouvelle, plus constructive, plus révolutionnaire, les besoins des travailleurs et de la population, afin de sortir des maux de la crise. C'est une façon nouvelle de développer la lutte de classe, mais qui ne s'oppose en*

²⁵ Leurs résultats aboutissent vraisemblablement à des conclusions différentes que nous n'étudierons pas.

²⁶ Cf. Annexes – Sources – Questions à P. Boccara, avril 2015

rien aux luttes pour les revendications. Au contraire, l'intervention dans la gestion prend appui sur les luttes revendicatives autonomes qui gardent et développent leur importance même » (Boccaro, 1985, p. 38). Là où les patrons n'ont pas réussi, ces chercheurs appellent les salariés à instiller les notions d'efficacité sociale, de valeur ajoutée disponible et des performances – au lieu de la performance sous-entendue financière – en articulant l'économique et le social; cela relativiserait le seul critère financier et permettrait de contrer la crise.

Ainsi pour notre recherche, le champ de l'intervention syndicale dans les gestions nous invite à approfondir la notion encore trop floue de participation et des différents degrés d'implication des salariés et syndicats. Entre information, consultation, codétermination, cogestion et autogestion, le salarié et le lecteur peuvent rapidement se perdre (Figure 1). Le rôle des organisations syndicales dans les gestions des entreprises – direct ou indirect – est également ambigu.

Nous avons enfin besoin de catégoriser les gestions, entre social, économique-financière et environnementale afin de préciser le domaine étudié. Si les deux premières gestions sont classiquement connues car pratiquées dans toutes les entreprises, la dernière est encore nouvelle et peu conceptualisée.

Figure 1 - Intervention dans les gestions par les travailleurs et leurs représentants selon les définitions de cogestion, autogestion et participation.

Formes d'intervention	Domaine de gestion	Lieux	Par les travailleurs	Par les organisations syndicales
Discussion	?	?	?	?
Information	<i>Social, Economique</i>	CE	Représentés	Non
Consultation et observation	<i>Social, Economique</i>	CE	Représentés	Non
Contrôle de la direction	<i>Stratégique</i>	CS	Représentés	Mineure
Codétermination	<i>Social</i>	CE	Représentés	Non
Droit de veto	<i>Social</i>	CE	Représentés	Non
Cogestion	<i>Stratégique</i>	CS	Représentés	Mineure
Codécision	?	?	?	?
Autogestion	<i>Tous les domaines</i>	Comité d'élus	Directement	Possible

4. Le nouveau champ de recherche de la gestion environnementale

Selon Richard, la définition de la gestion environnementale est floue et le concept est en pleine évolution (Richard & Plot-Vicard, 2014, p. 6). Cette gestion interagit avec l'environnement selon des modalités et buts qui vont de l'adaptation à de nouvelles contraintes à une réforme de la gouvernance de l'entreprise. Richard distingue trois niveaux de gestions résultant de trois

idéologies sous-jacentes qui s'affrontent. « *Au risque d'une simplification, on peut estimer qu'il y a dans la littérature et la pratique, trois grandes conceptions de la relation de l'entreprise avec son environnement humain et naturel : celle du circuit isolé, celle des trois circuits imbriqués et celle des trois circuits sécants* » (Richard & Plot-Vicard, 2014, p. 19). Dans la première conception, le circuit isolé est purement économique et seul le capital technique est à conserver. Dans la seconde conception, les trois circuits imbriqués soient la sphère économique, les relations humaines et la biosphère sont représentés sous la forme de trois types de capital à conserver séparément. C'est sur cette conception que sont basées l'écologie profonde et l'économie écologique. Enfin dans la dernière conception dite des « *trois piliers* » ou trois circuits sécants, la firme idéale est au milieu des trois cercles qu'elle ne doit pas isoler. Cela signifie que l'entreprise doit parvenir à une stratégie *win-win win* pour préserver les trois capitaux ; « *l'idée fondamentale qui la sous-tend est qu'il est possible grâce au progrès technique d'assurer la poursuite des objectifs traditionnels de la rentabilité financière tout en réduisant la pression exercée sur le capital naturel et en améliorant le sort du capital humain* » (Richard & Plot-Vicard, 2014, p. 16). A partir de ces trois philosophies, Richard distingue trois niveaux de gestion environnementale à savoir la gestion capitaliste financière « *pure* », la gestion capitaliste « *financière responsable* » et la « *gestion circulaire pluraliste* ». La première évolue sur fond de capitalisme financier, la seconde de capitalisme financier atténué par la responsabilité sociale (RSE) et enfin la dernière dans une nouvelle forme d'économie et de gestion qui redéfinit les concepts de capitaux et de profit pour prendre en compte la conservation des trois capitaux, impliquant une « *réforme structurelle des pouvoirs dans l'entreprise dans un sens pluraliste* ». Il propose une nouvelle gouvernance, un nouveau droit des sociétés pour une nouvelle société de capitaux, une société « *tricapitaliste* » qui associe les investisseurs (ou leurs représentants) de capital naturel, capital humain et capital financier²⁷. Ce type de démarche « *est sans équivalent dans l'histoire de la gestion académique* » (Richard & Plot-Vicard, 2014, p. 18)²⁸ (Figure 2).

Le contenu de la gestion environnementale ne se restreint pas à la comptabilité environnementale qui permet de comptabiliser les pertes et profits selon la philosophie retenue²⁹. Il ne faut pas non plus la confondre avec le contrôle de gestion environnemental³⁰

²⁷ Lire l'article *Refonder l'entreprise, la société anonyme et l'intérêt social par la comptabilité environnementale* (Richard, 2016) ; Richard propose de s'appuyer sur son nouveau modèle comptable CARE (Comptabilité Adaptée au Renouvellement de l'Environnement).

²⁸ J. Richard cite toutefois les premiers travaux proposant une réforme structurelle des pouvoirs dans l'entreprise avec « *la grande entreprise en tant qu'institution quasi publique. Une théorie politique de l'entreprise* » (P. Ulrich, 1977).

²⁹ La comptabilité environnementale est « *un système d'information efficient sur le degré de raréfaction des éléments naturels lié à l'activité de l'entreprise, utilisable pour agir sur cette raréfaction et pour informer les tiers* » selon la thèse de doctorat de B. Christophe (1989), *Comptabilité et environnement, Prise en compte des activités environnementales dans les documents financiers des entreprises*.

³⁰ « *La définition du contrôle de gestion environnemental telle que proposée par Schaltegger (2011) n'est pas directement porteuse d'un projet politique de reddition élargi, au sens défini par Gray (1987). Elle n'est pas non plus porteuse d'une fonction d'information sur l'état de raréfaction des ressources naturelles telle que défini par Christophe (1989). Toutefois, elle peut servir ces deux objectifs si cela s'avère nécessaire à la traduction de phénomènes et processus*

propre à appliquer une stratégie environnementale dans l'entreprise et valoriser l'engagement pour la préservation de l'environnement. Par contre la gestion environnementale se rapproche du management environnemental dans le cadre duquel des systèmes (SME) sont mis en place dans certaines entreprises depuis 1993 suite à la définition d'un référentiel au niveau européen, *European Eco-Management and Audit Scheme* (EMAS) puis des normes ISO 14000. Le management environnemental est selon ces normes destiné à prendre en compte l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement pour le réduire.

Un historien du récent courant français d'histoire environnementale, D. Boulet (2006a), s'intéresse lui aussi à « *la gestion de l'environnement dans les entreprises en France* » entre 1950 et 1990. En conservant le sens de l'environnement défini par les industriels – à savoir « *celui qui peut être affecté par les pollutions de l'air, de l'eau, par le bruit, par les déchets mal maîtrisés* »³¹ - il montre le degré d'implication et d'intégration de l'environnement à la gestion des entreprises. La conception de la gestion de l'environnement qu'il retient s'apparente à une gestion technique et une gestion des flux de matières premières ou résiduelles dans un cadre purement économique sans remise en cause de la démocratie dans l'entreprise, soit une gestion capitaliste tout au plus responsable. La différence entre l'approche de Richard et celle de Boulet nous interroge sur la différence entre gestion environnementale et gestion de l'environnement. Faut-il traiter de la *gestion environnementale* ou de la *gestion de l'environnement*? Une rapide analyse grammaticale nous porte à conclure que la *gestion de l'environnement* constituerait une approche restrictive, puisque la préposition *de* exprime la partition du terme de gestion, réduisant notre expression à une partie seulement de la gestion d'une entreprise et l'opposant par exemple à d'autres champs de gestion existants comme celui des ressources humaines ou des risques. L'expression *gestion environnementale* comporte l'adjectif environnemental, soit tout ce qui traite de l'environnement, qui concerne l'environnement au sens de la définition choisie, donc avec une acception éventuellement plus large. La première expression est restrictive et s'assimile à notre avis à la seule réduction des nuisances et des pollutions, essentiellement sous contrainte économique. La suite de nos recherches nous confortera ou non sur le choix de l'expression *gestion environnementale* plutôt que celui de *gestion de l'environnement* pour l'appliquer au syndicalisme.

Pour appréhender le champ de la gestion environnementale dans les entreprises, nous voudrions évoquer encore les travaux d'un chercheur en management, E. Raufflet (2003). Selon cet auteur, la réponse à la gestion environnementale dans les entreprises, considérée comme une réponse aux défis environnementaux, est de trois types. Le premier type est une réponse opérationnelle permettant de réduire l'impact des activités économiques par de simples

hors marché en valeur économique pour l'entreprise. C'est donc à travers cette vocation de traduction que le contrôle de gestion environnemental élargit le périmètre du contrôle de gestion classique. » (Vivien, 1994, p. 59).

³¹ Cf. section 1 du chapitre 4

ajustements dans les comportements, tels la mise en place d'un système de management environnemental, le respect de normes internationales ; elle répond à la question du « *comment l'entreprise réduit son impact environnemental?* ». Le second type correspond à une réponse organisationnelle et fait appel à l'écologie industrielle pour aligner le fonctionnement de l'entreprise sur l'écosystème de la nature, en partant de l'analyse des flux et de celle de la chaîne de valeur ou des éco réseaux et en évitant de nouveaux entrants. Ce type répond à la question « *dans quelle mesure l'entreprise tente-t-elle de fonctionner comme un système?* ». Le dernier type correspond à une réponse globale dans laquelle la production et la consommation sont transformées en des modes plus sains et moins polluants, durables. Ce type répond à la question « *l'entreprise contribue-t-elle à faire évoluer la société vers des modes de production et de consommation moins polluants?* » dans une approche plus radicale. Ici encore, le concept de gestion environnementale n'est pas défini mais cette classification montre la pluralité des réponses aux défis environnementaux et ses possibilités.

Une des questions qui se pose dans la gestion environnementale est bien celle de la gouvernance, des acteurs invités dans les prises de décision, du partage des pouvoirs de décision. Richard est le seul à se poser clairement cette question; pour les autres auteurs, la question ne se pose même pas, la gestion étant affaire de spécialistes. Richard propose une grille à quatre degrés de parties prenantes³². Dans un premier degré, selon le capitalisme financier pur, les actionnaires sont les seules parties prenantes. Selon la responsabilité sociale de l'entreprise basée sur la théorie des parties prenantes (second degré), le manager est pivot des parties prenantes qui forment une coalition sans forcément partager des intérêts communs. Dans un troisième degré, le capitalisme environnemental, « *type de capitalisme qui consiste en la transposition des principes d'action du capitalisme traditionnel aux capital naturel et humain* » (ibid.), Richard propose un partage du pouvoir non basé sur la propriété mais fonction du type de capital, ce qui élargit le nombre de parties prenantes avec lesquelles il y a dialogue. Il va ensuite au-delà, dans un quatrième degré, en proposant une cogestion environnementale avec pluralisme des parties prenantes et des objectifs étendus aux trois capitaux. Le mode de gouvernance est alors réinterrogé.

Ce survol du nouveau concept de gestion environnementale nous invite à observer les pratiques syndicales sans *a priori*, même si par leur nature, elles cherchent à s'extraire du carcan du capitalisme pur.

³² Richard & Plot-Vicard (2014, chap.6)

Figure 2 - Le concept de gestion environnementale selon J. Richard (2012; 2014; 2016)

<i>Niveaux de gestion</i>	<i>Gestion capitaliste financière pure</i>	<i>Gestion financière capitaliste responsable</i>	<i>Gestion circulaire pluraliste</i>
<i>Type de capitalisme</i>	<i>Capitalisme financier</i>	<i>Capitalisme financier atténué par la RSE</i>	<i>« Tricapitalisme »</i>
<i>Conception relation entreprise / environnement humain et naturel</i>	<i>Circuit isolé, économique</i>	<i>Trois circuits imbriqués E,H,N*</i>	<i>Trois circuits sécants</i>
<i>Préservation des capitaux</i>	<i>Economiques</i>	<i>E,H,N* séparément</i>	<i>E,H,N* simultanément</i>
<i>Gouvernance</i>	<i>Actionnaires</i>	<i>Coalition des parties prenantes</i>	<i>Partage des pouvoirs en trois voire cogestion environnementale</i>

** E Economique, H Humain, N Naturel*

5. Proposition pour une articulation des champs

Cette première approche des concepts et de nos champs permet de situer nos recherches et de faire émerger de nombreuses questions quant à la possibilité et aux modalités d'intervention syndicale dans les gestions et pour l'environnement.

Par essence, les syndicats de salariés défendent la satisfaction des besoins des salariés ; ceci nous amène à nous poser la question au sujet de la défense de l'environnement et du contour de cet environnement. L'environnement au sens large fait-il partie des conditions nécessaires à l'épanouissement de l'homme et à son bien-être ? Si oui, peut-il être défendu par les syndicats ? Ou au contraire les syndicats ne se sentent-ils pas du tout concernés par la dégradation de l'environnement ?

Ensuite, au nom de l'efficacité économique et sociale, les syndicats interviennent-ils réellement dans les gestions des entreprises comme suggéré par Boccara ? Ont-ils alors une approche systémique ou mécaniste des gestions ? Lojkine s'est posé la question au sujet de la Cgt ; il écrit, « *y a-t-il vraiment l'ébauche d'une nouvelle démarche syndicale dans la Cgt à l'occasion de la mise en oeuvre de ses « interventions dans la gestion économique des entreprises » ?* » (Lojkine, 1996, p.15).

Dans l'hypothèse où ils se sentiraient concernés par la dégradation de l'environnement, seraient-ils susceptibles d'intervenir pour la gestion environnementale des entreprises, faisant alors la synthèse des deux interrogations précédentes ? L'approche de la gouvernance environnementale de J. Richard laissant un rôle à de multiples parties prenantes et appelant à une réforme des pouvoirs dans l'entreprise nous questionne alors. Les syndicats aspirent en effet à la transformation de la société et de l'entreprise, à plus de démocratie.

Ainsi au terme de ces questionnements se dessine notre première question : les syndicats de salariés pourraient-ils s'intéresser à l'environnement et prendre part à la gestion environnementale des entreprises en réclamant une réforme des pouvoirs dans l'entreprise ?

Pour répondre à notre question, nous nous appuyons à la fois sur des sources historiques syndicales et sur une maigre littérature.

SECTION 2 - ETAT DE L'ART

Nos recherches s'inscrivent dans la discipline des sciences de gestion avec un regard historique. Que savons-nous de l'intérêt des chercheurs de cette discipline pour les concepts de syndicat, d'environnement et des champs de l'intervention syndicale dans les gestions comme de la gestion environnementale? D'autres disciplines s'en préoccupent-elles ?

Les comportements des organisations syndicales font peu l'objet de recherche en sciences de gestion; les travaux recensés sont centrés essentiellement sur les comportements d'acteurs comme les managers, les actionnaires et les organes décisionnaires, ou les consommateurs. F. Pierson lors d'une journée consacrée au « *syndicalisme face aux sciences sociales* »³³ cite le sociologue J. Lojkin (1996) pour rappeler que la question du syndicalisme est très souvent une question « taboue » pour les gestionnaires, de même que la gestion est un sujet « tabou » pour le syndicalisme. Les gestionnaires s'intéressent peu au syndicalisme et le syndicalisme se méfie de la gestion. Pourtant une problématique commune aux deux est l'articulation entre le collectif et l'individuel, dans la mesure où les actions collectives dans l'entreprise ne sont possibles que par la somme d'actions individuelles. La place du syndicalisme dans l'enseignement, la recherche en sciences de gestion et la perception des pratiques gestionnaires des syndicalistes sont également limitées. F. Pierson après études des programmes d'enseignement universitaire de gestion en 2001 remarque effectivement la faible place réservée au syndicalisme et aux relations professionnelles, y compris dans la discipline de gestion des ressources humaines qui pourtant s'intéresse à la place de l'Homme au sein des organisations. Peu de chercheurs en sciences de gestion sont de même spécialisés dans le syndicalisme ; ceux qui le sont relèvent essentiellement de la gestion des ressources humaines tels Amadiou (1986, 1989), Rojot (1977, 1987) ou Weiss (1975, 1981)³⁴. Enfin au niveau des pratiques gestionnaires, le syndicalisme est plus perçu comme une contrainte dont une partie prend son origine dans le droit du travail, malgré la reconnaissance de la nécessité d'organisations syndicales représentatives en contre-pouvoir de la direction des entreprises.

L'étude de la bibliographie des thèses en France³⁵ enregistrant les sujets de thèses de doctorat dans les universités françaises dans les disciplines des Lettres, Sciences Humaines et Sociales, Droit, Sciences politiques met en évidence la désaffection des chercheurs en sciences de

³³ *Epistémologie du syndicalisme. Construction disciplinaire de l'objet syndical*. Reprise des communications de chercheurs lors de la journée d'étude du laboratoire de l'Institut d'Histoire Contemporaine de Bourgogne (UMR 5605), décembre 2001 « le syndicalisme face aux sciences sociales » chapitre 5 pages 98-115 « *Quelle place pour le syndicalisme dans les sciences de gestion?* » De Françoise Pierson (Chambarlhac & Ubbiali, 2006)

³⁴ Cités par F. Pierson (*ibid.*)

³⁵ Catalogue SUDOC (Système Universitaire de Documentation) consultable en ligne; <http://www.sudoc.abes.fr> et Fichier central des thèses, consultable en ligne <http://www.theses.fr/sujets>

gestion pour le syndicalisme. A partir des mots clés « syndicat », « syndicalisme », les résultats indiquent des thèses en nombre essentiellement en sociologie, science politique ou histoire. Nous recensons au-delà des thèses, des travaux sur le syndicalisme en sociologie avec Andolfatto et Labbé (2006), Thuderoz (1994), en sciences politiques avec Defaud (2009), Mouriaux (2005), et en histoire avec Dreyfus (1995), Georgi (1997), Le Crom (2005) et Vignaux (2012). Les thèmes prépondérants sont l'évolution des organisations, les conflits ou la négociation collective ; ces travaux laissent transparaître en sus une histoire du mouvement syndical et son contexte économique et social. Après Noiriél (1986), Vigna (2012) nous offre une nouvelle histoire du mouvement ouvrier au XX^e siècle.

A partir du constat de la désaffection des chercheurs pour le fait syndical, nous comprenons que la recherche s'oriente, dans une mesure encore plus infime, vers le champ de l'intervention dans les gestions des entreprises. Excepté les chercheurs proches du Parti communiste et des idées marxistes évoqués précédemment – Lojkine, Boccara, Richard, Capron pour ne citer qu'eux – en matière économique, la recherche est sporadique. Lojkine étudie en profondeur l'intervention dans la gestion pour le cas de la Cgt. Il propose d'effectuer les mêmes recherches sur la Cfdt. Boccara bien que relatant des expériences d'intervention nous semble plus souvent dans le registre normatif. Quant à Richard (1989), son approche est à cette époque relativement technique. Les CE et les CHSCT, lieux de représentation des syndicats dans l'entreprise, s'ils font l'objet de recherche ne concernent pas non plus le volet économique mais l'aspect social ou de santé au travail. Nous citons également Capron (2013), qui aborde plus le problème sous l'angle de l'information économique et sociale, que sous l'angle de l'intervention. Récemment toutefois, une sociologue P. Cristofalo³⁶ a soutenu une thèse sur l'émergence de la profession d'experts de CE et de CHSCT qui a retenu notre attention, car explorant le lien de proximité entre ces experts et les syndicalistes autour d'actions en matière économique.

Ensuite les sciences de gestion comme de nombreuses autres disciplines abordent l'environnement³⁷; la comptabilité, l'audit et le contrôle notamment le considèrent à travers les stratégies de développement durable, les systèmes de management environnementaux (SME) ou les systèmes d'information mesurant les réparations des dégâts environnementaux commis par l'activité industrielle. Les travaux s'appuient en majorité sur des rapports de développement durable, des analyses de cycle de vie, une comptabilité environnementale, de l'audit, des normes internationales. Nous considérons cette approche essentiellement « utilitariste » car ces outils sont généralement abordés comme une réponse à une contrainte et non comme une nécessité de symbiose entre l'économie et l'écologie, avec remise en question du système de production

³⁶ Cristofalo, P. (2011). Syndicalisme et expertise : la structuration d'un milieu de l'expertise au service des représentants du personnel (de 1945 à nos jours) (Thèse de doctorat). Ecole doctorale Economie, organisations, société, Nanterre, France.

³⁷ Ils se retrouvent périodiquement au sein du RIODD (*Réseau international de Recherche sur les Organisations et le Développement Durable*), réseau interdisciplinaire.

capitaliste ou de la gouvernance des entreprises. Citons les thèses de N. Antheaume (soutenue en 1999) ou M. Essid (soutenue en 2009) en contrôle de gestion, I. Pellé-Culpin (soutenue en 1998) ou J. Houdet (2010) en stratégie. L'approche la plus ancienne sur une comptabilité environnementale revient à B. Christophe (1989). Plus récemment les travaux autour de J. Richard vont plus loin car ils interrogent la pertinence du modèle comptable financier et proposent un nouveau modèle intégrant la conservation des capitaux non financiers (thèses de Y. Altukhova (2013), A. Rambaud (2015)), élargissant ainsi le nombre des parties prenantes à la comptabilité et par extension à la gestion environnementale. Enfin le concept de gestion environnementale encore flou n'a pas fait l'objet de recherches étendues³⁸.

Le regard que porte le courant émergent en histoire environnementale sur la société retient toute notre attention car constitutif du contexte des actions syndicales étudiées. Développé à partir des années 1970 aux Etats-Unis, il faut attendre les années 2000 pour l'amorce d'un tel mouvement en France malgré quelques précurseurs³⁹. Entraînées par G. Massard-Guilbaud (2002) et ses recherches sur l'histoire de la pollution, plusieurs thèses sont soutenues (Boullet (2006a), Frioux (2009), Quenet (2001), Vrignon (2014)) sur l'environnement dans les entreprises, l'hygiène, une histoire sociale des risques ou les mouvements écologistes; des revues en histoire se sont récemment ouvertes à la thématique (revues *Vingtième*, *revue d'histoire moderne et contemporaine*) et un Réseau universitaire de chercheurs en histoire environnementale (*Ruche*) est fondé en 2009. L'environnement est abordé autant par la guerre, la consommation, les régulations qu'une histoire sociale et politique, ce que Bécot nomme une histoire environnementale des mondes du travail⁴⁰.

Ces mondes du travail couvrent essentiellement les mouvements ouvrier et syndical face à l'environnement; un courant d'historiens s'empare ainsi du champ à l'instar de R. Bécot (2015)⁴¹ et de chercheurs de plusieurs disciplines rassemblés en 2014 pour la première fois par la revue *Mouvements* et au cours de plusieurs colloques. Ainsi le dossier pluridisciplinaire *Le travail contre nature ?* (Mouvements, 2014) réunit en effet des articles sur les syndicats et l'environnement mettant en lumière l'action du mouvement syndical en direction de l'environnement et son rapport au mouvement écologiste. Des acteurs syndicaux nationaux et internationaux se joignent également aux auteurs. En parallèle, en 2014, un colloque interdisciplinaire du RIODD s'intitule « *Environnement et travail : quelles relations ?* »⁴². Plus récemment avec la tenue de la COP 21 ou conférence de Paris sur le climat entre le 30 novembre et le 11 décembre, les journées d'études sur le sujet se multiplient avec, entre autre, l'organisation par l'IRES (Institut de Recherche Economique et Sociale) d'une journée

³⁸ Cf. bibliographie in Richard & Plot (2014)

³⁹ G. Massard-Guilbaud (2002)

⁴⁰ Bécot (2015, p. 13)

⁴¹ R. Bécot « *Syndicalisme et environnement en France de 1944 aux années quatre-vingt* », thèse de doctorat en histoire, EHESS, (2015)

⁴² octobre 2014 à Bordeaux

« *Syndicats et questions environnementales* »⁴³ et le séminaire « *Après la COP 21 : quels acteurs pour la transition juste ?* » par un collectif d'organismes de recherche⁴⁴. Ce mouvement fait suite à quelques travaux isolés de sociologues sur le syndicat et l'environnement comme Guillon (2002), Guérin-Henni & Paty (1980). Dernièrement, M. Descolonges en introduction au Dossier *Syndicats et transition écologique* de la revue *Ecologie & Politique* confirme notre constat ; dans les années 1970, « *la plupart des actions conduites par des organisations syndicales en matière d'environnement, sont devenues « invisibles » : ni les médias ni les chercheurs (y compris en histoire sociale ou en sociologie) ne les mentionnent ou ne les analysent, jusqu'à une période récente* » (Descolonges, 2015). Elle fait appel en majorité à des historiens de l'environnement pour combler ce manque.

Ainsi dans notre discipline des sciences de gestion, nous n'identifions pas ou peu de recherches sur l'ensemble de nos champs. C'est pourquoi, nous nous appuyons sur la littérature en histoire, sciences politiques et sociologie⁴⁵. Le manque de recherche sur syndicat – environnement – gestion est à combler, libre à nous de nous y engouffrer.

SECTION 3 - INTERET DU SUJET

L'intérêt pour un tel sujet compte tenu de nos sensibilités, exprimées en préambule, s'impose à nous, d'autant plus que les champs de recherche visés sont quasi vierges. Pour convaincre le lecteur et l'inciter à la lecture des chapitres qui suivent, nous pouvons mettre en avant plusieurs arguments : tout en propulsant sur le devant de la scène des acteurs oubliés – les syndicalistes – nous inscrivons nos travaux dans un double mouvement de l'histoire environnementale et de l'histoire de la gestion ; c'est un éclairage nouveau que nous souhaitons apporter sur le rapport des syndicats à la gestion et à l'environnement, sur la revendication de nouveaux droits.

1. L'action syndicale dans la gestion oubliée de la recherche

Le thème de l'acteur syndical et de son action en faveur de la gestion fait partie des *oubliés* de la recherche en sciences de gestion⁴⁶ ; de ce fait nos travaux proposent d'élargir le champ des sciences de gestion. L'approche de l'organisation syndicale considérée comme

⁴³ 3 novembre 2016 au CESE ; cf. <http://www.ires-fr.org/rencontres-debats/seminaires-et-conferences/656-journee-d-etude-ires-syndicats-et-questions-environnementales-mardi-3-novembre-2015>

⁴⁴ 7 mars 2016 à l'université Dauphine par la Chaire *Reconversion écologique, travail, emploi et politiques sociales* (Dauphine/FMSH), le Laboratoire de Changement Social et Politique et l'Institut Veblen

⁴⁵ Notre corpus documentaire comprend en sus des biographies ou ouvrages publiés par des syndicalistes (cf. section 2 du chapitre 2).

⁴⁶ B. Colasse dans son cours « *Les courants de la recherche en comptabilité* » dispensé en master de recherche *Comptabilité Audit Contrôle* (2011-2012), parlait des *oubliés* de la recherche en comptabilité en évoquant les salariés, les femmes et les minorités ethniques.

contre-pouvoir aux décideurs dans l'entreprise porte au grand jour des manquements dans la recherche de l'intérêt général et dans la responsabilité sociale des entreprises.

Etudier les gestions des entreprises à travers le spectre des syndicats et de leur intervention représente-il un changement de paradigme? Sans être aussi prétentieuse, nous pouvons espérer une ouverture de la recherche aux représentants du personnel considérés comme gestionnaires dans l'entreprise ou à la gouvernance dans l'entreprise dans une vision large⁴⁷.

2. Les syndicats, oubliés de l'histoire et victimes de représentations erronées

En choisissant de nous ancrer dans l'histoire, nous mettons à jour un pan encore trop méconnu de l'histoire des syndicats. Ce n'est que justice à nos yeux et cela permet de donner de l'éclat à ces organisations mal-aimées car mal connues tout du moins en France. La méconnaissance des organisations syndicales entraîne des préjugés comme nous le verrons dans le point méthodologique⁴⁸. C'est pourquoi ces travaux pourraient s'insérer dans une visée militante.

3. S'inscrire dans l'émergence de l'histoire environnementale française

Nous ne nous posons pas les mêmes questions que l'historien au sujet du mouvement syndical et de l'environnement; alors qu'il met en lumière l'émergence d'un phénomène, l'évolution du travail, l'amplification des pollutions et la réponse administrative, syndicale ou des entreprises, nous souhaitons lever l'ambiguïté sur le rôle des IRP élues et des syndicats dans la gestion des entreprises sans négliger l'idéologie qui se cache derrière les outils de gestion, ceux-ci pouvant s'avérer rébarbatifs à décrypter. Aussi nous pouvons lui apporter une ouverture supplémentaire.

4. S'inscrire dans le courant « histoire et gestion » en France

L'histoire de la comptabilité et de la gestion s'est développée il y a environ vingt ans en France et trente ans en Angleterre^{49 50}. Nous souhaitons nous inscrire dans les trois objectifs assignés pour l'approche « *histoire et gestion* » par Godelier et Seiffert (2008).

- « *un objectif empirique : faire avancer un peu plus la connaissance de l'histoire des organisations et de leurs outils,*

⁴⁷ Charreaux et Desbrières ne s'intéressent qu'aux salariés qui deviennent administrateurs et à la valeur partenariale dans leurs travaux sur la théorie de la gouvernance (Charreaux, Wirtz, & Lebègue, 2006)

⁴⁸ Cf. section 2 du chapitre 2.

⁴⁹ Lemarchand & Nikitin (1999)

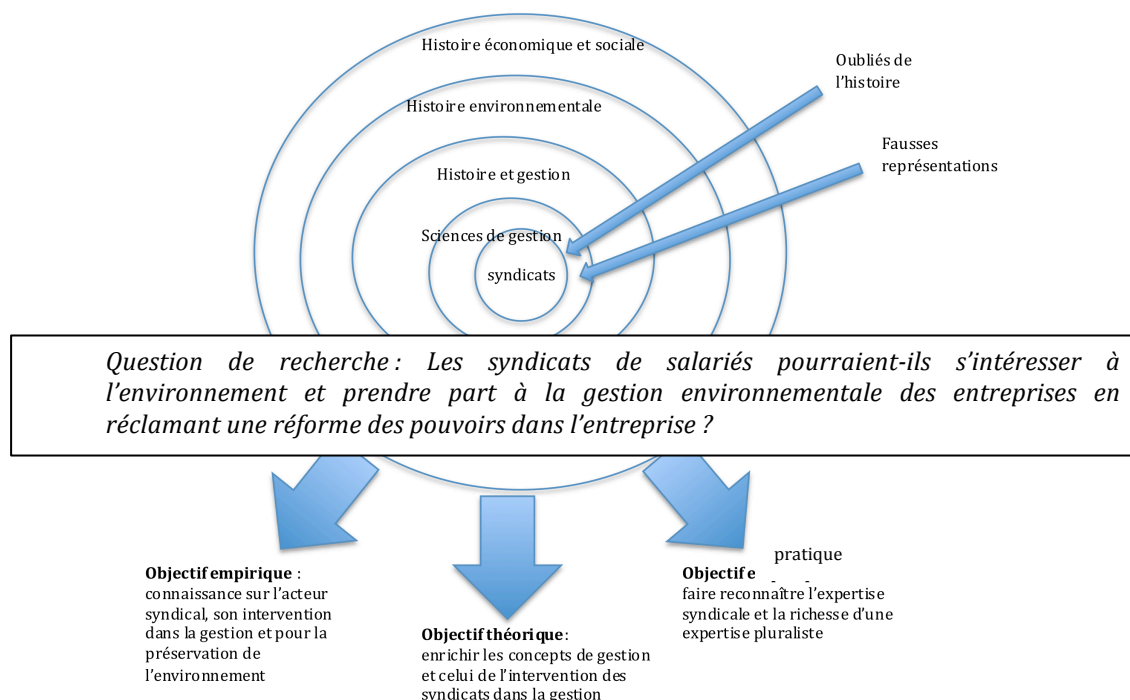
⁵⁰ Godelier & Seiffert (2008)

- *un objectif théorique: valider ou invalider par une démarche historique des paradigmes, concepts, modèles en débat dans les sciences et les pratiques du management ;*
- *un objectif pratique : permettre aux membres des organisations, et pas seulement aux top managers, de reconnaître les compétences organisationnelles souvent tacites, accumulées lors de leur histoire ».*

En effet, à travers notre thèse nous souhaitons faire avancer la connaissance sur l'acteur syndical, son intervention dans la gestion et pour la préservation de l'environnement (objectif empirique), faire reconnaître l'expertise syndicale tant par les syndiqués eux-mêmes que par leurs interlocuteurs et la richesse d'une expertise pluraliste (objectif pratique). Enfin nous pourrions apporter un complément à la définition du concept de gestion environnementale cher au Pr. J. Richard et à celui de l'intervention des syndicats dans la gestion étudié par J. Lojkin (objectif théorique).

De ce fait nos travaux sont à la croisée des sciences de gestion, de l'histoire environnementale et de celle du syndicalisme. Ce qui, pour des non-historiens comme nous, nécessite une acculturation à ces différentes disciplines (Figure 3). Ainsi de ce premier chapitre exploratoire, nous retenons une première question à enrichir par des éléments méthodologiques. Nous souhaitons savoir si les syndicats de salariés pourraient s'intéresser à l'environnement et prendre part à la gestion environnementale des entreprises en réclamant une réforme des pouvoirs dans l'entreprise.

Figure 3 - Objectifs de la recherche



CONCLUSION DU CHAPITRE

Au terme de ce premier chapitre, nous affirmons qu'une recherche en sciences de gestion s'impose. La gestion environnementale, concept récent et encore flou⁵¹, dépend d'acteurs qui pour l'essentiel n'invitent pas les IRP, dont des syndicalistes, à se joindre à eux. Or les IRP, par le biais des CE et CHSCT, cherchent à assurer la satisfaction des besoins de la masse des travailleurs et pourraient souhaiter participer au débat.

A la croisée de plusieurs disciplines, une méthodologie de recherche est à inventer en fonction de nos goûts et du but de cette recherche. Elle fait l'objet du second chapitre de cette première partie et nous amène à définir notre question de recherche de manière plus pointue.

⁵¹ Richard & Plot-Vicard (2014)

CHAPITRE 2 – CONSTRUCTION D’UNE METHODOLOGIE VERS LA QUESTION DE RECHERCHE, ENTRE HISTOIRE ET SCIENCES SOCIALES

Nous choisissons par goût d’écrire une histoire mais aussi parce que le format est adapté à la description d’un processus comme celui de l’intervention syndicale dans les gestions des entreprises.

Pour assurer une méthode robuste à nos recherches, nous nous appuyons essentiellement sur la méthode en sciences sociales à partir de l’exemple de la sociologie (Becker, 2002) et de l’historiographie ((Offenstadt, 2011), (Prost, 1996), (Veyne, 1996)). Comme l’a écrit Veyne,

« l’histoire n’a pas de méthode [...]. L’histoire est affaire d’entendement; elle ne présente que des difficultés de détails. Elle n’a pas de méthode ce qui veut dire que sa méthode est innée : pour comprendre le passé, il suffit de le regarder avec les mêmes yeux qui nous suffisent pour comprendre le monde qui nous entoure ou la vie d’un peuple étranger. Il suffit de regarder ainsi le passé pour y apercevoir les trois espèces de causes que nous découvrons autour de nous dès que nous ouvrons les yeux : la nature des choses, la liberté humaine et le hasard » (1996, p. 146).

Cependant ayant reçu une formation en gestion et non en histoire, nous considérons indispensable de passer par une phase de réflexion méthodologique afin de créer notre propre méthode en suivant les conseils d’Offenstadt (2011) pour lequel « *la notion d’une méthode propre à l’historien, qui fait de son travail un processus rigoureux et partageable, est centrale pour les historiens* ». Nous nous interrogeons sur la profondeur et l’objectif du récit, sur les pièges des représentations et sur la définition d’un corpus propres à des travaux robustes. Les propos qui suivent peuvent paraître évidents ou scolaires pour un historien mais ne le sont pas pour un chercheur débutant en sciences de gestion. Nous justifions dans ce chapitre notre choix de méthode pour chaque point méthodologique nécessaire à notre travail de recherche et d’écriture.

SECTION 1 - ECRIRE UNE HISTOIRE

Aux dires de notre entourage, il y a paradoxes entre syndicat – environnement – gestion; ce sont ces paradoxes que nous souhaitons éclairer en racontant l’histoire de l’intervention des syndicats dans la gestion environnementale des entreprises qui ne s’est pas faite en un jour. Mais qu’est-ce qu’une histoire ? Au sens de Becker, c’est « *toute chose que nous pouvons chercher à comprendre et à expliquer* » (2002, p. 104). Pour Prost (1996), « *raconter, c’est expliquer et raconter mieux c’est expliquer d’avantage* ». A l’occasion des dix ans de l’émission radio qu’il anime *La fabrique de l’histoire*⁵², E. Laurentin (2010) pose la question suivante à des historiens, « *à quoi sert l’histoire aujourd’hui ?* »; ceux-ci apportent dans leur réponse des éléments sur la construction de récits. Par exemple F. D’Almeida écrit qu’il revient « *à l’historien de faire saillir le*

⁵² sur France Culture

réel sur lequel les analyses des uns et des autres pourront s'appuyer » (Laurentin, 2010, pp. 66–70) ; pour C. Zalc, il faut « *fouiller, dépouiller pour avancer sur le chemin du savoir. Nourrir les récits de faits, traquer les traces, construire un sens. Pour comprendre mais pour transmettre aussi* » (Laurentin, 2010, pp. 88–93). Ces réponses soulèvent plusieurs points méthodologiques pour la construction du sens d'un récit comme celui du niveau de détails du récit, de la frontière entre explication et interprétation et de l'organisation du récit. A notre niveau, écrire une histoire apporte une base à la réflexion de chercheurs, de syndicalistes ou de citoyens car comme l'écrit Offenstadt (2011, p. 122) en citant Prost, « *l'histoire est indispensable à l'homme engagé* ». Offenstadt complète en expliquant que « *l'histoire peut ainsi donner du recul, éviter aussi d'être submergé par ses propres luttes contemporaines* ».

1. Un récit détaillé pour une connaissance profonde

Le récit construit par un enchaînement de faits prend la forme d'une description qui peut être poussée plus ou moins loin selon le corpus documentaire sélectionné et le niveau de détails voulu. Plus cette description est poussée, plus cela « *aide à dépasser la pensée conventionnelle* » (Becker, 2002, p. 142) et rend le récit vivant.

Cela évite également selon Becker de tomber dans le récit d'actions de catégories d'individus plutôt que d'actions d'individus. La précaution vaut tout particulièrement quand les recherches portent sur le syndicalisme car c'est un sujet que tout un chacun croit connaître et sur lequel il a toujours un avis à donner. Selon l'expression de Becker, « *tout le monde sait ça* » c'est-à-dire que dans notre cas, tout le monde a connaissance de l'action syndicale; or cette connaissance est classiquement porteuse de préjugés car issue de l'information diffusée par les médias. Sont également porteuses de préjugés les populations qui ne prennent pas la peine de découvrir une organisation syndicale et souffrent des appels à la grève, atteinte à leur liberté de déplacement ou de travail. De plus, les syndicalistes sont généralement cités à travers une catégorie homogène alors qu'ils sont comme tous des individus aux aspirations en majorité communes mais aux moyens d'actions qui peuvent différer. Les préjugés et le rattachement à une catégorie les desservent; nous avons encore observé ce phénomène à l'annonce de notre objet de recherche durant ces années de thèse. Pour remettre en question ces préjugés, nous souhaitons apporter une description des plus fouillée.

Becker nous propose d'abandonner l'idéal d'une description entière et complète tout en jugeant cependant nos résultats par rapport à cet idéal.

« Si je propose cela, ce n'est pas parce que je pense qu'une telle description soit possible, mais parce que, comme une borne repère, elle nous montre les choix que nous effectuons lorsque nous laissons, inévitablement, des choses de côté. Que pourrait-on donc entendre par « description entière et complète? » » (Becker, 2002, p. 130).

Ces propos peuvent être complétés par ceux de Prost pour qui « *le discours narratif est intrinsèquement incomplet puisque toute phrase narrative est sujette à révision par un historien ultérieur* » (Prost (1996, p. 246) d'après A. Danto résumé et cité in P. Ricoeur *Temps et récits* p.254). Toutefois Prost ajoute que « *le texte de l'historien apparaît bourré de faits, de précisions : il rend raison de tout. C'est un texte plein, saturé qui ne présente pas de trous, pas de lacunes* » (1996, p. 265). L'exercice est infini mais il faut savoir s'arrêter au moment opportun sans gommer les divergences. Ce pourrait être quand les explications sont assez complètes pour que le lecteur puisse obtenir une réponse à toutes ses questions⁵³. En sus, nous mobilisons fréquemment des *verbatim* pour donner plus de réalité au récit; ils reflètent des idées et laissent une libre interprétation au lecteur.

Pour aboutir à une histoire narrative au sens de Becker, la question du *Comment* est prépondérante par rapport à celle du *Pourquoi*. Elle permet de recueillir auprès de nos sources écrites comme orales « *des récits qui mentionnent les raisons* », les actions des interviewés et « *les actions d'autres personnes ayant contribué aux résultats* » (2002, p. 105). Le *Comment* permet de mettre au jour les sous-processus interconnectés là où le *Pourquoi* nous enferme dans la recherche de causes et le sentiment pour les interviewés de se sentir remis en question; Becker nous donne une de ses ficelles pour rapporter un processus qui aboutit à un résultat; il propose : « *considérez le résultat d'une histoire* » et non les causes. Veyne va dans le même sens quand pour lui, « *l'historien n'égrène pas les causes dont le concours produirait l'effet, il déroule un récit dont les épisodes se succèdent et dont les facteurs et les acteurs articulent leurs actes* » (1996, p. 124). Ces conseils nous sont utiles pour construire notre plan mais aussi pour mener nos entretiens et extraire des sources écrites des détails comme nous le verrons plus loin.

Ainsi, notre récit offre autant de détails que possible afin que le lecteur effectue sa propre interprétation du phénomène étudié.

2. Offrir au lecteur un « lieu habitable » à interpréter

Une difficulté supplémentaire dans l'écriture est celle de l'interprétation que nous pourrions amener et qui risquerait d'influencer le lecteur; nous devons donc nous limiter à donner un sens là où une explication n'est pas suffisante, sans donner un sens personnel. Pour Becker,

« la question de la juste proportion de description et d'interprétation est une question réellement difficile que toute personne qui décrit le monde social doit résoudre ou savoir affronter. Chacun sait qu'il n'existe pas de description « pure »; toute description nécessite un acte de sélection et exprime de ce fait un point de vue : elle est nécessairement, pour reprendre les termes de Thomas Kuhn, « chargée de théorie ». Mais le fait que l'on ne puisse jamais se débarrasser totalement de la nécessité de choisir,

⁵³ à l'instar de la méthode empirique de questionnements QQQCCP (qui – quand – où – quoi – comment – combien – pourquoi ?) que nous mobilisons régulièrement.

donc du point de vue que ce choix implique, ne signifie cependant pas qu'il n'y ait pas de degrés d'interprétation, que certaines descriptions ne puissent pas être moins interprétatives que d'autres. Nous pourrions même dire que certaines descriptions nécessitent moins d'inférences que d'autres» (2002, p. 134).

Une solution pourrait se trouver auprès d'A. Farge (Laurentin, 2010, pp. 75–78) quand elle écrit que c'est « à l'historien je crois de faire que ses analyses et interprétations offrent un lieu habitable pour ceux qui l'entendent. Car rien dans son savoir ne doit rendre quiconque prisonnier. Puisqu'il ne détient pas la vérité mais de la véridicité » ou le souci de dire la vérité. Nous cherchons donc à rendre une description qui permette la prise de recul pour les lecteurs – militants ou non - et l'ouverture de nouveaux champs pour nos pairs comme la gouvernance dans les entreprises, la co-construction d'outils de gestion; la multitude de disciplines concernées par les problématiques environnementales nous incite d'autant plus à proposer une lecture large de notre thèse. Cela nécessite de donner un maximum de détails et d'insérer des *verbatim*. En nous posant régulièrement la question « avons-nous donné notre avis ? » et par une réponse négative, nous pensons éviter cet écueil.

3. Un scénario pour le récit

Si écrire une histoire selon l'ordre chronologique est un exercice classique, cela ne nous satisfait pas en raison de l'orientation de nos recherches autour de deux organisations syndicales à la temporalité différente, et de notre objectif notamment pratique. Nous ne souhaitons pas comparer leurs trajectoires mais présenter des convergences et leurs particularités, mettre en lumière des compétences accumulées par les acteurs. Veyne vient à notre secours en écrivant que « l'histoire demeure fondamentalement un récit et ce qu'on nomme explication n'est guère que la manière qu'a le récit de s'organiser en une intrigue compréhensible » (Veyne, 1996, p. 123)⁵⁴. Ou encore, « cette intrigue ne s'ordonne pas nécessairement selon une suite chronologique : comme un drame intérieur, elle peut se dérouler d'un plan à l'autre » (Veyne, 1996, p. 51)⁵⁵. Dans sa onzième leçon « Mise en intrigue et narrativité », Prost également nous rassure en écrivant que « le récit n'est pas nécessairement linéaire; il y aurait quelques abus à restreindre le genre aux seuls textes qui respectent parfaitement l'ordre chronologique » (Prost, 1996, p. 237).

Il propose des tableaux ou « descriptions dans le temps et l'espace » pour que soit dégager des

« cohérences, le Zusammenhang. Il [Le tableau] répond à la question « Comment les choses étaient-elles ? [...] est centré non sur le changement, mais sur les particularités de son objet, et sur ce qui en assure l'unité; il relie entre eux une pluralité de faits contemporains et construit ainsi une totalité, un ensemble où les choses « se tiennent », « vont ensemble ». [...] il faut encore distinguer entre les

⁵⁴ Chapitre 6 *Comprendre l'intrigue*, Veyne

⁵⁵ Chapitre 3 *Ni faits, ni géométral, mais des intrigues*

questions qui conduisent à construire des faits, et celles qui appellent à une intrigue » » (Prost, 1996, p. 237).

Veyne également précise que

« les faits n'existent pas isolément, en ce sens que le tissu de l'histoire est ce que nous appellerons une intrigue, un mélange très humain et très peu « scientifique » de causes matérielles, de fins et de hasards; une tranche de vie en un mot que l'historien découpe à son gré et où les faits ont leurs liaisons objectives et leur importance relative [...]. Le mot intrigue a l'avantage de rappeler que ce qu'étudie l'historien est aussi humain qu'un drame ou un roman » (Veyne, 1996, p. 51).

« le mot de causes désigne [les] événements : les causes sont les divers épisodes de l'intrigue » (Veyne, 1996, p. 127).

Au final pour Prost,

« la mise en intrigue configure donc l'œuvre historique, et elle décide même de son organisation interne. Les éléments retenus sont intégrés en un scénario, à travers une série d'épisodes ou de séquences soigneusement agencés » (1996, p. 247).

Offenstadt donne une synthèse du travail de l'historien; *« il choisit un ordonnancement, une mise en scène, qu'il procède à des découpages temporels mais qui doivent également placer chacun des acteurs » ; « l'historien sait ce qu'il veut dire ou décrire » (2011, p. 55)⁵⁶. Nous devons donc en partant des faits recueillis et des événements qui constituent des causes, les relier puis construire un scénario, une intrigue. Le choix de nos questions et de leur articulation doit appeler à une intrigue.*

La réponse à notre question est organisée autour de plans successifs qui déterminent des questions subordonnées et une définition qui nous est propre de la période, des acteurs et des territoires à prendre en compte. Nous reformulons notre question *« les syndicats de salariés pourraient-ils s'intéresser à l'environnement et prendre part à la gestion environnementale des entreprises en réclamant une réforme des pouvoirs dans l'entreprise ? »* dans un format historique décrivant un et même deux processus. Partant du double paradoxe syndicat – environnement et syndicat – gestion, nous amenons les questions suivantes:

- comment les syndicats ont-ils pris la décision d'intervenir?

En matière environnementale, l'urgence de la situation rend nécessaire l'intervention dans la gestion ignorant les débats idéologiques antérieurs sur l'intervention syndicale dans la gestion en matière économique; cette dernière a connu des ruptures et des accélérations à partir de 1945 dans chacune des organisations syndicales grâce à une législation favorable aux organisations syndicales. Des acteurs se sont sentis plus concernés que d'autres.

- comment sont-ils intervenus ?

En étudiant les différents niveaux de cette intervention pour l'environnement, nous faisons émerger la méthode propre à chaque organisation syndicale, apte à inciter ou non les

⁵⁶ Chapitre Le récit historique comme construction de l'historien

militants et à les encadrer pour une intervention dans leur entreprise. Nous pouvons voir émerger de nouvelles pratiques et des revendications dans les organisations syndicales avec l'environnement en comparaison aux pratiques déjà en vigueur pour l'intervention économique.

Ces deux questions permettent d'appréhender l'action syndicale en faveur de l'environnement dans les entreprises.

Bien qu'ayant écarté la restitution de notre travail sous une forme chronologique, notre scénario est bâti à partir d'un travail intermédiaire de mise en chronologie des faits mettant en évidence une trame et des ruptures dans notre histoire. Nous avons ensuite réorganisé les faits pour répondre à nos questions à l'aide d'une grille de relecture⁵⁷, les sous-parties pouvant compter toutefois une chronologie.

SECTION 2 - LES REPRESENTATIONS, PIEGES OU AIDES A LA RECHERCHE

Le chercheur en sciences sociales doit aussi se préoccuper selon Becker de ses représentations sous-jacentes du monde qui constituent un biais dans la qualité de ses recherches (Becker, 2002, p. 36). La minimisation des biais – et non leur suppression totale si nous ne voulons pas être naïve – est possible par un travail préalable d'identification de ces représentations et de leur évaluation. Cela nécessite en général une connaissance directe de la sphère de vie sociale, objet d'étude, puisqu'en majorité le chercheur n'est pas acteur de cette sphère. Becker identifie deux types de représentations, soient les représentations substantives du chercheur qui englobent ses croyances, les stéréotypes, puis les représentations professionnelles ou scientifiques qui sont visibles par la communauté des chercheurs (2002, p. 36 et s.) à laquelle il appartient. Nous allons identifier ci-après les représentations possibles dans notre posture de recherche et retenir des solutions à leur minimisation.

1. Le piège des représentations substantives

Pour construire une histoire d'un phénomène, nous devons prendre conscience de nos croyances, de notre image mentale et d'autres images stéréotypées. Car celles-ci déterminent selon Becker l'orientation de nos recherches (idée de départ, questions, réponses plausibles). Elles risquent de donner une fausse interprétation aux actes des personnes étudiés. Becker propose de multiplier les entretiens, les questionnaires pour éviter de trop imaginer ou deviner les choses en fonction de nos images là où nous n'aurions pas assez d'éléments. Il suggère également de nous immerger dans la société étudiée pour obtenir une expérience vécue propre

⁵⁷ Relecture par les thématiques suivantes : entrée des syndicats dans la problématique environnement - constat confédéral - origine de la dégradation de l'environnement selon la confédération- mission au regard de la problématique - définition de l'environnement - objectifs assignés - actions confédérales - acteurs - propositions. Pour le choix de la confédération, cf. section 3 de ce chapitre.

à corriger les représentations. En histoire, à défaut d'immersion, c'est une familiarité avec l'époque étudiée et les acteurs qu'il faut chercher afin de combler les manques grâce à une imagination proche des réalités ou une expérience dans le milieu étudié selon Offenstadt.

« Un tel processus de reconstruction du passé, à partir de traces, qui forcément, ne disent pas tout, de sources partielles, avec des mots et des descriptions parfois obscurs, à l'interprétation incertaine aussi, donne une place importante à la capacité d'imagination de l'historien. Il doit boucher les trous, trouver des articulations pertinentes, faire des liens qui ne s'imposent pas d'eux-mêmes. D'où l'importance de la familiarité du chercheur avec l'époque étudiée, pour procéder à cette « rétrodiction » (citant Veyne) » (Offenstadt, 2011, p. 56).

Dans notre cas, avant même de débiter nos recherches et depuis une quinzaine d'années nous avons une sensibilité à la sphère étudiée - le syndicalisme - et un *a priori* positif avec un passage à l'action syndicale pendant trois ans en participant au Bureau d'une structure locale de l'un des deux syndicats étudiés⁵⁸. Nous n'avons pas eu le temps de nous construire une image forte de la confédération, échelon de nos recherches⁵⁹, puisqu'en rapport alors seulement au plus haut niveau avec l'échelon fédéral. Cette expérience nous a toutefois montré un milieu d'expertise et de bienveillance avec des tensions internes entre les diverses structures syndicales (UL, UD, fédérations, régions) et un discours interne parfois différent du discours externe. Cet avis relativement favorable ne doit pas donner un récit trop dithyrambique non plus. Nos échanges ou participations à des congrès avec des chercheurs éloignés de la cause syndicale nous aident à relativiser notre regard positif sur les actions syndicales. Aussi des entretiens avec les acteurs principaux sur ce qui se passait au sein de ces confédérations et sur leur fonctionnement complètent nos connaissances du milieu tout comme l'analyse des sources écrites rassemblées. Notre unique expérience à un niveau confédéral est le partage de repas au restaurant d'entreprise de chacune des deux confédérations lors de nos séjours aux archives confédérales. Si les résultats d'une telle expérience sont minimes, ils nous ont toutefois permis de nous mêler à des acteurs d'aujourd'hui formés au « moule confédéral ». Pour un niveau encore plus global de connaissances du syndicalisme et de chacune des organisations syndicales étudiées, la littérature sur l'histoire du syndicalisme – fruit d'historiens ou de sociologues et journalistes souvent militants – et des biographies de responsables syndicaux par eux-mêmes, par des journalistes ou des historiens nous apportent un complément de connaissances⁶⁰. La presse syndicale de l'époque même simplement feuilletée ou exploitée, ainsi que toutes occasions de commémoration et rétrospective de l'histoire de ces organisations⁶¹ complètent notre appréhension du milieu. Notre esprit reste en veille dans notre quotidien sur les traces qu'aurait laissé l'histoire du syndicalisme. Pour se remettre dans les ambiances de l'époque

⁵⁸ Election au poste de trésorière de l'Union Départementale du Sgen Cfdt de Savoie de 2008 à 2010

⁵⁹ Cf section 3 ci-après sur la définition du corpus

⁶⁰ Cf. bibliographie

⁶¹ Telle notre participation en tant que spectateur aux 50 ans de la Cfdt le 5 novembre 2014 « 1964 – 2014 50 ans une histoire des regards » en présence des secrétaires généraux depuis E. Maire. Nous étions entourée essentiellement de responsables syndicaux avec lesquels nous avons échangé nos impressions.

étudiée, nous avons aussi abordé la littérature en histoire économique et sociale, en histoire environnementale⁶². Par ailleurs, quatre entretiens ont été menés auprès d'acteurs non syndicaux témoins de la dégradation de l'environnement ou de l'action syndicale afin de compléter notre connaissance du contexte⁶³. Il serait opportun d'explorer la presse spécialisée et généraliste sur ce sujet mais pour des raisons pratiques nous ne l'avons pas fait. Nous ne ferons qu'évoquer le rapport des journalistes aux organisations syndicales lors de la présentation des acteurs de l'environnement en force autour des confédérations. Nous exploitons en supplément uniquement les coupures de presse déposées dans les archives par les acteurs confédéraux.

2. L'aide des représentations professionnelles, pour un phénomène vu comme une machine ou un organisme

Becker attire également notre attention sur un autre type de représentations des chercheurs, à savoir les représentations professionnelles. Parmi celles-ci, il distingue deux types de représentations du phénomène étudié, l'une comme machine et l'autre comme organisme (2002, p. 46 et s.).

Voir le phénomène à étudier comme machine implique de s'intéresser d'après lui à toutes les organisations et à tous les acteurs qui ont contribué à sa réalisation. A notre niveau, il s'agit de voir l'intervention syndicale dans les entreprises comme un résultat convergent d'acteurs multiples, en des lieux multiples. Il nous offre la « *ficelle de la machine* » pour « *ne pas laisser d'éléments cruciaux de côté* ». Ainsi,

« nous devons démonter cette machine, comprendre comment elle fonctionne, voir quels en sont les composants, comment ils sont reliés entre eux, et tout ce qui se passe dans cette boîte noire afin de pouvoir nous aussi générer le splendide résultat qu'elle produit » (Becker, 2002, p. 79).

« Le fait de concevoir ce genre de machines nous donne une bonne raison d'inclure ce que nous aurions autrement pu risquer de laisser de côté, ce que nos sentiments, nos engagements et nos intérêts auraient pu nous pousser à oublier ou à négliger. Notre machine ne fonctionnera pas si elle n'a pas toutes les pièces qu'il lui faut pour accomplir cette tâche » (Becker, 2002, p. 80).

Même si nous étudions l'action syndicale d'un point de vue confédéral⁶⁴, cela ne nous exonère pas de prendre conscience de la multiplicité des interlocuteurs de notre acteur et les forces en présence qui ont contribué ou freiné cette action. Ces forces agissant pour la gestion environnementale des entreprises se trouvent autant autour des organisations syndicales - patronat, institutions, mouvement écologiste et journalistes environnementaux - qu'en interne - responsables syndicaux issus de l'échelon fédéral, régional ou local. Ceci implique de présenter

⁶² Cf. bibliographie

⁶³ Cf. les sources orales à la fin de ce document

⁶⁴ Cf. section 3 de ce chapitre.

les acteurs de l'environnement en force autour des confédérations dans leur contexte économique et social (partie 2 chapitres 3 et 4). Pour Becker cette représentation est particulièrement adaptée aux organisations sociales qui ont des activités répétitives (Becker, 2002, p. 80), ce que nous comprenons comme des permanences. Il se trouve que nous dégagions dans nos recherches des permanences entre l'expérience syndicale en matière d'intervention dans la gestion économique des entreprises et celle en matière environnementale. Il existe aussi un certain nombre de similitudes entre les deux organisations syndicales étudiées.

Le deuxième type de représentation professionnelle consiste à voir le phénomène à étudier comme organisme; Becker invite à considérer le phénomène comme une série de processus et sous-processus interconnectés. Comme les éléments de l'organisme, ils se nourrissent les uns les autres et créent les conditions de fonctionnement du suivant. Cela évite selon l'auteur de « *penser les types de gens comme des catégories analytiques pour s'intéresser à leurs types d'activités* » (Becker, 2002, p. 80). Nous voyons dans notre récit une évolution dans l'intervention syndicale non linéaire qui provient d'actions individuelles ou collectives plus ou moins intenses et interconnectées. Dans notre cas, éviter de penser les syndicalistes comme une catégorie partageant les mêmes idées et modes d'action est effectivement indispensable pour une histoire s'écarter au maximum de représentations erronées. L'approche par processus incite à « *considérer les objets comme résidu concret des activités des gens* » et « *évite d'expliquer de manière causale par le type de personnes* » (Becker, 2002, p. 80). Autant que possible, nous précisons le parcours syndical et personnel de chacun de nos acteurs pour le mettre en relation avec ses actions (Partie 3 – chapitre 6).

« Les activités ne peuvent avoir un sens que lorsqu'on sait à quoi elles répondent, et quels phénomènes fournissent la matière et les conditions nécessaires à l'existence de la chose qui vous intéresse » (Becker, 2002, p. 80).

Dans nos travaux, cela permet de chercher le sens que chaque acteur donne à ses activités (à quoi correspond sa préoccupation pour l'environnement?) et les conditions nécessaires à la réussite de l'action collective plutôt que ses causes. De même l'action confédérale résulte des expériences passées, réussites ou échecs, et du choix des valeurs non négociables dans la défense des intérêts communs. Becker rappelle effectivement que chaque action a son lieu propre et est connectée à un contexte. L'action est bien différente selon que l'étude porte sur les confédérations ou les sections syndicales d'entreprise. Nous devons le mettre en évidence pour écarter la confusion entre les actions des différents niveaux dans les organisations syndicales, les positions confédérales pouvant diverger de celle des militants de base en entreprise ou au niveau régional, fédéral. « *Chaque activité s'opère en réaction à une situation donnée* », ce qui renverse le point de vue (Becker, 2002, p. 87).

Enfin « *en se concentrant sur les activités on se force à s'intéresser au changement plutôt qu'à la stabilité, à la notion de processus plutôt qu'à celle de structure* » (Becker, 2002, p. 90). C'est

bien l'évolution de la définition de l'environnement, de la prise en charge de la gestion environnementale que nous montrons.

SECTION 3 - LA DEFINITION DU CORPUS DE DOCUMENTS

Comme nous l'avons écrit ci-avant, la définition du corpus conditionne la réponse apportée à notre question de recherche. Les résultats des recherches d'Offenstadt montrent que grâce à des travaux en histoire depuis les années 1980, une focalisation sur un tel corpus «*pouvait donner d'importants résultats en histoire*» (Offenstadt, 2011, p. 28). Dans cette délimitation du corpus, il s'agit également de définir des bornes temporelles pour répondre à notre question.

1. Le corpus idéal ou « rassembler la totalité des choses »⁶⁵

Becker questionne le périmètre de collecte des documents par « *Qu'inclure ?* » dans ce qu'il nomme l'échantillon et que nous assimilons au corpus documentaire⁶⁶. Offenstadt nous assure qu'aujourd'hui « *tout est document* »⁶⁷ depuis l'ouverture documentaire au-delà des seules sources écrites apportée par l'équipe de la revue des Annales (1929). Nous appliquons ce principe en rassemblant aussi bien des sources écrites qu'orales, des écrits officiels comme les rapports de congrès, des notes manuscrites de nos acteurs, des entretiens. Becker pose également la question « *Où s'arrêter ?* » pour ne pas que la collecte des documents prenne le dessus sur le reste de notre travail. Un idéal d'exhaustivité existe chez tout chercheur,

« quelque chose dont la plupart des sociologues ont rêvé un jour ou l'autre : abandonner toute idée d'échantillonnage et, au lieu de s'appuyer sur la synecdoque⁶⁸, rassembler simplement « la totalité des choses » pour la présenter à nos collègues comme résultat de notre travail. Cette approche produit des chimères du genre « une description complète » ou une « reproduction des expériences vécues des gens » (entre autres) » (Becker, 2002, p. 125).

Il continue par,

« avec le recul nous aimerions tout avoir, parce que tout s'intégrera à la définition et que tout pourrait être érigé en objet d'études sérieuses. Mais il est impossible d'avoir tout, pour des raisons pratiques tout à fait évidentes : nous n'avons pas suffisamment de gens pour recueillir ce tout, et nous ne saurions de toute façon pas quoi faire de la masse de détails que l'on obtiendrait si on arrivait à le recueillir. [...] Quand bien même nous y parviendrions, nous nous retrouverions noyés sous la masse de détails [...]. Et aucune base de données informatisée ne pourrait nous apporter de salut, car cette noyade est une noyade conceptuelle et non pas simplement mécanique. Les sciences sociales n'ont pas de réponse simple à ce problème » ((Becker, 2002, p. 129).

⁶⁵ Becker (2002, p. 125)

⁶⁶ *Ibid.*, p.118

⁶⁷ Il cite en plus des sources écrites, l'image, les paysages, les traces matérielles de l'existence humaine, les archives orales et audiovisuelles. *Ibid.*, p.27

⁶⁸ Becker écrit, « synecdoque par laquelle nous posons que la partie de la population, de l'organisation ou du système que nous avons étudiée représente, de manière sensée, le tout d'où nous l'avons tirée » (*Ibid.*, p.118)

Et plein de bon sens, Becker ajoute qu'« *il faut un jour ou l'autre achever son travail* ». Nous n'avons pas pour notre part échappé à l'idéal d'exhaustivité par peur de passer à côté de l'essentiel. Nous avons choisi de nous limiter aux archives confédérales mais nous avons été tentée de visiter les archives fédérales, des archives du Conseil économique et social, la presse spécialisée et généraliste. L'étude d'un cas local nous aurait été possible. Mais nous avons décidé de nous limiter essentiellement aux archives des confédérations pour les raisons que nous expliquons ci-après.

L'idéal d'exhaustivité serait d'autant plus une erreur que c'est au chercheur à déterminer sa question de recherche et son périmètre. Notre prise de recul méthodologique nous a aidée à stopper la collecte des documents quand les réponses nous semblaient assez complètes; nous avons ainsi veillé à la cohérence entre ce corpus et notre question, quitte à la modifier au besoin.

2. L'entrée dans les sources, déterminant de la question de recherche

Nous avons choisi d'entrer dans le sujet de l'environnement et du syndicalisme à partir des sources que nous avons pensées les plus pertinentes, à savoir les archives confédérales privées avec une recherche sur le terme *Environnement* et pour les recherches sur l'intervention dans la gestion par les termes *Entreprise* et *Comité d'entreprise* pour les raisons que nous développons ci-après.

Le choix d'une entrée par la confédération provient de notre connaissance du fonctionnement des organisations syndicales et de la littérature explorée ; la confédération nous semble être le lieu de grands débats internes, interprofessionnels et interrégionaux à partir de problématiques rencontrées sur le terrain. De nombreux documents provenant d'acteurs extérieurs ou d'acteurs syndicaux non confédéraux sont conservés dans les archives confédérales montrant la possible interaction avec la confédération; ces acteurs alimentent la réflexion confédérale lorsqu'ils apportent des éléments d'actualités et les réalités de terrain. Par exemple les groupes Cfdt et Cgt au CES interagissent avec les acteurs confédéraux en charge de l'environnement lorsque le sujet d'actualité traité au CES porte sur des pollutions ; ou encore, l'UD d'Alsace ne sachant comment répondre sur les dégradations environnementales liées aux pluies acides contacte le secteur confédéral *Cadre de vie*. Nous constatons que la confédération est bien un lieu de production de dossiers et de construction de positions syndicales par compromis et en interaction avec les différents niveaux de l'organisation syndicale. L'intensité de l'interaction varie toutefois selon les périodes. Le rôle d'une confédération est ensuite de diffuser les revendications qui en découlent.

Cette entrée nous a été reprochée lors de la première journée d'étude à laquelle nous avons participé, notamment par une historienne travaillant sur les sources syndicales

patronales. A son avis, notre recherche était incomplète car axée sur un seul point de vue. Si la remarque est recevable, le sujet proposé en serait modifié. En outre, nous avons volontairement écarté le point de vue fédéral car nous n'avons pas souhaité nous focaliser sur une branche d'activité, choix qui risquait de restreindre l'angle d'observation. Nous aurions pu, par exemple, travailler uniquement sur les fédérations de la Chimie mais alors nos recherches auraient été focalisées sur les seules problématiques de risques industriels et d'énergie.

Il est bon de remarquer que les archives étudiées au sein des services confédéraux d'archives sont issues de la politique de conservation de chaque confédération et de la sélection de leurs archivistes. Ces services mettent à la disposition de tout chercheur un archiviste. La confédération de la Cgt a soutenu la création de l'association de l'Institut Cgt d'histoire sociale (Ihs – Cgt) dès 1982 ; il regroupe les archives et les collections de publications périodiques de la Cgt. Cette association publie régulièrement sur l'histoire de la Cgt, organise colloques et conférences. La confédération de la Cfdt a, quant à elle, créé en 1985 ses archives confédérales, rassemblant outre les archives de la Cftc de sa création jusqu'en 1964, celles de la Cfdt avec l'ensemble des documents produits par les services confédéraux (courriers, comptes rendus de groupes de travail, supports de formation, brochures syndicales, rapports de congrès). Un service de documentation conserve de son côté toutes les publications de presse syndicale depuis les plus anciennes. Les deux confédérations conservent également des archives personnelles déposées par d'anciens responsables de leur organisation.

La requête transmise aux archivistes est donnée sous le terme *Environnement* sans plus les guider ni le définir, espérant éviter d'enfermer les recherches dans notre conception de l'environnement du XXI^e siècle. Cela nous permet de retrouver le sens du terme *Environnement* pour les acteurs confédéraux mais aussi de saisir les champs que les autres secteurs confédéraux leur ont laissés ou qu'ils ont su se réserver. Nous pouvons ainsi rassembler ce qui relève selon les acteurs confédéraux de l'*Environnement*. Par contre si notre corpus dépend du système de classification des archives qui lui-même reflète l'organisation syndicale en secteur d'activité, il dépend également du tri fait par les archivistes. En se rapprochant au plus près des archives des acteurs confédéraux pour l'*Environnement*, nous mettons également au jour les clivages sur la définition du terme et sur la prise en charge de sa dégradation entre organisation syndicale et Administrations ou mouvement écologiste. Nous avons ainsi exploité les courriers confédéraux des secteurs se préoccupant d'*Environnement* soient, successivement, des secteurs intégrant l'environnement, le cadre de vie ou le développement durable, les termes évoluant en réponse aux préoccupations sociétales.

Les courriers confédéraux d'un secteur confédéral contiennent les courriers échangés en interne ou avec des acteurs externes, les dossiers traités, les préparations de réunions ou de rencontres syndicales nationales puis leurs comptes rendus, les notes de synthèse internes, les

ébauches d'articles de presse syndicale. Mises bout à bout, ces archives nous montrent l'évolution dans la construction du discours syndical sur l'*Environnement* – et des actions - dont le résultat transparaît dans les textes des congrès, la presse syndicale et les formations aux militants d'entreprise. Les textes des congrès nous donnent un panorama complet des positions des confédérations même si la place n'est pas au détail ; nous trouvons dans ces textes le rapport des activités des années écoulées entre deux congrès et le discours à transmettre aux syndiqués et aux acteurs externes pour l'avenir ainsi que les résolutions ou le programme d'actions à faire voter.

En fonction des premiers résultats, nous avons complété notre corpus avec les archives personnelles de nos acteurs, et quelques archives d'organismes syndicaux de formation. Nous avons dépouillé également la presse confédérale destinée aux responsables syndicaux car elle constitue un organe de communication confédérale⁶⁹. Cette presse montre quelques actualités pour l'environnement mais surtout les réponses aux préoccupations syndicales, et l'expertise syndicale.

Nous avons toutefois exclu volontairement les dossiers qui traitaient exclusivement d'*Energie* pour écarter le risque de se focaliser sur le débat du nucléaire et être submergée par une masse de documents. Nous avons testé notre sujet auprès de divers interlocuteurs et la plupart à l'évocation de *Syndicalisme et Environnement* nous ont ramenée vers le dossier du nucléaire. Nous voulions éviter l'amalgame entre environnement et nucléaire. Avec du recul, notre restriction est discutable car lors d'entretiens avec des acteurs majeurs, plusieurs nous ont montré le lien fort entre l'environnement et l'énergie pour les organisations syndicales. Les résultats seraient probablement différents si nous avions retenu les deux termes mais il était trop tard pour modifier notre approche.

En parallèle à l'entrée par l'*Environnement*, nous avons travaillé sur l'intervention dans la gestion économique de chaque confédération. Le concept n'a pas été identifié tel quel dans les archives confédérales et la littérature; nous avons alors cherché les termes les plus proches et ce sont ceux d'*Entreprise* et *Economie* qui se sont imposés petit à petit dans les préoccupations syndicales entre les deux guerres. Ensuite, sur la base de la lecture des lois de 1945⁷⁰ puis des lois Auroux de 1982 qui favorisent l'intervention syndicale dans la gestion des entreprises, nous avons approfondi nos sources avec les termes *Information économique* et *Expert comptable*, c'est-à-dire ces experts payés par l'employeur pour assister les élus de CE dans la compréhension des documents financiers de leur entreprise. En 1945, les élus devaient être formés au plus vite et les supports de formation que nous avons consultés sont le résultat d'une

⁶⁹ *Le Peuple* et *Revue des CE* pour la Cgt, *Syndicalisme Hebdo*, *Liaison CE*, *Cfdt Aujourd'hui* devenu *La Revue* et dans une moindre mesure *Cfdt Magazine*

⁷⁰ Elles correspondent à l'intervention dans la gestion des entreprises, au suivi de la bonne marche des entreprises (cf. annexe 5) ; les salariés élus sont issus en partie des syndicats.

réflexion confédérale en économie et gestion. L'aspect économique n'étant pas le plus développé dans nos travaux, nous avons retenu essentiellement des courriers confédéraux du secteur Formation, des supports de formation, la presse confédérale. Enfin le terme *Gestion* est rarement employé ou alors dans une perspective indifféremment sociale ou économique.

3. Au-delà des sources écrites confédérales

Au-delà de notre périmètre de collecte des sources confédérales, nous avons suivi de nouvelles pistes lorsque les sources syndicales semblaient insuffisantes mais aussi pour valider nos premiers résultats. Ainsi, alors que les archives confédérales de la Cgt étaient muettes sur l'action confédérale en faveur de l'environnement dans les années 1980, nous nous sommes intéressée succinctement mais de manière ciblée à une association, le *Mouvement National de Lutte pour l'Environnement* (MNLE) ; nous savions par la presse syndicale que la Cgt avait participé à sa fondation. De même, alors que les archives confédérales de la Cfdt étaient rares sur une période de cinq années et n'ont laissé apparaître qu'un seul nom, nous avons suivi la trace de cet acteur non confédéral qui nous a menée vers le *Syndicat National de l'Environnement* (SNE) affilié à cette époque à la fédération Cfdt des Transports et de l'Équipement. Pressentant son rôle prépondérant dans l'action confédérale, nous avons abordé l'histoire de ce syndicat allant jusqu'à mener un entretien et des échanges de courriers notamment avec un chercheur sur le point de publier un ouvrage sur le SNE⁷¹.

Notre corpus est également complété par des entretiens auprès de douze responsables syndicaux⁷² dont les noms sont ressortis à la lecture des archives confédérales, autant secrétaires désignés que secrétaires élus⁷³. Ces responsables ont participé personnellement à l'action étudiée. Les résultats de ces entretiens viennent compléter et confirmer - ou infirmer - ceux des archives écrites, incitant parfois à exploiter autrement nos sources confédérales. Ces entretiens semi-directifs sont le fruit d'une méthodologie qui pourrait être qualifiée d'empirique. Après deux ou trois essais, le canevas d'entretien et de sa préparation est établi⁷⁴. Etant menés après exploration des archives et de la presse confédérales, ils permettent d'obtenir des récits de détails et de rapports de force, la justification des concepts utilisés en leur temps et des précisions sur la production de documents archivés ; ils présentent en sus un intérêt plus général car nous apportant une vue d'ensemble sur le fonctionnement des confédérations par l'expérience des interviewés. Un entretien d'un acteur de la Cfdt des années 80 nous a, par exemple, permis de saisir la nuance entre *environnement industriel* et *environnement*. Ou encore

⁷¹ Laigneau, P. (2014) *Le Syndicat national de l'environnement*. Les Lilas, France: Syndicat national de l'environnement SNE-FSU.

⁷² Entre 2013 et 2015.

⁷³ Cf. les sources orales à la fin de ce document

⁷⁴ Cf. annexe 3 *Méthodologie de l'entretien de responsables syndicaux*

à la Cgt, une secrétaire confédérale restée près de vingt ans dans les instances dirigeantes de la confédération, nous a éclairée sur les ruptures notamment dans les moyens à disposition de l'action confédérale. Au cours des entretiens, nous avons utilisé la ficelle du *Comment* de Becker comme présentée précédemment pour questionner nos interviewés et rapporter le processus qui aboutit à un résultat plutôt que chercher les seules causes au risque de les mettre dans la gêne. Les risques d'entretien portant sur des faits de plus de vingt ou trente ans sont ceux de la rétrospection et de la faculté de nos interviewés à enjoliver les faits. Nous gageons que le *Comment* de notre questionnaire écarte en partie la tentation d'un récit biaisé. Aussi l'exploration préalable d'archives écrites nous permet de poser des questions précises quant aux faits et à la construction des documents retenus dans le corpus. Il n'y a, il nous semble aucun enjeu pour eux dans ces entretiens. Certains acteurs étaient interviewés pour la première fois par un chercheur. Nous avons également interviewé un acteur trois fois et le résultat a révélé une permanence des récits. Par ailleurs, certains entretiens n'ont pas été enregistrés et ont seulement fait l'objet de prise de notes pour des raisons pratiques et de choix méthodologiques. La retranscription quasi-intégrale lorsqu'elle est possible ne fait pas l'objet d'une analyse de contenu mais a seulement le statut de complément de données.

4. Les limites temporelles du corpus ou périodisation

Dans sa *leçon 5 – le temps et l'histoire*, Prost rappelle que

« le premier travail de l'historien est la chronologie. [...] Il constitue un premier dégrossissage. Le second travail est la périodisation. A un premier niveau, c'est une nécessité pratique : on ne peut embrasser la totalité sans la diviser. [...] Il faut en trouver qui aient un sens et identifient des ensembles relativement cohérents » (Prost, 1996, p. 114).

Si nous ne découpons pas notre chronologie en période, elle nous permet toutefois d'identifier des évolutions et des ruptures pour répondre à nos questions. En revanche, les limites temporelles amont et aval sont définies par des éléments extérieurs à l'histoire syndicale.

Les années 1970 sont un temps fort de prise de conscience et de préoccupations environnementales qui ont forcément un impact sur les réflexions confédérales. Un faisceau de facteurs amène la population française à une prise de conscience de la multiplication des nuisances liées au développement industriel et de la compétitivité mais aussi aux choix d'aménagement du territoire.

« Deux phénomènes, à la fois parallèles et convergents, contribuèrent alors à la formation d'un contexte nouveau : le développement d'une part, dans certains secteurs de l'administration, d'un courant de pensée soucieux de qualité du cadre de vie et d'équilibres territoriaux ; la montée d'autre part, de sensibilités nouvelles dans l'opinion.

La DATAR, créée en 1963, a offert au travers de plusieurs grands chantiers (villes nouvelles, parcs naturels régionaux, aménagements touristiques en zone littorale ou en montagne ...) un cadre à l'émergence de réflexions nouvelles. Sans être nécessairement parvenus à s'imposer, les idées émises et

les projets de protection élaborés alors ont contribué à diffuser des interrogations qui, sans se confondre avec elles, ont pu présenter des analogies avec des idées portées par le mouvement de 1968. Encore marginal, ce « bouillonnement administratif » intervenait au sein de l'establishment, au sein du « système » » (D. Boulet in Comité d'Histoire (2013, p.44).

Le territoire est doublement impacté avec la multiplication de nuisances et de catastrophes pour lesquelles les industries sont tenues responsables.

« Une mobilisation d'ampleur régionale que l'affaire de l'évacuation des boues de l'usine Pechiney de Gardanne dans une fosse au large de Cassis suscita entre 1963 et 1966. Et ce sont des sensibilisations plus larges encore, nationales même, qu'occasionnèrent la marée noire du Torrey-Canyon ou le conflit de la Vanoise. Sans doute ces deux affaires ne visaient pas directement des industriels français : il n'empêche que toutes ces sensibilisations ont participé de la construction d'une part d'opinion que peu d'industriels ont alors vu venir » (D. Boulet in Comité d'Histoire (2013, p.44)).

En 1966 avec la catastrophe de l'usine pétrochimique de Feyzin (Rhône) - pourtant moderne, un sommet est atteint.

« Elle élargit les champs d'analyse et d'action : en termes géographiques pour dépasser l'échelle du local ; en termes conceptuels pour dépasser l'échelle de la nuisance ou du risque déterminé pris isolément » (D. Boulet in Comité d'Histoire (2013, p.44)).

Le mouvement syndical réagit à la catastrophe de Feyzin par le biais notamment de ses adhérents issus des fédérations de la Chimie.

Il découle de cette montée en puissance de la thématique de la protection des populations comme de la nature, la création d'un ministère de l'Environnement en France en janvier 1971. Auparavant, l'année 1970 est déclarée année de la protection de la nature en France. Ce mouvement n'est pas spécifique à la France puisqu'aux Etats-Unis le président Nixon prononce un discours qui restera célèbre- le 22 janvier 1970 - et un mouvement universitaire radical débouche sur la création d'une première association *Friends of the Earth*. S'en suivent le premier rapport remis au Club de Rome, *The limits of Growth* par Meadows et en 1972 la première conférence de l'ONU ou sommet de la Terre à Stockholm. Les deux confédérations étudiées n'échappent pas au questionnement sur la pollution et la dégradation du cadre de vie, qu'elles s'en emparent ou non. Leurs militants sont présents autant dans les administrations françaises de l'aménagement du territoire que dans les usines à l'origine des catastrophes industrielles. Leurs archivistes ont plus tard classé sous le terme *Cadre de vie* et *Environnement* des documents ayant trait à des réflexions sur la dégradation de l'environnement des années 1970 et suivantes. Nous ne savons pas ce qui a motivé ce choix des archivistes entre fréquence de présence de documents à partir de cette période ou concomitance avec la chronologie de la prise de conscience environnementale en France.

A l'opposé, pour notre borne aval, nous choisissons 2002, époque qui voit le début d'une lente montée depuis 1992 et le sommet de Rio, d'un travail en réseau entre les ONG et d'une réflexion pluraliste dans la société française sur les problèmes de développement durable; la première phase de concrétisation de ce travail aboutit en 2007 à la concertation et à la

négociation lors du Grenelle de l'environnement composé de cinq collèges⁷⁵. Le gouvernement français généralise l'invitation d'ONG - dont les organisations syndicales - dans les groupes de travail ou dans les comités traitant d'environnement et de développement durable. Auparavant, il invitait tout au plus un expert issu d'une organisation syndicale sans que cela ne soit officiel. Les organisations syndicales sont représentées au sommet de la Terre de Johannesburg (2002) par le biais de leurs confédérations syndicales européenne et internationale ; le gouvernement français leur propose en sus de participer à une mise en commun au niveau national par le biais de deux organisations, l'une réservée aux ONG françaises, l'autre pour faire partie de la délégation française officielle au sommet. Ainsi les organisations syndicales sont invitées au collectif associatif Rio+10 ou Comité Jo'Burg mis en place par l'association 4D au bénéfice du gouvernement. L'objectif est d'apporter une contribution commune à la participation française. La déclaration est reprise dans le « *Livre blanc des acteurs français du développement durable* » du Comité Français pour le Sommet du Développement Durable⁷⁶. Les organisations syndicales sont également invitées à participer au CFSMDD en préparation du sommet de Johannesburg. L'objectif est d'apporter une contribution aux déclarations françaises. Selon un représentant de la Cgt présent aux réunions,

« le Premier Ministre estimait nécessaire que tous les acteurs concernés par les diverses composantes du développement durable, les groupes majeurs définis à Rio, c'est-à-dire les ONG dont les syndicats, les entreprises, les scientifiques et les collectivités locales doivent s'organiser en réseaux d'actions, se concerter et approfondir un dialogue constructif avec les pouvoirs publics » (Cgt – 75CFD19).

Les ONG sont également convoquées par le ministère de l'Environnement et par les parlementaires en 2001 au moment de l'élaboration de l'article de la loi NRE puis de son décret définissant le nouveau rapport de développement durable bientôt obligatoire⁷⁷. Les seules organisations syndicales sont ensuite invitées par l'association Entreprise pour l'Environnement (EpE) afin de dialoguer avec des responsables d'entreprises sur le développement durable en entreprise et notamment sur le rapport de développement durable (projet d'article 64 de la loi NRE qui deviendra article L225-102-1 du Code de commerce). Ce dernier point ancre d'autant plus nos recherches dans les sciences de gestion. Ainsi à partir de 2001-2002, les organisations syndicales sont plus régulièrement sollicitées par des instances nationales, ce qui constitue une rupture dans leur histoire. Nous verrons dans nos résultats ce qu'il advient de ces concertations.

Au sujet de l'intervention syndicale dans la gestion économique des entreprises, c'est la législation de 1945 – 46 attribuant des prérogatives économiques aux élus des CE⁷⁸ alors en grande majorité issus des deux organisations syndicales qui détermine le départ de nos recherches. A partir de là, les confédérations se posent sérieusement la question d'intervenir ou

⁷⁵ Etat, collectivités territoriales, entreprises, syndicats et ONG

⁷⁶ CFSMDD (2002)

⁷⁷ Loi NRE (Nouvelles Régulations Economiques) du 15 mai 2001 et décret du 20 février 2002

⁷⁸ Cf. annexe 5

non dans les gestions. Puis nous arrêtons nos recherches avec les lois Auroux de 1982 qui autorisent plus largement l'expression et le contrôle des gestions des entreprises par les institutions de représentants des salariés dont une majorité relève encore d'organisations syndicales.

Rassembler un corpus comme le nôtre, c'est presque deux mois passés auprès des archivistes à ouvrir des cartons d'archives, sortir des documents, les prendre en photos ; c'est une quinzaine d'entretiens, des centaines de journaux syndicaux consultés et des milliers de mots déchiffrés pour analyse. Ce corpus est rassemblé pour croiser les sources autant que possible, montrer la richesse et l'évolution de la réflexion pour l'environnement au sein de la confédération, et l'interaction des acteurs confédéraux avec des acteurs internes et externes. Entre clivage et apports mutuels, les possibilités sont nombreuses.

Mais rassembler n'est pas définir le corpus et c'est son analyse, document par document, qui détermine ceux à conserver ou ceux à abandonner car ne répondant pas à nos critères de sélection.

A ce stade, avec un corpus centré sur les confédérations de la Cfdt et de la Cgt, avec des limites temporelles à 1970 et 2002, notre question *«les syndicats de salariés pourraient-ils s'intéresser à l'environnement et prendre part à la gestion environnementale des entreprises en réclamant une réforme des pouvoirs dans l'entreprise ?»* devient *«les confédérations syndicales Cfdt et Cgt peuvent-elles ou ont-elles pu intervenir dans la gestion environnementale des entreprises (1970 – 2002) ?»*.

SECTION 4 - LE TRAVAIL SUR LE CORPUS

A partir de sa collecte, le chercheur procède à une critique de ses sources avant de les sélectionner pour un corpus robuste et les mettre en perspective pour la construction du sens de son histoire. Les sources sont retenues à l'issue de leur critique externe comme interne et ordonnées selon leur chronologie pour faire émerger le processus créant le phénomène étudié.

1. Critique des sources

En historiographie tout document doit être interrogé comme l'écrit Offenstadt;

« il faut avant tout s'assurer de l'authenticité et de la provenance du document par son analyse matérielle et formelle (papier, écriture, sceaux, etc.), c'est la critique externe. ... La réflexivité accrue de la profession historienne conduit à repenser le document. Les sources sont alors de plus en plus interrogées pour elles-mêmes, dans leur matérialité. Les études mettent au jour la généalogie des

significations, les rapports de pouvoir qui s'inscrivent dans la conservation documentaire » (2011, p. 24)⁷⁹.

Se pose la question de la disponibilité des sources, de leur sélection en amont de nos recherches. Becker insiste sur le fait que le chercheur utilise les informations des autres, les *« informations que d'autres (personnes ou organismes) ont collectées, ... de ce fait ils laissent de côté ce que ces « autres » laissent de côté », « ne jugeaient pas importantes »* (Becker, 2002, p. 169). Chacun sélectionne en fonction de ses buts propres et certaines informations qui auraient pu être indispensables pour nous disparaissent comme nous l'avons évoqué ci-avant. Ainsi Becker conseille de se demander

« d'où viennent les données que vous utilisez, qui les a collectées, sur la base de quelles contraintes organisationnelles et conceptuelles, et comment tout cela affecte le tableau (de données) à partir duquel vous travaillez » (Becker, 2002, p. 169).

Nous sommes consciente que des archives sont le résultat d'un long processus de sélection sur lequel nous n'avons pas de prise. L'absence de documents sur une période donnée doit nous alerter et donner lieu à interrogation. Est-ce du fait d'une dissimulation? D'une disparition? D'une classification dans une autre catégorie de documents? De l'absence d'action? C'est ainsi que pour une période que nous pensions sans action pour l'environnement à la Cfdt, nous avons fait un détour du côté de son syndicat rassemblant les personnels de l'Environnement grâce au nom d'un des acteurs présent dans les archives confédérales. Nous avons ainsi rencontré un permanent syndical de ce syndicat qui a consacré une partie de son mandat à la confédération alors que les archives confédérales ne contenaient qu'une faible trace de cette participation. Tout un pan de l'histoire sur une période donnée a été mis au jour. A la Cgt, nous avons contribué à retrouver des archives égarées dans un sous-sol.

Becker parle aussi de *« hiérarchie de la crédibilité »* et conseille : *« doutez de tout ce qu'une personne de pouvoir peut vous dire. En public, les institutions se présentent systématiquement sous leur meilleur jour »*. Pour lui, le doute porte aussi sur des acteurs subalternes car

« dans tout système de groupes hiérarchisés, les participants tiennent pour acquis que les membres du groupe le plus haut placé ont le droit de définir la manière dont les choses sont effectivement » (Becker, 2002, p. p.154).

Nous avons émis des doutes essentiellement lors d'entretiens d'acteurs qui pouvaient avoir enjolivé leur action. En croisant les résultats, nous pouvons relativiser ces doutes.

Enfin Offenstadt écrit que *« la source est un objet produit, un point d'arrivée dont il convient alors de restituer le cheminement non seulement pour mieux l'étudier au final mais aussi en lui-même en tant que témoin des pratiques »* (2011). En considérant le document comme une

⁷⁹ Chapitre 2 les historiens, les documents et leur critique

construction sociale, nous réinterrogeons ses rédacteurs et leur point de vue, leur biographie dont leur rapport à l'environnement et leur légitimité à intervenir ; nous replaçons également l'action dans le contexte qui l'a vu naître ainsi que son acceptation. Toutefois la mesure de l'impact d'un document est rarement connue.

Loin d'avoir terminé notre analyse, nous continuons comme l'historien en faisant « *une analyse de fond, la critique interne, « discerner dans le document ce qui peut être accepté comme vrai »* » (Langlois et Seignobos cités par Offenstadt (2011)). Pour cela, la familiarité avec l'objet étudié est là encore indispensable comme le croisement des résultats. Par exemple, quand dans un document de 2002, un secrétaire confédéral de la Cgt écrit que sa confédération s'est toujours préoccupée d'environnement, nous mettons sa réponse en perspective avec les réflexions et actions qui ont émergé des sources chronologiquement antérieures.

Offenstadt poursuit, « *viennent enfin les opérations de synthèse. Cette rigueur n'est pas mathématique et les deux auteurs [Langlois et Seignobos] rappellent que l'historien a aussi besoin d'imagination* » (Offenstadt, 2011, p. 34). Nos questionnements précédents restent parfois sans réponse, ce qui nous amène à avoir de nouveau recours à notre imagination et parfois à déduire du document sa date.

2. L'analyse des documents pour la construction du sens dans le récit

Nous écartons très peu d'archives écrites à ce stade car lors de leur consultation par boîtes entières, nous avons procédé à un premier tri et photographié puis étudié essentiellement celles se rapportant aux termes *Cadre de vie*, *Environnement* puis *Développement durable*. C'est peut être dans les entretiens que nous trouvons le plus de données inutiles à nos recherches en raison d'une dérive possible, utile pourtant au moment de la rencontre avec l'interviewé pour une mise en confiance et une connaissance des spécificités des organisations.

A partir des sources éparpillées nous avons souhaité écrire une chronologie des faits pour chaque confédération afin d'avoir à l'esprit le scénario de l'action syndicale. Plusieurs sources attestent généralement d'une action, ce qui à la manière d'une triangulation apporte de la robustesse. Cette chronologie nous permet « *un premier dégrossissage pour bâtir d'autres temporalités* » (Offenstadt, 2011, p. 18), de mettre en évidence des ruptures dans les actions syndicales confédérales. Elle permet également d'identifier des périodes vides d'archives pour lesquelles une explication est recherchée, inactivité, absence ou classification des archives dans d'autres catégories. Nous produisons ensuite un synopsis chronologique présentant les actions de chaque confédération et les dates importantes de leur histoire respective, complété par la chronologie de faits issus tant de l'histoire économique, sociale et législative

qu'environnementale. C'est sur cette base que nous organisons ensuite notre récit et construisons notre intrigue, pour tendre vers la saturation du texte.

Dans notre méthode de recherche, nous mettons en évidence les différentes catégories de sources, discours ou pratiques, sources primaires ou secondaires pour les mettre en perspective et construire du sens à notre récit et montrer les interactions entre les acteurs. Il s'agit plus de les caractériser pour les utiliser avec force dans notre récit que de les catégoriser, exercice utile essentiellement pour présenter les sources en annexes. Un compte rendu de réunion d'un groupe de travail par exemple n'a pas la même signification qu'une résolution de congrès proposée au vote des responsables syndicaux. Le premier relève des pratiques et nous renseigne sur les personnes en présence, leur façon de travailler, leurs intentions, les difficultés du moment alors que la résolution est le fruit d'un long processus et consensus pour valider chacun de ses termes. Les deux sources ont leur importance mais, alors que nous estimons la pratique proche de faits et résultant d'actions sur le terrain, nous considérons le discours comme la formalisation d'une réflexion en amont ou en aval des actions. Nos acteurs relèvent de deux principales catégories, les secrétaires élus porteurs d'une vision politique et ceux désignés pour organiser l'action confédérale. Les premiers ont eu, lorsqu'ils étaient en activité, une posture politique et un discours construit - destiné aux foules, aux ministres - à partir des données confédérales. Les seconds relèvent généralement de la pratique, s'adressant essentiellement à des responsables de fédération, à leurs pairs ou à des interlocuteurs institutionnels en face à face. De plus, aucune catégorie de nos acteurs n'est encore en activité au jour de nos recherches ; lors des entretiens, certains arrivent parfois à des confidences. D'une manière générale, il faut tout de même traquer dans les discours de responsables syndicaux les discours devenus automatiques avec le risque de confusion entre les réalités et les vœux. Nos sources sont aussi à classer en sources primaires et sources secondaires; les premières ne sont pas travaillées par le chercheur contrairement aux secondes. Mais nous pouvons nous demander par exemple si une note confédérale d'un secrétaire confédéral sur l'expérience syndicale des dix dernières années, ne serait pas déjà une source secondaire puisque travaillée. La mobilisation de ces types de sources tour à tour nous permet de donner de la profondeur à notre récit et du sens.

Enfin comme le propose Offenstadt, l'analyse doit également porter sur le sens des concepts utilisés dans nos sources. « *L'histoire des concepts invite à se méfier de la permanence apparente des mots et des idées, à restituer dans leur temps propre chacun des usages qui en sont faits* » (Offenstadt, 2011, p. 16). Nous montrons en effet que le concept *Environnement* n'a pas le même contenu selon les acteurs et les périodes. Offenstadt nous alerte de plus sur le choix des mots en nous invitant à reproduire le vocabulaire de l'époque étudiée s'il ne rend pas illisible notre récit. Nous avons vérifié lors d'entretiens avec les acteurs de l'époque la validité et la

signification du vocabulaire comme par exemple pour *l'environnement industriel* qui s'est substitué dans les années 1980 à ceux d'*environnement* et de *cadre de vie*.

Il est possible toutefois qu'à l'issue de ces tests nous ayons pu faire des erreurs d'analyse.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Les contours de notre corpus dessinés, notre travail organisé et notre style d'écriture défini, nous validons à présent notre question de recherche et les questions sous-jacentes constituant notre plan et sa réponse. Nous empruntons ici à l'induction analytique exposée par Becker;

« les adeptes de cette procédure commencent par rassembler toutes les données portant sur un sujet spécifique, puis cherchent à former un énoncé qui prenne en compte la totalité de ce matériau, une généralisation qui englobe le mieux possible tout ce dont ils disposent. Si certaines données ne collent pas avec la généralisation, l'analyste s'efforce de reformuler cette dernière en la complexifiant pour qu'elle prenne en compte les cas récalcitrants » (Becker, 2002, p. 325).

Il faut entendre dans notre cas la généralisation à un niveau faible, à une généralisation à deux organisations syndicales de l'intervention dans la gestion des entreprises.

Ainsi notre corpus documentaire nous autorise à poser la question suivante :

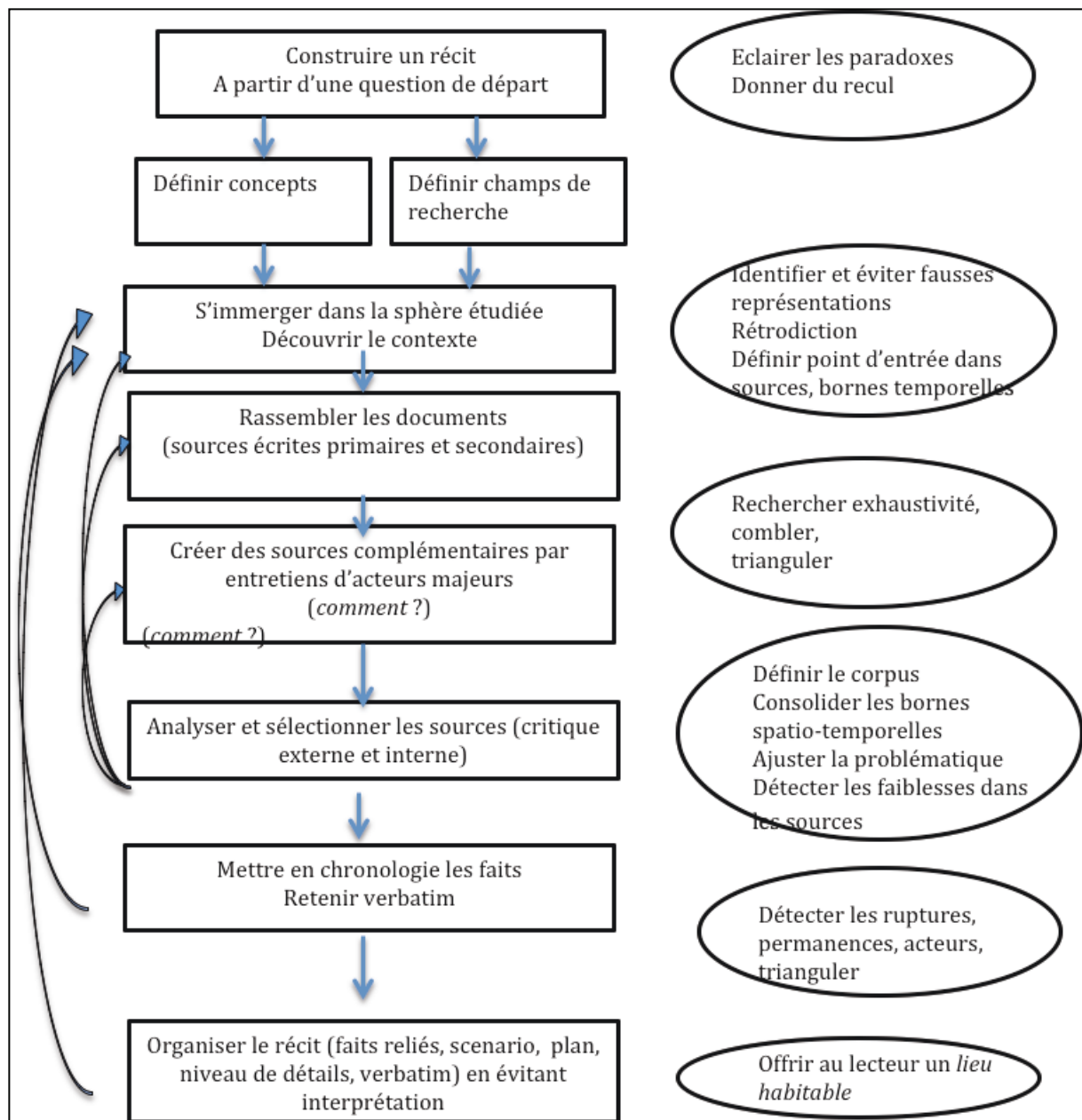
Les syndicats peuvent-ils ou ont-ils pu intervenir dans la gestion environnementale des entreprises ? Les cas des confédérations de la Cfdt et de la Cgt (1970 – 2002)

Nous organisons notre réponse autour de deux questions subordonnées :

- Comment les confédérations ont-elles pris la décision d'intervenir dans la gestion ?
- Comment sont-elles intervenues ?

Nous proposons un récit détaillé avec verbatim et une multitude d'acteurs à découvrir, un « lieu habitable » par tout lecteur (Figure 4).

Figure 4 - Schéma de synthèse de la méthodologie et de ses objectifs



CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Au terme de cette première partie qui nous permet de percevoir le manque de travaux sur les concepts de gestion environnementale et d'intervention syndicale dans la gestion des entreprises, nous avons décliné notre méthodologie de recherche propre à définir notre question de recherche. Elle se révèle pluridisciplinaire et repose implicitement sur la question de la gouvernance des entreprises et sur sa possible réforme.

Nous pouvons à présent proposer le plan ci-dessous.

Figure 5 - Présentation du plan général de la thèse

<i>Question de recherche: Les syndicats peuvent-ils ou ont-ils pu intervenir dans la gestion environnementale des entreprises ? Les cas des confédérations de la Cfdt et de la Cgt (1970 – 2002)</i>	
<i>Partie 2 - Les organisations syndicales dans leur contexte</i>	
<i>Chapitre 3 - Les organisations syndicales sur fond d'histoire</i> • <i>Éléments de contexte économique, juridique et environnemental dans la France des années 1970 à 2000</i> • <i>Présentation des organisations syndicales</i> • <i>Une définition syndicale de l'environnement, entre cadre de vie et développement durable (1970 - 2002)</i>	<i>Chapitre 4 - Les acteurs de l'environnement en force autour des confédérations</i> • <i>Quand les directions d'entreprises intègrent progressivement la gestion environnementale dans leur stratégie</i> • <i>Des pouvoirs publics tiraillés entre développement industriel et préservation de l'environnement</i> • <i>Mouvements écologistes et mouvement syndical : même combat ?</i> • <i>Des journalistes écologistes en mal de reconnaissance</i> • <i>L'opinion publique pour la défense de son « pré carré »</i>
<i>Partie 3 - Les ressorts de l'intervention syndicale dans la gestion environnementale des entreprises</i>	
<i>Chapitre 5 - Intervenir ou non dans la gestion des entreprises, une nécessité au plan environnemental face à l'absurdité de la société</i> • <i>Les ressorts de l'intervention syndicale pour l'environnement</i> • <i>L'expérience en matière économique : un tabou?</i>	<i>Chapitre 6 - Une poignée d'acteurs pour une présence étendue</i> • <i>Une organisation intermittente confédérale pour l'environnement</i> • <i>L'intervention confédérale sur les lieux de pouvoir et de consultation</i>
<i>Partie 4 - L'incitation des militants à intervenir dans la gestion environnementale des entreprises (1970 - 2002)</i>	
<i>Chapitre 7 - Le « penser global, agir local » des confédérations ou la création d'un cadre favorable à l'action des militants dans la gestion environnementale de leur entreprise</i> • <i>La définition d'une politique syndicale face à une nouvelle problématique</i> • <i>La constitution d'un cadre pour favoriser et faciliter la mise en mouvement des militants des CE et CHSCT dans les entreprises</i>	<i>Chapitre 8 - Pour un nouveau droit à l'intervention syndicale dans la gestion des entreprises</i> • <i>Relecture de l'intervention syndicale dans la gestion au regard de l'environnement</i> • <i>Conclusion des acteurs : des acquis et des échecs dans l'action confédérale favorisant la prise en charge de l'environnement par les militants</i>
<i>Conclusion générale (synthèse et apports, limites, perspectives de la thèse)</i>	

Nos objectifs seront atteints à l'issue de ce travail de recherche si nous parvenons à faire avancer la connaissance sur l'acteur syndical (objectif empirique), faire reconnaître la richesse de l'expertise syndicale tant par les syndiqués eux-mêmes que par leurs interlocuteurs (objectif

pratique), et apporter notre contribution à la définition du concept de gestion environnementale et d'intervention syndicale dans la gestion (objectif théorique).

C'est sous le regard des chercheurs en histoire et gestion et leur association⁸⁰ que nous écrivons cette thèse, accompagnée par ceux travaillant sur les organisations et le développement durable⁸¹.

⁸⁰ Association pour l'Histoire du Management et des Organisations

⁸¹ Nous faisons allusion au RIODD, Réseau International de recherche sur les Organisations et le Développement Durable.

PARTIE 2 – LES ORGANISATIONS SYNDICALES DANS LEUR CONTEXTE

Avant d'aller plus loin dans la déclinaison de notre question de recherche, nous présentons ci-après à la fois le contexte historique, les confédérations syndicales Cfdt et Cgt et ce qu'Environnement signifie pour elles. Puis nous montrons les forces en présence autour d'elles, aux intérêts essentiellement divergents.

Quel que soit le champ ou le mode d'action, les confédérations Cfdt et Cgt sont portées par leur milieu, par la situation sociale et économique de la France et les actualités. Le cadre européen joue certainement lui aussi un rôle, notamment par le biais de sa législation imposée aux pays membres dont la France. Les organisations syndicales ont régulièrement à s'opposer au mouvement général afin de remettre l'homme plutôt que le profit au centre des préoccupations. C'est pourquoi avant d'aller plus en avant dans nos recherches, il nous faut connaître cette situation entre les années 1970 et 2000.

Une succession de catastrophes écologiques sur fond de crise économique et sociale fait prendre leurs responsabilités aux confédérations dans le sens où elles alertent les salariés et autant que possible les défendent; cela ne signifie pas cependant que les organisations syndicales endossent les conséquences des décisions patronales. Dans toute lutte - comme dans celle pour l'environnement - elles se savent entourées de forces, d'acteurs aux intérêts proches ou contraires aux leurs; nous avons identifié les directions d'entreprises, les pouvoirs publics, le mouvement écologiste ainsi que les journalistes et l'opinion publique. Pendant longtemps, ils ont tous, plus ou moins, établi un lien avec les organisations syndicales sans déboucher toutefois sur de véritables actions convergentes.

Figure 6 - Présentation de la deuxième partie

<i>Partie 2 - Les organisations syndicales dans leur contexte</i>	
<i>Chapitre 3 - Les organisations syndicales sur fond d'histoire</i> • <i>Eléments de contexte économique, juridique et environnemental dans la France des années 1970 à 2000</i> • <i>Présentation des organisations syndicales</i> • <i>Une définition syndicale de l'environnement, entre cadre de vie et développement durable (1970 - 2002)</i>	<i>Chapitre 4 - Les acteurs de l'environnement en force autour des confédérations</i> • <i>Quand les directions d'entreprises intègrent progressivement la gestion environnementale dans leur stratégie</i> • <i>Des pouvoirs publics tiraillés entre développement industriel et préservation de l'environnement</i> • <i>Mouvements écologistes et mouvement syndical : même combat ?</i> • <i>Des journalistes écologistes en mal de reconnaissance</i> • <i>L'opinion publique pour la défense de son « pré carré »</i>

CHAPITRE 3 – LES ORGANISATIONS SYNDICALES SUR FOND D'HISTOIRE

« *Chaque activité s'opère en réaction à une situation donnée* » (Becker, 2002, p. 87), aussi une étude même brève de la période dans laquelle s'inscrit notre histoire des deux confédérations syndicales est indispensable pour replacer les actions dans leur contexte. Alors que l'histoire économique montre la fin de la croissance économique et la montée du chômage dans les années 1970, les organisations syndicales luttent pour des mutations économiques et sociales respectueuses des salariés mais aussi de l'environnement. Comme pour toute nouvelle lutte, quelques acteurs dans les confédérations opèrent une définition du champ d'intervention syndicale plus ou moins explicitement.

SECTION 1 – ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE, JURIDIQUE ET ENVIRONNEMENTAL DANS LA FRANCE DES ANNEES 1970 – 2000

L'action des organisations syndicales n'est pas le fruit du hasard mais plutôt une réponse aux mutations économiques et sociétales. Le contexte des années 1970 et des décennies suivantes est constitué d'un ralentissement économique, de mutations sociales, et d'alternance politique. Il montre également une forte évolution du cadre législatif et une réponse plus ou moins satisfaisante aux multiples catastrophes environnementales. Les actions de la France en faveur de l'environnement - mais aussi l'opposition à ces actions - sont elles-mêmes la réponse à des réactions internationales, européennes.

1. Une situation économique et sociale de plus en plus préoccupante

A partir des années 1970 se dessinent une société et une économie marquée par un ralentissement de la croissance économique et la financiarisation de l'économie accompagnés d'une montée du chômage. Deux auteurs parmi la bibliographie nous offrent assez d'éléments pour extraire les grandes lignes du contexte économique et social entre 1970 et 2002 (Asselain (2011), Vandebussche & Vavasseur-Desperriers (2014)).

D'ores et déjà, quelques chiffres sur le taux de croissance du PIB en France donnent, malgré les critiques dont il peut faire l'objet, un premier aperçu du contexte dans lequel évoluent les organisations syndicales entre les années 1970 et 2000.

Figure 7 - Taux de croissance moyen annuel du PIB en France à prix constants

1970 – 73	1973 – 81	1981- 86	1986 – 92	1992-2000	2000 – 2008
5,5%	2,7%	1,9%	2,7%	2,2%	1,7%

(Asselain, 1984, p. 199)

Nous constatons qu'après 1973, l'activité économique ralentit malgré la mise en œuvre de politiques économiques et sociales plus ou moins libérales. Ce ralentissement couplé à des mutations sociales est à même de bouleverser les actions syndicales.

1.1. Mutations économiques et sociales pour une croissance forte jusqu'en 1973

Depuis la reconstruction après-guerre et jusqu'en 1973, la France connaît des années florissantes en terme économique accompagnées de nombreuses mutations sociales. A l'approche des années 1970, la politique du Général De Gaulle (1958 – 1969) s'oriente vers la restauration de l'Etat, la solution à la crise algérienne ainsi que la modernisation de l'économie française favorisant son ouverture sur l'Europe. La planification est alors un outil structurant qui définit les perspectives et orientations des acteurs en leur donnant des moyens et en hiérarchisant les urgences. Depuis le 5^e Plan (1966-1970), la compétitivité française est un des objectifs principaux ; tout ce qui est considéré favorable au développement de l'activité économique est entrepris. Accélération de la transformation agricole de la France, choix de politique économique pour faciliter l'industrialisation, construction d'infrastructures et d'équipements, incitation à la recherche technologique et modernisation énergétique par le pétrole et le nucléaire. La concentration des entreprises et l'investissement privé sont également encouragés. La politique sociale doit elle aussi concourir à la compétitivité; De Gaulle prend ainsi des orientations pour instruire la main d'oeuvre et modifier les relations sociales dans l'entreprise en laissant participer les salariés au capital ou aux résultats de leur entreprise⁸². Ce dernier point est peu appliqué en raison de la résistance des acteurs dans l'entreprise.

Les nombreuses fusions d'entreprises dans les années 60 favorisent une concentration dans le textile et la chimie et font disparaître des emplois industriels. Mais grâce aux exportations des secteurs de l'agriculture, des industries agricoles et alimentaires, des industries de biens d'équipement, la croissance reste forte. L'énergie nucléaire commence à être développée pour répondre à un souci d'indépendance et pour fournir à l'industrie une énergie à un prix bon marché et stable. La France se libère partiellement de sa contrainte énergétique.

Si la croissance est au rendez-vous, les effets sociaux se multiplient. L'immigration de main d'œuvre pour répondre à la croissance et l'exode rural d'agriculteurs victimes de la mécanisation engendrent une urbanisation galopante inorganisée. Le travail temporaire se développe au-delà du seul secteur tertiaire. Une nouvelle classe ouvrière portant la blouse blanche se développe ainsi qu'une classe moyenne. L'augmentation du niveau de vie se traduit par le développement d'une société de consommation et de loisirs, la suprématie de l'automobile dans les modes de vie et l'aménagement de l'espace public.

⁸² Ordonnance du 7 janvier 1959 tendant à favoriser l'association et l'intéressement des travailleurs à l'entreprise

Les mesures gouvernementales décidées autoritairement par ordonnance, sans concertation ni dialogue, déplaisent aux travailleurs d'autant plus que la politique sociale est réduite. Un décalage entre la politique de la grandeur du gouvernement et la difficulté d'intégration de la jeunesse dans la société explose au grand jour lors de Mai 68. Les étudiants refusent la sélection à l'entrée dans les universités. Les mutations sociales ont évolué plus vite que le système de valeurs et de normes creusant un conflit générationnel y compris dans les entreprises. Les négociations à l'issue du mouvement - les accords de Grenelle - imposent une augmentation de 35% du SMIG, des augmentations salariales et la création des sections syndicales d'entreprise. Mais les accords profitent inégalement aux salariés, puisque les salaires augmentent dans une proportion relative. Ainsi les cadres en bénéficient plus fortement que les ouvriers, les immigrés et les femmes alors qu'ils ont très peu participé au mouvement.

Puis G. Pompidou (1969 - 1974) prend la suite de De Gaulle en poursuivant une politique d'industrialisation dans le cadre de l'économie de marché (6° Plan en 1969). Sa politique sociale est différente de celle de son prédécesseur ; s'il encourage le développement des conventions collectives et celui d'un droit à la formation professionnelle, c'est en vue de l'accroissement des bénéfices des entreprises. Ils proposent ensuite de distribuer ces résultats par le biais du SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance).

1.2. Des tensions économiques concomitantes au choc pétrolier de 1973

En 1973, l'activité de la France croît moins vite que précédemment à la suite d'un choc pétrolier; l'inflation accompagne la crise économique (stagflation). Entre octobre et décembre 1973, le prix du pétrole quadruple et freine la croissance de l'économie française encore très dépendante du pétrole. En réponse, le Plan Messmer est mis en oeuvre pour une politique énergétique basée sur le tout nucléaire.

La demande française de biens d'équipement est saturée et les gains de productivité dans le tertiaire sont inférieurs à ceux des deux autres secteurs. Les fusions antérieures freinent l'emploi industriel bien qu'ayant dynamisé la production. Le recul de la population industrielle le plus important concerne les secteurs de la sidérurgie et du textile. Le développement du secteur tertiaire ne suffit pas à compenser les pertes en emplois industriels. Aussi le marché de l'emploi se dégrade; entre début 1974 et fin 1975, le chômage double, de 450 000 à 900 000. L'urbanisation est désastreuse, synonyme d'entassement dans les banlieues.

Le second choc pétrolier en 1979 aggrave un peu plus la situation ; fin 1981, les chômeurs seront 1 650 000 alors que la possibilité d'embauche en contrat à durée déterminée existe depuis 1979. La croissance ne retrouve plus son dynamisme antérieur malgré la tentative de « *réforme de l'entreprise* » (rapport Sudreau en 1975). Les tensions sociales réclament un changement politique alors que le gouvernement installé était de droite depuis 1958.

1.3. Une marge de manoeuvre économique et fiscale réduite dans la construction européenne des années 1980 - 2000

Le gouvernement socialiste issu de l'élection présidentielle de mai 1981 répond aux attentes de ses électeurs avec une relance par la consommation, de grandes réformes sociales et l'extension du secteur public par des nationalisations de grandes entreprises. Des mesures pour rétablir le marché du travail sont prises tels la réduction du temps de travail, l'abaissement de la retraite à 60 ans, la pré retraite; les nationalisations à finalité économique plutôt que sociale concernent des banques, des compagnies financières, de grands groupes industriels⁸³. C'est un véritable tournant après vingt-trois ans de gouvernement de droite sous la V^e République ; la stratégie est en rupture avec l'essentiel des réformes orientées vers un capitalisme libéral depuis le départ des communistes du gouvernement en 1947.

Mais dès décembre 1981, le déficit de la balance commerciale et le différentiel d'inflation avec les partenaires économiques de la France se dégradent. Le gouvernement se rallie alors à une politique de rigueur. La France compte 2 000 000 de chômeurs en avril 1983.

Si les socialistes remportent un nouveau mandat en 1988, le président de la République finit ce mandat comme le précédent avec une minorité parlementaire. De la même manière qu'après les élections législatives de mars 1986, une cohabitation est mise en place entre gouvernement et président en mars 1993 – un président socialiste et un gouvernement de droite. Les cohabitations puis l'alternance politique ne permettent plus de remettre en cause les orientations libérales et l'engagement européen. Toute une série de mesures est prise avec la disparition totale du contrôle des prix (abolition de l'ordonnance de 1945), l'effacement de la planification (1992), la libéralisation des changes, du crédit et des marchés de capitaux, la suppression de l'autorisation administrative de licenciement. Les privatisations reprennent en juillet 1993 (gouvernement Balladur) sans remettre en cause les acquis sociaux ; elles englobent une grande partie de l'ancien secteur public issu des nationalisations de la Libération (Air France, Renault, les principales banques et compagnies d'assurance).

En février 1992, le traité de Maastricht est signé et les français l'adoptent par un faible *Oui* lors d'un référendum. Ce pari sur l'avenir est porteur autant d'espoir que de perte de souveraineté pour la France.

Si le chômage se stabilise en 1994, les déficits du budget de la Nation et de la Sécurité Sociale sont difficiles à réduire. Un gouvernement de droite s'installe en 1995 avant de connaître lui aussi une cohabitation en 1997. Des réformes impopulaires de la Sécurité sociale, de l'Etat et de la fiscalité sont planifiées afin de réduire les déficits ; les impôts sont augmentés. Un mouvement de grèves et manifestations des personnels les plus touchés (fonctionnaires, salariés à statut) est déclenché en novembre 1995 pour contester le contenu des réformes ; il dure deux

⁸³ 39 banques, 2 compagnies financières, 5 grands groupes industriels.

semaines. Le pays n'avait pas connu depuis mai 1968 une protestation d'une telle ampleur. La situation est tendue ; la consommation intérieure baisse, le chômage augmente à 12,7% de la population active et l'activité économique est atone. Le manque de moyens de l'Etat est d'autant plus handicapant qu'un pacte de stabilité et de croissance est validé au niveau européen en décembre 1996, limitant la possibilité de déficit du budget de l'Etat.

Suite à la dissolution de l'Assemblée nationale décidée par le président Chirac en avril 1997, les élections législatives installent une nouvelle cohabitation entre cette fois-ci un président de droite et un gouvernement de gauche ; celui-ci est attentif au dialogue social et prône des méthodes gouvernementales basées sur la transparence. Des mesures sociales permettent à l'Etat d'intervenir sur la répartition des revenus et sur l'emploi (temps de travail à 35 heures, 350 000 emplois jeunes). Le chômage décroît mais l'équilibre financier des régimes sociaux est de plus en plus précaire. La perspective du passage à la monnaie unique européenne (1^{er} janvier 1999) limite un peu plus les marges de manœuvre.

Pendant ces trois décennies, les déficits publics persistent malgré des réformes successives. L'alternance politique et la cohabitation sur fond de construction européenne ne laissent au gouvernement que de faibles marges de manœuvre en matière économique, fiscale et sociale dans une économie mondialisée en recherche de stabilité monétaire. La réponse aux situations d'urgence réduit un peu plus les marges de manœuvre. Nous devinons par ces quelques éléments de contexte les priorités des organisations syndicales notamment à partir de la rupture de 1973 qui enfonce la France dans la crise et le chômage.

2. Un arsenal juridique favorisant l'intervention syndicale et la protection de l'environnement

Dans ce contexte morose, plusieurs textes législatifs voient le jour afin de corriger les effets des mutations. Les organisations syndicales les ont souhaités ou combattus et s'appuient sur certains d'entre eux pour faire reconnaître leurs droits lorsqu'ils sont bafoués ; c'est le cas notamment en matière d'intervention dans la gestion des entreprises au sens économique ou environnemental, au niveau du droit à la formation syndicale. Nous retenons ci-après quelques textes qui ont compté pour l'action syndicale.

Des droits existent en matière de formation syndicale pour une montée en compétences des militants aptes à s'emparer des prérogatives issues de la législation sur le CE⁸⁴; en 1957, la loi du 23 juillet instaure le congé d'éducation ouvrière non rémunéré et en 1959 la loi du 28 décembre permet à des Instituts d'université ou de faculté de développer une activité dans ce domaine. Plus tard, la loi CADA (commission d'accès aux documents administratifs) du 17 juillet

⁸⁴ Cf. annexe 5

1978 soutient l'accès à l'information des syndicats en favorisant la transparence des activités administratives pour tout citoyen; elle peut être opposée aux Administrations pour obtenir des informations sur les pollutions que les entreprises refusent de transmettre aux syndicalistes.

Les lois Auroux de 1982 sont appréciées des organisations syndicales car elles encouragent la négociation collective et l'expression des salariés dans l'entreprise; les CE ont droit au recours à un expert en technologie et à une information répondant mieux à leur questionnement. Les CHS qui deviennent des CHSCT – CT pour Conditions de Travail - voient leurs droits étendus par rapport à la législation de 1973 ; ils remplacent la commission spécialisée des CE dont l'objet était l'amélioration des conditions de travail depuis 1947. Ils obtiennent le même statut que les CE, et un droit d'alerte en cas de risques graves au titre de la prévention des accidents. Ces lois sont suivies par celle du 26 juillet 1983 sur la démocratisation du service public qui entérine la création d'administrateurs salariés à hauteur du tiers des membres d'un conseil d'administration ; elle s'applique aux établissements publics industriels et commerciaux ainsi qu'aux entreprises nationales. Ceci permet la présence de représentants du personnel – dont des syndicalistes - dans les Conseils d'administration.

Le droit au congé de formation syndicale de 1957 se voit confirmé et amplifié par la loi de décembre 1985 adoptant le congé de formation économique, sociale et syndicale rémunéré sur une durée maximale; il autorise à une absence de douze jours par an par tranche de 25 salariés ; cette loi va faciliter le dispositif de formation des cadres syndicaux.

Si formation et intervention syndicale sont favorisées en matière économique, d'hygiène et de sécurité, il faut attendre la loi du 31 décembre 1991 et son décret du 23 mars 1993 pour une intervention large dans la préservation de l'environnement; elle étend le rôle des CHSCT aux questions environnementales dans les entreprises relevant de la loi sur les installations classées. Cette loi est une transposition de la directive CEE n° 89-391 du 12 juin 1989 relative à la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail. Le droit d'alerte est acté en matière environnementale et les CHSCT ont droit au recours à un expert agréé par le ministère. Il faut cependant attendre la loi du 30 juillet 2003 pour que ses prérogatives soient élargies à la prévention de l'ensemble des risques technologiques.

D'autres lois instaurent des limites à la dégradation de l'environnement et aux pollutions industrielles étoffant le dispositif juridique pour l'environnement, parmi lequel une loi phare, celle sur l'Eau en 1964. L'essentiel de ces textes est rassemblé dans le Code de l'environnement dont le principe est entériné en 1995. La nécessité de protéger les sols, les forêts, l'eau et la mer ainsi que l'air mais aussi la santé est affirmée. Les déchets et rejets sont ainsi encadrés. Sans donner une liste exhaustive, les organisations syndicales peuvent s'appuyer sur le Décret du 23

février 1973 soumettant tout déversement susceptible de polluer à autorisation, sur la loi du 15 juillet 1975 au sujet de l'élimination des déchets et la récupération des matériaux, la loi sur la lutte contre la pollution marine accidentelle du 7 juillet 1976, celle sur la protection de la nature du 10 juillet de la même année. La loi du 12 juillet 1977 sur le contrôle des produits chimiques intéresse particulièrement les fédérations de la Chimie ; de même que les lois et directives sur les installations classées dites Seveso entre 1977 et 1999⁸⁵. La directive du 20 mars 1985 obligeant de rendre disponible l'essence sans plomb sur tout le territoire de la CEE - appliquée en France à partir du 1^{er} octobre 1989 - occupe un temps les organisations syndicales tout comme la directive de la CEE interdisant à compter du 1^{er} juillet 1986 la mise sur le marché d'appareils contenant des PCB⁸⁶ ou encore la loi relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt et à la prévention des risques majeurs du 22 juillet 1987 modifiée par la loi du 2 février 1995 instituant les plans de prévention des risques (PPR).

Plus récemment, la loi NRE du 15 mai 2001 et l'article 116 du décret du 20 février 2002 préoccupent quelques syndicalistes engagés sur la diffusion d'informations sociales et environnementales. Les normes ISO 14000 dites de « management environnemental » même non obligatoires finissent par attirer leur attention. A ces sources juridiques s'ajoute tout un cadre d'accords collectifs négociés entre les syndicats patronaux et les syndicats de salariés.

Ces quelques textes législatifs nous montrent un panorama juridique non exhaustif ; ils prouvent que des droits existent, droits dont les organisations syndicales peuvent s'emparer dans le cadre de leur mission mais qu'il leur est difficile de faire respecter. Ces textes juridiques font souvent suite aux catastrophes industrielles à répétition dont l'explosion mortelle d'une raffinerie le 4 janvier 1966 à Feyzin (Rhône) est la première d'une longue liste⁸⁷.

3. Une histoire environnementale mouvementée dès le début des années 1970

Ces lois s'inscrivent dans une histoire de l'environnement mouvementée qui s'accélère au début des années 1970. Que ce soit au niveau français, européen ou international, les

⁸⁵ loi sur les installations classées pour la protection de l'environnement du 19 juillet 1977 qui concerne 500 000 établissements classés dont un dixième soumis à autorisation préalable, décret du 12 octobre 1977 rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact préalablement à la construction ou à la transformation de tout établissement classé, directive Seveso concernant les risques d'accident majeur de certaines activités industrielles du 24 juin 1982, décret rendant obligatoire l'information préalable par les industriels des populations voisines de sites Seveso du 6 mai 1988 et directive dite Seveso II du 9 décembre 1996 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et la directive européenne relative à la prévention et la réduction intégrée de la pollution (IPPC) proche de la réglementation française en matière d'installations classées la même année

⁸⁶ polychlorobiphényles ou pyralène de son nom commercial.

⁸⁷ Citons le 18 Mars 1967 catastrophe Torrey Canyon avec naufrage pétrolier, 1976 Seveso, 16 mars 1978 catastrophe Amoco Cadiz, 1979 Accident nucléaire Three Mile Island, fin août 1984 accident de Mont Louis et 3 décembre catastrophe de Bhopal (Inde), janvier 1985 incendie à Reims d'un transformateur électrique au pyralène, 1^{er} novembre 1985 accident de Sandoz à Bale, 1986 catastrophe de Tchernobyl relançant le débat sur les choix énergétiques, 2001 Toulouse AZF et naufrage de l'Erika.

initiatives en faveur de la protection de l'environnement puis du développement durable se multiplient à partir des années 1970.

Un des acteurs déclenchant la prise de conscience pourrait bien être le Club de Rome, créé en 1968 à l'initiative de l'industriel Pecceil et de King directeur des affaires scientifiques de l'OCDE; ils rassemblent une centaine d'experts cooptés, issus du monde des affaires, de la science, de la diplomatie avec pour objectif « *le procès de la croissance anarchique, du gaspillage, de l'injustice* » (Vivien, 2005). Le Club de Rome commande des rapports à des chercheurs et émet ensuite des recommandations aux organismes internationaux sur les problématiques soulevées. Il en est ainsi d'un premier rapport en 1972, *The limits of Growth*, rédigé par Meadows et une équipe du MIT, sur les limites à la croissance. Un second rapport en 1974 donne une distinction entre croissance limitée et développement équilibré⁸⁸ et un troisième en 1976 est dirigé par Tinbergen spécialiste du développement. Les relations Nord Sud sont étudiées dans ce dernier en écho aux propositions de l'Assemblée des Nations Unies de 1974 pour l'instauration d'un « *nouvel ordre économique international (NOEI) plus humain et plus équitable* », débouchant sur « *une démocratie socioéconomique planétaire* » (Vivien, 2005). L'activité du Club est continue avec par exemple une réponse aux controverses provoquées par le premier rapport dans un nouveau rapport en 1988 dirigé de nouveau par Meadows, *Beyond the Limits*; il précise le vocabulaire utilisé dont notamment la différence entre croissance et développement. D'après leurs auteurs, dans un monde fini, il y a des limites à la croissance mais pas au développement⁸⁹.

Encore au niveau international, l'Union Internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN) fondée en octobre 1948 est la plus ancienne des organisations globales environnementales au monde. Elle organise des conférences et publie des rapports comme en 1980, celui sur la « *Stratégie mondiale de la conservation* », texte de portée internationale ayant « *pour but de contribuer à l'avènement du développement durable* »; le texte est soutenu par des organismes internationaux comme les PNUE, FAO, UNESCO et WWF^{90 91}. Une conférence mondiale en 1986 a lieu sur la conservation et le développement, sur le développement soutenable à Ottawa.

Un élément déclencheur supplémentaire à la sensibilisation à la dégradation de la planète vient des Etats-Unis avec, le 22 janvier 1970, un discours de Nixon qui annonce que « *nous avons contracté envers la nature une dette qu'il nous faut payer maintenant* » ((Foulquier, 2009). La même année est créée aux Etats-Unis l'association *Friends of the earth*, dont la déclinaison française existe dès 1972 sous le nom *les Amis de la Terre* en vue d'informer et d'alerter les populations.

⁸⁸ Vivien (2005)

⁸⁹ *Ibid.*

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ FAO pour Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, UNESCO Organisation des Nations Unies pour Education, Science et Culture, WWF pour World Wildlife Fund

Les Nations Unies s'emparent elles aussi de la problématique environnementale et mettent en oeuvre un programme spécial pour l'environnement en 1972 (PNUE) à l'issue de la première conférence des Nations Unies sur l'environnement du 5 au 7 juin 1972 à Stockholm (« *l'homme et son milieu* ») qui prend pour slogan officiel « *Une seule Terre!* ». En 1982, à la suite d'une assemblée générale des Nations Unies est créée la Commission mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED) qui a pour objectif d'établir un diagnostic en matière de problèmes d'environnement et de développement et de faire des propositions pour une action novatrice, concrète et réaliste, d'envisager de nouvelles modalités de coopération internationale susceptibles de renforcer celle-ci et de provoquer les changements souhaités, de viser à la prise de conscience et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés. La CMED publie en 1987 le rapport Brundtland du nom de la Première ministre de Norvège sous le titre *Notre avenir à tous*; il devient célèbre car il donne la définition du développement soutenable⁹². D'autres sommets suivent en 1992 puis 2002. En 1992, du 3 au 14 juin la conférence ou sommet de la Terre à Rio de Janeiro rassemble 172 Etats et en parallèle un sommet spécial pour les ONG est organisé. C'est l'occasion du lancement médiatique de la notion de développement soutenable, de l'Action 21 (ou Agenda 21). La Déclaration de Rio entérine le principe de précaution. En 2002, le sommet de Johannesburg, sommet mondial du développement soutenable se tient du 26 août au 4 septembre et concrétise les engagements pris lors de la conférence de Rio; il met l'accent sur le pilier social de la soutenabilité, la pauvreté et la précarité⁹³. A cette occasion, le terme *Environnement* disparaît. Chacun de ces sommets donne lieu à des recommandations, des conventions non contraignantes pour leurs signataires. Le principe est l'engagement. Entre ces sommets, depuis 1995 chaque année des conférences des parties (COP) sont organisées par l'ONU par exemple sur le climat, le financement du développement. En 1997 un sommet exceptionnel est organisé pour évaluer la mise en oeuvre de l'« *Agenda 21* » avec 2500 recommandations pour le Développement Durable (sommet « *Planète Terre* » à New York ou Rio+5).

A l'échelon européen des réactions ne tardent pas à arriver d'autant plus que des pluies acides s'abattent sur l'Allemagne et la Tchécoslovaquie dès 1970. Il y a dans la population une prise de conscience de l'importance des pollutions atmosphériques⁹⁴ et de leurs capacités à dépasser les frontières. La commission européenne réagit aux divers événements et l'un de ses vices présidents, S. Mansholt, écrit un rapport dérangeant en février 1972 car proposant un plan pour limiter les dégâts avec un projet de croissance 0. Une conférence à Venise est organisée la

⁹² « Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir».

⁹³ Vivien (2005)

⁹⁴ Foulquier (2009)

même année du 20 au 22 avril rassemblant industriels et institutions européennes, sous le titre « *Industrie et société dans la communauté* ». Des actions sont envisagées comme par exemple en 1982 le « *projet d'action de la CEE en matière d'environnement 1982-86* ». Du 21 mars 1987 au 20 mars 1988 une *Année Européenne de l'Environnement* est proclamée par la CEE encourageant et subventionnant toute action éducative ou de communication en faveur de l'environnement. A partir de 1992 le principe de précaution est inscrit dans les textes européens (Traité de Maastricht, et résolution sur le principe de précaution au Conseil européen de Nice en 2000).

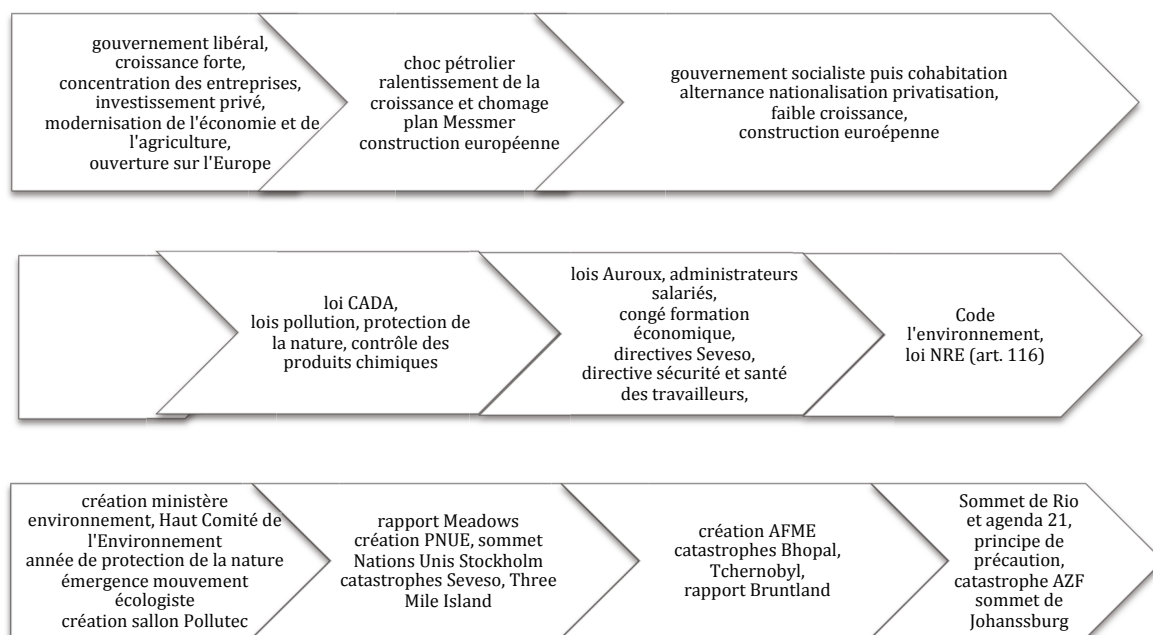
La France est autant portée par ce climat de prise de conscience qu'elle l'alimente. En effet, l'année 1970 est déjà proclamée *Année de la protection de la nature* en France, et un ministère de l'Environnement est créé le 7 janvier 1971 avec à sa tête R. Poujade. Les ministres et secrétaires d'Etat vont se succéder souvent très rapidement puisqu'en trente ans ils seront au nombre de quinze. Certains ne laisseront que peu de souvenirs comme A. Jarrot ou A. Fosset⁹⁵. La *Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature* (FFSPN) est créée en 1968 suite à la mobilisation pour la défense du parc de la Vanoise (1969-1971) menacé par un programme d'aménagement touristique. Elle devient *France Nature Environnement* en 1989 ⁹⁶. Le mouvement associatif écologique s'étoffe et l'écologie politique se développe sans proposer à ses débuts de réel projet politique. Les premiers à franchir le pas sont A. Waechter et F. Fernex issus de la FFSPN avec *Ecologie et Survie*; ils proposent une liste aux élections législatives en 1973. R. Dumont, agronome, est quant à lui candidat perdant aux élections présidentielles en 1974. C'est le début d'un courant politique écologique à la vie mouvementée faite de succès comme lors des élections municipales de 1977 et d'échecs, de fusions et de scissions. Plusieurs journaux militants voient le jour comme en 1972 *La gueule ouverte* créé par un journaliste d'*Hara Kiri*, le journal *Le sauvage* créé par le *Nouvel observateur* grâce à A. Hervé, l'un des fondateurs des *Amis de la Terre*. Un des premiers salons de lutte contre la pollution est créé à Versailles en 1972 rassemblant les nouveaux acteurs du marché de la pollution, *Pollutec*. Ce n'est qu'en 1975 que le rapport au Club de Rome de 1972 est traduit en français et popularisé en France par de Rosnay sous le titre « *Livre des limites* ». L'arrivée d'un gouvernement de gauche en 1981 offre une ouverture aux partenaires sociaux au débat sur l'environnement; des comités consultatifs comme le *Haut Comité à l'Environnement* les invitent officiellement et des *Etats régionaux de l'environnement* sont organisés par le ministère de l'Environnement, M. Crépeau dans un élan démocratique. L'*Agence Française pour la Maitrise de l'Energie* (AFME) est créée en 1982 sur insistance de la Cfdt; à sa présidence est installé un cédétiste M. Rolant qui avait lui-même participé à l'élaboration d'une publication sur l'électronucléaire (Syndicat national du personnel de l'énergie atomique-CFDT, 1980). B. Laponche responsable cédétiste en sera directeur général entre 1984 et 1987.

⁹⁵ Cf. la liste en annexe 1.

⁹⁶ Ces acteurs sont présentés dans le chapitre 4 de cette 2^e partie.

Malgré la faible croissance de l'économie française et la montée du chômage, des voix parmi la société civile, le patronat, les syndicalistes, ou les ministères s'élèvent pour une meilleure prise en compte de la dégradation de l'environnement ; petit à petit un cadre juridique pour l'environnement est également instauré avec le Code de l'environnement.

Figure 8 - Chronologie du contexte des années 1970 à 2000



SECTION 2 - PRESENTATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Si la réponse syndicale à une problématique dépend de son contexte, elle est aussi le fruit de sa propre histoire. Or l'histoire du syndicalisme est plurielle; celle que nous proposons dans les lignes qui suivent doit nous aider à comprendre ce que sont les organisations syndicales Cgt et Cfdt et les thématiques sur lesquelles elles travaillent pour transformer la société, ou au minimum limiter les dégâts induits par les politiques économiques des gouvernements et par l'activité économique.

Les organisations syndicales comme nous l'avons exposé dès les premières lignes de cette thèse sont très souvent mal connues et l'objet de représentations erronées. Leur histoire est mouvementée, faite d'unions et de désunions, de ruptures, d'échecs mais aussi de réussites. Après leur brève présentation, nous souhaitons exposer leur structure et leur fonctionnement puis les revendications de chacune. Nous insistons sur les orientations qu'elles souhaitent donner à l'économie, sur leur conception de l'entreprise et de la formation à dispenser à leurs militants. Ces caractéristiques sont le berceau de leurs actions, parmi lesquelles se trouve l'intervention syndicale dans les gestions et pour l'environnement.

Pour la lecture approfondie d'une histoire du mouvement syndical, nous vous adressons aux historiens ou sociologues bien plus compétents que nous⁹⁷.

1. Une histoire brève de la Cgt et de la Cfdt

Au cours des années 1880, le syndicalisme se développe d'une part dans le milieu anticlérical, socialiste et anarchique et d'autre part dans la mouvance du catholicisme social. Cette époque connaît la naissance d'un prolétariat, polyvalent et mobile, dépendant économiquement de patrons et non plus d'un travail agricole. La taille des entreprises augmente, les ouvriers embauchés perdent peu à peu l'autonomie dans leur travail. Sur fond de libéralisme économique, la classe ouvrière vit dans la misère. Elle réagit par l'organisation de syndicats rendu possible par la loi Waldeck Rousseau de 1884 qui abroge l'interdiction du corporatisme née de la loi Le Chapelier de 1791. Progressivement, le syndicalisme se structure.

La Cgt (Confédération Générale du Travail) est fondée en 1895 autour du mouvement ouvrier par la fusion des bourses du travail créées dans les communes et de la fédération nationale des syndicats ; son objectif est d'unir sur le terrain économique les travailleurs en lutte pour leur émancipation. L'histoire de cette organisation syndicale est mouvementée car deux conceptions s'y affrontent, l'une révolutionnaire, l'autre réformiste. La Cgt connaît à plusieurs reprises des scissions de son organisation puis des fusions, la dernière scission en date ayant vu naître la Cgt-Force Ouvrière (FO) en 1947. La Cgt est proche du Parti communiste français pendant presque cinquante ans, ce qui permet une circulation d'idées entre les deux structures ; des responsables de la confédération ou de fédérations de la Cgt ont pu être membres du Bureau politique du PCF. Durant cette période, plusieurs accords sont régulièrement signés avec la Cfdt, portant sur des revendications communes. La Cgt est au début des années 2000 un syndicat indépendant de tout parti politique, même si la culture qui continue de l'habiter est commune à celle du PCF.

La Cfdt (Confédération Française Démocratique du Travail), issue de la Cftc créée en 1919 (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens), est née du syndicalisme chrétien impulsé par le pape Léon XIII à la fin du XIX^{ème} siècle. Basée initialement sur la doctrine sociale de l'Eglise, elle s'en est progressivement émancipée, conservant les valeurs humanistes et une façon de penser autonome et en perpétuel mouvement ; elle entretient des liens avec le Parti Socialiste et le PSU (Parti socialiste Unifié), les réflexions des uns nourrissant celles des autres et réciproquement. Là où la lutte des classes prédomine à la Cgt, le dialogue entre classes imprègne le mouvement syndical chrétien, tout en plaçant l'épanouissement du travailleur, employé comme ouvrier, au centre des préoccupations avec un sens aigu des responsabilités. La vie de l'organisation est relativement calme si ce n'est l'émergence d'un courant – *Reconstruction* – aux

⁹⁷ Cf. bibliographie

débuts des années 60 qui cherche à dépasser l'humanisme chrétien et émanciper la Cftc de l'Eglise. Ce courant favorise la transformation de la Cftc en Cfdt. Aujourd'hui, la Cfdt est toujours un syndicat réformiste et autonome.

Les deux organisations syndicales ont pour mission la transformation de la société en émancipant le travailleur mais leurs démarches divergent. Une de leurs difficultés est d'inscrire leur action simultanément dans deux dimensions, l'une à court terme – pour améliorer immédiatement le sort des travailleurs – et l'autre à long terme – pour préserver les emplois et le cadre de vie et transformer en profondeur la société. Leurs revendications principales sont orientées vers la défense de l'emploi, le temps de travail, la hausse du pouvoir d'achat, la négociation de pouvoirs par l'action collective et de manière plus générale les conditions de travail. Un droit à intervenir dans les entreprises est également réclamé afin de contrôler l'activité patronale. L'essentiel de leurs actions est en direction du travail comme l'exprime un secrétaire confédéral cégétiste.

« Cette prégnance du travail dans le syndicalisme s'explique parfaitement: hier comme aujourd'hui, c'est l'activité professionnelle qui détermine le pouvoir d'achat, donc les conditions de vie. C'est elle qui structure les rapports sociaux, construit les réseaux relationnels. Du même coup, elle est un puissant structurant culturel » (Alezard, Brovelli, & Leterrier, 1995, p. 77).

Un cédétiste aurait pu en dire tout autant.

En outre, les organisations syndicales répondent aux actualités; elles s'impliquent plus ou moins dans le débat lié à la décolonisation et à l'indépendance de l'Algérie comme de l'Indochine, ces pays comptant des syndicalistes avec lesquels elles sont en contact. Puis avec la montée du chômage durant les années 1970, la Cgt et la Cfdt réclament toujours plus fort l'intégration de politiques sociales dans les orientations économiques gouvernementales dans une économie ouverte et globalisée.

Depuis 1950, la Cgt et la Cftc se voient confirmée leur représentativité selon plusieurs critères⁹⁸ issus du code du Travail. Ces organisations syndicales sont ainsi autorisées à prendre part au dialogue social avec le gouvernement, les employeurs et les organisations syndicales patronales. Il en sera de même pour la Cfdt dès sa création.

Des périodes d'unité d'action entre les deux organisations apparaissent régulièrement sur des revendications communes; par exemple en 1949, elles créent un cartel avec l'objectif de faire baisser les prix et améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs⁹⁹. Ou encore en janvier 1966, elles s'unissent sur des objectifs de lutte communs tels les pouvoirs d'achat, salaires, conditions de travail, droits syndicaux dans l'entreprise. En raison d'une évolution dans les années 1960 - 1970 vers les partis politiques de gauche, la Cfdt tend à partager avec la Cgt des représentations communes, tout au moins une certaine conception de

⁹⁸ Effectifs, indépendance à l'égard du patronat, cotisations, expérience, ancienneté, attitude patriotique pendant la guerre in (Mouriaux, 2005, p. 26)

⁹⁹ Branciard (1990, p. 109)

l'action et de la combativité syndicales¹⁰⁰. Un accord est de nouveau trouvé en décembre 1970 sur des revendications communes (heure d'information syndicale mensuelle, réduction de la durée du travail, avancement de l'âge de la retraite, emploi et salaires)¹⁰¹. À chaque élection présidentielle, elles soutiennent le programme du candidat de gauche ; en 1972 elles participent toutes les deux par exemple au programme commun aux partis socialiste et communiste. En 1981, l'élection d'un candidat de gauche sera pour ces organisations syndicales porteur d'espoir et de l'avènement d'une nouvelle société. Cependant, assez vite, elles se cantonneront à un rôle de soutien critique puis d'opposition au gouvernement, quand bien même un certain nombre de leurs militants ont rejoint le gouvernement. Ceux de la Cgt, communistes, l'ont quitté en 1984. Leur histoire de la fin du XX^e siècle est encore difficile à formaliser.

Des temps forts identifiés dans l'histoire du syndicalisme sont souvent concomitants à l'élaboration de lois aux bénéfices des salariés (1945 CE, 1950 conventions collectives, 1968 section syndicale d'entreprise, 1982 démocratie dans l'entreprise), de l'avènement d'un gouvernement socialiste ou d'un gouvernement ouvert à des ministres communistes. Au-delà de la seule défense des intérêts des salariés, les grandes luttes nationales ou internationales comme les guerres coloniales ont interpellé les syndicalistes dans leur histoire.

2. Caractéristiques communes aux organisations syndicales Cgt et Cfdt

Une caractéristique majeure de la Cgt et de la Cfdt est leur structure fédérale qui autorise une certaine autonomie à leurs différentes structures territoriales ou professionnelles; cette organisation nécessite alors des instances décisionnaires autant que possible démocratiques. Le fédéralisme apporte une richesse d'actions et fait naître des débats internes pour formuler une position commune entre une confédération et ses structures syndicales.

2.1. Le fédéralisme pour une présence à tous les niveaux de la société

La Cgt, première confédération créée, s'est organisée selon une double structuration, à la fois professionnelle (les fédérations) et territoriale et selon le principe du fédéralisme. Ces principes sont adoptés par toutes les organisations syndicales créées à sa suite dont la Cftc-Cfdt. Alors que la structure de base est le syndicat à la Cgt, qu'il soit national, d'entreprise ou de branche, la Cfdt privilégie le syndicat professionnel territorial; la structure de base est représentée et vote aux congrès confédéraux. D'autres structures nécessaires au fonctionnement de l'organisation syndicale peuvent être créées comme les unions régionales, unions locales ou

¹⁰⁰ Andolfatto et Labbé, (2006, p. 298)

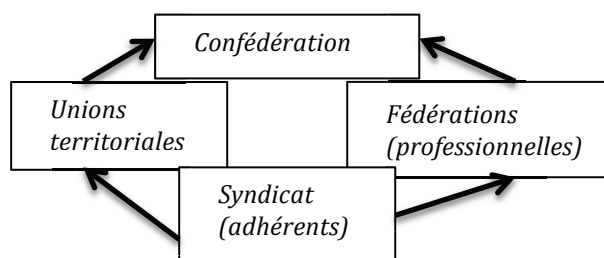
¹⁰¹ Branciard (1990, p. 253)

interfédérales. Les fédérations sont progressivement organisées par industrie et non par métiers pour éviter le corporatisme.

La confédération rassemble les militants élus à l'issue du congrès confédéral pour mettre en oeuvre les orientations votées à ce même congrès. Un nombre plus ou moins important de permanents les assiste pour un travail de recherche, de secrétariat, de communication ou de représentation. La confédération n'a pas autorité sur les structures de son syndicat selon le principe du fédéralisme qui leur laisse autonomie dans l'expression et l'action vis-à-vis de la confédération; les structures doivent toutefois inscrire leurs actions dans les orientations confédérales - ou tout du moins ne doivent pas les contredire - et doivent chercher la coopération avec les autres structures de leur organisation syndicale, ce qui fait l'objet d'un rappel dans les statuts. Ceci peut expliquer les divergences de positionnement entre la confédération et une sous-structure, divergences qui peuvent mener à la scission. L'harmonisation des structures syndicales pour une position commune et intelligible a lieu au niveau confédéral à partir des résolutions et actions apportées par chacune.

Du fait de cette structuration, les organisations syndicales sont omniprésentes dans la sphère économique et institutionnelle; elles peuvent être représentées autant dans une entreprise que chez ses fournisseurs ou ses clients, dans les groupes de sociétés et dans les administrations. Cela permet à la fois un maillage du territoire et une centralisation partielle, couvrant un champ large de l'activité économique française, des entreprises et des administrations.

Figure 9 - Schéma structure des organisations syndicales



2.2. Instances décisionnaires

Le processus de décision est souhaité démocratique avec une participation des responsables syndicaux issus de différents niveaux de l'organisation syndicale, à l'instar de la société à laquelle elle aspire. Un congrès confédéral est organisé tous les trois ou quatre ans et rassemble les militants envoyés par leur structure syndicale¹⁰² pour voter le bilan des années passées à l'issue de la présentation du rapport des activités effectives depuis le dernier congrès ;

¹⁰² En général plus de 1000 participants.

cela permet de vérifier si les résolutions précédentes ont été respectées. Ensuite ils débattent des objectifs des années à venir - ou résolutions - pour les voter. Les textes des résolutions sont diffusés auparavant aux adhérents et reçoivent d'éventuels amendements rédigés par les structures représentées au congrès confédéral. A son issue, une commission exécutive (CE) et un bureau national (BN) sont élus, l'un directement à l'issue du congrès, l'autre indirectement. Selon les organisations syndicales, l'appellation n'est pas la même et les rôles sont inversés ; la CE est élue par le congrès et le Comité National Confédéral (ou « Parlement ») élit parmi les membres de la CE un Bureau Confédéral à la Cgt, tandis que le congrès élit le Bureau National qui élit la CE à la Cfdt. L'instance suprême désigne le secrétaire général et élit des secrétaires agissant au niveau national (secrétaire national à la Cfdt, secrétaire confédéral à la Cgt). Les thématiques prioritaires qui ont été retenues lors du congrès sont réparties entre ces secrétaires auxquels est attribuée une équipe comprenant au minimum un animateur collaborateur (Cgt) ou un secrétaire confédéral (Cfdt). Le nombre de thématiques qui leur revient est généralement conséquent. En sus un Conseil ou Comité National Confédéral rassemble des représentants nommés par les structures de l'organisation syndicale, fédérations, unions régionales, et unions départementales; il contrôle l'activité de la direction - commission exécutive et bureau. Ces différentes instances ont évolué avec les années. Les militants délèguent ainsi la mise en œuvre des résolutions votées en congrès à des élus qui agissent sous le contrôle de représentants. Pour la Cgt, une secrétaire confédérale explique comment elle rend compte de son travail et des axes choisis dans le cadre des résolutions au bureau confédéral.

« Régulièrement, chacun de ces membres vient devant la direction confédérale qui se réunit toutes les semaines, qui traite un tas de sujets mais qui consacre une partie de sa matinée à parler d'un des sujets suivis par un secteur. Donc je viens exposer à mes collègues du bureau confédéral; voilà ça fait six mois que je travaille là dessus avec untel, untel, untel, et voilà où on en est, voilà ce qu'on pense, voilà ce qu'on propose de faire pour la période à venir sur ces questions là. Il y a une discussion qui s'engage et le secrétaire général qui tire les conclusions et qui dit banco, ça c'est bien, ça faut peut être faire autrement. Voilà la position et les axes sur lesquels on va travailler. C'est vraiment à l'époque le mode de vie ordinaire à la direction confédérale » (entretien L. Brovelli du 20 janvier 2015).

Dans le cycle des congrès, la mise en œuvre des résolutions votées est confrontée à la fois aux maux de la société et aux actions au niveau des structures locales. L'assimilation de ces éléments permet d'avancer vers de nouvelles résolutions qui engagent au congrès suivant.

3. Les caractéristiques propres à chaque organisation syndicale

Si des similitudes existent au niveau de la structure des organisations et de leur fonctionnement, la Cfdt est reconnue pour son indépendance en pensée et en actions des patrons, de l'Eglise et de l'Etat. Elle revendique la qualité du travail et de la vie plutôt que le seul pouvoir d'achat, contrairement à la Cgt qui se caractérise par sa masse et une préférence pour des revendications productivistes ou liées au pouvoir d'achat. L'influence du Parti Communiste sur la Cgt pendant plusieurs décennies fait toujours l'objet de discussions ; pour les uns, la Cgt a

été sous la coupe du PC, pour les autres il y aurait eu un simple échange d'idées. La Cfdt défend le dialogue dans les entreprises alors que la Cgt privilégie le contrôle étatique. Elles veillent toutefois toutes les deux dans des styles différents au partage du pouvoir dans la gestion de l'économie comme des entreprises.

3.1. La Cfdt, une organisation évolutive et autonome pour des travailleurs responsables

Fortement ancrée dans la doctrine sociale de l'Eglise, la Cftc puis la Cfdt à partir de 1964 n'ont cessé de remettre l'homme au centre de l'économie et de l'entreprise. Elles privilégient de ce fait l'épanouissement de l'individu – y compris son éducation – plutôt que sa productivité et son pouvoir d'achat. Acceptant les divergences d'intérêts avec le patronat ou le gouvernement, la Cfdt accepte la négociation sans écarter pour autant la possibilité d'actions revendicatives.

3.1.1. Confessionnelle et ouvrière, la Cfdt prônant le partage du pouvoir

La Cftc se développe à partir de 1919¹⁰³ avec la bénédiction du pape Benoît XV; elle s'appuie sur la doctrine sociale de l'Eglise et sa première encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII (1891)¹⁰⁴, issue de la réflexion sur les réalités sociales du monde à la lumière des récits bibliques. Il faut entendre par doctrine non pas endoctrinement ou obligations mais « *un ensemble de principes de réflexion, de critères de jugement et aussi de directives d'action* » (Baudoin, 2009, p. 40). Cette lettre du pape propose une critique du socialisme collectiviste et du libéralisme afin de trouver un ordre social qui dépasse l'opposition entre classes pour une société qui vive dans la concorde et l'harmonie. Les doctrines matérialistes sont dénoncées tout autant que le libéralisme, le communisme et le socialisme dont les conséquences fatales sont le « *déchainement des égoïsmes de toute nature, l'abus de force, la lutte des classes, le déséquilibre social* »¹⁰⁵. Elle propose une troisième voie entre le collectivisme et le capitalisme et refuse la lutte des classes, préférant la « *collaboration des éléments producteurs entre des groupes distincts (les syndicats de salariés et de patrons), reliés par des organismes mixtes* »¹⁰⁶. Pour la Cftc il n'y a « *pas d'affrontement global entre le salariat et le patronat mais des conflits dès lors que les patrons refusent de faire droit aux justes revendications* » (Branciard, 1990, p. 36). L'individu vit dans un collectif, aussi il est au centre de l'action syndicale de la Cftc, qui veille tout autant à la défense des intérêts collectifs que privés. Conformément à l'encyclique, la Cftc applique les « *principes de justice et de charité chrétiennes* » qui permettent la réalisation de la « *paix sociale nécessaire à la*

¹⁰³ La Cftc est créée par fusion de plusieurs syndicats chrétiens avec ceux de l'Alsace Lorraine, afin de leur donner une doctrine commune.

¹⁰⁴ Pour les textes des encycliques, cf. le site <http://w2.vatican.va>

¹⁰⁵ Branciard (1990, p. 22)

¹⁰⁶ Andolfatto et Labbé (2006, p. 170)

prospérité de la patrie et de l'organisation professionnelle assise indispensable de cette paix » (Branciard, 1990, p. 22). Ainsi, elle privilégie la discussion et la négociation avec les patrons et les pouvoirs publics.

Pour le pape Benoît XV, il est nécessaire de développer de « *puissants syndicats animés par l'esprit chrétien* » (Branciard, 1990, p. 21) pour contrebalancer le pouvoir des syndicats communistes notamment. La Cftc compte dans ses débuts essentiellement des employés du commerce et de l'industrie. Indépendante de tout parti politique, elle ne l'est pas du religieux. « *Toutefois le syndicat n'est pas une oeuvre catholique* » (Branciard, 1990, p. 24). Le recrutement des adhérents se fait beaucoup par le biais des prêtres et la cs, par les oeuvres catholiques y compris de jeunesse. La création de multiples services dont des cours professionnels ouverts à tous, élargit par la suite le recrutement.

Ses valeurs ne l'empêchent pas d'exprimer des revendications, de mener une action auprès des parlementaires amis notamment sur la protection sociale et les salaires¹⁰⁷. Plus tard elle ne se privera pas de participer à des grèves après toutefois une réflexion en interne, l'action heurtant la sensibilité chrétienne car pouvant porter atteinte aux biens d'autrui.

A partir du 12^{ème} congrès en 1931, la Cftc sort du champ revendicatif purement social pour émettre des revendications économiques et remettre en cause le partage du pouvoir. Par exemple, elle relie salaire, production et consommation en affirmant que « *le maintien des salaires à un niveau suffisant est de nature à intensifier la production et la consommation* » (Branciard, 1990, p. 37). Ou encore, des propositions pour un premier plan sont formulées en même temps que la Cgt, reconnaissant la nécessité de donner un statut particulier à certaines branches de production ou de services impactant les intérêts généraux. Serait nécessaire à son avis l'instauration de

« services d'intérêt public avec le crédit, l'assurance, les forces motrices, les transports, les activités qui dépassent les possibilités de l'initiative privée. Sans toutefois aller jusqu'à la nationalisation mais plutôt une forme nouvelle de gestion associant responsables des entreprises, représentants des travailleurs et usagers, avec participation et contrôle de l'État. Ce qui signifiait le maintien dans la gestion des apporteurs de capitaux qui toutefois n'exerçaient plus tout seuls le pouvoir » (Branciard, 1990, p. 79).

Elle appelle à une nouvelle forme d'entreprise dans laquelle le pouvoir ne reviendrait pas qu'aux actionnaires. Ce partage du pouvoir amènerait une nouvelle forme de gestion à laquelle les salariés prendraient part. Cette nouvelle responsabilité collective et individuelle à tous les niveaux nécessite leur formation ; ils seraient ainsi « *déprolétariés* » (Syndicalisme n°225 mars 1949 - « le CE instrument d'action constructive »).

La conception de l'action syndicale à la Cftc est résumée dans la formule « *le syndicat libre dans la profession organisée* » (Branciard, 1990, p. 42), ce qui signifie qu'elle s'attache à garder son autonomie vis-à-vis des partis politiques, et qu'une profession organisée est

¹⁰⁷ ou l'échelle mobile, mettant en rapport salaire et évolution du coût de la vie

indispensable pour défendre les intérêts des travailleurs, chaque profession vivant avec ses spécificités. Elle suit jusqu'en 1947 l'esprit de la doctrine sociale de l'Eglise et notamment la deuxième encyclique de 1931, *Quadragesimo anno* du pape Pie XI qui approfondit la première encyclique. Le socialisme est toujours rejeté car contraire à la vie chrétienne, matérialiste, et parce qu'il considère la primauté du social sur l'individu. Le libéralisme est également rejeté car il ignore le caractère social et moral de la vie économique; la Cftc accepte le capitalisme mais pas la concentration du pouvoir entre les mains de quelques uns. L'individu reste au centre de ses préoccupations. Par ailleurs, elle refuse l'antagonisme de classes « *comme principe des transformations sociales [...] mais reconnaît qu'il existe des antagonismes de classes* » (Branciard, 1990, p. 93). Elle attire de plus en plus d'ouvriers qui n'approuvent pas le communisme et la Cgt.

La Cftc n'est pas invitée à la signature des accords de Matignon en 1936 car seule la Cgt est alors reconnue représentative des salariés par l'État. Cependant les conséquences des accords la concernent, telles la possibilité de signatures de conventions collectives et la nomination de délégués ouvriers dans les entreprises. Elle s'engage alors fortement pour mettre en œuvre ces nouveaux droits conformes à ses valeurs.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, la Cftc s'oppose au gouvernement de Vichy et signe avec la Cgt le *Manifeste des douze* en réaction à la Charte du travail. Ce manifeste proclame six principes communs comme premier acte de résistance syndicale ; anticapitalisme, acceptation de la subordination de l'intérêt particulier à l'intérêt général, rôle à prendre dans l'État, syndicalisme libre dans la profession organisée, respect de la personne humaine, liberté individuelle et collective, collaboration internationale des travailleurs et des peuples¹⁰⁸. La Cftc se rend alors compte que « *l'action ouvrière ne doit pas s'exercer seulement à l'intérieur de chaque industrie mais au centre, sur le gouvernement* » (Branciard, 1990, p. 62), ce qui rééquilibre les actions syndicales entre les deux pôles. Le syndicalisme libre reste toujours libre pour elle, dans la profession organisée et dans le cadre d'une économie elle-même organisée¹⁰⁹. La Cftc réaffirme ses positions sur le pluralisme, la famille, la propriété privée personnelle à ne pas confondre avec la « *propriété d'exploitation* » qui prive les hommes d'une propriété légitime avec le risque d'oppression¹¹⁰; elle souligne de nouveau son opposition aux doctrines matérialistes et aux systèmes totalitaires¹¹¹. Notons qu'excepté l'anticapitalisme, le manifeste ne modifie pas beaucoup ses positions.

A la sortie de la Seconde Guerre mondiale, la Cftc précipite son évolution idéologique et le déclin du syndicalisme confessionnel au bénéfice d'un syndicalisme ouvrier. L'idée d'un syndicat d'industrie plutôt que professionnel et catégoriel s'installe également peu à peu. Elle se

¹⁰⁸ Andolfatto et Labbé (2006, p. 237), Mouriaux (2005, p. 39)

¹⁰⁹ Branciard (1990, p. 62)

¹¹⁰ Branciard (1990, p. 80)

¹¹¹ Branciard (1990, p. 76)

rapproche du Mouvement Républicain Populaire (MRP) d'inspiration chrétienne créé en novembre 1944. Au congrès de 1945, sont rappelés treize principes fondamentaux dont la liberté de l'homme, la place de la profession entre l'État et l'entreprise, le droit à la propriété privée, le rang secondaire du capital, la collaboration de classe traduite par un contrat d'association et la nécessité d'une réforme de l'entreprise, visant essentiellement les trusts, les sociétés anonymes et les banques¹¹². Cette réforme dont les prémices datent des années 1930 entend par un plan rétablir l'ordre logique et humain des rapports et replacer l'homme au centre des problèmes matériels et économiques et des problèmes de l'entreprise ; il ne s'agit pas pour la Cftc toutefois de remettre en cause l'autorité du dirigeant. Il s'agit plutôt de nationaliser les entreprises et de réorganiser les professions afin qu'elles puissent participer à la gestion de l'économie à travers un Conseil National Economique, un Conseil Supérieur du Travail et un Conseil Supérieur du Plan, l'État se limitant à un rôle de coordination des parties. Devient alors indispensable un contrôle ouvrier et non la substitution du travailleur au propriétaire. À l'occasion du travail sur une telle réforme, la Cftc rencontre des syndicalistes allemands pour étudier leur modèle de cogestion, *a priori* non applicable en l'état au cas des sociétés françaises¹¹³. Cette rencontre permet d'amorcer la réflexion sur la mise en œuvre de la cogestion.

En 1947, la Cftc modifie ses statuts de nouveau pour mettre fin à la référence à la doctrine sociale de l'Eglise tout en conservant une position humaniste. Cette évolution fait suite en 1946 à la création par des militants ouvriers et des intellectuels engagés ou non dans la Cftc, d'un groupe de réflexion *Reconstruction*. Il est une sorte de bureau d'études et de recherche autonome. Selon Branciard (1990, p. 141), la Cftc tient à élever le niveau de réflexion des salariés afin qu'ils prennent conscience des lacunes du système économique. La lutte des classes est reconnue comme un fait mais non un principe¹¹⁴; la Cftc préfère s'orienter vers une société sans classe par pallier. « *Aller vers une société sans classe par une révolution progressive où chaque conquête est un départ pour la conquête suivante. ... Permettre un développement d'un syndicalisme non totalitaire* » (Branciard, 1990, p. 103). La Cftc entend organiser un syndicat d'industrie plutôt que professionnel et catégoriel, ce qui permet d'appréhender les problématiques de chaque industrie et d'agir dans les entreprises plutôt que de ne maîtriser que les catégories de professions. Les ouvriers deviennent de plus en plus nombreux à la Cftc ce qui a pour effet de concurrencer la Cgt et de rendre la Cftc plus combative¹¹⁵. Elle entend prendre sa part de responsabilité dans les oeuvres sociales et la gestion des entreprises et réclame des instances de représentation du personnel. Elle souhaite également participer à « *la mise au point du plan (Monnet) et le contrôle de son exécution* » (Branciard, 1990, p. 81). En participant aux

¹¹² Rapport préparatoire d'enquête sur la réforme de l'Entreprise –congrès Cftc 1946; archives Cfdt non triées

¹¹³ Revue Formation, 1951 n°32 et 39; archives Cfdt

¹¹⁴ Branciard, (1990, p. 93)

¹¹⁵ Andolfatto et Labbé (2006, p. 284)

missions de productivité aux États-Unis proposées par le gouvernement français – avec l'aide financière américaine, les militants, tout en conservant leur esprit critique, se forment aux méthodes américaines de production, enrichissent leurs compétences techniques et réfléchissent au lien productivité - relations humaines, à l'amélioration des relations syndicales avec les employeurs¹¹⁶.

Il y a urgence à reconstruire le pays et pour cela de nouvelles méthodes de production sont mises en œuvre. Au terme d'une analyse, la Cftc accepte la rationalisation, la division du travail et l'organisation scientifique du travail à condition que l'homme ne soit pas sacrifié. *«L'homme est une fin, la production un moyen. [...] Nous combattons les formules de rendement, de calcul de temps qui ne considèrent pas l'homme comme une personne »* (archives Cfdt non triées - Brochure *« Notre action dans l'entreprise »*, Congrès fédéral Métaux 7 juin 1946).

La Cftc privilégie encore la qualité du travail et la santé sur le seul pouvoir d'achat des travailleurs au congrès de 1953 ; elle réaffirme *« la primauté du travail et non de l'argent, en fonction des besoins et non des profits, assurant le respect de la liberté et de la responsabilité de chacun »* en émettant le vœu d'une *« promotion ouvrière qui exige la cogestion »* (Branciard, 1990, p. 123). Deux courants de pensée se distinguent au sein de la Cftc sans donner lieu toutefois à une scission. Les minoritaires se rapprochent du socialisme démocratique dans lequel les responsabilités sont distribuées et le champ de liberté agrandi alors que les majoritaires souhaitent une économie dirigée rationnellement par la planification, le maintien d'une organisation interne par profession. À la veille de la Vème république, tous s'accordent pour insister sur le rôle de la démocratie face à la réforme des institutions, et plus particulièrement sur la participation du monde du travail.

Les thèmes de la planification de l'économie, du partage du pouvoir dans la société et dans les entreprises et du contrôle de la gestion par les travailleurs reviennent à partir de 1959 sous forme de planification démocratique de l'économie. La Cftc appelle lors de son 30^e congrès confédéral¹¹⁷ à de grandes réformes économiques et du syndicalisme afin de permettre la promotion collective de la classe ouvrière. Elle propose la participation des travailleurs-producteurs à la définition des objectifs de consommation puis de production aptes à répondre aux besoins sociaux, solvables et non solvables, matériels mais aussi intellectuels ; mais aussi au choix dans les investissements. Elle revendique une présence syndicale dans l'entreprise et au niveau des branches. A cette fin sont réclamées la nationalisation du secteur bancaire et de crédit et la mise en place d'une organisation démocratique à tous les niveaux, permettant aux travailleurs de contrôler ou participer à la gestion ; la forme reste à définir¹¹⁸. Profitant des libertés accordées dans la Constitution et de sa conversion vers un syndicalisme d'industries et

¹¹⁶ Les Etats-Unis sont érigés en modèle de productivité et d'efficacité des relations patronat – syndicat. Lire Boulat (2007)

¹¹⁷ Cfdt G22

¹¹⁸ Branciard (1990, p. 172)

non plus de profession, elle propose de faire reconnaître la section syndicale d'entreprise et la protection des militants. La Cftc est déjà reconnue comme un laboratoire d'idées et une force politique ; elle intéresse de ce fait les clubs de réflexion économique des années 1960¹¹⁹.

La Cftc cherche continuellement à s'adapter à une société en plein bouleversement, y compris dans son organisation. Un courant rénovateur de la Cftc réclame l'abandon à la référence chrétienne, ce qui permettrait de rassembler le maximum de travailleurs partageant des valeurs humanistes et déjà proches des idées de la Cftc. En 1964, le congrès extraordinaire entérine cette décision et déconfessionnalise la Cftc en la nommant dorénavant Cfdt (Confédération française démocratique du travail). A travers ses nouveaux statuts, la Cfdt affirme s'inscrire dans le mouvement ouvrier et affiche sa vocation de « grande centrale démocratique » ; elle souligne les « *apports de l'humanisme, dont l'humanisme chrétien* » (Andolfatto et Labbé, 2006, p. 286) avec pour objectif d'aboutir à un nouveau type de société. L'essentiel pour elle est le rapport de l'homme et de la société, l'homme et la communauté, une société personnaliste¹²⁰, inspirée par Emmanuel Mounier, et communautaire¹²¹ ; le syndicalisme est pour les travailleurs l'instrument nécessaire de leur promotion individuelle et collective. Ces derniers termes reprennent quelque peu ceux de la déclaration universelle des droits de l'homme (1948). L'article 1er de ses statuts stipule de « *lutter pour instaurer une société démocratique d'hommes libres et responsables* » ; la Cfdt conteste toutes les sociétés qui s'opposent à cette idéal de société sans toutefois ériger la lutte des classes. Le syndicat conserve sa capacité à penser son action propre et spécifique dans l'ensemble des problèmes qui se posent à la classe ouvrière. L'action syndicale doit être « *progressive et continue, avec une tactique différenciée suivant les secteurs publics ou privés, où les conditions d'action sont très différentes* » (Branciard , 1990, p. 195). Selon la Cfdt, son projet doit toujours être révisable lorsque les données de la société changent. À l'issue de ce changement, la réflexion idéologique continuera à préoccuper les militants telle celle sur l'autogestion dès 1964. La Cgt voit dans la transformation de la Cftc une volonté de mieux les concurrencer. Un courant minoritaire poursuit l'œuvre de la Cftc¹²².

En mai 1968, la Cfdt est solidaire du mouvement des étudiants parce qu'elle y perçoit «une contestation plus fondamentale de la société, de nature aussi bien économique que sociale, que culturelle et politique » selon A. Bevort¹²³. Travailleurs et étudiants poursuivent les mêmes combats selon la Cfdt, soient ceux de la liberté et de la remise en cause de structures sclérosantes ne permettant pas d'assurer leurs responsabilités. A la suite de ce mouvement, une vague de syndicalisation apporte de nouvelles idées à la Cfdt empruntant à la rhétorique

¹¹⁹ Branciard (1990, p. 170)

¹²⁰ Favorisant la dignité éminente de la personne humaine

¹²¹ Andolfatto et Labbé (2006, p. 286)

¹²² 10% des adhérents

¹²³ Cité par Andolfatto et Labbé (2006, p. 300)

marxiste de la lutte des classes. Pendant quelques années, des sessions d'analyse marxiste sont proposées aux militants et inspireront les valeurs prônées lors du congrès de 1970. Ces valeurs intègrent les thèmes de la démocratisation de l'entreprise dans une perspective de transformation sociale et d'autogestion, de la planification, des problèmes humains d'une société en expansion abordés sous l'angle de la lutte contre les inégalités et les ségrégations. La Cfdt remet en cause la hiérarchie des salaires pour réduire leur éventail et lutter contre les structures autoritaires. L'autogestion est au centre de ces réflexions proposant planification démocratique et propriété sociale des moyens de production; la notion de *socialisme démocratique* est adoptée au congrès. Elle met en avant le besoin de responsabilité, de justice et de liberté chez les travailleurs et celui de rapports sociaux basés sur l'égalité et la solidarité. La compétitivité est certes économique mais doit aussi être sociale, c'est-à-dire que les équipements collectifs doivent être suffisamment nombreux pour constituer un socle satisfaisant à l'activité collective ; le revenu national doit être équitablement réparti¹²⁴. Enfin elle adresse une critique au productivisme capitaliste incompatible avec l'avenir de l'humanité et les ressources naturelles. Elle conteste également la notion de compétitivité au sens patronal – c'est-à-dire purement économique - en la couplant à une efficacité sociale. Le conflit chez Lip en 1973¹²⁵ est l'occasion pour la Cfdt de mettre en pratique ses principes sur l'autogestion et sa force de proposition – industrielle. La Cfdt continue durant cette période à croire en la possibilité d'un socialisme autogestionnaire. Son objectif est à présent la destruction de la société capitaliste, ce qui montre un discours plus radical que par le passé¹²⁶.

La thèse marxiste est abandonnée quelques années plus tard afin d'éviter tout conditionnement dans sa réflexion et ses valeurs; la Cfdt précise alors qu'une « *vérité scientifique* » ne peut pas exister, faisant allusion aux théories marxistes ¹²⁷. Elle conserve l'idée de lutte et affirme de nouveau son autonomie pour éviter tout conditionnement. Un recentrage est opéré depuis quelques temps, lisible à travers le rapport Moreau en 1978; « *la voie vers le socialisme est délaissée au profit d'une voie vers une société pluraliste dans laquelle les tensions, les conflits s'assument, se régularisent, se dépassent par le conflit négocié* » (Andolfatto & Labbé, 2006, p. 324). Le terme même de socialisme est utilisé avec parcimonie car « *il évoque d'abord le parti politique, le socialisme politique et non le projet syndical de la Cfdt* » (Branciard, 1990, p. 339). La négociation est remise au centre des pratiques syndicales, en refusant tout attentisme vis-à-vis du gouvernement en place ou des lois. La Cfdt émet des contrepropositions industrielles et tente de peser plus en amont sur les décisions, avant qu'elles ne soient mises en oeuvre. Alors qu'elle

¹²⁴ Branciard (1990, p. 266)

¹²⁵ La bibliographie sur le conflit Lip est importante ; cf. par exemple le documentaire de Rouaud, C. (2007). *Les LIP: l'imagination au pouvoir*. Les Films du Paradoxe.

¹²⁶ Branciard (1990, p. 243)

¹²⁷ Branciard (1990, p. 214)

questionne la société sur l'utilité sociale des produits depuis la fin des années 1960, elle opte pour le slogan « *produire autrement, produire autre chose* ».

A l'avènement d'un gouvernement de gauche en 1981, un certain nombre de cédétistes se retrouvent dans les cabinets ministériels, ce qui lui fait risquer une trop grande promiscuité. Elle veille alors à se démarquer de ce gouvernement pour garder son indépendance et son pouvoir de négociation. Elle parvient à instiller ses idées dont certaines se retrouveront dans les lois Auroux. Elle s'engage ensuite clairement dans un « *syndicalisme de transformations sociales négociées* » dans une économie de marché capitaliste jugée incontournable au congrès de 1992 selon Andolfatto et Labbé (2006, p. 325). En soutenant la réforme de la Sécurité Sociale du gouvernement Juppé en 1995 conformément à son principe d'autonomie, la Cfdt perd de nombreux adhérents. Toutefois, elle renforce de nouveau ses effectifs alors qu'une nouvelle organisation est mise en place pour coller à la réalité économique parmi laquelle les fusions de fédérations (Chimie et Energie).

Son slogan en 1982 résume son parcours : « *le monde change, changeons notre syndicalisme* » (Branciard, 1990, p. 331).

3.1.2. Pour une entreprise, lieu de démocratie

Si l'action syndicale de la Cftc puis de la Cfdt est possible dans les entreprises publiques comme privées, elle le doit à sa conception de l'entreprise. Dès ses origines, l'entreprise est considérée comme un lieu d'harmonie tout autant que de conflits en raison de l'acceptation de divergences d'intérêts entre le patronat et les travailleurs. Conciliation et arbitrage y sont alors à exercer. Elle est de ce fait un lieu de démocratie et de partage du pouvoir, relevant tout autant de l'individuel que du collectif. Les conventions collectives renforcées par les Accords de Matignon ne peuvent qu'apporter de meilleures relations humaines dans l'entreprise selon la Cftc puisque leur signature oblige à discuter et échanger des engagements entre classes qui resteront à jamais opposées¹²⁸.

La Cftc se rend compte que l'activité de l'entreprise est mal organisée ce qui génère une production insuffisante; l'entreprise devient donc un lieu d'action ouvrière tout autant que les administrations d'Etat. Les syndiqués ou un délégué syndical ont tout intérêt à assurer une présence par le biais d'une section interne au plus près des activités de l'entreprise, prémices de la section syndicale en entreprise réclamée par la Cfdt lors des accords de Grenelle (1968). Le syndicat doit donc s'occuper non plus seulement des professions, mais aussi des industries, évolution présente à la Cftc par le passage du syndicalisme de profession au syndicalisme d'industrie. Toutefois l'entreprise reste un lieu de combat puisqu'elle est synonyme de

¹²⁸ Bulletin ENO, mars 1938, n°12, p.8 (Archives Cfdt)

capitalisme et de conservatisme en raison de ses dirigeants et de ses actionnaires issus de la bourgeoisie ; il est de ce fait nécessaire pour la Cftc puis la Cfdt de minimiser leurs pouvoirs. L'entreprise demeure bien un lieu de pouvoir du dirigeant et des actionnaires. Transformer l'entreprise, centre essentiel du pouvoir capitaliste est une des premières étapes pour la Cftc avant de pouvoir transformer le reste de la société conformément à ses valeurs.

Quand la Cfdt est créée, elle poursuit le travail idéologique de la Cftc et défend toujours le partage des responsabilités, du pouvoir et des bénéfices dans l'entreprise, la considérant comme un lieu de socialisation et de démocratie. Les accords de Grenelle puis les lois Auroux lui permettent de renforcer sa présence dans les entreprises. Au Congrès de Bordeaux en 1985, elle affirme que « *l'entreprise est un lieu où s'affrontent des logiques différentes dans la construction d'une efficacité économique et sociale* »¹²⁹. Les capitalistes ne sont plus à éliminer mais sont considérés dans un ensemble à égalité avec d'autres partenaires.

3.1.3. Une politique de formation pour renforcer l'efficacité syndicale

Puisque l'action syndicale tend vers l'émancipation des travailleurs, la formation des militants tient un rôle de premier ordre. Les enjeux de cette formation à la Cftc puis la Cfdt sont initialement la promotion individuelle puis la cohérence identitaire et organisationnelle du syndicat en vue de l'efficacité de l'action syndicale. Une professionnalisation des pratiques apparaît petit à petit. L'évolution de la formation syndicale répond à celle du profil des militants et à leur impératif d'intervention économique et sociale.

Dès sa création, la Cftc s'applique à structurer son offre de formation. Les premiers cours en 1919 sont des cours professionnels pour les adhérents et non adhérents comme ceux de sténographie et de dactylographie, de français, de comptabilité, de couture¹³⁰. Puis les premières Ecoles Normales Ouvrières (ENO) sont créées en 1931 à Lyon et Paris; de conception universitaire, elles s'appuient sur les derniers progrès dans les disciplines de la recherche sociale, et présentent des études historiques¹³¹. Elles s'adressent à des personnes déjà formées notamment par les cercles d'études organisés localement¹³². En 1932, 886 cours pour 10 638 élèves sont organisés¹³³. Ces formations ont lieu si possible sur le temps des vacances et à défaut pour ceux qui viennent à salaires perdus, le syndicat prévoit quelques indemnités¹³⁴. Au congrès de 1932, le rapport moral exprime le vœu d'une ENO par unions régionales et de la création par

¹²⁹ L'action économique dans l'entreprise – Cfdt Information ed. Montholon Services tome 2 : éléments de pratique syndicale; Michel Brugvin, Michel Capron, Bernard Frevaque, avec l'aide des services Action économique, Emploi et Information Communication; 1987 ; archives Cfdt non triées.

¹³⁰ Branciard (1990, p. 27)

¹³¹ Branciard (1990, p. 29)

¹³² Cftc 2^e session ENO cours d'hivers novembre 1932- avril 1933 (Cfdt 2H24)

¹³³ Branciard (1990, p. 28)

¹³⁴ Cfdt 10P38

la confédération d'une école supérieure permanente de la formation des dirigeants¹³⁵. C'est grâce à une centralisation des contenus des formations qu'une décentralisation de la formation dans tous les échelons géographiques est conservée. Ensuite, en 1938, l'ICEFS (Institut Confédéral d'Etudes et de Formation Syndical) est créé pour piloter et préparer les formations alors qu'une commission confédérale de *Formation* détermine le contenu des formations ; les thèmes des ENO restent de l'initiative des régions.

La loi sur les CE (1945-46) accélère l'offre de formation, des militants compétents devant être placés dans les CE pour s'emparer des nouvelles prérogatives offertes aux représentants des salariés. Très vite, « *l'idée de cours communs Cgt-Cftc doit être exclue, la Cgt ayant déjà, de son côté commencé un travail personnel* » (Cfdt 4H90). Des formations à l'économie et à la gestion de l'entreprise sont organisées pour conforter les militants dans leur prise de responsabilités dans les CE. Une revue *Formation*, circulaire mensuelle de la commission confédérale de Formation, est créée fin 1945 pour apporter des éléments aux formateurs confédéraux, régionaux et locaux. La Cftc insiste sur la capacité des militants à construire une information économique intelligible du fait des « *responsabilités du syndicalisme : le devoir d'information économique* ».

« La formation syndicale comporte, certes, une part de formation doctrinale [...]. Mais les meilleurs principes restent stériles pour qui néglige ses outils de travail, et notre outillage élémentaire de responsables syndicaux, c'est une information éclairée sur les réalités du monde du travail. Cette information ne viendra pas toute faite du centre confédéral. Nous en avons tous la charge » (Revue Formation n°2 janvier 1946).

Les auteurs sont essentiellement issus des rangs syndicaux. Parmi les réalités du monde du travail traitées se trouvent l'entreprise, ses fonctions et sa place dans la société capitaliste.

La pédagogie entre cours magistral et débat est précisée dans une circulaire confédérale du 28 janvier 1947 ;

« c'est dans l'usine, par la prise de responsabilité que les militants ont acquis le commencement de leur compétence. En confiant à l'adhérent des tâches précises, en lui expliquant le pourquoi de l'action, on lui permet de participer à la vie du syndicat et non de la subir. Toute réunion doit comporter une part consacrée à la formation qui n'est pas seulement « réception de l'enseignement », mais débat auquel le maximum de syndiqués doit participer » (Branciard, 1990, p. 121).

La formation syndicale est structurée selon trois degrés; au plan local les syndicats proposent une formation de base d'un premier degré et des cercles d'études sont créés dans les UL pour un second degré. Au plan régional, les ENO dispensent un enseignement supérieur pour un troisième degré ; des journées permanentes d'information confédérale, des journées nationales d'information économique et la formation spécialisée des élus¹³⁶ ou encore une session nationale d'une semaine¹³⁷ sont organisées. En sus, des journées régionales sont rendues obligatoires pour une révision de vie - pratique issue de la JOC qui s'articule autour du *Voir*,

¹³⁵ Cfdt 10P38

¹³⁶ Cfdt T164

¹³⁷ Branciard (1990, p. 109)

Juger, Agir ; une mise en commun du travail et des difficultés est proposée, ainsi que l'étude d'un problème de fond et de l'actualité. Les congrès de 1947 à 1953 affirment l'importance de la formation des adhérents car à la base du développement de la Cftc¹³⁸. Les adhérents étant de plus en plus nombreux, des cours par correspondance ou études syndicales sont mis en place en 1949 pour les formations de base autour de quatre cycles.

Petit à petit, la formation va s'autonomiser par rapport à la formation chrétienne et morale - notamment la JOC - et affirmer ses différences par rapport à la Cgt. Cette formation s'adresse à la masse des adhérents mais va glisser vers une formation pour les militants futurs cadres syndicaux à partir de la scission de la Cftc et de la création de la Cfdt en 1964.

Pour E. Descamps, alors permanent de la fédération de la Métallurgie en 1950, il faudrait baser le syndicat sur des principes comme celui de « *la conception de la personne* » : l'homme est par nature libre, responsable et solidaire. Il lui faut ainsi une éducation ouvrière, qu'elle passe par l'école, une formation permanente ou la formation syndicale ; elle doit lui permettre l'émergence d'un « *type d'homme* » capable d'assumer pleinement ses responsabilités » (rapport Descamps C-15 in Georgi (1997, pp. 155-156)). Dans la future planification démocratique si les travailleurs ne sont pas assez éduqués, il y a un risque de totalitarisme.

Au congrès confédéral de mai 1955 à Asnières, parmi les lacunes de la confédération, celles en matière de formation syndicale sont pointées par E. Descamps. Dans son rapport il explique la déconnection de la confédération de ses UD et fédérations, et des réalités économiques ou régionales.

« L'absence de brochures de propagande dignes de ce nom, d'une politique de formation coordonnée, d'une stratégie d'implantation appuyée sur un état des lieux fiable, par département et par secteur d'activité, la faiblesse des études économiques engagées par la confédération, sont pointées sans complaisance » (Franck Georgi, 1997, p. 176).

Cette absence nuit à la qualité des réponses apportées par la Cftc aux maux de la société. C'est pourquoi il propose une refonte totale du secrétariat confédéral.

Le transfert d'une majorité d'adhérents de la Cftc dans la nouvelle Cfdt en 1964 bouleverse plus tard les enjeux de la formation syndicale. Devant la croissance du nombre d'adhérents attirés par la nouvelle organisation syndicale, il s'agit pour la confédération de former en priorité de nouveaux cadres ce qui l'amène à délaisser un temps la formation de masse; elle prévoit des formations pour la promotion collective en plus de la promotion individuelle et sociale. Sont enseignés un socle de connaissances mais aussi des moyens d'expression et des méthodes de travail. Les stagiaires doivent s'émanciper et s'élever afin de comprendre le monde qui les entoure. Ces formations servent également à détecter l'élite syndicale. Elles se font un temps au détriment des formations de base mais sont utiles pour

¹³⁸ Cfdt T164

pouvoir former les futurs syndiqués. La pédagogie est axée sur le vécu des stagiaires, sur les problèmes qu'ils rencontrent¹³⁹. Ces nouveaux adhérents suivent un cycle « *idéologie* » pour construire une « *identité organisationnelle* » avec un ancrage dans l'histoire de la Cfdt alors que le syndicat a perdu sa référence chrétienne. Il s'agit à présent de « *contribuer à développer la conscience socialiste des militants et être un facteur d'émancipation individuelle et sociale* ». A l'issue des formations de cadres syndicaux, ceux-ci doivent être capables de participer à l'élaboration d'une politique syndicale. Une nouvelle vague d'adhérents rejoint la Cfdt après mai 68 avec des éléments plus politisés, ce qui amène la confédération à proposer une session d'analyse marxiste pour étudier l'apport du marxisme à la Cfdt et le distinguer du communisme. Ces formations ne résistent pas au tournant idéologique de la Cfdt lors des congrès de 1976 et 1979 qui refusent l'hégémonie de l'analyse marxiste pour une analyse autonome et une politique de formation autonome non coordonnée dans les régions¹⁴⁰. Le renouvellement des adhérents oblige la confédération à réfléchir à une nouvelle pédagogie et un groupe de travail sur ce sujet est créé. Les accords signés en mai 68 et les nouvelles lois de droit syndical incitent la Cfdt à proposer des formations fortement ancrées dans une analyse économique et sociale. Les sessions spécialisées (délégués du personnel et de CE) sont remises en question au profit de nouvelles sessions de « *Militants d'entreprise* » pour ceux ayant déjà une expérience et des responsabilités, une formation générale. L'initiation économique disparaît des programmes au profit de l'action collective. Entre avril 1970 et juin 1971, neuf sessions sont organisées et rassemblent 218 participants¹⁴¹.

Régulièrement le socle de connaissances est réexaminé afin de s'assurer qu'il permet de construire une identité cédétiste autour de l'autogestion jusqu'en 1983. Quand la référence à l'autogestion est supprimée, c'est le « *développement de la capacité d'autonomie et d'analyse critique des militants ainsi que leur capacité à décider et agir collectivement* » (Cfdt 7H473) qui sont mis en avant.

En 1973 l'ICEFS est supprimé ; ses missions sont dorénavant assurées par le secteur confédéral *Formation* qui assure « *la coordination, confrontation, recherche, synthèses, proposition et aide au développement* » (Cfdt T164).

Avec la désyndicalisation des années 1980 et probablement aussi parce qu'ils sont plus diplômés, les stagiaires sont moins nombreux. La formation proposée les remet totalement dans la ligne de l'action syndicale, ce qui aboutit à répondre à quatre objectifs à partir de 1981 : « *renforcer la cohésion, aider au développement, changer les pratiques, développer les compétences dans le domaine des responsabilités* » (Guillaume, 2011). L'adoption du congé de formation économique, sociale et syndicale en décembre 1985 facilite l'accès à des formations longues

¹³⁹ Cfdt T164

¹⁴⁰ Cfdt T164

¹⁴¹ Cfdt 7H473

confédérales pour les futurs responsables nationaux des confédérations, fédérations et régions. Elles permettent d'accéder à une professionnalisation des cadres en proposant un plan de formation individuel. *«Les sciences sociales, politiques et économiques sont centrales dans ce dispositif tant sur le plan des contenus que des méthodologies, y compris au travers du travail de recherche mené lors du mémoire de fin de stage»* (Guillaume, 2011)¹⁴². Cette formation longue comme celle qui va suivre en 1991 forment à la fois à une profession et à une culture, le mélange des stagiaires favorisant le développement de réseaux. En parallèle une formation plus pragmatique est conservée pour les responsables de syndicats au niveau local, régional ou fédéral. Les ENO disparaissent en 1986.

Il existe bien d'autres lieux de formations qui échappent à l'organisation confédérale et à sa pédagogie. Toute rencontre est l'occasion d'échange d'information et de mutualisation des problèmes rencontrés pour en tirer des leçons. Il en est ainsi du travail en collaboration avec des experts de CE notamment, des forums CE. De même, une formation se conçoit par la lecture de brochures syndicales et de la presse syndicale comme nous le verrons par la suite. Dans tous les cas, la Cfdt s'applique à rendre accessible la formation aux militants qui le désirent.

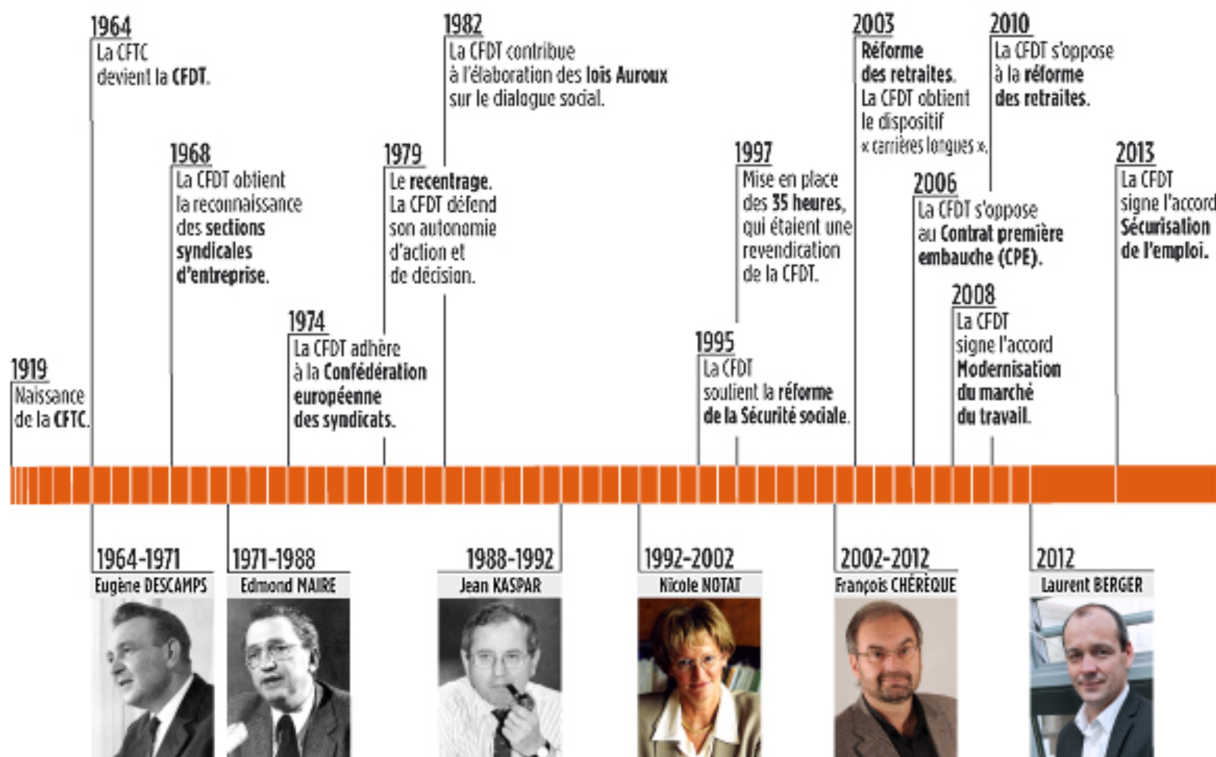
Nous laissons la conclusion à Guillaume (2011).

« La Cfdt a toujours eu un discours sur la dimension stratégique de la formation tant au point de vue des enjeux de cohérence identitaire et organisationnelle que du renforcement de l'efficacité de l'action syndicale. Cet usage de la formation dans la perspective du renforcement d'une « culture d'organisation » ne s'est pas démenti et connaît périodiquement une actualité renouvelée avec l'arrivée de nouvelles générations de militants. Parallèlement dans un contexte d'élévation des niveaux de diplôme des responsables, de fort renouvellement générationnel et de crispations politiques internes (1995 – 2003), les contenus de formation se sont progressivement centrés sur un objectif de professionnalisation des pratiques s'éloignant de la « matrice d'éducation permanente » et minorant la fonction d'élaboration politique collective. Si la Cfdt continue de faire appel à de nombreux experts externes dans ses programmes de formation, ce sont surtout des apports de type professionnel qui sont attendus, et moins des éclairages universitaires » (Guillaume, 2011).

La Cfdt est marquée par son histoire; de l'accumulation de ses actions mais aussi du choix des secrétaires généraux à sa tête en découle son originalité. Autonome, ancrée dans des valeurs humanistes, elle n'a de cesse de former des militants critiques vis-à-vis des réalités économiques et sociales aptes à débattre et négocier entre pairs et avec les décideurs de l'économie. Elle construit des individus libres et responsables de leurs actes.

¹⁴² Ces mémoires sont consultables auprès des archives confédérales de la Cfdt.

Figure 10 - Histoire de la Cfdt (extrait de www.cfdt.fr)



3.2. Pour la Cgt, produire et encore produire sous contrôle ouvrier

La Cgt est continuellement tiraillée entre deux courants – l'un réformiste, l'autre révolutionnaire ; elle attire parce qu'elle est historiquement la première organisation syndicale créée et la première en nombre d'adhérents pendant longtemps dans un certain nombre d'industries publiques comme privées ou administrations mais rebute aussi car trop proche du Parti Communiste. L'image qu'elle donne de l'entreprise n'est pas très positive car considérée comme lieu essentiellement d'exploitation. En outre, la formation qu'elle offre à ses adhérents puis ses cadres est marquée par le faible attrait des cégétistes pour les professions intellectuelles.

3.2.1. La Cgt écartelée entre deux courants

La Cgt dès sa création en 1895 par fusion des bourses du travail et de la fédération nationale des syndicats, affirme vouloir l'émancipation intégrale des travailleurs.

Article 2 des statuts : « La CGT a exclusivement pour objet d'unir sur le terrain économique et dans les liens d'étroite solidarité, les travailleurs en lutte pour leur émancipation intégrale ».

Elle se déclare anticapitaliste et ne reconnaît aucun rôle à l'État en dehors de la répression, en souvenir de celle exercée les décennies précédentes. Elle n'admet pas que l'État participe à la mise en place du droit du travail et de la protection sociale¹⁴³. À cette époque, bercée par l'espoir de la grande transformation de la société, la Cgt se préoccupe plus de la défense des grandes causes que de la vie quotidienne au travail. La neutralité politique, philosophique et religieuse du syndicalisme est affirmée aux premiers congrès¹⁴⁴.

De l'avis d'historien¹⁴⁵, la Cgt ne prend son essor véritablement qu'en 1902 en raison d'une fusion difficile des deux types d'organisations à la base de sa création. Le congrès confédéral de 1906 à Amiens confirme alors l'article 2 constitutif de la Cgt autour d'une lutte pour la disparition du salariat et du patronat,

« lutte des classes sur le terrain économique des travailleurs en révolte contre toute forme d'exploitation et d'oppression tant matérielles que morales, mises en oeuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière. [...] Le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, accroissement du mieux-être par la réalisation d'améliorations immédiates (diminution des heures de travail, augmentation des salaires) [...] prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste » (Ihs-Cgt).

Son moyen d'action est la grève générale ; la Cgt se considère comme groupement de résistance, pour à l'avenir devenir le « *groupement de production et de répartition, base de la réorganisation sociale* » (ibid.).

Le portrait type du syndiqué des premières années de la Cgt est « *un homme, ouvrier qualifié, charpentier, maçon, mineur, cheminot ou chauffeur de locomotive, linotypiste ou typographe, mécanicien dans un grand établissement industriel (métaux, textile), marin sur un navire au long cours, docker, ouvrier dans un service de l'État (Arsenaux, poudrerie, PTT). Dans les industries traditionnelles (cuirs et peaux, teintures, brosses, ...) ce sont les ouvriers les plus qualifiés qui forment le coeur du syndicat* » (Andolfatto et Labbé, 2006, p. 104). Ce type de syndicalisme est qualifié d'ouvriérisme, et organisé par profession et non par industrie. Les fonctionnaires n'ont en théorie pas le droit de se syndiquer avant 1946 même s'il existe des tolérances. C'est alors que la Cgt compte dans ses rangs de plus en plus de fonctionnaires, au détriment de la proportion d'ouvriers. Ces salariés n'ont pas les mêmes revendications que les ouvriers puisque leur emploi est garanti à vie. Le profil de l'adhérent varie encore avec la désindustrialisation et la tertiarisation au détriment de la Cgt¹⁴⁶. Quelle que soit la période, la confédération de la Cgt met un point d'honneur à recruter des cadres représentatifs de la société française, des communistes, des non communistes, des femmes, des immigrés, des chrétiens.

¹⁴³ Dreyfus (2000, p. 326)

¹⁴⁴ Andolfatto et Labbé (2006, p. 53)

¹⁴⁵ Mouriaux (2005, p. 27).

¹⁴⁶ Longtemps premier syndicat dans les mines, le verre, le papier-carton, la sidérurgie et la métallurgie, la chimie, la construction mécanique, automobile, navale et aéronautique, la désindustrialisation touche la Cgt de plein fouet (Labbé, 1995, p.67).

Dès les débuts, la présence de deux principaux courants se dessine à la Cgt, ce qui va mener à plusieurs scissions. S'ils ont le même but révolutionnaire, leurs moyens d'actions différent; pour la minorité qualifiée de réformiste, la révolution aura lieu par la solidarité entre ouvriers, la création de leurs propres institutions, l'amélioration de leur formation, de leur culture, de leur action directe contre le patronat; cette minorité se prépare à assumer la direction future de la société socialiste. Pour le second courant des révolutionnaires, la classe ouvrière est prête à assumer le pouvoir; ils doivent seulement apprendre la violence, et se préparer à l'action directe.

Les deux courants se divisent à partir de la Première Guerre mondiale. Selon Dreyfus (1995) devant la nécessité de production, les réformistes de la Cgt optent un temps pour la collaboration et la négociation avec l'État organisateur de l'économie de guerre, plutôt que l'affrontement. Ils prennent conscience du rôle puissant de l'État et de l'intérêt de la politique de présence; siéger dans les instances où les intérêts de la classe ouvrière peuvent être défendus leur paraît indispensable, ce qui peut être assimilé à une lutte des classes sur le terrain économique. Cela les force à porter un nouveau regard sur l'entreprise et l'organisation de la production ; ce courant réformiste se rend compte de la nécessité de les moderniser, de les rationaliser par de nouvelles méthodes de production et d'organisation comme le taylorisme. Il accepte l'organisation scientifique du travail (OST) si seulement celle-ci est favorable aux travailleurs et à leurs conditions de travail. En contrepartie, il exige un contrôle ouvrier par des délégués ouvriers comme dans le cas des entreprises d'armement publiques et privées pour faire respecter les barèmes de salaires et transmettre les réclamations à la direction. Mais en 1919, lors du 2^{ème} Congrès de l'Internationale communiste à Moscou auquel elle participe, la Cgt est accusée par quelques opposants, de collaboration de classes avec la bourgeoisie mondiale, contre le prolétariat révolutionnaire. En réaction, la Cgt élabore un programme de rupture ou « programme minimum » pour son 14^{ème} congrès qui se tient la même année ; sont rappelées les valeurs principales du syndicat comme le principe du « classe contre classe », qui exclut toute entente avec les partis dits bourgeois. Dans son programme, si elle maintient la nécessité de pénétrer la forteresse du capitalisme par le biais du contrôle ouvrier, elle revendique des assurances sociales et une gestion tripartite¹⁴⁷ des entreprises nationalisées, celles-ci devant comprendre les industries stratégiques nationales¹⁴⁸. La Cgt reconnaît le capital financier comme indispensable mais demande à ce que le droit ouvrier soit reconnu ; elle conserve l'objectif de production, « *maximum de production dans un minimum de temps pour un maximum de salaires* » (*La Voix du Peuple*, 1919). Ce premier plan révèle un syndicalisme

¹⁴⁷ La gestion tripartite invite les actionnaires, les institutions mais aussi un groupe composé de salariés, fournisseurs et usagers.

¹⁴⁸ Dreyfus (2000, p. 103) et *La Voix du Peuple*, 1920, archives IHS-Cgt

constructif et annonce les plans suivants, tous destinés à aller vers un nouvel État économique sous contrôle de l'État politique représentant l'intérêt général. Cependant ce plan sera impossible à mettre en place. Toutefois ce programme ne satisfait pas les révolutionnaires qui souhaitent se rapprocher de l'Internationale Syndicale Rouge (Mouriaux, 2005, p. 30). S'opposant à la guerre, ils prennent part aux grandes grèves de 1919-1920 et sont exclus de la Cgt. En 1921, la scission fait naître la Cgt-U proche du PCF et de Moscou. Cgt et Cgt-U fusionnent de nouveau au moment du Front Populaire en 1936¹⁴⁹.

Seuls à bord de la Cgt entre les années 1920 et 1930, les réformistes approuvent le projet de loi sur la participation aux bénéfices en 1923 car il amorce une transformation sociale ; avec ce dispositif, les ouvriers acquerraient autant un avantage économique que de la valeur sociale. Ce raisonnement collectif pour le calcul des salaires et une participation aux bénéfices s'inscrit dans sa propre optique de l'abolition du salariat et du développement de la conscience ouvrière. Plus tard, en constatant un manque d'adaptation entre la production et la consommation, ils proposent en 1931 pour améliorer la situation économique et sociale un « *programme d'action contre la crise* » (*La Voix du Peuple*, 1931). Il propose plutôt que le laisser-faire, une action de préférence au niveau international afin de contrôler les capitaux financiers, mettre en oeuvre des grands travaux et de grands investissements et maintenir le pouvoir d'achat. La Cgt crée un « *Atelier pour le plan* » pour discuter puis populariser son *Plan du Travail*¹⁵² dès 1934. Une version aboutie en février 1936 présente la nécessité pour résorber le chômage d'une économie nouvelle à partir de réformes constitutionnelles ; elle propose la création d'un Conseil Supérieur de l'Economie, la nationalisation du crédit - principal obstacle au développement de la production - les nationalisations des industries clés (industries de guerre, d'extraction des matières premières et de sources d'énergie, de transports), la gestion tripartite - dans laquelle se côtoient les producteurs, les consommateurs et les institutions - , l'accroissement de la consommation et l'assainissement de l'économie rurale.

En 1936, Cgt-U et Cgt fusionnent alors que les trois partis politiques de gauche français - dont le Parti Communiste - forment une coalition pour gouverner le pays.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, seule la confédération est dissoute, ses structures locales ou professionnelles continuant leurs activités. La Cgt refuse la Charte du travail du gouvernement de Vichy, son syndicalisme unique et obligatoire et nombre de ses militants participent au Conseil National de la Résistance (CNR). Avec la Cftc, en réaction à la Charte du travail, elle signe le *Manifeste des Douze* pour un syndicalisme libre qui proclame six principes communs comme premier acte de résistance syndicale¹⁵⁴. Anticapitaliste, le Manifeste propose

¹⁴⁹ Une nouvelle scission a lieu en 1947 du fait de non communistes de la Cgt qui refusent la main mise du Parti Communiste soviétique et du PCF sur la Cgt; ils créent Cgt-FO.

¹⁵² *La Voix du Peuple*, 1934 ; archives IHS-Cgt et Brochure CCEO « Actualité du Plan », 1936, archives IHS-Cgt non classées

¹⁵⁴ Andolfatto & Labbé (2006, p. 237), Mouriaux (2005, p. 39)

une économie dirigée, guidée par un « *plan de production sous contrôle de l'État et avec le concours de syndicats de techniciens et d'ouvriers* » (Andolfatto & Labbé, 2006, p. 238).

A l'issue de cette guerre pour reconstruire le pays, elle encourage pendant deux ans la bataille de la production avant de faire marche arrière devant l'absence d'évolution dans la répartition des richesses créées, entre capitalistes et travailleurs. Elle dénonce l'accroissement des bénéfices des trusts soutenus par le Plan Marshall qui lui-même sert les intérêts des capitalistes américains ; les ouvriers se sentent trahis. De plus, la priorité à la production commence à être critiquée en interne parce qu'elle risque de décourager toute action revendicative¹⁵⁵. Les revendications portent toujours sur les salaires et sur la baisse des prix dans une période où les pénuries de matières premières et de denrées sont fréquentes. Elles sont à la fois économiques et sociales, ces deux domaines étant indissociables pour la Cgt. Pour posséder une expertise économique indispensable à l'élaboration de propositions, la Cgt crée en 1946 le Centre Confédéral d'Etudes Economiques et Sociales (CCEES) qui élabore des projets de réformes de structure (nationalisations, Plan, organisation du crédit, politique de prix, ...), publiés pour les militants dans la revue *Le Peuple*.

C'est à cette époque qu'une partie des militants non satisfaits de la prépondérance de communistes dans les instances dirigeantes de la Cgt quitte la Cgt pour former Cgt-Force Ouvrière. Ces militants sont issus du courant des réformistes appelés depuis 1936 les « confédérés ».

En 1956, la Cgt rejette le Marché commun car il représente le danger de la spécialisation, de la désindustrialisation, de la subordination de l'économie nationale à des cartels internationaux eux-mêmes dominés par les Konzerns allemands (groupes d'entreprises de concentrations verticale et horizontale)¹⁵⁶.

Face au mouvement des étudiants en mai 1968, la Cgt reste réservée à l'instar de l'hostilité du PCF qui y décèle « de faux révolutionnaires à démasquer ». Puis la Cgt, dans les années 70, s'aventure sur le terrain de l'autogestion, comme le PCF, pour apparaître à son tour comme une force de proposition, avant de brutalement faire marche arrière et privilégier les luttes¹⁵⁷. Dans les années 1990, la Cgt renonce au principe de socialisation des moyens de production et d'échanges¹⁵⁸.

La Cgt a longtemps entretenu des liens avec le PCF ; certains chercheurs affirment que ces liens auraient enfreint son principe de neutralité et influencé son fonctionnement interne empêchant son indépendance. En 1945, la majorité des militants exerçant une responsabilité à la Cgt sont également engagés au PCF et militent pour les deux organisations ; une circulation des idées entre les deux organisations est tout à fait possible. La Cgt porte alors le même idéal

¹⁵⁵ Andolfatto & Labbé (2006, p. 258)

¹⁵⁶ Dreyfus (2000, p. 290)

¹⁵⁷ Andolfatto et Labbé (2006, p. 307)

¹⁵⁸ Andolfatto et Labbé (2006, p. 332)

que le PCF, à savoir la transformation d'une société capitaliste en une société communiste ou socialiste. D'après Andolfatto & Labbé (2006, p. 276), elle se serait vu imposer le « *renoncement à toute autonomie dans les domaines de politique intérieure et des relations internationales* ». Ce qui pourrait expliquer le départ de non communistes pour créer la Cgt-FO en 1947. Toujours selon Andolfatto & Labbé (2006, p. 332), la Cgt n'aurait retrouvé son indépendance vis-à-vis du parti politique qu'à partir du milieu des années 1990.

Du fait de ses relations avec le communisme, la Cgt va s'affilier à la Fédération Syndicale Mondiale (FSM) à sa création en 1945 et la quitte en 1993 pour rejoindre la CES mais pas la CISL. Sa proximité du PCF et ses deux courants internes – réformiste et révolutionnaire – qui persistent n'empêchent pas cependant des périodes d'unité d'action avec la Cftc puis la Cfdt. A l'issue de la Seconde Guerre mondiale et du travail commun au sein du CNR, la Cgt propose d'ailleurs à la Cftc une fusion de leur organisation, ce que la Cftc refuse car attachée au pluralisme syndical. Ensuite plusieurs périodes comme nous l'avons exprimé en tête de cette section ont vu une unité d'action.

La Cgt détient le monopole syndical au moins jusqu'aux accords de Matignon en 1936 ; elle reste le premier syndicat français mais se fait talonner par la Cfdt et supplanter selon les fédérations. Si la Cgt obtient, au cours des années, des victoires parmi lesquelles la création d'un Conseil Economique, le développement des assurances sociales, les conventions collectives, puis la reconnaissance d'une section syndicale dans l'entreprise, elle échoue sur sa revendication d'un contrôle ouvrier et de la nationalisation d'industries. Et depuis son congrès de 1995, le but premier ou exclusif à la Cgt est la défense des intérêts matériels et moraux des salariés dans et au-delà de l'entreprise. Plusieurs responsables syndicaux le traduisent ainsi dans un essai qui prend pour titre « *Faut-il réinventer le syndicalisme ?* ».

« Au-delà des problèmes d'emploi, de salaires, de conditions de travail, le rôle du syndicalisme porte aujourd'hui sur les questions de dignité, les problèmes de société. Il dépasse les portes de l'entreprise, et son champ s'élargit au rapport travail/ hors travail, aux problèmes de logement, de consommation, à tous les aspects relevant de la solidarité » (Alezard et al., 1995, p. 139).

3.2.2. L'entreprise pour la Cgt, lieu d'exploitation et de production

A la création de la Cgt, l'entreprise apparaît comme un phénomène transitoire puisque les ouvriers sont destinés à prendre le pouvoir et devenir « *groupement de production et de répartition* », les capitalistes étant remplacés par les ouvriers. L'entreprise est vue comme un lieu d'exploitation et d'oppression, tant matérielle que morale. Les patrons dans le capitalisme ont retiré aux ouvriers leurs outils de travail, et la main d'oeuvre étant mobile, l'entreprise est un lieu où elle s'implique peu. La misère ouvrière est souvent relatée sur cette période, ce qui laisse penser que le travail offre un salaire insuffisant. Le capitalisme et l'entreprise sont basés

sur la propriété privée des moyens de production, ce que la Cgt remet en question ; ainsi, l'existence même de l'entreprise est une anomalie pour la Cgt. C'est pourquoi l'action syndicale ne trouve pas sa source dans l'entreprise; elle est effectivement peu ou pas évoquée dans les textes confédéraux des premiers temps excepté pour lui attribuer une image négative.

Suite aux guerres, la Cgt commence à contrôler la production industrielle afin qu'elle soit quantitativement apte à assurer un salaire aux travailleurs et satisfaire également leurs besoins économiques et sociaux. C'est ainsi qu'elle s'intéresse de plus près à l'entreprise. Pour proposer une meilleure organisation de la production et contrôler la mise en place de l'OST, il lui faut bien comprendre le fonctionnement de l'entreprise, OST et contrôle étant indissociables selon la Cgt¹⁶⁶. De plus, pour combattre le capitalisme, la Cgt comprend qu'il faut agir en son cœur, soit au niveau de l'entreprise. Celle-ci devient alors lieu de rapport de force entre le patronat et les travailleurs, le lieu de revendications.

Puis dans les années 1930, les réformistes restés dans la Cgt proposent que l'entreprise devienne un lieu de démocratie en nationalisant les industries clés et celles dans les secteurs à forte concentration. Toutefois elle ne souhaite pas que la gestion en revienne à l'Etat afin d'éviter un capitalisme d'État; la gestion serait confiée à un collège de représentants des travailleurs, consommateurs, représentants des collectivités et fournisseurs, sous l'arbitrage de l'État. D'autres entreprises resteraient dans le secteur libre d'une économie non dirigée mais dont les activités seraient tout de même contrôlées via l'attribution du crédit¹⁶⁸. L'exploitation du travailleur par le patron dans l'entreprise n'est plus explicitée par la Cgt même si elle est sous-jacente, l'essentiel étant le contrôle ouvrier.

A partir de 1945, le rôle donné aux salariés dans le comité d'entreprise autorise – mais contraint mollement – les organisations syndicales à approcher l'entreprise avec une vision autant économique que sociale. Déçue du sort que subit le droit ouvrier mis en place lors des réformes de la Libération, la Cgt reste méfiante vis-à-vis des possibilités de gestion et revient au thème de l'exploitation sur le lieu de travail et de l'aliénation; le CE représente pour elle un lieu de combat contre le capitalisme. L'entreprise est pourtant bien le lieu dans lequel se retrouve la classe ouvrière, donc dans lequel doit être organisé le mouvement syndical. L'approche cégétiste de l'entreprise change petit à petit; elle consacre l'action syndicale dans l'entreprise à son congrès de 1961. La loi Auroux du 28 octobre 1982 renforçant les prérogatives économiques des syndicats dans l'entreprise donne un cadre juridique supplémentaire à l'action dans l'entreprise.

3.2.3. Une formation basée sur l'assimilation puis sur le débat à la Cgt

¹⁶⁶ *La Voix du Peuple*, 1926, archives IHS-Cgt

¹⁶⁸ *La Voix du Peuple*, 1934, n°176; archives IHS-Cgt

La formation proposée par la Cgt à ses adhérents comporte des enjeux d'émancipation, puis de promotion individuelle et ensuite de luttes. Elle propose jusqu'au minimum les années 1990 une pédagogie basée sur l'assimilation d'un contenu décidé par la confédération sans faire appel à ses enseignants militants. Par la suite, une large place est laissée au débat. Pour Frachon, secrétaire général de la Cgt entre 1945 et 1967 « *quiconque néglige sa formation se voue inéluctablement à la stagnation ou au recul* » (cité par (Ethuin & Siblot, 2011)).

Les bourses du travail et les fédérations qui se sont unies pour créer la Cgt en 1895 ont déjà une expérience de l'instruction propice à émanciper les ouvriers selon G. Montant (2000 Introduction). Puis dans les premières années de la Cgt, la question de la formation sépare les deux courants internes; pour la minorité qualifiée de réformiste qui se prépare à assumer la direction future de la société socialiste, l'amélioration de leur formation, de leur culture est nécessaire. Pour les révolutionnaires, la classe ouvrière est prête à assumer le pouvoir et il lui suffit d'apprendre la violence, donc la formation n'est pas une nécessité. Par exemple, Merrheim secrétaire de la fédération des Métaux de la Cgt s'exprime ainsi en janvier 1919 sur l'émancipation ouvrière, une émancipation économique par la formation, alors que ses idées initialement révolutionnaires deviennent réformistes;

« l'homme se forme en vue de l'action et il se forme par l'action car agir entraîne la mise en route de toutes les facultés humaines, gagnant en valeur au fur et à mesure que l'expérience les agrandit, les excite, les entraîne dans cette action » (Cfdt 10P36 histoire du syndicalisme et de mouvement ouvrier 1884-1960).

Avant lui en 1910, F. Delaisi, journaliste proche des révolutionnaires, proposait dans un article de presse syndicale que les ouvriers se forment afin de mieux connaître les faiblesses de l'industrie¹⁶⁹.

Séparée des révolutionnaires, la Cgt dans les années 1930 se préoccupe de la promotion individuelle des syndiqués. Le Centre confédéral d'Education Ouvrière (CCEO) est créé en 1933 pour coordonner et développer les nouveaux Instituts Supérieurs Ouvriers (ISO) et Collèges du Travail créés l'année précédente. Ils doivent prendre en charge les besoins culturels et professionnels afin d'élever le niveau de culture des ouvriers et de leur conscience ouvrière et permettre ainsi la promotion individuelle; une culture prolétarienne est offerte au plus grand nombre. Parmi les cours, une place est réservée à l'histoire, à l'économie, au français, aux mathématiques,¹⁷⁰. Cependant aucun enseignant militant n'est appelé au CCEO pour élaborer les cours. Selon G. Montant (2000, p. 248) citant B. Pudal, la culture syndicale cégétiste est ancrée dans un rejet des enseignants et des intellectuels considérés hautains et bavards. Leur sentiment de supériorité s'accommode mal avec l'abnégation des ouvriers.

¹⁶⁹ Selon Cratès – pseudonyme de Francis Delaisi - in *Comment connaître la situation d'un industriel*, La Vie Ouvrière, 1910, n°25, p.408, archives IHS-Cgt

¹⁷⁰ Dreyfus (1995, p. 147)

Après la Seconde Guerre mondiale, à partir de 1947 une éducation syndicale remplace l'éducation ouvrière selon Ethuin & Siblot (Ethuïn & Siblot, 2011). Il s'agit d'acquérir des savoirs pour se mettre au service du syndicat, pour mener la « *bataille des idées* » contre les idéologies ennemies. Comme dans les écoles communistes, un éveil à la conscience de classe est apporté aux masses d'ouvriers afin de mener un travail d'unification; cela les prépare à jouer le rôle que les réformes sociales de 1945 leur offrent dans les CE et les caisses de Sécurité Sociale. Le contenu théorique des formations est faible et la confédération s'y investit peu ; les propositions du CCEO sont en effet validées sans discussion. Le CCEO n'est pas un lieu d'opposition interne d'autant plus qu'un seul permanent l'anime. Il est soutenu par une commission confédérale *Education* qui élabore les brochures ou corrige les travaux des élèves des écoles par correspondance. Sont publiés des brochures, des cours par correspondance; des sessions de cours sont organisées à partir de 1950 à Courcelle dans la propriété acquise par la Cgt afin d'ouvrir son « *Ecole Centrale de la Cgt* » (Ethuïn & Siblot, 2011) .

« Les années 1950 et 1960 voient se construire un système empruntant à la fois au modèle des écoles communistes et au modèle scolaire classique. Organisée en cursus hiérarchisé, l'éducation syndicale vise à la fois à repérer et/ou former les futurs cadres et à transmettre les fondamentaux » de la lutte des classes » (Ethuïn & Siblot, 2011).

Vue de l'extérieur, par la Cftc, la formation à la Cgt n'est pas efficace;

« la Cgt, contrainte aux options politiques, est une succursale du Parti communiste. Elle maintient son emprise sur des masses importantes de travailleurs. Ses méthodes dictatoriales, bureaucratiques, le mensonge permanent, le non-respect des personnes, le mépris d'une formation véritable des élites ouvrières vers le technique et l'économique, font de cette organisation un syndicalisme qui stérilise les valeurs humaines, et qui aboutit à l'inefficacité. » (E. Descamps, « Rapport sur l'orientation et les perspectives syndicales », Congrès fédéral de Nantes, 5-7 septembre 1952, p. A-5 (Arch. fédérales FGMM-CFDT) cité par Georgi (1997, p. 149)).

L'équipe du CCEO va s'étoffer – toujours sans faire appel à des enseignants - suite à la loi sur le congé éducation de 1957 qui apporte des financements publics à la formation syndicale. « *Le congrès de 1965 entérine les principes de fonctionnement du système éducatif qui se développe alors de façon plus formalisée* » (Ethuïn & Siblot, 2011). Des stages sont organisés à trois niveaux – base, moyen, supérieur – pour un cursus de formation complet. Au niveau de base sont enseignés des fondamentaux comme l'économie du système capitaliste, l'histoire du mouvement ouvrier, mais pas d'approche philosophique du marxisme. Les syndicalistes sont formés par le CCEO lui-même, la Cgt ne faisant pas appel à des intellectuels de métier mais seulement à des autodidactes.

La pédagogie entre 1960 et 1990 est inchangée; elle demeure celle du cours magistral, des temps d'apprentissage individuel puis une discussion commune et une synthèse. « *Cette méthode est souvent résumée par le tryptique « cours - étude personnelle – discussion collective [...] cette pédagogie vise à l'assimilation et non au débat* » (Ethuïn & Siblot, 2011). Les contenus sont

inscrits dans des manuels. Si le plan des formations est discuté avec les responsables de formation des UD et fédérations, les discussions au CCEO portent essentiellement sur des questions d'ordre pédagogique relevant du détail (ordre des chapitres, documents présentés).

A la confédération, une évolution des compétences des militants face à la complexification de leur mission est souhaitée; la formation reste primordiale selon G. Séguy, secrétaire général de la Cgt entre 1967 et 1982 pour les raisons suivantes.

«L'action syndicale a progressivement évolué; des problèmes nouveaux naissent des succès de l'action elle-même; ainsi un militant syndical ne doit plus seulement savoir revendiquer une augmentation de salaire, une amélioration des conditions de travail et organiser une grève. Avec tout ce qui touche aux négociations de salaires, de conditions de travail, de conventions collectives, il est désormais confronté à des problèmes plus complexes [...]. Il revient au militant de s'exprimer par le canal des moyens audiovisuels, d'être capable de discuter avec l'administration ou le chef d'entreprise de problèmes économiques, politiques et juridiques. Il doit être un peu député, un peu avocat, un peu comptable, un peu sociologue, un peu gestionnaire, un peu orateur, posséder une certaine érudition avec en plus, comme tous ceux qui l'ont précédé dans le mouvement syndical, une grande sensibilité à toutes les contingences humaines. Voilà pourquoi les fonctions du syndicat n'ont cessé de s'accroître; ce qui me fait dire que le syndicat est avant tout une grande école de responsabilités, et donc de démocratie. ... Il faut consacrer beaucoup de temps à l'étude des textes et à préparer des dossiers solides pour faire face à des hommes qui, eux, disposent de moyens importants et de collaborateurs de qualité pour préparer leurs propres dossiers et soutenir la discussion.

[...] D'où l'importance de la formation des militants. Elle suppose des moyens considérables, d'autant plus considérables que les travailleurs, victimes de la ségrégation sociale, ne peuvent suivre le plus souvent que l'école élémentaire. C'est pourquoi la formation syndicale devrait être considérée comme l'un des aspects de l'éducation nationale et elle devrait disposer de possibilités matérielles comparables à celles que la collectivité nationale fournit pour la formation des cadres administratifs ou techniques. Dans la société économique française d'aujourd'hui le rôle des syndicats n'est pas seulement revendicatif et contestataire, il est aussi d'élaboration économique et sociale » (Seguy, 1978, p. 143-145).

Les écrits de G. Séguy nous renseignent sur les compétences indispensables aux militants mais pas encore sur la pédagogie à privilégier dans les formations. Le congrès de 1982 qui apporte de nouvelles orientations confédérales en centrant notamment l'action dans les entreprises et sur les besoins des salariés, entérine une révision des contenus des formations ; ils doivent dorénavant être axés sur la connaissance des activités dans l'entreprise puis celles du capitalisme. Mais la pédagogie n'est pas encore réactualisée et certains formateurs ne mettent pas à jour leurs cours. Probablement du fait du décalage entre les missions des militants et les formations proposées, les stagiaires se font moins nombreux. *« Si la désyndicalisation s'accélère, la chute des effectifs de militants formés est encore plus drastique : estimés à 15000 pour les formations de base en 1979, il tombe à 7000 en 1987 puis 2800 en 1992 » (Ethuin & Siblot, 2011).*

Les années 1990 apportent quelques nouveautés.

« Il s'agit de décliner sur le plan de la formation les nouveaux principes censés régir le fonctionnement de la Centrale autour de l'expression « syndiqué acteur, auteur, décideur ». On retrouve alors au sein de la Cgt le même répertoire lexical qui se développe autour de bien d'autres groupements militants, revendiquant une démocratisation interne par la promotion de dispositifs plus délibératifs et interactifs. [...] Une réorganisation importante de la formation commence à la suite du 44^e congrès en 1992 qui prolonge les débats des années 1980 sur la nécessité d'élaborer les revendications en partant des « besoins » des salariés » » (Ethuin & Siblot, 2011).

Les méthodes et l'organisation des formations sont révisées. La formation devrait devenir un outil de resyndicalisation pour un renouveau du syndicalisme en se basant sur les besoins des salariés. Les deux premiers niveaux de formation s'adressent de nouveau à tous les syndiqués et le troisième niveau plus élitiste car destiné à ceux ayant déjà des responsabilités, fait appel à des intervenants extérieurs ce qui est nouveau. En 1999 le CCEO devient « *Formation syndicale Cgt* » et de nouvelles méthodes pédagogiques sont mises en oeuvre. « *Trois piliers structurent désormais l'architecture de formation : « être acteur toute sa vie militante », « accompagner à la responsabilité », « accompagner au mandat » avec un dénominateur commun : « équiper pour agir » » (Ethuin & Siblot, 2011). Les parcours de formation deviennent individualisés. La pédagogie repose alors sur la construction de ses connaissances par le stagiaire lui-même, ce qui est nommé « *débat formateur* » *organisant la rencontre et la confrontation d'une connaissance collective avec les connaissances individuelles* », loin du « *cours - étude personnelle – discussion collective* » qui a perduré quarante ans. Des formations de formateurs sont proposées à partir de 1999 pour accompagner ces évolutions.*

Le décalage entre les besoins des militants est long à se résorber ; aussi ceux-ci comptent vraisemblablement moins sur ces formations pour s'acculturer à de nouveaux domaines ou nouvelles postures de luttes. Tout comme à la Cfdt, la formation syndicale n'est pas l'unique source de formation pour des militants qui travaillent auprès d'experts et reçoivent la presse syndicale propice à la réflexion et à des réactions.

La Cgt tout comme la Cfdt s'est construite par une accumulation d'actions et de rupture, notamment avec le communisme pour son cas. Sa conception initialement négative de l'entreprise et le manque de formation au débat ont enfermé un temps ses militants dans des batailles pour plus de production et de pouvoir d'achat. Son syndicalisme de masse comme nous le présentons ci-après la rend toutefois puissante.

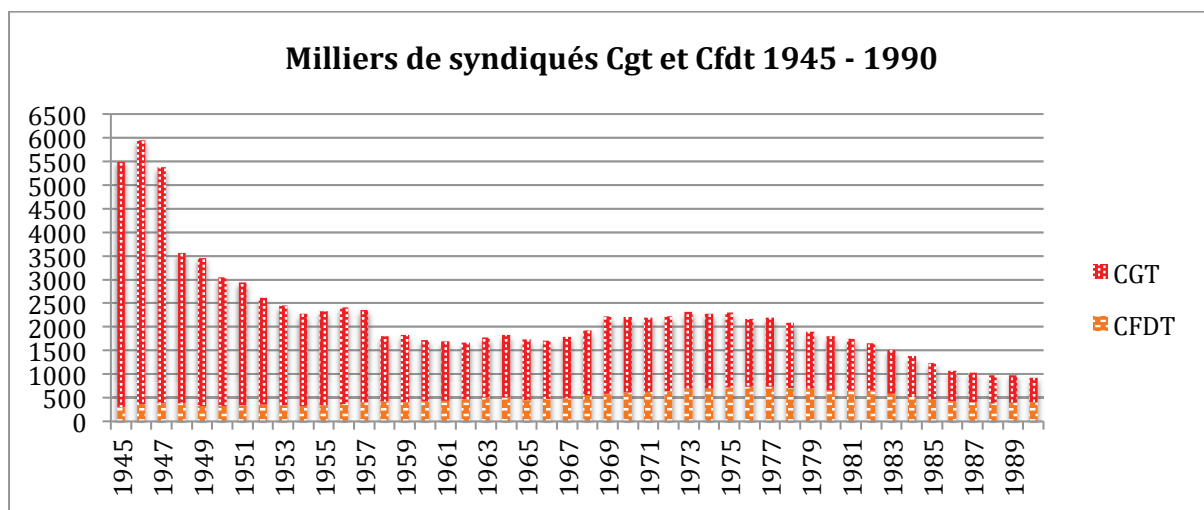
4. Quelques chiffres d'adhésion et d'audience syndicale

Pour compléter le paysage syndical, nous exposons ci-après quelques chiffres sur les adhésions et sur l'audience des organisations syndicales à l'issue des élections des CE ; ils nous renseignent sur l'évolution de chacune des organisations syndicales.

Nous constatons dans la figure ci-dessous la suprématie de la Cgt dans les années 1945 à 1947 avant un effondrement en 1948 consécutif au départ d'une majorité de non communistes qui créent la Cgt-FO. Les communistes sont également sortis du gouvernement et la Cgt se lance dans la bataille de la production ; les mouvements de grève se durcissent. La perte d'adhérents a

généralement un impact financier sur les moyens des organisations mais aussi en terme humain. Moins de syndiqués signifie tôt ou tard moins de militants responsables de l'activité confédérale et donc moins de compétences disponibles. Le sursaut de syndicalisation de mai 1968 n'a pas suffi à renforcer les rangs des organisations ni la constitution de CE à la SNCF. La Cftc puis la Cfdt n'ont pas connu les mêmes difficultés puisque leur progression est lente mais régulière.

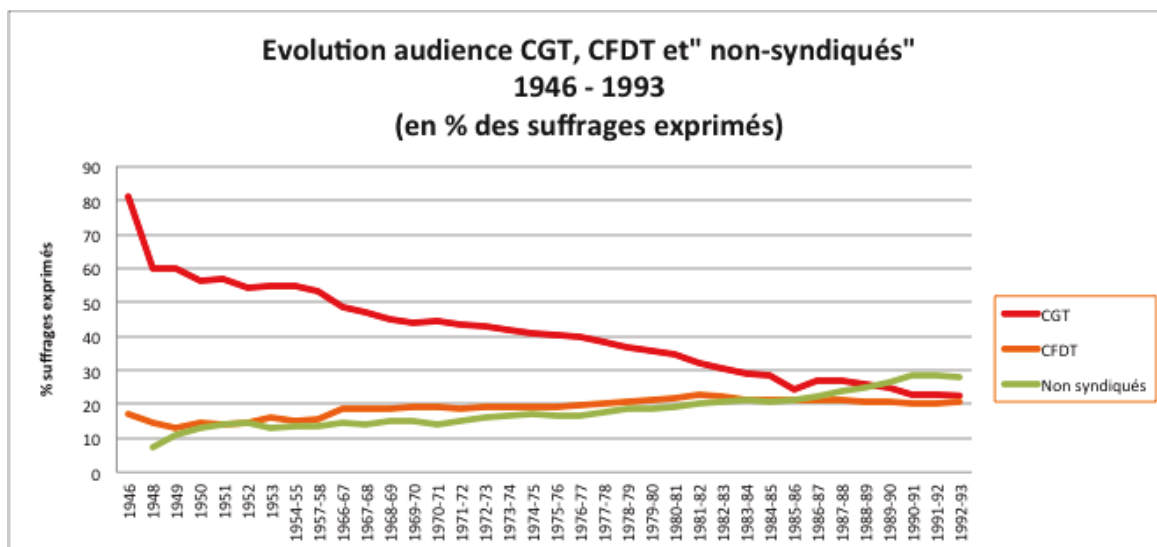
Figure 11 - Nombre de syndiqués (1945 - 1990)



A partir de Bevort (1995)

L'audience calculée par Labbé (1995) provient des voix exprimées en faveur de chaque organisation syndicale lors des élections au CE. D'après ses résultats exprimés sous la forme graphique, l'audience de la Cgt dégringole d'année en année alors que celle de la Cftc puis de la Cfdt se maintient autour de 20% des suffrages exprimés.

Figure 12 - Evolution de l'audience Cgt, Cfdt et « non syndiqués » (1946 - 1993)



A partir des élections aux CE d'après Labbé (1995)

Labbé fait remarquer dans son rapport que les non syndiqués peuvent compter des syndiqués qui, soit n'affichent pas leur étiquette syndicale pour rassembler le maximum de voix et obtenir une majorité au CE, soit ne sont pas assez nombreux pour constituer une liste sous l'étiquette de leur organisation syndicale. L'audience n'est pas uniquement liée au nombre d'adhérents.

Souhaitant étudier le point de vue de la confédération, les acteurs que nous rencontrons dans nos recherches sont des militants responsables, à distinguer de l'adhérent qui se limite au seul paiement de sa cotisation. Ces acteurs ont tous été IRP dans leur entreprise avant de prendre des responsabilités syndicales à la confédération ou dans leur fédération du fait d'élection ou de nomination. Certains sont permanents à la confédération et sont disponibles à temps complet pour la mission syndicale. D'autres sont permanents d'une fédération et participent amplement aux activités confédérales. Il n'y a pas de règle en la matière.

Enfin nous voudrions distinguer l'IRP nommée par sa fédération ou délégué syndical qui négocie avec l'employeur, de l'IRP élue qui est consultée. Ce dernier, délégué du personnel, de CE ou CHSCT n'est pas obligatoirement adhérent d'une organisation syndicale. Toutefois il semblerait d'après nos interlocuteurs qu'en majorité les IRP évoquées sont entre 1970 et 2002 issus d'organisations syndicales ou au minimum sympathisants. L'exercice de leur mandat est plus facile lorsqu'ils sont rattachés à une organisation syndicale pour la simple raison qu'ils bénéficient d'une expertise collective, d'un réseau d'experts, de formation et d'information. Les délégués syndicaux sont également présents au CE pour donner leur avis sur la marche de l'entreprise.

Selon l'étude de Labbé (1995) sur les élections de CE entre 1945 et 1993, les CE sont au nombre de 3 à 4000 jusqu'en 1958, 8600 en 1967, 24 000 en 1977 et 25 000 en 1993. Cela correspond à 110 000 élus de CE dans les années de pointe, la Cgt représentant 30% de ces élus et la Cfdt 15%. Parmi ces élus, seule une minorité s'attèle aux questions économiques, les prérogatives sociales attirant la majorité d'entre eux. Car la mission économique a du mal à retenir l'attention des militants comme l'écrit Le Crom (2005) pour les années 1950, entre obstruction patronale et manque de formation syndicale ; l'activité économique des CE est selon lui très décevante. Les questions environnementales concernent les élus de CHSCT qui traitent des conditions de travail, de la santé et des rejets dans l'environnement mais aussi les élus dans les CE; ces derniers abordent principalement les questions environnementales par rapport à l'aspect financier des investissements. Forts de leurs histoires et expériences accumulées, de leur sensibilité, les organisations syndicales n'abordent pas de la même manière les problèmes de société. Ceux liés à l'environnement en sont un exemple.

SECTION 3 – UNE DEFINITION SYNDICALE DE L'ENVIRONNEMENT: ENTRE CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE (1970 – 2002)

Le champ d'action des organisations syndicales les amène à réagir à la succession des catastrophes écologiques évoquées précédemment¹⁷¹. Aucune des organisations syndicales étudiées n'échappe pas à la prise de conscience des dégâts causés à la terre et du débat sur l'environnement au début des années 1970. Leur singularité explique une approche différente des problèmes et de leur traitement. Leur définition de l'environnement n'évolue pas au même rythme mais finit par converger pour se voir intégrée dans le développement durable. Elle nous renseigne sur leur façon d'appréhender les défis environnementaux.

1. Pour un environnement permettant épanouissement de l'homme et activités économiques à la Cfdt

Du cadre de vie à l'environnement industriel ou à un environnement plus humain, la définition cédétiste de l'environnement évolue entre les années 1970 et 2000 avant de se voir intégrée dans le concept de développement durable. L'entrée se fait essentiellement par les atteintes aux besoins des hommes que ce soit dans leur travail ou en dehors. Une définition de l'environnement est régulièrement retrouvée dans les archives confédérales de manière tantôt explicite tantôt plus implicite car en creux par rapport aux facteurs de dégradation.

Au début des années 70, la Cfdt aspire à l'autogestion et l'épanouissement de l'homme ; elle critique lors du BN des 23-24 juillet 1970¹⁷² la politique Chalandon qui confie la construction de logements au secteur privé en recherche de besoins solvables et de profit plutôt que d'intérêts collectifs. Une première définition issue des réflexions sur l'urbanisme, le logement et le gâchis des ressources naturelles donne ainsi à l'environnement « *deux aspects, le cadre naturel ou construit par les humains, et les relations entre les personnes qui vivent dans ce cadre, entre les personnes et le cadre lui même* » (Cfdt 8H1455). Cette définition très large englobe autant la nature (eau, air, forêt, mer) que l'habitat, l'espace rural et urbain, le transport, les équipements collectifs et le cadre qui construit l'homme. Le terme de cadre de vie est en général préféré à celui d'environnement. La mise en évidence des facteurs le dégradant telle la pollution industrielle de l'eau, de l'air et de l'espace en général, donne également une définition en creux, c'est-à-dire recensant tous les éléments qui sont autour des industries. La définition de la Cfdt va bien au-delà de la définition patronale et gouvernementale.

Dans l'après mai 68 - période d'analyse marxisante à la Cfdt - la réflexion glisse vers la thématique des dégâts du progrès et de ses conséquences sur les conditions de travail et de vie du travailleur. Observant et analysant que ce qui se passe dans les entreprises a un impact en terme de santé, de sécurité des populations et sur l'environnement, la Cfdt établit le lien entre

¹⁷¹ Cf. section 1 de ce chapitre

¹⁷² Cfdt 8H1455- rencontre nationale Cadre de Vie – 7 et 8 novembre 1970

travail – hors-travail et activité industrielle – cadre de vie ou environnement. Se basant sur des études d'écologie¹⁷³, elle dénonce avec précision les dégâts consécutifs aux choix technologiques et aux volumes des rejets dans la nature liés au développement exponentiel de l'industrie (notamment en matière de chimie et d'électronucléaire). La nature en est saturée et dégradée, et endommage à son tour la chaîne alimentaire puis sature les organismes des hommes. La définition se focalise en cette période de crise économique sur les dégâts des activités industrielles, autour du concept d'environnement industriel. L'épanouissement de l'homme est seulement questionné ici par la critique de l'organisation du travail. La Cfdt sépare dans le rapport du congrès de 1979 l'environnement de l'habitat qui relève toujours du cadre de vie. Elle y joint suite aux catastrophes à répétition une réflexion et des propositions sur les transports des matières dangereuses et les risques associés.

Au milieu des années 1980, marqué par les nouvelles catastrophes industrielles de Bhopal et Tchernobyl, un groupe de travail confédéral Environnement est créé et propose en 1986 une définition beaucoup plus englobante, proche de celle du cadre de vie de 1970. Son approche générale et horizontale - dans le sens où elle concerne toutes les politiques sectorielles - définit un environnement « *pas naturel mais façonné par l'homme, [...] ce qui est autour de la société* » (Cfdt 47ES2). La Cfdt explique que les « *conditions qui permettent le développement économique et l'activité productrice [...] et valorisation des aspects extérieurs au travail* » (Cfdt 47ES2) n'existent plus. « *L'environnement doit ainsi se percevoir comme à créer, à aménager et donc donner lieu à débat entre les différents partenaires de la vie économique et sociale* » (Cfdt 47ES2). Ici l'environnement est une condition pour un développement essentiellement économique et non plus humain, à gérer dans sa dimension globale comme locale, et élargi au territoire; pour cela il doit être objet de débat rassemblant un grand nombre d'acteurs. Cependant, dans les textes du congrès de 1988, seul l'environnement générateur d'emplois est évoqué. La réflexion du groupe ne semble pas avoir atteint la haute sphère confédérale.

En 1990, la référence au socialisme est abandonnée par la confédération de la Cfdt car il est connoté parti politique et non projet syndical. Au congrès de 1992 elle reconnaît l'économie de marché comme réalité incontournable mais génératrice d'imperfections parmi lesquelles la dégradation de l'environnement ; le syndicat s'applique à corriger cette dernière. La définition de l'environnement voit son contour dessiné par les conditions qui permettent en amont le respect de cet environnement comme la prévention des risques technologiques, une « *nouvelle croissance propre* » avec des produits et procédés propres, une politique gouvernementale de l'environnement qui tienne compte des enjeux économiques, sociaux et politiques, d'éducation comme l'emploi, les conditions de travail, la sécurité, la santé, l'élimination des déchets (nucléaires, industriels, de consommation des ménages), l'efficacité énergétique et le climat¹⁷⁴.

¹⁷³ Nous trouvons des références dans les écrits confédéraux à François Ramade, *Éléments d'écologie appliquée* (1974)

¹⁷⁴ Cfdt 21DVS11

La Cfdt réinterroge ici le type de développement souhaité et l'utilité des produits comme en 1970 et 1978¹⁷⁵. En 1991, le Secrétaire général de la Cfdt J. Kaspar donne une définition de l'environnement encore plus large dans une interview : *« tout ce qui touche à la nature [...] l'environnement ce n'est pas seulement la nature. Pour nous l'environnement c'est d'abord l'environnement humain »* (revue *Décision Environnement* n°3 de février 1992 - Cfdt8H1669). Tournée vers l'industrie pendant une dizaine d'années, la définition de l'environnement au début des années 1990 se rapproche de celle de cadre de vie de 1970 qui sous tendait que *« la construction de la personnalité de chaque être humain dépend de l'ensemble des éléments composant le milieu dans lequel il vit »* (Cfdt 8H1455).

Cette dernière définition de l'environnement va peu évoluer les années suivantes par manque de réflexion interne ou parce qu'elle est complète ; elle s'enrichit du volet Energie avec la proposition d'un mix énergétique et d'un débat démocratique sur les choix de politique énergétique en France. La proposition n'est pas nouvelle puisque déjà en 1976, la confédération avait dénoncé le choix gouvernemental de la politique énergétique centrée sur le nucléaire et elle avait demandé un moratoire sur le nucléaire, une suspension du programme pour évaluation des risques et le rétablissement d'un débat démocratique ¹⁷⁶. La notion d'environnement est au milieu des années 1990 supplantée par le concept de développement durable, mis en avant dès 1991 à la CISL à laquelle est affiliée la Cfdt. La CISL prône la nécessité d'un équilibre entre économie, emploi et environnement, de nouveaux droits sociaux pour agir sur l'environnement, dans un contexte international. Toutefois un participant cédétiste fait remarquer que le champ du développement durable défini par la CISL est incomplet car *« il manque un chapitre sur l'énergie et sur la démographie »* (Cfdt 21DVS14). La Cfdt reprend ensuite la définition du développement durable du rapport Brundtland (1987) ¹⁷⁷ et insiste sur l'équilibre entre les trois notions, économique, sociale et environnementale comme la CISL. Pour P. Bobe, à l'issue de sa mission confédérale, *« le développement sera d'autant plus durable que l'intégration sera forte et équilibrée entre le social, l'économique et l'environnemental »* (Bobe, 2002, p. 21). Le secrétaire national en charge de l'environnement entre 1985 et 2005, J-F Trogrlic, présente quant à lui les conflits entre les trois dimensions par un triangle plutôt que des cercles sécants ¹⁷⁸ ; à ses sommets se positionnent la performance économique, la performance sociale et la protection de l'environnement (Figure 13). Ces trois pôles interagissent.

« Entre développement économique et développement social, on a une conflictualité forte qui est normale, qui est le « conflit des logiques » comme disait Edmond Maire ... , « conflit du travail classique mais là on a des modes de gestion, des instruments. On a des instruments internationaux, l'OIT en

¹⁷⁵ Beauville Claire « Vers un autre type de développement », n°30 mars-avril 1978 *Cfdt-Aujourd'hui*, pp.71-94

¹⁷⁶ Syndicat national du personnel de l'énergie atomique-CFDT (1980, p. 8)

¹⁷⁷ *«Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leur propres besoins»*

¹⁷⁸ Entretien avec J.-F. Trogrlic du 23 janvier 2015

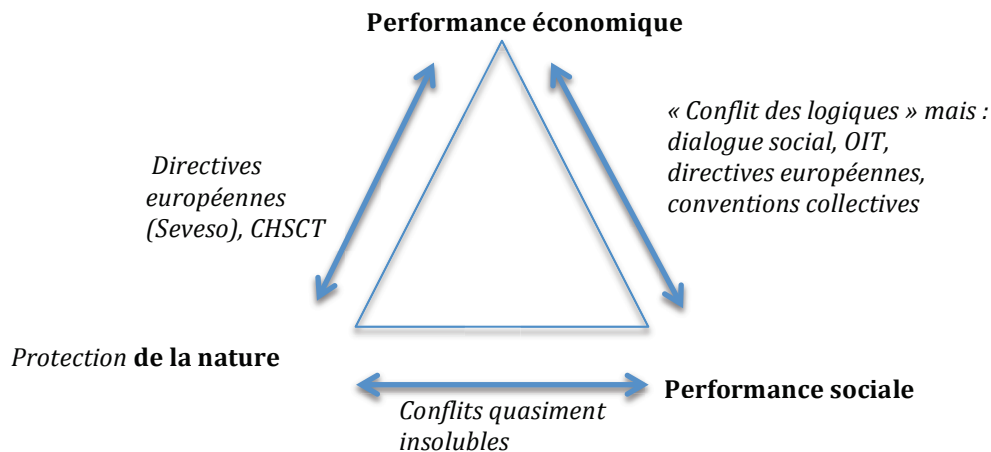
particulier; on a des instruments européens; tout ce qui est dialogue social européen, directives, etc. puis on a des instruments franco-français évidemment. Une législation, des conventions collectives, le dialogue social, bref. On sait faire. C'est un terrain de conflits mais c'est un terrain où on a les instruments pour la régulation des conflits » (Entretien avec J.-F. Trogrlic du 23 janvier 2015).

Ensuite

« quand vous prenez le pôle développement économique – environnement, là on était moins riche au départ. Mais progressivement les choses s'installent. On a eu des directives européennes après Seveso, pour les installations industrielles dangereuses; on a un instrument mondial maintenant c'est Kyoto mais ça ce n'était pas à l'époque. Mais on avait aussi et surtout des instruments plus près de l'entreprise qui avaient vocation à faire, c'est les CHSCT. Donc là on n'est pas non plus dépourvu d'instruments mais c'est plus compliqué parce que faire valoir l'emprise du CHS sur l'environnement extérieur de l'entreprise, ça n'est jamais un exercice simple à monter. C'est même des fois un exercice évité par toutes les parties prenantes du CHS » (Entretien avec J.-F. Trogrlic du 23 janvier 2015).

Par contre, « entre environnement et développement social, c'est zéro. C'est rien du tout, on n'a pas d'instrument qui permette de faire venir les choses et donc là on se trouve confronté à des conflits qui sont quasiment insolubles » (Entretien avec J.-F. Trogrlic du 23 janvier 2015). Il nous rappelle l'exemple du conflit entre environnementalistes cultivés et ouvriers sauvegardant leurs emplois. J.-F. Trogrlic par son souci de mobiliser des instruments internationaux pour résoudre les conflits ajoute une dimension internationale à l'environnement.

Figure 13 - Les conflits entre économique, social et environnemental selon J.-F. Trogrlic

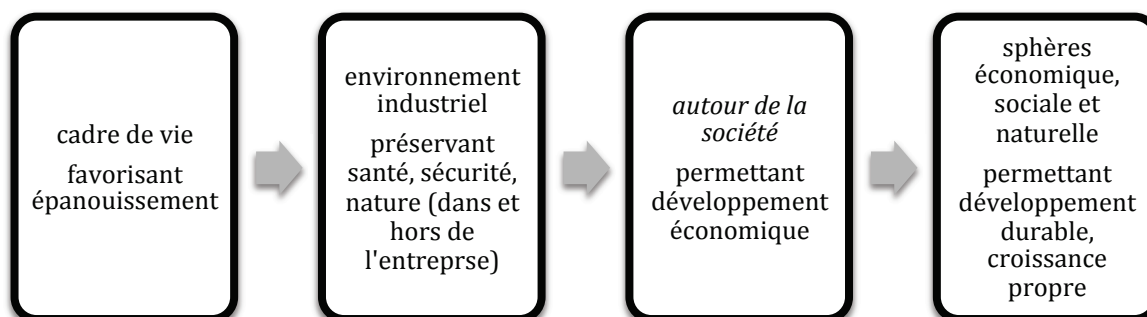


L'environnement relié aux composantes économiques et sociales est de nouveau réduit à la nature. Il est à la croisée de conflits, ce qui nécessite des outils pour les réduire.

Nos recherches montrent qu'entre 1970 et 2002 la définition de l'environnement évolue à la Cfdt en raison de nombreux facteurs, parmi lesquels nous avons identifié une fluctuation du niveau de prise de conscience en interne du processus de dégradation de l'environnement, l'indignation face à la multiplication des accidents et incidents industriels volontaires ou non, l'impulsion de quelques militants, mais aussi l'aspiration à participer à ce grand débat de

société¹⁷⁹. Elle est également le résultat d'échange avec des chercheurs et des intellectuels adhérents ou sympathisants comme le veulent les pratiques de la Cfdt. Nous remarquons que la référence aux conditions de travail et à l'emploi mais aussi l'épanouissement de l'individu est une constante dans ces définitions sans qu'elle ne soit explicite. Dans cette organisation syndicale habituée des débats intellectuels, la définition est souvent conceptualisée, ce qui permet de définir le contour des actions à mettre en oeuvre.

Figure 14 - Evolution de la définition de l'environnement à la Cfdt



2. L'environnement, un besoin social pour la Cgt

Comme à la Cfdt, la première définition de l'environnement des années 70 centrée sur l'extérieur de l'entreprise s'enrichit d'une dimension interne à l'entreprise puis internationale. Fidèle à ses valeurs, sa définition intègre la lutte des classes et la réponse au besoin social des travailleurs. Les définitions sont relativement implicites à la Cgt et rarement conceptualisées.

Dans les années 70, peu de monde se préoccupe de l'environnement ou des pollutions à la Cgt. Alors que G. Séguéy est secrétaire général depuis 1967, il souhaite renouveler le syndicalisme de lutte des classes et accepte de nouveaux terrains de lutte. Pour l'un des permanents confédéraux en charge des « *questions de l'environnement* », l'environnement, c'est « *ce qui est pollué par les industries* », soient l'eau, l'air, le sol et « *ce qui est autour de l'activité économique, la production* » (J.-L. Moynot in Cgt 204CFD4). « *Pollution et environnement* » font l'objet d'une note¹⁸⁰ en 1969 en vue d'une audition de la Cgt à l'Assemblée nationale et sont désormais liés pour des cégétistes à la confédération. Cependant au même moment, les rédacteurs de la revue *Options* pour les cadres et techniciens de l'UGICT, en donnant une

¹⁷⁹ cf. la partie 3 de notre travail.

¹⁸⁰ Cgt 204CFD4

définition élargie, « *l'environnement est un tout* », la pollution n'étant « *qu'un aspect de l'environnement* » (Options n°49 juillet-août 1970).

Suite au congrès de 1978 au cours duquel son secrétaire général fait une autocritique de l'organisation syndicale en raison de son habitude à travailler entre syndicalistes et de son intolérance envers des idées différentes¹⁸¹, la question du Cadre de vie est intégrée aux activités confédérales dans le secteur *Questions Sociales*; mais les questions de l'environnement ne sont pas prises en compte à ce niveau. Le Cadre de vie ne concerne pas les pollutions jusqu'à l'approche du congrès suivant qui rassemble finalement les deux problématiques. Les services confédéraux sont développés à l'arrivée de Krasucki au secrétariat général en 1982 par un recrutement de permanents pour un sursaut dans la prise en charge des nouveaux problèmes de société jugée indispensable face à une désyndicalisation accrue. L'environnement est alors considéré comme une composante du cadre de vie; il reste « *ce qui est pollué* » y compris en raison de risques technologiques alors que le cadre de vie prend la définition d'« *élément déterminant de la qualité de vie dans et hors de l'entreprise [...] toute la vie des salariés* » (41° congrès). Il assure « *les équipements urbains à dimension humaine répondant aux besoins de logement, travail, santé, sécurité, nourriture, déplacement, détente, loisirs* » (41° congrès). Les premiers confédéraux à réfléchir et à travailler sur l'environnement dans le cadre de vie considèrent qu'il est présenté « *de façon morcelé, étranger en grande partie au milieu industriel, n'ayant aucun lien avec les problèmes de santé rencontrés par la population* » ou encore que l'environnement est trop souvent perçu par la population sous l'aspect « *des espaces verts, de la nature, des dangers du nucléaire* » (rapport au BC du 23 avril 1983 in *Le Peuple* n°1157). Par opposition pour la Cgt, l'environnement concerne également ce qui est impacté par l'activité industrielle dans les entreprises elles-mêmes dont la santé des travailleurs et leurs conditions de travail. En 1988, avec l'expérience du traitement de nombreux dossiers urgents sur des activités dégradant l'environnement, la définition évolue; selon la secrétaire confédérale en charge du Cadre de vie, « *pour la Cgt l'environnement est d'abord un besoin social à satisfaire : les salariés vivent leur environnement au travers de leur vie professionnelle, de leur habitat, de leurs loisirs* » (conférence de presse L. Brovelli du 22 juin 1988 - Cgt 411CFD12). Travail et hors travail sont clairement liés, environnement dans l'entreprise et hors de l'entreprise également ce qui les fait devenir objet d'activités et de lutte syndicales.

A l'approche du sommet de la Terre de Rio (1992)¹⁸², le 44° congrès confédéral considère toujours le cadre de vie comme un élément de lutte (logement, urbanisme, transports et environnement) et appelle à « *un développement viable et durable de notre planète* », qui doit passer par des revendications dans les entreprises et auprès des pouvoirs publics.

¹⁸¹ Un certain nombre de gens disaient : « *Mais la CGT où elle va? Elle est partie pour aller vers le réformisme* » (Andolfatto & Labbé, 2006, p.330)

¹⁸² ou Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED)

L'environnement qui autorise un tel développement est à la fois naturel et global, « *l'air, l'eau, le sol ne peuvent être ignorés : ils sont fragiles et nécessaires à l'homme. L'environnement global a donc un sens si l'homme est au centre avec la satisfaction des besoins* » (RCE, n°46 septembre 1990). Le collaborateur qui fait le voyage jusqu'au sommet de la Terre à Rio exprime que l'environnement, « *ce n'est pas le seul problème des victimes de pollution. C'est aussi le mode de vie et les conditions d'épanouissement des individus ici-même* » (Cgt 75CFD20). Ainsi l'entrée dans la thématique de l'environnement se fait par celui des risques chimiques, des risques professionnels dans le travail et des pollutions industrielles impactant le hors travail car les salariés « *sont touchés directement et indirectement par les problèmes d'environnement au travail et hors de leur travail, en eux-mêmes et dans leur famille, comme salarié ou citoyen, contribuable. Leur santé, la qualité et la durée de leur vie en dépendent* » (Le Peuple n°1408-09 du 18 mai 1995).

La notion de développement durable est ensuite mobilisée faiblement et essentiellement en rapport à la définition d'une politique énergétique alors que le dossier *Environnement* est confié à l'Espace *Action revendicative*. Le 45^e congrès (1995) voit la Cgt rénover ses statuts et quitter la FSM¹⁸⁴ pour rallier la CES tout en restant en dehors de la CISL. La défense de l'environnement et la prise en charge des problèmes d'environnement figurent dans ses statuts (préambule et article 1). Ce n'est qu'à partir de 1999 et la prise en charge par l'Espace *Syndicalisme et Société* que l'environnement, considéré comme la « *convergence de toutes les activités* » (Cgt 75CFD19) revendicatives et comme thème transversal, est mieux pris en considération. La négociation reste une pratique associée aux luttes, sous réserve du maintien d'un rapport de forces dans l'entreprise. Le rapprochement de la Cgt de la CES l'autorise à prendre part à l'élaboration de la déclaration commune syndicale internationale sur le développement durable apportée au cœur des sommets de la Terre et lui évite de rester à la périphérie des débats dans le sommet des ONG.

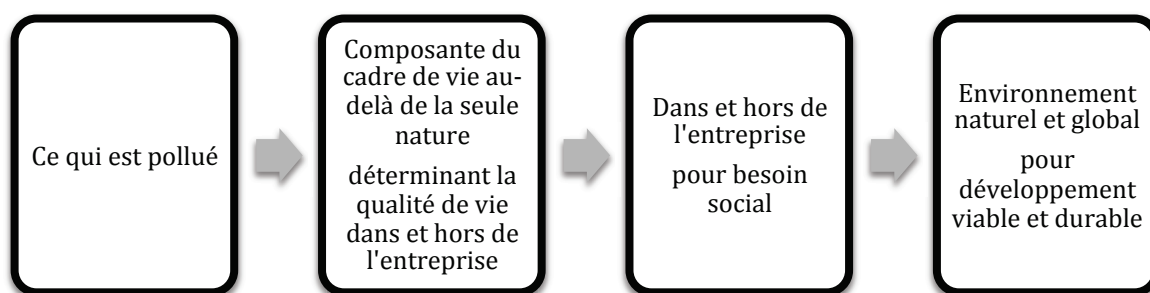
A l'approche du sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (2002) qui a vu naître une position syndicale commune au niveau européen et international, à la Cgt les enjeux environnementaux sont considérés comme une composante du développement durable puisque « *c'est dans une approche de développement durable qu'il faut envisager l'environnement* » (Cgt 75CFD5). L'environnement est selon la définition donnée par la confédération lors de la consultation pour l'élaboration d'une charte de l'environnement par le gouvernement « *l'ensemble des agents physiques, chimiques et biologiques et des facteurs sociaux et culturels susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect immédiat ou à terme, réversible ou irréversible sur les organismes vivants, les activités humaines, la biodiversité et les écosystèmes et*

¹⁸⁴ Dreyfus (1995)

sur les matériels » (Cgt 75CFD5). Voilà une définition englobante par ses composantes physiques mais aussi sociales et culturelles.

Nos recherches montrent qu'entre 1970 et 2002 la définition de l'environnement à la Cgt évolue en raison de nombreux facteurs, parmi lesquels nous avons identifié l'actualité des catastrophes, l'expérience du travail réalisé avec les organisations de la Cgt suite à leurs sollicitations mais aussi les grands débats nationaux ou internationaux sur l'environnement et le développement durable. L'environnement au sens cégétiste va bien au-delà de la seule nature ce qui nécessite pour sa préservation un changement de paradigme économique, une transformation sociale chère au mouvement syndical. Comme le développement durable, la préservation de l'environnement selon la Cgt passe par une *« sorte de critique du modèle de développement de type libéral qui domine la planète »* (Cgt 75CFD19).

Figure 15 - Evolution de la définition de l'environnement à la Cgt



Conclusion sur l'évolution de la définition

Les définitions proposées par la Cfdt et la Cgt peuvent tout autant être le fruit de leurs observations et actions que conditionner leurs actions. Elles sont en tout cas le reflet de leurs préoccupations. De l'environnement naturel dans un contexte de pollutions à l'environnement industriel lorsque les catastrophes industrielles se multiplient, à l'environnement total à l'approche du débat de société sur le développement durable, la définition de l'environnement a souvent été englobante dans les organisations syndicales intégrant à la fois les dimensions travail et hors travail, mais aussi économique et social.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Depuis les années 1970, les organisations syndicales évoluent sur fond de crise économique et sociale et de construction européenne malgré quelques embellies de courtes durées ; la montée du chômage et la désindustrialisation leur font perdre encore plus d'adhérents. A cette ambiance morose s'ajoute une alternance politique. Quelques législations favorisent heureusement l'intervention syndicale dans les entreprises comme les lois Auroux en 1982. En réponse aux catastrophes industrielles et environnementales, un nouveau droit de l'environnement voit le jour au niveau international comme national ; cependant le droit à l'environnement n'est pas assez complet pour protéger pleinement les salariés, les citoyens et la nature. Du fait de leur souci pour l'épanouissement de l'individu et pour ses conditions de travail, les organisations syndicales Cfdt et Cgt ont leur propre définition de l'environnement à défendre. Leur approche de l'environnement prend en compte autant ce qui se passe dans l'entreprise qu'hors de l'entreprise ; elle ne se limite pas de ce fait à la nature mais comprend les conditions de travail liées elles-mêmes au processus de production. L'environnement selon la Cfdt et la Cgt contient à la fois des composantes physiques, sociales, culturelles mais aussi internationales. Préserver cet environnement revient à porter une critique sur les modes de production et de consommation donc sur le capitalisme. La question de la politique énergétique ne peut alors pas être évincée car l'énergie à la base des activités économiques peut présenter des risques sur le cadre de vie. La définition de l'environnement des organisations syndicales s'insère peu à peu dans celle du développement durable.

Il faut aux organisations syndicales, comme dans toutes leurs actions, composer avec des acteurs de l'économie ou de la société civile aux intérêts divergents des leurs et défendre leur conception de l'environnement. Dans le prochain chapitre, nous vous présentons ces acteurs.

CHAPITRE 4 – LES ACTEURS DE L'ENVIRONNEMENT EN FORCE AUTOUR DES CONFEDERATIONS

Les acteurs en force autour des confédérations ne partagent pas les mêmes intérêts qu'elles ni ceux de leurs organisations ; ils exercent ainsi des forces positives ou négatives sur eux selon les cas. Nous retiendrons les acteurs les plus souvent rencontrés dans notre corpus à savoir, les directions d'entreprises, les pouvoirs publics, le mouvement écologiste ainsi que les journalistes et l'opinion publique. Les directions d'entreprises intègrent petit à petit législation et normes environnementales dans leur stratégie après les avoir contournées. Nous distinguons parmi les administrations françaises le ministère en charge de l'Environnement, les inspections du Travail, les inspecteurs des Installations classées et les médecins du travail. Les mouvements écologistes naissent au cours des années 1970 en se focalisant d'abord sur la lutte anti-nucléaire et en méconnaissant l'industrie; des journalistes écologistes restent isolés dans leur rédaction et incompris de leurs pairs. L'opinion publique est en partie représentée à travers ces groupes. Nous présentons ci-après une évolution succincte de leur prise en charge de l'environnement à partir des années 1970.

SECTION 1 – QUAND LES DIRECTIONS D'ENTREPRISES INTEGRENT PROGRESSIVEMENT LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DANS LEUR STRATEGIE

Pour les industriels, l'environnement est « *ce qui peut être affecté par les pollutions de l'air, de l'eau, par le bruit, par les déchets mal maîtrisés* » (Boullet, 1997) ; cela sous-entend la pollution issue de l'activité industrielle. Leur définition de l'environnement va peu évoluer pour rester focalisée sur l'environnement industriel réparable grâce à des technologies propres. Boullet (2006b) distingue trois périodes de degré d'implication et d'intégration de l'environnement à la gestion des entreprises entre les années 1950 et 1990.

Jusque fin des années 1950, c'est un temps d'inaction malgré l'information des entreprises.

« Un degré de départ

Dans un premier temps a très majoritairement régné l'inaction. C'est la situation courante jusqu'à la fin des années 1950, même si des entreprises ont déjà pu antérieurement réaliser de-ci de-là des aménagements. Inaction n'a cependant pas voulu dire ignorance complète » (Boullet, 2006b).

Ensuite entre les années 1960 et 1970, des incitations au respect des réglementations sont mises en place et un marché anti-pollution se développe.

« Un degré d'adaptation

Dans un deuxième temps, des entreprises en sont venues à des attitudes d'adaptation. Il ne s'est agi cependant en général que de formes de prises en compte partielles et encore peu coordonnées. Mais le simple fait d'essayer de se conformer davantage à la réglementation, souvent en réponse à des incitations, doit être regardé comme la manifestation d'une attitude nouvelle, tant l'inaction ou ses déguisements pouvaient trouver de facilité à se perpétuer » (Boullet, 2006b).

Puis pendant les années 1970, l'intégration de l'environnement dans la stratégie et l'organisation de l'entreprise se généralise en raison de pressions diverses, dont la concurrence et la disponibilité des ressources. Une prise de conscience de la responsabilité de l'entreprise émerge. L'environnement devient progressivement affaire de gestion (communication, fonctions spécifiques, formation professionnelle).

« Un degré d'intégration »

Des entreprises enfin ont atteint un troisième degré d'implication à travers l'intégration à leur stratégie de préoccupations de protection de l'environnement. L'essentiel des mesures concrètement appliquées dans les usines a certes continué d'être guidé par l'obligation d'aller dans le sens d'un plus grand respect de la réglementation, mais une part dans l'attitude des entreprises a commencé de s'élaborer hors du champ de la contrainte. La pression de différentes données matérielles y a contribué (prix des matières premières, concentration d'activités sur un nombre réduit de sites, contraintes relatives aux disponibilités d'espace, gestion des déchets dans des entreprises qui en sont souvent encombrées ...). Si le traitement d'un élément ne suffit pas à faire à lui seul une stratégie, la considération d'un ensemble permet d'y parvenir » (Boullet, 2006b).

Cela se traduit dans les années 1980 par une évolution des méthodes de management en entreprise, vers plus de réactivité que la planification.

« Quantités de pratiques ou de concepts propres à la gestion d'entreprise se sont trouvés appliqués à l'environnement: l'idée s'est développée « [qu']il faut considérer un problème de pollution, comme un problème de gestion de l'entreprise »¹⁸⁶. Introduction dans l'organisation, intégration aux activités opérationnelles, prise en compte dans les projets de développement, campagnes publicitaires, politique de recrutement, pratiques comptables ou de la souscription par l'entreprise de ses contrats d'assurance, promotion de valeurs mobilières dites « vertes »: autant de signes du chemin parcouru en peu d'années dans les modes d'attention portée par l'industrie à l'environnement. Son intégration croissante aux stratégies des entreprises, n'est sans doute pas étrangère à l'évolution des méthodes de management. L'environnement a pu trouver place dans cette gestion de l'incertitude, qui amena alors beaucoup d'entreprises, comme l'ont montré Raymond-Alain Thiétart et Luc Marmonier, à délaisser les modes de gestion fondés sur des « approches planificatrices » pour l'approche « plus réactive et adaptative » d'un management « stratégique »¹⁸⁷ » (Boullet, 2006a, p. 525).

L'activité des entreprises est non seulement contrainte par une intensité grandissante du cadre réglementaire national et européen mais aussi chahutée par des associations de riverains ou écologistes. Une culture environnementale se développe dans les entreprises en parallèle, grâce à la formation et à la diffusion du concept d'entreprise citoyenne puis de développement durable.

Durant les premières années de la décennie 1970, les réglementations ne sont pas étrangères aux industriels puisqu'ils sont consultés lors de leur élaboration, ce qui fait dire à Boullet (Boullet, 2006a, p. 278) qu'il existe « un nouveau paramètre de la politique industrielle : l'environnement entre dirigisme et libéralisme ».

« Le ministère chercha à établir des « réglementations par profession [...] pour les usines neuves » et à conclure des « protocoles [...] pour les usines existantes »¹⁸⁸ ». De multiples discussions, négociations,

¹⁸⁶ Entretien avec Gérard Richard du CETIM, Cité par Boullet (2006a)

¹⁸⁷ Raymond-Alain Thiétart et Luc Marmonier, « Les nouveaux problèmes de Structure et de gestion des entreprises » (*Histoire de la France Industrielle*, pp. 471-473). Cité par Boullet (2006a)

¹⁸⁸ *Ciments et Chaux*, n° 645, avril 1975, p. 32, cité par Boullet (2006a)

conventions, contrats ont ainsi été engagés ou signés. Les industriels furent systématiquement associés aux réflexions et aux décisions prises, en particulier pour les normes à adopter, ce qui sur le plan formel a conduit l'administration à définir un modèle participatif auquel répondit, selon les termes d'un représentant de la chimie rouennaise, « la bonne volonté des industriels, toujours présents et coopératifs aux réunions [...] et conscients de leurs responsabilités »¹⁸⁹. L'industrie cimentière en offre, dans un domaine tout différent, un exemple significatif »¹⁹⁰ (Boullet, 2006a, p. 278).

Puis avec l'embellie économique et en raison de la pression d'associations de riverains, des projets dépolluants se multiplient un peu avant le milieu des années 1980 sans toutefois de remise en question de l'activité industrielle. La citoyenneté de l'entreprise est tout de même questionnée.

« « Conséquence directe de la meilleure santé des entreprises, on enregistre pour les années à venir un nombre important de projets d'installations dépolluantes »¹⁹¹. [...] Les entreprises se sont adaptées à cette évolution, en élaborant une sorte de doctrine officielle de l'environnement. Cette doctrine se fonde évidemment sur une prise de conscience, toutes raisons confondues, de l'importance prise dans l'industrie par toutes les questions qui en relèvent. Un de ses traits principaux est son optimisme technique, partant du fait que « les moyens techniques sont devenus tels, qu'on peut par la technique, lutter contre tous les effets de la technique »¹⁹². [...] On reste saisi par la rapidité du virage qui a été pris en quelques années. Faut-il alors parler, comme le fait Bernard Tramier, de pénétration d'une « culture environnement » dans les entreprises ? »¹⁹³ En un moment où l'entreprise a reconquis une place dans la société française, l'attention à l'environnement a même souvent été présentée comme un des éléments du « civisme d'entreprise » capable d'offrir des arguments au développement du concept « [d']entreprise citoyenne ». On n'oubliera pas toutefois que la protection de l'environnement, au sens où l'entendent les industriels, s'est inscrite dans le cadre d'une conception réduite et un peu aseptisée du sujet: les préoccupations environnementales des entreprises sont restées en effet cantonnées à des domaines et à des méthodes qui ne leur étaient point trop étrangers. Aussi est-ce une double image du rapport entre industrie et environnement qui s'offre à l'orée des années 1990. C'est d'abord celle d'un chemin parcouru important, quoique variable selon les branches, les entreprises et les sites: l'idée s'est affirmée que « l'industrie a fait des progrès, véhiculée elle-même par le Plan National pour l'Environnement préparé en 1990 sous les auspices de Brice Lalonde, dont on a pu constater qu'il « n'épingle pas trop les industriels »¹⁹⁴ » (Boullet, 2006a, p. 278).

Pour R. Armand du groupe Péchiney, la prise de conscience des risques - plus tardive - est aidée par le cadre européen et la création d'agences de notation environnementale.

« Vers le milieu de la décennie 1990, via notamment l'action pédagogique de la Commission européenne, les entreprises ont découvert que la notion de développement durable posait la question du développement, et que l'enjeu était d'équilibrer la protection de l'environnement et la croissance. Ce n'est que vers 1998-2000 que les entreprises sont passées d'une approche environnementale du développement durable à une approche plus intégrée, tenant compte du social. De mon point de vue, cette évolution s'explique par l'exposition et la vulnérabilité croissante des entreprises et de leurs marques, qui découle de l'internationalisation des grands groupes et de l'émergence d'Internet. Par ailleurs, les agences de notation (notamment ARESE, créée en 1997) ont aussi joué un rôle important en évaluant les entreprises sur leurs activités environnementales et sociales. Les entreprises ont progressivement pris conscience de l'existence de risques sociétaux qu'il était important de gérer. C'est

¹⁸⁹ M. Baghderahian (Flash /ASICEN n°4, novembre 1975, p.20), cité par Boullet (2006a)

¹⁹⁰ D'autres branches offrent des exemples équivalents, telle la sidérurgie. Nuisances et Environnement, avril 1974, p.33) cité par Boullet (2006a)

¹⁹¹ Bourdonnements, n° 99, 1989-90, art.. cit., p. 43. -cité par Boullet (2006a)

¹⁹² Citation du professeur Neel, prix Nobel, reproduite par Robert Leygonie, cité par Boullet (2006a)

¹⁹³ Bernard Tramier, directeur Environnement d'Elf, entretien cité par Boullet (Boullet, 2006a, p. 278).

¹⁹⁴ Pierre Laperrousaz, « Bientôt un bilan écologique pour les entreprises », L'Usine Nouvelle, n° 2286, 11 octobre 1990, p. 26. Cité par Boullet (Boullet, 2006a, p. 278).

sur cette prise de conscience que se constituent les directions du développement durable, et que naît l'ORSE¹⁹⁵ en 2000, pour les mêmes raisons » (Aloisi de Larderel, Armand, & Capron, 2006).

Les incitations à la gestion environnementale proviennent également de l'intérieur des entreprises. Leurs ingénieurs ont été formés dans des écoles d'ingénieurs dans les années 1970 et ont pu être sensibilisés à la gestion de l'environnement.

« Le mouvement [d'opinion] atteignit les grandes écoles où pouvaient facilement se rejoindre deux types de démarches : celles de l'establishment, de responsables (ou futurs responsables) soucieux devant le développement des nuisances et celles qui tendent à inscrire l'écologie naissante dans le sillage de la vague estudiantine et contestataire de mai 68. [...] on voit des élèves de l'Ecole des Mines choisir des sujets en rapport avec l'environnement comme thème de travail pour leur dossier de fin d'études à l'école. [...] L'Ecole Centrale s'ouvre à la question de différentes manières. Bourdonnements, revue de l'Union des élèves, consacra deux numéros spéciaux à l'Environnement et à l'Ecologie, l'un en 1971, l'autre en 1975 ».

« Poser la question de la place et des formes prises par les préoccupations pour la défense de l'environnement dans les grandes écoles, amène nécessairement à s'interroger sur l'impact du mouvement général parmi la masse des ingénieurs (et des cadres) en activité. C'est un point essentiel de la compréhension des moyens par lesquels l'environnement a pénétré l'industrie et ses entreprises. Certains ont au moins superficiellement adhéré (ou alors sacrifié) à la mode du moment. Des livres et des articles à caractère industriel et technique offrent maints exemples de leurs introduction et conclusion de développements plus ou moins convenus sur l'environnement, parfois grandiloquents mais sans doute souvent sincères » (Boullet, 2006a, pp. 239-240)

Les milieux industriels sont en sus soutenus par leur presse technique et professionnelle qui expose les technologies de l'éco-industrie, décrypte les normes environnementales et les textes juridiques, et communique sur les pratiques. Alors même que « la place consacrée à l'industrie dans la presse écologiste apparaît limitée » (Boullet, 2006a, p. 266), des rubriques *Environnement* apparaissent dans la presse technique. Ceci permet au minimum aux industriels de s'informer sur la nouvelle problématique environnementale et sur les réponses à y apporter.

« On n'insistera jamais trop sur l'importance de la presse, surtout la presse professionnelle ou spécialisée dans la diffusion de l'information qui très vite a identifié un besoin d'information. C'est pour une large part auprès d'organes comme l'Usine Nouvelle, Chimie Actualités, Industries et Techniques que les industriels ont le plus tôt pu prendre une mesure des questions environnementales, indépendantes à la fois de l'Etat, des écologistes et des entreprises. La même tendance amène les Annales des Mines à faire de l'environnement l'un de ses centres d'intérêt important à partir des années 1970, sur lequel la revue revient régulièrement, n'y consacrant pas moins de douze numéros spéciaux : entre 1970 et 1980.

Des revues techniques, telles Nuisances et Environnement fondée en 1971 ou encore L'Eau et l'Industrie créée en 1975, choisissent même de se développer sur le créneau de l'information appliquée à l'environnement. Dans de telles publications, « le principe de l'expansion industrielle n'est pas remis en question ; au contraire, on [y] cherche des solutions qui permettent de l'améliorer tout en guérissant les maux qu'elle engendre » (Boullet, 2006a, pp. 323-324).¹⁹⁶

Enfin la réflexion pour intégrer l'environnement dans les stratégies des entreprises ou au contraire l'éviter, a lieu à un niveau collectif par le biais du syndicat patronal, le CNPF

¹⁹⁵ Observatoire sur la Responsabilité Sociétale, association loi 1901 regroupant des grandes entreprises, des organismes professionnels et sociaux, des ONG de l'environnement et des droits de l'Homme.

¹⁹⁶ *Combat Nature* (n°19 mai 1975, 55) porte une appréciation critique sur le numéro spécial de *Nuisances et environnement* consacré à l'élimination des déchets, en le signalant néanmoins à ses lecteurs pour son intérêt au plan technique. Cité par Boullet (2006a).

(Conseil National du Patronat Français); à cet effet il crée une commission *Environnement* dans les années 1980. La politique environnementale du CNPF vise essentiellement à étendre la présence de patrons partout où des mesures environnementales risquant de contraindre un peu plus l'activité industrielle peuvent être élaborées.

« Branches et instances patronales régionales veillent de très près à la participation de représentants de l'industrie dans les structures impulsées par les pouvoirs publics. [...] Cette représentation s'y trouve le plus souvent définie par branches, la difficulté première étant de parvenir à se partager les sièges attribués à l'industrie, souvent inférieurs en nombre à celui des branches intéressées. De là découlent des demandes adressées aux préfets d'augmenter leur représentation afin « [d']équilibrer au mieux leur représentation interne compte tenu des branches concernées et de leur représentation géographique ». [...] L'enjeu d'une telle présence n'était certainement pas de faire assaut de propositions désintéressées pour la protection de l'environnement, mais d'avoir accès à des informations, de défendre des intérêts et de ne pas se laisser entraîner dans des actions trop importantes (ce qui diplomatiquement, a pu s'appeler « s'efforcer d'apporter la compétence et le dynamisme nécessaires, compte tenu des impératifs économiques actuels »). » (Boullet, 2006a, p. 384)

Des désaccords sur le contenu des réglementations sont perceptibles entre les branches et donc aussi au sein du CNPF. Cela fait naître en parallèle une association de dirigeants d'entreprise en recherche du renouvellement des pratiques en entreprise conciliant écologie et économie.

« Faut-il le dire enfin, les industriels sont loin d'être unis sur l'environnement. Le CNPF préfère « une réglementation bien étudiée et progressive à des incitations comportant des risques à long terme », laissant ainsi poindre sa crainte que trop d'entreprises s'accommodent d'un système de subventions et se désintéressent de la concertation préalable à la définition de la réglementation. Face aux options libérales de la centrale patronale, qui induisent somme toute une bonne dose de laxisme, d'autres voix et non des moindres plaident, dans l'intérêt même de l'industrie, pour davantage de volontarisme. Antoine Riboud est de ceux qui pensent qu'il ne faut pas craindre de bousculer un peu les comportements¹⁹⁷.

La concordance entre les objectifs économiques et écologiques - écrit le président de BSN aux côtés de François de Closets et de Laurent Citti doit s'entendre comme une tendance qu'il convient de favoriser et non comme un automatisme qu'il suffirait de laisser jouer [...]. Nombreux sont les moyens qui peuvent être mis en oeuvre dans ce but. Mesures réglementaires, taxation de la pollution, incitations fiscales, campagnes d'information, aides diverses au développement des technologies propres, c'est tout l'arsenal des mesures disponibles qui doit être mis en oeuvre pour étendre à l'ensemble de l'industrie les résultats obtenus dans certains secteurs et réconcilier à terme l'économie et l'écologie » (Boullet, 2006a, p. 384).

Cette divergence ainsi que l'immobilisme du CNPF vis-à-vis de l'environnement font naître l'association *Entreprises pour l'Environnement* (EpE) en 1992; elle fait suite à un colloque organisé par l'Institut de l'Entreprise à Strasbourg en 1990 sur les problématiques d'environnement. Selon le délégué général d'EpE en 2006, R. Armand,

« à la suite des problèmes de l'ozone, des pluies acides, des réglementations en augmentation exponentielle, l'Institut de l'Entreprise a organisé un colloque à Strasbourg en 1990 sur les problématiques d'environnement. Ce colloque, qui a eu un énorme succès, a conduit de nombreux présidents de grands groupes (Rhône-Poulenc, Pechiney, etc.) à considérer que désormais la protection de l'environnement devait être une fonction au sommet stratégique de l'entreprise. C'est en 1992 qu'a été créée Entreprises pour l'Environnement (EPE), une association qui constituait un lieu de rencontre et de coordination pour ces nouveaux responsables » (Aloisi de Larderel et al., 2006).

¹⁹⁷ Rapport Citti, Riboud, De Closets, 1980, p.4 et 6 cité par Boullet (2006a)

L'association se présente ainsi;

« sa vocation est d'aider ses membres à mettre au point des méthodes pour contribuer à la résolution des grands problèmes environnementaux, dans un esprit positif et ouvert aux autres parties prenantes, notamment aux pouvoirs publics, aux syndicats et aux ONG. EpE est depuis sa création le partenaire français du WBCSD¹⁹⁸, la principale association mondiale d'entreprises en matière de développement durable » (www.epe-asso.org).

C'est selon la présentation qu'en fait le sociologue et consultant H. Vacquin en 2001 à des syndicalistes, « une association d'entreprises, « Entreprises pour l'environnement » qui regroupe entre autres Usinor, la Lyonnaise des eaux, EDF, Saint Gobain, Lafarge ... » (Cgt 75CFD18 - groupe de travail interconfédéral sur l'environnement organisé par la société de consultants H. Vacquin 2001-2002).

Le CNPF de son côté organise un colloque le 7 avril 1992 sur le thème "Les entreprises relèvent le défi de l'environnement". Ce colloque propose deux interventions notamment, l'une sur la création d'une filière de collecte des déchets et l'autre sur la prise en charge des questions d'environnement dans les décisions stratégiques des entreprises¹⁹⁹.

Ainsi, l'environnement pollué devient petit à petit pour les directions d'entreprise à la fois une contrainte réglementaire en raison de l'arsenal juridique national et européen, et une nécessité économique face à l'offensive des concurrents allemands devançant les normes européennes. Mais il est aussi une opportunité de marché comme de réduction des coûts. D'abord contrainte, l'environnement devient une « affaire de gestion » pour une entreprise responsable.

Les travaux de D. Boulet n'indiquent pas la place laissée au dialogue social prenant en compte l'environnement. Ses sources sont essentiellement patronales ou industrielles proches du patronat; ce ne sont certainement pas les sources les plus adaptées pour trouver des traces d'actions salariales ou syndicales. Ensuite ses travaux couvrent la période 1960 – 1990 pour laquelle le dialogue environnemental n'est peut être encore qu'embryonnaire.

SECTION 2 - DES POUVOIRS PUBLICS TIRAILLES ENTRE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis ses débuts, la politique gouvernementale de l'environnement semble constamment vouloir préserver l'essentiel de l'autonomie des entreprises tout en répondant à la pression d'une opinion publique de plus en plus sensible à l'écologie.

¹⁹⁸ World Business Council for Sustainable Development (Conseil mondial des affaires pour le développement durable), basé à Genève

¹⁹⁹ <http://discours.vie-publique.fr>

Dans les années 60, les pouvoirs publics n'ont pas de plan préconçu pour « *la politique de l'environnement industriel en France* » (Boullet, 2012). L'Etat met initialement en place des instruments institutionnels et une méthode d'entraînement des entreprises.

« L'action de l'État resta guidée par deux objectifs : ne pas entraver le développement industriel du pays, ne pas grever les finances publiques. Pour le reste, l'attitude des pouvoirs publics apparaît pragmatique, évitant de charger les entreprises d'obligations nouvelles, les incitant néanmoins à agir mais en des termes toujours très généraux. L'État s'attacha d'abord à régler le problème de l'eau, dans un sens qui satisfasse les industriels » (Boullet, 2012).

Cependant une réflexion sur le cadre de vie est entamée dans les administrations parmi lesquelles la DATAR, ce qui préfigure la création d'un ministère de l'Environnement.

« La DATAR [Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, 1963], avec Olivier Guichard et Jérôme Monod, avait préparé le terrain et a été vraiment à l'origine de l'intrusion dans le monde administratif de la problématique de l'environnement. Parmi ces hauts fonctionnaires figurait Serge Antoine²⁰⁰, qui avait perçu très tôt la problématique de l'environnement » (Poujade & Frioux, 2012).

La Datar s'empare de dossiers comme ceux des parcs nationaux, de la conservation du littoral et de la politique de l'eau. S. Antoine est nommé dès l'apparition de ces dossiers à la DATAR puis au cabinet du ministère de l'Environnement; il explique le rôle de la DATAR²⁰¹.

« Entre 1969 et janvier 1971, elle a contribué à porter l'environnement au niveau politique sans lequel il n'y aurait pas eu ce premier Ministère au monde. Il faut le dire, une part de l'inspiration est venue des États-Unis; en 1969 lors d'une des nombreuses missions que nous faisons aux États-Unis, nous avons rendu compte de l'émergence d'une préoccupation nouvelle : l'environnement. Une note a été adressée par Jérôme Monod et moi au Premier Ministre, Jacques Chaban Delmas en 1969. Ce dernier, au même moment, en recevait une de Louis Armand sur le même sujet. Il y était dit en substance que la France devait se préparer à faire face à une nouvelle problématique : celle de l'environnement. » (Antoine, 1996).

C'est le Premier ministre qui demande en octobre 1969 un rapport sur l'environnement à Louis Armand, ingénieur, puis au Délégué à l'Aménagement du Territoire un programme de mesure et d'actions simples et peu coûteuses. Il en résulte le programme des « 100 mesures » présenté en Conseil des ministres le 10 juin 1970. « Parmi ces mesures, l'une d'elles consista à créer un Haut Comité de l'Environnement comprenant, à la fois, les différents Ministères²⁰² et neuf personnalités telles que Hubert Beuve-Mery, Directeur du Monde, François Bourlière, Jean Sainteny, Philippe Viannay » (Antoine, 1996).

Quelques mois plus tard, le 2 février 1971, la France – en précurseur - crée le ministère chargé de la Protection de la nature et de l'environnement en rassemblant des missions éparpillées. Cette création peut surprendre étant donné l'ambivalence de G. Pompidou alors président. Selon R. Poujade qui en prend la direction, à l'égard des problèmes de l'environnement, Pompidou serait un homme « *passionné par la bagnole et en insurrection*

²⁰⁰ Pour lire la version des débuts du ministère de l'Environnement livrée par Serge Antoine, voir « De l'interministériel au ministère de l'Environnement », Responsabilité & Environnement, 46, avril 2007, p. 19-26 (Poujade & Frioux, 2012).

²⁰¹ Discours pour une conférence à la Fondation De Gaulle et Pompidou en novembre 1996 ; www.association-serge-antoine.org

²⁰² Au nombre de neuf

contre les types qui abattaient les arbres le long des routes » (Poujade & Frioux, 2012). Dans un nouveau ministère tout est à mettre en place; du périmètre d'action au recrutement de fonctionnaires alors qu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires, ou encore des méthodes de travail. L'exercice du ministère de l'Environnement est délicat.

« Le fonctionnement de l'administration est tel en France qu'un ministre de l'environnement se trouve dépourvu d'autorité s'il n'est pas fermement soutenu à la tête de l'exécutif, la meilleure garantie pour disposer de ce soutien et le conserver étant de s'appuyer sur un rapport de force politique » (Boullet, 2006a).

Les dossiers urgents sont relatifs à la pollution industrielle de l'eau, de l'air et doivent être traités de manière interministérielle. Le ministre souhaite comme les autres ministres favoriser la croissance et le développement d'industries, et propose une définition restrictive de l'environnement. Pourtant, personnellement, le ministre pense que *« notre environnement est le reflet de notre vie sociale »* (Poujade, 1975, p. 222), ce qui montre les interactions existantes. R. Poujade pose les bases d'une concertation systématique avec les entreprises en laissant une place modeste aux associations; il dessine les grandes lignes de législations qui voient le jour après son départ le 1^{er} mars 1974. Elles ont une conception libérale et sont

« une politique publique active, d'orientation libérale [...]. On note surtout un renouvellement et un élargissement de la législation, initiés par Robert Poujade, premier titulaire du ministère, et poursuivis sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing. Quatre lois votées entre 1975 et 1977 ressortent particulièrement. La loi relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (19 juillet 1976) se substituait à celle de 1917. Les trois autres dotaient la France d'une législation dans des domaines où il n'en existait pas : la loi relative à l'élimination des déchets (15 juillet 1975), la loi relative à la protection de la nature (10 juillet 1976), la loi sur le contrôle des produits chimiques (12 juillet 1977). On y joindra deux textes d'intérêt général : la loi sur la formation continue (16 juillet 1971), utile en un domaine où la formation initiale faisait majoritairement défaut, [...] » (Boullet, 2012).

Dans ces lois, si les responsabilités des industriels sont affirmées, les contre-pouvoirs sont limités même si les associations de protection de la nature et de l'environnement qui reçoivent un agrément ministériel peuvent maintenant agir en justice. L'environnement se substitue aux questions de l'eau, de la forêt et devient sujet global de politique gouvernementale, de législation.

« L'environnement représenta un terme neuf recouvrant à la fois d'anciennes questions et de nouveaux sujets, spécialement parmi ceux-ci l'appréhension d'un problème général de l'environnement. A ce titre, en dépassant le concept restreint de nuisances, le terme fut porteur d'un évident élargissement des préoccupations antérieures: air, déchets et eaux se sont trouvés replacés dans une perspective d'une ampleur nouvelle » (Boullet, 2006a, p. 357).

Mais la succession d'accidents résultant de lacunes en matière de sécurité industrielle entre 1976 et 1979 apporte une nouvelle préoccupation, celle du *« risque technologique majeur »* (RTM) traitée indépendamment des préoccupations environnementales jusqu'en 1988 au gouvernement.

Au début des années 1980, M. Crépeau est nommé au ministère dans un gouvernement socialiste. Le périmètre de son ministère est toujours limité à l'eau, l'air, la forêt et les espaces naturels. Le nucléaire, la mer, le solaire et l'urbanisme ne sont pas de son ressort. Le champ du

ministère ne couvre que la partie naturelle du cadre de vie, le reste de la problématique étant pris en charge par plusieurs autres ministères²⁰³. Toutefois il parvient à créer ou à ouvrir des comités traitant de l'environnement à une multitude d'acteurs dont des organisations syndicales et des associations de protection de la nature; le gouvernement sollicite ces parties pour siéger au Conseil national du bruit, à l'Agence pour la qualité de l'air, au Comité de sûreté des installations classées, au Haut Comité de l'environnement. Ainsi, syndicalistes, élus et représentants du mouvement associatif voient *« leur représentation accrue au sein du Haut Comité de l'environnement et des principaux établissements de gestion de l'environnement : Agences de l'eau, Agence pour la récupération ou l'élimination des déchets, Agence pour la qualité de l'air, Parcs nationaux, Conseil supérieur de la pêche, Office national de la chasse, Conservatoire du littoral »* (Bouchardeau, 1986, p. 202).

L'arrivée d'Huguette Bourchardeau (PSU) au ministère en mars 1983 pour trois ans marque un tournant écologique du gouvernement de gauche. Elle est réputée sensible à l'écologie.

« Proche de la sensibilité écologiste, soucieuse aussi d'intégration plus poussée des salariés de l'industrie et de leur représentants au traitement des questions d'environnement et de risques. Elle adopta parfois une attitude plus exigeante à l'égard du patronat, mais aussi de la haute fonction publique »

« En la choisissant, de même que Brice Lalonde un peu plus tard, François Mitterrand donna au ministère de l'Environnement une envergure politique accrue, en même temps qu'au patronat un nouveau type d'interlocuteurs » (Boullet, 2012).

Après la valse des ministres – sept en treize ans – et la réduction de son champ, elle demande pour élargir son portefeuille

« que le titre de « chargé de la Qualité de la vie » soit rattaché à l'Environnement. C'était un symbole: les villes, les banlieues, les lieux de travail qui composent l'environnement quotidien de 80 % des Français me semblaient aussi importants que la nature, les oiseaux et les fleurs. Je le proclamais spontanément, sans réaliser tous les obstacles liés aux contraintes budgétaires et aux frontières administratives que je rencontrerais » (Bouchardeau, 1986, p. 19).

L'environnement quotidien est ici plus large que le seul environnement industriel.

A peine arrivée, elle doit affronter le dossier sulfureux des fûts de déchets Seveso dont toute trace a disparu sur le territoire national; elle découvre à ce moment là la culture du secret au gouvernement.

« J'avais [...] découvert une des réalités du pouvoir, de tous les pouvoirs: la tentation du secret est dans leur nature parce qu'ils ont une peur viscérale de l'opinion publique » (Bouchardeau, 1986, p. 27).

Elle découvre également un monde politique peu réceptif à ses propositions d'action pour l'environnement qui pourraient pourtant selon elle être un moteur de l'économie.

« Car le monde politique n'a pas encore compris ce que pourrait avoir de « révolutionnaire » une réelle prise en compte de l'environnement qui entraînerait une autre conception de l'économie, une nouvelle réflexion sur une production maîtrisée par des technologies plus modernes, qui introduirait un

²⁰³ Cfdt 8H1464 - 8 septembre 1981- Entrevue avec Ministre de l'Environnement – au sujet de la directive SEVESO (secteur action sociale et cadre de vie)

nouveau paramètre dans les données classiques en permettant enfin d'échapper à l'alternative archaïque : la productivité ou la qualité de vie. Intégrer vraiment cette notion, c'est découvrir que la qualité de la vie peut être un moteur de recherche, de productivité, et c'est agir en conséquence, y compris et surtout en période de crise quand il faut remettre en question le processus de production, l'organisation industrielle et agricole. Mon budget était mince. Je ne suis pas sûre qu'il faille juger à cette aune de l'importance du ministère de l'Environnement. » (Bouchardeau, 1986, p. 34)

Avec H. Bouchardeau, les méthodes de travail évoluent, « *un changement d'attitude dans le traitement des dossiers fut perceptible: la transparence dans l'information, une utilisation plus poussée par l'administration des moyens juridiques existant, grâce à quoi, fut définie une attitude plus exigeante vis-à-vis des industriels* » (Bouchardeau, 1986, p. 439).

Mais de l'avis de Boullet (2012), durant les années 1980, le développement industriel reste une priorité pour l'Etat et l'environnement un objectif secondaire ; en réponse les actions juridiques des associations de citoyens envers les administrations (contentieux administratif) se multiplient.

Après H. Bouchardeau, les ministres (ou secrétaires d'Etat) de l'Environnement, de l'Ecologie ou du Développement Durable continuent à se succéder ; ils seront 15 ministres en 30 ans²⁰⁴ ce qui peut sembler beaucoup au regard d'une efficacité gouvernementale. Depuis 1981, ils restent en place en règle générale entre deux ans (MM. Crépeau, Carignon, Barnier, Lepage) et trois ans (MM. Bouchardeau, Lalonde, Voynet). Certains peu chanceux restent moins d'un an (MM. Royal, Cochet). Leur action est contrainte de toutes parts; ils doivent imposer leur politique entre les exigences des directives européennes, des lobbyings industriels et des associations environnementalistes. Une de leurs difficultés en sus du manque récurrent de budget est celle de l'absence de corps de fonctionnaires propres à l'écologie pour faire appliquer les législations en vigueur. Ils s'appuient sur le corps des inspecteurs du Travail pour préserver la santé des salariés dans les entreprises et sur celui des Mines pour contrôler les installations classées (Comité d'Histoire, 2013)²⁰⁵ pour limiter les risques sur l'environnement et les populations. Leur pouvoir disciplinaire est limité en raison des contraintes économiques qui leur sont imposées, ce qui montre toute l'ambiguïté entre la protection de l'environnement, de la santé et le développement économique. En outre, ces deux corps d'inspecteurs ne communiquent pas entre eux alors que chacun dialogue avec les directions d'entreprise et les administrations locales. Les inspecteurs du Travail dialoguent en sus régulièrement avec les représentants du personnel²⁰⁶. De plus, les inspecteurs ne sont pas assez nombreux comme par exemple dans les années 1980, une « *insuffisance récurrente du nombre d'inspecteurs des installations classées, de même que l'ambiguïté découlant de l'exercice de cette tâche par un service du ministère de l'Industrie agissant pour le compte de celui de l'Environnement. La relative*

²⁰⁴ Cf. annexe 1

²⁰⁵ Le gouvernement confie ce contrôle à « *l'administration des Mines, déjà chargée de certaines fonctions d'inspection (mines, appareils à vapeur) mais surtout à la recherche d'une reconversion de ses missions face au déclin des activités minière* » (p. 53)

²⁰⁶ Cf dt 8H1255

proximité de relation existant entre industriels et services des DRIR²⁰⁷ continua d'exclure quasiment de leur part l'usage de sanctions allant au-delà de messages d'avertissement (procès-verbal ou mise en demeure) » (Boullet, 2012).

Enfin, malgré l'indépendance des médecins vis-à-vis des pouvoirs publics, le rôle des médecins du travail n'est pas toujours très clair; sur certains dossiers comme celui de l'amiante ou des rejets de fluor entraînant des maladies professionnelles, certains auraient caché des informations aux salariés²⁰⁸ au profit de la préservation d'intérêts industriels et politiques.

Boullet écrit une conclusion qui résume la situation des pouvoirs publics en matière d'environnement.

« Sur trois décennies [entre 1960 et 1990], les regards portés comme les actions menées sont cependant restés encadrés par des constantes. Le développement industriel du pays a toujours incarné pour l'État une priorité : l'environnement et la lutte contre les nuisances n'ont jamais représenté (tout gouvernement confondu), au mieux, qu'un objectif second. Là se fondent sa stratégie d'entraînement, les tolérances et la protection accordée à l'industrie qu'elle induit, jusqu'à des traces de laxisme qu'on n'assimilera cependant pas à de la complaisance. Toujours dissuadés par les contraintes budgétaires de consacrer d'importants moyens à la protection de l'environnement, les pouvoirs publics ont cherché à amener les industriels à prendre eux-mêmes en charge les conséquences de leur activité : dans cette concertation, les organisations de branche, en rapport direct et permanent avec les ministères, ont toujours joué un rôle important. Pragmatisme ou ambiguïté, l'action publique donne souvent l'impression de retenir d'une main ce que l'autre fait : relative fermeté des principes fixés par les lois, fréquente atténuation de leur application » (Boullet, 2012).

Ou encore,

« en maintenant une stratégie plus contractuelle que répressive, les pouvoirs publics ont fait le pari d'une gestion à la fois partenariale et responsable de l'environnement par l'industrie. [...]. Le pari n'a pas toujours été gagné, car ils se sont révélés démunis vis-à-vis d'entreprises ne jouant pas le jeu qui ont utilisé le partenariat proposé pour ne payer qu'en bonnes paroles. Les attitudes de ce type ne sont pas majoritaires; elles ne sont cependant pas tout à fait rares [...]. Même en ces années de prise de conscience, aucune branche de l'industrie n'a été brusquée: l'accélération n'est donc pas allée sans lenteur. Du moins la méthode eut l'avantage de laisser le temps aux entreprises de découvrir les problèmes par elles-mêmes, spécialement leur dimension sociétale » (Boullet, 2006a, p. 531).

Les pouvoirs publics se positionnent autant en défenseur de l'environnement qu'en défenseur de l'économie dans un équilibre précaire. Cette étude rapide évoque bien plus des relations des pouvoirs publics avec les syndicats d'employeurs qu'avec les syndicats de salariés ; ces derniers sont seulement officiellement invités dans les comités consultatifs nationaux pour l'environnement.

SECTION 3 - MOUVEMENTS ECOLOGISTES ET MOUVEMENT SYNDICAL : MEME COMBAT?

Ces acteurs nés dans les années 1970 présentent une histoire complexe en raison de leur mission initiale qui leur fait ignorer à la fois les contraintes économiques et sociales et le

²⁰⁷ Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche

²⁰⁸ Guérin-Henni & Paty (1980)

mouvement syndical. Nous excluons de cette étude les associations proches du patronat – telle EpE – ou des administrations – telle 4D²⁰⁹.

1. Deux courants écologistes longtemps éloignés de l'économie

Deux courants principaux sont distingués par P. Jacob (1999) et D. Boullet (2006a) dans les mouvements écologistes, à la frontière de l'écologie politique : le premier environnementaliste et le second politique. Leurs leaders sont historiquement Brice Lalonde pour le premier et Antoine Waechter, Solange Fernex, Philippe Lebreton pour le second. Pour Jacob (1999, p. 16 et s.), les environnementalistes, radicaux se placent dans le courant du naturalisme subversif de Serge Moscovici, auteur de *La société contre nature* (1976), qui propose de libérer l'homme des menaces et pesanteurs naturelles afin de lui assurer un maximum de liberté. Jacob (1999, p. 86 et s.) place les seconds, les politiques ou modérés, sous l'influence du naturalisme conservateur de Robert Hainard, naturaliste suisse; l'essentiel est de limiter l'emprise des hommes sur le monde naturel en bridant son humanisme conquérant, en privilégiant l'altérité naturelle. Les premiers cherchent à élaborer un modèle alternatif à la société en perte de sens et les seconds à oeuvrer pour une société plus écologique, c'est-à-dire en harmonie avec les équilibres et les lois écologiques; les deux mouvements ne vont cesser de se rapprocher pour mieux se séparer. Ils se retrouvent sur l'échiquier politique en période électorale (élections municipales, législatives, présidentielles et européennes) dès 1973. Les manoeuvres vont en 1984 les rassembler dans un parti écologiste *Les Verts* puis un nouveau parti naît en 1990, *Génération Ecologie*. Un accord entre ces deux parties voit le jour au moment des élections législatives de 1993.

Le point de départ des deux courants sont les associations *Les Amis de la Terre* (branche française créée en 1970 de *Friends of the Earth*) d'une part et la *Fédération française des sociétés de protection de la nature* (FFSPN créée en 1968) qui deviendra *France Nature Environnement* en 1989 d'autre part. A leur fondation, les *Amis de la Terre* sont parrainés par de grands noms comme Théodore Monod, Marguerite Yourcenar, Jean Dorst, etc. Les membres de l'association sont influencés par les « *cris d'alarme, les constats des terribles dégradations de l'environnement* » (R. Carson, J. Dorst et le social B. Commoner), la tendance libertaire (Bookchin, Illich) et post-soixante-huitarde relayée par Charlie Hebdo et A. Gorz dans *Ecologie et Liberté* (1977), et par J. Ellul et B. Charbonneau, tous deux protestants et personnalistes collaborateurs à la revue *Esprit* de E. Mounier. Enfin ils émettent une critique du scientisme²¹⁰ et des experts dont

²⁰⁹ « Dossiers et Débats pour le Développement Durable », association créée en 1992 par Michel Mousel qui a fait carrière dans les administrations en partie sur la problématique de l'environnement et du développement durable

²¹⁰ au sens « culte de la science vue comme unique source de connaissance et comme unique fondement des décisions »

l'indépendance de l'information et la fiabilité étaient critiquables²¹¹. La FFSPN rassemble de son côté des amoureux et défenseurs de la nature et des naturalistes parmi lesquels de nombreux scientifiques dont Waechter influencé par R. Hainard²¹².

Leurs missions diffèrent; la première mission des *Amis de la Terre* est d'« *informer et alerter sur les questions d'environnement et sur les enjeux sociaux et politiques de la remise en cause du modèle occidental de développement* ». Parmi les premiers membres, plusieurs sont journalistes ce qui facilite l'élaboration et la communication de l'information à travers notamment *le Courrier de la Baleine*; ceci permet d'exposer les grands problèmes d'environnement comme les « *limites de l'adaptabilité du monde vivant à la société industrielle, dangers du nucléaire, politique de protection de la nature, surpopulation, transports, agriculture* » (Jacob, 1999, p. 115). Quant à la FFSPN, sa mission est plus la protection de l'environnement au sens large en constituant une opposition aux pouvoirs publics.

Les *Amis de la Terre* qui ne souhaitent pas conquérir le pouvoir politique, créent en 1977 un *Réseau des Amis de la Terre* (dissout en 1983) qui propose non pas un projet global de société mais de se concentrer sur quelques objectifs bien précis entre « *socialisme libertaire et libéralisme social* ». Il s'agit selon son leader, B. Lalonde, d'un « *mouvement au milieu des partis* ». Ce n'est qu'en janvier 1982 qu'issus de ses rangs, Cochet et Voynet constituent un premier parti politique, la « *Confédération écologiste* ». A l'opposé, les naturalistes faune-flore d'inspiration universitaire créent un courant qui « *se proclame volontiers « apolitique » estimant « [qu']on ne peut faire de l'écologie politique mais seulement une politique écologique » : « ne pas se faire « récupérer » est pour lui souvent une préoccupation* » (Boullet, 2006a, p. 252). Dès 1973, parmi eux, Waechter et Fernex vont toutefois créer un parti politique écologiste, *Ecologie et Survie*, las d'être négligés par les pouvoirs publics et les partis politiques en tant qu'association (Jacob, 1999, p. 134). Malgré l'évolution des formations politiques, les scores aux élections restent toujours relativement faibles. Vont se succéder le *Mouvement Ecologique des alsaciens* (1974), la liste *Europe Ecologie* (1979), le Mouvement d'Ecologie Politique (1980- 81) puis les *Verts – Parti écologiste* (1981 – 1984) dans lequel va se fondre en 1984 la *Confédération Ecologiste* de la mouvance voisine. Le parti politique des *Verts* rassemblant les écologistes des deux mouvements est alternativement de 1984 à 1986 sous l'influence libertaire de Cochet puis de 1986 à 1993 sous celle plus politique de Waechter. Pour les concurrencer, B. Lalonde crée en 1990 *Génération Ecologie* dans le droit-fil de l'écologie libertaire des années 1970; mais dès 1993, le cordon ombilical avec l'écologie politique post soixante-huitarde, naturaliste, libertaire, est publiquement coupé. Lalonde dit, « *les écologistes première manière, c'est fini. Je voudrais former*

²¹¹ P. Samuel (n.d.)

²¹² Jacob (1999, p. 150)

les écologistes de gouvernement» (Jacob, 1999, p. 84). Il se rapproche petit à petit des partis de la droite²¹³.

Les deux mouvements choisissent leurs sujets de prédilection ce qui donne un aperçu de leur définition de l'environnement entre environnement enjeu social ou environnement naturel pollué. Pour les *Amis de la Terre*, dès la création de l'association, il s'agit de s'opposer dans un projet révolutionnaire et d'inspiration autogestionnaire à la course à la croissance et au culte du travail. Ils abordent les problématiques de l'alimentation, la formation, l'éducation, les transports, l'énergie et la surconsommation²¹⁴ pour lutter contre les pollutions, promouvoir une économie et des techniques alternatives, défendre les espèces menacées²¹⁵.

Pendant les années 1980, les thèmes qui reviennent sont le nucléaire – énergie, la défense, le plomb dans l'essence, les pluies acides, les forêts tropicales, la pollution de l'eau, la couche d'ozone, les biotechnologies, ... objectifs relativement précis (P. Samuel dans le récit de l'histoire des *Amis de la Terre* (n.d.)).

Le second courant, naturaliste conservateur, qui souhaite atteindre le pouvoir pour l'exercer dans un sens écologique, se propose tout en contestant la croissance économique et démographique de résoudre les questions proprement écologiques (abandon du nucléaire, arrêt du gaspillage et diminution du temps de travail) et n'aborde que dans un deuxième temps des questions plus générales (contestation de l'Etat-nation, droits des exclus, droits des handicapés, aide au tiers monde, non-violence, droits des femmes...) ²¹⁶.

Figure 16 - Les deux courants du mouvement écologiste

<i>Courant</i>	<i>Environnementaliste</i>	<i>Politique</i>
<i>Leaders</i>	<i>Lalonde, Cochet, Voynet</i>	<i>Waechter, Fernex, Lebreton</i>
<i>Tendance</i>	<i>radicale et libertaire</i>	<i>modérée</i>
<i>Idées principales</i>	<i>Autogestion, libération de l'homme pour une société alternative</i>	<i>Naturalisme conservateur, altérité naturelle pour une société plus écologique</i>
<i>Associations</i>	<i>Amis de la Terre pour informer</i>	<i>FFPSN (puis FNE) pour opposition aux pouvoirs publics</i>
<i>Influence</i>	<i>Gorz, Bookchin, Illich, Ellul, Charbonneau</i>	<i>R. Hainard naturaliste suisse</i>
<i>Questions traitées</i>	<i>nucléaire, énergie, pollution, transports, éducation</i>	<i>purement écologiques : nucléaire, gaspillage</i>
<i>Partis politiques</i>	<i>1982 : confédération écologiste (Cochet, Voynet)</i>	<i>1973 : Ecologie et Survie (Fernex, Waechter)</i>
	<i>1984 Les Verts</i>	

*1990 Génération Ecologie
(Lalonde pour des écologistes de
gouvernement)*

²¹³ Jacob (1999, p. 81)

²¹⁴ Boullet (Boullet, 2006a, p. 251)

²¹⁵ Jacob (1999, p. 74)

²¹⁶ Jacob (1999, p. 139)

Dans tous les cas, selon Boulet (2006a) tout autant que Jacob (1999), rares sont les références à l'industrie et à l'économie. Seules des actions ponctuelles de groupes locaux autour des industries sont évoquées telles les centrales ou industries nucléaires de Fessenheim, Pierrelatte, Plogoff, le Bugey, ... ou les grandes entreprises (Péchiney Ugine Kuhlman, Montedison, Thann et Mulhouse) ayant créé des dégâts apparents à la nature (air, eau, terre, forêt). L'approche des problèmes de risques technologiques majeurs est bien réelle dans les années 1980 mais les mouvements restent aux portes des entreprises. Aussi, peu d'actions des mouvements écologistes ont lieu sur le terrain industriel, ou dans les entreprises, lieu d'action de prédilection des syndicats jusqu'à la fin des années 1980. Leur action s'est vite focalisée sur le nucléaire.

« Leur poids direct sur les entreprises apparaît assez limité, en tout cas tardif. Les mouvements écologistes, engagés souvent au départ dans une contestation radicale de la société de consommation, mobilisés par des projets de type alternatif, rapidement focalisés sur la lutte antinucléaire, délaissèrent de fait pendant une période assez longue la protection de l'environnement contre les nuisances industrielles, si l'on peut dire « ordinaires ». [...] Dès le début des années 1980, le temps de l'hostilité réciproque était passé; celui d'un dialogue nouveau entre industrie et écologie s'ébaucha avant de s'affirmer tout à la fin de la décennie » (Boulet, 2006a).

Boulet fait émerger trois temps dans l'approche écologiste de l'industrie sans toutefois distinguer les deux courants écologistes en raison du chevauchement de certaines idées. Lors de la première période (1970 – 1977), ils aspirent à une société alternative dans laquelle l'industrie n'est que nuisance et se focalisent vite sur le nucléaire. La période suivante (1977 – 1983) est celle d'une ouverture aux problématiques économiques et aux autres acteurs de l'environnement notamment le mouvement ouvrier. Enfin, entre 1983 – 1990, la consultation gouvernementale des associations écologistes suscite un travail sur la communication et le vocabulaire écologiste afin qu'il soit compris de tout un chacun.

Pour Boulet, sur la période 1970 – 1977,

« le fait n'est pas contestable, les écologistes des années 70 ne se sont que très partiellement intéressés à l'industrie. Un grand nombre se sont bien plutôt occupés de travailler à l'avènement d'une société alternative, avec un intérêt particulier pour des sujets comme la croissance, l'urbanisme, les grands équipements, l'énergie, les barrages, le solaire, l'armée, les armes, l'apartheid, les prisons, les femmes ... et puis bien sûr le nucléaire, sur lequel ils se sont ensuite largement focalisés. De tout cela, les livraisons de la Gueule ouverte²¹⁷ offrent un bon reflet. Pour beaucoup d'écologistes qui jugent inutile quand ce n'est pas nuisible, une bonne part de la production industrielle, concentrer l'action sur les nuisances industrielles équivaut à agir sur les conséquences plutôt que sur les causes de la pollution. Ceux-là restent des plus réservés sur l'antipollution et la dépollution, qu'au contraire les pouvoirs publics et entreprises s'assignent comme objectifs » (2006a, p. 256).

Les mouvements ne veulent pas se laisser enfermer dans la définition réductrice de l'environnement des pouvoirs publics et des entreprises.

« Pour eux, réduire les problèmes écologiques à la seule pollution, c'est le moyen d'introduire le recours magique à la technique, capable d'assainir après avoir pollué. Technique source de profits bien sûr. Bref, le remède providentiel aux maux de la croissance industrielle serait un surcroît de cette

²¹⁷ Ce journal écologiste relève de la mouvance des *Amis de la Terre* pour une écologie contestataire, libertaire.

même croissance [...]. Voilà la sauce à laquelle le pouvoir souhaiterait digérer l'écologie » (Courrier de la Baleine septembre 1972, n°3, p.3 cité par Boulet, 2006a).

De ce fait, les journalistes issus des rangs des militants écologistes communiquent peu sur les affaires de pollution liées à de grandes entreprises comme Pétroline Uguine Kuhlman, Montedison au cap Corse, Thann et Mulhouse dans la baie de Seine. Les associations locales écologistes ou de riverains prennent alors le relais.

La période suivante entre 1977 et 1983 est celle de l'ouverture et d'une mise en veille du grand projet alternatif de société en élargissant les actions au-delà du seul débat sur le nucléaire.

« Le regard des entreprises commença de changer à partir du moment où des écologistes de plus en plus nombreux, évoluant dans leur discours « du prophétisme à l'éthique », sont passés de la perspective « d'un futur mythique » à celle plus modeste mais plus concrète « [d]un présent à vivre au jour le jour »²¹⁸. Un double mouvement, encore lent et minoritaire dans l'industrie comme chez les écologistes, prit forme durant ces années, dont naîtront bientôt des attitudes nouvelles, attentives aux données de l'écologie comme à celles de l'économie.

On se gardera de trancher le débat ici, mais on aura conscience des interprétations contradictoires auxquelles cette évolution donna lieu: renoncement des écologistes à obtenir une véritable et profonde transformation des choses ou bien choix par eux de la seule voie capable d'amener progressivement des changements » (Boulet, 2006a, p. 429).

Cette « mue des écologistes » (Boulet, 2006a, p. 429) intervient suite à la manifestation anti-nucléaire à Malville au cours de laquelle un accident mortel a lieu.

« C'est surtout en 1977 que nombre d'écologistes réalisèrent l'impasse dans laquelle se trouvaient non seulement la lutte antinucléaire, mais au-delà, le grand projet alternatif de masse auquel ils s'étaient ralliés au début de la décennie. Beaucoup s'interrogèrent alors sur les moyens d'avoir concrètement prise sur la société. La voie menant au réalisme ne fut pas unique. Pour certains, ce chemin passa d'abord par une meilleure appréhension de la réalité sociale. Ceux-là éprouvèrent le besoin de se rapprocher du monde ouvrier et des syndicats, de la CGT surtout, conscients du peu d'écho rencontré auprès d'eux par les analyses des écologistes. La Gueule Ouverte s'engage sur cette voie et « aborde désormais chaque semaine des problèmes couramment qualifiés de sociaux ». Elle s'intéresse à la situation économique et sociale de la Lorraine apportant son soutien à ceux qui se battent contre ses « casseurs », en premier lieu les « sieurs Ferry, Chotard, Ceyrac et Roux du patronat français ». La Gueule Ouverte pose la question: « 30 000 chômeurs de plus, des gens remontés à bloc, si ce n'est pas de l'écologie, la mort de la Lorraine, qu'est-ce que c'est? »²¹⁹ » (Boulet, 2006a, p. 433).

Ce souci d'ouverture n'échappe pas aux Amis de la terre dont l'organe, la Baleine, va en 1978 jusqu'à parler « [d']une Nouvelle Gueule ». Boulet met en évidence une triple prise de conscience chez les écologistes; celle de la complexité juridique des situations, leur complexité technique et enfin le poids des contraintes socio-économiques ;

« [Une] prise de conscience du poids des contingences socio-économiques [...] au sein d'un courant écologiste pourtant « rétif à l'économie » au départ²²⁰. En forçant le trait et les mots, on pourrait dire que l'écologie s'est rapprochée de l'environnement. Jusque là le problème de la relation entre « les écologistes et l'économie » et celui du rapport entre « environnement et économie » ne s'étaient pas véritablement recouverts. Les écologistes des années 1970 étaient restés marqués par les interrogations de 1968, puisque les problèmes relatifs à l'environnement pouvaient leur apparaître reliés. Même si ceux-ci avaient pu offrir aux adversaires du capitalisme des arguments

²¹⁸ Jacques Cloarec (Séminaire EHESS, 1990-91) cité par Boulet (2006a)

²¹⁹ La Gueule Ouverte, n°246, 31 janvier 1979, p.4 cité par Boulet (2006a)

²²⁰ « ce n'est qu'un indice, un clin d'œil plutôt que les rédacteurs du journal s'adressent à eux-mêmes, mais il n'en est pas moins significatif: c'est sous le titre de « La Gazette de l'Entreprise » que La Gueule Ouverte présente en 1979 sa propre situation financière à ses lecteurs (n° 282, 10 octobre 1979) » cité par Boulet (2006a)

supplémentaires, le monde économique, notamment à travers le courant dirigiste prégnant des années 1960, avait dès avant 1968 commencé à se préoccuper d'environnement» (Boullet, 2006a, p. 435).

Nous souhaitons ici nuancer les propos de l'auteur car ces considérations semblent plus concerner les contestataires de la société que sont les *Amis de la Terre* que les écologistes en recherche de pouvoir politique qui s'expriment ainsi dans le journal *Combat Nature*²²¹.

« C'est la crise de l'emploi qui amena les différentes conceptions de la protection de l'environnement à se rapprocher, imposant de prendre davantage en compte les considérations économiques. Le mouvement écologiste s'est en effet développé au moment même où la crise économique fragilisait des entreprises, surtout des établissements anciens et souvent polluants ou alors des sites encore jeunes dont la montée en puissance révélait des pollutions nouvelles. Il s'est heurté de ce fait au mur de la crainte de la suppression d'emploi. « Quand on voit », écrit La Gueule Ouverte en février 1977, « l'intersyndicale de Tioxyde (Calais) manifester dans la rue contre l'inculpation (du directeur de l'usine) et pour l'emploi, on se prend à désespérer »²²². Mais ce constat passé, le journal a en fait cherché à rompre avec l'attitude négative qu'il avait assez souvent manifestée à l'endroit des ouvriers. « Comment les convaincre? » se demande-t-il ainsi en août 1977. Les interrogations sur la stratégie à adopter, sur la place de l'écologie dans le mouvement social sont le signe d'une crise qui s'est développée au sein du journal entre 1977 et 1980 et dont il finit par mourir autant que de ses difficultés économiques » (cité par Jacob (1999, p. 121)).

Enfin sur la période 1983 – 1990, l'arrivée d'H. Bouchardeau au ministère de l'Ecologie aurait facilité les actions des associations écologistes en les amenant à des rapports moins conflictuels. Elle est elle-même militante écologiste aux *Amis de la terre* et issue du PSU autogestionnaire. Les associations sont appelées à siéger dans les instances consultatives sur les problèmes environnementaux.

« Cette attitude exigeait, « pour être efficace », que les écologistes militant dans les associations veillent à s'exprimer sur des registres plus habituels et plus compréhensibles: « il nous a fallu apprendre - écrit l'un d'eux – à parler français, à renoncer au jargon écolo-scientifique, à profiter de l'actualité, à passer plus de temps à convaincre les lecteurs du Figaro que ceux de Combat Nature, à monter des « coups » médiatiques à l'instar de Greenpeace²²³. [...] De façon régulière, les uns et les autres sont aussi appelés à siéger ensemble dans différents organismes: comités de bassin, conseils d'administration des diverses agences, associations de gestion des réseaux de mesure de la pollution atmosphérique, jurys de concours²²⁴. [...] Toutefois la faible part généralement faite aux représentants des associations n'a pu contribuer à asseoir leur audience, si bien que les représentants de l'industrie les côtoient souvent plus qu'ils ne les rencontrent véritablement au cours de ces séances. Il reste que tous tendent, plus qu'auparavant, à fréquenter les mêmes manifestations et les mêmes lieux » (Boullet, 2006a, p. 489).

Pour Boullet, la pénétration des thèses écologistes dans la société reste malgré tout inégale. Le poids des mouvements écologistes est à relativiser. L'opinion a en effet davantage les moyens d'empêcher que d'obliger: « jamais - note *L'Usine Nouvelle* en 1990 - les industriels n'ont

²²¹ Journal fondé en 1974, « revue des associations de défense de l'environnement » Jacob (1999, p. 121)

²²² La Gueule Ouverte, n° 146, 23 février 1977, p. 15. ... cité par Boullet (2006a)

²²³ Jean-François Noblet, « FRAPNA-Isère, « Les leçons d'une réussite », *Combat Nature*, n° 80, février 1988, p. 56. La FRAPNA procède ainsi à l'analyse de dents de lait à Grenoble pour y détecter la présence de plomb ». cité par Boullet (2006a)

²²⁴ Note de l'auteur (Boullet, 2006a) « L'arrivée de Brice Lalonde au Ministère explique sans doute la nomination en 1988 d'un Ami de la Terre au jury du prix Technologie Propre, le seul cependant issu d'une association face à huit représentants d'entreprises dont Pechiney, Rhône-Poulenc, Générale Sucrière, EDF, Ugine A.C.G., Elf-Aquitaine ».

été autant interpellés par les écologistes et riverains sur leurs projets de développement » (cité par Boulet (2006a)) ²²⁵.

Boulet (2006a) ne fait que rarement référence au rapport de la FFSPN / FNE et sa revue *Combat Nature* avec les industries. Cela ne relève probablement pas d'un oubli mais plutôt de l'absence d'actions dirigées vers les entreprises par cette mouvance.

Le sommet de Rio en 1992 représente la première occasion de rencontre internationale des ONG environnementales ; si ces dernières ne préparent pas cette première édition, la seconde en 2002 (sommet de Johannesburg) rassemble un collectif d'ONG qui rédige une déclaration commune ;

« le Collectif Jo'burg 2002 demande aux chefs d'Etats et de gouvernement d'assumer leurs responsabilités pour que le Sommet débouche sur un Plan d'Action visant à assurer un niveau de vie décent et un environnement sain pour tous, plan d'action fondé sur des engagements multilatéraux adoptés collectivement avec des objectifs chiffrés et un calendrier précis » (Cfdt 63DIE2).

Ce collectif rassemble les associations, syndicats et partis politiques français se préoccupant de développement durable.

Nous constatons ici que dans l'histoire des mouvements écologistes, quelle que soit la mouvance, l'entreprise ne semble pas être le terrain d'action préféré de ces mouvements encore en 1990, ce qui détermine vraisemblablement les caractéristiques du rapprochement ou du dialogue avec les syndicats. Les sommets de la Terre pourraient forcer ce rapprochement.

2. Un mouvement syndical ancré dans l'entreprise incompris des écologistes

Les lieux d'action entre mouvement écologiste et mouvement syndical diffèrent longtemps. Les organisations syndicales se distinguent dans le sens où elles agissent directement tout autant sur les pollutions que sur leurs sources ; elles font savoir à leurs adhérents ces spécificités. Elles bénéficient contrairement au jeune mouvement écologiste d'une expérience des luttes et d'une organisation rôdée même si cela n'est pas toujours à leur avantage.

2.1. Quand la Cfdt s'applique à dépasser conflit des logiques et logiques de cause

La Cfdt se distingue des mouvements écologiques par son approche de la transformation de la société ; pour elle, il n'est pas question de traiter d'écologie sans projet politique. Deux articles de *Syndicalisme* des 25 août et 1er septembre 1977 (« *Comment peut-on être*

²²⁵ Henri Loizeau et Régine Eveno, « Ces usines contestées par les écologistes », L'Usine Nouvelle, n° 2289, 31 octobre 1990, pp. 26-28 cité par Boulet (2006a)

écologiste? ») expliquent qu'il ne peut y avoir de démarche écologique qui soit apolitique. Nous sommes à la veille des élections législatives de mars 1978 pour lesquelles s'est créé un cartel *Collectif Ecologie 78* avec le *Mouvement Ecologique* (ME), *SOS-environnement* (de Jean-Luc Delarue) et certains groupes des *Amis de la Terre* derrière B. Lalonde²²⁶. La Cfdt n'a pas encore finalisé son tournant idéologique et son « recentrage ». L'article rapporte que le mouvement écologique se dit indépendant de la politique et préfère agir envers les individus décisionnaires²²⁷. Nous retrouvons le « *mouvement au milieu des partis* » des *Amis de la Terre* alors que la liste *Europe Ecologie* n'est pas encore créée (1979). La Cfdt dit avoir opté clairement contre le capitalisme pour

« combattre sans relâche ceux qui, parce qu'ils possèdent de l'argent font passer leurs intérêts particuliers ou l'intérêt du clan auquel ils appartiennent avant l'intérêt général. Comment imaginer que de tels hommes puissent avoir une politique à long terme et donc se préoccuper des conséquences futures de leurs actes, notamment en matière de nuisances et de pollution? » (Syndicalisme du 25 août 1977 « Comment peut-on être écologiste? »).

Mais les nuisances se retrouvent au delà des sociétés capitalistes quand elles sont productivistes ou font confiance à des technocrates. Seul le socialisme autogestionnaire, reposant sur les notions de « *responsabilité et de partage du pouvoir peut conduire à une réconciliation de l'homme avec le milieu dans lequel il vit* ».

« Cela suppose bien sûr, comme la Cfdt n'a cessé de le répéter depuis des années, un autre mode de développement, qui passe aussi bien par la conquête de nouveaux droits dans l'usine et la cité, la libération des femmes, l'utilisation de nouvelles technologies, de nouveaux rapports sociaux que l'instauration d'un nouvel ordre économique international, fondé sur le respect mutuel des peuples et le remplacement de l'actuelle division du travail par l'établissement de rapports nouveaux entre pays développés et pays sous-développés. ... Finalement le problème qui nous est posé par les vrais écologistes n'est pas de changer nos orientations, mais bien de continuer à les approfondir. En résumé, il ne s'agit pas pour nous d'aller ailleurs mais d'aller plus loin. C'est à dire d'imposer le passage non seulement du capitalisme au socialiste mais du capitalisme au socialisme autogestionnaire » (Syndicalisme du 25 août 1977 « Comment peut-on être écologiste? »).

Dans un encart de cette même revue intitulé « *Ecologie et lutte des classes* », l'auteur syndical écrit que des transformations radicales au mode actuel de développement ne seront possibles que sous la pression des travailleurs. La solution passe notamment par des « *contraintes sans concession* » imposées aux grands pollueurs (gros industriels de la chimie, la métallurgie ou autres). Il est vrai que ce vocabulaire de lutte des classes est encore bien présent dans celui des cédétistes sur l'environnement comme nous le verrons plus loin.

Le deuxième article de *Syndicalisme* du 1^{er} septembre 1977 montre les ambiguïtés du discours écologique, à partir de l'étude du « *Manifeste d'écologie politique* » de juin 1977 par *SOS-environnement* sur la nécessité d'insérer le discours écologique dans un cadre politique. L'analyse fait ressortir des discours autant révolutionnaires que réformistes ou conservateurs ce qui rend le message inaudible de l'avis du cédétiste. Par exemple, les réformistes souhaitent limiter les dégâts et améliorer ce qui peut l'être, là où pour les anticapitalistes, il n'y a pas d'issue

²²⁶ Selon site <http://www.france-politique.fr/les-verts.htm> consulté en janvier 2016

²²⁷ Cfdt 8H1464 - Politique de la CFDT sur l'environnement 1972-1983

hors d'un bouleversement politique radical. Pour d'autres écologistes, il suffit de rejeter la technologie et le progrès ou encore de seulement trouver des solutions de rechange.

La Cfdt critique de même les *Amis de la Terre* qu'une délégation menée par R. Bono du Secteur *Action Sociale Cadre de Vie* de la Cfdt rencontre le 18 novembre 1977²²⁸. A l'initiative des *Amis de la Terre* dont B. Lalonde, cette rencontre a pour but uniquement une présentation, un échange de point de vue sur l'écologie politique et surtout sur le nucléaire. Des divergences apparaissent puisque les *Amis de la Terre* sont contre le nucléaire alors que la Cfdt se prononce contre le tout nucléaire mais ne l'exclut pas avant qu'il n'y ait eu un débat national réel et approfondi sur les risques et les choix à faire. Les *Amis de la Terre* mettent en cause le type de société où tout est décidé d'en haut au nom des valeurs du profit et du productivisme. Le nucléaire est pour eux signe de centralisation bureaucratique où seuls les gouvernements sont aptes à faire des choix qui engagent toute la société et son avenir. Pour la Cfdt, il faut éviter de diviser les contre-pouvoirs - « *risque de parcellisation* » - et « *développer des rapports contractuels ou conflictuels avec les organisations qui agissent sur le cadre de vie, et pratiquer si possible une unité d'action à partir d'objectifs communs* » (Cfdt 8H1464). Les sujets communs à la Cfdt et aux *Amis de la Terre* ne manquent pas toutefois; de la lutte des paysans du Larzac contre la réquisition de leurs terres, aux constructions autour de la Littorale – usine appartenant à Union Carbide - près de Béziers (1984), ou la construction du surgénérateur Super-phénix (1976), de la centrale nucléaire de Nogent sur Marne, de l'usine de retraitement de la Hague, les fuites d'hexafluorure d'uranium de l'usine de Comurhex à Pierrelatte, la contestation contre le programme nucléaire. C'est essentiellement autour de l'énergie nucléaire qu'ils vont en fin de compte se retrouver mais à un niveau fédéral (Roland Lagarde du syndicat Cfdt EDF et Bernard Laponche du syndicat Cfdt du CEA); seule la position commune sur un moratoire nucléaire est traitée au niveau confédéral. Il en résulte un

« texte d'accord avec la CFDT qui fut approuvé lors de la réunion nationale de Cirey-lès-Bellevaux (Doubs, 13-15 mai 1978) [...] et qui] demande [...] le gel des réacteurs de la liste d'EDF jusqu'à ce qu'un vaste débat national ait eu lieu. Ce texte d'accord était en revanche très fermement hostile à Super-Phénix et au retraitement. [...] Fin 1978 et début 1979, des pourparlers amenèrent [...] 22 (groupes), à appeler à la signature de la pétition. Les plus actives furent les AT, la CFDT, le GSIEN et le PSU. [...]. La pétition n'obtint finalement que 500 000 signatures, soit moins que le vote écologiste de 1981 » (Samuel, n.d.).

Par contre la Cfdt ne participe pas à toutes les manifestations; ainsi elle se retire de celle anti-nucléaire de Malville en juillet 1977 ne la considérant pas assez pacifique (Samuel, n.d.).

Malgré l'évolution des mouvements écologistes perçue par Boulet, un secrétaire confédéral en 1991 reproche encore leur vision étriquée opposant écologie et emploi ou industrie et les différencie de la Cfdt. De l'analyse du contenu des documents de congrès des Verts, il déduit et écrit dans une note du 18 décembre 1991 « *L'environnement cheval de bataille dans la crise aux vues de la Cfdt* » que « *la protection de l'environnement revêt un caractère trop*

²²⁸ Cfdt 8H1464

important pour la laisser aux seuls écologistes » (Cfdt 10DVS36) car elle ne doit pas aller contre l'emploi. Cette analyse lui sera reprochée par quelques écolos cédétistes²²⁹. Il écrit au sujet de la protection de l'environnement que

« son caractère conflictuel imposera des arbitrages et doit contribuer à l'approfondissement de la démocratie avec la participation de tous. Notre approche dans ce domaine doit trouver un équilibre entre protection de l'environnement et développement économique. »

La protection de l'environnement doit devenir aujourd'hui une composante du développement économique à condition qu'elle ne soit pas perçue comme une contrainte réglementaire mais comme une condition pour développer et moderniser l'outil de travail [...] nous nous refusons à opposer emploi et environnement. Les deux termes sont compatibles à condition de s'en donner les moyens et ces moyens passent par la mise en oeuvre d'une politique de prévention active permettant de prendre en compte dans le temps des évolutions nécessaires à opérer et des investissements à entreprendre pour rendre les industries moins polluantes.

Nous nous opposerons aux fermetures brutales des entreprises pour cause de pollution mais nous sommes prêts à étudier des plans de reconversion qui tiendront compte des emplois à maintenir.

Nous ne sommes pas un groupe de pression mais une organisation syndicale qui prend en compte une série d'éléments à caractère social, économique, politique pour définir ses orientations et se fixer des objectifs. Aujourd'hui l'environnement doit faire partie de ces éléments.

En clair nous estimons que l'écologie ne doit pas prendre le pas sur les autres domaines, c'est ce qui nous différencie des mouvements écologistes » (Cfdt 10DVS36).

De l'avis de deux secrétaires confédéraux (P. Bobe et H. Catz) et d'un secrétaire national (J-F Trogrlic)²³⁰, la réponse des associations et ONG environnementales à la problématique environnementale puis à celle du développement durable n'est que partielle et sans compromis. Pour P. Bobe,

« refusant l'engagement politique, ils agissent dans des domaines ciblés, segmentés, qui leur permettent de développer des pratiques de lobbying. Toutefois le caractère limité de leur action, s'il permet parfois d'être efficace, ne répond que partiellement à la problématique du développement durable, quand il ne la complique pas en déplaçant le problème à résoudre » (Bobe, 2002).

Pour J.-F. Trogrlic, les ONG environnementalistes ne s'occupent que d'un domaine à la fois, celui de la nature dégradée ce que les syndicats ne peuvent pas se permettre;

« dans les ONG très souvent [...] il y a ce qu'on appelle la logique des causes, c'est-à-dire qu'on n'arrive pas à sortir de son propre rail vertical. Et quand on est dans ce rail vertical, comment apprécie-t-on le résultat? On ne peut pas apprécier un compromis. C'est 0 ou 100 la mesure. C'est presque toujours 0 parce que le jour où ce sera 100, l'ONG n'existera plus. Donc on est sur un truc quasiment existentiel pour ces organisations qui doivent donc toujours trouver le plus qui va faire que, mais surtout cette verticalité le mouvement syndical ne peut pas se le payer, parce que lui il a à rendre compte de la totalité de ces verticalités et en faire [...] et c'est là que la notion d'intérêt général vient [...] pour moi elle vient là, parce que c'est à la fois le dépassement des corporatismes tel qu'on a pu – mais ils sont quand même difficiles à dépasser [...] dépasser le corporatisme-; c'est l'axe de verticalité le plus fort du syndicalisme mais aussi dépasser les logiques de causes à l'intérieur » (entretien du 23 janvier 2015).

Pour H.Catz, les mouvements écologistes « ne cherchaient guère le contact avec nous parce qu'ils avaient une idée de nous en tant que syndicat défenseur des salariés de ces secteurs »

²²⁹ Entretien avec P. Bobe du 12 mai 2014

²³⁰ Entretien avec P. Bobe du 12 mai 2014, H. Catz du 4 septembre 2014 et J.-F. Trogrlic du 23 janvier 2015

(entretien du 4 septembre 2014) notamment du nucléaire. Il faut dire que comme le rappellent autant P. Bobe que J.-F. Trogrlic,

« à partir du moment où vous disiez « le nucléaire est là, il faut faire avec et s'assurer qu'il se déroule dans les meilleures conditions possibles et avec les meilleures garanties de transparence et de sécurité », ils disaient « non non c'est pas ça le problème il faut l'enlever » » (entretien avec J.-F. Trogrlic du 23 janvier 2015).

A l'intérieur de la Cfdt, la confrontation des anti-nucléaires avec la fédération rassemblant les personnels de l'industrie nucléaire n'est pas non plus facile ;

« une situation extrêmement difficile entre les positions majoritaires de la Cfdt donc de tous les adhérents Cfdt, toutes les unions régionales interprofessionnelles et pratiquement une grande partie des autres fédérations qui portaient une forte sensibilité environnementaliste et anti-nucléaire. ... A l'intérieur de cette même Cfdt on syndiquait le personnel d'EDF et le personnel du CEA » (Entretien avec H. Catz du 4 septembre 2014).

La Cfdt ne pouvait de ce fait pas être anti-nucléaire, au sens où, de l'avis de H. Catz,

« tel que c'est porté par beaucoup d'associations, « un je suis anti-nucléaire, deux maintenant on peut commencer à parler de la politique énergétique ». Alors que nous notre discours a toujours été de dire « un, quelle est la politique énergétique et la politique environnementale, sur le développement durable de la France, deux une fois qu'on a clarifié nos positions sur ce que doit être une politique responsable, de développement durable, une politique énergétique qui permette de lutter contre les GES, quelle est la place que peuvent occuper les différentes sources d'énergie qui existent aujourd'hui chacune ayant ses avantages et ses inconvénients » (Entretien avec H. Catz du 4 septembre 2014).

Le débat s'élevait du nucléaire à la politique énergétique en gardant à l'esprit les risques liés à cette industrie.

A partir de 1998 seulement, des contacts se nouent tout de même au niveau national, avec le FNE par exemple, entre P. Bobe et son président C. Garnier²³¹. Dans l'ensemble, un travail commun reste difficile car selon la Cfdt, la réponse des écologistes est beaucoup moins globale que la réponse syndicale.

Le dialogue entre les écologistes et la Cfdt est difficile en raison de logiques d'approches de la protection de l'environnement et de l'écologie différentes. Même une approche démocratique du débat sur l'énergie ne permet pas de gommer les différences. Toutefois cette confrontation est l'essence même de l'activité cédétiste pour construire une expertise plurielle.

2.2. La Cgt réputée productiviste et pro-nucléaire ignorée du mouvement écologiste

Les relations entre la Cgt et le mouvement écologiste sont rares. Ces derniers refusent d'échanger avec la Cgt au regard de ses positions majoritairement pro-nucléaires. De son côté, la Cgt dénigre les associations écologistes; une association écologiste car communiste fait exception. En 1992, un changement est à noter dans les relations entre cégétistes et écologistes.

²³¹ Entretien avec P. Bobe du 12 mai 2014

Dès la première allusion aux mouvements écologistes dans les années 1970, la Cgt montre que ceux-ci ne peuvent pas être les seuls à s'occuper de la protection de l'environnement en raison de leur vue trop étroite des problèmes.

« La Cgt pour sa part estime que la mobilisation publique sur le thème de l'environnement ne soit en aucun cas dissociée des problèmes économiques et sociaux » (Cgt 204CFD4 Note « Pollution et environnement »)²³².

En 1982, lors du congrès de la fédération de la Construction de laquelle il relève, le futur chef de service du Secteur *Cadre de vie* de la Cgt, reconnaît que son syndicat a peu considéré les questions d'environnement jusqu'ici;

« avec parfois un peu de suffisance ou de mépris pour ces questions subalternes, assez bonnes pour occuper les loisirs des militants de seconde zone, que sont à nos yeux les militants des associations multiformes, écologistes ou autres » (Rémy, 2014)²³³.

Plus tard en 1990, lors d'un congrès de la FSM à laquelle la Cgt est encore affiliée²³⁴, un permanent cégétiste propose de ne pas laisser la lutte pour le développement durable aux seuls experts ou écologistes²³⁵. La FSM propose des luttes convergentes.

La confédération se plaint dans les années 80 d'être évincée des débats par les associations écologistes; elle apprécie d'autant plus d'être invitée à rejoindre le *Mouvement National de Lutte pour l'Environnement* (MNLE), créé en 1981 par le Parti Communiste, plus exactement par la commission Environnement du Parti communiste car des résistances internes au parti à sa création existent. C'est C. Vallin et A. Pelosato qui insistent.

« Camille Vallin à l'époque maire de Givors qui était président d'un ensemble d'associations de communes riveraines de la vallée du Rhône qui s'occupait des forces de l'environnement contre les pollutions. Et moi j'étais donc directeur de cette gigantesque association qui regroupait 200 communes riveraines du Rhône. Donc on menait une action sur l'environnement assez importante » (entretien avec A. Pelosato du 19 décembre 2014).

L'association apporte à la Cgt une expertise scientifique des problèmes par exemple sur les maladies professionnelles, alors que la Cgt lui explique la lutte des classes. *« Eux ça leur donnait une expérience sur les problèmes d'environnement d'un point de vue scientifique »* (entretien avec A. Pelosato du 19 décembre 2014). Un secrétaire confédéral siège dans les instances dirigeantes en la personne d'Alphonse Véronèse. Celui-ci prononce d'ailleurs le discours de clôture du congrès constitutif les 28 et 29 novembre 1981.

« Nous voulons être un mouvement qui unifie et agit en toute indépendance de qui que ce soit, avec nos prérogatives, de façon très diversifiée et permanente sur de multiples sujets qui font le cadre de vie et l'environnement :

- des luttes à l'entreprise contre toutes nuisances
- des investissements à la qualité et aux coûts de production

²³² Cgt 204CFD4 Jean Louis Moynot – années 70 – CCEES, Laffarge, FD du bâtiment, Pollution environnement, ORTF défense des libertés

²³³ In JL Rémy p. 19 d'après Cgt 398CFD76, 32e congrès fédéral de la construction, séance logement, intervention de René Déjardin, pp. 17-18.

²³⁴ Désaffiliation de la Cgt de la FSM en 1995

²³⁵ Cgt 411CFD11 Environnement Industrie et environnement Déchets nucléaires 1991

- du débat sur le nucléaire et la politique énergétique aux problèmes de santé, à l'action pour l'amélioration des conditions de travail
- du logement aux questions de transport et de circulation
- des équipements sociaux à la culture, aux sports et loisirs
- de la préservation de la nature, de l'espèce humaine à la lutte pour la paix et le désarmement, [...].

Tout ceci est entrepris sur la base d'un dénominateur commun qui traverse la vie de la société, c'est-à-dire : par une action en profondeur pour que les travailleurs qui sont aussi des citoyens, soient les acteurs conscients des changements à promouvoir; qu'ils soient des éléments actifs de transformation » (Le Peuple n°1122 du 16 au 31 décembre 1981).

L'association est créée après les élections présidentielles qui installent un gouvernement de gauche. Ce gouvernement va permettre selon A. Véronèse de remettre en cause « *des bases du système socio-économique et politique de notre pays avec la mise en oeuvre de grandes réformes* » (économiques, nationalisation, droits nouveaux, nouvelles politiques de transports, logement, etc.) et de proposer une « *nouvelle croissance prenant pour fondement les besoins des hommes et leur aptitude à maîtriser le champ immense de la science, de la technologie, des sciences sociales, à leur service* » (Le Peuple n°1122 du 16 au 31 décembre 1981).

La mission principale attribuée au mouvement est l'information, l'éducation et la « *mise en mouvement des travailleurs, de l'opinion* » (Le Peuple n°1122 du 16 au 31 décembre 1981).

Au-delà de la participation du secrétaire confédéral aux instances dirigeantes du MNLE, les interactions sont épisodiques au niveau national et se situent vraisemblablement plus entre associations locales et militants cégétistes souvent eux-mêmes communistes²³⁶. Entre 1983 et 1986, un permanent confédéral représente la Cgt au Comité Directeur et participe aux congrès²³⁷. A plusieurs reprises, des rencontres ont lieu entre le président du MNLE et le secrétaire confédéral en charge de l'environnement à la confédération cégétiste sans que cela ne donne lieu à des actions prépondérantes (1986, 1998)²³⁸. L'association et la confédération s'invitent mutuellement à participer à des formations et colloques, échangent des informations liées à leur lutte pour l'environnement avec quelques luttes convergentes (dossier Pennaroya en 1986, rapport sur la voiture propre en 1987 par exemple) et publient des déclarations communes.

Sur demande du MNLE, la confédération apporte un soutien logistique lors de la baisse des subventions du ministère de l'Ecologie (de 40%) que subit l'association en 1986 avec la prise en charge par la Cgt de la partie Entreprise du MNLE. La confédération informe régulièrement ses propres adhérents de l'existence de la revue du MNLE, *Naturellement* et les invitent à se joindre aux associations locales du MNLE. MNLE et Cgt mènent peu d'actions communes et comme nous le dit L. Brovelli, ce sont plus « *des échanges de points de vue qui ne*

²³⁶ Entretiens avec Pelosato du 19 décembre 2014, Combrouze du 20 janvier 2015

²³⁷ Cgt 411CFD8

²³⁸ Cgt 411CFD8

conduisaient pas à des actions précises. Chacun faisait son miel de la réflexion des autres » (entretien avec L. Brovelli du 20 janvier 2015).

En 1992, notons le souhait d'une lutte convergente avec les associations de protection de l'environnement comme le relate un article de la *Revue des CE* (n°55 de décembre, p.17) « *L'environnement c'est notre responsabilité* ». Cet article est écrit par R. Déjardin, chef de service du secteur Cgt *Cadre de vie*, au lendemain de sa participation au sommet de Rio et d'une rencontre débat le 9 juillet 1992 sur l'étang de Berre rassemblant les associations de défense de l'environnement, les scientifiques, la presse locale autour d'une question simple « Quel étang? Pourquoi faire? Avec qui? Quels moyens? ».

Mais en 1995 encore, la différence entre la Cgt et ces associations est de nouveau réaffirmée; dans *Le Peuple* N°1408-09 du 18 mai 1995 paraît un article « *Pour une démarche syndicale sur les questions de l'environnement* » issu du document du bureau confédéral de la Cgt sur l'environnement rédigé par M. Lamoot entouré d'une équipe de responsables syndicaux. La Cgt en appelle au progrès pour résoudre le problème et sans retour en arrière, ce qui constitue une critique des écologistes.

« Les questions de l'environnement nées de l'évolution de la civilisation ne pourront cependant être résolues que par des progrès supplémentaires de celle-ci et non par une régression » (Le Peuple N°1408-09 du 18 mai 1995).

La Cgt restant encore relativement productiviste et pro-nucléaire, le mouvement écologiste ne peut que l'ignorer. Un exemple de l'ignorance de la lutte syndicale pour l'environnement vient de l'association *Nature et Société* en 1996. Un courrier de son président, Philippe Dumée, montre à M. Dusart (Cgt) à quel point les milieux écologistes méconnaissent l'action syndicale ou tout au moins les positions confédérales vis-à-vis des problèmes environnementaux. P. Dumée dit avoir pris conscience avec son association de la nécessité « *d'étendre les préoccupations environnementales aux milieux professionnels* » et en fait la proposition à la confédération²³⁹. Un projet ESPACE (Entreprises et syndicats pour une protection active de l'environnement) est en cours pour le Val de Marne. P. Dumée propose « *à titre d'exemple, les CHSCT seraient étendus à la protection de l'environnement en devenant CHSCT-PE* ».

« En tant qu'acteur susceptible de peser - dans les entreprises - sur les décisions liées à l'environnement et aux droits des générations futures, nous vous demandons de bien vouloir nous faire état de vos connaissances et expériences en la matière (documentation, articles publiés, participation à des colloques, formations assurées, ...) » (Cgt 75CFD20).

Hold-up des connaissances ou supériorité des associations écologistes sur le mouvement syndical? La réponse de la Cgt n'est pas connue.

Nous avons présenté une Cgt sans contact avec le mouvement écologiste; nous pouvons supposer qu'elle s'est entretenue sur le sujet de l'environnement avec le parti politique duquel

²³⁹ Cgt 75CFD20

elle se sent la plus proche, à savoir le PCF. Cependant peu d'éléments les reliant apparaissent entre ces deux organisations dans notre corpus et notre littérature.

Si le PCF n'est bien entendu pas une association ni un parti écologiste, il est cependant le premier parti politique à créer en 1969 une commission pour traiter les questions scientifiques et techniques dont l'écologie grâce à R. Le Guen et R. Leroy ²⁴⁰. René Le Guen, ingénieur, est par ailleurs membre de la CE de la Cgt (1967-82), membre du CES nommé en 1971 au titre de la Cgt. Peut être a-t-il joué naturellement un rôle dans le lien entre les deux organisations pour traiter du problème. Une commission *Cadre de vie* est ensuite créée au PCF puis une véritable commission *Environnement* avec P. Juquin. Cette commission produit un texte interne important le 15 novembre 1975 intitulé « *Avant projet sur les points de repères essentiels pour la question de l'environnement* ». Ce texte sert de base pour le rapport présenté par P. Juquin au Comité central de 1976 « *les communistes et le cadre de vie* ». Foulquier, présent dans la commission dès sa création, écrit dans un support de formation à l'écologie pour le PCF, « *je pense que nous sommes le premier parti qui a réuni son instance dirigeante à ce sujet* » (Foulquier, 2009, p. 29).

En dehors de la Cgt Energie, Foulquier dit avoir peu de relations avec des cégétistes²⁴¹. Pourtant son livre paru en 1973 *Marxisme et environnement* (Biolat, 1973) tiré à environ 10 000 exemplaires et traduit en plusieurs langues (russe, japonais, allemand), se trouve dans des bibliothèques cégétistes.

Selon Foulquier (2011), depuis 1971 et le programme communiste « *Changer de cap* », dans toutes les campagnes électorales des propositions fortes en matière d'environnement sont présentes. Avec du recul en 2011, Paul Sindic, également communiste, écrit dans la revue du Projet du PCF sur « *Ecologie et communisme, des combats d'aujourd'hui* »,

« *si le mouvement écologiste a joué un rôle très positif dans un recensement exhaustif de la multiplicité des atteintes à l'environnement, sa difficulté idéologique à percevoir le rôle décisif, structurel d'une course infernale à des profits toujours plus élevés dans l'aggravation des gaspillages de ressources, des atteintes environnementales l'a conduit à de sérieuses erreurs d'analyse et d'orientation* » (Sindic, 2011).

Plusieurs articles écrits par des communistes se retrouvent dans les revues de l'UGICT. En Juillet 1970 paraît dans la revue Options un dossier sur le thème de la pollution sous le titre « *Comment lutter contre la pollution?* ». Parmi les trois auteurs, l'un d'eux est au PCF (Michel Hincker). Le dossier comprend un premier article sur « *Pollution et environnement* » puis un second sur les techniques de lutte et un dernier sur les répercussions économiques. La pollution est liée à l'environnement et les questions de l'eau, de l'air, de la mesure de la pollution et de sa prise de conscience sont abordées. Notons également un article de V. Labeyrie, scientifique écologue et communiste, dans Options (Juillet 1975 - n°99 *Ecologie : plus de place pour plus de roses*, p.13) écrit avec J-M. Legay professeur à Lyon 1. Ou encore en 1990, dans *Spécial options*

²⁴⁰ Entretien avec L. Foulquier du 2 mars 2012 et Foulquier (2011)

²⁴¹ Entretien avec L. Foulquier du 2 mars 2012

(n° 30 1990 *Où va la terre? 1- environnement*), Sylvie Mayer, spécialiste en biologie marine, responsable des questions d'environnement au PCF écrit « *en attendant des décharges rentables* », et Pascal Acot scientifique communiste écrit « *Pour une écologie de la libération humaine* » alors qu'il a publié antérieurement une histoire de l'écologie (Acot, 1977).

Les relations entre PCF et Cgt se traduisent encore en décembre 1986 par une invitation du PCF signée Gaston Plissonnier, secrétaire du Comité central, à une rencontre « *Environnement enjeu de société, enjeu de civilisation* » prévue le 17 janvier 1987; à ce titre, il envoie le programme du PCF pour l'environnement comprenant les « *grandes orientations de la politique d'environnement du Parti Communiste Français* ». « *Ce texte n'a pas la prétention d'être exhaustif, il est un moment de notre réflexion, il n'est pas à prendre ou à laisser : nous souhaitons qu'il soit une contribution à un large débat sur l'environnement* » (Cgt 358CFD1).

Plus tard, en 1990, un permanent confédéral F. Combrouze, s'entretient avec Mireille Bertrand membre du bureau politique du PCF en charge de l'environnement; il est lui-même membre de la commission Environnement du PCF. Des documents du PCF sont retrouvés dans les archives confédérales telle la brochure « *Entre ciel et terre, des propositions du PCF pour l'environnement* » publiée en 1987 à l'occasion de l'année de l'environnement et d'un document issu de la journée d'étude du PCF sur l'environnement du 19 décembre 1989 ²⁴².

Cet *écolocommunisme* – expression tirée du titre du n°6 de la revue du Projet du PCF (2011) – est peu connu. Pour preuve, Jacob écrit que « *le Parti communiste français n'a apparemment pas été initialement très réceptif aux thèses écologiques, développées au début des années 70. En fait, peu de partis (excepté le PSU) s'y sont intéressés* » (Jacob, 1999, p. 271). Mais c'est la Cfdt qui est la plus proche du PSU. Selon Foulquier (2011), il subsiste un écart au PCF entre ce que le parti a fait et la perception qu'en ont les gens et les communistes d'un point de vue de l'écologie malgré le travail des élus locaux sur la bataille de l'eau, l'énergie, l'urbanisme, les transports publics, la recherche. L'analyse de Foulquier décline les raisons de cet écart.

« *Il est difficile de démontrer que les enjeux de l'environnement sont des enjeux de classe et non des revendications ou du « désir de nature ou de naturel »! Nous avons eu tendance à agir essentiellement sur « le cadre de vie ». Le « social », « l'économique » étaient prioritaires. La direction nationale n'a pas pu (ou su) lancer des campagnes avec nos propositions [...]. L'expression « forces de gauche et écologistes » a laissé ce sujet aux « verts », y compris dans notre presse. Le temps est pris par « la stratégie » et « les élections ». Les moyens donnés à la « commission écologie » étaient trop faibles. Mais surtout le travail morcelé (recherche, économie, énergie, agriculture, écologie,...), peut se « perdre » faute de cohérence, de projet. Quelle fédération, quelle section a diffusé les derniers tracts sur l'écologie, le climat, la taxe carbone, l'eau ? Qui impulse ? Ne nions pas les reculs idéologiques. Les « non débats » du style « non » aux nanotechnologies, aux O.G.M., au nucléaire, au TGV [...] exploitent les peurs et ne permettent pas la construction commune de réponses. Il faut relancer la bataille sur les connaissances. Une vision globale sur les rapports « homme-nature- société » est nécessaire pour lier le « vivre mieux et autrement » avec une autre conception de la croissance et du développement. Depuis quelques temps une demande et une offre de formation sur « l'écologie » se développe, la Revue du Projet existe et en parle. Si on utilise nos propositions, on peut inverser la perception que les gens ont de notre politique environnementale » (Foulquier, 2011).*

²⁴² Cgt 411CFD8

Nous ne pouvons cependant pas établir la porosité des idées sur l'environnement entre la Cgt et le PCF.

Mal-aimée du mouvement écologiste excepté le MNLE, la confédération se tourne probablement vers le Parti communiste qui se préoccupe d'écologie depuis les années 1970. Toutefois en recherchant la convergence dans les luttes, sa situation change. Sa participation à la déclaration commune des ONG au comité Jo'Burg pour le sommet de Johannesburg montre la possibilité d'une convergence.

L'histoire complexe du mouvement écologiste montre son évolution vis-à-vis de l'économie et sa place auprès des organisations syndicales. Du souhait initial de changer la société pour une vie en harmonie avec les lois écologiques, et du refus de traiter les conséquences néfastes de l'activité économique sur l'environnement, il fait sa mue tenant compte progressivement des contraintes socio-économiques; il rapproche ainsi économie et environnement. Le fait qu'il dépasse les seules préoccupations anti-nucléaires réduit le fossé avec les syndicalistes. Leurs modes de pensée diffèrent; les uns partitionnent les problèmes opposant emploi ou économie à environnement, alors que les autres souhaitent défendre tout ce qui impacte l'homme. Leurs lieux d'actions diffèrent jusqu'au début des années 1990, le terrain de l'entreprise et celui de l'emploi restant ceux des organisations syndicales. Cependant par la suite, parmi la multitude des parties prenantes qui entourent les entreprises, les associations écologistes semblent de plus en plus écoutées des directions d'entreprises.

« En matière de régulation sociale, compte tenu de la multiplicité des interlocuteurs, on avait l'habitude d'avoir un dialogue entre entreprise et organisations syndicales. Le monopole syndical est aujourd'hui contesté par le développement de relations entre l'entreprise et de nouvelles parties prenantes (ONG, associations, etc.) avec lesquelles elle a développé des relations » (Aloisi de Lardere et al., 2006).

La convergence des luttes n'est pas une évidence même si elle est souhaitée et mouvements écologistes et syndicaux semblent plus travailler les uns contre les autres qu'ensemble alors que leur aspiration à vivre mieux est commune. Le développement durable alliant l'économie au social et à l'environnement, à partir des sommets de la Terre, invite pourtant à la convergence des luttes.

SECTION 4 - DES JOURNALISTES ECOLOGISTES EN MAL DE RECONNAISSANCE

Quelques journalistes au lendemain de mai 68 n'ont pas manqué de remettre en cause la société de consommation et de gaspillage et de porter les revendications des associations du mouvement environnementaliste. Ils se sont rassemblés en une association des journalistes - écrivains pour la nature et l'écologie (JNE) en 1969. Une deuxième association naît en 1994 pour proposer en sus des formations, l'AJE (Association des Journalistes de l'Environnement).

JNE donne un panorama de « *40 ans d'écologie dans la presse* » dans sa revue *Le Canard Sauvage* n°100 (JNE, 2009). Claude Marie Vadrot écrit dans l'éditorial.

« Les fondateurs et premiers membres étaient essentiellement des naturalistes et des responsables de rubriques liées à la pêche ou à la nature. Mais très rapidement, le recrutement s'est élargi. Au point qu'en 1974, seule occasion pour laquelle l'association se mêla directement à la vie politique, elle participa activement à « l'invention » de la première candidature « écologiste » à une élection, soutenant et organisant la campagne électorale à la présidentielle de l'agronome René Dumont. Ensuite l'association s'abstint de jouer un rôle politique » (JNE, 2009).

Alors qu'il s'est replongé dans ses archives, il trouve « *décourageant quand on se rend compte que beaucoup de questions, presque toutes les questions ont été posées il y a des dizaines d'années. Sans toujours trouver des réponses satisfaisantes de la part des politiques et des gouvernements* ». Dans une rétrospective, trois phases de l'histoire du journalisme environnemental sont distinguées :

1969 – 1979 : des journalistes militants aux journalistes « concernés »

1979 – 1989 : l'information environnementale sort de son ghetto

1989 – 2009 : l'information environnementale s'installe comme un fait divers

Tous les contributeurs au numéro s'accordent sur le fait qu'en quarante ans, « *on est passé d'un extrême à l'autre. Le vide relatif a fait place au trop plein* » d'informations « *parfois assez creux comme en témoignent certains sujets et suppléments parus début avril (2009) à l'occasion de la Semaine du développement durable* » (JNE, 2009).

En outre, l'association à sa création rassemble des journalistes militants comme des professionnels « concernés » qui enquêtent et écrivent des articles et parfois des éditoriaux.

« Ces écrits laissent généralement entendre que notre planète, notre pays, notre région et notre environnement proche pourraient être mieux et plus respectés, moins souillés, moins détruits. Et que le néolibéralisme, avatar moderne de l'économie productiviste ayant régné à l'Ouest comme à l'Est au cours des soixante dernières années, constitue la pire des solutions à la crise environnementale que connaît la planète. [...] Il suffit de penser à tous ces thèmes que les premiers d'entre nous évoquaient dès le début des années 70 dans la plus grande indifférence : pollution des eaux par le nitrate, effet de serre, danger de la dérive des élevages conduisant à la « vache folle », excès de la voiture en ville, pollution des rivières, risques d'un accident nucléaire, refus des énergies renouvelables, [...] » (JNE, 2009).

Le magazine écologique le plus diffusé en France (45 000 exemplaires) est *le Sauvage*, publié par le groupe du *Nouvel Observateur* entre 1973 et 1981. Il est créé par Alain Hervé de retour d'un tour du monde à la voile et après la création de l'antenne française des *Amis de la Terre* et de son journal *Courrier de la Baleine* en 1970. Il se lance dans l'aventure journalistique « *pour faire connaître l'écologie par un journal grand public* ». Il écrit, « *nous voulions promouvoir une nouvelle culture dont l'écologie aurait été le ferment* » (JNE, 2009). Des journalistes environnementaux participent à *Politique Hebdo*, *Charlie Hebdo*, *Libération*, *la Gueule ouverte*, *La Voix des végétariens*, *Action écologique*, *Combat nature*, *La Vie catholique* et bien d'autres encore. Selon l'un des journalistes, L. Samuel, la difficulté est de trouver des informations indépendantes

sur les centrales nucléaires ou l'agriculture biologique. Il évoque le « *quasi silence des grands media sur ces sujets capitaux* » qui a entraîné la création de la *Gueule ouverte* ou de *Le Sauvage*. Une agence de presse l'APRE (Agence de presse de réhabilitation écologique) est même créée en 1973 avant de devenir un magazine, *Ecologie – Hebdo*.

En 1980 comme le titre C-M Vadrot, journaliste, « *l'information environnementale sort de son ghetto* ». Les revues militantes disparaissent sans qu'il soit certain que cela soit lié à l'espoir soulevé par l'arrivée de la gauche au pouvoir. Les militants deviennent des journalistes « *concernés* » oeuvrant pour la « *grande presse* » en affrontant « *un certain sourire dans leurs rédactions. Les rédacteurs en chef les considéraient comme des préposés à la nature et aux petits oiseaux alors que, sur la lancée des revues militantes où un grand nombre d'entre eux avaient fait leurs armes et peu à peu appris à faire la différence entre les faits et les idées, ils abordaient les questions les plus graves, celles dont notre société débat encore aujourd'hui* » (JNE, 2009). Ils parviennent à installer petit à petit des rubriques régulières dans la grande presse et leur rédacteur en chef tout comme de nouveaux journalistes « *se prennent d'intérêt pour l'information environnementale* » à chaque bon résultat électoral des Verts.

Le journal *Le Monde* envoie ses journalistes pour des reportages sur le terrain à partir de la marée noire de l'Amoco-Cadiz en 1978 puis pour les suivantes. Auparavant le ton est plutôt à l'éloge de la technique notamment nucléaire et hydraulique même si la destruction des forêts est pointée du doigt. Mais les journalistes environnementaux sont isolés dans leur rédaction comme le rappelle Roger Cans, d'où la nécessité d'une association les rassemblant et organisant des voyages de presse. Il témoigne de l'étonnement de la rédaction du *Monde* lorsqu'il a voulu couvrir la rubrique devenue vacante;

« la rédaction du Monde était très étonnée que cette rubrique trouve preneur, en une période où l'on s'intéressait surtout aux réformes de la gauche pour décentraliser et régionaliser. Le chef du service m'a carrément dit que l'environnement, soit, mais que l'important était la décentralisation et la régionalisation qui devrait occuper 80% de mon temps. J'ai répondu que je pensais le contraire et que j'envisageais de consacrer 80% de mon temps à l'environnement et le reste à des reportages en région pour leur faire plaisir » (JNE, 2009).

La progression des articles sur l'environnement continue dans les années 90 dans la presse nationale et régionale même si les articles sur le climat par exemple sont méprisés des rédactions. « *Demeurait en filigrane l'idée que les journalistes « écolo » sont à la fois (et seulement) préposés aux petits oiseaux, à la nature et aux utopies intéressant médiocrement le lecteur* » (JNE, 2009). La situation est pire pour la presse régionale « *freinée par les pressions liées à ses situations de monopole* ». Pour C-M. Vadrot, l'intérêt fluctue toujours en fonction des résultats électoraux des Verts. Ainsi l'information environnementale devient une « *nouvelle forme du fait divers* » et colle aux catastrophes écologiques tout en prenant plus de place. Elle se développe d'autant plus qu'

« il existe une demande des lecteurs sur la préoccupation environnementale et écologique lorsque la question de la santé des citoyens et surtout de leurs enfants est posée comme le montrent les sondages auxquels notre association a fait régulièrement procéder à partir de 1998. [...] Des enquêtes qui globalement montrent que le traitement de l'actualité environnementale dépend encore beaucoup de la présence ou de l'absence d'un « journaliste concerné » dans une rédaction : le départ ou la retraite de l'un d'eux se traduit toujours par la baisse du « bonus écologique » d'un média » (JNE, 2009).

Mais selon C-M Vadrot, aux explications et analyses se substitue peu à peu le sensationnel de la rubrique des faits divers. Six domaines sont traités : *« les Organismes Génétiquement Modifiés, les multiples aspects du réchauffement climatique, le transport collectif ou individuel, l'agriculture et les produits phytosanitaires utilisés, les marées noires et enfin les incidents et accidents chimiques »* (JNE, 2009).

Ainsi les journalistes environnementaux ont connu un succès tout relatif au sein de leur rédaction et des lecteurs essentiellement lors de bons scores aux élections de partis écologistes ou lorsqu'au regard de nuisances industrielles, la question de la santé des citoyens se posait. Par rapport aux organisations syndicales, le bilan de leur interaction est aussi bien maigre.

A la Cfdt, dès les premières actions en faveur du cadre de vie et de l'environnement, des journalistes sont invités, ce qui leur permet de relayer l'information. Par exemple, au moment du colloque sur le Cadre de vie en novembre 1970, un article paraît dans *Le Monde* (*« Les aises du pigeon – un colloque Cfdt sur le « cadre de vie » »* du 14 novembre 1970) et un dans *Le Moniteur*²⁴³. Il arrive également à la Cfdt d'inviter des journalistes à participer à un groupe de travail ou à animer des tables rondes. Ainsi, J. Denis Lempereur, journaliste à *Sciences et Vie* est invitée au premier forum des CE en 1984. A cette occasion, la Cfdt apprend de D. Dangaix journaliste, que *« la Cfdt a globalement une bonne image dans le milieu des journalistes environnement mais moins bonne qu'auparavant car moins présente »* (Cfdt 8H1255 1er Forum CE – CHSCT organisé par le CELIC et la Cfdt au Pavillon Baltard de Nogent sur Marne les 16-18 octobre 1984).

A la Cgt, la communication des actions et des revendications par des conférences de presse est une habitude. Cependant, malgré l'invitation de journalistes spécialisés ou généraux, peu de personnes se déplacent. Selon L. Brovelli, bien souvent, ils ne sont que trois ou quatre alors que la Cgt leur fournit un dossier de presse très complet pour chacune. Ainsi par exemple, le 12 février 1985, a lieu une conférence de presse des confédération Cgt, fédérations Métaux et Industries chimiques, INDECOSA, *« Essence sans plomb, prix des carburants et avenir des industries automobiles »*. Quinze journalistes essentiellement syndicaux et spécialisés ainsi que l'AFP sont présents²⁴⁴, ce qui est exceptionnel.

²⁴³ Cfdt 10DVS35

²⁴⁴ Cgt 411CFD3

La presse syndicale lue par tous les adhérents (*Vie Ouvrière* à la Cgt, *Cfdt Magazine* à la Cfdt) est en majorité rédigée par des journalistes.

Nous sommes face à des journalistes qui ont de la peine à obtenir des informations mais qui ne se tournent pas vraiment non plus vers les acteurs ayant une expertise sur l'origine des dégâts causés à la nature et à la santé des humains comme les organisations syndicales. De l'avis de C-M Vadrot,

« l'interlocuteur le plus fréquent et le plus accessible de journalistes dans les années 70 (sur les usines chimiques et sur le nucléaire, notamment) a toujours été le syndicat CFDT et rarement la CGT. C'est d'ailleurs la CFDT qui à cette période a inventé la notion de « Dégâts du progrès » et a publié au moins un livre sur le nucléaire. Toutes nos informations provenaient de la CFDT et de responsables militants qui se sont ensuite (à partir de 1981) (intégrés) dans les rangs du pouvoir. C'est d'ailleurs un responsable CFDT qui a été mis à la tête de la première version de l'ADEME » (courriel à C. Bonne du 10 juillet 2015).

Les journalistes traitant de l'environnement sont isolés dans les rédactions et quittent peu à peu leur militantisme pour plus de crédibilité; ils restent toutefois des utopistes aux yeux de leurs collègues. La communication sur l'environnement dans la presse semble faible, de ce fait la communication sur les actions syndicales environnementales l'est également. Pour s'assurer de ces conclusions, il faudrait dépouiller la presse sur le thème de l'environnement, ce que nous avons choisi de ne pas faire pour des contraintes de temps²⁴⁵. Dans tous les cas, les liens des journalistes avec les syndicalistes se sont distendus au fil des années.

SECTION 5 - L'OPINION PUBLIQUE POUR LA DEFENSE DE SON « PRE CARRE »

Les derniers acteurs en force autour des organisations syndicales sont une catégorie diffuse qui se recoupe avec celles exposées précédemment. Parmi eux des salariés d'entreprises, des dirigeants, des adhérents d'associations écologistes, des adhérents aux organisations syndicales ou des sympathisants, des fonctionnaires, etc. Ils représentent l'électorat s'exprimant dans des proportions fluctuantes selon les années par un vote écologiste²⁴⁶, notamment pour les élections européennes (de 4% dans les années 80 à environ 10% dans les années 2000). Voici quelques chiffres pour tous les partis écologistes confondus.

Figure 17 - Quelques résultats écologistes aux élections en France

<i>Elections</i>	<i>% exprimés</i>
<i>1974 : présidentielles</i>	<i>1,32%</i>
<i>1979 : européennes</i>	<i>4,39%</i>

²⁴⁵ cf. section 3 du chapitre 2

²⁴⁶ pour plus de détails consulter <http://www.france-politique.fr/les-verts.htm>.

Elections	% exprimés
1981 : présidentielles	3,88%
1984 : européennes	3,37%
1986 : régionales	3 élus
1988 : présidentielles	3,78%
1989 : européennes	10,59%
1994 : européennes	2,95% + 2,01% (Génération Ecologie)
1995 : présidentielles	3,32%
1999 : européennes	9,72% (9 élus) + 1,52% (MEI)
2002 : présidentielles	5,25%

A partir de www.france-politique.fr/les-verts.htm

D'après Boulet « *la découverte de l'environnement par l'opinion française est indissociable du développement contemporain d'un regard plus aiguisé et plus critique sur l'époque, sa société et son économie, son « système » pour employer un terme alors largement utilisé : les événements de mai 1968 et leurs retombées n'y sont pas étrangers* » (Boulet, 2006a, p. 230). L'opinion française aurait été entraînée par les pouvoirs publics à l'instar de l'année 1970 proclamée *Année de l'environnement* en France.

La première prise de conscience est locale suite à des nuisances sonores, olfactives, visuelles ou à la dégradation du cadre de vie des populations (eau, mer, forêts, paysages, etc.) devenues insupportables. Les pollueurs sont les industries mais aussi des politiques notamment en raison de leurs choix d'aménagement du territoire. L'opinion publique s'organise le plus souvent en association pour les interpeller. Pour Boulet (2006a, p. 489), la pénétration des thèses écologistes dans la société reste malgré tout inégale. Aussi le poids direct exercé par l'opinion sur les entreprises en faveur de la protection de l'environnement reste très variable. « *Il serait sans doute hâtif* », note avec prudence Bourdonnements²⁴⁷, « *d'affirmer que [les réalisations entreprises dans les établissements industriels] répondent aux protestations des populations concernées, l'opinion publique ayant toujours une influence minime sur les décisions d'investissement de plusieurs millions de francs. Sentiment confirmé par une enquête [...] de 1989*²⁴⁸, dans laquelle on voit les deux-tiers des sondés n'accorder qu'un faible poids à « la pression du consumérisme [et] des écologistes », quoiqu'ils soient néanmoins 76% à juger que des incidences sur l'image de marque sont susceptibles «[d]amener les industriels à modifier leur attitude à l'égard de l'environnement». Ce sont les projets d'implantations nouvelles (ou d'extension) qui

²⁴⁷ Laurent Polet et Pascal Delahaye, « La pollution par rejet toxique », Bourdonnements, no 99, p.44. (*Revue des élèves de l'Ecole Centrale de Paris (ingénieurs)*), cité par Boulet (2006a)

²⁴⁸ « Les Amis de la Terre menèrent ainsi en 1986 pendant l'enquête publique « une action d'un type nouveau » dans les communes de l'agglomération toulousaine concernées par un projet l'extension de l'usine Tolochimie, en vue d'y augmenter la production de phosgène: distribution de « plus de 10 000 tracts [...] dans les boîtes aux lettres », organisation d'une réunion, signature par plus de 2 000 personnes d'une pétition, expression d'avis sur « les registres [qui] se sont avérés insuffisants » » (Combat Nature, no 77, mai 1987, p. 74 cité par Boulet (2006a)

mettent concrètement et de plus en plus les entreprises au contact de phénomènes d'opinion. « *C'est l'opposition de la population qui compromet le plus fréquemment leurs projets de développement* ». L'opinion a en effet davantage les moyens d'empêcher que d'obliger ; « *jamais - note L'Usine Nouvelle en 1990 - les industriels n'ont été autant interpellés par les écologistes et riverains sur leurs projets de développement* » (Henri Loizeau et Régine Eveno, « Ces usines contestées par les écologistes », *L'Usine Nouvelle*, n° 2289, 31 octobre 1990, pp. 26-28. Cité par Boulet (2006a)).

Il arrive que des riverains s'associent avec les organisations syndicales comme autour de l'Étang de Berre mais ces actions restent très ponctuelles ; nous ne pouvons pas en déduire que leurs luttes sont régulièrement convergentes.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Chacune de ces catégories exerce directement ou indirectement des forces sur l'action des organisations syndicales, favorisant l'action syndicale ou l'entravant. Nous percevons une promiscuité et une connivence entre les pouvoirs publics et les directions d'entreprise propres à limiter la portée et l'application des lois protectrices de la santé et la sécurité des travailleurs et des populations aux environs des industries. Le mouvement écologiste longtemps focalisé sur la lutte contre le nucléaire abandonne assez tôt la possibilité d'une lutte convergente avec les organisations syndicales alors qu'elle aurait permis de multiplier les forces des uns et des autres et constitué une expertise pluraliste sur les problèmes environnementaux. Eloigné des organisations syndicales et donc ignorant tout de leur travail, le mouvement écologiste entame un dialogue directement avec les directions d'entreprise, en contournant probablement les IRP. Les journalistes invités par les organisations syndicales à amplifier leurs luttes n'ont pas non plus répondu à cet appel, se privant alors d'un point de vue différent de celui des acteurs les plus attendus sur les problèmes environnementaux. Enfin l'opinion publique peut être autant une alliée qu'un obstacle ; alliée lorsqu'elle relaie l'action locale ou l'amplifie mais obstacle lorsqu'elle s'accapare des luttes locales écartant une expertise plurielle.

Au regard de ce paysage, les organisations syndicales semblent isolées. Ont-elles été véritablement évincées du débat pour la préservation de l'environnement ou les pouvoirs publics ont-ils constitué un support à l'action syndicale en faveur de l'environnement ? les pouvoirs publics ont-ils accepté d'entendre les experts de terrain que sont généralement les syndicalistes ? Mais encore un dialogue interne dans l'entreprise entre IRP et direction a-t-il été possible ?

Ces forces contraires dépendent des intérêts de chacune des catégories qui se dote de sa propre définition de l'environnement. Ainsi l'industriel pour qui l'environnement est ce qu'il peut polluer, ne remet pas en question le mode de développement économique contrairement

aux organisations syndicales. Les divergences d'approches de l'environnement entre les acteurs présentent un risque dans la recherche des solutions à apporter et celle des responsables. C'est l'ensemble de la vie en société qui peut s'en trouver bouleversé car comme l'écrit R. Poujade en 1975, « *notre environnement est le reflet de notre vie sociale* » (Poujade, 1975, p. 222). D'une manière générale, définir permet le passage à la réflexion et oriente l'action. Toutefois comme nous l'avons mis en garde dans notre méthodologie²⁴⁹, à l'intérieur de ces catégories, des voix divergentes existent comme EpE pour le patronat, le MNLE pour le mouvement écologique.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Voilà deux organisations syndicales dans une France en crise économique susceptibles de lutter pour un environnement naturel et humain alors qu'un cadre juridique propice à l'environnement prend forme. Leur approche de l'environnement diffère de celle des forces en présence autour d'elles telles les directions d'entreprises soucieuses du secret des affaires et de préserver leurs marges financières et les administrations tiraillées entre les impératifs économiques, la diminution des pollutions et des risques industriels. L'indifférence vis-à-vis des organisations syndicales est une réalité du côté des mouvements écologistes et de l'opinion publique ainsi que des journalistes. Peuvent-elles intervenir et ont-elles pu intervenir dans la gestion environnementale des entreprises ? ont-elles eu l'envie et les moyens d'agir pour l'environnement humain, proposer des droits nouveaux ? Les deux prochaines parties de cette thèse vont tenter de répondre à ces questions.

²⁴⁹ Chapitre 2 partie 1

PARTIE 3 – LES RESSORTS DE L’INTERVENTION SYNDICALE DANS LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES

Avec l’amplification de la pollution industrielle et automobile, les organisations syndicales auraient-elles jugé nécessaire de réagir à l’instar de plusieurs acteurs nationaux et internationaux depuis le début des années 1970 ? Dans l’affirmative, la question de la forme et du niveau d’intervention se pose; s’agit-il d’intervenir comme pour la gestion sociale depuis 1945 à travers les CE et le paritarisme dans les organismes sociaux ? Aucune de ces deux solutions n’est proposée aux organisations syndicales pour agir sur l’environnement et elles ne semblent pas attendues sur le terrain de la protection de l’environnement. Ont-elles capitalisé sur leur expérience en matière économique, sachant que l’intervention n’allait pas de soi pour tous les syndicalistes ? Nous allons à présent apprécier à l’aide de notre corpus de documents la nécessité de l’intervention syndicale pour l’environnement. Connaissant le fonctionnement des confédérations, nous nous doutons que tous les permanents n’ont pas réagi à cette problématique étant donné leur sensibilité et surtout le nombre de dossiers qu’ils ont à traiter sur des sujets brûlants en ces périodes de crise économique. Aussi nous nommerons les acteurs syndicaux sensibilisés ou affectés au dossier Environnement ainsi que les niveaux auxquels ils souhaitent intervenir ou interviennent pour une efficacité toute syndicale de l’intervention, c’est-à-dire généralement non mesurable.

Figure 18 - Présentation de la troisième partie

<i>Partie 3 - Les ressorts de l'intervention syndicale dans la gestion environnementale des entreprises</i>	
<i>Chapitre 5 - Intervenir ou non dans la gestion des entreprises, une nécessité au plan environnemental face à l'absurdité de la société</i> • <i>Les ressorts de l'intervention syndicale pour l'environnement</i> • <i>L'expérience en matière économique : un tabou?</i>	<i>Chapitre 6 - Une poignée d'acteurs pour une présence étendue</i> • <i>Une organisation intermittente confédérale pour l'environnement</i> • <i>L'intervention confédérale sur les lieux de pouvoir et de consultation</i>

CHAPITRE 5 – INTERVENIR OU NON DANS LA GESTION DES ENTREPRISES, UNE NECESSITE AU PLAN ENVIRONNEMENTAL FACE A L'ABSURDITE DE LA SOCIETE

Face aux nouveaux problèmes de société comme les pollutions et les rejets dans la nature dégradant l'environnement, comment réagissent les organisations syndicales ? Se sentent-elles concernées ? Pour répondre à nos interrogations, nous étudions d'une part, leur motivation à s'emparer de la problématique de la dégradation de l'environnement et d'autre part, leur capacité à intervenir dans les gestions des entreprises, à partir de leur expérience en matière économique depuis la législation de 1945 – 46 et les prérogatives conquises lors de la création des CE. Mais qu'est-ce que la gestion pour les organisations syndicales ?

Les syndicalistes ont peu de connaissances du fonctionnement de l'entreprise et encore moins de la gestion aux débuts de leur action militante. Si les fonctions économiques dans l'entreprise leurs sont enseignées avant les lois sur les CE de 1945-46, la notion de gestion est beaucoup plus floue et jamais définie. L'intérêt pour la gestion de l'entreprise vient avec la question de l'intervention syndicale dans les entreprises; ainsi la Cfdt du temps de la Cftc propose dès 1932 de former à la gestion; la formation professionnelle est essentielle pour l'émancipation du travailleur chère à la Cftc. J. Zirnheld, premier président de la Cftc, considère que,

« pour représenter auprès du monde patronal les intérêts des travailleurs et en discuter utilement, il nous faut avoir non seulement une instruction et une éducation professionnelles hors pair, mais encore un sens et une pratique de la gestion des entreprises, qui, seuls donneront aux revendications que nous soutiendrons toute leur valeur et leur opportunité » (Branciard, 1990, p. 28).

De sources confédérales, la gestion peut être tour à tour gestion du capital, gestion du travail, gestion économique, financière, gestion sociale et gestion de la production. Elle peut être aussi prévisionnelle. Cette énumération montre une relative connaissance de l'organisation d'une entreprise et n'a rien de révolutionnaire. Le périmètre proposé est conforme à celui des patrons.

La définition de la gestion par les organisations est elle aussi tout à fait commune. En partant de la définition de l'autogestion par la Cfdt, nous pouvons extraire les activités que la gestion couvre. E. Maire dans « *Demain l'autogestion* » écrit que l'autogestion pour les travailleurs,

« c'est le fait de s'administrer eux-mêmes et de se diriger eux-mêmes. [...] Aujourd'hui l'employeur a de fait tous les pouvoirs sur les travailleurs. Il embauche. Il licencie. Il organise le travail. Il fixe le taux des salaires » (Maire & Perrignon, 1976, p. 40)

C'est donc que la gestion est administration, direction, organisation du travail et des hommes. Ensuite par la définition de la gestion démocratique chère à la Cgt²⁵⁰, nous percevons la planification et la décision entre plusieurs options possibles.

« Gestion démocratique : expression par laquelle le Parti Communiste et la Cgt désignent ce que devrait être la gestion de l'économie et des entreprises dans une démocratie avancée. Elle est caractérisée par une planification qui assure une direction d'ensemble de l'économie et par des organismes appropriés qui permettent aux travailleurs et à leurs représentants dans l'entreprise d'être informés, de s'exprimer et d'exercer une influence sur les choix des dirigeants de l'entreprise » (Vignaux & Maire, 1980, p. 155).

Enfin, avant la Cfdt, à la Cftc une étude sur la fonction d'entrepreneur nous indique que lorsqu'il y a dissociation de la propriété et de la gestion,

« la fonction d'entrepreneur consiste à combiner ces deux facteurs de production : travail et capital, les combinaisons nouvelles assurant le développement de la production par l'augmentation de la productivité. La combinaison des facteurs capital et travail est l'aspect fondamental de la responsabilité de l'entrepreneur qui en commande l'aspect commercial puisque le prix de vente des produits et la marge bénéficiaire dépendent du prix de revient et celui-ci de l'utilisation qui est faite du travail et du capital. Si être entrepreneur consiste à trouver une combinaison nouvelle ... la fonction de l'entrepreneur consiste à organiser l'entreprise, unité de production qui exige l'unité de sa direction » (Vignaux & Maire, 1980, p. 83)²⁵¹.

Ainsi d'un point de vue syndical, la gestion est administration, planification, direction, choix pour organiser le travail et les hommes, mais aussi utilisation du capital. Ceci n'a rien de révolutionnaire. Par contre le syndicaliste s'oppose au patronat sur l'idéologie sous-jacente à la gestion qui induit des critères de gestion et des acteurs différents. La gestion est-elle réservée au patronat ou une place est-elle laissée aux travailleurs et à leurs représentants? La logique de la gestion ouvrière est clairement opposée à celle de la gestion patronale dite gestion capitaliste.

« La logique patronale, c'est augmenter le profit contre les salaires, augmenter la productivité en économisant sur les salaires. La logique des travailleurs, c'est augmenter la richesse produite (la valeur ajoutée), assurer une productivité qui évite les gaspillages financiers, qui est économe en capital, en matériel, en matières premières » (Cgt 1D1/36 - CCEES 1982 « l'information économique et sociale problème actuel », p.59)²⁵²

De ce fait « la gestion capitaliste ... est une gestion étroite qui ne se préoccupe pas des effets externes, des répercussions sur l'économie du pays, sur les salariés » (Cgt 1D1/36 - CCEES 1982 « l'information économique et sociale problème actuel », p.57) alors que la gestion ouvrière met l'homme au centre comme l'exprime la Cftc.

« C'est donc dans ces différents domaines : production, rôle du capital et du travail, propriété, crédit, fonction de l'Etat, que nous devons nous efforcer d'intervenir en vue de rétablir un ordre logique et humain dans les rapports qu'ils ont les uns avec les autres, recherchant par tous les moyens en notre pouvoir à replacer l'homme au centre même de tous les problèmes d'aspect matériel et économique » (Cfdt 6H208 - « Rapport préparatoire d'Enquête sur la Réforme de l'Entreprise » présenté par J. Brodier pour le 22^e congrès, p.5).

²⁵⁰ Nous la retrouvons dans un livre écrit par la Cfdt ; cf. citation suivante.

²⁵¹ Paragraphe « Entreprise, participation, cogestion » issu du Cahier de Reconstruction de février 1955 « Entreprise capitaliste, cogestion et syndicalisme » qui fait suite à une étude de 1947 « Point de vue syndical sur la réforme de l'entreprise »

²⁵² Point IV. les travailleurs et la gestion aujourd'hui

C'est ainsi que les syndicalistes considèrent qu'ils peuvent avoir une place dans cette gestion, encore « *chasse gardée* » (RCE n°96 août 1956 n° spécial « *le CE et son expert comptable* ») des patrons et techniciens de la gestion, successivement nommée *gestion démocratique*, *gestion tripartite*, puis *cogestion* et *autogestion*. Ces formes ne sont entendues que dans un système socialiste dans lequel les moyens de production sont collectifs et les rapports sociaux adéquats.

« Pour la Cgt, il n'y a pas une logique de gestion neutre, indépendante des rapports sociaux de propriété qui prévalent dans l'entreprise et dans la société » (J. Magniadas, « Le retour de la cogestion ? », Analyses et documents économiques Cgt, n° 49, février 1992 cité par Bartoli, (1994, p. 20)).

Notre corpus permet de démontrer que la gestion va au-delà de la seule technique comptable même si elle s'appuie sur les informations produites par des techniciens de la comptabilité. Ainsi, la gestion au sens syndical est une autre gestion que la gestion patronale, car mettant l'homme au centre de l'activité économique ; son efficacité est jugée selon des critères autant sociaux que financiers. Un de nos interviewés, militant syndical entre 1971 et 2002 sur les questions économiques mais aussi environnementales donne sa définition – large - de la gestion, à savoir « *qu'est-ce que l'entreprise fait de ses ressources et des ressources qu'elle a autour* » (entretien avec J. Moulin du 4 mai 2015). Nous entendons ici les choix d'organisation et de combinaison des facteurs de production autant internes qu'externes à l'entreprise.

Avant de connaître la capacité des organisations syndicales à intervenir dans les gestions, nous allons explorer leurs motivations pour défendre l'environnement.

SECTION 1 - LES RESSORTS DE L'INTERVENTION SYNDICALE POUR L'ENVIRONNEMENT

Les archives confédérales autant de la Cgt que de la Cfdt confirment les préoccupations syndicales pour l'environnement même si le poids du phénomène est à relativiser. Selon les syndicalistes interviewés, l'action en faveur de l'environnement est régulièrement acceptée en interne même par ceux qui ne s'y impliquent pas, ce qui fait que les syndicalistes les plus motivés ont toujours pu agir, en fonction toutefois des moyens alloués. Nous étudions en premier le cas de la Cfdt puis celui de la Cgt.

1. La proposition d'alternatives à la société industrielle capitaliste pour préserver le cadre de vie des travailleurs des risques industriels à la Cfdt

Les cédétistes sont rapidement indignés face au sort fait autant à la nature qu'aux travailleurs; les raisons de cette dégradation sont nombreuses et concernent le champ syndical puisque naissant par l'activité industrielle et des choix politiques. Ceci confirme qu'un autre développement de la société devient indispensable pour satisfaire les besoins sociaux de

l'ensemble des citoyens. Le temps ne fait que confirmer l'urgence d'intervenir, ce que nous montre la chronologie des mobiles qui suit.

1.1. Les incompatibilités entre la société industrielle capitaliste et le cadre de vie (1968 – 1971)

La Cfdt après mai 68 connaît une période d'analyse marxiste prônant planification démocratique et autogestion, un socialisme autogestionnaire. Alors que des communautés urbaines (Lille, Lyon) sortent de terre, des réflexions cédétistes portent sur les problèmes d'urbanisation et d'habitat ; ils sont peu perçus au niveau local par les habitants eux-mêmes. Parallèlement, l'absurdité de la civilisation dans laquelle le pouvoir de décision se situe au niveau de la production est mise en évidence.

Nous sommes à la veille du congrès de 1970 (6 au 10 mai). Le Bureau Confédéral du 7 novembre 1969 s'empare du sujet de l'urbanisation et du cadre de vie sur propositions du secteur Economique mais aussi suite aux préoccupations d'un groupe de travail sur les « Inégalités et ségrégations » dans une société en expansion. L'organisation d'une rencontre nationale syndicale sur le Cadre de vie est envisagée. Le BC décide qu'à tous les niveaux de l'organisation, il doit exister une action pour l'urbanisation, notamment dans les localités les plus touchées par l'évolution urbaine²⁵³. Déjà en janvier 1968, B. Casnin, secrétaire général de la SPAC-Cfdt (syndicat des Professions animatrices de la construction), porte une revendication populaire du cadre de vie afin *« que l'on reconnaisse à l'usager le droit de s'exprimer et d'intervenir dans cette création [car les espaces organisés] exercent sur lui [l'homme] une dictature inévitable, un conditionnement de tous les instants »*. D'où la revendication par l'homme de *« sa part de responsabilité »* (SH n°1169 du 4 janvier 1968). Il propose *« des actions spécifiques dans et hors de l'entreprise »* car *« à quoi servira demain de s'être battu pour des conditions de travail meilleures, pour un salaire décent, s'ils ne permettent pas d'obtenir un cadre de vie qui assure un véritable épanouissement? »* (SH n°1169 du 4 janvier 1968 *« Pour une revendication populaire du cadre de vie »* B. Casnin). L'intervention sur le cadre de vie doit avoir lieu selon lui en amont de la construction et de l'aménagement des lieux de travail tout autant que ceux de résidence. Pour cela les travailleurs doivent être sensibilisés et connaître les positions de la Cfdt sur le cadre de vie au sens habitat pour une maîtrise des loyers, sur la convention collective du 1% et sur la politique foncière gouvernementale. La Cfdt est alors la seule organisation à se préoccuper de cadre de vie. B. Casnin dit envoyer une proposition d'amendement au projet de document d'orientation avant le congrès confédéral en avril 1970²⁵⁴. Il rejoint en octobre 1969 le groupe constitué par M. Gonin qui produit la note *« Pour une action sur le cadre de vie »* à destination du

²⁵³ Cfdt 8H1455- Bureau national des 23 et 24 juillet 1970 – secteur « cadre de vie » - note sur le WE des 7 et 8 novembre 1970

²⁵⁴ Entretien avec B. Casnin le 8 janvier 2014

BC du 7 novembre 1969²⁵⁵ ; à cette occasion, la préparation d'une rencontre nationale syndicale sur le Cadre de vie est prévue. Le principe de la rencontre étant validé en BC puis exposé au congrès, les organisateurs de cette future rencontre se réunissent ; dès leur réunion du 8 juin 1970 ils arrivent à la conclusion que *« la sensibilisation des organisations ... est sans doute plus grande sur les nuisances que sur l'urbanisation. Cette dernière est perçue négativement, la ville contre la nature; ceci se reflète sans doute dans l'accueil de la politique de pavillons de Chalandon »*. Aussi, *« la discussion est revenue ensuite sur l'incompatibilité entre la société industrielle capitaliste et la création d'un cadre de vie humain »* (Cfdt 10DVS35). Ainsi le problème du cadre de vie est traité au-delà de la seule urbanisation, en direction des nuisances envers les hommes et leur cadre de vie dues au capitalisme.

En parallèle, à la veille du congrès de 1970, le groupe de travail confédéral *« Solidarité humaine dans une société en développement »* conclut que la société est malade à partir du constat des inégalités; ce groupe est mené par Fredo Krumnow alors secrétaire général de la fédération du Textile (HACUITEX). *« Le simple fait que la société industrielle moderne crée ces situations de disparités montre qu'elle est profondément malade. [...] Le problème n'est pas tellement de voir ce que l'on peut faire, ou quels objectifs on peut avancer [...] mais beaucoup plus de savoir comment cette société crée des disparités »* (SH n°1250 du 24 juillet 1969 « spécial congrès 70 : notre société est absurde »). A partir de là, ce ne sont pas les systèmes politiques qui sont incriminés mais le progrès ; *« il y a des difficultés qui tiennent aux techniques, à l'accélération du progrès, à la masse et qui sont à l'origine des disparités »* (SH n°1250 du 24 juillet 1969). Or le pouvoir de décisions dans la civilisation est faible car

« c'est la production qui commande à tous les niveaux avec un certain nombre d'impératifs qui apparaissent comme des impératifs techniques absolument inévitables, [...] des slogans « produire plus », « vendre toujours plus », qui conduisent en fin de compte à modeler, à partir de la production elle-même et son propre développement, le modèle de civilisation sans tellement tenir compte des besoins réels des gens. [...] Quand on dit que la production commande le développement du modèle de société, ça veut dire qu'on ne veut pas, pour des raisons de rentabilité, tenir compte de tous les éléments de nuisance autant humains que matériels (comme la pollution de l'air, la pollution de l'eau, les problèmes d'encombrement de transports) et, en plus on a la volonté d'individualiser la consommation [...] un problème noyé au milieu des autres » (SH n°1250 du 24 juillet 1969 « Spécial congrès 70 : notre société est absurde »).

Selon le groupe de travail, l'action doit se situer à partir du terrain de l'entreprise puisqu'elle

« fait partie d'un tout et le syndicalisme a des responsabilités qui débordent de ce cadre. [...] C'est l'une des découvertes les plus importantes du groupe. Il est évident que les éléments se tenant, il y a de plus en plus de problèmes généraux : équipements collectifs, enseignement, emploi, équipement régional, information, consommation, transferts sociaux que le syndicalisme doit affronter dans l'entreprise bien sûr mais aussi en dehors de l'entreprise. [...] C'est senti plutôt que consciencisé » (SH n°1250 du 24 juillet 1969).

²⁵⁵ Cfdt 10DVS35 Dossier du secteur Cadre de vie sur l'environnement – courrier du 5 novembre 1969 M. Gonin secrétaire confédéral pour la préparation de la Rencontre nationale sur le cadre de vie

Selon l'analyse cédétiste, le cadre de vie est dégradé par la société capitaliste industrielle qui favorise la rentabilité au détriment des éléments humains et naturels. Le progrès accélère cette dégradation ainsi que les pouvoirs publics qui privilégient les intérêts économiques privés plutôt que des équipements collectifs et la propriété collective du foncier. Pour ces raisons, la Cfdt doit intervenir, ce qu'elle propose lors de son congrès de 1970. Dans le document d'orientation de ce 35^e congrès confédéral, les travailleurs sont considérés comme les premiers concernés par la dégradation du cadre de vie qu'ils subissent car victimes et responsables.

« Les travailleurs sont particulièrement victimes des carences en matière d'organisation de l'espace, des différents lieux constituant l'aspect structurel du cadre dans lequel ils vivent dans et hors de l'entreprise » (Cfdt 8H1456 – point 16 du document d'orientation du 35^e congrès confédéral 1970).

Ils ont à assumer des responsabilités pour protéger leur cadre de vie.

« Il assume ainsi ses responsabilités dans la réalisation d'un cadre de vie répondant à ses aspirations, à ses besoins et ses activités, tant individuelles que collectives » (Cfdt 8H1456– Les perspectives - point 36 du document d'orientation du 35^e congrès confédéral 1970)

La résolution sur l'action propose au niveau de la société de lutter pour le cadre de vie au sein des CE et des CHS collectivement.

« Lutter contre l'exploitation et la ségrégation dont sont particulièrement victimes les travailleurs, les immigrés, les personnes âgées dans l'habitat. Contre les multiples nuisances découlant de l'industrialisation (pollution de l'air et de l'eau, destruction des espaces verts, etc.), l'action des CE et des CHS peut être déterminante dans la mise à l'action des travailleurs dans les entreprises, des formes d'actions de masse tant à organiser avec d'autres organisations représentatives de la population. » (Cfdt 8H1456 – point D du document d'orientation du 35^e congrès confédéral 1970)

Voilà pourquoi au début des années 1970, la Cfdt souhaite s'engager dans la lutte pour le cadre de vie.

1.2. Les conséquences néfastes de la course aux progrès (1974 – 1977)

L'incompatibilité entre société industrielle capitaliste et cadre de vie qui se traduit par des nuisances et fait naître des inégalités socio-économiques amène la Cfdt à réfléchir sur les dégâts du progrès. Elle comprend que l'accélération du volume de production et le développement de la consommation de masse sont permis grâce à un ensemble de nouvelles technologies et modes de production, de nouvelles organisations du travail. Sans renoncer au progrès, la Cfdt estime que le rythme effréné de ces développements sature la nature et les travailleurs, les rendant malades.

Trois chercheurs J.-P. Faivret, J.-L. Missika, D. Wolton travaillent avec le secteur confédéral *Action revendicative* sur les problèmes de progrès techniques, de la division et de l'organisation du travail depuis 1974 «*en partant de l'expérience de ceux qui sont directement concernés [par] la société technicienne*» (CFDT, 1977, p. 31). Leur analyse fait l'objet d'une publication «*Les dégâts du progrès - les travailleurs face au changement technique*» (CFDT,

1977). Elle montre qu'après le sentiment de liberté éprouvé grâce aux innovations techniques qui ont bouleversé les vies depuis les années 1950 en supprimant ou diminuant les efforts physiques, « *l'expérience a progressivement suscité une démystification après l'émerveillement* » (CFDT, 1977, p. 18). De nouvelles inégalités sont apparues en terme de temps, d'espaces. Les guerres coloniales – notamment le Vietnam – ont montré « *l'impossibilité de séparer dans les techniques, la finalité et l'usage. [...] Ces questions n'ont fait que se répliquer avec l'énergie nucléaire dont les seuls discours officiels peuvent encore affirmer qu'elle ne présente aucun danger ni pour maintenant, ni pour l'avenir* » (CFDT, 1977, p. 19). Les auteurs posent les questions « *tout cela pour quoi? Pour qui? Pour aller où?* ». La question du sens du progrès et de toutes ces mutations techniques se pose ici étant donné qu'au final les conséquences néfastes sont nombreuses. Vient ensuite la question de la contreproposition syndicale en matière d'organisation du travail pour aller au-delà du simple constat des dégâts ou de l'énumération des conséquences de ces techniques ; cela permet de proposer une nouvelle organisation et de nouveaux objectifs et critères, évitant le piège de la cogestion et du suivi aveugle de la gestion patronale. Devant la restructuration industrielle et la division du travail, « *comment l'organisation syndicale peut-elle analyser ces transformations et à quel niveau doit-elle agir, compte tenu de la dimension des problèmes qui, au-delà du seul travail, touchent au statut juridique de l'entreprise, à la nature des produits et à leur finalité, pour englober finalement les problèmes de l'environnement et de la vie quotidienne?* » (CFDT, 1977, p. 176). Le travail à mener pour arriver à des contrepropositions est gigantesque et la Cfdt doit s'y engager. J. Laot reconnaît dans la conclusion du livre les lacunes antérieures ; « *dans nombre de cas, nous avons mené à bien une dénomination et une contestation des conditions immédiates de travail (bruit, produits toxiques, chaleur, exigüité des locaux, sécurité, cadences, charge et durée de travail), mais notre réflexion en restait au constat et de ce fait notre action était plutôt défensive sans mettre directement en cause le type de développement, les rapports sociaux* » (CFDT, 1977, p. 310). Tout est à refaire en optant pour une attitude offensive.

Nous sommes ici face à une nouvelle impulsion dans l'action syndicale pour l'environnement, après celle du congrès de 1971, ce même environnement qui est dégradé par la recherche de meilleurs rendements et de techniques de plus en plus appliquées sans réfléchir à leurs conséquences dans leur globalité. La publication du livre en 1977 est précédée par un colloque en avril 1976 « *Progrès techniques, conflits, organisation du travail* » à l'université Dauphine qui a laissé des souvenirs aux militants. Selon J.-F. Trogrlic alors secrétaire national représentant les instituteurs au Sgen Cfdt, ce colloque l'avait « *beaucoup impressionné sur la question (de l'environnement) et c'était cette idée qu'il fallait commencer à regarder non seulement l'environnement, ... le travail directement mais aussi le travail dans son environnement, dans sa proximité, etc., ces idées là* » (entretien avec J.-F. Trogrlic du 23 janvier 2015).

L'emballlement du progrès détériore l'environnement dans l'entreprise et au-delà, ce qui pour la Cfdt nécessite une intervention syndicale avec des contrepropositions pour un autre type de développement à partir de l'expertise syndicale.

1.3. Le manque de démocratie dans la politique énergétique (1975 – 1980)

Parce qu'aucun débat n'a eu lieu au moment de l'application des progrès techniques mais aussi des choix énergétiques pour la France, parce que ces choix pourraient avoir des conséquences pour la santé des salariés et l'environnement, la Cfdt pose la question de la politique énergétique en France. Les choix d'énergie engagent la nation pour plusieurs décennies et les risques inhérents notamment pour le cas du nucléaire n'ont pas été assez mesurés selon elle.

H. Catz alors militant Cfdt au CEA nous raconte.

« A l'époque la Cfdt est la seule structure organisée, il y avait pas de parti, il y avait pas les Verts et il y avait très peu d'assoc. environnementalistes ou presque pas et donc la seule structure organisée qui portait cette sensibilité environnementaliste, c'était la Cfdt. Donc on était dans cette situation très ambiguë d'être les seuls qui portaient – je dis on mais ça a commencé avant que j'arrive et ça a continué quand j'ai commencé à militer – à être à la fois une structure qui portait une forte sensibilité disons de ne pas faire aveuglément confiance aux progrès scientifiques ... on était aussi les seuls qui réagissaient fortement contre l'état d'esprit des pouvoirs publics qui était de dire en quelque sorte au peuple et aux électeurs « vous ne pouvez pas comprendre ces sujets parce que c'est techniquement très compliqué, nous on comprend et on sait ce qui est bien pour vous et ce qu'on fait c'est pour votre bien. Mais vous êtes pas capables de comprendre parce que c'est beaucoup trop compliqué du point de vue technique ». En gros c'était leur langage et c'était le langage qu'on connaissait et notamment c'est pour ça qu'on avait écrit ces ouvrages et les dossiers de l'électronucléaire en disant « oui c'est vrai c'est techniquement complexe mais notre rôle c'est d'apporter ces éléments aux yeux de toute la population qui puisse se faire leur propre opinion. » C'est pas au-dessus de toute compréhension et notre devoir c'est d'apporter ces connaissances. Et d'apporter aussi nos analyses, des analyses que nous faisons et d'essayer de dissocier ce qui est présentation technique du dossier de l'énergie en général, et ce qui est notre jugement, notre vision de ce que doit être dans une démocratie s'agissant des problèmes à haute technicité » (entretien avec H. Catz du 4 septembre 2014).

Un groupe interfédéral Energie est effectivement créé en 1968, remplacé par un groupe confédéral Energie en 1973 afin de préparer les positions confédérales réclamant un moratoire sur le nucléaire suspendant le programme nucléaire du plan Messmer et laissant du temps à l'évaluation des risques et aux débats. Séparée de la réflexion sur le cadre de vie, celle du choix du type d'énergie n'en est pas moins liée, notamment en ce qui concerne le nucléaire et ses conséquences écologiques. Nous retrouvons sur ce dossier les mêmes problématiques que pour les progrès techniques imposés à la société et aux travailleurs : insuffisance d'information, de débat sur son choix de développement et de protection des travailleurs (contre les irradiations). Une équipe de militants du syndicat Cfdt de l'énergie atomique remanie un dossier paru en 1975 sous le titre *L'électronucléaire en France*, et publie le livre *Le Dossier électronucléaire* (Syndicat national du personnel de l'énergie atomique-CFDT, 1980). Il fait suite également à une brochure

éditée en 1979 « *Energie nucléaire : choisir notre avenir* »²⁵⁶. Le livre est écrit à partir du vécu des travailleurs, sous la direction du BN de la Cfdt et explique toute la chaîne de l'industrie nucléaire, de la mine aux déchets en passant par le transport, en s'appuyant également sur de nombreux travaux de chercheurs et d'organismes scientifiques²⁵⁷. Il traite également de la sécurité des travailleurs et de la population, de leur santé ainsi que de la dégradation de l'environnement, notamment la chaîne alimentaire par la contamination des eaux. Selon H. Catz,

« le livre avait eu un très gros succès y compris auprès de tous les responsables du nucléaire en France parce que c'était un livre de référence. Les responsables du CEA lisaient ce livre parce que c'était vraiment une somme et un ouvrage de référence sur l'électronucléaire. C'était déjà pas à l'époque un livre anti-nucléaire, c'était un livre très critique sur le tout nucléaire, qui était contre la politique française de ce qu'on appelait le tout nucléaire mais qui en soit n'était pas anti-nucléaire. Mais il y avait une forte sensibilité environnementaliste » (entretien avec H. Catz du 4 septembre 2014).

L'absence de débat et le refus d'informer les citoyens sur le nucléaire et ses risques incitent la Cfdt à apporter aux citoyens de sérieuses connaissances sur le sujet ainsi que son analyse. De l'avis de syndicalistes, cette période est fondatrice de la prise en charge cédétiste des problèmes d'environnement.

1.4. L'identification des responsables des catastrophes et pollutions à répétition (1977- 1978)

Les pollutions et catastrophes se répètent, ce qui nécessite pour la Cfdt une nouvelle analyse syndicale pour une action à même de les supprimer. A partir de 1977, les publications d'articles dans *Syndicalisme hebdo* sont plus nombreux et donnent une traduction syndicale des multiples événements ayant engendré des pollutions ou maladies comme l'amiante ou l'acroléine, la fuite sur une plateforme pétrolière, le nuage toxique et radioactif d'hexafluorure d'uranium. Pour la confédération ils ne sont pas des fatalités et les responsabilités sont à identifier. Dans chaque cas, pour ses militants lecteurs, les auteurs cédétistes dénoncent et accusent les industriels et les pouvoirs publics de laxisme. Idéologie productiviste, recherche de profit, développement de la société capitaliste sont incriminés car générant une moindre attention aux

« impératifs de sécurité, la sauvegarde des grands équilibres, la gestion à long terme des ressources naturelles de la planète pour satisfaire la soif de profit et la domination des multinationales. Ce sont les mêmes impératifs qui compromettent la santé des travailleurs dans leurs conditions de travail et de vie, ce sont les mêmes intérêts qui conduisent aux mêmes paris hasardeux, notamment à propos de l'énergie nucléaire » (SH n°1651 5 mai 1977 « marée noire et type de développement », p. 2).

Devant la répétition de ces événements industriels, la Cfdt opte pour une définition de l'environnement relative au seul monde industriel car il y a urgence à agir sur ces accidents. La

²⁵⁶ publiée par Cfdt-Information mais que nous n'avons pas consultée.

²⁵⁷ Cf. bibliographie pp.521-532 in (Syndicat national du personnel de l'énergie atomique-CFDT, 1980)

confédération connaît vraisemblablement l'histoire de ces cimenteries américaines qui ont été contraintes de fermer suite aux plaintes de populations environnantes pour cause de pollution excessive en 1971²⁵⁸. En cas de refus de l'industrie de mise en oeuvre de techniques propres, l'avenir des usines françaises peut lui aussi être remis en cause, ce qui signifie des emplois en danger, ceux-là mêmes qu'elle défend. D'un autre côté, consciente des méfaits que peuvent causer sur l'industrie des normes environnementales ou des mesures réglementaires draconiennes, elle propose une remise en question en amont dès la consommation. La Cfdt propose alors de changer de paradigme de développement, proposant une troisième voie entre capitalisme et écologisme qui autorise le développement industriel et le maintien des emplois à condition du choix de process de production propres et d'orientation de la production vers des produits socialement utiles. La position confédérale s'inscrit dans un double mouvement de théories économiques selon la classification de Vivien (2005); elle se trouve à la fois proche de celui de l'écologie industrielle proposant d'engager le système industriel dans une réforme de ses pratiques environnementales en sortant du débat qui oppose écologie et économie mais aussi de celui de l'altérité économique dans un positionnement critique sur le développement, sur les sociétés d'abondance. La gestion qu'elle propose pourrait osciller entre gestion capitaliste financière « *responsable* » et « *gestion circulaire pluraliste* » selon la typologie de Richard et Plot (2014).

En se focalisant sur l'environnement industriel, l'analyse de la Cfdt montre qu'une intervention est nécessaire dans et hors de l'entreprise. R. Bono exprime lors d'un débat autour d'un nouveau type de développement repris dans la revue *Syndicalisme Hebdo*²⁵⁹;

« ce qui est nié aujourd'hui, c'est l'unicité de l'homme et c'est contre cela que nous luttons. Il y a d'un côté le travailleur, producteur aliéné dans l'entreprise, et de l'autre le consommateur, condamné à subir des décisions prises par d'autres. Notre projet est précisément de redonner à l'homme cette unicité qui fait tant défaut aujourd'hui, notamment en liant les conditions de travail et les conditions de vie » (SH n°1692 16 février 1978 p.9-12).

Le lien extérieur – intérieur de l'entreprise est notamment exprimé par L. Morice ; « *il faut donc dans l'action faire le lien entre la vie dans et hors de l'entreprise* » (SH n°1692 16 février 1978).

Des manquements au ministère de l'Environnement sont également pointés du doigt. En 1978, le SNE-Cfdt alerte le secteur *Cadre de vie* de la confédération sur le manque de professionnalisme et de coordination qu'il constate dans ce ministère. Le SNE, Syndicat National de l'Environnement créé en 1973 et affilié à la Cfdt jusqu'en 2003, est constitué de professionnels de la protection de l'environnement (au sens ministériel c'est-à-dire eau, air, mer,

²⁵⁸ Boullet (2006a, p. 217)

²⁵⁹ « Un autre type de développement : pourquoi ? comment ? » avec R. Bono secrétaire confédéral Cfdt, Y. Arnal (URI Centre), L. Morice (fédération de la Métallurgie), A. Barbero (fédération générale des Transports). SH n°1692 16 février 1978 p.9-12

forêt). A partir de leurs expériences et d'un questionnaire administré à leurs adhérents en 1978, ils concluent à partir des 150 réponses obtenues que « *le ministère intervient de façon disparate, ponctuelle, et souvent à des fins électorales; il n'y a pas de contrôle démocratique sur les actions qu'il mène, la réglementation est insuffisante, et des pratiques telles que les dérogations rendent inefficaces les rares décisions prises : des organismes de consultation truquée tiennent à l'écart des associations écologiques représentatives; l'environnement est de fait un bien marchand, privatisé, vendu aux pollueurs et aux promoteurs* » (SH n°1700 13 avril 1978 « Environnement cadre de vie un ministère pour quoi faire? », p. 14-15). Du fait de l'hétérogénéité des corps de fonctionnaires le composant (Génie rural, Mines, Ponts et chaussées), les militants remarquent « *l'absence de coordination, les rivalités entre services compromettant la prise de décision et l'efficacité des actions menées* » (SH n°1700 13 avril 1978) ; ceci avant même de s'appesantir sur le budget dérisoire attribué à ce ministère et les conditions de travail de 89% du personnel du ministère sous un statut de contractuel. Ils dénoncent également le financement versé aux entreprises par des « *contrats de branche pour la dépollution, pour mettre au point des technologies propres [qui] servent le plus souvent à soutenir leur trésorerie* » (SH n°1700 13 avril 1978).

Parce qu'il existe des responsables aux catastrophes tels l'idéologie de profit et le laxisme des pouvoirs publics, la Cfdt propose un nouveau paradigme de développement évitant d'opposer emploi à environnement. Une production propre de produits socialement utiles permettraient de respecter à la fois les conditions de travail et les conditions de vie. Un nouveau champ d'action s'ouvre à l'organisation syndicale.

1.5. Une orientation confortée par les écologistes et la CES (1977 - 1982)

La comparaison de ses positions aux discours écologistes confirme la Cfdt dans les orientations de sa lutte pour la préservation de l'environnement à la fois humain et naturel. Elle reproche à des écologistes en 1977 de ne pas se positionner pour un type de société, alors qu'elle opte clairement contre le capitalisme puisqu'il est selon elle incompatible avec la préservation de l'environnement. Elle n'a alors pas encore effectué son tournant idéologique. Ses positions se retrouvent dans deux articles précédant une rencontre entre le mouvement écologiste radical, les Amis de la Terre avec B. Lalonde, et une délégation confédérale menée par R. Bono. Les Amis de la Terre se placent dans un mouvement apolitique. La Cfdt choisit de

« combattre sans relâche ceux qui, parce qu'ils possèdent de l'argent font passer leurs intérêts particuliers ou l'intérêt du clan auquel ils appartiennent avant l'intérêt général. Comment imaginer que de tels hommes puissent avoir une politique à long terme et donc se préoccuper des conséquences futures de leurs actes, notamment en matière de nuisances et de pollution? [...] Le choix anticapitaliste constitue un préalable » (Syndicalisme du 25 août 1977 « Comment peut-on être écologiste? »).

Mais elle admet que les nuisances se retrouvent au delà des sociétés capitalistes quand elles sont productivistes ou font confiance à des technocrates. Pour la Cfdt, préserver l'environnement nécessite le socialisme autogestionnaire car lui seul, reposant sur les notions de

« responsabilité et de partage du pouvoir peut conduire à une réconciliation de l'homme avec le milieu dans lequel il vit. [...] Cela suppose bien sûr, comme la Cfdt n'a cessé de le répéter depuis des années, un autre mode de développement, qui passe aussi bien par la conquête de nouveaux droits dans l'usine et la cité, la libération des femmes, l'utilisation de nouvelles technologies, de nouveaux rapports sociaux que l'instauration d'un nouvel ordre économique international, fondé sur le respect mutuel des peuples et le remplacement de l'actuelle division du travail par l'établissement de rapports nouveaux entre pays développés et pays sous-développés » (Syndicalisme du 25 août 1977 « Comment peut-on être écologiste? »).

L'orientation de ses actions est confortée par les écologistes.

« Finalement le problème qui nous est posé par les vrais écologistes n'est pas de changer nos orientations, mais bien de continuer à les approfondir. En résumé, il ne s'agit pour nous d'aller ailleurs mais d'aller plus loin. C'est à dire d'imposer le passage non seulement du capitalisme au socialisme mais du capitalisme au socialisme autogestionnaire » (Syndicalisme du 25 août 1977 « Comment peut-on être écologiste? »).

Par ailleurs, le secrétaire confédéral en charge de l'Environnement participe au début des années 1980 aux travaux du groupe *Environnement – cadre de vie* à la CES qui fait en 1980 une première déclaration *Programme pour l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement*.

« Le bien-être de tous les êtres humains doit constituer l'objectif final de toute politique. Toute production de biens et de services doit avoir pour but l'amélioration des conditions de vie et de travail de la population et non une recherche de profits à court terme ne bénéficiant qu'à un petit nombre de privilégiés. La réalisation de cet objectif nécessite que la politique du cadre de vie devienne partie intégrante de toute politique globale [...] le cadre de vie constitue aussi un lieu de discrimination sociale » (Cfdt 8H1670).

Ces positions lui conviennent tout à fait et confortent encore un peu plus la Cfdt dans son intention d'action pour l'environnement. Ainsi pour préserver l'environnement, le socialisme autogestionnaire proposé par la Cfdt, lui semble totalement adapté car privilégiant les intérêts collectifs plutôt que les intérêts privés, dans le respect des biens collectifs.

1.6. Risques industriels et manque de coordination ou de contrôle (1984 – 1988)

Le début des années 1980 est une période calme en interne du point de vue de l'action pour le cadre de vie et l'environnement comme l'indique P. Bobe en mars 1990, dans un dossier intitulé « *Environnement – développement – énergie* »;

« notre organisation a été contrainte à un certain repli. Les priorités des années 80 ont été celles engendrées par la crise économique et nos travaux ont porté, à juste titre, sur les restructurations industrielles et les politiques pour l'emploi » (Cfdt 21DVS11)

Mais un premier accident fin août 1984 fait réagir la Cfdt. Le navire français Mont-Louis transportant des fûts d'hexafluorure s'échoue suite à une collision avec un navire allemand au large d'Ostende (Belgique). S'ensuit une pollution des eaux et à la confédération une réflexion sur le transport des matières dangereuses. Elle met en évidence un problème d'information, de cohérence des réglementations, dans leur application et leur contrôle, mais aussi de coordination²⁶⁰. Certaines de ces causes sont déjà connues des syndicalistes. Ils pensent qu'au niveau ministériel, les méthodes de travail n'ont probablement pas dû être améliorées ni gagner en efficacité même si les derniers ministres de l'Environnement – dont H. Bouchardeau – ont pris avec sérieux leurs fonctions.

Ainsi en 1988 lors d'un colloque sur le risque industriel de la Cfdt se tenant à Grenoble, E. Maire dans son introduction nomme les acteurs responsables de ces risques.

« C'est la résultante d'actions d'une multiplicité d'acteurs :

- les chercheurs qui inventent de nouveaux produits [...]*
- les économistes et les entrepreneurs pour qui la sécurité des installations aussi souhaitable soit-elle, représente d'abord un coût au regard du prix de revient, de la concurrence internationale;*
- les représentants des pouvoirs publics chargés d'appliquer des normes, des règlements souvent en retard sur les évolutions techniques et qui résultent de rapports de force économiques et sociaux;*
- les élus territoriaux tiraillés entre les idées généreuses et globales et des contraintes immédiates d'équilibre budgétaire ;*
- les journalistes partagés entre le souci d'informer et la recherche de « scoop » ;*
- les syndicalistes enfin, souvent débordés par les urgences quotidiennes au détriment d'une réflexion à long terme » (Cfdt 8H1672).*

La responsabilité est ici collective, ce qui montre pour la Cfdt que des améliorations sont possibles tout au long de la chaîne de décision et dans ses propres rangs. Aussi par son expertise la Cfdt propose d'améliorer la prévention des risques à condition que ses militants puissent s'exprimer.

1.7. Des enjeux multiples autour de l'environnement (1990)

La dénonciation de l'absurdité de la société redevient un thème important lorsqu'en 1990 la définition de l'environnement retrouve un sens plus englobant intégrant l'environnement industriel mais aussi le cadre propice à l'épanouissement de l'homme et au développement économique. Arrivé à la tête du secrétariat confédéral, P. Bobe réfléchit à la relation homme – travail – impact sur l'environnement et le secrétaire national J.-F. Trogrlic met en évidence le conflit des logiques sous la forme d'un « *triangle performance économique,*

²⁶⁰ Cfdt 8H1671

performance sociale et protection de l'environnement » (entretien avec J.-F. Trogrlic du 24 janvier 2015)²⁶¹. Ils définissent collectivement les enjeux autour de l'environnement, « *un enjeu économique, social, démocratique et international* » (Cfdt 21DVS11)²⁶². Ces enjeux ancrent la lutte pour l'environnement dans l'action syndicale. Au sujet des enjeux économiques, le binôme avertit dans ses écrits des coûts futurs liés à la dégradation de l'environnement, raison de plus pour considérer la valeur ajoutée d'une action de prévention.

« La détérioration (de l'environnement) va changer les modèles économiques des décennies passées. Pour les Etats et les instances supranationales, il est temps d'évaluer précisément l'impact et le coût des dégâts provoqués, d'esquisser les contours d'une nouvelle croissance non destructrice des milieux naturels et donc de mettre au point des instruments économiques. Pour le court terme, des mesures du type taxes, redevances, impôts, vont être élaborées et adaptées au genre de pollution provoquée et à l'identité du pollueur. Cela aura des effets importants sur les acteurs sociaux économiques qui seront amenés à fabriquer, à utiliser, à consommer les produits d'une autre manière » (Cfdt 21DVS11).

Au niveau de l'enjeu social, le binôme lie respect de l'environnement et pérennité de l'entreprise permettant la sauvegarde de l'emploi avec parfois possibilité d'augmenter ce volume d'emplois. Ensuite la dégradation de l'environnement touche souvent les populations les plus pauvres. Défense de l'emploi et réduction des inégalités font justement partie de la mission d'une organisation syndicale.

« Il est trop souvent considéré [...] que respecter l'environnement exerce une influence défavorable sur le niveau d'emploi. Certes cela est vrai dans certains cas, mais dans d'autres la protection de l'environnement va de pair avec la protection voire le développement de l'emploi. [...] Prendre en compte la dimension sociale c'est aussi être attentif aux inégalités [...] qui peuvent être accentuées par la façon dont sont traités les problèmes écologiques » (Cfdt 21DVS11).

L'enjeu démocratique correspond à la façon de prendre les décisions en tous lieux, d'ouvrir des débats, de trouver des lieux de concertation pour responsabiliser tous les acteurs et développer leurs connaissances. La défense de la démocratie est aussi un champ de lutte syndicale, notamment dans l'entreprise.

« Et bien sûr, la démocratie n'est pas à développer que dans la cité mais aussi dans l'entreprise. C'est là tout le sens des propositions que la Cfdt a fait pour le PNE » (Cfdt 21DVS11).

Enfin, l'enjeu international comprend la prise en charge convergente et universelle des problèmes de destruction de l'environnement. Le syndicalisme est organisé de telle façon qu'il est présent au niveau international, par la CES, la CISL et des fédérations internationales.

« Tous les pays sont touchés avec des conséquences dramatiques liées à l'explosion démographique pour les pays du Tiers monde. [...] L'enjeu est considérable car la lutte contre certaines pollutions ne sera effective que si les Etats acceptent d'agir ensemble dans la même direction » (Cfdt 21DVS11).

Parce que la protection de l'environnement contient des enjeux économiques, sociaux et démocratiques, internationaux, la Cfdt a toute sa place de part ses luttes habituelles dans la préservation de l'environnement au sens large du terme.

²⁶¹ Cf. chapitre 3 section 3 sur la définition de l'environnement

²⁶² Titre donné à la note au BN de décembre 1990

1.8. Le traitement partiel de l'environnement par les écologistes (1991)

La Cfdt a une raison supplémentaire d'intervenir car selon elle il ne faut pas laisser l'environnement au seul mouvement écologiste, associations comme partis politiques. Une note de Bobe du 18 décembre 1991, « *L'environnement cheval de bataille dans la crise aux vues de la Cfdt* » l'exprime ainsi ;

« la protection de l'environnement revêt un caractère trop important pour la laisser aux seuls écologistes. Son caractère conflictuel imposera des arbitrages et doit contribuer à l'approfondissement de la démocratie avec la participation de tous. Notre approche dans ce domaine doit trouver un équilibre entre protection de l'environnement et développement économique.

La protection de l'environnement doit devenir aujourd'hui une composante du développement économique à condition qu'elle ne soit pas perçue comme une contrainte réglementaire mais comme une condition pour développer et moderniser l'outil de travail [...] nous nous refusons à opposer emploi et environnement. Les deux termes sont compatibles à condition de s'en donner les moyens et ces moyens passent par la mise en oeuvre :

- d'une politique de prévention active permettant de prendre en compte dans le temps des évolutions nécessaires à opérer et des investissements à entreprendre pour rendre les industries moins polluantes;

- nous nous opposerons aux fermetures brutales des entreprises pour cause de pollution mais nous sommes prêts à étudier des plans de reconversion qui tiendront compte des emplois à maintenir.

Nous ne sommes pas un groupe de pression mais une organisation syndicale qui prend en compte une série d'éléments à caractère social, économique, politique pour définir ses orientations et se fixer des objectifs. Aujourd'hui l'environnement doit faire partie de ces éléments.

En clair nous estimons que l'écologie ne doit pas prendre le pas sur les autres domaines, c'est ce qui nous différencie des mouvements écologistes » (Cfdt 10DVS36).

Parce que l'environnement ne doit pas être opposé à l'économique ni au social mais être partie intégrante du développement, la Cfdt se doit d'intervenir aux côtés du mouvement écologiste.

1.9. Les intérêts financiers du développement durable (2002)

Chronologiquement un dernier motif d'intervention cédétiste est la nécessité de ne pas laisser aux grandes entreprises le choix de l'orientation des actions internationales pour le développement durable. Au sommet de Johannesburg (2002), la main mise des grandes entreprises dans le débat sur le développement durable est évidente selon les participants de la délégation Cfdt. Ils donnent leurs impressions dans la presse syndicale dans un encart portant le titre « *Un sommet « trusté » par les grandes entreprises* ».

« Contrairement aux sommets mondiaux précédents, le monde de l'entreprise s'affiche en force à Johannesburg, semblant damer le pion aux ONG. Plus de cent patrons de grandes multinationales ont fait le déplacement en Afrique du sud. Et les entreprises semblent au coeur du Plan d'Action du

Sommet. Les partenariats entre acteurs de la société civile (entreprises, ONG, etc.) appelés en jargon onusien « partenariat de type 3 » (contrairement aux partenariats de type 1, signés entre gouvernements) se sont multipliés » (SH n°2899 du 5 septembre 2002, « Johannesburg – résultats décevants au Sommet de la terre » p10).

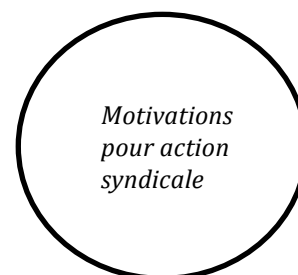
La Cfdt trouve encore ici une nouvelle raison pour continuer à agir pour l'environnement dans le développement durable face aux intérêts des multinationales.

Conclusion : les motivations de la Cfdt à l'action pour l'environnement

Des motivations pour intervenir en faveur de l'environnement, la Cfdt n'en manque pas depuis au minimum 1968. En souhaitant proposer aux travailleurs un cadre de vie propice au développement autant humain qu'économique, elle s'oppose aux nuisances et autres pollutions. La source de ces nuisances provenant de l'idéologie capitaliste du profit, de la défense des intérêts privés et de l'accélération des progrès qui en découlent, la Cfdt propose un autre mode de développement de la société. Ayant conscience de l'unicité de l'homme, puisque c'est le même qui subit la dégradation des conditions de travail dans l'entreprise et des conditions de vie autour de l'entreprise, la Cfdt souhaite prendre ses responsabilités en intervenant là où elle est compétente. Que ce soit dans un socialisme autogestionnaire ou un développement permettant une croissance propre, elle a une expertise à apporter et un rôle à jouer pour développer la démocratie hors et dans l'entreprise et généraliser la prévention des risques. Pour elle, la dégradation de l'environnement n'est pas une fatalité. Il est à noter que nous n'avons pas observé d'opposition à cette intervention.

Figure 19 – Cfdt : un faisceau de motivations à agir pour l'environnement

<i>Conséquences néfastes de la course aux progrès</i>
<i>Manque de démocratie dans la politique énergétique</i>
<i>Identification des responsables des catastrophes et pollutions à répétition</i>
<i>Orientation cédétiste confortée par les écologistes et la CES</i>
<i>Risques industriels et manque de coordination ou de contrôle dans l'industrie</i>
<i>Enjeux multiples autour de l'environnement</i>
<i>Traitement partiel de l'environnement par les écologistes</i>
<i>Développement durable dévoyé par les intérêts financiers</i>



2. L'environnement enjeu de classe à la Cgt

La Cgt de son côté est interpellée sur le problème de la pollution dès le début des années 1970 mais tarde ensuite à formuler son indignation de manière intelligible. Ces motivations se

multiplient toutefois au fil du temps pour rejoindre celles des organisations syndicales nationales et internationales au final.

2.1. Une réponse critique suite aux sollicitations des militants et des institutions (1970 - 1978)

Les premières motivations de la confédération Cgt pour intervenir sur l'environnement sont dues à une sollicitation par l'Assemblée nationale, par des militants de ses organisations ou des militants anti-nucléaires.

Une commission de l'Assemblée nationale demande à consulter la Cgt sur les problèmes de pollution; cela donne lieu à une note de sept pages « *Pollution – environnement : position de la Cgt* » en novembre 1970. La note doit rester confidentielle d'après un acteur confédéral comme il l'inscrit au crayon sur le manuscrit²⁶³. Dans la note l'auteur, R. Esmiol du CEES, donne un panorama des débats sur les atteintes à l'environnement et prévient le lecteur immédiatement que « *les problèmes de la pollution, des nuisances de l'environnement que l'on peut regrouper sous le terme « d'écologie », sont devenus une nouvelle mode* » (Cgt 204CFD4). Il dénonce ensuite un discours public apocalyptique aux Etats-Unis et dans une moindre mesure en France par le gouvernement, les médias ou lors de colloques propre à détourner l'attention des travailleurs de problèmes plus graves comme les problèmes économiques et sociaux. Mais « *en France, la sensibilité de l'opinion publique, et notamment des travailleurs, sur ces questions, est moindre; en outre, la possibilité de détourner l'attention des questions sociales et politiques se heurte à une conscience plus claire des travailleurs qu'il faut agir à ces deux niveaux. On observe cependant que les idéologues de la société de consommation répandent ce thème de l'environnement* » (Cgt 204CFD4).

La note est révélatrice d'un embryon de positionnement de la Cgt.

« *La Cgt pour sa part estime que la mobilisation publique sur le thème de l'environnement ne soit en aucun cas être dissociée des problèmes économiques et sociaux* » (Cgt 204CFD4).

Dans un second temps, l'auteur défend le progrès technique à développer tout en tenant compte de ses effets négatifs. « *Un autre aspect de la campagne sur la pollution, c'est le développement d'une mystification sur le progrès technique* » (Cgt 204CFD4), qui prêche pour un « *retour de la nature* ». Il apporte une critique à ces campagnes car déconnectées des réalités économiques et oubliant que la crise provient de l'exploitation des travailleurs et de la recherche outrancière de profit. Il écrit

« *en fait, le plus critiquable dans cette attitude est de ne pas tenir compte de la réalité économique et sociale et de ne pas mettre en question la finalité de la société actuelle. Pourtant la société capitaliste, fondée sur l'exploitation des travailleurs, engendre des déformations des structures économiques et des conséquences néfastes du progrès technique à un point extrême, comme le montrent les problèmes de la pollution* » (Cgt 204CFD4).

²⁶³ « *ne pas communiquer* » (Cgt 204CFD4)

Enfin il montre que les acteurs pour la défense de l'environnement n'ont en réalité aucun pouvoir ni ne sont organisés.

« L'appel à l'opinion publique lancé pour la lutte pour l'environnement est souvent suspect, visant parfois à passer par-dessus les organisations représentant réellement la population, notamment les organisations syndicales; on espère ainsi susciter un mouvement mettant en avant l'entité vague des consommateurs, faisant apparaître leur pouvoir indéfini ainsi que celui des usagers, etc. » (Cgt 204CFD4).

R. Esmiol préfère parler d'écologie plutôt que d'environnement ou de cadre de vie. *« Bien que galvaudés, les problèmes de l'écologie sont réels. L'analyse des facteurs qui influent sur le milieu où vit l'homme, le cadre de vie, les relations entre l'homme et le milieu peuvent être l'objet d'études scientifiques; elles peuvent donner lieu à une politique de l'écologie; celle-ci nous paraît liée aux problèmes de l'aménagement du territoire; une telle politique devrait prendre en compte les besoins réels de la population et non reposer sur la satisfaction du profit »* (Cgt 204CFD4). Pour pallier à l'« anarchie des initiatives individuelles », il propose de *« développer des obligations contraignantes envers les producteurs privés; ces obligations augmenteront le coût des produits, mais celui-ci devra être prélevé sur les profits, car autrement les dommages causés sont payés par la collectivité »* (Cgt 204CFD4). Il critique à plusieurs reprises le VI^e Plan en matière d'aménagement du territoire mais aussi le refus de faire participer les citoyens au problème de pollution par le biais des municipalités et des conseils généraux. Partant de plusieurs exemples de dégradation de l'environnement et d'absence de décisions pour les faire cesser – lessives, automobile, pesticides, produits pétroliers – R. Esmiol conclut que *« l'arsenal des lois existants est mal appliqué; l'action publique se heurte à de puissantes féodalités économiques »* (Cgt 204CFD4). Cette note propose une critique, un avis sur une nouvelle problématique, vraisemblablement pour la participation de la Cgt à une audition ministérielle ou autre consultation. Elle n'annonce aucune action cégétiste.

Un des freins à une action en faveur de l'environnement est expliqué au début des années 1970 aux militants de ses organisations, fédérations ou unions locales, qui la contactent ; ils doivent réagir localement à des problèmes de pollution effectives ou à venir et demandent de l'aide. Ils se voient répondre que *« malheureusement l'importance des tâches qui sont les nôtres, l'acuité et la complexité des problèmes auxquels nous sommes confrontés, ne nous permettent pas actuellement de disposer d'un organisme chargé des questions de pollution et d'environnement »* (Cgt 204CFD4). Toutefois la Cgt donne quelques pistes; *« la contestation ne peut être isolée du contexte économique, politique et social. [...] Les causes essentielles de la pollution, de la dégradation de l'environnement et des difficultés à y remédier proviennent de la recherche de la rentabilité maximum, du profit immédiat et le plus élevé possible en matière industrielle et immobilière »* (Cgt 204CFD4). La solution pour protéger la nature et l'environnement *« passe par un changement d'ensemble de l'orientation actuelle, en substituant comme objectif économique et politique la satisfaction des besoins de la population et des revendications des salariés à celui du*

profit pour une minorité » (Cgt 204CFD4). Les réponses sont très générales vraisemblablement parce que « *nous n'avons pas encore fait d'études approfondies sur cette question* » ou encore « *dans l'état actuel des choses, les thèmes de la pollution et de l'environnement sont avant tout des moyens de détourner l'attention de l'opinion des vrais problèmes* » (Cgt 204CFD4). Par manque d'études du sujet, les réponses soit restent générales soit relèvent un faux problème car conséquent à la recherche du profit maximal par le système capitaliste; mais toujours aucune action n'est annoncée.

A la même époque, la Cgt est présente dans les débats au CES sur les questions de pollution. R Le Guen qui représente la Cgt écrit un article pour la revue syndicale *Le Peuple* (n°868) sous le titre « *Les problèmes posés par l'utilisation industrielle de l'eau et les moyens de lutte contre la pollution des eaux* ». Cet article correspond à son intervention au CES qui exprimait son désaccord avec le rapport rédigé par le rapporteur au CES sur la pollution des eaux; à son avis ce rapporteur se trompe sur les causes des pollutions et les solutions à apporter. Le groupe Cgt s'est abstenu au moment du vote sans que toutefois cela ne parvienne à rejeter le rapport au final. R. Le Guen a semble-t-il avancé un certain nombre de propositions. Ainsi pour la Cgt, il y a un besoin de changement d'orientation radical sur les moyens à mettre en oeuvre pour éradiquer la pollution. R. Le Guen écrit, « *ce qu'on appelle « pollution » résulte d'actions volontaires économiquement motivées. Nous voici loin d'un fléau fatal, d'un mal mystérieux résultant de la mauvaise conduite de chacun et de tous* » (*Le Peuple* n°868 – 1971). Il constate que la rentabilité des capitaux investis dans les industries augmente en même temps que les déchets, car on assiste à une « *évacuation la plus économique de ces déchets : sur ou dans le sol, dans l'air, dans l'eau* » (*Le Peuple* n°868). Donc le moyen le plus efficace pour éliminer la pollution de l'eau est d'éviter les rejets; ceci lui fait dire que le problème est posé à l'envers, y compris dans la loi sur l'Eau de 1964. R. Le Guen propose :

«- *la modification des procédés de production;*

- *une notion de rentabilité au sens économique et social global,*

- *l'utilisation de certaines eaux usées pour l'irrigation;*

- *la multiplication des systèmes de recyclage pour lesquels il est facile de démontrer que l'utilisation indéfinie en circuit fermé est plus avantageuse qu'en circuit ouvert;*

- *le remplacement de la notion d'épuration par celle de traitement.*

En effet l'épuration relève de l'absurde. Comment à la fois décider de jeter dans l'eau des matières et ensuite décider de retirer ces mêmes matières? » (*Le Peuple* n°868 – 1971)

La divergence du groupe Cgt au CES est totale sur le financement de l'amélioration des procédés de production. « *La collectivité, sous des formes diverses, en finance les investissements* » dans le projet d'avis alors que pour la Cgt, « *nous nous sommes efforcés de montrer dans cette*

intervention la responsabilité totale du producteur quant aux effets de pollutions » (Le Peuple n°868 – 1971). La Cgt se positionne, discute, critique, propose dans un mode très normatif mais ne montre pas d'envie d'intervenir. Il faut dire que les pollutions relèvent largement de la sphère du hors travail, domaine qu'elle n'a pas encore intégré à ses luttes.

La motivation à intervenir n'est pas réellement perceptible à ce stade ; vraisemblablement parce que les cégétistes ont foi dans le progrès technique, parce que l'action est laissée aux écologistes bien que considérés non représentatifs de la population. Des causes à la dégradation de l'environnement sont identifiées (recherche du profit, lois mal appliquées), des solutions ou conseils donnés (ne pas dissocier l'environnement de l'économie et du social, revoir la finalité de la société) ou des propositions faites mais la Cgt regrette de ne rien avoir à proposer ; de toutes façons, elle reste méfiante vis-à-vis des discours sur la pollution qui représente à ses yeux un faux débat.

2.2. L'acceptation d'une intervention (1978)

En mars 1973, le secrétaire confédéral en charge des questions environnementales prend le temps d'une réflexion et écrit un article intitulé « *Les limites de la croissance et l'avenir de l'humanité* » (Le Peuple n° 913 du 1-15 mars 1973) suite à la parution du *document Mansholt* sorti au début de l'année et des travaux réalisés par une équipe du MIT à la demande du Club de Rome sur le problème général des « *limites à la croissance économique* » à l'échelle mondiale. Pour l'auteur de l'article, la Cgt ne peut se satisfaire de la réponse apportée dans le *document Mansholt* qui pourrait orienter la politique européenne et française ; celui-ci n'aborde « *en fait les problèmes liés au débat sur la croissance que dans la perspective du soutien à l'accumulation monopolistique et du renforcement de l'exploitation des travailleurs* » (Le Peuple n° 913). Il convient du fait que la Cgt a « *encore beaucoup à faire en ce qui concerne des problèmes comme la pollution et plus généralement l'environnement et le cadre de vie* » (Le Peuple n° 913). Il propose de partir « *d'une analyse des besoins des travailleurs et de leur évolution, et des conditions économiques concrètes* » pour trouver des solutions ; il critique également les Plans en matière d'équipements collectifs. Ainsi explique-t-il, cela permet à la Cgt de « *formuler les revendications immédiates et de tracer les orientations concrètes d'une politique qui s'intègre dans les objectifs et la logique du programme commun de la gauche* ». Des études sont en cours à la Cgt essentiellement sur le logement et l'aménagement du territoire, en espérant qu'elles permettent de « *dégager des conclusions qui servent d'appui à une définition plus précise des positions de la Cgt pour qu'elle soit en mesure de faire pleinement face à ses responsabilités dans la période qui vient* » (Le Peuple n° 913). La définition d'une position cégétiste montre l'intérêt de la confédération pour le sujet.

La Cgt est également sollicitée à partir de 1978 par le mouvement anti-nucléaire externe mais aussi interne à ses organisations. La Cgt semble surprise du « *développement d'un mouvement de masse parmi les travailleurs et la population les plus concernés par la réalisation du programme nucléaire, le plus souvent dans le sens d'une opposition très vive à la réalisation de ce programme ou à sa trop grande extension* » (Le Peuple n°1064). Des sollicitations de la Cgt par le mouvement anti-nucléaire nécessitent « *de notre part d'aller plus loin dans la critique précise du programme actuel et par conséquent, de concrétiser davantage les propositions alternatives* » (Le Peuple n°1064). Ceci pour éviter à la Cgt, la « *réputation injustifiée de soutien inconditionnel au nucléaire* » (Le Peuple n°1064) et sans doute aussi la réputation d'avoir des positions divergentes en interne sur cette question, ce qui lui semble inadmissible. « *Cela nous a amenés à organiser une série de débats et de confrontation internes des points de vue sur cette question et, progressivement, à modifier assez profondément les méthodes de travail confédéral* » (Le Peuple n°1064), ce qui montre que l'exercice n'est pas habituel dans cette organisation syndicale. D'ordinaire, « *le caractère démocratique du débat et de la prise de position confédérale sur les problèmes de l'énergie se concrétisait essentiellement à la Commission exécutive confédérale, élue par le congrès. L'examen approfondi et même technique des dossiers était depuis 1969, le fait d'une Commission confédérale de l'énergie composée surtout de représentants des principales fédérations du secteur de la production d'énergie* » (Le Peuple n°1064). Nouveauté, « *peu à peu la nature des questions posées, le fait qu'elles étaient considérées comme directement concernantes par la masse des travailleurs et des gens qui se sont, à des degrés divers, mobilisés vis-à-vis des questions soulevées par le programme nucléaire, nous ont amenés à élargir la confrontation et le débat* » (Le Peuple n°1064). Donc ce qui est présenté dans ce deuxième article est le fruit de confrontation interne mais aussi externe « *sous diverses formes (documents, visites d'installations, échanges avec diverses organisations (notamment la Cfdt, le GSIEN, Associations écologiques et du cadre de vie, partis de gauche)* » (Le Peuple n°1064). « *Et surtout son aboutissement provisoire n'est pas une position arrêtée mais une base de débat parmi l'ensemble des syndiqués de la Cgt et parmi les travailleurs. Cela concrétise dans ce domaine de l'énergie et du nucléaire, les orientations du 40° congrès de la Cgt* » (Le Peuple n°1064) sur l'organisation de larges débats démocratiques. La Cgt considère le dossier du nucléaire comme

« une opportunité historique pour poser et résoudre par la lutte de masse l'ensemble des problèmes écologiques les plus complexes du développement industriel et urbain à notre époque. Nous considérons que d'ores et déjà, il ne fait aucun doute que la garantie des garanties de la solution des problèmes en cette matière, à l'opposé des méthodes concrètes, autoritaires, de la multiplication des contrôles dans un sens quasi-policier est au contraire le développement effectif de la plus large démocratie, de droits et de pouvoir de contrôle effectifs de l'ensemble des travailleurs et de la population » (Le Peuple n°1064).

Certes il est pour la Cgt nécessaire de protéger la population et l'environnement du risque et des pollutions liés au nucléaire - notamment thermiques ou celles dues aux déchets -

mais cette énergie est fortement défendue par les fédérations y ayant des intérêts en terme de volume d'emplois (CEA, Métallurgie, Electricité). Or l'emploi prime sur les autres problèmes, y compris dans la politique énergétique souhaitée par la confédération. La réponse de la Cgt aux mouvements anti-nucléaires interne comme externe provoque par son volet environnemental un changement de méthode confédérale car devant inviter de nouveaux acteurs dans le débat.

En 1978, la confédération commence seulement à accepter la formulation de revendications pour l'environnement ou le cadre de vie. L'atteinte à sa réputation et à son mode de fonctionnement l'a fait réagir. Aussi, le secrétaire confédéral en charge des questions de l'environnement propose de saisir l'occasion de ce débat sur le nucléaire pour l'élargir et « *mener un combat plus vaste sur l'ensemble des problèmes de sécurité au travail, de santé, de pollution, de dégradation de l'environnement* ». Le rôle des travailleurs est à ses yeux primordial pour « *imposer des modifications, des alternatives technologiques allant dans le sens de nos perspectives de classe* » (*Le Peuple* n°1063 16 – 30 juin 1979). La lutte sur le nucléaire peut être étendue à d'autres sujets en vue d'atteindre l'« *objectif de travailler autrement, de produire autrement* » (*Le Peuple* n°1063).

2.3. L'environnement soumis aux lois de l'économie capitaliste, nouvel enjeu de classe (1981-1982)

En 1981, les choses s'accélérent avec l'arrivée d'un gouvernement de gauche au pouvoir ; la sollicitation de la confédération par le MNLE au moment de sa création permet à un secrétaire confédéral lors du discours de clôture d'inviter à la lutte dans l'entreprise contre toutes les nuisances ; « *par une action en profondeur pour que les travailleurs qui sont aussi des citoyens, soient les acteurs conscients des changements à promouvoir; qu'ils soient des éléments actifs de transformation* » (*Le Peuple* n°1122 16-31 décembre 1981). La mission principale du mouvement est d'informer et éduquer, rendre actifs les travailleurs. Son objectif est le « *combat pour le changement, avec l'objectif de rendre l'homme acteur et maître de son environnement* » (*VCO* n°8 nouvelle série 1^{er} trimestre 1982). Nous sommes surpris d'apprendre dans cet article que « *depuis longtemps la Cgt conduit une action spécifique pour défendre et améliorer le cadre de vie dans et hors de l'entreprise. En particulier les élus aux CE, les délégués du personnel et aux CHS ont une certaine pratique, notamment en matière de lutte contre le bruit, les fumées, la pollution des eaux, l'utilisation de produits cancérigènes, etc.* » (*VCO* n°8 nouvelle série 1^{er} trimestre 1982). Les luttes locales existent mais la confédération ne les a pas encore analysées et rassemblées dans une approche environnementale globale.

En 1982, la mise en place de comités par le nouveau gouvernement de gauche et l'orientation du 41^e congrès de la Cgt bousculent les actions cégétistes. La Cgt participe

largement à ces comités consultatifs traitant de l'environnement puisque les organisations syndicales sont invitées; *« les sollicitations gouvernementales nous ont fait depuis mai 1981 participer à diverses instances : le Conseil national du Bruit, l'Agence pour la Qualité de l'Air, le Comité de sûreté des installations classées, la commission Dubedout, le Haut Comité à l'environnement »* (« le congrès des syndicats d'entreprise » dans *Le Peuple* n°1157). La participation à ces comités est l'occasion pour la Cgt de se tenir au courant des dossiers relatifs à l'environnement prochainement traités ou en cours de traitement dans les ministères et de donner son avis. Par le sujet des risques technologiques, la Cgt perçoit à nouveau le lien entre les risques dans l'entreprise et ceux à l'extérieur de l'entreprise; *« le problème de la délimitation entre le risque pour l'environnement à l'extérieur d'une installation et le risque pour le travailleur à l'intérieur de l'installation ne doivent pas être dissociés. La nature du problème est la même et les deux types de risques sont liés : un accident survenu à l'intérieur d'une installation peut préfigurer un accident qui dépassera les limites de l'usine. La vigilance à l'égard des risques pour les travailleurs limitera donc les risques pour l'extérieur. Par ailleurs le travailleur c'est aussi le riverain de l'usine, l'usager [...]. Cela pose toute une série de problèmes quant au rôle, par exemple des CHSCT et le droit des organisations syndicales de se préoccuper des questions d'environnement, notamment au niveau des localités »* (*Le Peuple* n°1157).

Le 41^e congrès confédéral (13 au 18 juin 1982) entérine l'engagement pour le cadre de vie ; il donne pour la première fois une définition du cadre de vie comme *« un élément déterminant de la qualité de la vie des hommes et des femmes, des différentes couches de la population »* (Cgt 358CFD1). H. Krasucki secrétaire général de la Cgt fait lui-même une déclaration lors du congrès sur les dégradations de l'environnement sans les nommer;

« le sort fait à la nature est aussi paradoxal que celui fait à l'homme. La terre est riche, à sa surface, dans son sous-sol. Là où elle est pauvre, on sait l'enrichir. On sait fertiliser les sols, irriguer les zones désertiques. On sait maîtriser la nature, l'exploiter utilement pour satisfaire les besoins immédiats tout en préservant ses ressources. On sait produire proprement, éviter les pollutions, éliminer les nuisances, mais, pour des profits égoïstes, on empoisonne l'air, les rivières, la mer. Oui, vraiment, est-ce ainsi que les hommes doivent vivre? » (Cgt 358CFD1).

Le programme d'action pour le cadre de vie adopté au congrès donne les motivations de la Cgt à intervenir.

« Il existe incontestablement une exigence des travailleurs à vivre autrement, une aspiration à changer la vie en changeant la société, et le cadre de vie est un élément déterminant de la qualité de la vie des hommes dans et hors de l'entreprise. Or cette qualité n'a cessé de se dégrader : détérioration de la santé, de la nature, urbanisme anarchique, pénurie en moyens d'équipements, de communication, etc. Cette dégradation s'inscrit dans la situation de crise qui affecte ainsi tous les secteurs de la vie des individus. [...] il faut souligner quelques conséquences de cette politique sur le cadre de vie ...

L'environnement obéissant aux lois de l'économie capitaliste, s'est aussi profondément dégradé : nuisances industrielles, pollutions des eaux, de l'atmosphère, atteinte à la dégradation de la santé (cancer industriel, bruit, ...), ceux-ci résultant également de la seule prise en compte du facteur rentabilité et entraînant des gâchis considérables [...]. Parce que tributaire d'orientations et de choix politiques, de moyens financiers et humains et qu'il influe sur le développement de secteurs importants de la vie du pays au plan économique, financier et industriel, le cadre de vie représente un enjeu de classe réel.

Il doit s'insérer dans le champ élargi des préoccupations syndicales en rapport étroit avec les conditions de travail et les conditions d'utilisation du temps hors travail. L'objectif que nous poursuivons est de créer les conditions de vie industrielle et collective permettant à chacun de développer et faire s'épanouir toutes ses facultés. En ce sens la prise en compte des questions du cadre de vie en terme de lutte dans l'activité revendicative est une des responsabilités nouvelles qui nous incombent.

Ces questions du Cadre de vie sont très imbriquées les unes aux autres. Ceci implique une très étroite collaboration avec d'autres secteurs (Economique, Social, ...) et bien sûr avec les fédérations intéressées » (Le Peuple n°1157).

La lutte pour l'environnement est ici acceptée ; elle doit à présent être intégrée dans les préoccupations syndicales puisque l'environnement subit les mêmes lois que les autres ressources de l'entreprise, à savoir celles de la rentabilité. Les liens entre les risques dans l'entreprise et ceux à l'extérieur de l'entreprise étant établis, la lutte doit se situer de part et d'autre.

2.4. Une absence de volonté politique du gouvernement à dénoncer (1981 -1996)

Régulièrement, la motivation de la confédération à intervenir pour défendre l'environnement naît du laxisme des pouvoirs publics rencontré dans la définition de réglementation et dans leur application, au profit des intérêts capitalistes. Le groupe Cgt du CES dénonce déjà dans les années 1970 les lacunes des pouvoirs publics et une absence de volonté politique pour traiter les problèmes ou leur mauvaise prise en charge des catastrophes environnementales. Cela a été le cas lors des marées noires de 1978 conséquentes au naufrage de l'Amoco Cadiz²⁶⁴ et ce malgré les enseignements à tirer suite au naufrage d'un autre pétrolier en 1967, le Torrey Canyon.

Le gouvernement de gauche ne va pas mieux aborder la réglementation d'après la Cgt ; elle va être déçue comme le montre L. Brovelli dans le rapport au BC de mars 1983 dans lequel elle justifie l'action syndicale; *« l'administration se limite trop souvent à des aménagements et procède par l'octroi de moyens aux pollueurs de toute nature, avec fort peu de contraintes. ... Les normes sont souvent incomplètes, fausses, inadaptées » (Le Peuple n°1157).*

De plus les moyens financiers ne sont pas suffisants à en croire son association partenaire, le MNLE; *« la réduction dramatique des crédits du Ministère de l'Environnement pour le budget 1987 aura, si le Parlement adoptait tel que, des conséquences graves immédiates et à long terme pour l'environnement avec des répercussions économiques » (Cgt 411CFD35).*

L'absence de volonté politique est encore perçue par la Cgt en 1991 au CES lors des débats portant sur la sécheresse qui sévit depuis deux ans (1989, 1990) ; dans l'article *« L'eau :*

²⁶⁴ *“ Le groupe Cgt avait déposé une demande ... soulignant qu'un grand nombre de facteurs qui ont conduit à l'échouage du navire et à l'écoulement de sa cargaison sont le fait de règles, de normes ou de pratiques économiques, administratives, juridiques, etc. qui n'ont aucun caractère de fatalité » (Le Peuple n°1042).*

source de profit » (*Le Peuple* n° 1328 du 25 avril 1991 p.23), J.-C. Bauduret, membre du groupe Cgt au CES, écrit :

« depuis plus d'un an les pouvoirs publics et les industriels de l'eau font campagne pour une augmentation substantielle de son prix. [...] Il est significatif de l'absence de volonté politique de répondre aux besoins que, quinze ans après la grande sécheresse de 1976, et après celles de 1985, 1986, 1989 et 1990 la carte des réserves souterraines ne soit toujours pas achevée! [...] [si la] pollution organique d'origine industrielle est traitée, celle-ci demeure encore aussi importante que celle d'origine domestique. De plus 51% des cas de pollution accidentelle sont d'origine industrielle (Rapport Millet Assemblée nationale 24.11.90) ce qui signifie étant donnée leur ampleur que l'essentiel de la pollution accidentelle est d'origine industrielle. Elle serait fortement réduite si, comme le revendique la Cgt, les CHSCT avaient compétence en la matière, d'autant plus que dans un certain nombre de cas, le caractère réellement accidentel est plutôt douteux.

*Si le principe pollueur – payeur a permis certains progrès apparents pour la pollution industrielle ordinaire, aisément repérable, le coût de la dépollution est de toute façon intégré dans le prix et finalement payé par le consommateur. De plus ce principe est relativement impuissant contre la pollution diffuse à moins de mettre en accusation une catégorie sociale – c'est par exemple le projet de taxe nitrate sur les engrais – ou de faire appel à une notion dévoyée de la solidarité, c'est l'augmentation générale du prix de l'eau à laquelle s'est rangé le CES (séance du 13 mars « l'eau, gestion des ressources et protection de la qualité ») [...] une lutte conséquente contre la pollution ne consiste pas à introduire un droit à polluer mais à combattre la pollution à sa source » (*Le Peuple* n° 1328).*

Le groupe ne vote pas le rapport notamment parce que le CES refuse son amendement contraignant « *les industries à une étude d'impact sur l'environnement préalable à toute mise sur le marché de produits de large consommation pouvant présenter un risque écologique* » (*Le Peuple* n° 1328). Ensuite elle est en désaccord avec le CES qui refuse le financement de la dépollution par les sociétés distributrices d'eau et cautionne l'augmentation du prix de l'eau. De l'avis de la Cgt, la législation et son application ne sont pas assez contraignantes pour les industries ou inadaptées.

Encore lors des assises nationales du développement durable organisées par le gouvernement en 1996, la Cgt atteste de l'absence de volonté politique des pouvoirs publics bien que des efforts soient apparents. Malgré « *la volonté affichée de C. Lepage (est) d'associer l'ensemble des acteurs concernés à la nécessaire réflexion menée autour du développement durable* » (Cgt 397CFD25), le secrétaire confédéral en charge de l'Environnement n'y voit que « *faux semblant à des vraies graves questions* », « *autosatisfaction du gouvernement* », appel au patronat à la « *bonne volonté* » pour résoudre les problèmes. « *Force est de constater que les progrès en matière de qualité de l'eau, de l'air et en terme de pollution restent très limités* » (Cgt 397CFD25); l'inefficacité des capitaux engagés perdure, et un retard sur les objectifs de Rio malgré les apports de la technologie existe ; la faible concrétisation du chapitre 29 de l'agenda 21 - principe 10 (information des citoyens et renforcement du rôle des travailleurs)²⁶⁵ est de plus constatée. L'origine en serait « *le refus politique de traiter sérieusement et à fond des problèmes posés* » (*Le Peuple* n°1448 18 décembre 1996).

La complaisance des pouvoirs publics envers les industriels motive la Cgt à agir.

²⁶⁵ Cf. Annexe 7.

2.5. La stratégie d'évitement des directions d'entreprise dans la gestion environnementale démasquée par la Cgt (1982 – 2002)

Les pouvoirs publics ne sont pas assez efficaces dans la prise en charge des questions environnementales selon la Cgt sans doute parce qu'ils ménagent l'industrie à la source des pollutions. Il faut dire que des industriels font leur possible pour minimiser les mesures de sécurité et de pollution au nom du développement économique par un lobbying efficace.

Pour L. Brovelli en 1983, *« les experts du patronat font prévaloir l'intérêt financier (et à court terme seulement) »* (Le Peuple n°1157). Les risques sont de ce fait minimisés ou cachés.

« Les employeurs ne dénombrent pas tous les risques de leurs entreprises. Il existe un problème d'information tant à l'extérieur qu'à l'intérieur même de l'usine sur les risques encourus afin de permettre une politique de sécurité et de santé sur le lieu de travail, comme à l'extérieur – encore une fois les deux aspects sont liés » (Le Peuple n°1157).

Au moment où le dossier de la pollution au plomb est traité par la Cgt, dans sa déclaration liminaire à une conférence de presse *« nuisances industrielles, environnement, santé »* le 18 juin 1984, L. Brovelli conclut que *« les employeurs n'ont pas le souci de vérifier [les informations] mais plutôt de convaincre que le travail n'est pas dangereux »* (Cgt 358CFD2).

En mai 1985, D. Le Gouès expose dans un article *« Quelle est verte ma vallée »* dans Le Peuple n°1194 du 23 mai 1985 toutes les catastrophes provoquées en France par des matières toxiques le mois précédent (accidents de poids lourds, stockages irresponsables de déchets) pour démontrer que malgré une législation de qualité, *« la recherche de la sécurité pour la population dans notre pays n'est pas la préoccupation première des dirigeants des entreprises et ... le contrôle administratif s'avère notoirement insuffisant »* (Le Peuple n°1194 du 23 mai 1985). Cette législation n'est pas appliquée car les moyens nécessaires ne sont pas prévus pour les investissements de sécurité dans les entreprises ni pour la formation à la sécurité, ou encore l'information des salariés. Elle n'est pas appliquée non plus dans les localités qui ne connaissent pas les risques liés aux activités industrielles dans leur périmètre. Les sanctions sont également dérisoires selon D. Le Gouès ce qui n'incite pas les responsables à changer de comportement ;

« dirigeants patronaux [qui], dans leur course accrue à la rentabilité financière à court terme tentent de contourner les lois, restreignent les dépenses de sécurité et de contrôle, refusent d'investir quand une production respectueuse de la population, créatrice des richesses de notre pays et de son environnement est source de croissance et créatrice d'emplois » (Le Peuple n°1194).

Devant ces lacunes, *« le rôle du syndicat dans l'entreprise est primordial pour réduire le risque à la source »* (Le Peuple n°1194). L'action syndicale devient également indispensable car les firmes multinationales exportent leur pollution dans tous les pays.

« Ce sont bien les critères et les choix de gestion qui sont en cause pour répondre au défi du développement durable. Pendant que le pillage des ressources de matières premières des pays sous-développés se poursuit les mêmes dirigeants jugent non rentables des projets de recyclage ou de récupération des déchets. Quel cynisme! Pollution là-bas, pollution ici. Profits là-bas en exploitant la force de travail et en ne payant pas le prix des matières premières. Profits ici en ne développant pas les investissements de retraitement, en vendant les produits d'un côté en refaisant payer de l'autre la mise en décharge puis la pollution, voire la remise en état des sites » (Spécial Options « Où va la terre? Environnement » n°3 -1990).

La Cgt n'est pas dupe non plus du développement des éco-industries (eau et déchets notamment), secteurs dans lesquels la technologie propre n'est pas mobilisée autant que nécessaire pour des raisons financières.

« La rentabilité financière provoque également des dommages contre les salariés et la recherche-développement dans l'investissement des procédés nouveaux. Sur le terrain de l'écologie, le capital a aussi une capacité certaine pour développer ses profits : il ne s'agit pas de satisfaire les besoins à hauteur des possibilités et de produire autrement, mais de répondre partiellement à une demande solvable » (Spécial Options « Où va la terre? Environnement » n°3 -1990).

Le lien est également établi entre les comportements de directions d'entreprise et la multiplication des incidents ou accidents dans les usines chimiques. Selon J. Moulin, *« que les entreprises affichent aujourd'hui leur préoccupation de l'environnement est certes positif mais cela ne change rien à la réalité fondamentale de la gestion capitaliste »* (RCE n°55 avril 1992). Les risques sont encore aggravés pour la confédération par les *PMIsations*, sous-traitance, le faible développement des formations professionnelles continues de qualité, la précarisation du salariat, l'insuffisance des moyens de contrôle et les obstacles à l'intervention syndicale dans le cadre des CE et CHSCT.

Une partie du patronat oppose encore en 1992 l'industrie à l'écologie et tente de minimiser les restrictions qui pourraient être apportées à ses activités. Ainsi alertée par le représentant de la Cgt au Conseil Supérieur des installations classées, la confédération somme la ministre de l'Environnement S. Royal en 1992 *« d'user de son pouvoir de décision »* (Cgt ESS3) pour accélérer la modification du décret suite à la loi du 31 décembre 1991 sur les CHSCT et l'environnement qui prévoit la présence de salariés dans les concertations dans les entreprises, objet de discorde. En face du lobbying patronal, le lobbying syndical a son rôle à jouer.

En 2002 lors du moment du sommet de Johannesburg, la Cgt comprend bien que les entreprises ont totalement intégré dans leur stratégie le domaine environnemental et celui du développement durable; elle parle du *« cas des entreprises multinationales qui font du thème du développement durable un axe fort de leur communication interne et externe »* (Cgt 142CFD1). Au retour du sommet, les participants cégétistes rapportent dans un compte rendu que *« les entreprises dans les débats du sommet ont été d'une mauvaise foi extraordinaire. Leur discours se résume à : « Laissez nous faire et vous verrez! » [...] Laisserons nous aux entreprises le soin de décider de la satisfaction des besoins des populations, de la solidarité entre les territoires, de la*

pertinence des institutions démocratiques?» (Le Peuple n°1564 du 2 octobre 2002 « Développement durable et action syndicale »). Mais aussi, « les syndicats sont restés des acteurs mineurs et éparpillés. Les entreprises sont venues avec une réflexion stratégique, nous avons dû nous contenter d'une déclaration commune » (Le Peuple n°1564). Cette déclaration est déjà une avancée par rapport au sommet de la Terre de 1992 mais encore insuffisante. L'action syndicale a de beaux jours devant elle.

2.6. Les salariés et syndicats évincés du débat sur l'environnement

A partir de 1981, les organisations syndicales sont invitées à des comités consultatifs gouvernementaux sur des questions liées à l'environnement. La Cgt considère la participation disproportionnée entre patronat et syndicats de salariés. Si cela est déjà mis en évidence dans la composition du HCE en 1983, cela est toujours vrai par la suite. En 1988, les auteurs d'un article dans la presse syndicale démontrent la nécessité d'une intervention salariale dans les choix de gestion des entreprises pour préserver l'environnement. Les salariés ont été évincés de la problématique selon eux; ils écrivent que

« l'idéologie dominante et la pratique quotidienne en matière d'environnement, évacuent les salariés. On veut faire croire à une pièce à trois : l'Etat/ l'Entreprise / le « Public » (à la rigueur à quatre, le « Consommateur » ou à cinq, « l'Ecologiste »); le monde du travail aurait sa place (« défendre l'entreprise, y compris contre l'environnement ») - la plus petite possible – et le tour serait joué? » (Le Peuple n°1256 du 28 janvier 1988).

Pourtant les salariés ont une connaissance des postes de travail et de leur environnement et sont à même d'analyser les causes des accidents industriels ayant un impact sur l'environnement. Face au recours à la sous-traitance sur des tâches pourtant délicates et à l'absence d'investissement pour une production propre, les salariés peuvent également intervenir par une

« démarche revendicative : s'informer des règles installations classées applicables à l'entreprise, examiner si elles sont respectées en pratique ou si elles sont adaptées à l'évolution de l'activité » (Le Peuple n°1256 du 28 janvier 1988).

Ensuite ils peuvent réclamer des informations puisque

« « transparence », « droit à l'information des citoyens », les responsables politiques et patronaux s'exprimant sur l'environnement industriel n'ont plus que ces mots à la bouche. Vis-à-vis des salariés de l'entreprise, les mêmes responsables ont choisi de faire silence. C'est à peine si les « spécialistes » du risque abordent à la marge le rôle des femmes et des hommes à l'entreprise au regard de la prévention des pollutions et de la protection de l'environnement » (Le Peuple n°1256 du 28 janvier 1988).

Ils donnent l'exemple de la directive Seveso sur les risques d'accidents industriels majeurs et la modification de juillet 1987 de la loi de prévention des risques majeurs qui toutes deux ont vu l'article sur l'association des salariés à la prévention supprimé des textes. Ou encore,

« on a longtemps voulu faire croire à un terrain réservé aux « défenseurs de la nature » d'un côté, contre les « entreprises » de l'autre, les services de l'Etat devant arbitrer le conflit » (Spécial Options « Où va la terre? Environnement » n°3 -1990).

Les salariés et leurs représentants sont les oubliés du débat sur l'environnement. Dans une note du 31 janvier 1990, la Cgt considère que *« tout est fait pour nous enfermer sur la seule réduction des conséquences des accidents »* (Cgt 411CFD4). Il est donc temps d'agir en masse.

« Au syndicat Cgt de faire partager cet enjeu (pour la pérennité de l'entreprise) à tous les salariés de l'entreprise : qui le fera à notre place? » (RCE Septembre 1990 n°46 « mythes et réalités en écologie »).

Mais en 1996, la Cgt considère encore l'expression déséquilibrée entre patronat, associations *« bien introduites »*, élus politiques régionaux et organisations syndicales lors des Assises nationales de développement durable des 16 et 17 décembre 1996. Elle publie une déclaration le 20 décembre 1996 ; *« comment s'étonner dès lors que l'expression de plusieurs organisations et associations représentatives dont la Cgt ait été réduite à la portion congrue, malgré la volonté affichée de Corinne Lepage Ministre de l'Environnement, « d'associer l'ensemble des acteurs concernés à la nécessaire réflexion à mener autour du Développement durable » »*. En conclusion, la Cgt se dit *« convaincue que les solutions pour promouvoir un réel développement durable passent par la plus large démocratie participative, incluant la mobilisation des salariés »,* et elle *« s'en trouve d'autant plus déterminée à peser sur les choix du pouvoir par l'action la plus large et la plus unitaire de tous ceux qui ne se paient de mots et veulent vraiment modifier le présent pour garantir l'avenir aux générations futures »* (Cgt 75CFD4).

2.7. Une place pour la Cgt dans le système de management environnemental des entreprises (2002)

Plus récemment suite au sommet de Johannesburg (2002), l'animateur du dossier Environnement de la confédération conclut que les syndicats doivent intervenir autant dans les politiques externes à l'entreprise qu'internes, c'est-à-dire au niveau des normes, des droits collectifs et de la réglementation comme au niveau du nouveau rapport annuel de développement durable et sur le système de management environnemental (SME) dans les entreprises²⁶⁶. Il faut dire qu'au niveau européen la CES s'est emparée du sujet et qu'une résolution est adoptée par son comité exécutif à Bruxelles les 13 et 14 juin 2001, *« le DD – mettre la politique de l'environnement au coeur d'une politique européenne de l'emploi »*.

« La CES demande que les droits d'information et de consultation des travailleurs couvrent également les aspects relatifs à l'environnement. [...] la récente révision du règlement EMAS constitue un pas dans la bonne direction. Elle reconnaît le rôle des travailleurs et de leurs représentants comme acteurs dans les systèmes de gestion environnementale. La CES estime que les partenaires sociaux européens doivent jouer un rôle actif de promotion et de support au développement de tels systèmes de gestion, notamment pour la promotion de politiques de formation des travailleurs » (Cgt 75CFD22).

²⁶⁶ Le Peuple n°1564 du 2 octobre 2002

Cette intervention est exprimée également dans l'étude de l'ADEME « *Management environnemental et relations sociales en entreprises* » (Cgt 75CFD18) que la Cgt reçoit dans le cadre d'activité avec EpE fin 2002. Le sujet de l'intervention syndicale au niveau des systèmes de management environnemental devrait être traité en 2003 car l'organisateur des rencontres avec l'EpE trouve que

« le syndicalisme aurait tort de ne pas s'investir dans l'outillage de ces SME (ISO entre autres) en ceci qu'ils sont porteurs de valeurs possiblement perverses où au nom de l'émancipation et de la responsabilisation des salariés, on tisse la nouvelle aliénation au travail. L'absence de contrepuissance ou de contrepoids syndical, sur ce terrain, laisse un vide trop dangereux pour le syndicalisme et ses mandats pour que nous y soyons indifférents. [...] Or que je sache, c'est là sur ce terrain organisationnel qu'aucune confédération sinon quelques fédérations n'a à ce jour sérieusement investi. ... En effet vous avez pu le constater lors de la présentation du directeur d'Usine d'Arcelor, comme dans celle de Suez que l'absence de présence et donc de contrôle syndical sur ces processus organisationnels est aujourd'hui installée dans un lien direct aux salariés marginalisant quasi totalement la représentation syndicale » (Cgt 75CFD18).

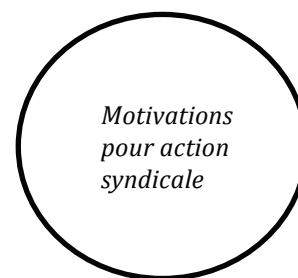
La Cgt peut trouver un intérêt à l'intervention de ses militants dans les SME des entreprises et l'élaboration du nouveau rapport de développement durable.

2.8. Conclusion : les motivations de la Cgt à l'action pour l'environnement

Depuis les années 1970, des motivations existent même si elles n'ont pas toujours été suivies d'action. Une fois la thèse du faux débat sur l'environnement écartée, l'intervention syndicale pour l'environnement devient envisageable. Pour la Cgt, l'environnement est dégradé en même temps que les emplois et les conditions de travail, et il est sacrifié aux lois capitalistes de la rentabilité et du court-termisme. Emplois, conditions de travail, anéantissement du capitalisme étant des terrains de luttes syndicales, l'environnement devient à son tour un enjeu de classe qui nécessite des actions de la part de la Cgt autant dans les entreprises qu'autour. Face aux investissements non engagés, à l'exportation de la pollution, au laxisme gouvernemental conciliant avec les pollueurs mais aussi à l'absence de démocratie sur le plan environnemental, la responsabilité syndicale implique une intervention. Les salariés sont évincés du débat confisqué par les pouvoirs publics, les entreprises et les mouvements écologistes. Au retour du sommet de Rio, en 1992, Déjardin écrit, « *nous savons trop combien le discours environnemental s'adapte bien aux projets de domination ... trop souvent l'environnement est abordé de façon tronquée en dehors du monde du travail* » (Cgt 397CFD25), ce qui nécessite l'intervention syndicale. Il n'y a semble-t-il pas d'opposition en interne aux motifs de cette intervention, tout au plus du désintérêt par ceux qui ne lient pas environnement et exploitation capitaliste ou ceux qui sont préoccupés par des sujets jugés plus urgents et importants.

Figure 20 - Cgt : motivations à agir pour l'environnement

<i>Sollicitations par des militants et des institutions</i>
<i>Environnement soumis aux lois de l'économie capitaliste, nouvel enjeu de classe</i>
<i>Dénoncer l'absence de volonté politique du gouvernement</i>
<i>Démasquer la stratégie d'évitement des directions d'entreprise dans la gestion environnementale</i>
<i>Insérer les salariés et syndicats évincés du débat sur l'environnement</i>
<i>Intégrer l'action dans le système de management environnemental des entreprises</i>



Conclusion

Lutte pour l'environnement et lutte pour l'emploi sont un même combat à la Cfdt et à la Cgt pour une partie de leurs militants avec ou face au capitalisme représenté par les pouvoirs publics et les entreprises polluantes – et dépolluantes. Parce qu'il devient nécessaire de proposer un autre développement ou par enjeu de classe, l'intervention syndicale est motivée à partir de revendications sociales et de démocratie. Elle fait partie de leur responsabilité. Toutefois motivation ne signifie par forcément intervention ; si l'intervention est souhaitée, quelles pourraient être ses modalités ? Pour répondre à cette question, il nous semble nécessaire de comprendre les expériences des organisations syndicales dans les gestions. A cette fin, nous nous appuyons sur celles en matière économique ou financière, car les plus proches de nos centres d'intérêts.

SECTION 2 - L'EXPERIENCE EN MATIERE ECONOMIQUE : UN TABOU?

Si en vertu des statuts des organisations syndicales il n'existe pas d'ambiguïté sur l'intervention syndicale dans la gestion sociale des entreprises en vue de contrôler le respect des règles et améliorer les conditions de travail, l'intervention des syndicats dans les gestions économique et financière fait l'objet de controverses. Pourtant depuis la législation sur les Comités d'Entreprise (1945 – 46)²⁶⁷, des prérogatives économiques sont attribuées aux élus des CE, en grande majorité des syndicalistes dans les premières décennies. Ces lois seront soutenues par la présence d'une section syndicale dans les entreprises officialisées par la loi de 1968 et renforcées par les lois Auroux en 1982.

Le choix d'intervenir dans les gestions ou non pourrait dépendre de la conception de l'entreprise que se font chacune des deux confédérations mais aussi des rapports entre les représentants du travail et ceux du capital dans l'entreprise. Selon le niveau d'observation - confédération ou organisations en deçà plus ou moins proches de l'entreprise – il pourrait aussi

²⁶⁷ Cf. annexe 5

différer. Au niveau confédéral qui nous intéresse plus particulièrement, Cgt et Cfdt partagent des valeurs communes, mais n'évoluent pas aux mêmes rythmes. Il faut se replacer dans le contexte historique et juridique pour comprendre ces choix (reconstruction du pays après-guerre, réflexion pour une Réforme de l'entreprise, mai 68, montée du chômage, concentration des entreprises, droits nouveaux issus des lois Auroux).

J. Lojkine à partir de l'étude du cas de la Cgt de sa fondation jusqu'au début des années 1990, en a conclu au « *tabou de la gestion* », à « *la culture syndicale entre contestation et proposition* » (Lojkine, 1996). Tout est dit dans ces deux expressions qui constituent le titre de son ouvrage. Qu'il s'agisse de la Cgt ou de la Cfdt, depuis leur création nous verrons que leurs militants oscillent entre ces deux postures principales dans les débats internes sur l'intervention syndicale dans la gestion patronale des entreprises mais aussi dans leurs actions.

A l'origine, les syndicats ne sont pas même présents dans l'entreprise; le représentant syndical extérieur à l'entreprise peut seulement assister le délégué du personnel à partir de 1936²⁶⁸. Avec la création des Comités d'entreprise en 1945 - 1946, les militants syndicaux - dans 98% des cas des cégétistes - sont plus largement présents car élus dans la majorité des CE. A partir de 1966 - au lieu de 1945 comme prévu par l'ordonnance du 22 février 1945²⁶⁹- un délégué syndical est également accepté à titre consultatif dans les CE, sa présence dans l'entreprise étant officialisée en 1968, avec la création des sections syndicales d'entreprise et l'attribution d'une délégation horaire.

La question de l'intervention se pose dans les organisations syndicales Cgt et Cfdt depuis leur fondation sans que ne soit systématiquement défini le contour de l'intervention dans la gestion. Nous présentons en premier lieu la question de l'intervention des organisations syndicales dans la gestion en explorant l'évolution de leur intérêt pour cette gestion qui devient essentiel dans les années 1980. Il semblerait que cette intervention soit étroitement liée à leur capacité à proposer des formations économiques et comptables pour démystifier la gestion. Nous synthétiserons ensuite les modalités d'intervention auxquelles elles ont souhaité aboutir ou ont abouti.

La gestion est considérée par les syndicalistes selon l'introduction de ce chapitre, non seulement comme une technique mais surtout comme une répartition des ressources intégrant dans son processus les salariés.

²⁶⁸ loi du 24 juin 1936 in « Les délégués du personnel » Joseph Danel 1936 – p.4 - Archives Cfdt non classées

²⁶⁹ in « Associations et syndicats » Robert Brichet 1963 – p.321 §853 – archives Cfdt non classées

1. Intervention vs participation dans la gestion selon les organisations syndicales

L'intérêt pour la gestion est quasi constant dans les deux organisations à l'exception d'un courant de la Cgt à sa fondation. Le passage à l'action est une autre question car il pose le problème des obstacles rencontrés par les organisations syndicales qu'ils soient d'ordre patronal par souci de préserver le secret des affaires et obstruction, ou qu'ils soient d'ordre salarial avec des militants peu nombreux mais aussi peu enclins à s'approprier le minimum de culture économique et financière pour entrer dans le sujet. Nous exposons ici une chronologie des questionnements autant de la Cgt que de la Cftc – Cfdt de leur fondation jusqu'aux années 1980 ; en effet à cette date pour les deux organisations, il n'est plus temps de se poser la question de l'intervention mais plutôt de passer à l'action. Nous évoquons également certains passages du discours à la pratique. Pour ces travaux, nous nous sommes basée sur les archives confédérales, la thèse de P. Cristofalo (2011) et les travaux de Lojkine (1996). La thèse de Cristofalo porte sur les experts qui ont accompagné les élus dans les CE ; Lojkine s'est avant nous posé la question de l'intervention syndicale dans la gestion apportant une réponse essentiellement pour la Cgt.

1.1. Hésitation ou certitude pour une acculturation à la gestion dès la création de la Cgt et la Cftc

Dès leur fondation, une prise en charge de la gestion est majoritairement souhaitée, même si sa mise en œuvre est floue. Elle va de pair avec des formations permettant d'appréhender le fonctionnement de l'entreprise et de l'économie.

À la Cgt, lors de la charte d'Amiens (1906) considérée comme acte fondateur du syndicat révolutionnaire, les statuts proclament la création d'un « *groupement de production et de répartition* » en remplacement du système capitaliste et du salariat, nécessitant la prise en charge de la gestion. Le débat porte sur le mode de prise en charge mais aussi sur la capacité à se former. Lojkine évoque le

« paradoxe de militants syndicalistes qui fondent leur projet révolutionnaire sur « les capacités ouvrières » des futurs « producteurs associés » après la grève générale, mais méconnaissant les « réalités de l'entreprise capitaliste » » (Lojkine, 1996, p. 25).

Si deux courants prônent la révolution, pour l'un d'eux minoritaire, qualifié de réformiste, la révolution sera possible notamment par l'amélioration de la formation, de la culture des travailleurs pour assumer la direction future de la société socialiste. Pour l'autre courant, la classe ouvrière est prête à assumer le pouvoir ; les travailleurs doivent apprendre la violence, et se préparer à l'action directe²⁷⁰. Ainsi Pelloutier aux origines de ce syndicalisme d'action directe, propose d'« *instruire pour révolter* », ce qui nécessite la création d'« *école pour*

²⁷⁰ Andolfatto et Labbé (2006, pp. 54–55)

les ouvriers et non des ouvriers » (Lojkine, 1996, p. 28). Une acculturation préalable des salariés à la gestion est indispensable dans cette situation, ce que les militants du courant le plus anarchiste de la Cgt refusent en étant « *hostiles à l'étude des statistiques patronales* » et prétendant que « *le syndicalisme risque de devenir la chose des spécialistes, des « intellos »* » (Lojkine, 1996, p. 30). C'est pourquoi les premiers cours de promotion individuelle – dont un cours de géographie économique – ne voient le jour qu'à partir de 1932 (Dreyfus, 1995, p. 147).

À sa création en 1919, la Cftc quant à elle, refuse la lutte des classes au profit d'une « *collaboration des éléments producteurs entre des groupes distincts reliés par des organismes mixtes* » (Branciard, 1990, p. 36). Il est ici question de collaboration entre patrons et salariés, entre syndicats de patrons et syndicats de salariés, chacun conservant cependant ses positions, ce qui s'assimilerait plus à un dialogue entre les parties. Très tôt, la Cftc organise des formations, parmi lesquelles on trouve des formations à la comptabilité (cours à Nancy en 1919). Ces formations sont probablement proposées aux militants pour faciliter le dialogue avec les patrons. Plus tard, en 1932, J. Zirnheld, fondateur de la Cftc considère que,

« pour représenter auprès du monde patronal les intérêts des travailleurs et en discuter utilement, il nous faut avoir non seulement une instruction et une éducation professionnelles hors pair, mais encore un sens et une pratique de la gestion des entreprises, qui, seuls donneront aux revendications que nous soutiendrons toute leur valeur et leur opportunité » (Branciard, 1990, p. 28).

La pratique en entreprise et l'observation sont complétées ici par la formation. L'acculturation semble à la Cftc indispensable pour discuter des intérêts des travailleurs et faire face aux patrons qui ont le monopole de la gestion de l'entreprise sans toutefois prendre part à cette gestion. Ce n'est qu'à partir de 1933 que des sessions en matière économique et juridique sont mises en place à l'ENO dont la création est récente²⁷¹. Ces sessions soit sont intensives pendant dix jours (exemple du 2 au 13 juillet 1933)²⁷² soit se déroulent sur plusieurs mois par cours du soir (exemple d'octobre 1933 à avril 1934 tous les lundis soirs à l'institut catholique de Paris)²⁷³. Au programme des cours d'économie et de droit, « *la répartition des richesses, la rémunération du travail, le revenu de l'entreprise et le profit, les modifications possibles : participation à la répartition du produit, actionnariat ouvrier, contrat de travail ou contrat de société, participation à la gestion et coopératives de production; le syndicalisme et l'économie, Hygiène et Sécurité, la vie économique internationale* » (Cfdt 2H25 1933 session intensive ENO, 2 – 13 juillet). La session suivante, « *science économique - entreprise* » propose un cours qui aborde « *les relations des divers agents de l'entreprise capitaliste* » (ENO 3^e session octobre 1933 - avril 1934)²⁷⁴.

Les sessions à l'ENO à partir de 1934 sont ouvertes sur l'université et l'enseignement public notamment grâce à la participation d'universitaires comme P. Vignaux et F. Henry qui

²⁷¹ Cf. l'histoire de la formation à la Cftc –Cfdt (partie 2 - chapitre 3)

²⁷² Cfdt 2H25 - 1933 session intensive ENO, 2 – 13 juillet

²⁷³ Cfdt 2H25 - 1933 session intensive ENO, 2 – 13 juillet

²⁷⁴ Cfdt 2H25 - 1933 session intensive ENO, 2 – 13 juillet

amènent des apports politiques et économiques permettant d'asseoir l'autorité de la confédération²⁷⁵. Le support de cours de P. Vignaux à la 3^e session de 1933 - 1934 a par exemple pour titre « *Le rôle économique des travailleurs organisés* » et expose « *les travailleurs devant le problème de la production, de la répartition* ». Dans les dernières pages de son cours, P. Vignaux explique le besoin d'une formation économique car tout est économie.

« il faut que les travailleurs prennent une moyenne entre deux attitudes extrêmes, et il n'y en a qu'une qui est l'attitude tout à fait explicable au point de vue historique, une attitude d'ignorance, et d'une certaine manière de défiance. Ignorance par ce qu'on n'a pas été instruit sur ces questions, de défiance parce que les arguments économiques n'ont jamais cessé d'être invoqués, par les patrons. On déclare impossible des choses qui sont parues ensuite possibles. Quand il a été question d'empêcher des enfants au-dessous de 12 ans d'aller travailler, le patronat a fait dire que c'était la ruine de l'industrie française, comme a abusé devant les travailleurs d'arguments économiques qu'ensuite les faits ont démenti, on a, au nom de l'économie annoncé des catastrophes qui ne se sont pas produites, les travailleurs ne croient plus à ce genre d'arguments. On est tenté de se demander si derrière un cours d'Economie Politique, il n'y a pas une machination patronale. [...] grande menace pour l'avenir : les faits économiques prennent une importance de plus en plus grande, dans la vie politique, que ces faits paraissent très compliqués, et le sont dans une certaine mesure; on est menacé d'une dictature sans contrôle ou avec un contrôle inefficace de gens qu'on peut appeler les techniciens ou les intellectuels. [...] il n'y a à cela qu'une seule solution, elle est difficile et pénible, et elle n'est pas plus glorieuse ni mystique, c'est l'éducation et l'intervention économique de gens qui sont des dirigeants ou des militants d'organisation de masse, de gens qui ont la confiance des organisations de travailleurs » (Cfdt 2H27 - cours de l'ENO 1936 - p.27, p35).

Tous les ans les thématiques économiques des sessions changent. En 1934 à la session d'été sont aussi abordés la législation sociale, l'histoire sociale, les cercles d'études sous l'aspect méthodologique; en 1936 ce sera « *le rôle économique du monde du travail* », en 1937 « *sciences économiques et législation sociale* », en 1938 « *le rôle économique du monde du travail* », et « *les travailleurs devant le problème de la production* » « *les travailleurs devant le problème de la répartition* » (Cfdt 2H25 -1933 session intensive ENO, 2 – 13 juillet).

Dès leurs origines, s'intéresser à la gestion de l'entreprise pour les organisations syndicales ne fait pas de doute mais passe d'abord par des formations essentiellement à partir des années 1930 afin d'appréhender le fonctionnement de l'entreprise et de son environnement économique. Le refus du courant le plus anarchiste de la Cgt reste une exception.

1.2. Contrôle ouvrier de la gestion de l'entreprise à plusieurs dimensions à la Cgt après 1914

A la suite des lois sociales votées pendant la Première Guerre mondiale sous l'impulsion d'A. Thomas, socialiste devenu sous-secrétaire d'État à l'Artillerie et aux Munitions en 1915, des délégués ouvriers et des comités mixtes paritaires sont mis en place dans les entreprises d'armement. De ce fait, la présence syndicale est reconnue dans les usines en 1917-18 par le biais des délégués ouvriers. Cette présence est l'occasion de pénétrer le capitalisme pour

²⁷⁵ Cfdt T164

défendre les intérêts des ouvriers, en participant et en négociant. A partir des années 1920, des débats à la Cgt portent sur la nationalisation des entreprises, l'intervention dans la gestion sociale et plus généralement sur le contrôle ouvrier de la gestion de l'entreprise. Deux conceptions s'opposent alors; une conception large du contrôle des actions des patrons et une conception limitée au contrôle du respect de la réglementation du travail par les patrons. La Cgt laisse ses organisations libres du choix de la forme de contrôle; elle réclame des droits nouveaux pour diriger la gestion de la production, ce qui signifie une grande partie de la gestion de l'entreprise. Ce débat est amplifié par la réaction de la Cgt à la mise en place de l'Organisation Scientifique du Travail (OST) qui nécessite une vigilance de la part des travailleurs, dans, par exemple, la fixation des temps d'opération qui font l'objet d'évaluation et sont à la base du calcul des primes. « *L'OST doit entraîner l'institution du contrôle ouvrier* » (*la Voix du Peuple* de 1926). La Cgt propose en outre dans le cadre des nationalisations industrialisées une gestion tripartite dans laquelle se côtoient salariés, fournisseurs et usagers au côté des actionnaires et de l'Etat afin de mettre fin à l'appropriation des dividendes par une oligarchie. Seules les industries clés ou les secteurs fortement concentrés sont toutefois concernés par cette nationalisation. Ce secteur intéresse particulièrement la Cgt en raison de la montée en puissance parmi les adhérents de la Cgt des salariés à statut – comme les fonctionnaires – et en raison des espoirs portés par cette forme d'entreprise pour solutionner les problèmes économiques et sociaux de la Nation. Mais la notion de contrôle ouvrier reste ambiguë quant à son champ d'application, entre le seul volet social ou au-delà.

La Cftc dont la création remonte seulement à 1919 se positionne de même mais plus tard et seulement sur une gestion tripartite pointant du doigt au 19^e congrès en 1938 l'inefficacité de la gestion patronale et la responsabilité du syndicat devant cette gabegie.

L'intérêt pour la gestion reste bien présent à la Cgt alors que la Cftc est trop jeune car préoccupée par sa constitution.

1.3. Bataille de la comptabilité pour la Cgt et préparation à l'autogestion pour la Cftc à partir de 1945

La Seconde Guerre mondiale et la période qui suit vont bouleverser les possibilités d'intervention syndicale dans la gestion économique suite aux propositions du Conseil National de la Résistance (CNR) et à la participation de ministres communistes et socialistes au gouvernement. Les travailleurs sont invités à participer à un comité dans leur entreprise. La mise en place de formation économique à destination des représentants du personnel est fortement encouragée par le gouvernement français. Mais la participation à ces comités se révélera insuffisante.

Les recherches de M. Cohen (2005) sur la genèse des CE nous apprennent que dans les comités sociaux mis en place durant la Seconde Guerre mondiale par le gouvernement de Vichy dans le cadre de la Charte du travail, « *toute immixtion dans la conduite et la gestion des entreprises* » était exclue. Les membres de ces comités étant désignés par les patrons, les syndicalistes en sont écartés. En réaction, des syndicalistes par le biais de leur participation active au CNR proposent la création de comités d'entreprise tripartites (employeur, techniciens, travailleurs). Le programme du CNR du 15 mars 1944 mentionne effectivement « *la participation des travailleurs à la direction de l'économie* » (Citoyens résistants d'hier et d'aujourd'hui, 2011). Il demande « *le droit d'accès dans le cadre de l'entreprise aux fonctions de direction et d'administration, pour les ouvriers possédant les qualifications nécessaires, et la participation des travailleurs à la direction de l'économie* » (*Ibid.*). La notion de comité est reprise ensuite par le gouvernement de la France libre dans une ordonnance en 1944 sous le nom de *Comité mixte à la production* dans le secteur de l'Aviation initialement. Mais les comités locaux de la Libération passent à l'action et multiplient la mise en place des comités mixtes dans les entreprises; devant l'ampleur du mouvement, le général De Gaulle au gouvernement promet une ordonnance pour généraliser les comités mixtes. La Cgt et la Cftc sont consultées à ce moment-là sur le projet de Comités d'entreprise. A partir de là et de l'implication des ministres du Travail – A. Parodi en octobre 1944 puis A. Croizat dans le gouvernement suivant – et malgré l'opposition patronale au projet, la loi du 16 mai 1946 instaure le Comité d'Entreprise. Des prérogatives économiques sont établies en sus des attributions sociales; elles concernent les entreprises de plus de 50 salariés dont le CE doit être consulté par les directions d'entreprise, recevoir des informations comme les actionnaires. Les délégués de CE ont la possibilité de se faire assister par un expert dans leurs missions²⁷⁶. Ces nouvelles missions des représentants du personnel présentent une avancée dans l'information et la consultation des travailleurs sans cependant que ne soit obtenu de pouvoir de décision. Pourtant dans les usines réquisitionnées à la Libération, une première expérience de la gestion par les syndicats existe. Suite aux comportements de certains dirigeants et cadres d'entreprise vis-à-vis de l'occupant ou du décès d'hommes compétents, la place à la tête de la gestion des entreprises est laissée libre à la Libération et il arrive que des militants Cgt comme Cftc la prennent dans une unité d'action. C'est une période inespérée d'expérience et d'innovation en terme de gestion économique et de

²⁷⁶ Le CE doit être consulté par les directions d'entreprise pour tout projet d'accroissement de la production et d'amélioration du rendement par de nouvelles méthodes et organisation du travail mais aussi sur les questions intéressantes à la gestion et à la marche générale de l'entreprise. Il doit disposer d'informations données une fois par an par la direction à travers un rapport d'ensemble sur l'activité, sur les projets pour l'exercice suivant et les comptes de pertes et profits, le bilan annuel, le rapport du commissaire aux comptes avant l'assemblée générale des actionnaires. Les membres du CE doivent recevoir les mêmes documents que les actionnaires et au même moment. Le CE peut convoquer également les commissaires aux comptes pour recevoir des informations sur des postes précis ou sur la situation financière. Il peut formuler des observations qui doivent être transmises à l'assemblée générale des actionnaires. En outre le CE peut être assisté par un expert comptable rémunéré par l'entreprise, pour examiner les comptes. Cf. détail en annexe 5

gestion de la production pour le mouvement syndical qui reste encore très méconnue. L'expérience de la gestion par les syndicats dans l'entreprise Berliet confisquée à ses propriétaires de 1944 à 1949 est un temps fort pour la Cgt. Même si elle aboutit à un échec du fait d'une politisation trop forte du fait de la présence communiste, elle constitue un héritage culturel pour la Cgt. La même expérience existe lors des réquisitions de quinze entreprises à Marseille en 1944²⁷⁷. Une centaine d'entreprises auraient eu des comités de gestion se substituant aux directions d'entreprises dans la partie méridionale de la France (Marseille, vallée du Rhône, Toulouse, Allier)²⁷⁸.

Avec les grandes réformes de la Libération (nationalisations, Sécurité Sociale, Comité d'Entreprise) dans lesquelles l'Etat leur laisse une place, les militants syndicalistes deviennent gestionnaires, et de ce fait responsables de leurs choix devant leurs concitoyens²⁷⁹. Cette implication dans la gestion du social modifie leurs pratiques. Si la Cftc coutumière d'un travail avec les patrons depuis sa création, s'initie à cette gestion, malgré des exceptions la Cgt sera plus lente puisque selon M. Dreyfus, il faut attendre 1960 pour que ses militants réussissent à maîtriser la gestion tout en s'accordant la possibilité de revendiquer. L'exploitation de notre corpus documentaire nous montre bien qu'intervention dans la gestion et formation à la gestion sont étroitement liées. Sans acculturation à l'économie et à la gestion, très peu de syndicalistes se sentent capables d'intervenir auprès des directions d'entreprises pour représenter l'ensemble des salariés. Aussi de telles formations vont petit à petit être organisées par les organisations syndicales.

1.3.1. La réponse des organisations syndicales à l'incitation du gouvernement pour la création de formations comptables

A la suite de ces nouvelles législations, le ministère de l'Education Nationale consulte la Cgt sur le contenu des formations à proposer aux nouveaux délégués de CE; celle-ci s'empresse d'apporter une réponse. La Cftc n'est pas convoquée mais obtient la circulaire ministérielle ainsi que la réponse de la Cgt par une voie non officielle, c'est-à-dire par un de ses militants²⁸⁰. L'appel à la seule Cgt peut être dû à de la malveillance tout autant qu'à de la négligence car la Cftc ne représente en 1946 que 17% des suffrages exprimés lors d'élections de représentants du personnel contre 81% pour la Cgt. La Cftc entame toutefois une réflexion pour répondre elle aux interrogations du ministère.

²⁷⁷ Pour plus de détails, lire Mencherini (1994), voir le documentaire Jousse, S., Joule, L., Aubrac, R., & Mencherini, R. (2004). *Les réquisitions de Marseille: mesure provisoire*. CNRS Images.

²⁷⁸ Vigna (2012, p. 163)

²⁷⁹ Dreyfus (1995)

²⁸⁰ Cfdt 4H90 - Militant du syndicat national des cadres techniques éducatifs et administratifs des centres et écoles de formation professionnelle

« Circulaire (Texte n°33) du jeudi 30 mai 1945 parue au bulletin officiel du Ministère de l'Education Nationale sur la formation des délégués »

« La création des CE posait un problème urgent d'éducation de formation des représentants ouvriers à l'intérieur de ces comités. En plein accord avec la Cgt, j'ai pris les mesures suivantes : il convient partout où c'est possible et nécessaire, c'est-à-dire dans toutes les villes où se formeront des CE et qui possèdent des établissements d'enseignement supérieur, d'organiser de toute urgence un ou plusieurs cours où les ouvriers pourront recevoir l'enseignement dont ils ont besoin. Le MEN mettra à la disposition des organisations syndicales les maîtres et les professeurs des divers ordres d'enseignement dont le concours leur paraîtra, parmi d'autres souhaitable et nécessaire. Il semble qu'il faille prévoir :

- un cours de rédaction et de langage [...]*
- un cours d'histoire du travail et des « marchés »,*
- un cours de comptabilité,*
- un cours de gestion des entreprises [...]» (Cfdt 4H90).*

Le paiement des maîtres se fera en heures supplémentaires grâce à une subvention ministérielle.

« Il résulte d'un accord entre la CGT et le Ministère du travail que la rémunération de ces cours sera assurée par une subvention du Ministère du Travail » (Cfdt 4H90).

Effectivement à la Cgt le 15 mai 1945, le Comité National Permanent d'Education Ouvrière rédige une circulaire sur les *« premières directives aux délégués ouvriers dans les CE »* à destination des UD et projette de créer un cours de 1er degré; la Cgt propose déjà une brochure sur la mission du délégué ouvrier.

« Cette brochure est destinée à fournir à nos camarades des premiers éléments d'information d'ordre économique en vue des prises de contacts au sein des CE, en attendant que nos cours du premier degré, prévus pour leur formation technique aient donné les résultats que nous escomptons. [...] cette brochure est mise gratuitement à votre disposition » (Cfdt 4H90 - circulaire A-29 du 15 mai 1945).

Les cours de premier degré devaient être organisés dans chaque UD et subventionnés par le comité permanent d'éducation ouvrière de la Cgt après collecte auprès de toutes les organisations de la Cgt. Ils devaient avoir pour titre *« Programme d'enseignement pour la formation technique des délégués ouvriers dans les CE cours du 1er degré »*. Le texte de la première leçon du cours *« témoin »* est joint à la circulaire. Ce texte introductif a déjà fait l'objet d'une présentation devant les représentants des syndicats parisiens.

« Les textes sténographiés des leçons suivantes vous parviendront ensuite régulièrement, puisqu'elles se succéderont sans interruption les mardi et vendredi jusqu'à la fin juillet. Aux professeurs que vous aurez choisi d'en faire le meilleur usage pour préparer leur propre travail » (Cfdt 4H90 - circulaire Cgt A-29 du 15 mai 1945).

Des cours de premier degré sont ainsi rédigés par des responsables syndicaux sous l'égide du Comité National Permanent d'Education Ouvrière ; par exemple la leçon 15 *« Notions de comptabilité – IV - Le problème du prix de revient – analyse d'une comptabilité industrielle »* et

la leçon 17 « *Notions de comptabilité – VI - le plan comptable* » sont rédigées par Alain Le Leap, inspecteur des Contributions directes, secrétaire de la fédération générale des Fonctionnaires. Le texte sur une quinzaine de pages comporte quelques exemples chiffrés et s'adresse d'abord à des professionnels ou enseignants compétents²⁸¹.

La Cftc prend de suite de son côté cette demande au sérieux d'autant plus que les militants doivent dans toutes les entreprises créant des CE affronter l'opposition patronale à cette loi ; ils sont également sous la pression des travailleurs dont le premier souhait est d'obtenir une amélioration de leur pouvoir d'achat. La formation des militants est considérée indispensable afin de défendre les intérêts des travailleurs qui leur apportent leur confiance.

« Pour les organisations syndicales, une obligation impérieuse : celle de former des militants capables de justifier pleinement la confiance que leurs camarades d'entreprise placent en eux, c'est-à-dire qu'aux qualités morales indispensables à tout responsable syndicaliste, il faut joindre une formation qui permettra à l'intéressé de comprendre et de discuter tous les problèmes relatifs à la gestion de l'entreprise. Pour cela une seule solution, la création de cours d'enseignement spécifiquement chargés de se consacrer à cette tâche [...] la solution paraissant la plus pratique pour l'heure, consiste à établir deux cycles d'études. Le premier sur le plan départemental, réservé à l'ensemble des militants; le deuxième, sur le plan national, réservé à une sélection de militants ayant suivi les cours du 1er degré. [...] il semble que les cours du 1er degré peuvent être répartis sur une durée de 3 à 6 mois à raison d'un minimum de deux cours par semaine. Les cours du 2ème degré peuvent par contre, être compris dans une semaine d'études intensives » (Cfdt 4H90 - Rapport sur la formation des délégués aux CE).

Est proposé un « *programme 1er degré : une introduction sur les CE, l'entreprise et son fonctionnement, l'entreprise et la législation sociale, le statut juridique de l'entreprise, la comptabilité de l'entreprise, l'entreprise et la vie économique, notion de géographie économique* » (Cfdt 4H90 - Rapport sur la formation des délégués aux CE).

La Cftc répond d'autant plus au souci du MEN de créer des formations que pour elle, la formation est source d'émancipation et d'entraînement à la cogestion; le rapport de M. Bohn au BC sur la formation technique et économique des délégués des CE le laisse entendre ;

« l'ordonnance du 22 février 1945 est le premier texte qui entrouvre la porte d'accès aux travailleurs vers la cogestion des entreprises dans l'ordre économique. Cette réforme réclamée depuis de longues années par la CFTC commence ainsi à se réaliser à un premier stade. Il importe que les travailleurs soient en mesure de remplir leur rôle. [...] Il importe donc de donner aux travailleurs les connaissances suffisantes pour comprendre la gestion de l'entreprise et y participer avec fruit pour eux-mêmes et la collectivité humaine. La CFTC doit donc organiser des cours de formation technique et économique des délégués des CE. » (Cfdt 4H90).

Est proposée la création d'une école sur Paris et dans chaque UD, l'envoi de cours photocopiés en province mais « *l'idée de cours communs CGT-CFTC doit être exclue, la CGT ayant déjà, de son côté commencé un travail personnel* » (Cfdt 4H90 - Rapport sur la formation des délégués aux CE). En terme de pédagogie, la Cftc se démarque nettement de la Cgt alors que la fusion des deux organisations est en débat.

²⁸¹ Cgt – brochures CCEO non classées

« Cette école ne fera pas de double emploi à Paris et dans les points centres avec celle de la CGT car l'esprit n'y serait pas le même.

Cours de formation générale - programme :

- *cours généraux avec aperçu sur l'histoire des doctrines économiques, le syndicalisme en France et à l'étranger, la place du travail dans l'entreprise,*
- *le plan comptable, les prix de revient, place des salaires dans les prix de revient, le bilan (comptes de profits et pertes), les charges sociales*
- *notion de droit commercial et financier*
- *le fonctionnement des services médicaux et sociaux dans l'entreprise, l'hygiène et la sécurité*
- *la promotion ouvrière, le classement des travailleurs dans la catégorie professionnelle, la psychotechnie, l'apprentissage*
- *notion de législation ouvrière, le contrat de travail, les règlements d'atelier, les conventions collectives, formules de salaires, le rendement,*
- *étude de l'ordonnance du 22 février 1945 sur les CE*

Cours pratiques

- *notions de comptabilité pratique : les livres comptables, classification des comptes, mouvement des comptes*
- *lecture et critique d'un bilan, d'un rapport de commissaires aux comptes*
- *organigramme d'une entreprise, graphique du fonctionnement de l'entreprise*
- *monographie d'une entreprise depuis la création jusqu'à sa forme définitive*
- *le rôle des principaux organes administratifs d'une entreprise (les services) » (Cfdt 4H90 - Rapport sur la formation des délégués aux CE).*

Tous les aspects de la gestion encore relativement inconnus des militants sont ici évoqués et le contenu peut aller au-delà de la seule technique dans un sens critique notamment à la Cftc. Nous avons vu dans un chapitre précédent²⁸² que les objectifs des deux organisations syndicales en terme de formation diffèrent, entre émancipation ou assimilation de connaissances, pour mener la « bataille des idées ». A présent que l'initiation à l'économie et à la gestion est actée, les syndicats vont en faire un usage différent ; la Cgt s'en sert comme appui à l'action syndicale en vue de dénoncer l'exploitation capitaliste alors que la Cftc s'en empare pour l'émancipation des travailleurs et l'accès à la cogestion.

1.3.2. La bataille des idées de la Cgt

Devant l'urgence de la reconstruction de la Nation et du redressement de l'économie, la Cgt se lance dans la bataille de la production, taisant certaines critiques à l'égard du patronat dans l'espoir de redresser au plus vite l'économie nationale. Souhaitant inscrire son action dans les nouvelles prérogatives économiques des CE, elle propose des formations à la comptabilité et à l'économie ainsi que des revues et des brochures pédagogiques. Le nouveau CE devient un instrument au service de la bataille de la production pour la Cgt avant de devenir instrument de lutte des classes. Certains dirigeants de la Cgt craignant la collaboration de classes lancent une

²⁸² Partie 2 - chapitre 3

campagne pour freiner l'ardeur des militants²⁸³. Dès 1948, la Cgt dénonce la lutte pour la production qui n'aboutit qu'à accroître les bénéfices des trusts et trahit les intérêts des ouvriers²⁸⁴ ; elle dénonce également le Plan Marshall qui sert les intérêts des capitalistes américains. Le partage des richesses créées par l'activité économique des travailleurs est perçu par la Cgt de nouveau comme inégalitaire, ce qui implique de reconsidérer les luttes. En 1956, elle rejette le marché commun car il représente le danger de la spécialisation, de la désindustrialisation, de la subordination de l'économie nationale à des cartels internationaux eux-mêmes dominés par les Konzerns allemands (groupes d'entreprises de concentrations verticale et horizontale)²⁸⁵. Ces positions rappellent celles du syndicalisme révolutionnaire, peu enclin à « pactiser » avec le gouvernement ou le patronat.

La Cgt méfiante vis-à-vis des possibilités offertes par la législation revient alors au thème de l'exploitation sur le lieu de travail et de l'aliénation. Toutefois, elle n'aura de cesse de former ses élus de CE à la technique comptable et de leur expliquer la mission des experts-comptables de CE afin qu'ils se saisissent de leurs droits; puisqu'il y a exploitation, elle doit être dénoncée à partir des informations disponibles par le biais des CE. Elle édite à cet effet en 1945 une première brochure sur la mission des délégués ouvriers qui sera suivie par deux autres brochures (1949, 1956). Toujours techniques, ces brochures diffusent et interprètent à la lumière des actions cégétistes, les textes juridiques de 1945 et 1946. Intervenir dans la gestion est une prérogative dont le BC s'empare aussi en impulsant l'organisation de Conférences nationales des CE à partir de 1948 ; l'objectif est d'orienter l'action des CE autant en matière sociale qu'économique. Ces conférences permettent de mutualiser les pratiques et établir le lien entre les élus et leur organisation syndicale. Les discussions se focalisent vite sur l'appropriation de la technique comptable et sur la difficulté à obtenir les informations économiques et comptables. Des élus expriment leur aversion pour le contenu technique des formations économiques et comptables qui ne les incite pas à s'approprier ces domaines nouveaux. Les articles dans la presse syndicale qui sont destinés à ces élus (*Revue des CE* notamment) restent eux aussi très techniques car souhaitant expliquer où se cachent les profits des entreprises, comme dans l'évaluation des stocks ou les réévaluations des actifs des entreprises. La technique comptable est une arme de lutte pour les élus, devant le « *champ de bataille de la comptabilité* » (*Revue des CE* n°96 - août - octobre 1956 n° spécial « *le CE et son EC* ») comme l'écrit sous couvert d'anonymat probablement un expert-comptable qui signe AO dans une *Revue des CE*.

« Il est bon, il est urgent que les CE connaissent leurs armes et les moyens de s'en servir. Et quand le champ de la bataille de la comptabilité leur est imposé, il est indispensable qu'ils en acquièrent une maîtrise suffisante pour s'y battre à l'aise et, là aussi, dominer finalement l'adversaire » (Revue des CE n°96 - août - octobre 1956).

²⁸³ Cohen(2005)

²⁸⁴ Le Crom (2005)

²⁸⁵ Dreyfus (2000, p. 290)

Cette tendance à des formations techniques pourrait être liée à la conception que la Cgt se fait de la formation. L'éducation syndicale qui fait suite à l'éducation ouvrière aurait deux objectifs, selon Ethuin et Siblot (2011), l'endoctrinement et l'acquisition par les militants de savoirs pour se mettre au service du syndicat²⁸⁶ ; il s'agit de mener la « *bataille des idées* » contre les idéologies ennemies. Comme dans les écoles communistes, un éveil à la conscience de classe est apporté aux masses d'ouvriers afin de mener un travail d'unification; cela les prépare à jouer un rôle dans les CE et les caisses de Sécurité Sociale. Le contenu théorique des formations est faible et la confédération s'y investit peu; en effet, les propositions du CCEO sont validées sans discussion²⁸⁷. Le CCEO n'est pas un lieu d'opposition interne d'autant plus qu'un seul permanent l'anime. Il est soutenu par une Commission Education composée de militants qui élaborent les brochures ou corrigent les travaux des élèves des écoles par correspondance. Des cours par correspondance sont publiés et des sessions de cours sont organisées à partir de 1950 à Courcelle dans la propriété acquise par la Cgt pour ouvrir son « *Ecole Centrale de la Cgt* ».

« Les années 1950 et 1960 voient se construire un système empruntant à la fois au modèle des écoles communistes et au modèle scolaire classique. Organisée en cursus hiérarchisé, l'éducation syndicale vise à la fois à repérer et/ou former les futurs cadres et à transmettre les fondamentaux » de la lutte des classes » (Ethuin & Siblot, 2011) .

La subordination de la Cgt au Parti communiste est bien une réalité ; vers 1953 selon Andolfatto et Labbé (Ethuin & Siblot, 2011), le service Economique interne à la confédération est subordonné au Parti communiste et garde ainsi pour seule mission de trouver des illustrations aux statistiques du Parti. La Cgt se voit imposer le « *renoncement à toute autonomie dans les domaines de politique intérieure et des relations internationales* » (Andolfatto & Labbé, 2006, p. 276); E. Descamps de la Cftc le pense également, la formation à la Cgt n'est pas efficace;

« la CGT, contrainte aux options politiques, est une succursale du Parti communiste. Elle maintient son emprise sur des masses importantes de travailleurs. Ses méthodes dictatoriales, bureaucratiques, le mensonge permanent, le non-respect des personnes, le mépris d'une formation véritable des élites ouvrières vers le technique et l'économique, font de cette organisation un syndicalisme qui stérilise les valeurs humaines, et qui aboutit à l'inefficacité » (E. Descamps, « Rapport sur l'orientation et les perspectives syndicales », Congrès fédéral de Nantes, 5-7 septembre 1952, p. A-5 (Arch. fédérales FGMM-CFDT) in (Franck Georgi, 1997, p. 149)).

Cette action considérablement réduite et l'absence d'une véritable réflexion économique empêchent probablement la confédération d'élargir la vision trop comptable de la mission économique d'élus de CE. Ici la technique comptable si elle est une arme de lutte, constitue avant tout un écran à l'intervention dans la gestion des élus. Heureusement, le congé d'éducation ouvrière mis en place en juillet 1957 laisse un peu de temps aux élus volontaires pour se former. Mais cela ne suffit pas et l'activité économique dans les CE est considérée très décevante dans les

²⁸⁶ Ethuin & Siblot (2011)

²⁸⁷ *Ibid.*

années 1950²⁸⁸ en raison du manque de formation des élus mais aussi de la méfiance du patronat vis-à-vis des CE.

La décennie suivante à la Cgt débute avec le congrès de 1961 qui consacre l'action syndicale en entreprise, aux racines de la classe ouvrière mais en élucidant la thématique de la prise en charge de la gestion par les élus syndiqués. Puisque l'entreprise, symbole de la propriété privée, est vue comme source d'exploitation des travailleurs, il faut se méfier de sa gestion. L' élu doit encore seulement s'appliquer à dévoiler l'exploitation par l'étude des bilans. G. Séguy (1978) réaffirme qu'à partir de la

« contradiction fondamentale de notre société entre le travail et le capital qui oppose les deux grandes classes dont les intérêts sont irrémédiablement antagonistes [...] toute idée d'association du capital et du travail ou de participation des travailleurs à la gestion des affaires du capitalisme [...] repose sur une utopie » (Seguy, 1978).

Si sur le terrain les élus sont pressés par leurs pairs d'intervenir pour obtenir des améliorations de leur pouvoir d'achat, l'idéologie cégétiste est alors en retrait. L'entreprise est le lieu dans lequel se retrouve la classe ouvrière, donc dans lequel doit être organisé le mouvement syndical et *a fortiori* le mouvement politique puisque la Cgt est un « engrenage » du communisme français et soviétique. Consciente ou non du rôle que lui fait jouer le communisme, elle s'applique à rassembler les masses parmi les travailleurs. Mais l'entreprise reste le lieu où s'effectue le travail dans l'exploitation et même la surexploitation lorsqu'il y a augmentation des cadences, ou répression; elle demeure un « *champ de bataille exploités-exploiteurs* » (Seguy, 1978). L'extension du droit syndical dans l'entreprise suite aux accords de Grenelle qui autorise la création de section syndicale d'entreprise relance le débat en 1968.

1.3.3. A la Cftc, formation et CE outils d'émancipation

A la Cftc, le souhait d'intervenir sous la forme d'une participation aux choix de gestion est sans équivoque. Cette thématique avec celle de la légitimité du travailleur à participer est présente pendant plusieurs années dans le « bureau d'étude » lié à la Cftc-Cfdt, *Reconstruction* (1946 – 1972). En sus des réformes et de la critique de la gestion patronale, en 1946, elle exprime ainsi son souhait de participer aux choix de société en terme de production pour des « *programmes de fabrication d'objets d'utilité courante, et des mesures pénales rigoureuses contre les trafiquants (y compris la peine de mort pour les cas les plus graves)* » (Dreyfus, 1995, p. 87).

C'est une période pendant laquelle les militants de la Cftc surveillent également les formules de rendement propres à déterminer le montant des salaires ou primes. Non contents de participer à la gestion sociale, les militants Cftc réclament déjà lors de leur 22^e congrès en 1946, une participation à la gestion économique. Dans le « *rapport préparatoire d'Enquête sur la*

²⁸⁸ Le Crom (2005)

Réforme de l'entreprise » préparé pour ce congrès, J. Brodier, secrétaire de la commission confédérale des Problèmes économiques, réclame la transformation de la gestion car

« l'entreprise capitaliste est orientée exclusivement vers la recherche de profit illimité; c'est qu'en effet l'actionnaire tend à ne considérer cette entreprise à laquelle il a confié de l'argent, que comme une source de dividendes ²⁸⁹ [...] le mode de gestion instauré dans les entreprises au moment de leur création ... conduit naturellement le chef d'entreprise à n'envisager exclusivement que le rendement de son affaire et des hommes qu'il occupe, et à renoncer délibérément à toute notion de « Service » » (Cfdt 6H208 - « Rapport préparatoire d'Enquête sur la Réforme de l'Entreprise » présenté par J. Brodier pour le 22^e congrès).

Point de services non plus à l'homme ni à la société. Donc l'auteur propose pour remédier au problème que les travailleurs participent à la gestion en mettant en place

« un système qui sans mettre en péril l'autorité de celui qui est le chef d'entreprise, fasse progressivement disparaître au sein de l'entreprise les oppositions entre capital et travail [...] » (Cfdt 6H208 - « Rapport préparatoire d'Enquête sur la Réforme de l'Entreprise » présenté par J. Brodier pour le 22^e congrès).

Pour Brodier, le travailleur n'est pas incompetent en gestion car il peut se former et il connaît mieux que quiconque dans l'entreprise les possibilités de production et de son développement.

« Dans de nombreux cas même, sa compétence sera supérieure, dans le domaine de la technique notamment à celles de certains membres du Conseil d'Administration » (Cfdt 6H208 - « Rapport préparatoire d'Enquête sur la Réforme de l'Entreprise » présenté par J. Brodier pour le 22^e congrès).

Ces recommandations s'appliquent d'après l'auteur dans un premier temps facilement aux sociétés anonymes et plus difficilement aux petites entreprises dans lesquelles le patron est à la fois propriétaire et gestionnaire de l'entreprise selon le rapport cité. Mais en mai 1947, selon R. Lebescond, à la tête de la commission confédérale Formation et cheville ouvrière de l'activité de formation à la Cfdt²⁹⁰, les volontaires pour se former à l'entreprise ne sont pas assez nombreux.

« Pour être en mesure de donner des éléments de formation sérieux, la commission confédérale va demander à chaque région de trouver dix militants syndicaux, membres de CE, qui voudront s'engager à nous fournir tous renseignements concernant les difficultés auxquelles ils se heurtent, à nous tenir au courant de l'activité réelle de leur CE, à faire toutes les suggestions permettant de mettre au point cette « formation spécialisée » dont une grande part doit revenir aux fédérations. Ainsi en liaison avec les fédérations, la commission confédérale de Formation, gardant le contact avec les militants engagés dans les CE, et informée de leurs besoins, sera à même de leur fournir l'aide dont ils ont besoin » (Cfdt - Revue Formation mai 1947).

Car effectivement, comme le rappelle l'article suivant de la revue Formation de mai 1947 intitulé « *Formation de base de l'entreprise* », l'entreprise est le lieu d'action à privilégier et le militant formé assisté par sa fédération doit pouvoir intervenir sur sa gestion ; cette expérience va dans le sens de l'émancipation des travailleurs.

« C'est dans l'entreprise que doivent s'éveiller les militants et c'est par l'entreprise qu'ils peuvent commencer leur formation humaine et économique.

²⁸⁹ p.26 du rapport cité

²⁹⁰ Cfdt - Revue Formation mai 1947 « *L'expérience des CE et le problème de la formation* »

Le militant s'attachera donc à exprimer les besoins et les aspirations de ses camarades, [...] pour satisfaire les revendications qui en résulteront, il devra connaître les conditions de travail de son entreprise. Il aura besoin d'intéresser des camarades à cette tâche. Il aura besoin du syndicat pour le documenter, pour lui permettre de rencontrer les militants d'autres entreprises avec lesquels il pourra comparer avantages et inconvénients, comme pour intervenir en cas de nécessité ...

Formation de base : c'est alors que le militant va se heurter à la résistance patronale privée ou publique [...]. Si l'employeur ou son représentant accepte des mises au point de détail dans la mesure où notre militant est bien documenté sur ce terrain, il repoussera généralement les propositions plus hardies : « la situation de l'entreprise ne le permet pas. »! Ce premier échec va découvrir au militant le problème économique : pourquoi n'est-il pas possible de faire mieux?

S'agit-il de l'organisation? Les employés et cadres de la section syndicale d'entreprise seront alertés. S'agit-il des matières premières ou de la vente des produits? On se mettra en rapport par le syndicat, avec la Fédération. S'agit-il de la production elle-même? Alors ce sont les ouvriers et les agents de maîtrise de la section syndicale qui vont répondre [...]. Un champ immense d'investigations s'ouvre maintenant au militant sur le plan humain comme sur le plan économique. Il peut puiser les informations qui lui manquent auprès de son syndicat, dans les réunions d'études et les sessions de formation. Au service de ses camarades de travail et avec eux, il va petit à petit, affermir sa personnalité et acquérir une culture [...].

L'expérience des CE et le problème de la formation

Savoir interpréter un bilan, poser des questions précises, être à même de faire les réserves nécessaires, des suggestions constructives dans ce domaines, les CE n'ont qu'un rôle « consultatif ». Mais servons-nous des possibilités que nous laisse cette législation insuffisante pour nous former. Si nous savons l'utiliser, ce CE, tel qu'il se présente, peut être un « outil » de libération de la classe ouvrière, car il lui permet de faire l'apprentissage de la gestion économique. Demain, notre action permettra de passer le cap de la simple consultation pour arriver à une co-gestion effective de l'entreprise. Dans ce domaine encore, nous rencontrerons cet important problème de la formation de nos délégués d'entreprise » (Cfdt - Revue Formation mai 1947).

E. Descamps exprime également les difficultés de la Cftc pour une participation active de la base à l'action syndicale dans la gestion de l'entreprise lors du congrès de sa fédération en 1952 ; l'idée est de nouveau exposée alors qu'il devient secrétaire général de la Cftc en 1971. L'apprentissage des responsabilités en vue de la cogestion est selon lui progressif et doit passer par la formation économique, la participation active de la base à l'action syndicale, et par un usage différent des institutions existantes.

« Dans l'immédiat, nous utiliserons les moyens économiques que nous confère la loi sur les comités d'entreprises, pour commencer notre apprentissage d'une cogestion de notre entreprise. Nous savons les lacunes de notre action au sein des comités d'entreprises, le patronat a travaillé à canaliser notre action vers le social. Il faut redresser et canaliser notre effort afin de préparer le moment où effectivement le travail par ses représentants aura des droits égaux aux apporteurs de capitaux, dans l'administration, la gestion, le profit et la propriété des usines » (rapport Descamps C-15 (Franck Georgi, 1997, pp. 155-156)).

La Cftc envisage effectivement la cogestion des entreprises qu'elle résume en deux conceptions en 1951, après étude de celle pratiquée par ses voisins allemands²⁹¹. L'une des conceptions prend en considération uniquement la gestion sociale en dehors de l'entreprise, et l'autre est élargie à la gestion économique de l'entreprise dans une cogestion totale. Pour les

²⁹¹ Cfdt - revue Formation n°32 février 1951

syndicats allemands, la cogestion (*Mitbestimmung* en allemand, ce qui signifie « *participation à la décision* ») est à rapprocher de la seconde conception sous réserve que soient transformés les rapports sociaux dans l'entreprise et la notion de propriété. Le thème de la cogestion est appliqué à la France par la Cftc à travers la proposition d'une réforme de l'entreprise exposée dans le n°39 de la revue Formation (1951); le secrétaire général adjoint de la Cftc, Georges Levard écrit un article intitulé « *Réforme de l'entreprise en France et cogestion en Allemagne* ». Il expose les réformes successives de l'entreprise pour expliquer la prochaine réforme qui s'impose; après la réforme de 1930 qui avait pour objectif de protéger les actionnaires contre les excès et les abus des conseils d'administration, la suivante a cherché à protéger l'entreprise de la concurrence excessive, puis à protéger le consommateur contre l'entreprise avec une réglementation des prix, une répartition du crédit et des matières premières. Il nous dit,

« actuellement en France, il s'agirait plutôt de défendre l'entreprise contre l'engourdissement qui la gagne lorsqu'elle est insérée dans un système trop étroit d'ententes professionnelles » (Cfdt - Formation n°39 – novembre 1951).

Pour lui, le débat central est de « *réformer la structure interne des entreprises pour donner des droits aux travailleurs* » qui n'ont que des droits en dehors de l'entreprise. Ceci avant les réformes de l'entreprise proposées au gouvernement par F. Bloch Lainé en 1963 et le rapport Sudreau en 1975.

« Les travailleurs ont des créances, des droits contre l'entreprise et non pas des droits dans l'entreprise [...] en tant que co-constituants de l'entreprise et co-auteurs de la production » (Cfdt - Formation n°39 – novembre 1951).

Des objections sont avancées par les opposants; « *il n'y aura plus d'autorité et ce sera l'anarchie et le règne de l'incompétence* ». Ce à quoi l'auteur répond qu'une « *analyse un peu sérieuse* » nous montre que

« du point de vue de la compétence, les droits des travailleurs l'emportent largement sur ceux des actionnaires en ce qui concerne le choix et la désignation du chef d'entreprise. [...] Les AG sont délaissées par les actionnaires » (Cfdt - Formation n°39 – novembre 1951).

Pour l'auteur, il faut

« reconnaître que les travailleurs sont fondés à réclamer un droit de co-gestion:

- ils sont au moins aussi compétents que la foule anonyme des actionnaires;

- ils sont plus tenus à l'entreprise que l'actionnaire. [...]

- leur personne est totalement engagée dans l'entreprise [...]

- et cependant, c'est le travailleur qui est considéré comme un étranger, un mineur, un incapable au sens juridique du terme ».

« On en vient à la notion qu'une entreprise doit prendre la forme d'une institution composée, d'une part, d'une société de travail, d'autre part, d'une société de capitaux qui, l'une sans l'autre, ne peuvent rien » (Cfdt - Formation n°39 – novembre 1951).

En parallèle à la réflexion sur la co-gestion, la formation des délégués de CE se poursuit comme prévu dès 1946 afin de répondre au plus urgent par des cours et des brochures syndicales. Les cours à différents degrés de difficultés dans les domaines de gestion, économie, droit sont régulièrement proposés par l'ICEFS au moins jusqu'en 1968 et rappellent la nécessaire intervention syndicale dans la gestion de l'entreprise.

Le cours de formation syndicale par correspondance – cycle d'initiation syndicale 1^o degré – « *Premières notions de droit ouvrier* » (3^o cours) de décembre 1954 écrit en collaboration avec J-P. Murcier, responsable du service juridique de la confédération expose dans la dernière partie « *Quelques mots sur les Délégués du Personnel et les CE* ».

« [L]'objet de la loi sur les CE : la loi [...] associe d'autres délégués, élus eux aussi par les travailleurs, à la gestion de l'entreprise. » « le syndicat doit donc se préoccuper de la formation des adhérents qu'il proposera aux élections. Cette formation est d'ordre :

- *syndical*
- *humain*
- *technique.*

Des questions d'ordre juridique vont se poser aux délégués. Des questions d'ordre économique aussi. Le patron est averti depuis de longues années de tout cela. Pour lutter à armes égales, les délégués doivent l'être aussi. [...]

Toutes ces qualités qui feront des candidats présentés par le syndicat, des représentants qualifiés dont l'action ne décevra pas l'ensemble du personnel de l'entreprise, doivent être possédés par les délégués du syndicat eux-mêmes » (Cfdt 10P41).

Des brochures éditées par la Cftc sur les Délégués du Personnel (1954 - 4^o édition) et les CE (1955 - 3^o édition) sont données en référence²⁹².

Le deuxième degré de formation syndicale par correspondance propose une initiation économique et une initiation juridique. L'initiation économique comprend six leçons (« *à la découverte de l'économie, la production, à la découverte de l'entreprise, les résultats de la production, l'équilibre économique, du libéralisme à la planification démocratique* ») ainsi que celle en droit (« *la situation du travailleur dans l'entreprise, la réglementation du travail dans l'entreprise, les rapports collectifs de travail, le cadres des relations de travail, la protection sociale des salariés, vue générale sur le droit* ») (Cfdt 6H202).

Dans un de ces cours de 1956, alors que la section syndicale d'entreprise commence à se généraliser dans les entreprises, le concepteur du cours intitulé « *la notion d'entreprise dans le droit du travail* », J. Danel, professeur à la faculté libre de droit de Lille écrit que

« lorsque se pose pour ces délégués et pour les membres de ces comités (CE) la question de leur formation générale ou de leur information sur les problèmes d'actualité, c'est au syndicat bien entendu, que l'on a recours [...]. L'évidence de la nécessité de son intervention en la matière est tellement évidente que l'on a vu des syndicats patronaux accepter que fussent comptées dans le temps consacré à l'exercice de leurs fonctions et rémunérées comme telles les heures passées au siège des

²⁹² Cfdt 10P41

syndicats de travailleurs à suivre des cours ou des exercices de formation juridique ou économique » (Cfdt 10P41).

Dans le même mouvement de formation préparant à la cogestion, la Cftc de 1950 à 1953 participe, contrairement à la Cgt, aux missions de productivité aux Etats-Unis organisées par l'Association Française pour l'Accroissement de la Productivité (AFAP), émanation du gouvernement. Ces stages de longue durée sont destinés à étudier les pratiques d'un pays considéré comme véritable démocratie, y compris dans les entreprises, et comme modèle de productivité ; le lien entre les deux notions n'est cependant pas établi ouvertement dans les courriers de l'AFAP. Des stages ont lieu par branche sur des thèmes comme les « *missions techniques, commerciales, travail, équipes professionnelles* » puis pour les comptables syndicaux afin qu'ils se forment à l'analyse financière et comptable en vue « *d'une discussion sérieuse et collective entre patrons et salariés* ». Ceux-ci étudieront les faits pour par exemple une

« critique des principes comptables couramment utilisés du point de vue des syndicats, des conventions collectives et de l'intérêt du public ; [...] par exemple : définition des revenus, opportunités des réserves, méthodes d'estimation des stocks, méthodes d'amortissement de l'équipement, [...] relations des syndicats avec l'opinion (public relations) » (Cfdt 5H79).

A leur retour, les « *stagiaires en productivité* », autant patrons, salariés que syndicalistes, doivent adapter le modèle aux entreprises françaises. Les syndicats présents – Cftc, Cgc et Cgt-FO – créent le Centre Intersyndical d'Études et de Recherche en Productivité (CIERP) à l'instar du Bureau technique des organisations syndicales américaines qui contrôlent les normes et l'organisation du travail dans l'industrie; une première journée d'étude a lieu en mai 1952 et voit l'émergence d'une proposition de Plan pour la Productivité²⁹³. D'autres résultats seraient difficilement mesurables.

Suite aux réflexions sur la cogestion, les congrès entre 1953 à 1967 posent les bases d'une nouvelle société, qualifiée de « *société sans classe* » avec une « *planification souple* », une « *véritable direction de l'économie* », une « *promotion ouvrière qui exige la cogestion* », avec une « *sélection des chefs* » (Branciard, 1990, p. 128). Entre temps, en 1964, la Cftc est déconfessionnalisée et devient Cfdt. Du concept de cogestion elle glisse dès 1959 vers celui de « *planification démocratique* », ce qui correspond à la mise en place d'une organisation démocratique de l'économie à tous les niveaux de la société, y compris à ceux des travailleurs qui auraient la réelle possibilité de contrôler la direction économique de l'entreprise²⁹⁴. Ces idées se rapprochent de celle du contrôle ouvrier vu par la Cgt dans les années 20, mais en obtenant à présent la reconnaissance d'un véritable rôle économique du CE (Branciard, 1990, p. 172). L'analyse des textes des congrès confédéraux de 1953 à 1967 par J. Boissonnat (Cfdt - Revue Formation n°75 novembre 1967) montre le glissement du discours de la planification vers la responsabilité et une société idéale, ce qui rend les modalités de mise en œuvre de moins

²⁹³ Cfdt - Syndicalisme n°372, juin 1952

²⁹⁴ Branciard (1990, p. 172)

en moins précises. Le rapport Descamps préparant le congrès confédéral de 1964 précise que « *l'exigence gestionnaire sous des formes à définir doit rester un acte de l'idéologie syndicale* ». Les thèses « *participationnistes* » remplacent ici les « *thèses cogestionnaires* » pour reprendre les expressions de J. Boissonnat.

« Il est réaffirmé que la démocratie au niveau de l'entreprise est quelque chose de fondamental, mais on met beaucoup moins l'accent sur le développement de la participation aux décisions que sur l'implantation de structures de contestation dans l'entreprise; c'est tout le sens de la revendication sur la section syndicale d'entreprise » (Revue Cfdt - Formation n°75, novembre 1967).

Il y a glissement de la cogestion-idéologie vers l'autogestion pour une démocratie dans l'entreprise et c'est au congrès Hacuitex, de la fédération de l'Habillement, du Cuir et du Textile, en 1964, que la première référence à l'autogestion a lieu. Pour ses militants, la contestation du capitalisme consiste à « *remettre en question le droit de propriété et l'autorité de gestion du capital sur les moyens de production et sur l'économie* » par la « *socialisation des moyens de production* » (Branciard, 1990, p. 213). C'est au congrès confédéral de novembre 1965 que l'autogestion entre totalement dans le vocabulaire cédétiste. E. Maire déclare qu'un élément fondamental du socialisme démocratique est la

« reconnaissance du droit du travailleur à l'autodétermination de sa condition, du contenu de son travail, de son mode de vie. ... La gestion ouvrière ou l'autogestion est la forme achevée de la démocratie industrielle » (Branciard, 1990, p. 214).

M. Branciard dans ses recherches tente de faire converger les différents concepts de participation ouvrière, en écrivant

« que cette responsabilité proclamée se nomme participation, cogestion, autogestion, ou autre synonyme, cela ne fait que confirmer ce désir profond des travailleurs de se voir considérer « à part entière » dans notre société où le pouvoir personnel et technocratique est roi » (Branciard, 1990, p. 226).

Il n'est à son avis plus temps de se quereller sur les concepts mais plutôt de passer à l'action pour mobiliser l'ensemble des forces populaires et passer à un socialisme autogestionnaire (Branciard, 1990, p. 250).

La différence de position de la Cgt et de la Cftc – Cfdt vis-à-vis de l'intervention dans la gestion provient de leur différence de conception de l'entreprise; pour la Cgt, l'exploitation capitaliste est une réalité dans les entreprises qu'elle se doit de dévoiler par la « *bataille de la comptabilité* », ce qui lui fait considérer toute participation à la gestion pour de l'utopie mais toutefois étudier la technique comptable. Pour la Cfdt, l'entreprise est plus un lieu de co-production, à la fois une société de capitaux et de travail, ce qui autorise à une participation à la gestion qui de cogestion inspirée du modèle allemand devient autogestion sur fond de démocratie dans l'entreprise. La Cgt est dans l'action alors que la Cfdt en est encore ici au stade de réflexion et d'espoir d'une société autogestionnaire. Ceci n'empêche pas les confédérations de

proposer des formations à dominante économique et de gestion aux militants en entreprise qui doivent résoudre les problèmes de pouvoir d'achat et comprendre les conditions de la pérennité de leur entreprise. A charge des fédérations ou organisations syndicales locales de leur apporter une première formation. Le mouvement de mai 68 va amplifier celui de l'autogestion que la Cgt refuse ; elle reste quelques temps en retrait du mouvement pour finalement le rejoindre.

1.4. Années 70 : une intervention facilitée par des experts-comptables d'un nouveau genre

Après le bouleversement de mai 68, l'unité syndicale Cgt- Cfdt est de nouveau active. La thématique de l'autogestion est considérée cette fois-ci par les deux confédérations grâce à leur nouvelle définition du rôle des syndicats dans les entreprises; à savoir les travailleurs bénéficient d'une décentralisation des pouvoirs de décisions et les syndicats conservent un rôle uniquement contestataire. Toutefois la Cgt n'est pas encore certaine de pouvoir accepter l'autogestion, le PCF se ralliant progressivement à l'autogestion entre 1968 et 1979 pour faciliter un compromis avec les socialistes dans un but électoral. « *Le reproche que les communistes adressent aux autogestionnaires vise non pas leur souci de prendre en compte les aspirations légitimes à la participation qui s'expriment, mais de les dévoyer en détournant la classe ouvrière de la lutte contre le capitalisme* » (S. Dandé « *Le PCF et l'autogestion, histoire d'un ralliement 1968 – 1979* » p.245 in Georgi (2003)). Le PCF préfère parler d' « *autogestion nationale* » (ibid.) et de gestion démocratique, mais cette adhésion à l'autogestion est conjoncturelle puisque dans son programme de 1981 il n'en est plus question. De plus, le terme n'est pas réellement défini, « *le mot prime sur le contenu* » (ibid., p.252). Toutefois, elle a marqué quelques militants car porteurs d'un espoir de changement dans la société²⁹⁵ sur fond de nationalisation des entreprises.

L'approche pour des contrepropositions à la gestion patronale des entreprises est similaire; celles-ci font l'unanimité à la Cfdt, mais la Cgt les refuse si les rapports sociaux dans l'entreprise ne sont pas remis en cause et de nouveaux droits pour les salariés établis.

1.4.1. Le contre-pouvoir cédétiste à la gestion patronale, entre experts et militants

A son congrès en 1970, la Cfdt réaffirme son désir de nouvelle société de l'autogestion, basée sur la planification démocratique, la propriété sociale des moyens de production. L'autogestion va au-delà de la « *gestion des entreprises par les travailleurs* », puisqu'elle englobe aussi l'ensemble de l'économie et la cité menée par le peuple entier. La définition et la conception de l'autogestion sont exposées dans une brochure destinée à un large public en 1978

²⁹⁵ Ibid.

ayant pour titre « *L'autogestion* »²⁹⁶; pour les travailleurs et les citoyens, « *l'autogestion est le fait de s'administrer eux-mêmes, de décider eux-mêmes des choix qui les concernent* ». Cela consiste à prendre des décisions et non plus seulement donner son avis. Ceci par trois moyens, soient la prise de décision au niveau le plus décentralisé, la création d'organes responsables élus et contrôlés qui exécutent la politique définie collectivement et la confrontation entre les différentes instances concernées par une même décision. Toutefois, la brochure rappelle que l'autogestion n'est possible que dans une société socialiste autogestionnaire, caractérisée par la propriété sociale des moyens de production et d'échange, la planification démocratique. Mais dorénavant, le syndicat s'extrait de la prise de décision car il doit conserver son rôle contestataire, de revendication, et négociation, ainsi que le contrôle de la politique de l'entreprise. La gestion est confiée à des comités ou conseils d'entreprise ou d'établissement élus. Pour la première fois, les rôles des syndicats et des travailleurs sont distingués dans la gestion ; les premiers sont contestataires, les seconds gestionnaires dans l'entreprise.

Dans la dynamique de mai 68 et son pragmatisme, la Cfdt travaille avec de jeunes experts-comptables et économistes réunis dans une nouvelle entité, Synd-ex²⁹⁷, à construire des solutions alternatives pour des entreprises en crise. Ces solutions amélioreraient l'absence de réponses stratégiques apportées par les militants Cgt majoritaires dans les CE, conseillés par des experts de CE comptablement classiques²⁹⁸. Le nouveau type d'analyse financière et comptable est élaboré au début de l'année 1969 par les experts, les responsables confédéraux et des membres des bureaux techniques proches de la Cfdt, notamment le CIERP et le BRAEC²⁹⁹. Il en sort entre autre une proposition d'analyse de la productivité globale et des salaires. Synd-ex se veut porteur d'une conception du rôle économique des CE conforme aux valeurs défendues par la Cfdt et refuse de travailler avec les cabinets proches de la Cgt trop « comptables »³⁰⁰. Les experts de Synd-ex interviennent en plus de la mission annuelle sur des conflits à partir de 1973 même si cette mission n'était pas prévue par la loi. Un de leurs premiers dossiers importants est celui de l'entreprise Lip en 1973 à Besançon; à cette occasion la Cfdt et ses experts apportent à la direction des propositions alternatives pour sauvegarder à la fois les intérêts des salariés et les intérêts économiques de l'entreprise après étude de la situation financière mise en perspective avec sa situation économique et globale.

Ce besoin d'analyse n'est pas nouveau ; depuis 1961, la Cftc réfléchit à la rédaction d'un document pour les militants leur facilitant la tâche pour analyser l'activité de leur entreprise. Un groupe de travail confédéral est constitué en janvier 1961, pour contribuer à l'effort de

²⁹⁶ Editions Cfdt – archives Cfdt non classées

²⁹⁷ Pour Syndicalisme Expert

²⁹⁸ Cristofalo (2011, p. 178)

²⁹⁹ *Ibid.* p.184

³⁰⁰ *Ibid.* p.198

formation des militants autour de trois thèmes; sont retenus l'analyse d'une entreprise à travers l'examen de ses comptes, la production, la structure interne de l'entreprise. Il en sort un premier « Document de travail sur l'entreprise » en 1964 qui ressemble plus à un questionnaire pour

« permettre aux élus des CCE, aux SSE, liaisons syndicales inter-établissement de suivre l'évolution de leurs entreprises. [...] »

Dossier « outil de travail » qui devrait être exploité dans l'action syndicale et servir à l'information des travailleurs de l'entreprise « l'un des points de passage de la culture économique des travailleurs doit se faire à partir de l'entreprise à ce niveau : leurs préoccupations, leurs besoins rejoignent l'un des objectifs fondamentaux de la Cftc : la planification démocratique » » (Cfdt 7H472).

Celui-ci se veut un outil pour collecter les informations sur l'entreprise et inciter à l'auto-formation.

Par la suite, le congrès de Brest en 1979, congrès de recentrage, est encore axé sur l'autogestion. Il est rappelé que pour mener à bien le processus de mutation de la société, le « nouveau type de développement », chaque citoyen doit être acteur du changement. L'autogestion perd son caractère idéologique à présent pour glisser doucement vers la contreproposition industrielle³⁰¹. Les nouveaux experts continuent à former les élus de CE lorsque ceux-ci les sollicitent pour des missions d'expertise syndicale.

1.4.2. La Cgt pour des contrepropositions industrielles

L'unité entre la Cfdt et la Cgt se retrouve dans quelques idées et actions pour l'intervention dans la gestion, de l'autogestion à la contreproposition industrielle. De nouvelles méthodes sont initiées en interne ;

« on ne peut pas ignorer le travail entrepris au sein du secteur Economique pour faire advenir une nouvelle pratique syndicale, dans laquelle l'intervention dans la gestion et le développement d'une activité d'expertise constituent des éléments d'innovation » (Cristofalo, 2011, p. 285).

Un jeune ingénieur, Jean Louis Moynot, élu secrétaire confédéral en 1967, s'empare des questions économiques et prend en charge la coordination du Centre Confédéral des Etudes Economiques et Sociales – créé à la Libération et chargé à partir de 1968 d'un travail d'analyse économique s'ouvrant à d'autres organisations syndicales et à des scientifiques externes. Jusqu'en 1982, avec Livio Mascarello, secrétaire confédéral (1957 - 1982) en charge des questions de CE, ancien ouvrier et dirigeant de la fédération de la Métallurgie, il impulse une réflexion sur l'autogestion au sein de la confédération et réfléchit à un nouveau genre d'analyse de la gestion des entreprises. Il est entouré de réformistes et d'intellectuels. Lors du 40^e congrès de Grenoble en novembre 1978, une partie de leurs thèses réformistes sont reprises comme

³⁰¹ Branciard (1990, p. 297)

l'intervention dans la gestion, la revendication de conseil d'atelier pour plus de démocratie dans l'entreprise. C'est ainsi que G. Séguy, secrétaire général de 1967 à 1982 s'aventure sur le terrain de l'autogestion pour apparaître à son tour comme une « *force de proposition* » avant de faire brutalement marche arrière pour privilégier les luttes³⁰².

Le mouvement déclenché par J.-L. Moynot après 1968 apporte des positions innovantes à la Cgt lors du soutien à l'entreprise Berliet-RVI entre 1970 et 1984 et au secteur de la sidérurgie entre 1977 et 1983 (« *Memorandum sur la sidérurgie* » in Lojkine (1996, p. 68)) ; ces deux cas montrent une situation économique et sociale difficile ; une solution alternative globale pour ces entreprises est apportée par la Cgt aux décideurs. Dans le même temps, le Parti communiste incite la confédération à s'emparer des nouveaux critères de gestion³⁰³ impulsés par le mouvement marxiste d'économistes et de gestionnaires dans les années 70 ; il est vrai que le Programme Commun de 1972³⁰⁴ confirme la nécessité d'une intervention des travailleurs dans la gestion des entreprises. Ces nouveaux critères se proposent de mesurer l'efficacité sociale avec d'autres critères que la seule rentabilité, mettant en évidence le fait que les indicateurs couramment utilisés pour mesurer les performances des entreprises par les directions sont empreints d'idéologie capitaliste. Alors que la littérature sur ce sujet se retrouve dans les bibliothèques des militants, ces critères ne rencontrent pas le succès escompté à la Cgt, car difficiles à saisir, trop théoriques, peu parlant pour le monde syndical ; le lien avec la revendication sur les salaires et les conditions de travail n'est pas toujours compris³⁰⁵. Toutefois, ils sont empruntés pour des analyses notamment à la RATP, chez Thomson et font l'objet de discussions à la Cgt, la Cfdt et avec les économistes socialistes³⁰⁶. Quant au Programme Commun de gouvernement du PS et PC du 27 juin 1972 pour lequel quelques cégétistes participent à la rédaction, il contient un chapitre sur « *la démocratie dans l'entreprise et la gestion démocratique* » avec une sous-partie sur « *l'intervention des travailleurs et de leurs organisations dans l'entreprise* ». Si le texte est axé essentiellement sur la gestion sociale, un paragraphe sur le « *contrôle des travailleurs* » présente les informations que les organisations syndicales devront recevoir tels les bilans et comptes d'exploitation, programmes d'investissement et de financement, ... soit un rappel des règles en usage non respectées semble-t-il³⁰⁷. Au final, le terme d'autogestion ne fait plus peur à la Cgt comme l'a écrit G. Séguy (1978) si

³⁰² Andolfatto & Labbé (2006, p. 307)

³⁰³ Pour une information approfondie cf. Boccara (1985)

³⁰⁴ Entretien avec P. Ferracci du 17 janvier 2013, questions à P. Boccara avril 2015 en annexes

³⁰⁵ Entretien avec P. Ferracci du 17 janvier 2013, entretien avec J. Moulin du 4 mai 2015

³⁰⁶ Cf. Annexes – Sources - Questions à P. Boccara avril 2015

³⁰⁷ Le contrôle des travailleurs (extraits)

« Les comités d'entreprise et d'établissement, les sections syndicales d'entreprise, recevront une information complète sur les principaux aspects de la gestion des entreprises : bilans et comptes d'exploitation, programmes d'investissement et de financement, résultats commerciaux et plan de développement de l'entreprise, politique de rémunération, de formation et de promotion du personnel, etc.

[...] Pour soumettre ces informations à la discussion de l'ensemble des travailleurs, comités d'entreprise et d'établissement, sections syndicales d'entreprise disposeront à cet effet du droit et des moyens de réunir le personnel sur

l'on entend non pas cogestion mais extension des droits et pouvoir dans l'entreprise pour les salariés.

J.-L. Moynot s'applique également à réformer l'usage syndical de l'expertise économique, la profession elle-même et instiller une culture économique à la confédération comme dans les fédérations et les CE. Il initie une enquête sur le travail des experts sur un échantillon de plus de 1900 CE qui est publiée dans la presse syndicale³⁰⁸ mettant en évidence à la fois la sous-utilisation du recours aux experts de CE et l'analyse incomplète des experts-comptables de CE. Plus tard en 1979, il souhaite l'extension de la mission des experts-comptables de CE à la comptabilité analytique (coûts et prix de revient, par activité, par établissement, par atelier), et à la comptabilité prévisionnelle.

« Par ailleurs l'intervention des experts-comptables doit être étendue vers le haut (comptabilité des groupes) et vers le bas (comptabilité des établissements, des ateliers) [...]. La mission des experts-comptables travaillant pour les CE devrait donc être adaptée aux réalités actuelles des entreprises » (VCO n°75 1979 2Trim. « Adapter l'information économique et comptable des CE », p.10-14).

Puis en 1980, suite à un examen critique par un groupe d'experts économistes internes à la confédération de cinquante rapports établis par ces mêmes experts, des propositions sont formulées. L'objectif est d'améliorer le cahier des charges du côté syndical, et la mission du côté des experts afin d'instiller confiance et indépendance des deux parties.

« Sans doute faut-il aujourd'hui des spécialistes qui aient de tout autres caractéristiques que la première génération des experts-comptables (à la fois plus conscients des besoins d'information économique des CE et plus compétents du point de vue économique et financier). Mais – dans les conditions de la lutte et du mouvement syndical aujourd'hui – c'est la sélection utile et le contenu critique de l'information passant par cette relation qui demeurent la clé du succès. [...] »

Partant de la constatation que :

- le point de vue comptable est trop étroit,*
- la qualification économique et financière qui apparaît dans les rapports d'expertise est insuffisante,*
- l'entreprise ne peut être considérée isolément du secteur industriel et du groupe auquel elle appartient dans un contexte national et international.*

Nous sommes amenés à considérer trois conditions dont la réalisation devrait améliorer nettement la qualité des travaux des experts-comptables recommandés aux CE par la Cgt et imprimer progressivement un nouveau style aux relations et à la coopération qu'ils développent avec nous et entre eux. [...] les cabinets d'expertise auxquels la CGT a exprimé sa confiance devraient décider :

- d'embaucher davantage de personnes liées – ayant été – au mouvement syndical et ayant une qualification d'économistes et d'analystes financiers; [...]*
- de redistribuer l'affectation des rapports et des relations avec les CE correspondants entre les collaborateurs d'un même cabinet et entre les cabinets eux-mêmes pour que chacun puisse se*

le lieu de travail. Dans ce but, une heure par mois, prise sur le temps de travail et rémunérée comme telle, sera réservée. Les accords d'entreprise et les conventions collectives prévoiront l'extension progressive de cette franchise. Ce droit d'information sera rendu effectif par la suppression du secret des comptes et documents de gestion des entreprises, l'organisation d'une véritable circulation de l'information, la mise en place de centres de traitement de l'informatique gérés démocratiquement ».

³⁰⁸ Revue VCO n°56 4 Trim. 1974 Une enquête de la VCO sur les CE et organismes équivalents : 1. premiers enseignements de la situation des comités d'entreprise p.25

spécialiser et acquérir une connaissance sur l'ensemble des entreprises d'une même industrie, d'un même groupe, et les suivre de manière continue.

- de créer un centre de documentation commun aux experts-comptables auxquels la CGT exprime sa confiance et qui s'en réclament » (le service de documentation confédéral ne peut constituer une documentation approfondie) » (Le Peuple, novembre 1980 n°1095 l'étude comptable et financière : un outil utile aux travailleurs).

Parmi le groupe d'économistes qui a réalisé cet examen se trouve P. Ferracci, proche de la Cgt et futur fondateur en 1983 de l'un des plus gros cabinets d'expertise comptable de CE, Secafi, après rénovation et fusion de deux cabinets aux pratiques traditionnelles³⁰⁹. Quant au Centre de documentation, il est effectivement créé.

« CERDISE, centre de documentation créé en 1984 en lien avec l'institut EPI et un réseau de quatorze cabinets d'experts-comptables aux côtés et en coopération avec le Centre de documentation confédéral de la Cgt, et divers centres de documentations professionnels, régionaux et dans les CE ou les CCE. [...] à la fois de répondre à des besoins d'informations précis sur les entreprises françaises et étrangères, les secteurs d'activités et de constituer un point d'appui dans l'ensemble des initiatives pour favoriser l'intervention des salariés pour l'efficacité sociale contre la rentabilité financière » (Revue des CE, mars 1992 n°52 « Enjeux de l'information économique et sociale » p39).

Si la mission d'expertise comptable est à un tournant, face à la complexification de la mission des militants, G. Séguéy reconnaît qu'une formation complète sur tous les aspects, y compris économique et de gestion est indispensable aux militants.

« Un militant syndical ne doit plus seulement savoir revendiquer une augmentation de salaire, une amélioration des conditions de travail et organiser une grève. Avec tout ce qui touche aux négociations de salaires, de conditions de travail, de conventions collectives, il est désormais confronté à des problèmes plus complexes : les militants siégeant dans les conseils d'administration ne peuvent ignorer les questions de gestion de l'entreprise, ils doivent savoir lire un bilan. Tout comme les élus des comités d'entreprise qui sont aussi gestionnaires des oeuvres sociales. Sans oublier le rôle joué aux conseils de prud'hommes, ce qui exige de solides connaissances juridiques. Il revient au militant [...] d'être capable de discuter avec l'administration ou le chef d'entreprise de problèmes économiques, politiques et juridiques. Il doit être un peu député, un peu avocat, un peu comptable, un peu sociologue, un peu gestionnaire, un peu orateur, posséder une certaine érudition avec en plus, comme tous ceux qui l'ont précédé dans le mouvement syndical, une grande sensibilité à toutes les contingences humaines. [...] Il faut consacrer beaucoup de temps à l'étude des textes et à préparer des dossiers solides pour faire face à des hommes qui, eux, disposent de moyens importants et de collaborateurs de qualité pour préparer leurs propres dossiers et soutenir la discussion » (Seguy, 1978, pp. 143-144).

« D'où l'importance de la formation des militants [...]. Dans la société économique française d'aujourd'hui le rôle des syndicats n'est pas seulement revendicatif et contestataire, il est aussi d'élaboration économique et sociale » (Seguy, 1978, p. 145).

Pour P. Cristofalo (2011, p. 192), cette mise en chantier réformiste résulte d'une influence des dirigeants cédétistes sur le groupe cégétiste d'économistes, réformistes, notamment par des rencontres en 1973 entre les cédétistes et L. Mascarello pour préparer une revendication sur l'élargissement des prérogatives des experts-comptables de CE à celles des commissaires aux comptes. Ils se sont également rencontrés lors de la rédaction du Programme commun de la gauche. Mais alors qu'une crise interne éclate à la confédération au moment de

³⁰⁹ Entretien avec P. Ferracci du 17 janvier 2013

l'occupation de l'Afghanistan par les troupes soviétiques, les réformateurs tels que J.-L. Moynet et L. Mascarello s'opposent à une partie des responsables confédéraux. Ils sont contraints à la démission en 1982 lors du 41^e congrès, accusés de réformisme et de collaboration de classe pour J.-L. Moynet notamment³¹⁰. Ils laissent le combat interne à de nouveaux militants après une dizaine d'années de bouillonnement intellectuel plus habituel à la Cfdt qu'à la Cgt. La création d'un pôle d'expertise économique interne en support des fédérations ne verra pas le jour mais les lois Auroux et l'avènement d'un gouvernement socialiste vont impulser un nouvel élan malgré la réorientation au congrès de Lille en 1982. Le départ de G. Séguay au secrétariat général marque probablement une rupture dans le fonctionnement de la Cgt.

Durant les années 70, petit à petit, les deux syndicats s'éloignent d'une trop forte implication dans la gestion des entreprises, préférant critiquer tout en proposant des alternatives; pour cela, ils s'appuient sur une coopération avec les salariés, l'encadrement, la population locale, d'autres syndicats et associations, d'autres établissements, animant alors un débat démocratique de grande envergure³¹¹. Cette position permettra à la Cfdt par exemple en 1981 à l'avènement du parti socialiste au gouvernement, de proposer une politique industrielle alternative « *en se refusant à aborder les éléments touchant à la gestion* », cela afin « *d'éviter l'intégration du syndicat dans la gestion de l'entreprise ou de la branche industrielle* » (Branciard, 1990, p. 301). Les syndicats ainsi gardent leur rôle contestataire basé sur une expertise globale des situations, ce qui leur permet d'avancer des propositions sans que des responsabilités au sein de l'entreprise ne leur soient attribuées. Par contre, leur responsabilité est engagée vis-à-vis des salariés qu'ils représentent et ils doivent remplir leur rôle de contre-pouvoir.

1.5. Le « coup de fouet »³¹² des lois Auroux en 1982

Les lois Auroux destinées à moderniser les relations sociales sont une réalisation forte du nouveau gouvernement socialiste arrivé en mai 1981. Inspirées autant par la Cgt que la Cfdt et leurs experts, les lois constituent un tournant dans l'intervention dans la gestion économique par les représentants des salariés parce qu'élargissant leurs prérogatives et celles de leurs experts. Ceci même en l'absence de pouvoir de gestion. Ces lois souhaitent rendre le « *salarié citoyen de l'entreprise* », « *acteur du changement dans l'entreprise* » et entendent développer la « *démocratie économique* », les « *libertés dans l'entreprise* »³¹³. Si la consultation des CE prime,

³¹⁰ Lojkine (1996, p. 93)

³¹¹ Lojkine (1996, p. 197)

³¹² selon l'expression de P. Ferracci, entretien du 17 janvier 2013

³¹³ Cf. annexe 5

l'accès aux informations et le droit d'expression collective prennent de l'ampleur. G. Alezard pour l'IHS-Cgt écrit au sujet de la loi Auroux du 28 octobre 1982 relatives aux IRP :

« elle a ouvert des conditions nouvelles pour l'intervention sur les problèmes économiques. Il en est ainsi de l'extension du rôle de contrôle économique et des moyens des Comités d'entreprise. La loi définit un nouveau droit de contrôle sur la marche générale de l'entreprise, un nouveau droit de contrôle et d'avis motivé du CE, qui en élargit les prérogatives et aussi la vocation. La mission dévolue est clairement affirmée « assurer une expression collective des salariés, permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail et aux techniques de production [...] ». La nouvelle loi étend la liste des questions sur lesquelles le comité doit être consulté, modifications de l'organisation économique ou juridique de l'entreprise, projet d'introduction de nouvelles technologies notamment. Le rapport annuel d'activité de l'entreprise doit comprendre désormais les transferts de capitaux entre la société mère et les filiales, la situation de la sous-traitance, les aides et les avantages financiers consentis à l'entreprise par l'Etat et les collectivités locales et leur emploi. Les textes valident et renforcent l'habilitation du CE à donner un avis sur la formation des prix et leur formation » (Alezard, n.d.).

Droit d'alerte et droit de retrait, contrôle et consultation par les représentants des salariés sont confirmés ; le pouvoir dans l'entreprise ne fait toujours pas l'objet d'un partage entre patron et salariés, ce qui correspond au fond au souhait des deux organisations syndicales.

Pour un expert extérieur aux syndicats étudiant les dossiers pour les CE,

« c'est bien la force de la crise – économique, mais aussi politique – qui conduit chacune des deux confédérations syndicales à vouloir quitter la généralité des thèses sur l'alternative autogestionnaire, le changement de logique économique, ou la gestion démocratique pour s'affronter aux réalités concrètes et précises de la gestion entreprise par entreprise: parts de marché, carnet de commandes, situation de trésorerie, état des investissements, prix de revient des concurrents, coûts de la sous-traitance, indices de qualité, évolution de la productivité, capacité de financement, taux d'endettements, etc.

Dans la pratique, cette adaptation signifiera un « syndicalisme de proposition » cherchant à faire intégrer des améliorations sociales (ou de moindres coûts humains) à la logique de gestion qui relève de la fonction de chef d'entreprise » (Bartoli, 1994, p. 20).

Cfdt et Cgt s'accordent sur l'intervention mais pas sur le cadre. Pour la Cfdt, la « coopération conflictuelle » est possible dans l'entreprise alors que pour la Cgt, les rapports sociaux dans l'entreprise doivent être revus et déboucher sur une nouvelle fonction de direction.

« Il s'agit, selon E. Maire, d'aboutir dans l'entreprise à une « coopération conflictuelle » des deux logiques, pour éviter un pouvoir abusif du chef d'entreprise et de la logique de gestion sur les « producteurs » [...]. Il y a la volonté de pouvoir porter sur l'entreprise un regard positif » (E. Maire, « Interrogations sur l'entreprise et l'anticapitalisme, l'individu et l'action syndicale » in Cfdt-Aujourd'hui, n° 78, mars-avril 1986).

« La démarche économique syndicale doit nécessairement se fonder sur une logique différente et autonome de celle du patronat, ciblée sur la satisfaction des besoins sociaux, sur une autre organisation de la production, et non pas sur la prise en main de la gestion des entreprises » (Cfdt - Tome 2 « action économique dans l'entreprise » p.14 - Archives non triées).

La Cfdt accepte la différence de logique alors que la Cgt veut imposer sa logique ; selon elle, il n'y a pas une logique de gestion neutre, indépendante des rapports sociaux de propriété qui prévalent dans l'entreprise et dans la société. Il ne saurait donc être question de « coopération conflictuelle » avec cette logique. Le projet de la Cgt est d'investir plutôt le champ de la gestion de l'entreprise pour en contester la logique et les critères en fonction de l'objectif

de la satisfaction des besoins sociaux. La Cgt pose la question de la transformation de cette logique et de ses critères autant au niveau de l'entreprise qu'à celui de l'ensemble de la société. Le projet reste selon J. Magniadas, ancien responsable du secteur Economique de la Cgt, celui d'une autogestion par opposition à l'idée de cogestion,

« à la fois un projet et un processus de transformations fondamentales de la société et une forme nouvelle d'organisation des rapports sociaux impliquant dans l'entreprise, comme dans la société, de nouveaux critères de gestion à contenu anticapitaliste, en vue d'une efficacité sociale nouvelle propre à satisfaire les besoins sociaux. [...] Le choix de la Cgt est donc une intervention dans la gestion destinée à mener la bataille syndicale sur le terrain même de la fonction de direction de l'entreprise » (J. Magniadas, «Le retour de la cogestion? », Analyses et documents économiques CGT, n° 49, février 1992 - cité par Bartoli (1994, p. 20)).

Un second expert et observateur extérieur estime que la Cgt commence à se rendre compte de son erreur dans la destination de ses luttes;

« la lutte était menée sur les conséquences de la gestion et non sur la gestion elle-même, non sur la stratégie patronale et ses objectifs » (Cgt 1D1/36 - CEES 1982- in « Information économique et sociale – problème actuel », p.56 Guy Maréchal, expert-comptable de CE pour la Cgt);

ou encore, notamment au niveau de la nationalisation des groupes industriels et de la généralisation de la planification.

« Aujourd'hui les travailleurs et les élus doivent encore plus qu'hier avoir une attitude différente, offensive sur les problèmes de gestion de l'entreprise. Il est devenu indispensable qu'ils prennent leurs affaires en main. L'autogestion c'est par définition s'occuper de la gestion! Bien des choses sont en train de changer, peuvent changer, si les travailleurs interviennent dans la gestion » (Cgt 1D1/36 CEES 1982- in « Information économique et sociale – problème actuel », p.56 Guy Maréchal, expert-comptable de CE pour la Cgt),

La Cgt refuse clairement le terme de cogestion en 1991 car le partage des responsabilités ne doit pas avoir lieu. Il est préférable à son avis de considérer que salariés et patronat ont seulement quelques objectifs communs (Cristofalo, 2011, p. 152).

Ainsi à la suite des travaux de J.-L. Moynot et L. Mascarello, minoritaires dans les années 70, les cégétistes optent pour une attitude offensive combinant lutte et contrepropositions soumises par des élus de mieux en mieux formés car accumulant l'expérience en matière économique mais aussi ayant accès à un niveau d'études supérieures. Ils visent clairement à présent la stratégie patronale.

L'accès à l'information et à la formation est au cœur de cette bataille. La Cgt travaille sur « *L'information économique et sociale, problème actuel* » et la Cfdt édite en 1986 une brochure en deux tomes « *Action économique dans l'entreprise* »³¹⁴.

A la Cgt, les enjeux de l'information, véritable besoin social nécessaire à la démocratie sont exprimés.

« Le développement de l'information dans tous les domaines mais notamment dans celui de l'économie, est en effet, intimement associé à un processus démocratique à perspective autogestionnaire.

³¹⁴ *L'action économique dans l'entreprise, tome 1 (1986) & tome 2 (1987) – Cfdt Information Edition Montholon Services – Cfdt archives non triées*

C'est sans doute sur le plan de l'entreprise que les obstacles les plus importants doivent être vaincus, en raison de la volonté du Patronat de maintenir le « secret » sur sa gestion, sur ses politiques, sur ses objectifs. Le « secret des affaires » n'est pourtant plus admissible. Il est même un obstacle au développement économique et social. Le changement dans ce domaine suppose une intervention active de la Cgt et de ses militants ». (Cgt 1D1/36 CEES 1982- in « Information économique et sociale – problème actuel », introduction)

«L'information économique permet l'appréhension et la quantification dans certains domaines de la réalité économique et sociale. [...] instrument de la connaissance, elle est liée à la recherche, à l'étude, mais également à la décision que ce soit celle de l'entreprise et/ou de l'Etat, à la vérification de son exécution, au contrôle d'une situation ou d'un processus » ((Cgt 1D1/36 CEES 1982- in « Information économique et sociale – problème actuel », chap. 1).

« L'aspiration d'être mieux informé existe, certes à des degrés divers, parmi les différentes catégories de travailleurs. Mais elle les concerne tous. C'est une tendance de fond, de caractère démocratique en accord avec les exigences de socialisation de notre temps.

L'information en général, constitue un besoin social dont fait partie l'information économique et sociale. Elle est indispensable à des pratiques économiques et sociales nouvelles s'inscrivant dans une perspective autogestionnaire réelle » ((Cgt 1D1/36 CEES 1982- in « Information économique et sociale – problème actuel », Chapitre 5).

Le pragmatisme de la Cfdt lui fait donner des conseils de collecte régulière pour développer sa propre analyse.

« Insistons d'abord sur le fait que l'information économique doit être suivie et traitée régulièrement par la section (avec l'aide éventuelle des experts du CE). Il n'est plus temps de s'y mettre quand le bateau commence à couler. Dans le domaine économique, la réalité n'apparaît pas instantanément de manière évidente. Les phénomènes sont complexes, les évolutions difficiles à prévoir, de plus les discours patronaux brouillent les cartes. Des propos apaisants lorsque l'inquiétude grandit ou à l'opposé des rumeurs alarmistes que rien ne justifie vraiment. Les élus des CE doivent exiger une information complète, claire et précise. Ils doivent se préparer à la demander, à la recevoir, - c'est notamment le but des tableaux de bord – à la traiter et à l'analyser avec l'ensemble des membres de la section syndicale. Celle-ci doit ensuite la restituer à l'ensemble des salariés en indiquant clairement les conclusions ou les interrogations qu'elle en retire. L'efficacité de la démarche économique est fortement conditionnée par la qualité de cette communication entre section syndicale et salariés de l'entreprise » (Cfdt - L'action économique dans l'entreprise – Cfdt Information Edition Montholon Services - Tome 2 p.10 – Cfdt archives non triées).

« C'est grâce à une implication et à une mobilisation de toutes les instances et de tous les moyens de l'organisation syndicale que peuvent être surmontées les difficultés inhérentes à la démarche économique syndicale des salariés : inégalité devant l'information par rapport au patronat, insuffisance de formation, manque d'outils et de références adaptés pour mener une logique différente.

D'autre part, trop souvent, les salariés et leurs élus croient que l'information économique est l'apanage des dirigeants d'entreprise ou de la hiérarchie. La CFDT sait, après de nombreuses expériences, que les salariés sont en possession d'informations économiques aussi importantes que celles des dirigeants (limites des machines, modes d'emplois réels, rebuts, approvisionnements défectueux, ..) mais celle-ci sont souvent fragmentaires, divisées, éparpillées. C'est à l'organisation syndicale que revient la responsabilité d'organiser et de redistribuer ce savoir au sein des collectifs de travail » (Cfdt - L'action économique dans l'entreprise – Cfdt Information Edition Montholon Services – Tome 2 p.14 – Cfdt archives non triées).

« Il est, en effet, essentiel que la CFDT puisse développer ses propres analyses, avec ses propres méthodes de traitement des données économiques et sociales » (Cfdt L'action économique dans l'entreprise – Cfdt Information Edition Montholon Services – Tome 2 p. 15- Cfdt archives non triées).

La montée en puissance des nouveaux experts-comptables de CE proches de la Cfdt mais aussi à présent de la Cgt apporte un soutien aux militants dans les CE. Lutte offensive plutôt que lutte revendicative, la bataille continue même si les pratiques changent; bataille de l'information et lutte contre la gestion capitaliste au niveau syndical autour de deux démarches différentes.

Selon B. Thibault (2002) dans son livre « *Qu'est-ce que la CGT* », une page est tournée.

« La gestion des entreprises a longtemps représenté un tabou pour les syndicats (Cgt), notamment ceux qui furent largement influencés par le courant anarcho-syndicalistes. Cela peut se comprendre, pas se justifier. Au nom d'une volonté de combattre sans compromission le régime capitalisme, on a toléré qu'un domaine échappe très largement à une démarche démocratique même embryonnaire, celui de la gestion des entreprises, particulièrement lorsqu'elle relève du secteur privé. Pourtant c'est là qu'est produite, essentiellement par le travail salarié, la richesse disponible dont une partie finance les besoins collectifs et les grandes fonctions sociales. Il est de moins en moins raisonnable de renoncer à faire valoir le point de vue des salariés sur ce terrain. Les représentants des salariés doivent pouvoir intervenir en amont sur les modalités de la création et de la matérialisation de la valeur ajoutée à l'intérieur des entreprises et dans les ensembles ou les réseaux qu'elles forment avec leurs sous-traitants, leurs fournisseurs, leurs commanditaires et même leurs clients. Il s'agit d'influer sur les décisions, de contrôler leur exécution, de faire prendre en compte les exigences sociales. Le syndicalisme est ainsi confronté à la nécessité de conquérir des droits nouveaux pour peser sur la détermination des enjeux stratégiques des firmes et de leur déclinaison au niveau de chaque entreprise: les droits à l'information, à la consultation, les pouvoirs et les moyens d'audit, de contre-expertise, de contreproposition et de contrôle des élus du personnel et des représentants syndicaux, doivent être étendus à chaque niveau d'organisation fonctionnel et territorial » (Thibault, 2002, p. 86).

La Cfdt est en accord avec la Cgt sur la reprise en main d'un contre-pouvoir par les syndicats contrôlant la gestion de l'entreprise. Elle en informe ses militants en 1986 dans la brochure « *Action économique dans l'entreprise* » en les alertant toutefois du risque de spécialiser les élus et leur pouvoir par la formation.

« Tome 1 chapitre 9 – la pratique de l' élu

La formation permet la réappropriation par l'ensemble des salariés d'un terrain abandonné aux directions mais risque de

- spécialisation de l' élu (formation conséquente)

- cloisonnement vis à vis de la section syndicale; le syndicat doit gagner sa crédibilité

- pouvoir de l' élu détenant les informations » (Cfdt - L'action économique dans l'entreprise – Cfdt Information Edition Montholon Services – Cfdt archives non triées)

ou dans le tome 2,

« c'est grâce à une implication et à une mobilisation de toutes les instances et de tous les moyens de l'organisation syndicale que peuvent être surmontées les difficultés inhérentes à la démarche économique syndicale des salariés : inégalité devant l'information par rapport au patronat, insuffisance de formation, manque d'outils et de références adaptés pour mener une logique différente ».

« La formation économique est enfin l'axe essentiel sur lequel tout repose³¹⁵. Les membres des CE doivent utiliser les droits existants (sessions de formation économique) pour parvenir à la maîtrise des concepts, des grilles de lecture et des outils d'analyse de la réalité économique. » (Cfdt - L'action

³¹⁵ Cf. troisième chapitre de ce livre

Nous le voyons ici dans l'histoire syndicale, porter un regard sur la gestion des entreprises est un devoir afin d'intervenir sur les modalités de création et de partage des richesses créées conjointement par les salariés, les patrons, les actionnaires et les partenaires de l'entreprise. Sur ce point, la Cgt rejoint la Cfdt après deux périodes de retour à un discours révolutionnaire et d'intervention minimale dans la gestion économique des entreprises. La Cgt a même inscrit depuis le congrès de 1999 l'intervention dans la gestion comme axe revendicatif à part entière entre autre par la participation au Conseil d'Administration³¹⁶. La formation est ainsi devenue indispensable et préalable ou concomitante à l'intervention dans l'entreprise des militants. La formation économique et l'intervention dans la gestion des entreprises se nourrissent mutuellement. La définition de l'intervention syndicale dans la gestion des entreprises n'est pas un chemin rectiligne. Peut être parce que la frontière entre les rôles des salariés et des organisations syndicales est fine et que pour conserver un rôle de contestation, ces dernières doivent définir des positions claires.

Figure 21 - Chronologie des interventions syndicales dans la gestion économique

Période	Cgt	Cftc - Cfdt
<i>Création</i>	<i>Participer à la gestion pour assumer le pouvoir ou imposer de l'extérieur une autre orientation</i>	<i>Discuter de la gestion avec le patronat</i>
<i>A partir de 1920</i>	<i>Contrôler les actions des directions, diriger la gestion (et gestion tripartite des entreprises nationalisées entre producteurs, consommateurs et institutions des industries nationalisées)</i>	<i>(gestion tripartite des industries nationalisées)</i>
<i>A partir de 1944</i>	<i>Contrôler la bonne marche de l'entreprise, les prix de revient (loi CE), dévoiler les profits cachés (étude technique) S'opposer</i>	<i>Contrôler la bonne marche de l'entreprise, les prix de revient (loi CE), dévoiler les profits cachés (étude technique) Participer aux choix de gestion en vue de se préparer à la cogestion, participer au CA et au CE</i>
<i>A partir de 1960</i>		<i>Contrôler la direction économique (planification démocratique), contester avec argumentaire, autogérer</i>
<i>A partir de 1970</i>	<i>Contrôler, contester avec argumentaire, analyser avec nouveaux critères de gestion, proposer, autogérer (s'occuper de la gestion)</i>	<i>Contrôler, contester avec argumentaire, autogérer (par les salariés), apporter des contrepropositions industrielles</i>
<i>A partir de 1982</i>	<i>Contester la logique patronale et ses critères de gestion, contrôler la marche globale de l'entreprise, apporter des contrepropositions, faire prendre en compte les intérêts des salariés dans les décisions</i>	

³¹⁶ Conchon (2010)

2. Les degrés d'intégration dans la gestion des entreprises au choix des confédérations

Si l'intérêt pour la gestion économique de l'entreprise est quasi constant à la Cgt comme à la Cfdt depuis leur création, les modalités d'intervention proposées évoluent dans le temps ainsi que le vocabulaire adopté comme nous l'avons vu ci-avant.

Ces modalités présentent des degrés d'intensité dans l'intégration de la gestion de l'entreprise plus ou moins forts. Dans un continuum, ils vont de la simple lecture des comptes financiers à la cogestion. Nous présentons ci-après les différents degrés d'intervention dans la gestion proposés par les deux organisations syndicales. Ces modes d'intervention étant connus à la confédération et ayant fait l'objet de publication dans la presse, nous considérons qu'ils ont été acceptés collectivement. Pour chaque mode, les cas présentés ne sont pas exhaustifs et reposent à la fois sur des discours et des pratiques.

2.1. Discuter de la gestion

Le niveau le plus faible d'intervention dans la gestion est celui proposé à sa fondation par la Cftc; le dialogue avec les patrons étant possible et l'entreprise considérée comme un lieu d'harmonie, il s'agit simplement de représenter les intérêts des salariés auprès des patrons par la seule discussion. Cela nécessite une formation économique et comptable qui est apportée par le syndicat lui-même afin de décrypter la gestion de l'entreprise sans subir les idéologies sous-jacentes des enseignements classiques et du patronat, à savoir la recherche de rentabilité et non d'efficacité sociale. Le fondateur de la Cftc, J. Zirnheld l'exprime ainsi en 1932 :

« pour représenter auprès du monde patronal les intérêts des travailleurs et en discuter utilement, il nous faut avoir non seulement une instruction et une éducation professionnelles hors pair, mais encore un sens et une pratique de la gestion des entreprises, qui, seuls donneront aux revendications que nous soutiendrons toute leur valeur et leur opportunité » (Branciard, 1990, p. 28).

Cette seule modalité ne suffit pas bien entendu à satisfaire les revendications des syndicats.

2.2. Dévoiler les profits cachés à la lecture des bilans

A partir de la seule lecture des bilans financiers, les confédérations apprennent à leurs élus à recalculer le bénéfice réel de l'entreprise ; ils possèdent ainsi des arguments pour étayer leurs revendications et montrer que financièrement elles sont réalisables.

Au cours de la conférence des CE de 1948 à la Cgt, le rôle des élus cégétistes dans les CE est rappelé, à savoir celui de « dénoncer l'augmentation scandaleuse des profits capitalistes, conséquence de la montée en flèche des prix » (RCE N°2 mai 1948 p.9 Le bilan des conférences

nationales des CE). En synthèse dans la presse syndicale, des exemples d'intervention sont donnés tel celui sur le camouflage des bénéfices.

« Encore ne s'agit-il que de bénéfices avoués. Les délégués aux conférences ont cité de nombreux cas où le comité d'entreprise avait pu déceler et dénoncer dans les grosses sociétés, lors de l'examen des bilans, des exemples caractéristiques de camouflage de bénéfices par augmentation de capital, distribution d'actions gratuites, truquage de bilan, etc. On pourrait multiplier les exemples apportés par les délégués mais ce qu'il importe de souligner, et les délégués l'ont affirmé avec force, c'est que les chiffres qu'ils ont apportés constituent la preuve irréfutable qu'il est possible d'augmenter les salaires, que les augmentations de salaires peuvent être prélevées sur les profits capitalistes et qu'elles peuvent être obtenues parallèlement à une baisse des prix. Le rôle des CE est de porter à la connaissance de leur organisation syndicale et de publier l'existence de ces superprofits » (RCE n°2 mai 1948).

Un peu plus tard dans les années 1950 – 1960 à la Cgt, l'étude comptable des documents financiers avec des experts militants permet encore de trouver les bénéfices cachés et donc non partagés avec les salariés ; cela revient à dénoncer l'exploitation des salariés par le capitalisme, s'opposer à la gestion patronale antinationale. Cette mission est exposée dans les brochures destinées aux élus de CE en 1949 et 1956. Par exemple dans la Revue des CE de décembre 1953 (n°69), un article « *Les entreprises et leurs bilans* » (p.23) écrit par un expert comptable anonyme³¹⁷, A.O., alerte le lecteur sur la perversité des règles comptables et les dissimulations de bénéfices qu'elles permettent.

« Tout ceci (les bilans) est théorique et simple parce que basé sur des règles logiques de bon sens qu'on est supposé appliquer mécaniquement. En réalité ces règles sont interprétées, nous dirons même triturées, et quand cette trituration ne parvient pas à atteindre le but recherché, c'est-à-dire la dissimulation et l'accaparement des superbénéfices, alors interviennent les « pouvoirs publics » sur lesquels les pressions nécessaires ont été exercées dans le sens voulu. On comprendra aisément que ces pressions n'ont pas besoin pour être efficaces, d'être fort violentes; il suffit pour s'en convaincre de constater que les chefs des divers gouvernements qui se succèdent sont, soit de gros industriels, soit des banquiers, soit des grands commis des uns ou des autres » (RCE n°69 – décembre 1953).

L'auteur donne les grandes lignes des mesures gouvernementales permettant de cacher des bénéfices. Ainsi selon son interprétation, le mécanisme de la réévaluation des biens en période de forte inflation augmente les réserves du bilan de l'entreprise, donc les fonds propres de l'entreprise et ceux-ci sont immédiatement volontairement inclus dans le capital pour ne pas bénéficier aux salariés.

« La réévaluation permet de faire disparaître très légalement la partie des bénéfices égale à la différence entre les amortissements calculés avant et après la réévaluation. ... la plus-value de réévaluation est inscrite à un compte de réserves [...] on la voit disparaître rapidement des réserves pour être incorporée au capital et donner lieu à des distributions d'actions gratuites » (RCE n°69 – décembre 1953).

Il conclut ainsi.

« La loi sur les CE permet avec l'aide d'un expert-comptable d'examiner les comptes. Il ne faut pas que cette importante prérogative reste lettre morte; les Comités doivent tout mettre en oeuvre pour en tirer le maximum. Derrière les bilans habilement présentés, doivent apparaître les bilans réels » (RCE n°69 – décembre 1953).

³¹⁷ Il faut attendre les années 1990 pour que l'Ordre des Experts-Comptables admette l'existence des experts-comptables de CE.

Plus tard en mars 1971, lors de deux journées sur l'activité économique des CE les 19 et 20 mars, la dissimulation possible de résultat par l'utilisation du plan comptable à présent obligatoire est de nouveau démontrée.

« Le plan comptable ayant surtout un but fiscal, n'est pas fonctionnel; aussi les comptes énumérés dans les diverses rubriques (bilan, compte d'exploitation, compte de pertes et profits) ne décrivent pas réellement les opérations effectuées par l'entreprise. Par ailleurs, les entreprises n'ont pas intérêt à dévoiler au service des impôts, aux actionnaires, ni au public, la réalité de leur activité. [...] Tout cela permet une série de manipulations. On désigne cela sous le nom de politique financière de l'entreprise et aussi par le terme plus réel de dissimulation des bénéfices » (Le Peuple n°868 mars 1971, p.7 « les CE et le programme d'action de la Cgt »).

La Cfdt n'est pas dupe non plus de l'image d'une activité donnée par le bilan. Elle rassemble les élus de CE autour d'un expert comptable de CE tel le 17 octobre 1949 pour une journée confédérale d'information. Au niveau régional, des congrès ont lieu également comme dès 1949 dans la région Rhône-Alpes. Au 4^e congrès régional des CE des 22 et 23 mars 1952, lors d'une synthèse sur les travaux de commissions assistées d'experts-comptables pour l'étude de la comptabilité et d'un exposé de M. Faure, expert-comptable, les élus apprennent que

« la tâche devient de plus en plus ardue, mais il ne faut jamais s'effrayer, jamais s'enfoncer dans les questions purement techniques, car la technologie comptable est parfois décevante. Vous avez tous les moyens pour comprendre un bilan, et même le compte d'exploitation, le bilan surtout est très facile à comprendre, il suffit de le présenter simplement. Vous vous rappelez la façon très simple de définir un bilan et il faut s'en tenir là. [...] C'est toujours la même histoire, il ne faut pas prendre peur devant les termes du bilan, il faut voir les réalités. La réalité s'exprime difficilement dans un bilan. Un bilan est toujours juste, à gauche et à droite : actif et passif mais il n'exprime jamais la réalité... Quand maintenant on vient vous dire: les résultats d'un exercice ne permettent pas de satisfaire vos revendications, c'est complètement faux parce que c'est un mythe d'associer le bénéfice à la reconstitution du capital; et nous allons assister à présent à une nouvelle doctrine, à condition que vous soyez assez fort pour la faire prévaloir. C'est vous-même qui par votre travail allez construire cette doctrine nouvelle... Il s'agit au contraire de prendre conscience des réalités industrielles et économiques » (Cfdt archives non triées – 4^e congrès des CE Rhône-Alpes 1952).

Plus tard, Le Tron dans la rédaction finale du *Document sur l'entreprise* (1970) destiné à aider les élus de CE à établir une situation de leur entreprise, va dans le même sens.

« Disons tout de suite que le bénéfice net tel qu'il est inscrit au compte de pertes et profits et au bilan n'a qu'une signification très limitée et qu'il ne reflète absolument pas les bénéfices réels de l'entreprise » (Cfdt archives non triées - Document sur l'entreprise 1970, p.35).

Les deux confédérations insistent sur la nécessité de comprendre les documents fournis par la direction pour calculer le bénéfice réel de l'entreprise et trouver les marges de manœuvre pour satisfaire les revendications syndicales. L'exercice peut se faire avec l'aide des experts de CE.

2.3. Contrôler les actes de gestion des directions

A un niveau d'intégration supérieur dans la gestion, les syndicats proposent de contrôler de manière générale la gestion des directions au-delà de l'analyse des seuls documents financiers. Ainsi lors du débat sur le contrôle ouvrier dans les années 1920, la Cgt revendique un contrôle des actions des patrons sur la proposition des « Métaux de Paris » de la Cgt. Les syndicalistes proposent que les commissions d'atelier soient chargées de « *contrôler l'achat des matières premières, la fabrication et la vente des produits manufacturés* » (Lojkine, 1996, p. 30) et même qu'elles aillent jusqu'« *à toutes les questions intéressant la production : contrôle sur les opérations commerciales, les matières premières, en un mot (de) toute la gestion des entreprises* » (Voix du Peuple 1921 archives Cgt). Ces propositions préfigurent celle de gestion tripartite des entreprises nationalisées « *avec des producteurs (dont les organisations ouvrières), les consommateurs et les institutions* » (Voix du Peuple 1920 archives Cgt) et la gestion tripartite de la nation par « *la création d'un organisme contrôlant le domaine économique de la nation, le Conseil National Economique* » (Voix du Peuple 1921 archives Cgt).

A la suite de la crise de 1929, la Cgt entame des débats internes autour d'un Plan de travail d'octobre 1934 à février 1936 en vue d'améliorer l'organisation du travail (chronométrage, système Bedeaux³¹⁸, baisse des salaires au réembauchage). Elle propose en 1935, « *un tout indivisible qui établit les bases d'une économie nouvelle par laquelle se résoudra la crise et se résorbera le chômage* » (Dreyfus, 1995, p. 153) avec nationalisation du crédit et des industries clés puis gestion tripartite de ces entreprises, administration de cette économie par un Conseil économique du travail (CET)³¹⁹ et donc renforcement du rôle de l'Etat.

Puis à partir de 1945, les nouveaux élus de CE se voient attribuer le contrôle de la bonne marche de l'entreprise et celui des prix de revient afin d'éviter une trop forte inflation à la sortie de la guerre. Lors de la Conférence nationale des CE organisée par la Cgt en 1948, les participants disent effectivement vérifier les augmentations de prix.

« De nombreux délégués sont également venus dénoncer des écarts abusifs entre les prix de revient et les prix de vente ou des augmentations abusives de prix » (RCE N°2 mai 1948).

Ou encore

« Dans le cadre de l'économie capitaliste, nous savons qu'il y a exploitation de l'ouvrier par le capitaliste, qu'il y a production de plus-value, origine de ses profits. [...] Mais la plus-value n'est pas quelque chose de concret, quelque chose de palpable. Ce qui est palpable, c'est la réalisation de cette plus-value sous forme de profits, lorsque le produit fabriqué aura été « réalisé », c'est-à-dire vendu au consommateur et que celui-ci l'aura payé ... le prix de revient est une notion essentielle puisque par sa connaissance, on peut discerner la part des salaires dans le coût de fabrication d'un produit

³¹⁸ Le système Bedeaux du nom de son inventeur est un système d'organisation du travail qui fait concurrence à l'organisation scientifique du travail.

³¹⁹ Un Conseil National Economique (CNE) est créé en 1925 par le gouvernement du Cartel des gauches dirigé par Edouard Herriot pour être supprimé pendant la guerre en 1940 par Pétain ; il renaît en 1946 avec le Conseil économique qui devient Conseil économique et social en 1960 puis Conseil économique social et environnemental en 2008.

déterminé. [...]. Le premier travail consiste à vérifier ce prix de revient » (RCE n°5 août 1948 p.21 La détermination du prix de revient, travail essentiel des CE).

La notion de contrôle est récurrente dans les débats syndicaux que ce soit par attribution législative ou par désir de contre-pouvoir aux actions patronales ; le contrôle exige la transparence des activités et des informations, et il est à la base de la démocratie - y compris dans l'entreprise – que les organisations syndicales défendent.

2.4. Contester les choix de gestion

Un niveau d'intégration plus fort propose de contester les choix de gestion en donnant un avis syndical généralement différent de celui des directions des entreprises, les intérêts des uns et des autres divergeant en partie. L'avis est donné selon plusieurs modalités, soit de l'extérieur soit de l'intérieur de l'entreprise en travaillant à la construction d'un argumentaire.

2.4.1. S'appuyer sur les salariés et l'opinion publique pour imposer une autre orientation économique

A la création de la Cgt, selon Lojkine (1996), un premier courant dominant, ou courant autogestionnaire, dans une vision révolutionnaire, propose une « *action directe* » basée sur une solide formation aux réalités économiques des entreprises permettant d'imposer ses intérêts. Avec l'étude des bilans, il n'est pas question de

« participer à la gestion patronale mais d'imposer du dehors une autre orientation économique favorable aux intérêts des salariés » » (Lojkine, 1996, p. 26).

L'auteur distingue à ce stade l'« *intervention des salariés dans la gestion* » d'une participation dans la gestion qui engage beaucoup plus. De même dans les numéros de *Vie Ouvrière* de 1909 à 1914, les auteurs précisent qu'

« il ne s'agit pas d'étudier les bilans pour renforcer la collaboration avec les capitalistes, mais pour mieux les combattre en développant les arguments qui permettent d'élargir l'appui des salariés et de l'opinion publique » (Lojkine, 1996, p. 30).

L'action proposée par ce courant est une action autonome.

2.4.2. Etre présents aux Conseil d'Administration et Comité d'entreprise pour donner une appréciation

La Cfdt en 1946 alors qu'elle réclame de participer à la gestion économique des entreprises nationalisées lors de son 22^e congrès, propose de contester de l'intérieur avec force d'arguments; J. Brodier, secrétaire général de la Cftc estime que les représentants des

travailleurs peuvent participer aux conseils d'administration, donner une appréciation lors de la désignation du chef d'entreprise, à la condition qu'ils soient organisés en syndicats d'ouvriers. Ils peuvent en outre prendre place au CE dans la gestion comme le prévoit la loi 1945, en s'initiant aux problèmes techniques et économiques de l'entreprise, ou encore participer aux fruits de l'entreprise³²⁰. Il n'est pas question ici de participer aux décisions au Conseil d'Administration mais de seulement exprimer un point de vue différent aux administrateurs, celui des salariés.

Quelques syndicalistes cédétistes ont participé au Conseil d'Administration avant la loi de 1983³²¹ les rendant obligatoire dans les entreprises publiques et avant l'ordonnance de 1986 ouvrant cette possibilité aux Sociétés Anonymes. Il est fréquent que des législations apportent une généralisation d'innovations déjà présentes dans quelques entreprises. Nous trouvons cette proposition dans un outil destiné aux élus de CE en 1970 sans connaître pour autant les actions de ces syndicalistes.

« Le comité (d'entreprise) désigne deux des siens pour siéger au Conseil d'Administration de la société ou au Conseil de surveillance ; l'un des deux délégués doit appartenir à la catégorie des cadres et de la maîtrise, l'autre des employés et des ouvriers » (Cfdt - « Document de Travail L'entreprise » 1970 ; introduction par Le Tron)

Et à la veille de la loi de 1983, il est proposé par la Cgt que les salariés siègent au Conseil d'Administration car

« aujourd'hui les travailleurs et les élus doivent encore plus qu'hier avoir une attitude différente, offensive sur les problèmes de gestion de l'entreprise. Il est devenu indispensable qu'ils prennent leurs affaires en main [...]. Bien des choses sont en train de changer, peuvent changer, si les travailleurs interviennent dans la gestion » (Cgt 1D1/36 p.57).

2.4.3. Apporter des revendications construites avec l'aide des arguments des experts

Pour étayer leurs arguments, les syndicalistes dans le cadre du CE peuvent être assistés d'un expert de CE. Dès la législation de 1945 qui prévoit cette assistance, la construction d'argumentaires pour construire des revendications solides est effective; mais elle n'est réellement efficace en majorité qu'à partir des années 1970. Par exemple lors de la rédaction des statuts de Syndex en 1971, afin de préciser la mission, les rédacteurs proposent que

« sans se substituer aux élus et aux responsables syndicaux, l'orientation du travail du collectif doit viser : en premier lieu, à permettre aux travailleurs de mieux comprendre les lois de fonctionnement du système qui les exploite et la subordination à la gestion capitaliste du système d'information des entreprises et notamment de leur plan comptable; en second lieu, à fournir des informations et à partir de là proposer les arguments pour étayer les revendications que les instances syndicales décideront de promouvoir » (Cristofalo, 2011, p. 186)³²².

³²⁰ Cfdt 6H208 - « Rapport préparatoire d'Enquête sur la Réforme de l'Entreprise » présenté par J. Brodier pour le 22^e congrès de la Cftc

³²¹ La loi du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public rend obligatoire la présence de représentants des salariés dans les conseils d'administration des entreprises publiques.

³²² à partir des archives Cfdt : Syndex

Déjà dans un cours du 1er degré cycle d'initiation syndicale de janvier 1952 sur les problèmes économiques dans l'entreprise (4^e cours), le militant cédétiste peut lire qu'il lui faut préparer des arguments pour contrer ceux économiques de sa direction.

« Dans l'entreprise la vie du travailleur est très loin d'être satisfaisante [...]. Le militant sait que toutes ces plaintes sont, au fond, justifiées, et qu'il faut satisfaire les revendications ouvrières. Mais souvent quand il présente des réclamations qu'il estime bien fondées, il est déçu car on lui oppose des arguments techniques et économiques qu'il ne peut pas toujours discuter. Ces arguments sont-ils vrais? Sont-ils faux? Ou simplement sont-ils entachés d'exagération? Habituellement c'est la connaissance élémentaire des données de l'économie qui permet de le dire. En général ces conséquences d'ordre économique sont simples et faciles à acquérir. En plus des informations que le militant trouve auprès de son syndicat, il est surtout demandé de l'esprit d'observation et du bon sens. C'est au sein de l'entreprise qu'il faut commencer par aiguïser ces qualités, car c'est là qu'on peut observer les faits à partir desquels des considérations et des raisonnements d'ordre économique sont élaborés » (Cfdt 10P43).

La Cftc en son temps puis la Cfdt n'ont cessé de préparer les militants à l'argumentation face au patronat. Encore en 1986, dans la brochure destinée aux militants de CE « *L'action économique dans l'entreprise* », dans le chapitre « *la pratique de l'élu* » (chapitre 9 – archives Cfdt non triées), le lecteur est mis en garde afin de porter un regard critique sur l'information reçue de la direction et sur la nécessité de mener une enquête de terrain par les sections syndicales pour argumenter le discours face au patron.

La préparation d'argumentaire est aussi à la base de l'intervention cégétiste dans la gestion. Par exemple en 1979,

« les travailleurs [...] ont à juger la gestion pour affiner leur propre argumentation et formuler des propositions s'intégrant dans une logique différente. En ce sens, [...] la comptabilité n'est qu'une technique de gestion parmi d'autres [...] » (VCO n°75 1979 2^e Trim, p.10 14 Adapter l'information économique et comptable des CE).

ou encore alors que de premières propositions alternatives ont été formalisées,

« les travailleurs [...] ont à juger la gestion pour affiner leur propre argumentation et formuler des propositions s'intégrant dans une logique différente » (VCO n°75 1979 2^e Trim).

A la suite et avec la création du cabinet Secafi, les cégétistes et des experts développent un diagnostic d'entreprise qui « *pose la question fondamentale du mode d'articulation de l'économie et du social. Il conduit alors à une définition originale de la « marge de manœuvre » comme objet central du diagnostic d'entreprise. Il appelle enfin à ouvrir considérablement le champ des informations nécessaires à la réalisation du diagnostic* » (Bartoli, 1994, p. 35).

La construction d'un avis argumenté est la base de toute revendication. Déjouer les contre-arguments des patrons est un exercice supplémentaire tout aussi difficile. L'avis argumenté peut ensuite représenter les bases de propositions syndicales.

2.5. Contrepropositions et propositions

Les contrepropositions n'ont pas été une évidence dans les débuts de l'intervention syndicale dans la gestion mais elles ont émergé en période de crise dans des secteurs industriels telle la sidérurgie dans les années 1970. L'action syndicale est souhaitée à la limite des actes gestionnaires, en observateur interne dans l'entreprise et force de proposition, mais jamais dans le registre de la participation à la décision. La proposition de nouveaux critères de gestion est également apparue. Ponctuelles ou récurrentes, les propositions syndicales pour une gestion satisfaisant les besoins sociaux de tous se multiplient à partir des années 1970.

2.5.1. En situation de crise

Face à des secteurs industriels ou des entreprises en crise, J.-L. Moynot en 1970 à la Cgt impulse une analyse des situations d'une manière globale, par des études de marché, une étude stratégique et sur l'organisation du travail avec des universitaires ; il apporte ainsi une solution alternative globale, au niveau des débouchés des entreprises, de leur productivité et de leur rentabilité financière³²³. Cette stratégie sera reprise dans les années 1990 afin de mettre en doute la crédibilité des patrons³²⁴. Cette démarche a concerné principalement deux cas, la sidérurgie pour laquelle un mémorandum est proposé aux décideurs (décembre 1978), et RVI - Berliet (1970-1984) entreprise dans laquelle existe une tradition de gestion ouvrière depuis la Libération alors qu'elle était réquisitionnée.

« La Cgt envisage dans son mémorandum une « véritable prise en charge directe de l'organisation de la production au sein de chaque atelier ou service [...] l'établissement de rapports directs entre collectifs de travail de diverses usines » (Lojkine, 1996, p. 67).

La Cgt propose quatre principes de base ou « critères » pour une nouvelle politique industrielle et pour construire une « autre productivité » à savoir la productivité apparente du travail.

«- prendre comme objectif l'utilité des produits de la sidérurgie pour la société et la satisfaction des besoins ;

- fonder l'activité productrice sur l'initiative des travailleurs en rapport avec la maîtrise des techniques modernes ;

- organiser le développement cohérent de la sidérurgie sur la base d'un plan démocratiquement élaboré ;

- assurer la coopération internationale et la réponse aux besoins des peuples » (Lojkine, 1996, p. 67).

Dans le cas de Berliet-RVI, le service Economique de son CE aidé de la confédération, publie un rapport sur les problèmes de fond en ce qui concerne la stratégie de gamme, la qualité

³²³ Lojkine (1996, p. 164)

³²⁴ Lojkine (1996, p. 197)

industrielle et l'emploi³²⁵. Une réponse globale au problème est apportée suite à un débat démocratique et public pour la reconquête du marché.

La Cfdt agit de même avec les experts-comptables de CE, un des premiers temps forts étant le conflit LIP à Besançon en 1973. En analysant avec des experts de façon détaillée la gestion antérieure de l'entreprise, ils ont montré les insuffisances dans la gestion patronale et apporté des propositions pour l'avenir. Dans ce travail, il ne s'agit pas de faciliter « *la survie du système mais d'avancer des propositions, des revendications capables de mobiliser* » autour de la question du pouvoir comme moyen central de l'alternative (Branciard, 1990, p. 256).

A. Burlaud qui a eu l'occasion de travailler sur quelques dossiers pour Syndex dans les années 1970 nous donne l'exemple du document remis à la direction.

« Lorsqu'en 1973, le cabinet SYNDEX a analysé le détail des comptes de Lip, il a pu dans son rapport établir très clairement les responsabilités de Fred Lip (le patron) dans le naufrage de son entreprise. Personne n'a sérieusement contesté les conclusions du rapport de SYNDEX » (Burlaud, 1977, p. 56).

Cette mission, Cristofalo la décrit aussi.

« Ce cabinet, aujourd'hui un des plus importants dans le milieu de l'expertise pour les CE, inaugure une série de pratiques originales. Son activité reste principalement l'examen annuel de comptes mais il est de plus en plus mobilisé, en tant qu'analyste, dans des situations de conflits liées à l'emploi. Le cas le plus connu est son intervention chez Lip. Le cabinet réalise à l'époque une étude, jamais contestée, sur la mauvaise gestion patronale de l'entreprise et il participe à la construction d'un plan alternatif de sauvetage » (Cristofalo, 2009).

2.5.2. De manière systématique

L'expérience de LIP encourage la Cfdt à réfléchir au contour de la mission des experts de Syndex à partir de 1975, pour ne pas se laisser déborder et encadrer la coopération autant que l'interdépendance entre syndicalistes et experts. Il a fallu « *codifier l'activité* »;

« le contenu de l'intervention est également précisé. Il doit comporter trois parties. La première concerne la description de la situation, c'est-à-dire le motif de fermeture ou de licenciement. Dans ce rapport, la logique capitaliste ayant mené à la situation considérée doit être dénoncée. Une deuxième est consacrée aux indicateurs permettant d'éclaircir les choix des travailleurs quant à la stratégie à adopter et aux mots d'ordre à avancer. Une troisième partie, rédigée à partir des discussions menées avec les organisations syndicales, doit présenter et évaluer les différentes solutions proposées aux travailleurs. Syndex ne peut en aucun cas élaborer une solution propre ou participer à l'élaboration d'un compromis avec la direction » (Lojkine, 1996, p. 208).

La construction de contrepropositions est confirmée en 1986 dans les deux brochures cédétistes « *Action économique dans l'entreprise* »³²⁶. Dans le tome 2 est écrit,

« pour la Cfdt, l'action syndicale a pour but de réduire les pouvoirs arbitraires de l'employeur et de faire valoir d'autres critères de comportement économique. Cette démarche ne vise donc ni la participation à la gestion, ni la cogestion. Que cela soit clair, l'organisation syndicale n'entend pas assumer la fonction du chef d'entreprise. [...] Le recours aux expertises comptables, technologiques, économiques permet aux CE et aux sections syndicales de développer leur capacité de réflexion,

³²⁵ Lojkine (1996, p. 76)

³²⁶ op. cité p.8 et p.15

d'intervention et de proposition. [...] Il est, en effet, essentiel que la Cfdt puisse développer ses propres analyses, avec ses propres méthodes de traitement des données économiques et sociales ».

La Cgt a une démarche similaire dans les années 1980 lorsque l'équipe autour de J.-L. Moynot mène une enquête sur le travail des experts auprès des syndicalistes répartis dans 1900 CE et examine une cinquantaine de rapports d'experts aidé d'un groupe issu de cabinets d'experts de CE ; cela lui permet de formuler des propositions sur le contour et le contenu de la mission pour une analyse globale et non pas seulement comptable de la situation de l'entreprise étudiée, l'accès aux informations³²⁷. Cela donne naissance en 1983 à un nouveau cabinet d'experts-comptables de CE proche de la Cgt à ses débuts, Secafi.

2.5.3. Pour une autre gestion plutôt qu'une meilleure gestion

Ces contrepropositions vont jusqu'à proposer une alternative à la gestion patronale. G. Alezard écrit au sujet de la Cgt en 1995,

« L'intervention des salariés dans les gestions (et non la participation) est une donnée essentielle du combat syndical. L'objectif n'est pas d'intervenir pour une « meilleure » gestion, mais pour une autre gestion. Le syndicalisme ne peut camper sur le refus. Il ne s'agit pas d'opposer des contre-plans aux plans et aux orientations des directions d'entreprise des groupes, mais de partir des aspirations et des besoins sociaux. C'est la condition pour s'extraire des choix patronaux et avancer vers des réponses alternatives » (Alezard et al., 1995, p. 133).

Une décennie plus tôt, quelques militants de la Cgt ont mis en œuvre les nouveaux critères de gestion proposés par P. Boccara en minimisant le rôle du critère de rentabilité financière au profit d'une efficacité économique et sociale. Boccara³²⁸ nous dit se souvenir de l'application à Thomson et à la RATP, ce qu'il relate dans un de ses ouvrages (Boccara, 1985).

La définition de l'intervention syndicale dans la gestion s'affine; il ne s'agit pas à ce niveau de participer aux décisions (participation, cogestion) mais de proposer une gestion alternative à celle du patronat.

2.6. Cogestion ou autogestion

Enfin le mode d'intervention le plus intégré dans la gestion est celui de la cogestion, soit en tant qu'acteur dominé, soit dans la perspective d'une transformation sociale. Entre cogestion et autogestion, la frontière n'est pas toujours très claire et la confusion fréquente.

³²⁷ Le Peuple n°1095 novembre 1980

³²⁸ Cf. Annexes – Sources - Questions à P. Boccara avril 2015

2.6.1. Une cogestion sans discuter les règles

A la fondation de la Cgt, un des courants est qualifié par ses adversaires de « *participation dominée* » car il entendait gérer sans discuter les règles, concilier les intérêts du travail et du capital en demeurant subordonné aux intérêts capitalistes. « *Un second courant dans une vision plus réformiste propose une participation à la gestion dont le monopole des règles reste indiscuté* ». Selon Briand,

« pour canaliser la contestation sociale et mobiliser les syndicalistes déçus par l'échec des grandes grèves du début du siècle, il faut inaugurer des « actions collectives de travail » qui scellent la collaboration entre le travail et le capital » (Lojkine, 1996, p. 26).

Ce courant s'éteint rapidement à la Cgt.

2.6.2. Le partage du pouvoir dans des rapports sociaux dans l'entreprise transformée ou cogestion

Ce mode d'intervention est le plus souvent évoqué à la Cftc puis la Cfdt. A partir de l'étude de la cogestion à l'allemande, la Cftc en 1951 isole deux champs de la cogestion, le social et l'économique. Le second apporte des bouleversements dans les rapports salariés – employeurs, dans la définition des propriétaires de l'entreprise et dans les responsabilités des salariés.

« La seconde attitude, plus exigeante, consiste à demander une participation à la gestion économique de l'entreprise et non pas seulement au contrôle des activités sociales. [...] La cogestion économique rencontre des résistances beaucoup plus vives. Elle correspond à une transformation beaucoup plus profonde des rapports. ...

La cogestion se heurte encore à des obstacles juridiques : elle suppose des formes de propriété qui ne sont pas encore clairement définies. Elle se heurte aussi à des obstacles psychologiques : pas seulement chez ses adversaires, mais chez les travailleurs eux-mêmes qui ont à surmonter de nombreuses difficultés dans la conquête des responsabilités économiques, car ils ne peuvent assumer ces responsabilités qu'avec un travail de préparation et d'information qui demande des sacrifices de temps appréciables » (Cfdt - Revue Formation n°32).

L'analyse des textes des congrès confédéraux de 1953 à 1967 par J. Boissonnat³²⁹ met en évidence l'influence de la pensée d'Emmanuel Mounier en ce qui concerne la conception humaniste de la société et le thème de la responsabilité à la Cftc, qui l'ont amenée à revendiquer la participation au pouvoir et le partage des responsabilités. Nous retrouvons de manière implicite dans l'analyse de Boissonnat le principe de subsidiarité, dans lequel les décisions doivent être prises au niveau le plus proche des problèmes à résoudre. Ceci n'est pas surprenant dans un mouvement syndical organisé par fédéralisme et sans lien hiérarchique entre les niveaux mais avec une réelle autonomie d'action. Dans le texte du congrès de 1955 est écrit qu'

³²⁹ Cfdt - Revue Formation 1967 n°75

« un plan qui n'est ni prolongé, ni étayé par des institutions professionnelles nationales, d'industrie ou de région, et qui ne trouve aucun écho à l'intérieur de l'entreprise, risque de dégénérer en instrument étatique . [...] D'où l'insistance pour qu'un maximum d'initiative et de décision soit laissé « au niveau des cellules de base de l'économie et des organisations intermédiaires : individu, entreprise, profession, région . [...] cellules de base et corps intermédiaires sont conçus sur le mode paritaire de la cogestion . [...] Se constitue à l'intérieur de ces institutions un nouveau « pouvoir économique à base collégiale, distinct du capital » » (Branciard, 1990, p. 153).

La cogestion s'entend ici dans le sens où le pouvoir de décision est partagé autant selon le principe de subsidiarité que celui de la codécision dans une entreprise transformée soit ce que nous pourrions nommer dans le premier cas de figure une *cogestion verticale* et dans le second une *cogestion horizontale*. Ici travailleurs et syndicats ne sont pas différenciés alors que le modèle allemand n'invite dans le comité d'établissement que les salariés, les syndicats restant en majorité à l'extérieur de l'entreprise. Par contre la Cfdt demande de nouvelles prérogatives économiques pour le comité d'entreprise, domaine pour lequel les prérogatives allemandes sont limitées à la consultation.

Pour la Cgt, il est de toute façon hors de question de parler de cogestion, qu'elle soit horizontale ou verticale.

« Les expériences que nous connaissons dans un certain nombre de pays en matière de gestion sont très loin de notre conception et de nos principes. « Cogérer » signifie gérer ensemble; or je ne connais aucun exemple dans le monde de gestion commune d'une entreprise privée entre les patrons et les ouvriers. Il y a toujours un « pigeon » dans ces sortes d'affaires, et je ne connais aucun cas où ce soit le patron. Donc dans le système capitaliste la cogestion des entreprises privées me paraît être une utopie. Par contre dans un système socialiste où les moyens de production sont la propriété du peuple, il faut bien que les travailleurs et les représentants de la direction économique du pays, de l'administration gèrent ensemble, c'est-à-dire cogèrent. » (Seguy, 1978, p. 303).

2.6.3. Une autogestion à définition variable

Le terme d'autogestion se substitue progressivement dans le temps à celui de cogestion. L'étude des archives confédérales Cfdt nous amène à distinguer l'autogestion des années 1960 – 1970 de celle du milieu-fin des années 1970, une version qui peut être qualifiée de forte, puis une version faible de l'autogestion. Si dans les premières années les syndicats doivent se préparer à prendre part à la gestion, ils sont voués par la suite à prendre un rôle d'impulsion et de coordination du mouvement dans la démarche autogestionnaire au milieu des années 1970. Ceux-ci sont prévus pour accompagner la société vers l'autogestion et rester ensuite en retrait pour conserver un rôle de contre-pouvoir. La distinction entre les travailleurs et leur organisation syndicale permet de différencier deux niveaux d'autogestion.

Ainsi dans la résolution de 31^e congrès de 1961 sur « *le travailleur et l'entreprise* », il est précisé les buts fondamentaux de l'action syndicale et les moyens à mettre en oeuvre.

« Les buts fondamentaux et permanents de l'action syndicale étant la défense des intérêts des travailleurs et la reconnaissance de leur dignité par l'accession aux responsabilités dans l'entreprise [...] l'action syndicale doit tendre à la démocratisation de l'entreprise par la contestation du droit de gestion de l'employeur, des capitalistes, des groupes financiers ou de la direction. Le choix de la

direction, les grandes options financières et économiques qui conditionnent l'activité, l'avenir de l'entreprise et l'organisation générale du travail doivent être décidés avec le concours des travailleurs organisés dans leurs syndicats. L'action syndicale doit [...] s'exercer et s'organiser particulièrement dans l'entreprise [...] se préparer à des tâches de gestion et de contrôle de l'entreprise [...]. Seule une transformation de la société peut aboutir à la mise en oeuvre pratique de ce rôle et c'est dans ce but que la Cftc préconise son programme de planification démocratique » (Cfdt 1G41 - Congrès confédéraux - Dossiers du 35^e congrès confédéral, 6-10 mai 1970)³³⁰.

Dans l'expression, « *les salariés organisés dans leurs syndicats* », les travailleurs et les syndicats ne sont pas totalement différenciés. Toutefois cette modalité n'est envisagée que dans une société de socialisme démocratique. Le congrès de 1970 reprend ces positions. Mais ensuite, le rôle des syndicats dans l'autogestion évolue; en 1976, E. Maire énonce les priorités de l'action collective.

« L'action collective vise d'abord à obtenir des satisfactions, elle vise ensuite au changement de politique, elle vise enfin à améliorer le rapport de forces pour un changement du système social dans la perspective autogestionnaire » (Maire & Perrignon, 1976, p. 136 et 139).

Leur rôle est à présent de coordonner et rendre convergentes les actions des masses « *afin de faire se relever dans l'action collective une aspiration majoritaire à un changement décisif* » (Branciard, 1990, p. 301). Petit à petit la Cfdt s'applique à « *éviter l'intégration du syndicat dans la gestion de l'entreprise ou de la branche industrielle* » comme elle l'exprime également en 1978 dans sa brochure grand public « *L'autogestion* » (Cfdt archives non triées - Cfdt-Information 1978); la définition de l'autogestion différencie clairement dans cette brochure les travailleurs des syndicats, les premiers participant à la gestion, les seconds gardant un rôle de contre-pouvoir et rapports de force. L'autogestion,

« c'est le fait pour les travailleurs, les citoyens de s'administrer eux-mêmes, de décider eux-mêmes des choix qui les concernent ».

Alors qu'il est précisé qu'

« il faudrait que tous les « autogestionnaires » se prononcent nettement sur le fait que les syndicats n'ont pas à gérer les entreprises. Nous avons vu les dangers qui guettent une société « intégrée » d'où toute contestation (y compris syndicale) a été évacuée : les possibilités d'expression sont réduites et les libertés sont mises en péril » (Cfdt archives non triées - Cfdt Information « L'autogestion », 1978, p.38)

ou encore

« la Cfdt est persuadée qu'il est indispensable de garder la dimension de contestation dans la société à construire. Cette notion doit être notamment remplie par les syndicats dont le rôle n'est pas de gérer, de diriger les entreprises. Il n'est donc absolument pas question de syndicats « intégrés » comme en URSS ou de syndicats co-responsables des décisions prises dans l'entreprise » (Cfdt archives non triées - Cfdt Information « L'autogestion », 1978, p.38).

Ce positionnement débouche en 1981 sur une politique industrielle alternative « *en se refusant à aborder les éléments touchant à la gestion* » (Branciard, 1990). C'est au fond la version de l'autogestion que la Cgt accepte, lorsque G. Maréchal, expert auprès de la Cgt écrit

³³⁰ Cfdt 1G41 - février 1969 – positions confédérales actuelles sur la démocratisation de l'entreprise - Congrès confédéraux. Dossiers du 35^e congrès confédéral, 6-10 mai 1970, Issy les Moulineaux. Dossier de travail du groupe 2 « Démocratisation de l'entreprise » .

« l'autogestion, c'est par définition s'occuper de la gestion ! ». Le terme d'autogestion ne fait plus peur à la Cgt comme l'a écrit G. Ségué (1978) si l'on entend non pas cogestion mais extension des droits et pouvoir dans l'entreprise pour les salariés.

CONCLUSION DU CHAPITRE

L'étude des modes d'intervention des syndicats dans la gestion économique tend à éclairer les degrés d'implication des syndicats (Figure 22). La contreproposition est à présent bien installée depuis les années 1980 mais il n'est pas vain de rappeler l'histoire pour considérer le chemin parcouru et comprendre le rôle que les organisations syndicales choisissent de jouer - ou reçoivent - à savoir celui de contre-pouvoir et de responsables devant les salariés de l'action collective pour les intérêts collectifs comme individuels. Qu'en est-il pour l'intervention dans la gestion environnementale des entreprises ? L'intervention des organisations syndicales dans la gestion des entreprises est une pratique dorénavant acceptée. Au niveau économique, c'est une constante dans des degrés d'intégration plus ou moins forts mais qu'en est-il sur le plan environnemental ? Nous pouvons douter de l'intervention syndicale dans la gestion environnementale alors qu'une organisation syndicale est essentiellement attendue sur la résolution de problèmes liés à l'emploi ou de problèmes économiques. Cependant nous avons déjà mis en évidence de multiples motivations syndicales à intervenir au début de ce chapitre. Avant de vérifier l'intervention syndicale dans la gestion environnementale des entreprises, nous souhaitons identifier les acteurs syndicaux qui ont impulsé ou mené l'action en faveur de l'environnement.

Figure 22 - Modalités d'intervention syndicale dans la gestion économique (1945 - 1982)

	<i>Modalités</i>	<i>Observations</i>
	<i>Pas d'intervention dans la gestion</i>	
<i>Intervention</i>	<i>Discussion de la gestion avec le patronat, information</i>	
	<i>Opposition, exploitation des travailleurs dévoilée (étude technique)</i>	<i>Dévoiler les profits cachés</i>
	<i>Contrôle des actions des directions</i>	<i>Vérifier le respect des normes, de choix d'investissement et de gestion</i>
	<i>Analyse et contestation des choix de gestion (de la logique patronale)</i>	<i>Donner avis en CE, en CA mais sans participer aux décisions Apporter des revendications construites grâce aux experts</i>
	<i>Contrepropositions pour solution alternative à la gestion patronale avec débat démocratique</i>	<i>Justifiées par de nouveaux critères de gestion, en situation de crise ou régulièrement</i>
	<i>Autogestion (version faible)</i>	<i>Syndicat impulse et reste contre - pouvoir ; salariés participent au pouvoir</i>
	<i>Autogestion (version forte)</i>	<i>Travailleurs organisés dans leur syndicat prennent le pouvoir</i>
	<i>Cogestion Verticale : subsidiarité Horizontale : codécision</i>	<i>Participation au pouvoir des syndicats et partage des responsabilités dans une entreprise transformée</i>

CHAPITRE 6 UNE POIGNEE D'ACTEURS POUR UNE PRESENCE ETENDUE

Compte tenu de l'ampleur des dégâts causés sur l'environnement et sur les salariés par l'activité économique, les organisations syndicales jugent leur intervention nécessaire. Du fait du fonctionnement confédéral et de la multitude des dossiers traités par les organisations syndicales, il est impensable de trouver un élan global dans les confédérations pour la préservation de l'environnement. Lors de l'exploitation de notre fond documentaire, nous avons repéré des noms récurrents d'acteurs syndicaux. Une poignée d'acteurs est effectivement présente sur les dossiers pour des motifs personnels ou professionnels. En se focalisant sur les actions de ces individus plutôt que sur leur seule organisation, notre récit en devient d'autant plus précis et évite la catégorisation³³¹. Après une présentation de cette poignée d'acteurs, nous nous efforcerons de distinguer leurs niveaux d'intervention (national, régional, fédéral, local) en vue d'appréhender l'encadrement de l'action pour l'entreprise dans un chapitre suivant.

SECTION 1 - UNE ORGANISATION INTERMITTENTE CONFEDERALE POUR L'ENVIRONNEMENT

Il serait faux de considérer plus longtemps de manière générale les confédérations en tant qu'actrices car en réalité, seuls quelques militants ont été acteurs sur la problématique. Nous souhaitons ci-après préciser le statut de ces militants. A partir de nos sources, nous avons relevé un certain nombre de noms d'acteurs participant à la réflexion et à l'action vis-à-vis de l'environnement. Ces acteurs prépondérants ne sont pas nombreux mais ne restent pas isolés non plus. Une première catégorie est constituée par les secrétaires élus, proches des instances dirigeantes des confédérations. Ils sont entourés de collaborateurs permanents de la confédération, appelés pour animer le travail sur une multitude de dossiers dont ceux présentant des problèmes environnementaux. Ensuite quelques responsables dans des organisations syndicales fédérales ou régionales gravitent autour de ces équipes, créant une interaction avec le terrain. Nous ne les présenterons pas ci-après, notre corpus ne nous le permettant pas puisque nous nous sommes focalisée sur des archives confédérales. En fonction des moyens humains disponibles et de l'évolution de l'importance du dossier de l'environnement, ils ont pu disparaître du décor syndical.

1. Un binôme entouré de groupes *ad hoc* à la Cfdt

Lorsqu'un nouveau dysfonctionnement apparaît dans la société et que la confédération souhaite le traiter, un groupe *ad hoc* est généralement constitué à la Cfdt pour aborder le problème d'abord horizontalement au niveau interne entre les différents secteurs confédéraux

³³¹ Cf. chapitre 2 méthodologie

concernés. Ensuite, grâce à la structure multi-niveaux et multi-secteurs d'activités de la Cfdt, des syndicalistes issus de toutes les sous-structures se joignent au groupe. Ces acteurs prépondérants ne sont pas nombreux entre 1970 et 2002, tout au plus simultanément un permanent confédéral élu (secrétaire national) et un acteur désigné (secrétaire confédéral) déjà présent à la confédération ou issu d'une fédération; autour de ce noyau gravitent une dizaine de responsables ou experts issus principalement des fédérations de la Chimie, de l'Energie, des Métaux et du personnel des métiers de l'environnement. Ils ne sont pas toutefois isolés car ils bénéficient des remontées d'expériences de terrain des militants - le plus souvent experts dans les risques, la santé, les problèmes liés à l'énergie - en entreprise, des unions locales, départementales ou régionales et de leurs fédérations. Ils ont pour point commun le désir de développer l'intervention syndicale dans et autour des entreprises sur le terrain de l'environnement pour de meilleures conditions de travail et de vie, la sauvegarde des emplois et la protection de la nature. Exceptés un ou deux permanents occupés à temps plein sur le dossier, ils ont en général d'autres dossiers à traiter.

En 1970, c'est un collectif inquiet pour le cadre de vie des travailleurs qui souhaite organiser un colloque sur ce thème; trois permanents (J. Laot, B. Casnin, M. Gonin) dont deux confédéraux, amènent un groupe d'une dizaine de personnes interprofessionnel et interrégional à réfléchir à la dégradation du cadre de vie. Il en émane l'organisation d'un colloque *Cadre de vie* qui aboutit lui-même à prendre en compte autant le logement que les transports et l'environnement - au sens de la nature dégradée par l'industrie - ou des choix d'aménagement du territoire. A la suite de ce colloque est créé un secteur *Cadre de vie - Travailleuses* sous la responsabilité d'une secrétaire nationale J. Laot, et animé par un secrétaire confédéral M. Gonin pour le dossier Cadre de vie. Le secteur devient en 1973 secteur *Action sociale cadre de vie*. Une commission confédérale Cadre de vie est ensuite constituée ; en raison de l'éloignement ou du manque de temps de ses membres nommés, son fonctionnement est réduit.

Jeannette Laot,³³² née en 1925, première femme à la Commission Exécutive de la Cfdt, est membre de FO puis très vite de la Cftc; « issue d'une famille catholique modeste, elle adhère à FO en 1948 à la Manufacture des Tabacs de Morlaix où elle a été embauchée comme ouvrière ... elle se révèle à la Cftc comme une déléguée dévouée et efficace. Repérée par la fédération des Finances elle est sollicitée pour devenir permanente d'une branche industrielle qui dépend administrativement de la rue de Rivoli. Une épreuve affective et financière pour cette célibataire déracinée dans la capitale, mal à l'aise dans une fédération composée essentiellement d'inspecteurs des impôts. Elle trouvera réconfort auprès des « minoritaires » [...]. Marcel Gonin qui a atterri la même année à Paris comme secrétaire général de la fédération Air-Guerre-Marine se lie d'amitié avec elle et la convie à des

³³² Pour une biographie par le Maitron sous forme de vidéo, cf http://www.dailymotion.com/video/xwr5e7_jeannette-laot-biographie-d-une-syndicaliste_news

réunions de Reconstruction. Elle est encouragée par les « minoritaires » à entrer à la commission féminine confédérale. ... Elle change alors de statut au plan interne en étant nommée secrétaire confédérale. ... Quand - sur le conseil de Marcel Gonin - elle pose sa candidature au bureau national avant le congrès de 1970, E. Descamps prend le prétexte que le règlement ne prévoit pas qu'un secrétaire confédéral puisse accéder au BN pour retoquer sa candidature. Grosse colère de Marcel Gonin, émoi au conseil confédéral sortant où s'active E. Maire, André Janson prend également fait et cause pour J. Laot et Descamps finit par céder, rouge de colère. ... Le triple parrainage ... propulse J. Laot à la Commission exécutive où on lui attribue le secteur Cadre de vie - travailleuses, recomposé à partir de 1971 en secteur Action sociale et cadre de vie (ASCV). Toujours impeccablement mise et permanentée, J. Laot est une oratrice écoutée dans les congrès et les réunions de la confédération, même si les sujets qu'elle aborde sur la vie quotidienne et la place des « travailleuses » (un mot préféré à celui de « femmes ») heurtent des préjugés tenaces dans le personnel syndical. E. Maire est pour elle un soutien convaincu même s'il a tendance à surestimer son implication sur les questions traitées par J. Laot. » (Helvig, 2013, p. 203).

Elle dit s'être préoccupée du cadre de vie à partir du problème du travail des femmes et de l'éloignement des lieux de travail mais aussi du problème du logement. Elle a travaillé avec J.-L. Moynot et J. Devilly Lambert de la Cgt en 1981 avant son départ pour le ministère des Droits de la femme affecté à Y. Roudy³³³.

Bernard Casnin, né en 1933, a reçu une formation de tailleur de pierre ; il adhère très jeune, à 14 ans, à la Cftc. Il est architecte et secrétaire général du syndicat des professions animatrices de la construction (SPAC) quand il travaille avec J. Laot et M. Gonin. Il est sensible au manque de logement et à l'insalubrité qu'il a connus dans son enfance ; il entre ainsi dans la thématique du Cadre de vie par le logement. Il n'est pas permanent à la confédération mais participe toutefois jusqu'en 1981 à la commission confédérale du Cadre de vie. C'est lui qui conçoit les plans du futur immeuble confédéral à Belleville. A sa retraite il prend en charge à l'ASSECO, l'association de consommateurs de la Cfdt, le dossier sur les déchets. Il participe à cet effet encore en 2014 au comité national des déchets³³⁴.

Marcel Gonin est le « fils d'un ouvrier métallurgiste de la Manufacture nationale des Armes de Saint Etienne, syndicaliste socialiste anticlérical, et d'une mère restée catholique pratiquante envers et contre tout. Marcel est un bon élève, mais, dans le milieu social qui est le sien, l'ambition est d'abord d'assurer son avenir en entrant dans ce bastion de l'aristocratie ouvrière qu'est la « Manu », entreprise de l'Etat où l'on bénéficie d'un statut enviable. Il obtient le CAP de tourneur sur métaux et entre dans le saint des saints en 1939. Trop jeune pour être mobilisé, il sera requis pour le STO et doit partir en Allemagne en janvier 1943. [...] Faute de savoir où se cacher, il part donc en Allemagne comme plusieurs centaines de jeunes de la Manu. Il va travailler pour des usines d'armement, mais sans faire de zèle au contraire. Durant ces deux années d'exil, il va retrouver une foi perdue en se

³³³ conversation téléphonique J. Laot du 9 mai 2012

³³⁴ entretien avec B. Casnin du 8 janvier 2014

rapprochant d'un groupe d'ouvriers catholiques. [...] De retour à Saint Etienne, il reprend son travail de tourneur sur métaux dans une usine où la Cgt est entièrement contrôlée par les communistes. ... Marcel ne renouvelle pas son adhésion à la Cgt dont il avait pris la carte avant la guerre par tradition familiale. Il s'inscrit à la Cftc le 16 juillet 1945, en même temps qu'à la JOC. [...]. Ses qualités humaines, sa combativité lui valent la responsabilité de la section Cftc et il devient du coup une cible pour la Cgt qui va jusqu'à essayer de lui intenter une sorte de « procès de Moscou » pour sa participation au STO. L'opération tourne court. [...] « Engagé à la Cftc avant tout par rejet des pratiques communistes et refusant la théorie marxiste de la lutte des classes, écrit son petit fils, M. Gonin n'en est pas moins partisan d'une action dirigée avant tout en faveur de la classe ouvrière. Le jeune permanent est en effet convaincu de la nécessité de mener, face au système capitaliste qu'il juge responsable des inégalités qui existent alors au sein de la société française, une action orientée vers la défense des intérêts des ouvriers ». M. Gonin va élargir sa vision du combat au contact de l'UD Cftc de la Loire. Cette instance est influencée dès les origines par le syndicalisme révolutionnaire » (Helvig, 2013, p. 116 et s.).

Dans les années 1950, « il est la synthèse intellectuelle originale d'une tradition socialiste paternelle, gardienne des principes de libertés face au communisme, d'un catholicisme social dépouillé de ses pesanteurs cléricales, d'un engagement ouvrier teinté de l'anarcho-syndicalisme du bassin stéphanois, mais aussi d'un rationalisme économique frotté aux experts d'Economie et Humanisme puis de Reconstruction » (Helvig, 2013, p. 116 et s.).

M. Gonin sera formateur dans les ENO (écoles normales ouvrières) de l'Union Régionale Cfdt Rhône-Alpes, engagé auprès des minoritaires sous la houlette de Paul Vignaux, rédacteur d'analyses publiées dans le bulletin « *Reconstruction* ». Il est élu secrétaire général de la fédération Air-Guerre- Marine en 1954 ce qui lui donne accès au conseil confédéral. Il s'installe alors à Paris. Il est secrétaire confédéral en charge du Cadre de vie en 1970 jusqu'en 1973, date à laquelle sa signature disparaît des courriers du secteur. Sans être ensuite dans les instances dirigeantes, il reste permanent à la confédération et échange beaucoup avec E. Maire. En 1982, il prend la tête de l'Union Territoriale des Retraités de la Loire.

Le secteur se vide de ses acteurs après deux ou trois ans d'activité et ce n'est qu'en 1976 que F. Quieffin prend le poste de secrétaire confédéral à la suite de M. Gonin. En 1981, au départ de J. Laot de la confédération, R. Bono prend la suite à la tête du secteur confédéral *Action Sociale Cadre de vie*.

François Quieffin, est nommé secrétaire confédéral *Action Sociale Cadre de vie* (logement et environnement industriel) en 1976. Permanent JOC de 1953 à 1959 pour Marseille puis la région Provence Alpes Cote d'Azur, il travaille 18 mois dans une aciérie (sidérurgie) à Nevers et milite à la Cftc. Appelé à Marseille en 1969 pour être permanent Cfdt jusqu'en 1976 puis ne trouvant pas de travail en raison de ses actions militantes passées, il est affecté à la confédération à Paris en 1976 au secteur *Action sociale et cadre de vie*. Il n'a aucune compétence sur les dossiers Environnement

ni logement en arrivant mais des qualités de militant. Il se montre très sensible aux problèmes de pollution et de santé mais surtout de logement. Il part en retraite le 1er avril 1990³³⁵.

Robert Bono est secrétaire national entre 1982 et 1985 pour *l'Action Sociale Cadre de vie* (protection sociale, habitat, environnement, tourisme social)³³⁶. Actif au Conseil fédéral du textile, Hacuitex, il rejoint la confédération en 1971 pour être nommé secrétaire confédéral sur la protection sociale en remplacement de Fredo Krumnow gravement malade. Suite au décès de ce dernier en mai 1973, il est élu secrétaire national et à la CE. R. Bono ne s'est pas occupé beaucoup de l'environnement sur la période mais plutôt de la protection sociale. Il dit avoir joué plus un rôle de responsable de secteur que de secrétaire national.

Régulièrement des groupes *ad hoc* sont constitués par le secrétaire confédéral pour traiter un nouveau dossier (bruit, risque technologique majeur, transports de matières dangereuses, ...) comme celui à partir de mars 1984 sur l'idée d'un secrétaire général d'une fédération. S'y retrouvent des responsables et militants des fédérations cédétistes Chimie (J. Fournier, J.-P. Bompard, FUC), d'EDF (R. Lagarde et J. Tassart), et Environnement (Y. Mérillon du SNE). Ce groupe se scinde un temps en deux sous-groupes pour traiter deux dossiers urgents, l'un sur les transports de matières dangereuses, l'autre sur l'information et la sûreté face aux risques industriels. Il arrive que des personnalités extérieures à la Cfdt se joignent au groupe, ce qui est une pratique courante dans cette confédération. Cela est le cas par exemple de Martine Barrère, journaliste scientifique à *La Recherche*.

Est également créé un groupe *Environnement* pour recenser les dégâts dans une vision plus générale afin d'apporter des éléments au secrétaire national. Exceptionnellement entre 1981 et 1988, un secrétaire général du syndical National de l'Environnement (Y. Mérillon) joue un rôle de co-animateur au niveau confédéral pour apporter son expertise environnementale et son expérience syndicale en vue d'accélérer la prise en charge de l'environnement par la confédération. Il assiste le secrétaire confédéral (F. Quieffin) essentiellement compétent sur le logement mais très curieux sur l'environnement³³⁷.

Y. Mérillon, né en 1952, est ingénieur en hydraulique diplômé de l'ENSEIHT de Toulouse. Il milite au PSU. Après une première expérience professionnelle, il est embauché à l'Agence de l'Eau en 1977 et adhère aussitôt au Syndicat National de l'Environnement (SNE) affilié alors à la Cfdt. Il est élu représentant du personnel et un an plus tard il est désigné délégué à la Commission des vingt pour des négociations cruciales sur les salaires. Il est secrétaire adjoint du SNE en 1979 et secrétaire général de novembre 1985 à septembre 1986. Il effectue à la confédération auprès de F. Quieffin un travail de coordination des acteurs et de rédacteur de textes ; il lui fournit également

³³⁵ Entretien avec F. Quieffin du 17 janvier 2014

³³⁶ Entretien avec R. Bono du 10 avril 2014

³³⁷ Entretien avec J.-F. Trogrlic du 23 janvier 2015

des notes sur la politique de l'environnement gouvernementale. Il apporte à la confédération une vue de l'environnement de l'extérieur (pollution des différents milieux et politique gouvernementale) alors que la confédération considérait essentiellement les pollutions dans l'entreprise (conditions de travail, risques et santé) et aux alentours proches³³⁸.

Entre temps en 1985, R. Bono est remplacé à son tour par J.-F. Trogrlic, nouvel élu à la CE et secrétaire national de la Cfdt.

Jean-François Trogrlic, instituteur, devient en 1971 secrétaire national du Sgen, puis en 1979 membre du BN de la Cfdt ; en 1985, il est secrétaire national et membre de la CE de la Cfdt – jusqu'en 2005. Après le congrès de 1985, il prend en charge le secteur *Sociétés* soient les dossiers *Décentralisation, Défense, Libertés, Justice, Cfdt-Aujourd'hui, Logement, Environnement, Vacances, Tourisme, Immigrés et Espace Belleville*. Il suit alors le groupe *Recherche* composé d'« énormément de gens qui étaient très impliqués dans les affaires EDF, nucléaire, etc. Les gens du CEA et il y avait à l'époque des militants très en pointe là dessus autour de Michel Rolant ... mais il y avait je me souviens Jean Tassart, je me souviens Lagarde et Laponche « penseur du nucléaire » ». C'est à ce moment qu'il dit avoir abordé les questions d'environnement. En 1985, il participe également au groupe confédéral *Energie* et devient président du groupe Cfdt au CES. Après les congrès de 1995 et de 1998, il se voit attribuer les responsabilités des *Politique Internationale, Politique Economique et sectorielle, Politique énergie recherche et environnement, Dom-Tom, Président de l'Institut de Belleville*. De 2007 à 2014, il est directeur du *Bureau International du Travail* pour la France³³⁹.

C'est enfin en mars 1989 une session de recherche sur le risque industriel – toujours interprofessionnelle et interrégionale– réunissant dix sept responsables syndicaux³⁴⁰ qui montre la nécessité de créer un secteur *Environnement* fort en vue de définir une stratégie Cfdt pour l'environnement. En synthèse de cette session est posée la question « *pourquoi la Cfdt intervient sur l'environnement industriel ?* » (Cfdt 3DVS9) et la réponse établit le lien entre le risque industriel et l'environnement. Pour le rapporteur de la séance, J.-F. Trogrlic, « *le syndicalisme prend en charge traditionnellement les rapports de l'homme du travail avec les droits de l'homme. Il s'agit pour la Cfdt de reprendre en charge les rapports de l'homme à la nature* ». Un schéma complet d'organisation du futur groupe est élaboré; il va devenir « *une cellule transversale qui intéresse l'ensemble des départements, avec une ou deux personnes en plus, un groupe d'animation ... fonctionnel et non représentatif* » (Cfdt 3DVS9). Ainsi en 1990, un groupe confédéral *Environnement* voit le jour; sous la houlette de son animateur affecté à temps plein,

³³⁸ Entretien avec Y. Mérillon du 19 décembre 2013 ; Laigneau (2014)

³³⁹ Entretien avec J.-F. Trogrlic du 23 janvier 2015

³⁴⁰ Issus principalement des fédérations Chimie, Energie, Transports, ou d'unions locales en prise avec des problèmes environnementaux tels autour de l'Etang de Berre ou dans les régions d'industrie chimique de Lyon, Grenoble et la Seine Maritime

P. Bobe – ancien secrétaire fédéral de la fédération de la Chimie ; le groupe se réunit régulièrement entre 1990 et 1993.

Pierre Bobe est diplômé de l'école nationale de chimie (département Physique) et entre en 1966 chez Carbone Lorraine à Gennevilliers. Il y reste 10 ans et travaille alors sur l'automatisation des processus de production. Dès 1968, il adhère à la Cfdt et devient délégué du personnel. En 1976 il est permanent au bureau de Paris du syndicat de la chimie, celui d'E. Maire à l'origine (5000 adhérents). En 1979, il devient secrétaire fédéral de la fédération de la Chimie (FUC) et prend en charge le dossier sur les conditions de travail. En 1983, il initie la réflexion sur les risques industriels à la fédération de la Chimie (création d'un groupe de travail) après la catastrophe de Seveso (1976) ; sont abordés les risques pour l'usine elle-même mais aussi autour de l'usine, les risques pour la santé, la nature. Avant sa nomination à la confédération, il propose la création d'un groupe de travail confédéral sur l'environnement afin de traiter au niveau confédéral ce qui l'est déjà dans plusieurs fédérations. Le niveau confédéral lui semblait plus adapté pour répondre aux diverses sollicitations. Il participe alors au groupe de travail *ad hoc* entre 1983 et 1987, réunissant cinq ou six personnes à l'initiative de la confédération sur des problèmes particuliers comme les transports de matières dangereuses, le transport maritime. Il devient en 1990 secrétaire confédéral chargé de l'environnement puis responsable du secteur *Vie en société* en collaboration avec J.-F. Trogrlic, secrétaire national chargé (entre autre) de l'environnement. En 2002, bien qu'officiellement retraité il reste deux ans à la confédération avant l'arrivée de D. Olivier (FUC)³⁴¹.

P. Bobe devenu secrétaire confédéral s'entoure d'une dizaine de militants de fédérations qu'il sollicite régulièrement pour le groupe confédéral Environnement ; parmi eux, D. Olivier et J. Fournier qui représentent la Cfdt au Conseil Supérieur des Installations classées (FUC), R. Lagarde et J. Tassart (Cfdt EDF), P. Gaudin (FGE), F. Rollinger (FGMM), Y. Mérillon puis J.-J. Maynard (SNE-Cfdt), J. Zerbib et B. Laponche (CEA Cfdt). P. Bobe dit avoir travaillé avec des experts extérieurs à la Cfdt tels P. Lagadec³⁴² sur la communication des situations de crise³⁴³ et A. Cicoella³⁴⁴ sur les produits toxiques. Les cédétistes J. Zerbib et B. Laponche sont reconnus experts au-delà de la Cfdt ; ils participent au mouvement anti-nucléaire par le biais du GSIEN (Groupement des Scientifiques pour l'Information sur l'Énergie Nucléaire) dans les années 1970 (Topçu, 2007). La cellule *Environnement* et les groupes *ad hoc* créés précédemment à la confédération pour traiter de l'environnement industriel ont disparu suite à la résolution des dossiers pour lesquels ils ont été créés ou faute d'impulsion ou de participants car noyés sous

³⁴¹ Entretiens avec P. Bobe du 10 janvier 2014, 12 mai 2014

³⁴² Expert indépendant en risques technologiques majeurs (sujet de sa thèse en 1981) et communication autour des crises. Pour en savoir plus, cf. son site <http://www.patricklagadec.net/fr/>

³⁴³ Avec J. Fournier de la FUC il a apporté son témoignage de syndicalistes sur le cas de l'usine de La Littorale à Béziers suite à la catastrophe de Bhopal dans un livre de P. Lagadec « Etats d'urgence – défaillance technologique et déstabilisation sociale » Seuil 1988 (cf. http://www.patricklagadec.net/fr/pdf/ethnographie_risque.pdf)

³⁴⁴ Ingénieur chimiste spécialisé dans les risques sanitaires

une pile de dossiers plus urgents les uns que les autres. Ils sont remplacés par le groupe confédéral *Environnement* qui disparaîtra lui aussi faute d'animateur.

En 1994, le départ de l'animateur de ce groupe qui a réussi à établir les fondements d'une politique syndicale pour l'environnement et son remplacement partiel par H. Catz, secrétaire confédéral plus spécialisé sur les questions d'énergie vont ralentir le travail sur l'environnement.

Henri Catz, militant au PSU pendant ses études, est ingénieur diplômé de l'école Centrale, chercheur en physique nucléaire ; il adhère à la Cfdt en arrivant au CEA, puis devient délégué du personnel, élu au Comité d'Etablissement de Saclay, Comité Central d'entreprise et enfin au Comité national CEA. Il devient administrateur salarié du CEA, élu sur une liste parrainée par la Cfdt. Il est nommé secrétaire confédéral pour ses compétences sur l'Energie, notamment nucléaire.³⁴⁵

Alors que l'inventaire des actions sur l'environnement pour la période 1990 – 1992 est conséquent, l'activité du secteur est ralentie les années suivantes. P. Bobe conserve uniquement la supervision du dossier et en 1996, il reprend ses activités dans le cadre d'une nouvelle délégation *Environnement – Energie*, prenant en charge également le développement durable, la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)³⁴⁶. Il travaille toujours avec H. Catz et J.-F. Trogrlic, et plus tard avec J.-P. Bompard, secrétaire confédéral assistant du secrétaire national, qui fait le lien entre les trois hommes et reprend le dossier sur le développement durable après 2002.

Jean Pierre Bompard, économiste, ancien directeur de laboratoire à l'INRA, est délégué au développement durable à la CFDT, début 2000, en charge de ces questions au Conseil économique, social et environnemental dans la commission développement durable, membre de la commission biodiversité du Conseil d'Analyse Stratégique (CAS) et membre du bureau du Conseil National de l'Information Statistique (CNI) ; il est ensuite membre de la Commission développement durable du CNIS. Il anime un blog sur Alternatives Economiques. Il a été négociateur des "Grenelle" de l'environnement et de la mer. Il a écrit dans la revue *CFDT* sur le développement durable et dans la revue des *Annales des mines*³⁴⁷.

Au terme de cette exploration, nous pouvons conclure que le travail de tous ces acteurs s'organise essentiellement d'une manière horizontale pour traiter simultanément l'économique, l'emploi et l'environnement. Au besoin, l'expertise d'universitaires ou de journalistes spécialistes des questions d'environnement est appelée même si cela semble moins évident les dernières années. A la Cfdt, les secrétaires nationaux et secrétaires confédéraux des années

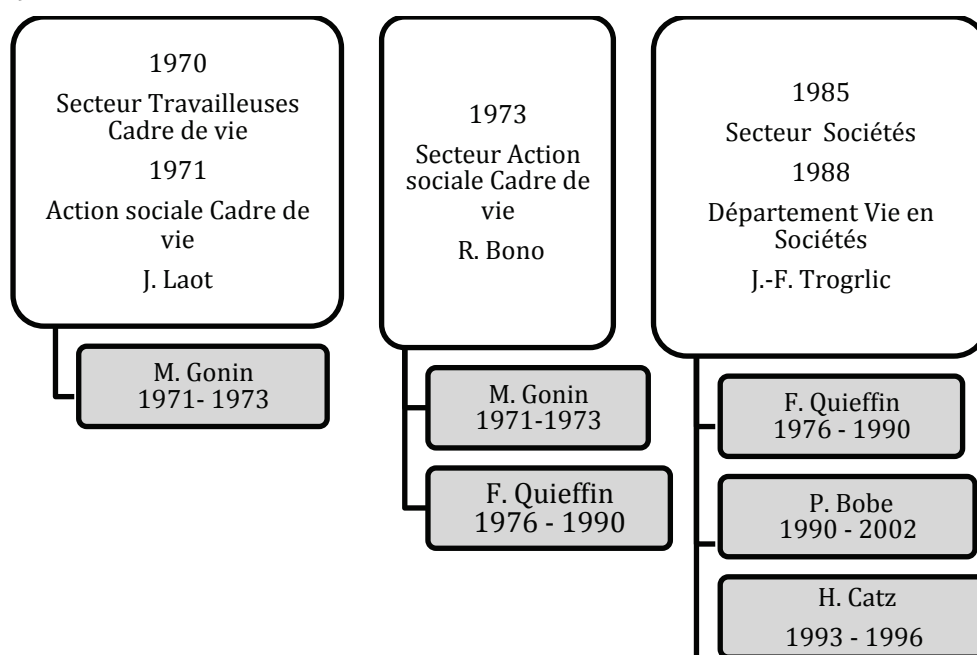
³⁴⁵ Entretien avec H. Catz du 4 septembre 2014

³⁴⁶ Entretien avec P. Bobe du 12 mai 2014 ; aucune archive n'a été trouvée à ce sujet

³⁴⁷ blog <http://alternatives-economiques.fr/blogs/bompard> consulté entre 2012 et 2014

1970 n'ont pas spécialement de sensibilité ni de compétence en matière d'environnement. C'est leur compétence politique ou pour animer une équipe qui prime. A partir de 1985 - 1990, il est plus facile d'affecter des permanents déjà compétents sur la problématique, en cherchant notamment parmi les responsables de la fédération de la Chimie fortement sensibilisés aux risques industriels. A la base de la constitution de groupe pour l'environnement, il y a au minimum un acteur, secrétaire national ou confédéral, qui impulse la prise en charge de l'environnement en raison de la perception du problème.

Figure 23 - Secrétaires nationaux et secrétaires confédéraux pour l'environnement à la Cfdt (1970 - 2002)



(Date de travail dans le secteur : début – fin)

2. Si seulement la belle équipe de la Cgt des années 1980 avait pu durer

La création de groupe *ad hoc* sur des sujets environnementaux intervient plus tardivement à la Cgt car vers la fin des années 80, le débat interne dans les secteurs qui auraient pu traiter ces sujets s'oriente d'abord sur le nucléaire. Une commission confédérale *Energie* existe alors depuis plusieurs années. Le hors travail intéresse peu la Cgt encore focalisée sur le productivisme³⁴⁸.

Les premiers militants à s'intéresser aux questions de l'environnement dans les années 1970 le font de manière relativement individuelle; l'un d'eux est membre du Centre Confédéral d'Etudes Economiques et Sociales (CCEES) qui a pour rôle d'élaborer les projets de réforme de structure mais aussi de proposer une analyse économique pour des revendications cégétistes.

³⁴⁸ Tartakowsky (n.d.)

Ses analyses préparent les interventions au CES et s'enrichissent des informations qui y sont recueillies. Il s'agit de J.-L. Moynot; suite au congrès de 1969 il se voit attribuer les questions économiques et en 1972 les questions de l'environnement. Il est régulièrement sollicité sur des questions de pollution par des responsables syndicaux d'organisations de la Cgt sans pouvoir leur apporter de réponses dans les premiers temps en raison du manque de position confédérale sur ces questions. R. Esmiol embauché quelques temps au CCEES rédige une note fondatrice de la prise en charge de l'environnement par la Cgt³⁴⁹ initialement vraisemblablement pour répondre à une sollicitation parlementaire. R. Le Guen également présent au CES intervient notamment sur la pollution. Ces trois hommes ne forment pas réellement un groupe sur la thématique.

Jean Louis Moynot, né en 1937, est élu membre du bureau confédéral en 1967 à l'âge de 30 ans. En 1968, il est l'un des trois négociateurs représentant la Cgt lors des accords de Grenelle. Il milite à l'UGICT-Cgt. Lors de la constitution du BC suite au congrès de 1969, il prend en charge les questions économiques, et coordonne le CCEES. Il siège en qualité de représentant de sa Confédération au CES à partir de 1969 aux côtés de plusieurs autres syndicalistes de la Cgt (Schaeffer, Magniadas, Madiou, T. Poupon, Calvetti, Chavro) ; il prend en charge les questions du Plan. Il démissionne de toutes ses fonctions syndicales en 1981.

Roger Esmiol est diplômé de Sciences Po et travaille au CCEES à la charnière des années 1960 et 1970, piloté alors par J.-L. Moynot. Il travaille ensuite au ministère de l'Équipement entre 1971 et 2002. Il est élu au BN du SNPTAS-Cgt, puis au secrétariat de la fédération Cgt de l'Équipement³⁵⁰.

René Le Guen, ingénieur et membre de la CE confédérale de la Cgt (1967-82), est nommé membre du CES en 1971, au titre de son organisation syndicale. Au PCF, il crée dès 1968/1969, une commission qui travaille sur les questions scientifiques et techniques du moment (commission « Le Guen ») auprès de la direction du parti, et entre au comité central en 1970.

Les premiers à travailler en groupe sont issus du secteur *Cadre de vie* créé en 1978 alors que ce secteur ne traite pas encore des questions de l'environnement mais essentiellement du logement et de la protection sociale. Ils vont petit à petit inclure dans la notion de cadre de vie celle d'environnement (Caroff, Déjardin, Maze).

Didier Caroff, ancien JOCiste, arrive au secteur Social en juin 1981 à 25 ans, venant de la fédération de la Construction très active sur la question du logement, salarié d'un organisme

³⁴⁹ Cgt 204CFD4 - Note « Pollution – environnement : position de la Cgt », rédigée en novembre 1970 pour une commission de l'Assemblée nationale.

³⁵⁰ Cf. site internet du SNPTAS. « Mémoire du syndicalisme 1944 – 2004 », Groupe Avenir Service Public de l'Équipement Organisme de recherche du SNPTAS-Cgt n°32 mars 2007

paritaire de logement comme R. Déjardin. Il raconte l'invitation de sa fédération à rejoindre la confédération, « *voilà on souhaite que tu acceptes d'être à la confédération pour étoffer le secteur Cadre de vie qui deviendra un secteur particulier* »³⁵¹. Il nous dit, « *j'ai bien évidemment accepté, parce qu'inconsciemment j'étais content de servir la Cgt. Et puis c'était du boulot. Donc, je suis arrivé en juin. C'était issu de cette page nouvelle en France, l'arrivée de la gauche : il faut développer les moyens, les connaissances sur tous les sujets* ».

René Déjardin (1940 – 1997) est prêtre ouvrier et communiste, adhérent un temps à la Cfdt avant de rejoindre la Cgt par la fédération du Bâtiment³⁵²; il s'engage à la Cgt au sein de l'entreprise dans laquelle il est ouvrier du bâtiment depuis janvier 1968 et dès 1978 il devient responsable départemental du syndicat du bâtiment. En janvier 1981 il est appelé à devenir permanent national Cgt dans le Secteur *Social*, siégeant aux commissions du 1% logement, à l'ACMIL (association de coordination des moyens d'intervention pour le logement). Il devient à la création du secteur *Cadre de vie* chef de service et y reste jusqu'à son décès en 1997.

C'est véritablement à partir du 41^e congrès de la Cgt (1982) qu'un secteur confédéral fort prenant en compte l'environnement est créé, tout en conservant le titre Cadre de vie. Autour d'une secrétaire confédérale L. Brovelli sensible au sujet, une équipe composée de trois collaborateurs permanents et une secrétaire est créée. L'une d'entre eux D. Le Gouès issue du ministère de l'Environnement, est affectée à temps plein sur les questions de l'environnement, parfois aidée de ses collègues.

Lydia Brovelli, titulaire d'une maîtrise de droit public, a démarré sa carrière professionnelle comme cadre d'assurance en 1971. Elle arrive à la confédération en 1982. Lydia est appelée selon elle parce que compétente mais aussi femme, cadre, jeune, non communiste et à moitié d'origine immigré³⁵³. Elle remplit deux mandats à la tête du secteur *Cadre de vie* (congrès 1982 et 1985) mais est appelée au cours du deuxième mandat pour créer un nouveau secteur en direction des employés et prendre en charge la formation professionnelle. Avec le pôle formation initiale qu'elle anime depuis 1982, elle forme un pôle cohérent autour de la problématique de la formation. Elle préside l'une des commissions du Haut Comité de l'Environnement de 1983 à 1985. De 1982 à 2001, elle siège au CES et occupe le poste de présidente de la section du Travail; elle devient administratrice de la Cgt de 1992 à 2001 tout en restant secrétaire confédérale jusqu'en 2001. En 2001, elle quitte toutes ses responsabilités syndicales pour devenir conseillère sociale en Afrique où elle représente le ministère du Travail et de la Solidarité, poste créé à l'ambassade de France à Dakar pour l'ensemble des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

³⁵¹ Projet de colloque fédéral sur le logement et le cadre de vie, 6 février 1980; journées d'étude en province par R. Déjardin in J.-L. Rémy {Citation} Colloque les 12 et 13 février 1980

³⁵² Jean Louis Rémy (2014) et Cgt ESS2

³⁵³ Entretien avec L. Brovelli du 20 janvier 2015

La réflexion sur la façon de traiter les dossiers est collective avec des réunions hebdomadaires du service, les axes de travail étant validés par le BC et discutés en CNC. Une commission confédérale *Cadre de vie* est difficilement créée en 1984 rassemblant des représentants de diverses organisations de la Cgt. Sur des sujets précis comme les déchets toxiques (1985), des journées d'études sont organisées afin d'échanger et décider de moyens d'actions communs à toutes les organisations. L'équipe fournit un important travail mais malheureusement petit à petit elle se délite, les uns et les autres étant appelés en urgence sur d'autres postes confédéraux ou atteints de maladies. Le traitement en profondeur des dossiers liés à l'environnement disparaît quasiment jusqu'à l'arrivée d'un nouveau collaborateur. Dans un travail de recherche à partir des archives personnelles de R. Déjardin et d'un entretien avec D. Caroff, J.-L. Rémy apporte un élément de réponse à ce délitement.

« Dans ces années 1990, les activités du secteur cadre-de-vie sont un peu ralenties. Non à cause du cancer qui frappe le militant prêtre-ouvrier, mais parce que le contexte n'est plus le même. Les effectifs et les financements de la CGT ont diminué. Il ne reste que deux permanents affectés aux questions logement et environnement. D'autre part, selon Didier Caroff, le nouveau secrétaire général Louis Viannet a voulu réduire la voilure de la "confédé" pour laisser plus de place aux fédérations. Ainsi, ces préoccupations secondaires que sont aux yeux de certains le logement ou l'environnement furent sacrifiées. « Je pense que René a été témoin que son secteur n'a pas été soutenu comme il aurait dû l'être, dans les années 1990, comme étant un des thèmes importants dans l'action revendicative de la CGT ». Bien sûr, rien ne permet de confirmer cette hypothèse dans les archives de René Déjardin » (Rémy, 2014, p. 50).

En 1988 un nouveau permanent à temps plein pour deux ans, F. Combrouze, lui aussi issu du ministère de l'Environnement reprend en main les dossiers environnement suite à quelques mois de relâche.

Francis Combrouze, communiste, ingénieur détaché du ministère de l'Environnement spécialiste des questions de l'eau reste deux ans à la confédération. Il entame un mandat au Conseil supérieur des installations classées, faisant suite à Ulysse Pinon. Il contribue aux relations avec les fédérations de la Cgt, les structures territoriales et le MNLE. Il nous dit *« je suis plutôt un homme de textes, d'obligations en matière de pollution, sur les questions de déchets et d'eau dans une direction qui s'appelait « Eau prévention pollution risques ». Et après je suis allé deux ans à la confédération et quand je suis revenu, à partir de 91, j'ai fait des négociations européennes et internationales donc beaucoup de directives Environnement communautaires et en parallèle le processus international avec la préparation de Rio bien sûr et les suites de Rio c'était les questions sur le climat qui montaient de plus en plus avec la négociation du protocole Kyoto, avant il y avait eu la convention sur le changement climatique 92 »*³⁵⁴. Après deux années, il quitte comme prévu la confédération et reprend son activité professionnelle ; il devient alors conseiller au cabinet de la ministre de l'Environnement S. Royal. Il est actuellement Secrétaire national en charge de l'environnement, du Développement Durable et du logement à la fédération de l'Equipement et de l'Environnement.

³⁵⁴ Entretien avec F. Combrouze du 20 janvier 2015

F. Combrouze travaille sous la houlette de L. Brovelli puis de la nouvelle secrétaire confédérale en charge de ces questions suite au congrès de 1989, J. Marest.

Jeanine Marest, non communiste, suite au congrès de 1989 (21 au 26 mai) se voit attribuer au sein du BC de la Cgt le secteur *Cadre de Vie* (Logement- Environnement) ainsi que les *Comités d'entreprise, la Politique revendicative, l'Action culturelle, Sports, Economie sociale*³⁵⁵.

Il examine de manière exhaustive les problèmes environnementaux rencontrés dans chaque région par les organisations cégétistes (risques chimiques et pollution à Rouen, pollution à l'Etang de Berre) et assure une assistance pour faciliter les actions des militants en faveur de l'environnement et de l'emploi (santé, formation, qualification). Il se base également sur l'expertise de sa fédération d'origine, la fédération de l'Equipement sans que des groupes *ad hoc* ne soient créés réellement sur la problématique. La pratique est pourtant toujours présente à la Cgt, notamment sur les problèmes de politique énergétique. Ce collaborateur travaille en autonomie et est considéré comme un homme de terrain, politique tout autant que capable de conceptualiser l'environnement. L. Brovelli dit, « *on avait enfin quelqu'un qui connaissait vraiment bien les sujets et qui apportait des idées nouvelles. ... il bousculait beaucoup parce qu'il avait de la compétence. Il avait de la compétence donc ça lui permettait d'avoir un discours plus politique* »³⁵⁶.

A la confédération, R. Déjardin travaille en intermittence au secteur, lorsque sa maladie lui laisse assez d'énergie. Il tient à participer au sommet de Rio en 1992 et y représente seul, la Cgt.

Suite au congrès de 1992, M. Lamoot prend en charge l'environnement en qualité de secrétaire confédéral. L'équipe qu'il constitue ne se préoccupe pas réellement de l'environnement ou du développement durable, excepté quand l'actualité le nécessite.

M. Lamoot, « *a vu le jour en 1945 dans l'Eure. Il quitte l'école en 3^e technique sans diplôme et entre comme OS dans une entreprise de la métallurgie. En 1966, il navigue dans la section syndicale Cgt de Massey Fergusson dans le Nord. En 1968, il est élu au CE de son entreprise. De 1970 à 1974, il embarque dans l'équipage de sa section et dans celui du syndicat local des métaux dont il est skipper en 1974. En 1976, il pose son sac au Comité Exécutif de la FTM Cgt (Métallurgie) dont il devient permanent en 1977. En 1978, il embarque dans l'équipage de la FTM dont il devient membre du bureau et assume toute une série de responsabilités de la Protection sociale aux Droits et Libertés sans oublier le secteur revendicatif. Il entre à la CE de la Cgt en 1985 et au CA de l'UNEDIC.* » (Le Peuple du 27 février 1992- n°1346-47-48 ; p.131). Il n'est pas communiste. Il devient également directeur de

³⁵⁵ Labbé (1995, p. 79)

³⁵⁶ Entretien avec L. Brovelli du 20 janvier 2015

la revue des CE. En prenant le dossier Environnement, il n'a pas vraiment de compétences en la matière³⁵⁷.

A partir seulement de 1996, des groupes de travail sont constitués au niveau confédéral comme celui pour la préparation du Rio+5, des Assises nationales du Développement durable. M. Dusart vient en renfort lorsque R. Déjardin ne peut plus assumer ses fonctions. Un fort travail de sensibilisation des militants sur les enjeux de l'intervention syndicale pour le développement durable est entrepris par ce dernier groupe et permet la publication de plusieurs articles dans la presse syndicale dont une série de quatre articles en 1996 – 1997 dans *Le Peuple*³⁵⁸ au moment des Assises Nationales du Développement durable (décembre 1996).

Le secteur *Cadre de vie* a d'autres activités en marge de l'environnement comme le pilotage par M. Lamoot du groupe Energie qui réfléchit depuis juillet 1997 à la sortie du tout nucléaire dans une perspective de développement durable et de respect de l'environnement. L'énergie n'est pas à proprement parler un dossier dont il a la charge ; c'est parce qu'il est secrétaire confédéral qu'il se voit attribuer cette mission. Toutefois dans la conclusion des travaux du groupe, la préservation de l'environnement et de la santé des travailleurs du secteur Energie, est revendiquée sous l'aspect sûreté et sécurité.

« Une stratégie de développement durable dans le domaine énergétique signifie que la France ne doit pas abandonner l'option de l'électricité nucléaire et doit éviter d'encourager la montée relative des combustibles fossiles dans son bilan énergétique. Cela signifie aussi la nécessité de renforcer de façon substantielle la place des énergies renouvelables, d'accroître l'usage rationnel et efficace des différentes énergies » (Le Peuple n°1490 du 11 novembre 1998).

A l'issue du 46^e congrès de la Cgt (1999), la création d'un important *Espace Syndicalisme et Société* accueille le Cadre de vie, antérieurement rattaché à l'Action Revendicative. Cet espace prend en charge les questions liées à l'intervention des salariés pour l'égalité et l'obtention de droits nouveaux, sur leur cadre de vie et dans le domaine économique³⁵⁹. Un collaborateur à temps plein est embauché sur les questions environnementales, G. Laugier ; ce dernier met en place de véritables groupes de travail interfédéral et interprofessionnel dont le collectif confédéral *Environnement* puis de *Développement durable* avec une douzaine de responsables issus de la Chimie, l'agriculture, la construction, de la région Rhône-Alpes, et du département de Seine Maritime. Des groupes *ad hoc* sont également constitués pour répondre aux problématiques spécifiques des tempêtes, du naufrage de l'Erika, des forêts. Un groupe confédéral va quant à lui préparer le sommet de la terre suivant, Rio+10. En interne, il travaille

³⁵⁷ Entretien avec M. Lamoot du 20 janvier 2015

³⁵⁸ *Le Peuple* n°1449/50 du 15 janvier 1997, n°1451/52 du 5 février 1997, n°1453 du 26 février 1997 et n°1454 12 mars 1997

³⁵⁹ Cgt 142CFD1

sur le développement durable avec les secteurs *Economiques* et *International*, restant pour sa part expert sur le volet environnemental du Développement Durable.

Gérard Laugier vient de l'UL de Sorgues de laquelle il dépend depuis 1979. Après l'environnement en 1999 au sein de l'Espace *Syndicalisme et Sociétés*, il prend en charge le Logement à partir de 2007 et devient conseiller confédéral pour le Logement³⁶⁰.

Nous ne pouvons clore cette présentation des acteurs pour l'environnement à la Cgt sans évoquer l'action de J. Moulin affecté depuis 1983 au Secteur *Action Economique* ; il est un support aux questions techniques sur les risques industriels dès son arrivée à la confédération ; il travaille notamment avec D. Le Gouès.

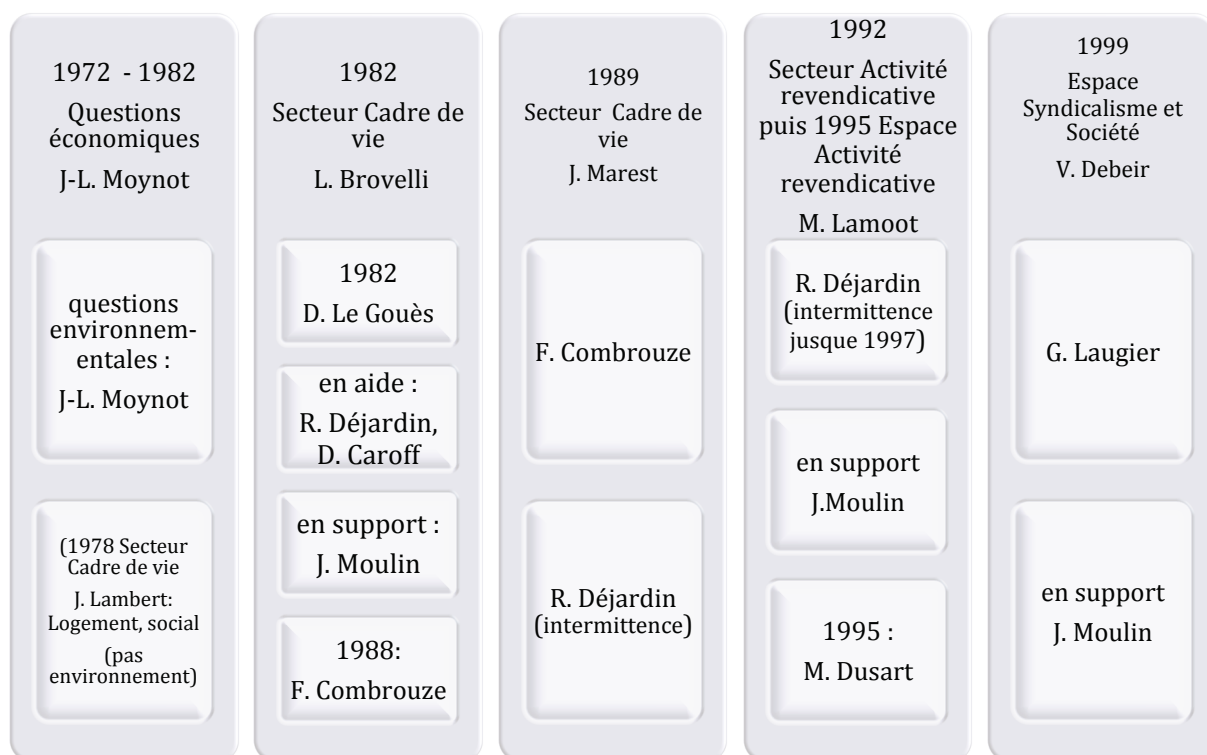
Jean Moulin est recruté à la Cgt pour sa double compétence économique et environnementale de par son expérience d' élu de terrain en comité d'entreprise dans une usine de pétrochimie avec une approche experte sur les risques chimiques. Jusqu'à son départ en 2004, il contribue aux groupes de travail traitant des sujets sur lesquels il est compétent et rédige de nombreux articles dans la presse syndicale³⁶¹.

La confédération Cgt n'échappe pas comme la Cfdt à la présence intermittente d'acteurs motivés et entourés, ce qui donne des actions plus ou moins intenses selon le temps imparti à l'environnement (Figure 24). Le travail en binôme (secrétaire confédéral – collaborateur animateur) n'est pas toujours possible en raison du manque de disponibilité des acteurs.

³⁶⁰ N'ayant malheureusement pas pu entrer en contact avec lui malgré plusieurs sollicitations, G. Laugier nous est relativement inconnu.

³⁶¹ Entretien avec J. Moulin du 4 mai 2015

Figure 24 - Secrétaires confédéraux et collaborateurs / animateurs à la Cgt pour l'environnement (1970 - 2002)



Les acteurs pour l'environnement dans les confédérations ont des profils variés, de celui qui prend la mission parce que la confédération veut le placer en raison des services rendus à l'organisation syndicale ou qu'il approche de la retraite, à celui réellement compétent en la matière et homme d'écriture. Les compétences recherchées sont rarement réunies en un seul homme ; animateur et coordonnateur, homme d'écriture et de lecture, fin connaisseur des problèmes environnementaux. Les profils parfaits sont rares mais la symbiose au sein des équipes entre secrétaire élu et permanents nommés est fréquente. Le résultat dépend également des moyens financiers que les confédérations peuvent réserver pour les secteurs en charge de l'environnement afin qu'ils ne soient pas noyés sous un monceau de dossiers dans d'autres domaines. Le changement d'équipe au moment des congrès et les changements d'affectation en cours de mandat rendent le travail sur l'environnement discontinu. A chaque changement, ce sont plusieurs mois de travail qui sont perdus. Mais si le sujet laisse parfois indifférent en interne, aucune entrave à ceux qui s'en occupent n'existe pour autant d'après les acteurs confédéraux interrogés. Le rapprochement entre les deux organisations syndicales est très rare; si au début des années 1970, J. Laot (Cfdt) et J.-L. Moynot (Cgt) ont échangé leur point de vue sur la question, il faut attendre les années 2000 pour que P. Bobe (Cfdt) et G. Laugier (Cgt) se retrouvent autour d'une table pour préparer le sommet de Johannesburg et échanger sur le rapport de développement durable avec EpE.

Dans la suite de nos travaux, c'est principalement sous l'impulsion de ces acteurs³⁶² que nous étudions l'intervention confédérale, puisque notre corpus de documents contient des archives des secteurs dont ils relèvent.

SECTION 2 - L'INTERVENTION CONFEDERALE SUR LES LIEUX DE POUVOIR ET DE CONSULTATION

Pour une confédération, toutes les occasions sont à saisir pour faire entendre sa voix même si la dispersion risque de diluer la force du message confédéral. La rencontre avec une multiplicité de milieux permet également d'enrichir la vision confédérale des problèmes et de leur résolution potentielle. Il est entendu qu'une confédération n'a pas à agir directement dans une entreprise puisque c'est le rôle des sections locales ou de l'échelon syndical régional ou fédéral ; ceci constitue un paradoxe supplémentaire dans nos recherches. Les confédérations de la Cfdt et de la Cgt interviennent principalement au niveau national institutionnel ; elles multiplient les contacts et interpellations envers le ministère de l'Environnement, le Conseil économique et social et les comités consultatifs gouvernementaux (en leur temps Haut comité à l'Environnement, Comité national du bruit, ...). Dans un projet de loi concernant leurs domaines de revendications, elles veillent à se faire entendre lors d'une audition parlementaire ou en prenant contact avec des députés. Il arrive qu'en sens inverse elles soient sollicitées pour donner leur avis sur un projet de loi par un cabinet ministériel ou un parlementaire. Leur action est dirigée dans une moindre mesure vers l'international par le biais de leur confédération syndicale européenne ou internationale. La relation aux organisations patronales est absente exceptée par le biais du CES qui réunit de multiples parties prenantes puis EpE ; le lien avec les associations environnementales se développe très lentement avec la montée en puissance de ces associations. Lors de rares rencontres avec les partis politiques, c'est plus un échange d'idées qu'une confrontation qui a lieu. Il reste aux organisations la diffusion de leurs idées aux journalistes via les conférences de presse, et la publication de livres avec une diffusion au-delà du milieu syndical ; les organisations syndicales participent en outre à tous types de colloques ou les organisent elles-mêmes. Toutes ces occasions permettent de participer au débat national sur l'environnement même si nous pouvons douter de l'efficacité d'un tel éparpillement pour transmettre des revendications.

Nous présentons ci-après chronologiquement pour chaque confédération les lieux d'intervention, montrant l'intérêt pour l'action syndicale d'un interlocuteur plutôt qu'un autre.

³⁶² La liste de ces acteurs est présentée en synthèse dans l'annexe 2.

1. Une intervention de la Cfdt sur les lieux de pouvoirs et de consultation rendue possible grâce à son expertise

La confédération est représentée en un maximum de lieux pour communiquer sa réflexion et interagir, pour peser dans le débat national sur l'environnement. Toutes les occasions sont bonnes pour interpeller et rappeler le rôle que peut jouer la Cfdt pour l'environnement. Les contacts entre la Cfdt et le ministère de l'Environnement se développent tout en dépendant de l'étendue des réseaux cédétistes dans cette sphère. Les moyens de communication des idées syndicales ne sont probablement pas propres à la problématique mais relèvent d'habitudes et de savoir-faire.

1.1. La communication des premières réflexions sur le cadre de vie entre presse, colloques et ouvrages collectifs (début des années 1970)

Dès 1970 alors qu'un collectif confédéral organise les rencontres nationales du *Cadre de vie* pour les militants cédétistes, des journalistes sont invités à rendre compte de l'évènement dans les médias. Ainsi dans le journal *Le Monde* paraît un article « *Les aises du pigeon – un colloque Cfdt sur le « cadre de vie »* » le 14 novembre 1970 (écrit par J.R.) et un autre dans *Le Moniteur* (article du 14 novembre 1970)³⁶³. L'invitation n'est pas exceptionnelle mais elle a son importance car pour la première fois les problèmes de cadre de vie sont abordés collectivement à la Cfdt et cela va se savoir.

A la suite des réflexions issues de ces rencontres et de la constitution d'un secteur confédéral *Cadre de vie*, J. Laot et M. Gonin participent activement aux débats sur le cadre de vie au sein du mouvement syndical international. Par le biais de son adhésion à la Confédération Mondiale du Travail (CMT), organisation internationale des syndicats chrétiens, la Cfdt est invitée au « *colloque syndical CESL / OE-CMT sur l'environnement et le cadre de vie* » à Luxembourg du 1^{er} au 3 juillet 1971. Ce colloque relève de l'initiative du Service d'Information syndicale de la CEE et amorce un échange d'informations et de points de vue sur l'environnement entre la CEE et les organisations syndicales européennes et internationales³⁶⁴. Les organisations syndicales internationales réunies, rédigent une déclaration commune adressée à la Communauté Européenne afin que celle-ci ajoute à la lutte contre la dégradation du milieu naturel, l'étude des conséquences de l'urbanisation et de l'environnement du travailleur dans l'entreprise. J. Laot rédige la déclaration finale du colloque qui semble plaire aux participants.

« La déclaration rapportée en séance plénière par J. Laot qui avait été chargée de la préparer, a été adoptée à l'unanimité. Ainsi était confirmé le rapprochement perçu sur les problèmes généraux de

³⁶³ Cfdt 10DVS35

³⁶⁴ SH n°1352 22 juillet 1971 « Luxembourg 1er au 3 juillet - colloque syndical européen sur l'environnement » p11 par M. G

développement industriel entre la plupart des organisations syndicales européennes. Ceci est important pour l'action syndicale internationale, les secrétariats européens des deux organisations ayant à charge d'envisager la poursuite de la recherche dans un domaine nouveau pour le mouvement syndical » (SH n°1352 22 juillet 1971).

Un nouveau champ d'action syndicale est ouvert et la Cfdt y prend une part active.

J. Laot est ensuite sollicitée pour participer à un colloque international sur le sujet. En 1972, elle représente la CMT au colloque intitulé « *Industrie et société dans la communauté* » organisé à Venise du 20 au 22 avril 1972 par la CEE. Ce colloque rassemble des responsables politiques, industriels, syndicaux et administratifs de la Communauté et des pays en voie d'adhésion. C'est l'occasion de présenter le point de vue syndical international³⁶⁵. Mais au final, parce qu'aucune réunion des membres du CMT ne peut se tenir avant le colloque, J. Laot présente surtout la position de la Cfdt, fruit de la réflexion de ces dernières années, ce qui lui sera reproché par les représentants français de la CMT. Toutefois depuis sa participation en juillet 1971 au colloque syndical de Luxembourg, sa position devait être connue. Le rapport et le discours qu'elle prépare avec M. Gonin présentent une définition de l'environnement et les causes de sa dégradation ainsi que des propositions syndicales pour les éviter. Elle précise également que la Cfdt n'est pas contre le progrès technique ou le développement industriel, procès qui semble lui être fait. J. Laot en profite pour faire part de son étonnement du subit intérêt des industriels et des gouvernements pour l'environnement et lui donne une réponse : « *il a fallu que le développement industriel lui-même soit entravé pour qu'un autre comportement apparaisse* » (Cfdt 8H1462 - Organisation européenne de la CMT aux participants de la conférence « Industrie et Société » - 21 février 1972 – rapport n° 6 par J. Laot). Elle fait remarquer qu'un nouveau marché lucratif a émergé pour pallier aux nuisances industrielles. Ce colloque est un lieu idéal pour diffuser les observations et revendications syndicales devant un auditoire large comprenant nombre de décideurs. En écoutant les autres intervenants, J. Laot a certainement pu collecter de nouvelles informations et idées sur le sujet. Dans cet exemple, le secteur *Cadre de vie* élargit l'analyse industrielle et administrative de la dégradation environnementale au-delà de la seule production industrielle en incriminant la responsabilité du système économique et social ou celle des groupes de dirigeants des différents pays qui ne veulent ni rendre actifs les citoyens, ni modifier les rapports de pouvoir³⁶⁶.

Les sollicitations par des institutionnels ne se passent pas toujours aussi bien; leurs interlocuteurs ne sont parfois pas orientés vers les syndicalistes compétents sur des domaines aussi nouveaux et pointus que le cadre de vie et l'environnement car suite au congrès confédéral, les nouvelles responsabilités syndicales ne sont pas encore bien identifiées, y compris en interne. Ainsi au moment de la préparation de la première conférence de l'ONU sur l'environnement ou *sommet de la Terre* à Stockholm, la confédération Cfdt est sollicitée non pas

³⁶⁵ Cfdt 8H1462

³⁶⁶ Cfdt 8H1463

pour ses réflexions sur l'environnement mais sur l'aménagement du territoire en la personne de M. Gonin. J. Laot est doublement ignorée, en qualité de secrétaire nationale et pour ses compétences en matière d'environnement et de cadre de vie ; elle ne manque pas de le faire remarquer à l'interlocuteur du courrier, le ministère délégué chargé de la protection et de l'environnement³⁶⁷. Elle lui fait également remarquer que c'est à la confédération et au secteur *Cadre de vie* à affecter les interventions à qui de droit et non au ministère.

« Si vous estimez que la Cfdt devait être représentée à ce Comité, il ne vous appartenait pas de décider quel était son représentant. Cette désignation relève, à notre avis, de notre responsabilité car c'est l'organisation qui a le pouvoir de donner mandat et d'en contrôler l'exécution. Faute de quoi il est faux de dire que la personne désignée par vous représente la Cfdt » (Cfdt 8H1463 - courrier à S. Antoine secrétaire général de la Mission interministérielle pour l'environnement du 28 mars 1972)

La confédération veut bien être sollicitée mais elle doit pouvoir maîtriser le permanent qu'elle envoie pour la représenter.

A la fin des années 1970 et au début des années 1980, un autre moyen d'intervenir sur un sujet est la publication de livres pour tout public. La Cfdt a frappé les esprits avec notamment trois parutions, *« Les dégâts des progrès »* (CFDT, 1977), le *« Dossier de l'électronucléaire »* (Syndicat national du personnel de l'énergie atomique-CFDT, 1980) et *« Le dossier de l'énergie »* (CFDT. Groupe confédéral énergie, 1983) aux éditions du Seuil (collection Points). Leur mode de rédaction innovant interpelle et les résultats sont dignes d'experts. Ces trois ouvrages sont écrits par des chercheurs et des militants cédétistes en prise avec les progrès techniques et non pas le secteur *Cadre de vie*. Ces livres soulèvent de nouvelles problématiques comme les risques nucléaires, les dégâts de l'automatisation et de l'informatisation en terme de conditions de travail et de vie notamment, et développent des préconisations syndicales. Ces ouvrages font date, bien plus que celui sur la *« biomasse énergie verte »* (CFDT. Fédération générale agro-alimentaire, 1981). Les publications sont une vitrine des actions et réflexions de l'organisation syndicale et lui permettent de promouvoir ses idées.

1.2. Une interaction avec des acteurs capables d'influer sur la politique gouvernementale (fin des années 1970 – années 1980)

En 1977, le secteur *Cadre de vie* rencontre *a priori* pour la première fois une association écologiste, *les Amis de la Terre*, à leur demande. Dans une telle rencontre, est présent du côté syndical, un secrétaire national et souvent un secrétaire confédéral; parfois le secrétaire général se joint à la délégation. Pour ce cas, c'est R. Bono³⁶⁸ qui dit y être allé en compagnie d'E. Maire pour rencontrer B. Lalonde, président de l'association. Cette rencontre est bénéfique à la Cfdt

³⁶⁷ Cfdt 8H1463

³⁶⁸ Entretien avec R. Bono du 10 avril 2014

dans le sens où elle se rend compte que son projet de société, le socialisme autogestionnaire, favorise la protection de la nature et du cadre de vie, là où l'association n'a pas de projet de société. De plus, l'association est clairement anti nucléaire à la différence de la Cfdt qui est pour sa part seulement contre le tout nucléaire. La rencontre du 18 novembre 1977 est relatée dans un article de *Syndicalisme* du 1er décembre 1977 signé M. Gonin.

« La discussion entre la Cfdt et les Amis de la terre a fait apparaître une nette divergence sur le fait nucléaire [...]. A travers le nucléaire les Amis de la terre mettent en cause le type de société où tout est décidé d'en haut au nom de valeurs qui ont nom profit et productivisme. Sur le premier point les écologistes voient dans le nucléaire un signe clair d'une société où règne la centralisation bureaucratique, où seuls les gouvernements se croient aptes à faire les choix. Au contraire, il faut favoriser la prise en charge par toute la population du fait nucléaire car il engage l'avenir de toute la société ; et c'est aussi vrai dans bien d'autres domaines, les transports, le logement.

Toutefois dans cette démarche un écueil doit être évité : le risque de parcellisation. Celle-ci va en effet dans le sens inverse de ce que l'on recherche au départ : chacun est dans son coin, sans vue d'ensemble, sans débat, sans qu'une action collective soit possible. Cfdt et Amis de la terre estiment donc nécessaire de bien examiner la question de la diffusion des pouvoirs, particulièrement au sein des grands groupes et ensembles humains. [...] La Cfdt consciente qu'elle n'est pas seule sur le terrain du cadre de vie entend dans l'esprit de la plate-forme confédérale de revendications et d'objectifs immédiats, « développer des rapports contractuels ou conflictuels avec les organisations qui agissent sur le cadre de vie, et pratiquer si possible une unité d'action » à partir d'objectifs communs » (Syndicalisme du 1er décembre 1977).

Au final, les deux organisations envisagent des échanges de propositions et d'« étudier des possibilités d'actions communes » (Syndicalisme du 1er décembre 1977). Seulement cette dernière partie de phrase a été barrée – comme une erreur - par un lecteur confédéral sur l'article retrouvé dans les archives, signifiant l'impossibilité d'une action commune. Pour la Cfdt il ne peut y avoir de démarche écologique qui soit apolitique et les Amis de la terre n'ont pas de projet politique. Il n'y a de ce fait pas beaucoup à espérer d'une telle association pour la confédération Cfdt, exceptées quelques luttes temporaires ou signature de manifeste comme celui contre la construction du surgénérateur Superphenix en 1976. Il existe un

« texte d'accord avec la CFDT qui fut approuvé lors de la réunion nationale de Cirey-lès-Bellevaux (Doubs, 13-15 mai 1978) [qui] demande [...] le gel des réacteurs de la liste d'EDF jusqu'à ce qu'un vaste débat national ait eu lieu. Ce texte d'accord était en revanche très fermement hostile à Super-Phénix et au retraitement. [...] Fin 1978 et début 1979, des pourparlers amenèrent [...] 22 (groupes), à appeler à la signature de la pétition. Les plus actives furent les Amis de la Terre, la CFDT, le GSIEN et le PSU. La pétition n'obtint finalement que 500 000 signatures, soit moins que le vote écologiste de 1981 » (Samuel, n.d.).

Par contre la Cfdt ne participe pas à toutes les manifestations³⁶⁹ ; c'est essentiellement l'échelon fédéral qui s'implique dans cette relation (Roland Lagarde de la Cfdt EDF et Bernard Laponche du syndicat Cfdt du CEA). La confrontation à une association écologique même si elle ne débouche que sur une unité d'action temporaire n'est pas pour autant vaine. Elle permet à la Cfdt de se positionner et confirmer pour ce cas la cible de son intervention, à savoir les lieux de pouvoir.

³⁶⁹ Elle se retire de celle anti-nucléaire de Malville en juillet 1977 la considérant comme plus assez pacifique

Au sein de la Cfdt, les militants du SNE vont régulièrement rencontrer le ministre de l'Environnement, leur ministre de tutelle. L'un d'eux, Y. Mérillon va favoriser une rencontre de la confédération avec M. Crépeau au moment où la Cfdt redéfinit une politique syndicale pour l'environnement. La rencontre a lieu le 8 septembre 1981 entre M. Crépeau et une délégation Cfdt composée des secrétaires national et confédéral chargés de l'environnement – R. Bono et F. Quieffin - accompagnés d'Y. Mérillon. Ils seront déçus de cette entrevue face à un ministre qui dit partager les orientations de la Cfdt mais avoir peu de moyens et un champ d'intervention très restrictif sur la protection de l'environnement. Comme R. Bono l'exprime lors d'un entretien³⁷⁰, les cédétistes ne ressentent pas un grand intérêt de la part de ce ministre pour son portefeuille. En général le seul intérêt de telles rencontres est la présentation de la politique syndicale environnementale, l'obtention d'information sur des dossiers en cours ou à venir et éventuellement une demande de financement ou de mise à disposition de personnel pour étoffer l'équipe du secteur *Cadre de vie*.

Les comités consultatifs mis en place par le gouvernement (CNB, HCE) sont également un lieu d'intervention syndicale. Dès mars 1984, le nouveau groupe de travail confédéral Environnement vérifie l'état de présence de cédétistes dans ces structures consultatives. Là aussi l'intérêt pour la Cfdt est de se tenir au courant du traitement des dossiers liés à l'environnement, de leur angle d'approche et des législations à venir. Les informations recueillies sont idéalement remontées à la confédération, ce que nous ne pouvons pas assurer, très peu de comptes rendus se trouvant dans les archives que nous avons consultées. De son côté, la Cfdt partage son expertise, ses positions à partir de situations vécues dans les entreprises. Cet enrichissement mutuel n'est pas toujours possible, faute de participants cédétistes disponibles et volontaires.

De nouveau en janvier 1984, des cédétistes sont invités à un colloque par le secrétariat d'Etat à l'environnement qui l'organise en partenariat avec l'association Germes³⁷¹. Le colloque a pour thème « *les politiques de l'environnement face à la crise* » et se tient à Paris du 10 au 12 janvier 1984. Il propose de faire un bilan et une prospective des conséquences de la crise sur les problèmes notamment de l'environnement et de dresser un panorama des politiques de l'environnement, ainsi que de proposer de nouvelles actions.

« Ce premier colloque où nombres de militants Cfdt étaient éparpillés à travers les commissions marquait l'état de la réflexion entreprise par des groupes de recherche. [...] Les militants ont tenté de montrer qu'il y avait nécessité de mettre en cohérence l'environnement industriel et la planification locale ... forte présence Cfdt dans les différentes commissions, présentations des prises en charge dans les domaines, conditions de travail en lien avec le cadre de vie, l'eau, les déchets industriels » (SH n° 2007 du 8 mars 1984 « Environnement : un pas de plus pour la Cfdt »).

³⁷⁰ Entretien avec R. Bono du 10 avril 2014.

³⁷¹ Groupe d'explorations et de recherches multidisciplinaires sur l'environnement et la société associant chercheurs de toutes disciplines et acteurs publics et privés, *think tank* sur l'environnement et la société; Jacques Theys en est le cofondateur en 1975.

La présence de militants montre l'implication et la réflexion au sein de l'organisation syndicale sur la politique environnementale ; la Cfdt se montre à présent capable de répondre aux sollicitations pour présenter un point de vue différent mais complémentaire de celui des chercheurs, des industriels et des politiques.

En 1985, le traitement cédétiste des risques liés aux transports des matières dangereuses donne un aperçu relativement large des lieux d'intervention cédétiste; alors que le sujet est traité par un groupe de travail *ad hoc* qui produit un rapport reprenant les faits, causes et propositions syndicales, le groupe Cfdt du CES fait passer les idées qu'il contient pour alimenter les discussions du CES sur ce sujet. L'intérêt de la participation au CES, outre de traiter de dysfonctionnements actuels, est le brassage des idées puisqu'y sont représentés une multitude de parties dont les salariés et les patrons. Le rapport final du CES sur les transports de matières dangereuses – rapport Girard – reprend une grande partie des idées provenant de la Cfdt ; il est adopté à la quasi unanimité le 29 octobre 1986 à la grande satisfaction du groupe Cfdt. Le 13 novembre 1985, le secteur *Cadre de vie* envoie le rapport cédétiste aux ministres potentiellement intéressés par le sujet, la ministre de l'Environnement (H. Bouchardeau), le secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques naturels et technologiques majeurs (H. Tazieff), le ministre de l'Urbanisme (J. Auroux) ; ceux-ci l'accueillent favorablement et le font savoir à la confédération par courrier³⁷². H. Tazieff compare ce rapport aux premiers résultats de l'audit interministériel mené par le préfet Julia et annonce des résultats proches de ceux de la Cfdt (responsabilisation, mesures spécifiques au transport, formation et information des acteurs). Le rapport fait l'objet également d'une information dans les médias écrits (*L'officiel des transporteurs, Liaison Transport et Equipement, l'Express*) et audiovisuels (lors de l'émission « *histoire d'un jour* » sur FR3 autour du 20 mars sur les transports de déchets toxiques)³⁷³.

A la même époque, lors du forum des CE organisé pour les élus des CE et CHSCT, un débat ayant pour thème « *pollution industrielle, risques technologiques majeurs (Seveso, La Hague, hexafluorure) : quelle intervention des travailleurs?* » est organisé. Sont invités une journaliste de Sciences et Vie *a priori* habituée à travailler avec la Cfdt, J. Denis Lempereur et un représentant du ministère de l'Environnement, M. Desmarques, adjoint au service de l'environnement industriel³⁷⁴. Ce type de débat ouvert à des non syndicalistes permet une approche plus large des problèmes même si les interlocuteurs sont souvent des sympathisants de la Cfdt.

³⁷² Cfdt 8H1671

³⁷³ Cfdt 8H1671

³⁷⁴ Cfdt 8H1255 1er Forum CE – CHSCT organisé par le CELIC et la Cfdt au Pavillon Baltard de Nogent sur Marne les 16-18 octobre 1984

Suite à ces actions et interventions qui font connaître l'intérêt de la Cfdt pour l'environnement et les risques, le secrétaire confédéral est convoqué par le directeur de la prévention des pollutions T. Chambolle pour participer à un comité de conjoncture afin d'examiner le marché de l'anti-pollution. Dans cet exemple, c'est Y. Mérillon qui s'y rend car plus compétent sur le sujet³⁷⁵. F. Quieffin est également pressenti pour présider un groupe de travail au HCE sur les transports des matières dangereuses. La Cfdt doit vite réagir sous peine de se voir prendre la place par la Cgt ou le MNLE³⁷⁶.

Si le ministère appelle la confédération pour participer à ses instances, dans l'autre sens, certaines sollicitations confédérales restent vaines comme celle du nouveau secrétaire national en charge de l'environnement en 1986. J.-F. Trogrlic écrit un courrier au nouveau ministre de l'Environnement A. Carignon afin d'obtenir un siège au comité français pour l'année européenne de l'environnement (1987). Car comme il le précise dans son courrier « *nous avons eu la surprise de constater l'absence totale de représentation des organisations syndicales de salariés* » (Cfdt 47ES2) dans ce comité français. Il explique les raisons de sa demande en tant que représentant des salariés.

« Nationalement nous avons apporté notre contribution à des débats essentiels menés au sein de groupes de travail (groupe « Ferrauge » par exemple), de missions d'études (rapport « Julia » sur le transport de matières dangereuses), ou d'organismes consultatifs (Haut Comité de l'Environnement, Comité National du Bruit) » (Cfdt 47ES2).

A défaut d'une participation au comité, J.-F. Trogrlic obtient toutefois auprès du ministère des financements pour des activités pédagogiques en direction de l'environnement.

A la suite du travail confédéral sur les transports des matières dangereuses et de celui de l'UD de l'Isère sur le risque industriel³⁷⁷, la Cfdt organise un colloque syndical les 14 et 15 septembre 1988 à Grenoble sur le risque industriel. Du temps pour un discours est laissé au maire de la ville et ministre de l'Environnement, A. Carignon. Pour lui,

« cette nécessité de concerner le plus grand nombre de citoyens commence par les salariés et leurs moyens d'expression : le syndicat, d'où l'importance de cette rencontre nationale exemplaire. ... La Cfdt a été un des syndicats le plus actif ainsi que les écologistes, les chefs d'entreprise et les scientifiques » (Cfdt 3DVS9).

Une telle invitation est l'occasion de montrer l'action syndicale à un ministre, ce qui est d'autant plus important qu'il s'agit du ministre de l'Environnement qui ne les a pas encore reçus.

Le niveau international n'est pas oublié par les acteurs cédétistes pour l'environnement, même si l'intervention se limite au mouvement syndical européen. Le secrétaire confédéral

³⁷⁵ Cfdt 10DVS36

³⁷⁶ Cfdt 10DVS36

³⁷⁷ Dans le cadre d'« Isère Département Pilote », un dispositif mis en place pour réfléchir à la gestion des risques et proposer une nouvelle législation. La Cfdt s'est invitée aux débats pour apporter un autre point de vue que celui des industriels, des responsables politiques et des riverains.

participe aux réunions de la CES pour une réflexion sur la problématique environnementale commencée depuis 1980. « *La CES a dans son programme pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, lancé un cri d'alarme devant la détérioration dramatique des conditions de vie et d'environnement en Europe* » (Cfdt 8H1669 - *Cfdt et environnement 1986-1987*). Les groupes de travail auxquels participent des responsables Cfdt les ont probablement influencés et réciproquement. Nous retrouvons dans ces colloques internationaux une synthèse des positions des responsables syndicaux cédétistes ce qui montre leur implication.

Les occasions pour montrer son expertise s'offrent déjà nombreuses à la Cfdt. Si elle ne les provoque pas, elle saisit les opportunités qui s'offrent à elle. Délaissant le mouvement associatif écologiste, la Cfdt préfère se tourner vers des interlocuteurs à même d'influencer la politique gouvernementale environnementale.

1.3. Une intervention dans de nouveaux lieux de débats sur l'environnement et le développement durable vers une unité d'action (années 1990)

En 1990, avec l'arrivée d'un nouveau secrétaire confédéral, P. Bobe issu de la fédération de la Chimie, les interventions vont d'autant plus s'accélérer qu'il consacre tout son temps au dossier Environnement. Après une période de synthèse des actions et réflexions cédétistes antérieures pour l'environnement et d'approfondissement du sujet, il formule une politique syndicale environnementale permettant un positionnement clair de la confédération ; il intervient auprès d'autant d'interlocuteurs que possible avec le secrétaire national J.-F. Trogrlic et parfois le secrétaire général J. Kaspar. Ce dernier par exemple rencontre les ministres de l'environnement, B. Lalonde en juillet 1990 puis S. Royal en mai 1992. Toujours accompagné du secrétaire national et du secrétaire confédéral en charge de l'environnement, il exprime le souhait d'un débat national démocratique sur l'environnement, que ce soit dans le cadre du Plan National de l'Environnement (PNE) ou pour « *une grande confrontation nationale portant sur les problèmes de l'environnement, du développement industriel et de l'emploi afin de sensibiliser les acteurs sociaux et les pouvoirs publics sur le lien étroit qui se crée entre ces divers aspects du développement* » (Cfdt 21DVS11). Les revendications et les propositions cédétistes sont ainsi exposées.

La confédération travaille sur les propositions gouvernementales du PNE annoncées en juin 1990 et réussit à faire « *connaître ses avis et propositions directement auprès du Ministre mais aussi au cours de réunions de travail avec les services du Ministère ou le Cabinet du Ministre* » (Cfdt 10DVS36). Puis en septembre, elle invite ses structures fédérales et régionales à participer aux réunions régionales du PNE. Parce que ce plan est inachevé selon P. Bobe, il doit être complété « *par des propositions à débattre publiquement* ».

« *Ces réunions [...] verront la participation de tous les élus locaux, des associations écologistes et du cadre de vie. Il faut donc que la Cfdt soit présente et intervienne sur la base de ses spécificités en*

mettant l'accent plus particulièrement sur l'action dans l'entreprise et la nécessité de développer le débat et la démocratie aux niveaux départemental et régional pour une meilleure prise en charge des problèmes de l'environnement » (Cfdt 47ES2).

Les comptes rendus de ces réunions vont alimenter la préparation d'une note « *Environnement* » pour le débat du CNC de janvier 1991³⁷⁸.

Etant reconnue pour son expertise, la Cfdt est souvent sollicitée par les institutionnels. De ce fait, le groupe confédéral environnement travaille sur tous les fronts de l'environnement pour répondre aux sollicitations du gouvernement mais aussi du Parlement.

«La confédération a été sollicitée d'une part par la Commission d'enquête parlementaire sur la pollution de l'eau et la politique nationale d'aménagement des ressources hydrauliques présidée par le député Guy Malandain et, d'autre part par la DEPPR³⁷⁹ du ministère de l'environnement pour donner un avis et faire des observations sur le projet de nouvelle loi sur l'eau qui se substituera en 1991 à la loi sur l'eau votée en 1964 » (Cfdt 3DVS9).

Ce qui semble plus rare à la Cfdt est la tenue de conférence de presse sur l'environnement jusqu'en 1990, à moins que la sélection opérée aux archives confédérales n'ait exclu les textes préparatoires des conférences de presse. J.-F. Trogrlic utilise ce moyen de communication au minimum en octobre 1990 et en février 1991. En octobre 1990, au moment du PNE, il fait état de l'intérêt cédétiste pour le PNE et pour l'environnement en général³⁸⁰. En février 1991, en plus d'un déjeuner de presse, il communique aux journalistes par une conférence « *pour une prise en charge syndicale de l'environnement* », au cours de laquelle il reprend les enjeux de l'environnement exprimés dernièrement au CNC³⁸¹. J. Kaspar s'adresse également à la presse en répondant aux sollicitations des journalistes comme ceux de la revue *Décision Environnement* (février 1992 – n°3) ; ces derniers synthétisent, espérons-le, la position de la Cfdt sous le titre « *Jean Kaspar – un thème de négociation dans les entreprises* » (Cfdt 8H1669).

En 1991-92, P. Bobe et J.-F. Trogrlic vont multiplier leurs interventions sur l'environnement dans des colloques internes à la Cfdt tels le congrès FUC, une rencontre régionale chimie « *sous traitance-risques industriels-environnement* », ou extérieurs à la Cfdt tels un colloque de cadres et ingénieurs à Madrid ou au Centre des jeunes dirigeants, un colloque à Toulouse « *Droit du travail – droit de l'environnement* ». Ces interventions permettent de montrer pourquoi le syndicalisme est concerné par les problèmes de l'environnement, comment il peut agir et à quels niveaux (entreprises, branches professionnelles et international)³⁸².

³⁷⁸ Cfdt 47ES2

³⁷⁹ Direction de l'Eau et de la Prévention des Pollutions et des Risques

³⁸⁰ Cfdt 10DVS36

³⁸¹ Cfdt 21DVS11

³⁸² Cfdt 21DVS11

Le secrétaire confédéral met beaucoup d'énergie dans une activité non des moindres, celle de lobbying parlementaire. Lors de l'élaboration et du vote de la loi du 31 décembre 1991 élargissant les prérogatives CHSCT aux questions environnementales, il participe à la totalité des débats parlementaires; avec J. Fournier de l'Union de la chimie Rhône-Alpes, ils préparent des dossiers pour une députée de la région Rhône-Alpes afin qu'elle convainque ses collègues³⁸³. Cela donne des résultats même si le décret ne paraît qu'en 1993. La loi modifie le fonctionnement des CHSCT et prévoit « *l'extension des missions du CHSCT à l'environnement* » pour les établissements soumis à la loi sur les installations classées en France (soient 500 000). Elle permet aux CHSCT de donner un avis sur les études d'impact et d'être informés par leur employeur.

Depuis le mois de janvier 1992, le secrétaire confédéral participe également aux réunions mensuelles sur le projet du XI^e plan pour 1993 - 1997³⁸⁴ dans la commission sur l'environnement, la qualité de vie et la croissance comme il l'avait fait en 1990. A la réunion du 23 avril 1992, lors de sa dernière participation, trois rapports sont présentés sur le programme de la CEE, les actions d'usines chimiques³⁸⁵. Cette réunion permet pour le représentant du syndicat de s'informer et de préparer la prochaine rencontre avec le ministère. Doivent être traitées les questions sur la place de la Cfdt dans le futur collège de l'environnement (15 personnes) qui se substitue au HCE, la date de parution du décret suite au vote de la loi du 31 décembre 1991 sur les CHSCT, et une demande d'aide de financement de formations syndicales sur l'environnement au gouvernement³⁸⁶.

Des rencontres internationales enrichissent également l'action cédétiste et se multiplient dans les années 2000. La confédération organise une rencontre avec une session de recherche « *travail approfondi sur l'environnement* », commune à la confédération des syndicats allemands (DGB) et la Cfdt du 21 au 23 mars 1990 à Bierville. A cette occasion, le DGB exprime son approche globale des problèmes d'environnement; il « *propose des mesures de politiques européenne et internationale, de transformation de la société industrielle et une « protection intégrée de l'environnement » dans l'entreprise alliant protections du travail, de la santé et de l'environnement* »; il expose sa politique de formation depuis 3 ans au plan confédéral et des branches « *qui diffuse les concepts d'« urbanisme écologique [...] industrie écologique. [...] Il semble prioriser l'action nationale auprès des partis politiques en cherchant à obtenir l'amendement des textes de lois, tandis que la Cfdt intervient plus localement [...] combat essentiellement les pollutions diffuses et quotidiennes (air, eau, déchets) alors que la Cfdt s'attèle seulement à cette tâche, sa démarche partant du « risque industriel » surtout centrée jusqu'ici sur les installations, sites ou*

³⁸³ Entretien avec P. Bobe du 10 janvier 2014

³⁸⁴ Il ne verra pas le jour car la préférence des législateurs ira à des lois quinquennales

³⁸⁵ Sont présentés le 5^e programme de la Communauté européenne 1993 – 2000 ayant l'objectif de concilier protection de l'environnement et développement économique et industriel, l'action chimique en Allemagne (Hoechst), l'action de Rhône Poulenc pour l'environnement

³⁸⁶ Cfdt 10DVS36

transports à risques » (Cfdt 3DVS9). Le DGB est également plus alarmiste sur la menace de changements climatiques liée à « l'effet de serre ». La comparaison entre les deux modes d'action syndicale apporte à ce stade des éléments de réflexion supplémentaires pour la définition de la politique environnementale de la Cfdt³⁸⁷. Une nouvelle rencontre entre la Cfdt et le DGB est prévue en octobre 1991 sur le thème « *Environnement et transports* » mais nous n'en n'avons aucune trace dans les archives excepté l'information de sa tenue³⁸⁸.

A deux reprises, le secrétaire confédéral participe en outre à la conférence des Nations Unies pour l'environnement ou sommet de la terre; le secrétaire national ne se joint à lui qu'en 1992. Du 3 au 14 juin 1992, tous les deux se rendent à Rio dans le cadre d'une délégation syndicale internationale par le biais de la CISL. Aucun regroupement des syndicats préalable ni au cours de la conférence n'est prévu pour une action commune et de ce fait les syndicats sont éparpillés. Face à ce « barnum »³⁸⁹, les cédétistes comprennent que pour la prochaine édition, il leur faudra travailler en amont ensemble. Cette participation a toutefois provoqué un déclic dans l'esprit des syndicalistes au niveau du concept de développement durable.

« Cette notion nous a permis de prendre conscience à la conférence de Rio en 1992 de la nécessité d'articuler préservation de l'environnement avec développement économique. La question n'étant plus de dire « non à la croissance », mais de s'interroger sur le contenu de cette croissance » (Revue de la Cfdt n°25 – 1999 par P. Bobe).

Puis en 2002, alors que la préparation du sommet de la Terre de Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002 commence, la Cfdt n'est pas invitée à participer à la délégation officielle française (Comité français pour le sommet mondial du développement durable ou CFSMDD). La confédération en la personne de J.-F. Trogrlic réclame alors au ministre des Affaires Etrangères une place dans la délégation; J.-F. Trogrlic explique qu'en raison de sa participation aux travaux syndicaux internationaux, au débat public sur le Développement Durable, et à sa signature du manifeste coordonné par le Club Convictions, la Cfdt aurait toute sa place dans ce comité. Il ajoute également qu'une participation au sommet lui permettrait de recueillir des informations pour améliorer la prise en charge du développement durable par l'organisation syndicale³⁹⁰. Son interlocuteur accepte et une partie des frais est prise en charge par le comité français (frais de logement). Ce comité est présidé par Michel Mousel³⁹¹, membre du PSU et adhérent Cfdt du temps du passage d'H. Bouchardeau au ministère de l'Environnement, ce qui a pu aider à la décision. La Cfdt est la seule organisation syndicale française à participer à ce comité³⁹² en la personne de J. Tassard. Elle participe également à la préparation du sommet par le biais du mouvement syndical européen (CES) et international (CISL). Le 13 novembre 2001, P. Bobe participe à la réunion préparatoire avant la conférence

³⁸⁷ Cfdt 3DVS9

³⁸⁸ Cfdt 21DVS11

³⁸⁹ Entretien avec P. Bobe du 12 mai 2014

³⁹⁰ Cfdt 61DIE14

³⁹¹ Il fonde l'association 4D et P. Bobe est souvent en contact avec lui.

³⁹² Cfdt 47ES6

syndicale internationale de Séville de juin 2002 afin de rédiger une contribution syndicale européenne pour le sommet mondial du développement durable. Les groupes de travail sont organisés autour de quatre thèmes et les organisations syndicales ont la charge de préparer un rapport introductif sur le thème n°3 « *fabrication et consommation durable de produits alimentaires* ». Des ateliers préparatoires sont ensuite prévus entre le 15 mars et le 30 avril 2002. P. Bobe travaille avec G. Laugier de la Cgt sur le thème. Les autres thèmes abordés sont les risques chimiques (Danemark), le changement climatique et l'énergie (Espagne) et la compétence environnementale des travailleurs (Italie)³⁹³.

La Cfdt est également invitée le 25 août 2000 par l'association 4D qui souhaite rassembler toutes les ONG françaises parmi lesquelles les organisations syndicales pour constituer un collectif associatif « *Rio + 10, sommet de la Terre 2002* » en vue d'avoir une position commune à proposer pour la France. Au niveau des syndicats sont invités la Cfdt (Bobe et Olivier), la Cgt, la CFE-Cgc et Sud³⁹⁴.

Dans chaque situation, la confédération apporte le fruit de ses réflexions et s'imprègne de celui de ses partenaires dans un échange constructif.

Lors du sommet, entre le 26 août et le 4 septembre 2002, chaque matin durant la conférence, les syndicalistes se réunissent tôt à 50 ou 60 sous l'égide de la CES et la CISL pour préparer leurs interventions et se répartir la présence dans les conférences. Ces rencontres nécessitent de bien connaître la problématique du développement durable d'un point de vue syndical.

« Des rendez-vous quotidiens sont organisés pour faire le point des négociations, confronter les informations recueillies au sein des délégations gouvernementales par les syndicalistes qui en sont membres, de 7 à 8 heures le matin pour la CISL et à 13h30 pour la CES. [...] Chaque soir à 19 heures, (la délégation Cfdt) fera également le point avec la délégation gouvernementale française » (Cfdt 63DIE1).

Les quatre cent syndicalistes se répartissent ainsi entre le Standton Center, lieu des négociations entre les gouvernements, le Nasrec, lieu du forum civil et le village Ubuntu où se tiennent les conférences. Au retour du sommet, la déception d'avoir vécu un sommet trusté par les grandes entreprises aux dépens des ONG est exprimée³⁹⁵. Toutefois, P. Bobe retient « *une vision moins étatique et plus solidaire du développement* » (47ES6). La bonne nouvelle est qu'

« au cours de ce sommet, le syndicalisme international a montré sa capacité de mobilisation et sa faculté d'apporter une contribution pratique autour des thèmes spécifiques qui touchent directement les travailleurs. Il a aussi su travailler et nouer un dialogue avec d'autres groupes (ONG, associations, ...) qui partagent les mêmes préoccupations » (47ES6).

³⁹³ Cgt 75CFD22

³⁹⁴ Cgt 75CFD27

³⁹⁵ SH n°2899 du 5 septembre 2002

La Cfdt conserve des lieux d'intervention traditionnels de débat et s'empare de nouveaux lieux comme les sommets de la Terre même s'ils ne sont pas assez démocratiques. Petit à petit elle agit collectivement avec les autres organisations syndicales.

1.4. Des lieux pour influencer l'élaboration des normes et de l'information environnementale (années 2000)

A partir des années 2000, période de débat sur l'information environnementale des entreprises, normes et reporting, le secrétaire confédéral participe à des réunions organisées par l'AFNOR, l'ORSE et EpE ; certains le sollicitent pour ses compétences et d'autres en sa qualité de syndicaliste. En invitant un expert plutôt qu'un représentant syndical, les organisateurs se dédouanent de l'obligation d'inviter les représentants de toutes les autres organisations syndicales, ce qui nécessiterait de multiplier les sièges. De plus, ces réunions se veulent constructives ce qui serait plus difficile avec l'ensemble des organisations syndicales en compétition entre elles sur certains dossiers. Par contre, lors de la consultation sur un décret de la loi NRE³⁹⁶ et pour un travail dans le cadre d'EpE, toutes les organisations syndicales sont invitées officiellement.

Dans le cadre de l'AFNOR, P. Bobe mène un travail de co-construction avec les industriels plutôt que de revendication syndicale³⁹⁷. L'AFNOR crée en 2000 un groupe de travail pour les normes SD21000 (*sustainable development*), système de référence pour le développement durable 100% français, les autres normes étant trop anglo-saxonnes. Il participe aussi à des réunions de l'AFNOR sur l'élaboration de la norme ISO 14001 avec un débat notamment sur la transcription de la norme internationale aux réalités françaises. Malheureusement, aucun compte rendu n'a été versé aux archives confédérales.

Alors qu'un décret doit être rédigé pour l'article 116³⁹⁸ de la loi NRE, le ministre demande leur avis par un courrier en février 2001 à toutes les organisations syndicales. Une liste d'informations qui figure en annexe du rapport est rédigée par la Cfdt.

« Le projet de décret fut soumis à consultation, ce qui explique qu'il ne fut rendu public qu'en février 2002, une dizaine de mois après la promulgation de la loi. Lorsque le projet de loi sur les nouvelles régulations économiques s'est enrichi de l'amendement relatif à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de leur activité dans le rapport de gestion par les sociétés françaises cotées, en février 2001, la ministre de l'environnement a transmis aux organisations syndicales et patronales ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, une lettre pour recueillir leurs propositions en vue de préciser la liste des informations requises dans ce cadre » (ORSE - EPE, 2004, p.14).

³⁹⁶ Du 15 mai 2001 sur les Nouvelles régulations économiques ; « le rapport comprend également des informations dont la liste est dressée par décret du conseil d'Etat, sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ».

³⁹⁷ Entretien avec P. Bobe du 12 mai 2014

³⁹⁸ L'article 2 du décret N°2002-221 du 20 février 2002 reprend la liste des informations à inclure dans le rapport sur les conséquences environnementales de l'activité des entreprises.

Le secrétaire confédéral a des contacts réguliers avec le créateur de l'ORSE – créé en 1992 - M. Fatoux, ancien responsable de la CFE-CGC car celui-ci souhaite monter une commission composée d'organisations syndicales, d'organisations patronales et d'experts. Les débats ne sortent pas du cercle de spécialistes, de ce fait il n'y a pas eu de débat à la confédération. P. Bobe apporte les idées confédérales, dont la vision du développement durable, de la RSE, du bilan écologique et de la nécessité d'une négociation collective de l'environnement. Ici aussi il n'est pas dans la revendication mais participe à la réflexion générale³⁹⁹.

Un groupe de travail ORSE – EpE est mis en place entre 2002 et 2003 animé par E. Laville (Utopies) puis H. Vacquin, sociologue d'entreprise. Ce groupe de travail prépare vraisemblablement un rapport pour le ministère sur un bilan critique de l'application par les entreprises de l'article 116 de la loi NRE (rapport de développement durable). Ils dialoguent pendant 7 ou 8 séances tantôt entre syndicalistes, tantôt avec les patrons, H. Vacquin jouant le rôle d'interface entre les deux catégories. Le groupe travaille sur « *Comment élaborer un rapport de développement durable* » avec une réunion tous les 15 jours ou tous les mois pendant 6 mois. Au préalable, P. Bobe initie H. Vacquin au développement durable à sa demande⁴⁰⁰. Il se rend régulièrement aux réunions, saisissant cette opportunité de présenter les idées de la Cfdt sur le lien protection de l'environnement – conditions de travail et d'échanger avec des patrons.

P. Bobe va également faire signer par la confédération de la Cfdt le manifeste du club Convictions mené par J-B. Foucauld. Présenté le 29 janvier 2002 à Paris, il constitue un « *véritable cri d'alarme [...] contre la dérive du monde* », pour un véritable développement durable. 150 personnalités l'ont signé dont plusieurs responsables de la Cfdt (Notat, Maire, Kaspar) mais aussi de la Cgt, la Cftc, etc. Le texte demande d'avancer de « dix pas » dans le développement durable, autant aux pouvoirs publics qu'aux individus. « *Lancé en période électorale, le texte est adressé aux prétendants à la magistrature suprême* » (SH du n°2873 du 7 février 2002).

Enfin en 2002, le secrétaire confédéral publie un livre sur le développement durable (Bobe, 2002) qui est lu au-delà du cercle syndical, comme les publications de la fin des années 1970. Il représente la synthèse de son travail depuis deux décennies.

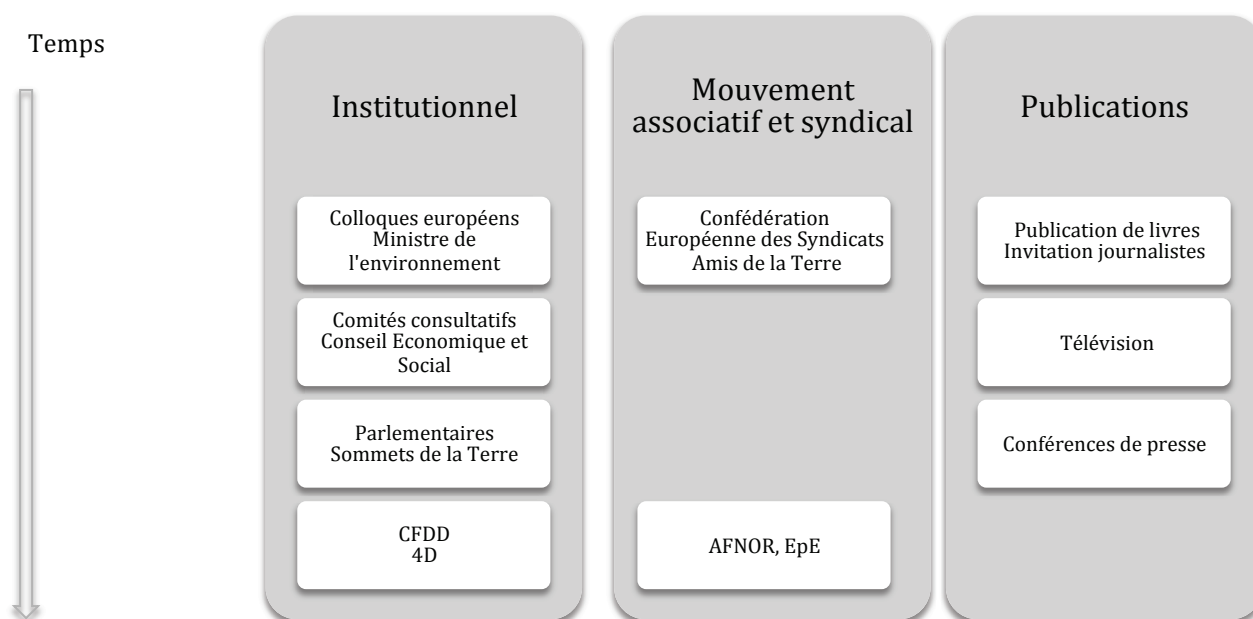
Ainsi la confédération Cfdt ne se met aucune limite dans les lieux d'intervention pour apporter ses idées en matière environnementale ce qui montre que pour elle, le problème environnemental est global et concerne tous les acteurs. La limite réside plus dans le nombre d'acteurs disponibles et compétents pour intervenir avec légitimité. Toutefois elle choisit les lieux de pouvoir comme les ministères et le Parlement ou les nouveaux lieux de débat. Si

³⁹⁹ Entretien avec P. Bobe du 12 mai 2014

⁴⁰⁰ Entretien avec P. Bobe du 12 mai 2014

l'interaction avec le ministère de l'Environnement et le lobbying parlementaire est constante, l'intervention directe auprès des organisations patronales est très faible exceptée au CES et vers les années 2000 (Figure 25). Elle est rendue possible par des acteurs externes aux syndicats travaillant à ce dialogue. La presse non syndicale est peu évoquée ou mobilisée alors même qu'en 1989 « la Cfdt a globalement une bonne image dans le milieu des journalistes environnement mais moins bonne qu'auparavant car moins présente » (selon Denis Dangaix, journaliste – Cfdt 3DVS9).

Figure 25 - Chronologie de l'apparition des lieux d'intervention de la Cfdt



2. Quand la Cgt passe par l'échelon international pour accéder aux pouvoirs publics

Pour la Cgt également, progressivement toutes les occasions sont bonnes pour interpellier et rappeler le rôle qu'elle peut jouer pour l'environnement. L'approche des associations écologistes lui est pratiquement impossible en raison de sa position considérée comme pro-nucléaire par ses interlocuteurs ; de ce fait la Cfdt lui est souvent préférée sur ce terrain depuis sa remise en question du développement économique à partir des années 1960 et de son syndicalisme de proposition. Cela n'empêche cependant pas la Cgt de montrer son expertise.

2.1. Des lieux d'intervention guidés par les sollicitations (1970 – 1982)

Les premiers pas de la confédération de la Cgt en matière d'environnement pourraient être le fait de sollicitations institutionnelles. Bien que la confédération refuse d'engager une lutte

contre la pollution, elle répond à la demande d'une commission de l'Assemblée nationale pour donner son point de vue sur la pollution et l'environnement en novembre 1970⁴⁰¹. Une audition est une bonne occasion de faire connaître l'expertise syndicale.

D'autre part, le groupe Cgt du CES réfléchit activement aux questions de pollution à plusieurs reprises. En 1971, R. Le Guen nouvellement nommé au CES critique le rapport du CES sur la pollution des eaux qui « *résulte d'actions volontaires économiquement motivées ... loin d'un fléau fatal* » (*Le Peuple* n°868 – 1971). Selon lui, il y a erreur sur l'analyse des causes de pollution et sur les solutions à apporter. J.-L. Moynot intervient également en 1974 au CES lors du rapport au VI^e Plan pour critiquer les objectifs exposés en matière d'environnement. Il écrit,

« l'objectif fondamental du VI^e Plan, c'est le renforcement des principaux groupes capitalistes du pays à l'échelle internationale. Il est écrit noir sur blanc. Dans ces conditions, les suggestions du VI^e plan dans le domaine de l'environnement relevaient de l'ornementation » (Cgt 204CFD4).

Il expose alors une solution apportée par la confédération sur d'autres dossiers. Elle est assez générale puisque rendant responsables les politiques cherchant à séduire les grandes firmes ou à ne pas entraver leur développement. Elle ne montre pas une grande connaissance du sujet mais plutôt une constance dans ces luttes contre les grandes entreprises liées au capitalisme.

« Pour résoudre le problème de l'environnement du cadre de vie, il faut une autre politique qui ne soit pas soumise aux exigences des grandes sociétés et qui repose sur les conditions de base d'une véritable démocratie économique et politique. [...] Le groupe de la Cgt vote contre le projet d'avis » (Cgt 204CFD4).

J.-L. Moynot intervient de même au CES le 26 avril 1978 sur la pollution marine suite au naufrage de pétroliers. A chaque intervention, la Cgt expose ses positions, propose ses solutions assez générales et participe au vote du rapport. Même si le rapport du CES n'est qu'un avis fourni au gouvernement, la Cgt souhaite influencer cet avis.

Par contre, la confédération ne semble pas saisir l'invitation de R. Poujade⁴⁰² à une réunion intergouvernementale pour préparer la première conférence de la Terre de Stockholm de juin 1972. Elle est contactée au titre de sa compétence en matière d'aménagement du territoire et non environnementale, car l'un des secrétaires confédéraux participe à la commission de l'aménagement du territoire au CES⁴⁰³.

Le PCF aurait pu être une source d'informations pour la Cgt étant donné la présence de R. Le Guen, membre à la fois de la CE de la Cgt, du Comité central du PCF et précurseur de la réflexion communiste sur l'environnement et le cadre de vie. La commission qu'il pilote, « *Urbanisme – Cadre de vie – Environnement* », produit en novembre 1975 un texte interne

⁴⁰¹ Cgt 204CFD4

⁴⁰² Aucune note ni dossier ne se trouve dans les archives à l'exception du courrier d'invitation du ministre et d'un communiqué final (Cgt 204 CFD4)

⁴⁰³ Cgt 204CFD4

« Avant projet sur les points de repères essentiels pour la question de l'environnement »; il sert de base au rapport au Comité central de 1976 « *Les communistes et le cadre de vie* » (Foulquier, 2009). Nous ne savons rien de la perméabilité des idées entre les deux organisations sur ces sujets.

J.-L. Moynot est en outre sollicité par le mouvement anti nucléaire; il explique que les débats à la Cgt ont été enrichis par une confrontation externe « *sous diverses formes (documents, visites d'installations, échanges avec diverses organisations (notamment la Cfdt, le GSIEN, Associations écologiques et du cadre de vie, partis de gauche)* » (*Le Peuple* n° 1064). La confédération ne donne pas suite à cette demande mais commence à débattre au sein de ses organisations du nucléaire, replacé dans la politique énergétique.

Enfin en 1981, alors qu'un groupe de communistes fonde une association, le *Mouvement National de Lutte pour l'Environnement* (MNLE), la confédération est appelée à se joindre à lui. A. Véronèse secrétaire confédéral siège dans les instances dirigeantes dès cet appel et jusque dans les années 2000. Au MNLE, la confédération apporte son expérience de la lutte et surtout sa connaissance de l'environnement dans et autour des entreprises. En échange elle bénéficie de l'expertise écologique de membres du MNLE.

Comme les interventions exposées ci-avant le montrent, les premiers apports de la Cgt pour préserver l'environnement se font suite à des sollicitations; elle accepte en majorité les lieux d'intervention, mais les refuse faute de positionnement quand la discussion est trop orientée. Les questions du cadre de vie sont encore traitées distinctement de celles de l'environnement entre 1978 et 1982 car plus axées sur le logement. Ce dernier champ ne fait pas l'objet de nos recherches.

2.2. Une intervention cégétiste en direction des pouvoirs législatifs et exécutifs dans sa lutte pour l'environnement (1982 – 1988)

L'intervention cégétiste semble plus aisée alors qu'un gouvernement de gauche arrive au pouvoir et suite à l'élection d'un nouveau secrétaire général à la confédération, H. Krasucki ; celui-ci entérine la création d'un secteur confédéral *Cadre de vie* et l'attribue à L. Brovelli. La Cgt participe largement aux comités traitant de l'environnement mis en place par le nouveau gouvernement, les organisations syndicales y étant invitées.

« *Les sollicitations gouvernementales nous ont fait depuis mai 1981 participer à diverses instances : le Conseil national du Bruit, l'Agence pour la Qualité de l'Air, le Comité de sûreté des installations classées, la commission Dubedout, le Haut Comité à l'environnement* » (*Le Peuple* n°1157).

Les comptes rendus des participants à ces comités sont rares dans les archives exploitées. Nous avons toutefois quelques traces de l'intervention cégétiste dans ces commissions. Par exemple, le représentant de la Cgt au CNB depuis juin 1982 exprime sa

déception de voir les sujets traités sous un aspect technique⁴⁰⁴ ; probablement veut-il signifier que seuls les remèdes aux dégradations sont étudiés plutôt que les causes. Depuis janvier 1982, la Cgt participe dans deux sous-groupes au CSIC sur les thèmes des études de sûreté et sur celui des études de danger ainsi que sur le risque technologique majeur. Les comptes rendus du militant qui participe à ce comité expriment la compétition entre les acteurs de la société civile présents dans le comité, patronat et organisations syndicales comme la Cfdt ; selon lui la Cfdt est en avance sur la confédération Cgt dans sa définition d'une politique en matière d'environnement. L. Brovelli préside de son côté une commission au HCE « *Environnement et nuisances sur les lieux de travail* » entre 1983 et 1985. Ce comité présidé par le ministre de l'Environnement étant chargé de dégager des orientations pour la politique de l'environnement, c'est un moyen pour la Cgt d'influencer ces orientations, de faire connaître son expertise et d'obtenir des informations sur les derniers projets gouvernementaux. Mais ces interventions peuvent manquer d'efficacité. En 1986 par exemple, la commission « *Développement économique et environnement* » du HCE, présidée par Y. Mérillon du SNE-Cfdt, réunit un groupe de travail sur la voiture propre au moins six fois et rédige à son issue un projet d'avis sur la voiture propre pour la ministre de l'Environnement. Or aucune réponse ne sera donnée à la commission comme l'écrit Y. Mérillon à la ministre.

« Ne pas considérer ce travail comme un des éléments importants du processus de décision qui vous appartient en dernier ressort serait lourd de conséquences et il faut craindre que de nombreux membres du HCE qui ont beaucoup investi dans ce travail s'en détournent progressivement. »

Le HCE est pourtant une instance particulièrement importante, tant par la rencontre qu'elle permet entre personnalités fort diverses que par l'ouverture qu'elle donne à l'administration de l'environnement sur ses « usagers ». (Cgt 411CFD3 Copie du courrier Mérillon SNE Cfdt à Ministre de l'environnement du 7 mai 1986 « la voiture propre » réunion du HCE).

Notons que cette absence de réponse peut résulter du départ de la ministre de son poste le 20 mars 1986 et de son remplacement par A. Carignon au profil politique nettement différent. La Cgt ne semble pas non plus satisfaite de ce même avis comme l'écrit D. Le Gouès dans un projet d'article sur la voiture propre;

« le HCE où nous siégeons, a été saisi de ces questions. Nous aurions pu nous en réjouir mais l'avis qui nous a été présenté est très en-deçà des enjeux à part quelques propositions de détails. N'ont pas été abordés les choix de société que cela entraîne y compris les conséquences sur l'environnement et la santé des populations » (Cgt 411CFD32).

La confédération fait connaître son mécontentement par une conférence de presse commune avec le MNLE sans avoir beaucoup de succès.

L'essentiel de la participation de la Cgt à ces structures consultatives réside dans la stimulation d'une réflexion confédérale et la connaissance de l'actualité des projets gouvernementaux, mais aussi la possibilité d'une vitrine pour l'expertise cégétiste même si à

⁴⁰⁴ Cgt 358CFD1

court terme son influence sur ces comités est vraisemblablement relativement faible. Au minimum, la Cgt participe au débat national pour un environnement sain.

En raison de l'actualité présentant une succession de catastrophes environnementales résultant parfois de manquement à la législation et de l'affectation de permanents à ces questions, les années suivantes vont être relativement riches en interventions auprès du ministère de l'Environnement. Elles sont le fait de demandes de la Cgt ou de sollicitations du ministère.

Ainsi suite à la disparition des fûts de déchets toxiques en avril 1983, la secrétaire confédérale réclame en juillet à la ministre de l'Environnement, H. Bouchardeau, de pouvoir participer au groupe de travail ministériel sur la politique de gestion des déchets dangereux. Elle déplore dans son courrier l'absence de sollicitation de la Cgt alors qu'elle pourrait apporter la réflexion syndicale sur le dossier issue d'un travail interne avec les fédérations de la Chimie et de l'Équipement et donc les salariés des entreprises concernées⁴⁰⁵. Est-ce un effet du courrier, un mois plus tard la confédération est conviée au ministère dans le cadre d'une consultation des partenaires sociaux. Le 7 octobre 1983 seulement, la secrétaire confédérale est reçue avec un de ses collaborateurs, par la ministre elle-même puis par son conseiller technique, P. Veysseron. Cette rencontre est l'occasion d'échanger des demandes et des informations sur l'action de chacun, et sur les problèmes actuels. Par exemple, la ministre demande à la Cgt de lui apporter des appréciations sur les CHSCT⁴⁰⁶.

D'autres rencontres ont lieu, soit sur le terrain soit au ministère. En février 1984, la ministre et la secrétaire confédérale se rencontrent pour aborder le problème du plomb dans l'essence aux enjeux nationaux, voire internationaux. La ministre souhaite connaître l'état des réflexions de la Cgt sur le sujet⁴⁰⁷. Puis sur le dossier des MDPA, la secrétaire confédérale et les responsables d'organisations cégétistes rencontrent H. Bouchardeau le 21 mai 1984, ce qui est relatée par le journal l'Alsace du 29 mai. «*L'entrevue avait pour objet de discuter avec le ministre de la situation des MDPA*⁴⁰⁸ » (Cgt 411CFD18). Cette ministre semble avoir intégré la pertinence du point de vue syndical à même d'enrichir la réflexion ministérielle. Elle ne l'exprime pourtant pas dans le livre qu'elle rédige à l'issue de ses responsabilités ministérielles, alors même qu'elle expose son passé militant⁴⁰⁹. Durant les dernières années de son mandat au secteur *Cadre de vie*, la secrétaire confédérale aura plus de peine dans les relations avec le ministère, H. Bouchardeau ayant dû le quitter pour être remplacée par A. Carignon (du 20/03/86 au 10/05/88) puis B. Lalonde (du 13/05/88 au 02/04/92). Ainsi à l'occasion d'une conférence de presse du 22 juin 1988, en l'absence de réponse satisfaisante, L. Brovelli rend public ses échanges avec le

⁴⁰⁵ Cgt 411CFD15

⁴⁰⁶ Cgt 411CFD35

⁴⁰⁷ Cgt 411CFD3

⁴⁰⁸ Mines de potasse d'Alsace

⁴⁰⁹ Bouchardeau (1986)

secrétariat d'Etat à l'Environnement ; elle joint au dossier de presse distribué aux journalistes, les courriers échangés avec T. Chambolle, directeur de l'eau, de la prévention des pollutions et des risques au secrétariat d'Etat à l'Environnement sur une demande de participation des salariés à la législation sur les installations classées; celui-ci ne propose qu'une expérimentation dans quelques entreprises. Elle joint également son propre courrier du 13 juin au nouveau secrétaire d'Etat à l'environnement, B. Lalonde destiné à lui rappeler ses engagements. « *Vous avez déclaré peu de temps après votre prise de fonction que l'une de vos priorités était l'application effective de la réglementation en matière de prévention des pollutions et des risques* » (Cgt 411CFD12). Mais elle n'obtient pas gain de cause.

Avec le MNLE, l'intervention cégétiste par le secteur *Cadre de vie* se limite à des échanges d'informations, du soutien mutuel et parfois des organisations de colloques communs, unissant les compétences des experts des uns et des autres.

Autant que possible, la secrétaire envoie des communiqués de presse et organise des conférences de presse, même si les journalistes ne se précipitent pas excepté ceux proches du PCF. Elle croit à un rôle décisif de la presse. Lors de sa conférence de presse à Strasbourg le 29 mai 1984 pour s'exprimer sur le dossier MDPA, elle interpelle les journalistes.

« La presse a un rôle à jouer dans cette affaire, en informant les populations alsaciennes de ces réflexions et propositions. Elles doivent être mises en débat. Nous espérons que vous y contribuerez » (Cgt 411CFD18).

Ces conférences de presse confédérale se tiennent soit à Paris soit sur les lieux de la catastrophe alors en lien avec les secrétaires généraux des structures syndicales les plus impliquées. Elles ont lieu en cours de dossier, et après la clôture du dossier. Il en est ainsi sur le dossier MDPA et sur celui de la pollution par les sites de production du plomb telle l'usine Penarroya dans le Nord Pas de Calais. Il ne semble pas y avoir d'autre part d'intervention dans des émissions télévisées mais seulement une réaction à un journal de 20 heures d'Antenne 2 (septembre 1984) pour apporter des précisions sur un dossier que la Cgt connaît bien, à savoir celui des MDPA. A cette occasion sont envoyés à la télévision un communiqué et une plaquette contenant les propositions de la Cgt pour réduire la pollution sans réduire les emplois. Mais cette intervention semble une exception. Les interventions les plus concluantes sont celles menées directement auprès du ministère de l'Environnement.

La confédération est aussi en contact avec les parlementaires, pour obtenir des informations ou en donner. Une fois n'est pas coutume, la secrétaire confédérale fait poser une question par un maire communiste et sénateur à la ministre de l'Environnement sur les pluies acides. En février 1985, elle demande ainsi à J. Marson, maire de la Courneuve et sénateur, les résultats d'analyse sur la mesure des pluies acides, les causes et conséquences de cette atteinte à l'environnement et à la santé. Nous ne connaissons pas la réponse mais cela montre les choix

d'intervention confédérale⁴¹⁰. En février toujours, c'est le député socialiste vosgien Valroff qui demande à rencontrer l'ensemble des confédérations alors qu'il rédige un rapport sur les pluies acides. Il ne rencontre probablement pas tout à fait l'ensemble des confédérations car comme l'exprime le secrétaire régional de la Cgt ONF, « *il est à noter que c'est à l'initiative du syndicat de l'agriculture que nous avons pu y assister. Notre organisation n'était pas prévue dans les contacts alors que le SNUPPE y était invité (ONF-Cfdt)* » (Cgt 411CFD3). La Cgt et ses fédérations auraient été oubliées. Pourtant le député dit avoir envoyé à la confédération un courrier avec le dossier préparatoire à la consultation mais celui-ci n'est jamais parvenu au secteur *Cadre de Vie*. L. Brovelli obtient tout de même une rencontre pour le mois de juin et lui envoie au préalable la position de la Cgt sur les pluies acides. Nous sentons toute l'importance d'une intervention au niveau de la confédération, celle-ci ayant une vue plus complète des problèmes que les seuls fédérations ou syndicats régionaux car s'appuyant en temps normal sur ceux-ci.

La secrétaire confédérale ne se décourage pas dans son lobbying parlementaire et rencontre le député chargé de mission sur la gestion de l'eau au ministère de l'Environnement, G. Malandain. A l'issue de leur rencontre, elle lui envoie une note résumant leur dernière exposition sur l'eau pour qu'elle soit annexée au futur rapport du député. En sus sont exposées « *quelques positions et propositions de la Cgt sur les problèmes de l'eau* » (Cgt 411CFD8). Les tentatives d'intervention auprès des parlementaires sont multiples même si l'influence cégétiste sur la législation n'est pas mesurable.

L'intervention au CES sur les problématiques environnementales est plus rarement présente dans les archives ce qui ne signifie pas forcément qu'elle n'a pas existé. En mars 1985 seulement, nous avons connaissance d'une intervention du groupe Cgt au sujet des espaces naturels (*Le Peuple* n°1189 du 14 mars 1985).

Dans une moindre mesure, la Cgt s'adresse aux industriels. La collaboratrice du secteur *Cadre de vie* issue du ministère de l'Environnement, D. Le Gouès a obtenu l'information de la tenue de la première conférence mondiale de l'industrie sur la gestion de l'environnement en novembre 1985 ou WICEM (*World Industry Conference on Environmental Management*) à Versailles ; cette conférence est organisée par le PNUE et la Chambre de Commerce Internationale. La cégétiste n'obtient pas au nom de son organisation syndicale de faire partie de la délégation et c'est finalement la FSM qui elle-même invitée, lui délègue sa place. La FSM donne à la collaboratrice un canevas de discours afin de la représenter au mieux. Elle propose de lutter à la fois pour l'environnement et pour la paix sur la base d'un travail tripartite comme celui qui a cours à l'OIT sur les conditions de travail, méthode qui aurait une influence positive sur l'environnement. Mais ce discours n'est pas lu car en réalité, la FSM n'est invitée que pour

⁴¹⁰ Cgt 411CFD35

écouter, suivre les travaux et non pour intervenir⁴¹¹. Les deux collaborateurs qui participent à ce colloque sont déçus. Ils n'ont pu qu'écouter les discours des décideurs.

Si le secteur *Cadre de vie* organise des journées d'études pour ses militants, il est plus inhabituel qu'elle fasse appel à des spécialistes ou des universitaires. Notons toutefois l'initiative du 24 septembre 1987 pour une « *journée stockage des déchets radioactifs* » au cours de laquelle sont invités un médecin du travail, un chercheur sur le radon, le directeur adjoint de l'ANDRA⁴¹².

Les interventions vont s'amenuiser avec la prise de nouvelles responsabilités par la secrétaire confédérale, privée petit à petit de son équipe en raison de départ ou de maladies jusqu'à ce qu'un nouveau collaborateur arrive. Nous voyons sur cette période que l'intervention est orientée en majorité vers les lieux de pouvoirs exécutifs et législatifs sans doute en raison à la fois du dynamisme de l'équipe se préoccupant du cadre de vie et de l'environnement et du profil de la ministre de l'Environnement H. Bouchardeau entre 1983 et 1986.

2.3. Une intervention cégétiste élargie au local et à l'international (1988 – 1990)

L'arrivée d'un permanent issu du ministère de l'Environnement va renouveler les interventions cégétistes pour l'environnement. Entre intervention au plus près des problèmes du terrain, c'est-à-dire dans les régions auprès des UL, et définition à la FSM d'une position sur le développement durable, F. Combrouze a un emploi du temps bien rempli pendant deux ans. Peu après son arrivée, une nouvelle secrétaire confédérale, J. Marest, est nommée à la suite du congrès confédéral à la tête du secteur *Cadre de vie*; mais elle va suivre de loin l'action de son collaborateur, s'impliquant principalement lorsque son statut de secrétaire confédérale est nécessaire au traitement de dossiers⁴¹³. Non par manque d'intérêt mais plutôt par manque de temps comme tous les secrétaires confédéraux qui se voient attribuer une multitude de dossiers. Mais également parce que son collaborateur habitué du fonctionnement des ministères, est autonome et compétent dans sa mission. Il s'inscrit en partie dans la continuité des actions de ses prédécesseurs.

Pour assister les UD en prise avec des situations risquant d'impacter le travail et l'environnement, il relaie leur action à un niveau supérieur dans la hiérarchie administrative. Ainsi en 1989 sur le projet Geofix de stockage souterrain de produits chimiques dangereux dans la région Provence Alpes Cote d'Azur (PACA), il est alerté par un responsable de l'UD 04. Après s'être emparé du sujet, il prépare un courrier pour le ministre de l'Environnement dans lequel il relaie le courrier adressé le 26 septembre par l'UD 04 au Préfet et au directeur de la société Geostock au sujet du projet. Il résume les demandes et questions posées à l'issue des rencontres

⁴¹¹ Cgt 411CFD8

⁴¹² Cgt 411CFD2

⁴¹³ Entretien avec J. Marest du 22 janvier 2015

avec des promoteurs du projet⁴¹⁴ et donne l'avis argumenté de la Cgt sur le projet; il évoque également l'existence de deux autres projets. Ensuite il interpelle le préfet.

« Quelle est la position du Gouvernement sur le stockage et l'enfouissement souterrain des déchets industriels? Est-il prévu une réglementation nationale pour ces activités? A l'égard des risques à long terme, un opérateur public et indépendant comme l'ANRED ne doit-il pas avoir les moyens de s'engager dès la conception des projets? Telles sont les questions auxquelles la Cgt souhaiterait que vous lui teniez réponse » (411CFD23).

C'est une façon de traiter un cas précis et de le généraliser aux autres cas existants sur le territoire sachant que le préfet remonte de son côté les informations à ses supérieurs hiérarchiques. A l'issue de ce dossier, F. Combrouze écrit un article pour la presse locale sur demande du secrétaire général de l'UD 04⁴¹⁵.

L'interpellation cégétiste a lieu non seulement sur le fond mais aussi sur la forme des pratiques gouvernementales. Alors que le projet gouvernemental de Plan Vert⁴¹⁶ visant à réformer l'administration territoriale chargée de l'Environnement est mis en place en septembre 1989, la secrétaire confédérale du secteur *Cadre de vie*, informée par la fédération de l'Environnement de la Cgt intervient auprès du ministre de l'Environnement, B. Lalonde pour qu'une véritable concertation – avec les organisations syndicales notamment – ait lieu.

« Vous parlez d'une concertation, nous constatons que c'est faux, mais nous sommes ouverts à toute discussion sur le projet de plan vert, nous avons beaucoup à dire [...]. Selon nos informations un projet de loi d'orientation accompagnerait la discussion parlementaire sur le plan vert en juin (ou en automne?) 90. Une concertation serait menée en avril sur un projet de plan relativement ficelé. Vos réflexions sur ces documents seraient les bien venues. Je vous signale par ailleurs la parution de deux publications syndicales traitant de l'environnement » (Cgt 422CFD39).

La confédération n'est pas reçue mais seulement le secteur fédéral *Environnement* alors en contact avec le secteur *Cadre de vie*.

« En dépit des demandes de la Cgt et des propositions des Services organisant les Assises, le cabinet du Ministre a refusé toute participation de syndicalistes Cgt d'une entreprise ou d'un service public aux tables rondes des Assises Nationales de l'Eau. Après la participation aux Assises de Bassins, l'audition de la Cgt par les Commissions Parlementaires lors des rapports sur l'eau, l'avis récent du CES, cette exclusion des représentants des salariés est choquante et condamnable. Y a-t-il des vérités de la gestion quotidienne de l'eau dans nos régions si gênantes pour les hommes politiques? [...] La démocratie et l'intervention de tous les intéressés à la gestion de l'eau sont des outils bien plus écologiques que la distribution de dividendes aux actionnaires » (Cgt 411CFD25).

Effectivement l'avis de la Cgt est fréquemment mobilisé. Les personnalités et parlementaires devant rédiger des rapports ou audits sur des questions impliquant l'environnement savent trouver des syndicalistes pour obtenir un avis d'une organisation connaissant les pratiques des entreprises. F. Combrouze répond au minimum à deux reprises. M. Belmain, chef de la mission du Transport des Matières Dangereuses envoie un courrier le 15 février 1989 à F. Combrouze pour une rencontre le 28 février entre le député Bernard Carton –

⁴¹⁴ Cgt 411CFD23 Phase probatoire demandée, communication d'une étude de marché sur la provenance des déchets, priorité au transport par rail

⁴¹⁵ Cgt 411CFD24

⁴¹⁶ Il devient Plan National pour l'Environnement (PNE)

qui, missionné par Rocard, travaille à partir des rapports du préfet Julia et du CES - et les organisations syndicales (dont la Cgt) pour évoquer les problèmes posés par le transport des matières dangereuses; il souhaite s'y rendre accompagné du syndicaliste de la fédération Transport de la Cgt qui a participé au groupe Cgt au CES sur ce sujet et éventuellement d'un représentant compétent de la chimie⁴¹⁷. M. Balaceanu (ex -directeur de l'Institut Français du Pétrole) demande également à rencontrer la Cgt alors qu'il a pour mission de mener un audit sur l'état de la recherche publique et privée en matière de risques⁴¹⁸. Ensuite, une intervention du groupe Cgt porte sur l'eau en mars 1991⁴¹⁹ et se solde par un vote contre l'avis publié par le CES issu du rapport sur « *l'eau gestion des ressources et protection de la qualité* ». « *Le refus du CES de mettre à contribution les sociétés distributrices et sa volonté de cautionner l'augmentation du prix de l'eau ont amené à la Cgt à voter contre le projet d'avis* » (*Le Peuple* n°1328 du 25 avril 1991).

Ces demandes montrent l'intérêt des chefs de mission ministérielle et des parlementaires pour l'expertise syndicale. Autant que possible la Cgt y répond, ces occasions lui permettant de communiquer sur ses compétences.

F. Combrouze intervient également grâce à ses connaissances à un niveau international. Il participe à une rencontre intersyndicale internationale sur l'énergie nucléaire en avril 1989 à Vienne dans le cadre de l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique) ; cela lui a « *permis la rencontre de tous les syndicats des pays disposant d'installations électronucléaires* » (*Le Peuple* n°1320)⁴²⁰.

Il contribue ensuite à une déclaration sur le développement durable pour le congrès de la FSM à Moscou⁴²¹ du 13 au 20 novembre 1990. La FSM critique la prise en charge des problèmes environnementaux ; « *la déclaration sur l'environnement du sommet des 7 pays les plus riches à Paris en juillet 1989 ne contient pas de réponses satisfaisantes aux problèmes posés. Ceci a conduit la FSM à constituer au début de 1989 une commission syndicale internationale pour l'environnement* » (Cgt 75CFD20). C'est ainsi que selon F. Combrouze⁴²², « *à ce congrès, nous, nous voulions faire monter les notions de développement durable et j'avais contribué à un texte qui était ... « Développement durable le point de vue syndical* » ». Dans les archives confédérales se trouve effectivement un « *Document pour le 12° congrès FSM « propositions syndicales pour l'environnement* » » (Cgt 75CFD20 - extrait de *Le mouvement syndical mondial* n°8). Le terme de « *développement soutenable* » est ici préféré à celui de développement durable. Les propositions de la FSM proviennent ainsi en grande partie de la Cgt, avec la proposition d'un combat pour l'environnement à partir de l'entreprise, par les travailleurs en convergence, et pas seulement

⁴¹⁷ Cgt 411CFD20

⁴¹⁸ Cgt 411CFD39

⁴¹⁹ Audition de la Cgt par les Commissions Parlementaires lors des rapports sur l'eau Cgt (411CFD25)

⁴²⁰ Cgt 411CDF17 ; 18 pays sont présents dont pour la France la Cgt, la Cfdt et FO.

⁴²¹ La Cgt est encore affiliée à la FSM qu'elle quitte en 1995

⁴²² Entretien avec F. Combrouze du 20 janvier 2015

les experts ou les écologistes, sur la base d'investissements, de formation, d'informations. Ce document est un appel à l'action pour tous les travailleurs.

F. Combrouze dans la continuité de ses prédécesseurs entretient des liens avec le MNLE. Il participe régulièrement aux activités de l'association et ressert les liens entre la Cgt et le MNLE. Il est appelé en tant qu'expert pour assurer des formations, des interventions dans des colloques ; il participe au comité directeur un temps, et il lui arrive de fournir des dossiers de travail issus de ses réflexions syndicales⁴²³. Dans ces occasions, il relaie les positions cégétistes au MNLE.

Par ailleurs, F. Combrouze est resté membre de la commission Environnement du PCF ce qui permet au minimum de faire circuler des documents entre le parti et la Cgt⁴²⁴.

Il est des événements pour lesquels la Cgt n'est pas invitée alors qu'elle s'estime légitime. C'est le cas pour les Assises nationales de l'Eau; la Cgt envoie tout de même son avis au ministère⁴²⁵. Puis F. Combrouze invite les structures de la Cgt à intervenir dans chaque réunion de bassins hydrographiques et à se coordonner « *pour assurer l'expression de la Cgt à l'intérieur des Assises de Bassin qui se tiennent en prélude aux assises nationales de l'eau prévues pour mars 91* » (Cgt 411CFD37). Leur présence permet d'apporter leur expertise avec un autre point de vue que celui des administrations, des industriels ou des agriculteurs, des riverains. F. Combrouze assure lui-même les débats aux Assises régionales de l'eau sur le bassin versant d'Arcachon en juin 1990, en qualité de responsable des problèmes de l'eau au MNLE. Il est également intervenu pour la Cgt au colloque du MNLE « *Sauver les eaux ensemble* » quelques jours auparavant⁴²⁶.

Les interventions à l'initiative de F. Combrouze sont à l'image de ses engagements au PCF, de son statut de fonctionnaire du ministère de l'Environnement et de ses compétences sur la pollution des eaux. Chaque permanent agit là où son réseau le mène et là où il est le plus à l'aise. L'intervention cégétiste avec J. Marest et F. Combrouze s'inscrit dans celle de leurs prédécesseurs avec cependant une ouverture en direction du local – les UD – et l'international – la FSM.

2.4. Vers de nouveaux lieux pour une action syndicale convergente (1992 - 1998)

Après le départ de H. Krasucki, l'arrivée de L. Viannet semble constituer une rupture dans les activités de la confédération ; celles trop en avance sur leur temps comme celles du cadre de vie et de l'environnement sont mises en veille. L'ancienne secrétaire confédérale en charge du cadre de vie s'est entendue dire « *vous êtes trop en avance* »⁴²⁷. Un nouveau secrétaire

⁴²³ Cgt 411CFD8

⁴²⁴ Cgt 411CFD8 Dossier MNLE

⁴²⁵ Cgt 411CFD39

⁴²⁶ Cgt 411CFD37

⁴²⁷ Entretien avec L. Brovelli du 20 janvier 2015

confédéral en charge du cadre de vie est nommé et reconstitue une petite équipe sans F. Combrouze retourné au ministère. R. Déjardin de santé fragile participe encore à un groupe de travail interne sur l'environnement et souhaite se rendre au sommet de Rio en juin 1992.

A Rio, les organisations syndicales ne sont invitées que pour le forum des ONG, ce qui limite la portée de leur éventuelle déclaration. Le sommet des chefs d'Etat ne leur est pas accessible. La Cgt est représentée une semaine sur les deux que dure le forum mais ne participe pas à la déclaration commune des organisations syndicales adhérentes de la CISL, rédigée lors du 15^e congrès mondial de mars 1992 à Caracas (Vénézuëla); en effet, la Cgt n'est pas affiliée à la CISL, organisme syndical anti-communiste créé par scission de la FSM après la Seconde Guerre mondiale. Dans tous les cas, le forum des ONG à Rio permet une sensibilisation forte à un problème planétaire et des prises de contacts mais pas une intervention comme le reconnaît R. Déjardin.

« Les organisations syndicales pouvaient uniquement participer au Forum des ONG et en aucun cas n'ont pu participer au Sommet Politique qui se tenait en même temps à 50 kms de là. Nous n'étions pas accrédités pour le Sommet, uniquement invités pour le Forum des ONG. [...] La Cgt n'a participé qu'une semaine au Forum. Cfdt et FO ont pu venir 8 jours avant à Sao Paulo à la conférence de la CISL qui réunissait ses instances en international pour élaborer une déclaration sur les enjeux de Rio. ... L'événement du fait, de la Cgt, est subi dans ce genre d'instances internationales. [...] Peut être ce sommet a-t-il permis de faire prendre conscience ... » (Cgt 397CFD25).

Dans la foulée, R. Déjardin pour le secteur confédéral participe à une rencontre débat « *Vivre et travailler autrement autour de l'Etang de Berre* » en juillet 1992 à bord d'un bateau, sur l'étang de Berre en proie aux rejets industriels polluants depuis plusieurs décennies. Il apporte son soutien à une action syndicale régionale, un débat ouvert à des associations locales de défense de l'environnement, des journalistes et des scientifiques (*Le Peuple* n°1356 du 10 septembre 1992). Un communiqué de presse est ensuite rédigé.

Les premières années de cette période sont plus tournées vers une action interne et pédagogique afin de sensibiliser les militants à préparer une action offensive, excepté les actions de R. Déjardin. La confédération a d'abord à sortir de sa logique purement productiviste, comme nous le rappelle M. Lamoot nouveau secrétaire confédéral depuis 1992⁴²⁸.

Les relations avec le ministère sont plus épisodiques que par le passé. Toutefois M. Lamoot dans un courrier du 29 décembre 1992 somme la ministre de l'Environnement S. Royal « *d'user de son pouvoir de décision* » pour accélérer la modification du décret suite à la loi du 31 décembre 1991 sur les CHSCT et l'environnement. Ce décret donne un rôle plus important aux délégués des CHSCT vis-à-vis des risques environnementaux. M. Lamoot réagit suite à la dernière réunion du CSIC au cours de laquelle le report de l'examen du projet de décret a été réclamé par des représentants du CNPF et du ministère du Travail opposant écologie et

⁴²⁸ Entretien avec M. Lamoot du 20 janvier 2015

industrie. Ils n'acceptent pas un décret qui autoriserait la présence de salariés dans les concertations au niveau des entreprises. La Cgt n'admet pas ce fonctionnement car « *une concertation amputée particulièrement de l'avis des travailleurs du site qui en ont une bonne connaissance, peut conduire à de graves oublis aux conséquences catastrophiques pour les intérêts que vous êtes chargée protéger* » (Cgt ESS3). En face du lobbying patronal, le lobbying syndical est en marche.

Une action de lobbying parlementaire également est à remarquer alors que la directive communautaire Seveso doit être révisée. Alerté probablement par le secteur confédéral juridique, M. Lamoot adresse une lettre de lobbying le 21 novembre 1995 à tous les présidents des groupes parlementaires européens et au Parlement européen au sujet de la révision fondamentale de la directive communautaire Seveso (24 juin 1982) adoptée par le Conseil des ministres de la communauté dans sa séance du 22 juin 1995. Il les invite à proposer un amendement au projet de directive du conseil à la lumière des positions cégétistes puisque l'organisation syndicale n'a pas été appelée à participer à sa rédaction⁴²⁹.

La période reste cependant maigre en intervention, très peu de communiqués en matière environnementale sont publiés. C'est sur le dossier Amiante qu'il y a le plus d'actions mais ce n'est pas le secteur *Cadre de vie* qui le traite puisqu'il est lié aux risques professionnels ; un colloque « *Amiante et pollutions industrielles : un enjeu de santé et de responsabilité syndicale* » réunit plus de cent participants dont une vingtaine d'universitaires et chercheurs, responsables d'associations en novembre 1995. A cette occasion, J. Moulin tente de généraliser l'action sur les pollutions dues à l'amiante à l'ensemble des pollutions.

L'activité syndicale pour l'environnement redémarre un peu plus fort en 1996, M. Dusart étant à présent nommé animateur-collaborateur affecté au secteur *Cadre de Vie – Aménagement du territoire* en remplacement de R. Déjardin. L'action est toujours orientée essentiellement vers la sensibilisation des militants par choix ou par facilité car profitant de la tribune que constitue la presse confédérale. Un groupe de travail est toutefois rassemblé pour préparer les Assises nationales du développement durable de décembre 1996. La Cgt participe à ces Assises qui se tiennent au siège de l'Unesco ; elle fait à la suite une déclaration le 20 décembre 1996 qui montre sa déception devant l'« *autosatisfaction* » des pouvoirs publics et la seule incitation du patronat à la « *bonne volonté* » pour résoudre les problèmes. Elle considère l'expression déséquilibrée entre patronat, associations « *bien introduites* », élus politiques régionaux et organisations syndicales. « *Comment s'étonner dès lors que l'expression de plusieurs organisations et associations représentatives dont la Cgt ait été réduite à la portion congrue, malgré la volonté affichée de Corinne Lepage Ministre de l'Environnement, « d'associer l'ensemble des acteurs concernés à la nécessaire réflexion à mener autour du Développement durable »* » (Cgt 397CFD25).

⁴²⁹ Cgt 397CFD27

Peu avant ces Assises, le 2 décembre 1996, M. Lamoot écrit un courrier à C. Lepage pour présenter la contribution de la confédération au débat sur l'élaboration de la stratégie de développement durable pour la France ; cette contribution est celle prévue pour les assises nationales. Il propose à ce titre que leur contribution tout comme celles des autres acteurs économiques et sociaux soient annexées au rapport transmis par le gouvernement à l'ONU, « *ce qui offrirait l'avantage d'une connaissance exhaustive des analyses et points de vue des représentants du corps social français* » (Cgt 75CFD20). Ce n'est pas la première fois que la confédération propose d'annexer son rapport au rapport officiel.

La confédération reçoit tout de même deux invitations du ministère de l'Environnement. La première lui propose de participer comme toutes les organisations syndicales à un colloque en mars 1997 « *véhicules automobiles et qualité de l'air* ». M. Dusart décline l'invitation officiellement parce que les frais d'inscription sont trop élevés. Il répond,

« nous avons cru comprendre que le gouvernement – le ministre de l'environnement spécialement – étaient soucieux d'associer les partenaires sociaux. Encore faudrait-il leur en donner les moyens concrets lorsque la (les) occasions se présentent, faute de quoi cet intérêt affiché perdra beaucoup de crédibilité à nos yeux et à ceux de nos mandants » (Cgt 75CFD27).

Ensuite, la ministre de l'Environnement elle-même, C. Lepage, souhaite la présence des organisations syndicales à la session spéciale de l'ONU à New York sur le développement durable ou « *Rio+5* » du 23 au 27 juin 1997. M. Dusart en réfère en interne au secrétariat du bureau confédéral Cgt afin d'obtenir son autorisation. Il explique les objectifs de la session ;

« donner un nouvel élan aux engagements pris en faveur du développement durable à Rio en 1992, dresser un bilan critique des réussites et des échecs, définir les priorités pour l'après 1997, approfondir la réflexion sur les questions insuffisamment abordées à Rio » (Cgt 75CFD26).

Pour lui la présence de la Cgt est capitale ;

« il est très probable que ce nouveau sommet ait un retentissement mondial plus fort que celui de Rio, parce que les problèmes de dégradation de la planète et des risques encourus, loin de diminuer se sont accrus [...] parce que pour l'essentiel les objectifs et recommandations de Rio ne sont pas atteints ou mis en oeuvre et que les opinions publiques, les forces sociales commencent très fortement à dénoncer » (Cgt 75CD26).

La participation des organisations syndicales est souhaitée par la ministre sans que les modalités ne soient encore déterminées; elle donne une réponse évasive à la Cgt « *sur le concret de la participation, restant là encore au stade des assurances que « les syndicats pourraient participer »* » (Cgt 75CFD26). M. Dusart commente cette réponse;

« il semble en effet probable cette fois (et contrairement aux sommets de Rio et d'Istanbul – Habitat 2000) que les centrales nationales françaises soient officiellement invitées en tant que telles et non par le biais de leurs éventuelles affiliations internationales comme par le passé (ce qui a rendu impossible la participation directe de notre confédération tant à Rio qu'à Istanbul). Dans l'hypothèse où l'invitation pour New York se confirme, il est tout à fait improbable qu'elle s'accompagne d'une proposition de prise en charge ou indemnisation financière quelconque » (Cgt 75CFD26).

A présent M. Dusart estime que l'intervention des salariés et des syndicats est indispensable en raison de leur point de vue spécifique « *pour une mise en oeuvre concrète des principes de Développement durable [...] facteur essentiel pour avancer et contraindre à avancer* » (Cgt 75CFD27). Il invite le BC à prendre la bonne décision. A présent d'accord pour intervenir sur une problématique devenue internationale, L. Viannet écrit alors le 10 avril 1997 un courrier au Premier ministre A. Juppé pour obtenir des moyens financiers au même niveau que la quinzaine d'ONG prévues. A cette occasion, il rappelle la possible intervention des salariés dans l'entreprise;

« produire autrement, consommer autrement, réconcilier croissance économique, économies de nos ressources, respect et réparation de l'environnement, développement de l'emploi et progrès social, autant d'objectifs qui ne sauraient être atteints sans une intervention positive des salariés dans les entreprises en faveur de ces objectifs » (Cgt 75CFD27).

Malgré toutes ces interventions, il semble que ni M. Lamoot ni M. Dusart n'aient pu se rendre à New York selon nos sources et les souvenirs de M. Lamoot⁴³⁰.

La confédération reçoit également une invitation pour participer au salon Pollutec d'octobre 1997 qui se tient à Paris. Au cours de ce salon est organisée une rencontre « *Syndicats européens et développement durable* » à l'initiative de l'association 4D, l'IRES et la fondation Friedrich Ebert avec le soutien du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Des témoignages de syndicalistes allemands, anglais et italiens sont programmés. Les organisateurs considèrent le développement durable comme « *la recherche de stratégies permettant à nos sociétés de trouver une réponse à leurs trois grands déficits actuels : déficit de la répartition de la richesse économique, déficit du bien-être social, déficit de la protection du capital écologique* » (Cgt 75CFD20). De ce fait, ils considèrent que le développement durable « *concerne en premier champ les syndicats de travailleurs dont beaucoup sont eux aussi à la recherche de stratégies nouvelles, pour eux-mêmes et pour les secteurs et les pays dans lesquels ils exercent leur activité* » (Cgt 75CFD20). Cette rencontre est présentée comme un prolongement des Assises Nationales du développement durable et un point, 5 ans après Rio⁴³¹. M. Lamoot s'y rend avec un ou deux autres cégétistes pour « *montrer qu'on s'y intéressait* »⁴³². La difficulté réside dans la disponibilité des syndicalistes compétents comme nous l'a exprimé M. Lamoot ; le salon ayant lieu à Villepinte à côté de Paris, cela facilite leur présence. Il en fait un compte rendu écrit pour J. Magniadas le 7 octobre 1997.

« Cette initiative a connu un certain succès de participation. Elle a toutefois vérifié le besoin de travailler beaucoup plus concrètement sur ces questions.

⁴³⁰ Entretien avec M. Lamoot du 20 janvier 2015

⁴³¹ Cgt 75CFD20

⁴³² Entretien avec M. Lamoot du 20 janvier 2015

De ce point de vue, l'engagement de l'IRES comme co-organisateur de l'initiative est appréciable et me semble pouvoir constituer une piste pour un prolongement à ce moment du débat qui fut trop court et encore par trop général.

L'état d'esprit des syndicalistes présents à cet échange (Cgt – Cfdt – FO – Cgc) laisse à penser que des suites peuvent être envisagées, pourquoi pas au sein du programme de travail de l'IRES?

Il me semble que notre organisation pourrait en tout cas le proposer. J. Fraissinet, Directeur y semble assez favorable » (Cgt 397CFD25).

Même si la délégation confédérale participe sans grande conviction à ce salon, elle en ressort avec de nouvelles idées et notamment celles de coopérer avec les autres organisations syndicales.

Les rencontres avec le MNLE ne soulèvent pas non plus beaucoup d'enthousiasme de la part du secteur *Cadre de vie*. Celui-ci continue à rencontrer le MNLE sans que cela ne laisse à M. Lamoot un souvenir impérissable, les rencontres étant purement formelles selon lui⁴³³.

Une nouvelle sollicitation provient de l'Administration. Par un courrier du 3 février 1998, le Directeur Général de l'Administration et du Développement invite M. Dusart à désigner un membre participant à la nouvelle Commission des comptes et de l'économie de l'environnement dans laquelle trois sièges sont réservés aux organisations syndicales. Le rôle de cette commission est de

« stimuler et d'harmoniser la mesure des activités environnementales, de valider un constat annuel sur leur situation et de proposer des orientations pour le développement futur de l'information socio-économique environnementale. [...] Les syndicats de votre confédération et leurs membres dans le cadre de leurs actions pour la défense des salariés et de l'emploi sont amenés à se prononcer sur les questions de la protection et de la valorisation de l'environnement » (Cgt ESS4).

Un travail notamment sur la méthodologie est souhaité par le gouvernement. La première réunion est prévue pour le second trimestre 1998 et la Cgt nomme Vincent Fert pour la représenter sur ce premier mandat. Celui-ci inspecteur des Installations classées, n'est pas permanent de la confédération mais possède des compétences en matière économique et environnementale. Il est déjà présent dans le groupe confédéral *Environnement* depuis 1992.

Enfin deux publications à l'initiative de responsables confédéraux enrichissent l'action cégétiste pour l'environnement, un essai et une brochure.

L'essai en 1995 est le fait de G. Alezard secrétaire confédéral de la Cgt depuis 1982, L. Brovelli devenue administratrice de la Cgt et deux autres responsables syndicaux (Alezard et al., 1995). Dans le chapitre 2 de « *Faut-il réinventer le syndicalisme* », L. Brovelli rédige une partie sur les préoccupations environnementales qui devraient être syndicales. A qui veut la lire, elle écrit,

⁴³³ Entretien avec M. Lamoot du 20 janvier 2015

« de nombreuses causes peuvent expliquer tous les dysfonctionnements, accidents et déséquilibres. Pour l'essentiel, le risque environnemental le plus lourd réside dans la course au profit: c'est la logique de rentabilité financière qui guide les décideurs. Ce sont les stratégies d'entreprise, particulièrement des multinationales, dans les conditions de concurrence, de déréglementation et de rapports de forces du moment qui déterminent le choix des équipements, procédés, normes de produits et matériels [...] et ceci en toute souveraineté. Une telle logique financière ne favorise pas la sécurité et la protection de l'environnement. Au contraire, elle est source de bien des effets pervers: utilisation de l'environnement à de strictes fins publicitaires ou pour dominer le marché et imposer ses normes aux autres économies et entreprises; dépollution après coup (parce que cela ouvre de nouveaux profits), plutôt que recherche d'une conception de production intrinsèquement sûre et non polluante avec élimination des nuisances à la source, recyclages systématiques [...].

Les domaines d'intervention dans l'entreprise sont vastes: bataille pour les technologies propres (qui sont créatrices d'emplois), lutte contre la sous-traitance (qui multiplie les risques dans des installations qui n'autorisent pourtant pas le droit à l'erreur), action pour la qualification des hommes (qui exige formation et reconnaissance).

Transparence, libre accès aux informations concernant les procédés de fabrication [...] tout cela doit se substituer au secret industriel et permettre le contrôle des installations pour assurer une intervention efficace des salariés et des populations » (Alezard et al., 1995, p. 59 Chapitre 2 L' il sur tout ce qui bouge – On n'a qu'une planète).

L'impact d'un tel essai n'est pas connu mais vient s'ajouter aux lectures militantes; le choix d'un éditeur indépendant de la Cgt – Les éditions L'Archipel – favorise une diffusion au-delà de l'organisation syndicale de la Cgt.

Enfin courant 1998, une brochure est publiée par VO Editions de la Cgt, « *les chantiers du changement – rapport sur la situation économique et sociale* ». Un chapitre entier – le numéro 5 - porte sur le développement durable (*Environnement et société: le développement durable pp.161-188*). Elle est le résultat d'une recherche sur le thème du développement durable qui rassemble des chercheurs et des militants au sein du propre institut de recherche de la Cgt, l'ISERES (Institut Syndical d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales). Elle est effectuée dans le cadre d'une convention avec l'IRES, institut au service des organisations syndicales représentatives des travailleurs. Ce partenariat nous montre la reconnaissance du traitement par la Cgt du développement durable par des organismes extérieurs, même si au service des organisations syndicales.

Les interventions cégétistes de cette période après un abandon du champ de lutte pour l'environnement sont marquées par un renouveau, vers des lieux pour une action syndicale convergente et la publication d'une synthèse accessible au plus grand nombre.

2.5. Une dynamique d'intervention enclenchée pour une portée internationale et au niveau des entreprises (1999 – 2002)

Au congrès de 1999, le développement durable fait totalement partie des résolutions pour les années à venir. Un nouveau secrétaire confédéral V. Debeir prend en charge le dossier et un animateur G. Laugier est affecté à temps plein sur l'environnement. Des collectifs sont

créés pour traiter des sujets d'actualités impactant l'environnement tels le naufrage du pétrolier Erika et les tempêtes (décembre 1999). Ils analysent les situations et rédigent des propositions et revendications afin de publier des déclarations, alimenter le groupe Cgt au CES ou porter des contributions aux ministères concernés.

Comme à chaque arrivée d'une équipe, les premiers temps sont consacrés à la prise de poste, l'état des lieux et la définition d'axes d'intervention avant une possible rencontre d'interlocuteurs extérieurs à la Cgt.

En août 2000 par exemple, le secteur en charge de l'*Environnement – Espace Syndicalisme et Sociétés* - répond à une invitation de l'association 4D. Cette association invite de nouveau les ONG dont les organisations syndicales à la constitution d'un collectif associatif « *Rio + 10, sommet de la Terre 2002* » en vue d'avoir une position commune à proposer pour la France au prochain sommet. Au niveau des syndicats sont invités la Cfdt (Bobe et Olivier), la Cgt, la CFE-Cgc et Sud. A cette occasion, G. Laugier répond à un premier questionnaire de l'association 4D sur les actions du syndicat.

« Question : action prévue de votre organisation d'ici 2002 qui pourrait s'inscrire dans le projet « Rio+10 »

Réponse : les initiatives et les actions restent encore à définir mais s'inscriront dans une démarche unitaire, de rassemblement large et ouvert des acteurs de la société civile [...]

Question : remarques sur la démarche

Réponse : correspond à notre conception du rassemblement mais souhaitons dans un premier temps limiter notre engagement à un rôle « d'observateurs » jusqu'à l'élaboration du « texte officiel » et des projets de plates-formes » (Cgt 75CFD27).

Nous constatons ici que la confédération n'en est pas encore à l'action mais reste dans la réflexion pour une action unitaire. La première réunion est prévue le 21 septembre à Paris « *pour valider la démarche globale proposée* » par tous les acteurs français, associatifs, syndicaux. Sont invités également des représentants des ministères et le comité français du développement durable (CFDD⁴³⁴ dans lequel siège J. Tassard de la Cfdt). Il s'agit surtout d'un premier échange sur les valeurs communes du collectif associatif, les engagements de chacun en qualité de parties prenantes et la définition des actions à venir⁴³⁵. La Cgt ayant opté pour une démarche unitaire, G. Laugier s'investit pour amplifier la mobilisation syndicale pour l'environnement et le développement durable. La Cgt se voit finalement également conviée au CFDD car

« le Premier Ministre estimait nécessaire que tous les acteurs concernés par les diverses composantes du développement durable, les groupes majeurs définis à Rio, c'est-à-dire les ONG dont les syndicats, les entreprises, les scientifiques et les collectivités locales doivent s'organiser en réseaux d'actions, se concerter et approfondir un dialogue constructif avec les pouvoirs publics » (Cgt 75CFD19).

⁴³⁴ Créé début 1993, établi en son état actuel début 1996, le CFDD est un organisme consultatif indépendant, placé auprès du Premier ministre. Son secrétariat est assuré par le ministère chargé de l'Environnement, au budget duquel sont inscrits ses crédits de fonctionnement.

⁴³⁵ Cgt 75CFD27

Une douzaine de groupes thématiques sont créés pour rédiger des propositions et recommandations aux instances internationales regroupées dans le Livret blanc des acteurs français du développement durable qui sera présenté par le Comité français à l'occasion d'un colloque les 1 – 2 juillet 2002 à Rennes puis à Johannesburg. Ils comptent des cégétistes issus de fédérations ou de la confédération. G. Laugier participe au groupe *Responsabilité sociale et environnementale des entreprises*.

L'animateur participe encore au collectif *Rio+10* en vue de préparer le prochain sommet et rassemble en interne les militants compétents issus des Espaces traitant de l'économie et de l'international. Pour lui,

« ces collectifs doivent retenir toute l'attention de la Cgt. Ils sont des lieux de débats, d'échanges pluriels et d'initiatives où nous avons tout intérêt à être présents. Ces collectifs sont aussi reconnus et soutenus par les ministères concernés. Dans le cadre de la préparation des prochains Sommets de l'ONU, dont celui sur le Développement durable à Johannesburg en septembre 2002 notre présence dans ces Collectifs sera un atout supplémentaire pour la participation de la Cgt » (Cgt 142CFD4).

G. Laugier participe en sus à la déclaration syndicale européenne pour le prochain sommet grâce à sa participation à la CES - à laquelle la Cgt est affiliée depuis 1999 - dans le groupe de travail Environnement⁴³⁶. Il se rend à la réunion préparatoire de la conférence syndicale de Séville prévue en juin 2002 afin de préparer une contribution syndicale européenne pour le sommet à venir. Avec un responsable de la Cfdt, ils préparent un rapport introductif sur le thème *« fabrication et consommation durable de produits alimentaires »*. Au final, la déclaration commune s'intitule, *« le mouvement syndical européen et le développement durable dans la perspective du sommet de la terre, entre une stratégie européenne pour la qualité de l'emploi et la protection de l'environnement »* (Cgt 75CFD22). Ces positions sont ensuite coordonnées avec celles de la CISL et de la CMT. Est demandée entre autre la mise en œuvre du chapitre 29 de l'agenda 21⁴³⁷.

Ces participations à la préparation d'un événement mondial rendent l'échelon national plus accessible pour la Cgt. Elle peut enfin espérer être reconnue comme un interlocuteur compétent en matière de développement durable, donc en matière non seulement économique et sociale mais aussi environnementale. La confédération est effectivement sollicitée à deux reprises sur le rapport de développement durable. Une première fois par la ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement pour affiner un décret, puis par l'association EpE pour réfléchir avec des patrons au développement durable pour l'entreprise.

La ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, D. Voynet envoie le 14 février 2001 un courrier à B. Thibault qui est transmis jusqu'à l'Espace compétent, à savoir celui traitant de l'environnement. Elle souhaite une rencontre entre son conseiller technique et

⁴³⁶ Cgt 75CFD22

⁴³⁷ Lire le chapitre en annexe 7.

la Cgt concernant l'élaboration d'un rapport environnemental et social suite à l'amendement du projet de loi sur les nouvelles régulations économiques. Elle informe que

« le projet de loi sur les NRE s'est enrichi lors des discussions du texte au Sénat le 17 octobre dernier d'un amendement qui prévoit que le rapport annuel d'une société française [...] indique la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité » (Cgt 75CFD17).

Avant le vote du décret, elle souhaite obtenir un avis d'ici le 9 mars sous forme de *« propositions écrites de la Cgt détaillant les données qu'il vous paraît pertinent de retenir dans ce cadre »* (Cgt 75CFD17). Une entrevue a effectivement lieu entre G. Laugier et son conseiller technique V. Jacob. G. Laugier rédige une note pour répondre à l'appel avec en préambule, la vision de l'entreprise selon la Cgt comme *« une organisation, un agent productif ... qui implique de multiples acteurs et qui mobilise des ressources pour produire des biens et des services afin de répondre à des besoins »* (Cgt 75CFD17). Suite à l'entrevue, J. Moulin envoie par courrier une note plus détaillée sur *« les propositions de la Cgt concernant la liste et la présentation des informations qui devraient être requises en matières sociale et environnementale par le décret en conseil d'Etat prévu par le même texte »* (Cgt 75CFD21). Personne ne connaît l'impact de cette note⁴³⁸, à savoir si elle a été intégrée dans le décret qui ne sera pris que le 20 février 2002⁴³⁹ sous le gouvernement Jospin. Pour J. Moulin, *« même quand c'est repris, je vais vous dire très clairement, au niveau gouvernemental, il n'y a jamais les moyens d'efficacité. C'est ça le problème »*⁴⁴⁰.

La seconde sollicitation au niveau national provient d'un sociologue, H. Vacquin dans le cadre de sa mission pour EpE. Le projet de cette association est d'amener au dialogue et à l'échange les directions d'entreprises avec les organisations syndicales, sans se positionner sur le terrain de la négociation. Deux ou trois cégétistes vont se rendre à chacune des réunions dont la démarche choisie est *« une démarche auto-élaborante collective »* (Cgt 75CFD18). Les thèmes abordés sont la gouvernance, l'épargne salariale, la notation environnementale et sociale, l'effet de serre et le rapport de développement durable. Le système de management environnemental est un thème annoncé pour les réunions de 2003⁴⁴¹. Une synthèse du travail réalisé entre 2002 et 2004 paraît en octobre 2004 sous le titre *« Développement durable et dialogue entre les confédérations syndicales et le management des entreprises »* (Entreprises pour l'environnement, 2005)⁴⁴². Selon H. Vacquin en septembre 2002, *« globalement les syndicalistes se félicitent de l'existence de nos échanges et de l'esprit dans lequel ils se sont engagés »* (Cgt 75CFD21). Ils évoquent dans un compte rendu le souhait de

⁴³⁸ Cf. Annexe 8

⁴³⁹ Décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du code de commerce (qui correspond à l'article 64 de la loi NRE) et modifiant le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales..

⁴⁴⁰ Entretien avec J. Moulin le 4 mai 2015

⁴⁴¹ Cgt 75CFD28

⁴⁴² Le rapport est en consultation libre sur le site <http://www.epe-asso.org>

« présence du syndicalisme dans l'amont de la prise de décisions, comme dans le contrôle a posteriori de la conformité des mises en oeuvre aux décisions prises, fait désormais l'unanimité des quatre Confédérations. [...] Ceci n'est pas considéré comme une demande de co-décision mais comme la nécessité de contribution à l'élaboration des données de la décision qui sortirait le syndicalisme du seul statut de « brancardier social » a posteriori de la prise de décisions » (Cgt 75CFD21).

H. Vacquin résume la demande syndicale comme une « *démarche participative* » au lieu d'un « *management participatif exclusivement avec le personnel* ». Il écrit d'ailleurs dans la conclusion de l'annexe 1⁴⁴³ du rapport rendu public que

« la rédaction de ces rapports pourrait alors s'inscrire dans une démarche de progrès : implication des salariés dans l'élaboration des nouveaux critères de gestion, participation des salariés à l'élaboration du projet d'entreprise, association des instances de représentation du personnel. C'est dans cette mesure que les rapports gagneront en contenu et prendront davantage de sens » (Entreprises pour l'environnement, 2005).

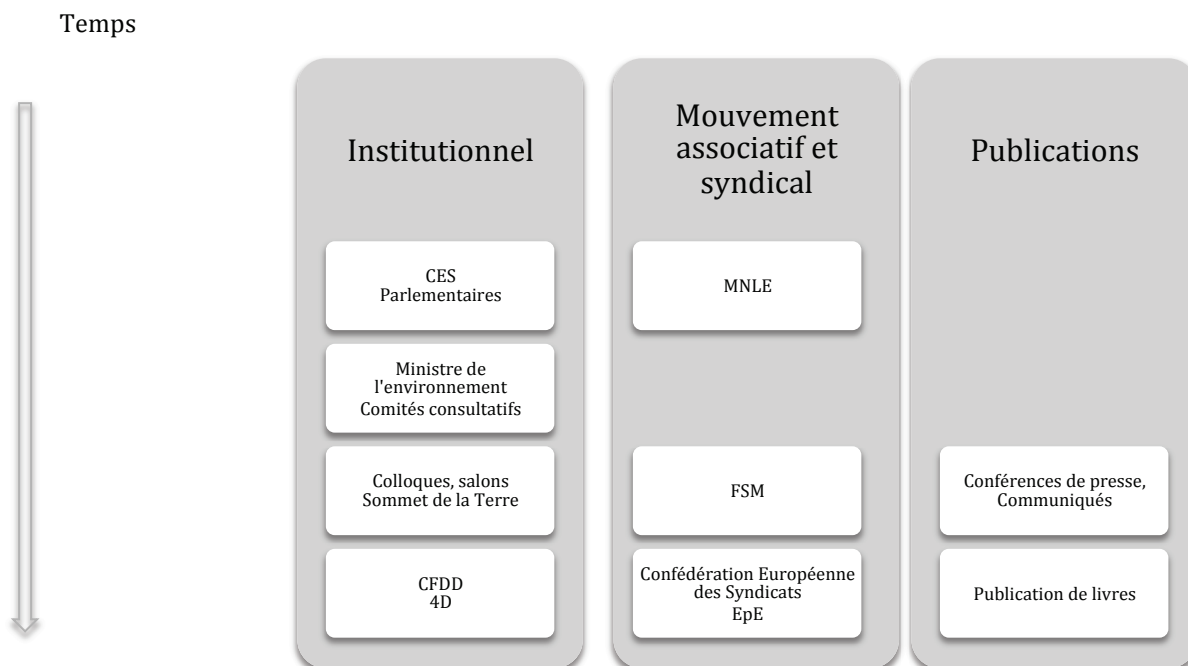
Par ailleurs, la catastrophe d'AZF occupe longtemps les militants cégétistes ; c'est essentiellement J. Moulin, ancien de la fédération de la Chimie, qui suit l'avancement du dossier à temps plein et non G. Laugier.

Avec la préparation du sommet de Johannesburg au CFDD, au collectif Rio+10 et à la CES, la confédération assiste à nombre de conférences, avance ses propres positions. Globalement, les propositions cégétistes ne sont pas dissonantes dans l'action unitaire. La sollicitation ministérielle s'amplifie petit à petit en parallèle rendant une légitimité à l'action syndicale.

Avec du temps et de l'argent pour couvrir leurs frais notamment de déplacement, les responsables confédéraux parviennent à répondre aux diverses sollicitations. La période est propice à un dialogue avec le ministère de l'Environnement notamment. Tout comme la Cfdt, la Cgt oriente ses interventions vers les lieux de pouvoirs et de consultation mais se voit toutefois interdire les conférences organisées par les associations écologistes. L'évolution de l'intervention cégétiste montre une continuité d'actions aptes à atteindre les pouvoirs législatifs et exécutifs. Si ces interventions relèvent des méthodes syndicales habituelles, elles varient aussi en fonction du profil des acteurs (Figure 26).

⁴⁴³ Annexe 1 « Pour une prise en charge Syndicats-Entreprises du Développement durable - Contribution interconfédérale »

Figure 26 - Chronologie de l'apparition des lieux d'intervention à la Cgt



Autant pour la Cfdt que la Cgt, la mise en évidence des lieux d'intervention ne peut pas être exhaustive, les compte rendus des participations n'étant pas toujours rédigés donc non présents dans les archives. Nous avons toutefois un large panorama des lieux d'intervention syndicale pour apporter des revendications et des propositions en vue d'améliorer la qualité de l'environnement dans et hors des entreprises mais aussi les conditions de travail et le contenu du travail. Ni mal aimées, ni beaucoup réclamées dans les années 1970 à 1990, les organisations syndicales se font connaître sur le dossier Environnement principalement à partir de la préparation du sommet de Johannesburg. C'est à cette époque qu'elles se rapprochent pour ne faire entendre qu'une seule voix. Dans tous les cas, les confédérations n'interviennent pas directement dans les entreprises, ce rôle étant laissé aux structures qui en sont les plus proches tels les sections syndicales d'entreprise, unions locales ou départementales, comités régionaux et parfois fédérations. Toutes les actions semblent converger vers les lieux de pouvoir au niveau national. Malheureusement l'efficacité syndicale est difficilement mesurable car les idées apportées par les confédérations, si elles sont reprises, sont noyées et agrégées avec celles de leurs interlocuteurs institutionnels, associatifs, issus des entreprises, au niveau national ou international. Enfin, les interventions fluctuent en fonction des compétences et des réseaux des acteurs confédéraux mais aussi de la possibilité de dialogue avec les ministres successifs. A l'issue de l'analyse d'une trentaine d'années, il s'avère que, passées les premières années après la création du ministère de l'Environnement, ce sont les ministres issus de partis politiques écologistes ou de gauche qui se sont montrés les plus ouverts. Notons également qu'à chaque changement d'équipe confédérale en charge de l'environnement, une ou deux années d'action sont perdues, ce qui correspond au temps pour être disponible et assumer totalement le mandat,

à celui pour faire l'état des lieux et prendre de nouvelles orientations en matière environnementale.

Figure 27 - Interventions à l'initiative syndicale ou sur sollicitations de partenaires

<i>+ Initiative syndicale</i>		<i>Sollicitation par +</i>
<i>Sommets de la terre</i>	<i>CES</i>	<i>Comités consultatifs</i>
<i>CFDD</i>	<i>ministère de</i>	<i>Colloques et salons à l'initiative</i>
<i>Conférences de presse</i>	<i>l'Environnement</i>	<i>ministérielle</i>
<i>Publications de livres</i>	<i>Parlementaires</i>	<i>Association 4D</i>
		<i>EpE</i>

CONCLUSION DU CHAPITRE

Les acteurs syndicaux en action pour l'environnement ne répondent pas toujours au profil idéal pour piloter ou animer la lutte à un niveau confédéral ; ils composent avec les moyens qui leur sont attribués, parfois maigres mais parfois plus généreux montrant les priorités syndicales. A partir du moment où une action pour l'environnement existe, si elle n'est pas facilitée par le fonctionnement confédéral, elle n'est pas non plus empêchée. Les multiples lieux d'intervention de ces acteurs convergent petit à petit vers les lieux de pouvoir – gouvernement et Parlement – en s'appuyant sur une sensibilisation des militants. Selon les périodes propres à chacune des deux organisations syndicales, la tendance est à la seule réponse aux sollicitations extérieures ou à des prises d'initiatives pour inciter les pouvoirs publics à supprimer les sources de dégradations de l'environnement. Leur souhait est en outre de participer au débat national et international sur l'environnement et elles finissent par unir leurs voix.

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

Au terme de cette troisième partie, nous savons que les confédérations ont considéré la nécessité d'intervenir pour l'Environnement, faisant face à leur responsabilité vis-à-vis des salariés. La question de leurs capacités et des modalités d'intervention ne s'est pas vraiment posée, vraisemblablement parce que dans l'ADN de ces organisations syndicales, depuis le début des années 1980 au minimum les expériences d'intervention se sont multipliées et sont considérées comme un devoir. De plus, il est plus facile pour des salariés de l'industrie de se former à l'analyse des causes d'accidents et aux éléments techniques de production qu'à l'économie et à la gestion financière, ce qui enlève un obstacle à l'intervention. Nous n'avons pas relevé d'hostilité à la culture technique contrairement au cas économique et comptable. Le

nombre d'acteurs est restreint ce qui ne les empêche pas d'occuper le terrain le plus large possible et aborder globalement un problème global. Toutefois la présence sur chacun des terrains n'est pas forcément ample. Les niveaux d'intervention choisis par les confédérations leur permettent au minimum de participer au débat national et international pour l'environnement, ce qui pourrait avoir un retentissement sur les actions militantes au plus près des entreprises. A ce stade, nous ne savons pas encore quelle intervention a eu lieu au niveau des entreprises. C'est ce que nous allons vérifier dans la quatrième et dernière partie de cette thèse.

PARTIE 4 – L’INCITATION DES MILITANTS A INTERVENIR DANS LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES

L'intervention dans les entreprises est du ressort des structures qui en sont territorialement proches et non pas d'une confédération ; aussi, cette dernière a moins d'effet direct sur les entreprises. Par contre, par des mesures d'assistance et un message clair sur les revendications confédérales, elle pourrait inciter à l'action. Face à un problème global, les confédérations Cfdt et Cgt ont décidé d'agir à tous les niveaux en convergeant vers les lieux de pouvoir afin d'être visibles sur le terrain de l'environnement et proposer un droit nouveau à l'environnement. Ce travail en amont facilite-t-il les actions des militants, les incite-t-il à agir ? C'est à travers la définition d'une politique syndicale face à une nouvelle problématique qu'est celle de l'environnement, que les militants peuvent se sentir incités à agir. Au-delà de la sensibilisation et de la formation par la presse syndicale, un cadre proposant assistance et protection aux militants est constitué par les confédérations.

Au final, comment les confédérations ont-elles pu intervenir dans la gestion environnementale des entreprises ? Les modalités d'intervention dans la gestion sont-elles renouvelées avec la prise en compte des problèmes d'environnement ? Les confédérations ont-elles revendiqué de nouveaux droits à intervention syndicale dans la gestion des entreprises ou ceux issus des lois sur le CE ont-ils été suffisants ? Nous terminerons cette partie avec une prise de recul sur les actions confédérales indiquant des acquis mais aussi quelques manquements qui ont émergé de nos recherches.

Figure 28 - Présentation de la quatrième partie

<i>Partie 4 -L'incitation des militants à intervenir dans la gestion environnementale des entreprises (1970 - 2002)</i>	
<i>Chapitre 7 - Le « penser global, agir local » des confédérations ou la création d'un cadre favorable à l'action des militants dans la gestion environnementale de leur entreprise</i> • <i>La définition d'une politique syndicale face à une nouvelle problématique</i> • <i>La constitution d'un cadre pour favoriser et faciliter la mise en mouvement des militants des CE et CHSCT dans les entreprises</i>	<i>Chapitre 8 - Pour un nouveau droit à l'intervention syndicale dans la gestion des entreprises</i> • <i>Relecture de l'intervention syndicale dans la gestion au regard de l'environnement</i> • <i>Conclusion des acteurs : des acquis et des échecs de l'action confédérale favorisant la prise en charge de l'environnement par les militants</i>

CHAPITRE 7 – LE « PENSER GLOBAL, AGIR LOCAL » DES CONFEDERATIONS (1970 – 2002) OU LA CREATION D’UN CADRE FAVORABLE A L’ACTION DES MILITANTS DANS LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DE LEUR ENTREPRISE

Lorsqu’une confédération est confrontée à une nouvelle problématique, elle évalue les enjeux de celle-ci par rapport aux travailleurs mais aussi par rapport à son projet de société et ses valeurs. Si le sujet nécessite une intervention syndicale, la confédération se donne alors les moyens. Le premier d’entre eux est l’affectation à un secteur confédéral de la problématique, avec pour objectif la mise en mouvement de toutes les structures syndicales; cela passe par la définition et la mise en œuvre d’une politique syndicale apte à mobiliser les militants jusque dans les entreprises. Cela signifie être actif autant auprès des institutions - dimension globale - influençant la sphère économique et sociale, qu’auprès de l’entreprise – dimension locale. La Cgt et la Cfdt ont tenu à considérer la problématique à partir de 1970.

SECTION 1 - LA DEFINITION D’UNE POLITIQUE SYNDICALE FACE A UNE NOUVELLE PROBLEMATIQUE

Pour inciter les militants à l’intervention dans la gestion environnementale des entreprises, les confédérations travaillent elles-mêmes en amont afin de déterminer une position syndicale vis-à-vis des problématiques environnementales. La définition d’une politique syndicale donne une orientation aux actions de l’ensemble des organisations du syndicat, sans qu’elle ne soit assujettissante. A partir d’un engagement sont proposés un cadre d’action et un plan d’actions, pour impulser la politique auprès des fédérations ou régions si celles-ci n’en ont pas encore. L’objectif est de mettre en mouvement toutes les structures syndicales. Dans un mouvement inverse, la confédération alimente son analyse par des enseignements tirés des expériences de terrain et des politiques existant déjà dans des structures syndicales. Une petite équipe d’acteurs réunis dans des groupes confédéraux Environnement rédige un programme que le secrétaire élu expose en bureau confédéral pour validation. Ce programme doit être encore accepté par un conseil national composé de représentants des différentes fédérations et régions. L’inscription d’une nouvelle préoccupation dans les résolutions d’un congrès signifie son acceptation ; son maintien dans les textes du congrès est plus délicat à interpréter. A la Cfdt comme à la Cgt, à partir des années 1970, une politique syndicale environnementale n’est pas toujours présente ; celle-ci dépend du travail effectif sur le dossier et de la détermination d’un acteur convaincu de sa nécessité. A partir de l’exploitation de nos sources documentaires, nous présentons ci-après la chronologie de la réflexion pour une politique syndicale environnementale dans chacune des deux confédérations. Nous mettons en garde le lecteur sur une confusion possible entre la politique confédérale pour l’environnement et la politique gouvernementale environnementale. La première est affaire de fonctionnement interne et de positionnement interne autant qu’externe alors que la seconde est le fait du gouvernement. Les

organisations syndicales restent dans leur rôle de contre-pouvoir en critiquant la politique du gouvernement; elles n'hésitent pas non plus à être force de proposition pour une politique gouvernementale respectueuse de ceux qu'elle défend.

1. Analyse globale et synthèse à la Cfdt pour une politique syndicale environnementale réaliste

Les archives cédétistes exploitées montrent une action prépondérante au niveau d'institutions sur la base de problèmes rencontrés localement, ou de catastrophes. Cependant, le travail confédéral peut rester inachevé si aucun acteur ne prend le temps d'impulser une analyse globale. La collecte d'informations, leur analyse et leur synthèse au niveau du secteur confédéral en charge de l'environnement est un processus long. A deux reprises, des secrétaires confédéraux relayés par les secrétaires nationaux se sont employés à définir des engagements et plans d'actions avec un réalisme croissant, capitalisant sur les expériences précédentes. Le discours confédéral et les revendications deviennent alors précis et recevables.

1.1. Le souhait de déterminer une politique syndicale pour le cadre de vie dès 1970

La Cfdt est reconnue pour sa sensibilité à la qualité du travail avec deux temps forts, à l'époque de la reconstruction de la France en 1945 puis en mai 68. Cette sensibilité se retrouve lors du 35^e congrès confédéral de mai 1970 qui inscrit la lutte pour le cadre de vie à son programme.

« Pour imposer la réalisation d'un cadre de vie humain, le Congrès engage les organisations confédérales à préparer sur ces bases la rencontre nationale des 4 et 5 novembre 1970 qui contribuera à mettre au point de nouvelles formes de luttes contre la dégradation du cadre de vie » (Cfdt 8H1456-document d'orientation du 35^e congrès confédéral 1970).

Cela fait naître le souhait d'une politique syndicale pour le cadre de vie; toutefois, le champ du cadre de vie doit d'abord être défini or, la confédération n'en dit rien au moment de la rédaction des textes du congrès. Aussi le secrétaire confédéral, M. Gonin, propose au groupe qui prépare la rencontre nationale dès le mois d'avril de

« procéder à la réflexion un peu plus approfondie sur ce que nous mettons dans le cadre de vie car il apparaît qu'une équivoque s'est créée autour de cette notion ambiguë. D'autant plus que la prise de conscience de l'importance de l'environnement s'est développée considérablement dans l'organisation, les ENO 1970/ 1971 vont se tenir sur ce thème, ce qui ne manquera pas d'avoir des répercussions sur notre rencontre de Novembre » (Cfdt 10DVS35).

Réunion après réunion, le groupe aboutit à la conclusion d'une différence de perception du cadre de vie entre la majorité des militants dans les organisations cédétistes et les rédacteurs des documents de congrès.

« La sensibilisation des organisations [...] est sans doute plus grande sur les nuisances que sur l'urbanisation. Cette dernière est perçue négativement, la ville contre la nature; ceci se reflète sans doute dans l'accueil de la politique de pavillons de Chalandon [...]. La discussion est revenue ensuite sur l'incompatibilité entre la société industrielle capitaliste et la création d'un cadre de vie humain; il

apparaît qu'il faudrait consacrer beaucoup de temps pour que cela soit bien compris dans le week end » (Cfdt 10DVS35).

Si pour les organisateurs, le cadre de vie correspond initialement au logement, au transport et aux équipements collectifs indispensables à la construction de la personnalité de chaque être humain, ils élargissent leur point de vue grâce aux divergences apparaissant dans le groupe de réflexion. Le problème des nuisances industrielles, à la fois à l'intérieur de l'entreprise et à l'extérieur, est rapidement soulevé. C'est ainsi que le champ du cadre de vie est considéré de manière large – du transport et de l'habitat à l'environnement naturel pollué et dénaturé par l'industrie mais aussi par les aménagements du territoire - ce à quoi les organisateurs ne s'attendaient pas. La rencontre confirme cette perception.

Ces nuisances sont racontées par la centaine de militants participant à la rencontre, issus de toutes les régions de France. Dans le discours de clôture, une première analyse globale de la situation est faite par J. Laot et le groupe confédéral, sans qu'une stratégie ne soit définie car, *« de l'action on tire les leçons, on analyse et on continue l'action à partir de cette expérience et ainsi de suite »* (Cfdt 8H1455).

Un terrain nouveau de lutte cédétiste est officialisé par le congrès avec la création du secteur *Cadre de vie* puis par celle d'une commission confédérale *Cadre de vie* en mars 1971. Cette commission suite à la rencontre nationale détermine un plan d'actions confédéral validé par le BN des 25 et 26 mars 1971. Pour une lutte *« contre l'exploitation et l'aliénation des travailleurs par le capitalisme dans le cadre de vie »*, elle propose d'

«- élaborer les revendications correspondant aux besoins et à la situation des travailleurs dans le domaine de la commission;

- préciser comment la stratégie de la CFDT orientée vers le développement de luttes et une prise de conscience globale, donc politique, peut être mise en oeuvre sur ce terrain à partir de la section d'entreprise et des UL;

- approfondir les motifs qui justifient l'intervention syndicale sur ce terrain;

- à plus long terme, afin d'aider les militants dans l'action, effectuer un travail de recherche sur différents aspects de la politique d'urbanisation qui devront faire l'objet d'une définition de leur conception par la CFDT dont :

- la ville

- le logement

- les services collectifs

- les équipements divers

- [...]» (Cfdt 8H1455).

Ce texte dessine le contour de la première politique syndicale pour le cadre de vie dans une période où la Cfdt aspire à un autre type de développement pour la société, vers un socialisme autogestionnaire. Cependant, nous remarquons que cette politique syndicale est plus

précise sur les champs du logement, des transports et des équipements collectifs que sur les nuisances industrielles dans et hors de l'entreprise. La préoccupation pour ces nuisances et la pollution est encore récente car elle ne date que des années 1950 pour les associations, et des années 1960 pour le gouvernement⁴⁴⁴.

Pour légitimer l'intervention syndicale, J. Laot commence à participer à des colloques réunissant des acteurs économiques et politiques ou syndicaux sur le thème des nuisances industrielles. Mais malheureusement, la politique syndicale n'a pas le temps d'être mise en œuvre ; très vite la commission connaît un fonctionnement restreint autour de deux permanents de la confédération et un permanent de fédération. La raison principale semble être l'éloignement géographique des autres membres. De plus, la secrétaire nationale en charge du Cadre de vie quitte le poste pour rejoindre le secteur *Action revendicative*. Ses compétences acquises sur les questions de pollutions industrielles vont être en partie perdues. Le cadre de vie reprend une définition centrée sur le logement correspondant aux champs de compétences des acteurs restant en poste.

L'analyse des situations de dégradation du cadre de vie après sa définition collective aurait pu permettre la construction d'une politique syndicale pour le cadre de vie mais, les nécessités du fonctionnement interne de la confédération et des carrières syndicales des responsables syndicaux en ont décidé autrement. La politique syndicale pour le cadre de vie était pourtant bien amorcée.

Dans la seconde moitié des années 1970, lors de la réflexion sur les « *Dégâts du progrès* » (CFDT, 1977), le problème de dégradation du cadre de vie est abordé de nouveau. Sont incriminés les progrès mobilisés comme finalités plutôt que comme moyens, progrès qui finissent par avoir un impact négatif sur la qualité du travail et sur l'environnement au sens naturel. La confédération de la Cfdt embauche en 1976 un responsable d'une UL pour l'affecter au secrétariat confédéral pour le cadre de vie affaibli par le départ de J. Laot et l'impossibilité d'un travail interfédéral, alors que les catastrophes industrielles se multiplient ; celles-ci nécessitent une réponse syndicale forte or le cadre de vie ne fait pas l'objet d'une politique confédérale à proprement parler. Le nouveau secrétaire confédéral rédige en janvier 1978 un « *rapport sur la prise en compte du cadre de vie par la Cfdt depuis les années 70* » (Cfdt 8H1464). Les champs d'action qu'il présente sont limités à la santé, au nucléaire. Le rapport nous apprend que l'action cédétiste future a pour objectif de rendre sa liberté au travailleur dans tous les secteurs de sa vie, au travail comme en dehors, à partir de l'entreprise. Il est choisi d'agir à partir de l'entreprise, celle-ci étant à la source du capitalisme. Les propos ne contiennent pas pour autant une politique syndicale aboutie. La lutte pour l'environnement et le cadre de vie n'est pas

⁴⁴⁴ La Commission de l'eau au Commissariat au Plan date de 1959, la Loi sur l'Eau de 1961 ; la loi cadre sur l'air date du 2 août 1961 mais ne verra jamais son décret d'application, ... (Boullet, 2006b)

isolée mais incluse dans la problématique de dégradation du travail et de la destruction d'emplois alors que la période connaît une montée du chômage.

La période ne semble pas vraiment propice à la mobilisation pour l'environnement. Après le départ de R. Poujade qui a créé le ministère de l'Environnement, les ministres se succèdent au rythme de quatre en trois ans, ce qui ne facilite pas la politique gouvernementale en faveur de l'environnement et du cadre de vie, ni une action confédérale.

1.2. La priorité du traitement syndical de la pollution sur l'élaboration d'une politique syndicale pour l'environnement (1976 - 1986)

Avec la prise en charge syndicale de catastrophes industrielles et de pollutions - des eaux notamment - le temps confédéral n'est pas à l'élaboration d'une politique confédérale pour l'environnement mais à celui d'une réponse rapide aux situations et, à l'élaboration de premières revendications. Le secteur *Cadre de vie* se contente dans un premier temps de collecter les informations relatives à ces catastrophes et laisse agir les structures locales. Puis, il joue le rôle de coordinateur entre les différentes fédérations ou structures syndicales régionales concernées par les catastrophes quand la situation se complexifie. De l'analyse collective, le secteur tire une synthèse en vue de proposer par la suite une généralisation des luttes.

En parallèle, le secrétaire confédéral F. Quieffin participe à la CES qui prépare en 1980 une première déclaration « *Programme pour l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement* » (Cfdt 8H1670). Pour la CES, « *le bien-être de tous les êtres humains doit constituer l'objectif final de toute politique. Toute production de biens et de services doit avoir pour but l'amélioration des conditions de vie et de travail de la population et non une recherche de profits à court terme ne bénéficiant qu'à un petit nombre de privilégiés. La réalisation de cet objectif nécessite que la politique du cadre de vie devienne partie intégrante de toute politique globale* » (Cfdt 8H1670). La Cfdt suit la même ligne. Peu après, le jeune secrétaire général du Syndicat National de l'Environnement (SNE-Cfdt), Y. Mérillon, encourage le secrétaire confédéral à définir des revendications pour une politique gouvernementale environnementale efficace⁴⁴⁵; il apporte l'expertise de son syndicat - rassemblant les personnels de l'environnement - sur les problèmes de dégradation de la nature (eau, air, forêt, mer) et les manquements du ministère de l'Environnement. Cette expertise sur le champ institutionnel de l'environnement - donc hors de l'entreprise - complète celle de F. Quieffin. Ce dernier connaît essentiellement l'environnement industriel avec ses pollutions, ses risques et les problèmes de santé des travailleurs. Mais ce travail commun n'aboutit pas à la définition d'une politique syndicale.

⁴⁴⁵ Cfdt 8H1464

La définition d'un plan d'actions n'est possible qu'à partir du moment où une analyse approfondie de ces phénomènes nouveaux est entreprise. La multiplication des incidents ou accidents industriels ayant un impact à la fois sur la nature et sur les travailleurs et riverains fait émerger cette analyse des risques.

A partir de décembre 1983, la création de groupes de travail s'intensifie. Pilotés par la confédération, ils réagissent à la multiplication des accidents et catastrophes industriels liés aux transports des matières dangereuses, aux risques industriels et aux déchets toxiques en analysant les situations à partir du positionnement de chaque membre du groupe. Ce travail débouche sur une analyse plurielle qui fait partie de l'ADN de la Cfdt. Un groupe composé de responsables syndicaux se réunit alors pour commencer à réfléchir à une politique cédétiste de l'environnement suite à une proposition du secrétaire fédéral de la fédération de la FUC, P. Bobe. Celui-ci, dans un courrier du 5 décembre 1983, propose à R. Bono, secrétaire national du secteur *Action sociale et cadre de vie*, la création d'un groupe de travail sur l'environnement au niveau confédéral. Dans le cadre de sa fédération, un groupe de travail sur les produits toxiques existe depuis 1974 mais ne suffit plus car « *le groupe fédéral a à répondre de plus en plus à des demandes institutionnelles (participation à des groupes de négociation technique, ex : valeur limite d'exposition, aide à la Confédération, groupe de travail ministériel, création de plaquette, etc.)* » (Cfdt 10DVS36) et non plus seulement comme prévu initialement aux sections syndicales. Ensuite, les militants de sa fédération ont pris l'habitude de rendre « *compte de leurs travaux aux niveaux confédéral et fédéraux, mais ces problèmes dépassent largement les activités de notre industrie et aucun lieu de confrontation avec d'autres fédérations n'est actuellement structuré. De plus aucune politique confédérale à long terme n'est définie* » (Cfdt 10DVS36). Pour sa fédération mais également pour le SNE-Cfdt, « *une coordination confédérale avec des moyens de centralisation et de débat nous paraît être un minimum pour préparer une politique confédérale avec des perspectives audacieuses nous permettant un débouché à l'extérieur des entreprises* » (Cfdt 10DVS36). Il propose ainsi une action au niveau confédéral. Les occasions à saisir sont à son avis nombreuses pour la Cfdt (future législation Seveso, mise en place des plans particuliers d'intervention, ...) ; mais, « *pour mener à bien ces quelques objectifs, il nous semble qu'un groupe de travail au niveau confédéral pourrait être mis en place, coordonnant les Fédérations (Transport, environnement ...) et les régions où se situent plus particulièrement les problèmes évoqués plus haut* » (Cfdt 10DVS36). Le secrétaire général argumente que « *ce domaine pourrait être dans les années à venir un tremplin intéressant pour l'action syndicale* » en terme d'emplois, de participation aux comités locaux et d'image de marque pour la Cfdt. Le secteur *Action Sociale et Cadre de Vie* en la personne de F. Quieffin répond favorablement à cette demande ; dès le 9 janvier, il répond « *qu'il est urgent de démarrer un lieu de confrontation et de coordination entre toutes les structures, afin d'élaborer des positions confédérales pour une politique de l'environnement* » (Cfdt 10DVS36). Ainsi, le groupe de travail confédéral pour réfléchir sur une

politique de l'environnement et élaborer des propositions voit le jour au début de l'année 1984. Ce groupe de travail rassemble des responsables syndicaux issus de la confédération, des fédérations de l'Environnement et de la Chimie pour l'essentiel. Il décide de « *faire le point des réflexions et des actions de chacun, [...] définir certains axes de réflexion, [...] faire le point sur nos présences (et de nos absences) dans les structures consultatives mises en place par le gouvernement (HCE, CNB, ...)* » (Cfdt 10DVS36). Du fait du calendrier, le groupe prépare aussitôt sa participation à un colloque international sur l'environnement qui se tient à Paris du 10 au 12 janvier 1984⁴⁴⁶, sur le thème « *les politiques de l'environnement face à la crise* » (SH n° 2007 du 8 mars 1984).

L'impulsion est à présent donnée pour recenser les actions, définir les axes de réflexion, inciter au débat sur l'environnement à la Cfdt, et prendre part aux débats dans toutes les instances qui traitent de sujets environnementaux. Très vite, fin août 1984, une réaction à l'actualité s'impose suite à l'accident du cargo Mont-Louis⁴⁴⁷ ; ce cargo transportait des fûts d'hexafluorure d'uranium au large d'Ostende en Belgique. Cet accident n'est pas le premier à concerner les transports maritimes de matières dangereuses. Son traitement au niveau confédéral est un bon exemple de la démarche cédétiste sur des dossiers incluant des problèmes environnementaux⁴⁴⁸.

Un nouveau groupe confédéral s'empare du dossier car très spécifique. Les premiers résultats indiquent que dans la gestion de crise, il existe des problèmes autour de la communication à la Cfdt. Les prises de position en interne et en externe divergent. La nécessité d'une politique syndicale à long terme s'impose petit à petit, au lieu de se limiter à des réactions au coup par coup à l'actualité. Par exemple, le groupe estime qu'il lui faut développer ses informations sur le « *régime de l'incident permanent et sur le travail des CHS, de nos organisations. C'est l'antidote du « spectaculaire » qui, en période de crise, masque tout le reste* » (Cfdt 8H1672 - réunion du 26 septembre 1984). Deux groupes de travail voient le jour pour faire face à cet accident, un groupe « *Information - sûreté* » piloté par J. Tassard, secrétaire confédéral *Economie-Energie*, et un groupe « *Transport maritime des matières dangereuses* » piloté par J. Fournier issu de la fédération de la Chimie⁴⁴⁹. Les premiers échanges sont riches en enseignements.

« *Un premier échange de vue entre les producteurs de produits dangereux (chimie, énergie nucléaire en l'occurrence) et ceux qui les transportent. Les discussions ont fait apparaître de très graves problèmes, voire des carences totales dans deux domaines : le domaine de l'information, le domaine de*

⁴⁴⁶ Organisé par le secrétariat d'Etat à l'environnement et l'association *Germes* (Groupe d'explorations et de recherches multidisciplinaires sur l'environnement et la société associant chercheurs de toutes disciplines et acteurs publics et privés comme un *think tank*; Jacques Theys en est le cofondateur). Il est proposé de faire un bilan et une prospective des conséquences de la crise sur les problèmes notamment de l'environnement et de dresser un panorama des politiques de l'environnement, proposer de nouvelles actions.

⁴⁴⁷ Pour une chronologie des pollutions accidentelles des eaux, voir le site du *Cedre* (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux), <http://www.cedre.fr>

⁴⁴⁸ Les citations ci-après sont toutes issues des Archives Cfdt 8H1671.

⁴⁴⁹ Cfdt 8H1672

la réglementation, de son application et du contrôle. Souvent d'ailleurs ces deux points sont liés, la mauvaise application de la réglementation étant parfois la conséquence d'un manque d'information sur les risques réels encourus. On constate que très souvent le transporteur ne sait pas ce qu'il transporte : transport routier, SNCF, maritime » (Cfdt 8H1671 - Activités du groupe confédéral sur « le transport des matières dangereuses » : notes de travail confédérales, comptes rendus de réunions, rapports, brochures d'information (1985 – 1989)).

Le champ est ici déjà élargi au-delà des seuls transports maritimes, et des premières carences sont identifiées. Chaque réunion du groupe de travail rassemble une dizaine de responsables syndicaux et les comptes rendus sont largement diffusés aux secteurs confédéraux *Energie* et *Entreprise*. Après le constat de carences dans les domaines de l'information et de la réglementation, les causes de ces carences sont recherchées. Sont identifiées collectivement, l'insuffisante prise en compte des risques inhérents au transport de produits dangereux, une réglementation parfois trop draconienne et surtout trop théorique, donc inapplicable. L'information sur la nature et les quantités des matières transportées n'est de plus pas dévoilée par les administrations et les industriels, y compris à ceux qui transportent ces matières. Le groupe décide d'informer le plus largement possible les populations en commençant par une « *expression publique* » à l'occasion de l'émission de débat télévisé « *Droit de réponse* » du 2 février 1985, émission polémique présentée par Michel Polac à une heure de grande écoute sur une chaîne nationale (TF1)⁴⁵⁰. Les retombées sont immédiates puisqu'Atochem réagit en commençant à protéger les conducteurs par « *une circulaire pour interdire aux conducteurs de se trouver aux postes de chargement / déchargement* ». Les salariés réagissent aussi et la syndicalisation à la Cfdt reprend un nouveau dynamisme autour de ces risques. Enfin « *une mission d'inspection interministérielle sur le transport des matières dangereuses va avoir lieu* », à laquelle le groupe cédétiste, fort de son expertise, espère bien participer. Les propositions cédétistes sont synthétisées dans un rapport « *Transports de Matières dangereuses – l'accident n'est pas une fatalité* ». Ce rapport explique que la Cfdt « *a volonté de débloquer la dangereuse inertie qui caractérise ce domaine d'activité* », puisqu'il concerne des vies humaines en danger – citoyens comme travailleurs; à son avis, l'économie est menacée par la mise en cause de l'outil de travail et l'environnement, par l'impact des catastrophes lorsque l'accident a lieu. La course au rendement est incriminée en premier. Sont ensuite exposées les causes de ces accidents et incidents et les dix propositions du groupe de travail qui ont été validées par la confédération et les fédérations concernées (celles des routiers, cheminots, marins, de la chimie, du nucléaire, de l'environnement). Ces propositions sont articulées autour de la responsabilisation des producteurs de matières dangereuses jusqu'à la livraison finale, de la multiplication d'études de sûreté, d'une réglementation applicable et appliquée et de la réduction des risques à tous les niveaux, y compris dès la conception du matériel de transport. La conclusion donne un rôle dans ce domaine aux organisations syndicales et notamment aux CHSCT, « *les mieux placés pour*

⁴⁵⁰ *Id.*

définir les mesures de sécurité les plus appropriées et faire en sorte que l'accident ne soit plus considéré comme une fatalité ». Le 13 novembre 1985 le rapport est envoyé à la ministre de l'Environnement (H. Bouchardeau), au secrétaire d'Etat chargé de la Prévention des risques naturels et technologiques majeurs (H. Tazieff), au ministre de l'Urbanisme (J. Auroux), qui l'accueillent favorablement et le font savoir à la confédération par retour de courrier. La confédération apprend dans la réponse de H. Tazieff qu'un audit interministériel, mené par le préfet Julia, est engagé avec des résultats attendus pour le début de l'année 1986. H. Tazieff annonce déjà que les premiers résultats sont proches de ceux de la Cfdt (responsabilisation, mesures spécifiques au transport, formation et information des acteurs). Cette convergence n'autorise cependant pas à évaluer l'impact des propositions syndicales sur l'audit interministériel. Le rapport de la Cfdt fait également l'objet d'une information dans les médias écrits⁴⁵¹ et audiovisuels⁴⁵². Le groupe Cfdt présent au CES, assemblée consultative de la République qui doit présenter des propositions dans le domaine, s'appuie lui aussi sur ce rapport. Ainsi une grande partie des idées va être reprise par le rapport *Girard* sur les transports de matières dangereuses, adopté à la quasi unanimité le 29 octobre 1986 au CES et transmis au gouvernement, à l'Assemblée nationale et au Parlement, en support à l'élaboration de textes législatifs. A l'issue de ce succès, dans un point au 14 février 1986 rédigé par un des participants du groupe *ad hoc*, la dissolution du groupe est annoncée car, « *de façon interne à la Cfdt, le groupe de travail TMD a provisoirement fini son travail* » (Cfdt 8H1671).

Cet exemple montre la démarche syndicale de réflexion collective qui débute par un constat, puis une analyse pour recherche des causes, ensuite la proposition de solutions et d'une contre-expertise, notamment auprès du gouvernement, sans pourtant y être invité. Une large diffusion du rapport est organisée auprès de la presse syndicale et au-delà dans les limites de l'intérêt des journalistes pour le sujet. L'expression de revendications est à lire à travers ces propositions. Cette démarche met à la fois en présence, la sauvegarde de l'environnement dans lequel vivent les salariés, et l'amélioration de leurs conditions de travail ; au lieu de les mettre en conflit, elle amène des solutions qui satisfont à la fois le travail et l'environnement. En identifiant l'origine des dégâts et les responsables, les acteurs cédétistes vont plus loin que la seule incrimination du capitalisme ou des directions d'entreprise à laquelle nous pourrions nous attendre de par leur rôle de contre-pouvoir. Ces acteurs vont de même au-delà de la seule revendication puisque des contre-expertises et propositions sont élaborées. Des ministères les étudient de près, constatant le sérieux avec lequel le dossier est traité, la qualité de l'expertise mais aussi la possible convergence d'idées. Des rencontres avec le ministre de l'Environnement ou de l'Industrie sont alors envisageables, simples déjeuners pour informer d'un nouveau

⁴⁵¹ *L'officiel des transporteurs, Liaison Transport et Equipement, l'Express, Syndicalisme Hebdo* in Cfdt - 8H1671.

⁴⁵² Lors de l'émission « *Histoire d'un jour* » sur FR3 autour du 20 mars 1986 sur les transports de déchets toxiques in Cfdt - 8H1671.

problème, ou délégation syndicale plus officielle pour apporter les revendications de la confédération. Puisqu'un certain nombre d'adhérents travaillent dans ces ministères, la veille informationnelle est facilitée et l'information circule vite.

Ainsi, le groupe confédéral Environnement qui a dû se scinder pour apporter dans l'urgence une réponse syndicale aux problèmes, n'a pas eu le temps de définir une politique syndicale ; il en a cependant posé les fondements. C'est à partir de ces expériences qu'une synthèse des expériences et analyses va pouvoir déboucher sur une généralisation des actions et des revendications, propres à la constitution d'une politique syndicale.

1.3. De la synthèse de l'expertise syndicale à l'élaboration d'une politique syndicale rendant « l'environnement vecteur principal d'un projet de société alternative »⁴⁵³ (1986 - 1992)

A la suite du dossier des transports de matières dangereuses ayant nécessité la disponibilité des responsables syndicaux, le groupe de travail sur l'environnement se réunit à nouveau fin 1986, avec des participants en capacité de transposer l'expérience en politique syndicale ; c'est alors que le secrétaire national en charge de l'environnement, J.-F. Trogrlic, participe au travail. Ce groupe a pour objectif de définir une « *nouvelle problématique pour l'environnement suite à la note de R. Lagarde⁴⁵⁴ [et de] rendre permanente la prise en charge* » (Cfdt 8H1669) de l'environnement à la Cfdt. Il en ressort la nécessité d'une nouvelle pratique syndicale, tout en continuant à organiser des groupes de travail *ad hoc* selon la réponse à apporter à l'actualité. A partir d'une définition de l'environnement, R. Lagarde rédige une note montrant la nécessité d'une approche générale et horizontale et incitant à une action syndicale offensive. Il écrit :

« L'environnement, c'est les conditions qui permettent le développement économique et l'activité productrice [...] et c'est aussi la valorisation des aspects extérieurs au travail [...]. L'environnement doit ainsi se percevoir comme à créer, à aménager et doit donc donner lieu à débat entre les différents partenaires de la vie économique et sociale » (Cfdt 47ES2).

Sont englobés dans sa définition, l'accès aux moyens de communication, l'appui scientifique et technique, le développement des rapports avec les collectivités et l'efficacité des services publics ou encore les loisirs gratifiants. Son approche est générale et horizontale, dans le sens où elle concerne toutes les politiques sectorielles. Sa définition donne une explication à l'orientation exclusive du débat institutionnel vers la protection de l'environnement naturel, excluant celui vers la sphère sociale pour laquelle un débat risquerait d'être réclamé. Selon lui,

« on imagine ainsi assez facilement pourquoi le refoulement sur l'aspect « défense de l'environnement » est plus ou moins consciemment opéré par les protagonistes institutionnels des rapports de force » (Cfdt 47ES2).

⁴⁵³ P. Bobe (Cfdt 3DVS9)

⁴⁵⁴ du laboratoire d'économétrie de l'école Polytechnique

Il appelle au niveau régional à opter pour une démarche plus offensive intégrant l'emploi, et à proposer une politique décentralisée d'aménagement du territoire. Il émet ensuite une hypothèse pour expliquer la difficulté des syndicats à se lancer dans une politique offensive, en raison de « *la mentalité syndicale générale d'abord d'intervention a posteriori, la difficulté d'appréhension dans le concret des problèmes généraux* » (Cfdt 47ES2). Pour R. Lagarde, les syndicats doivent prendre leur place dans le débat, notamment au niveau régional suite au mouvement de décentralisation, au risque de s'en trouver exclus.

En parallèle, F. Quieffin représente la Cfdt entre 1986 et 1988 lors de plusieurs colloques et travaux européens sur l'environnement à la CES. Il se rend ainsi à Dublin, du 8 au 10 juin 1988, à la table ronde européenne sur le rôle des partenaires sociaux dans l'amélioration de l'environnement. Cette rencontre est organisée par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail et rassemble une cinquantaine de participants internationaux sociaux (syndicats et employeurs), institutionnels, ONG (France, Belgique, Espagne, Allemagne, Irlande, ETUC, Finlande, Grande Bretagne), mais également un ministre de l'Environnement. F. Quieffin intervient dans le groupe qui a pour objet d'étude, « *Mécanismes pour coordonner la réflexion en matière d'environnement* », sur le thème de « *l'intervention syndicale dans la prévention du risque industriel et la sauvegarde de l'environnement* » (Cfdt 8H1670). Il fait part de l'expérience des syndicats cédétistes des fédérations Chimie et Nucléaire. Il réaffirme le souhait de la Cfdt de devenir un « *partenaire reconnu par tous les acteurs dans le domaine des conditions de travail. Aujourd'hui, la Cfdt entend maintenir et développer ses initiatives dans ce domaine (prévention du risque industriel et sauvegarde de l'environnement)* » (Cfdt 8H1670). Cette participation oblige la confédération à définir une position vis-à-vis de l'environnement, et permet de s'emparer d'idées d'actions mobilisables dans le cadre du groupe de travail confédéral.

Le groupe de travail fait émerger petit à petit la « *nécessité de prendre une initiative importante et spectaculaire en matière d'information du public et d'une capacité d'expertise sur les problèmes d'environnement, inventer une démarche syndicale de la prise en charge de ces problèmes* » (Cfdt 47ES2). Malgré la prise en charge actuelle et passée, « *un engagement Cfdt plus conséquent par rapport à l'importance des problèmes de l'environnement* » devient nécessaire. Deux pistes de travail sont proposées; une première au niveau interprofessionnel, et une seconde par l'élargissement de la définition de l'environnement pour lui donner une « *dimension moins protectionniste voire passéiste* ». Il s'agit de mettre en place « *une dynamique d'aménagement pour le cadre bâti, le développement local [car] les problèmes de l'environnement sont devenus des problèmes de société qui mettent en cause les fondements de la vie et de la santé de l'homme, la démocratie [...]* » (Cfdt 10DVS36). Pour pallier au manque d'information, le groupe réfléchit un temps à la création d'une « *association d'information et d'expertise sur les risques technologiques* » (Cfdt 47ES2); le projet est abandonné par peur que les militants ne se

détournent des activités syndicales au profit de cette association. De colloques en sessions de recherche ou rencontre nationale Cfdt sur les risques industriels, le groupe en arrive à organiser une session de recherche « *Risque industriel* » du 13 au 17 mars 1989 afin de « *définir une stratégie et des objectifs de travail pour la Cfdt sur l'environnement* » (Cfdt 21DVS11). Elle fait suite au colloque de Grenoble de septembre 1988, sur les risques industriels.

Cette session de recherche interne à la confédération rassemble dix-sept participants cédétistes d'horizons variés, parmi lesquels certains rejoignent pour la première fois la réflexion générale confédérale pour l'environnement. Cela permet d'avoir une analyse encore plus englobante des risques. Une réflexion sur la relation homme – travail – environnement et les multiples enjeux qui en découlent est proposée. Les conclusions de cette session aboutissent à la nécessité d'élaborer un programme d'actions syndicales sur l'environnement, en fonction des enjeux économiques, sociaux, démocratiques et internationaux, de proposer des objectifs de travail mais encore de travailler à des propositions sur les dossiers eau, forêt, effet de serre, risques industriels ainsi que sur la formation des militants. Autrement dit, il est nécessaire de « *rendre l'environnement vecteur principal d'un projet de société alternative* » (Cfdt 3DVS9). Un schéma complet d'organisation de la future mission se dessine en créant au niveau confédéral « *une cellule transversale qui intéresse l'ensemble des départements, [...] un groupe d'animation [...] fonctionnel et non représentatif* » (Cfdt 3DVS9). La mission est proposée à P. Bobe, issu de la fédération de la Chimie; celui-ci accepte. Il devient secrétaire confédéral alors même que le précédent secrétaire confédéral part à la retraite. Il a, à temps plein, à animer le secteur confédéral *Environnement* et à créer un groupe confédéral apte à définir une politique syndicale environnementale. C'est la première fois que la confédération consacre autant de moyens à l'environnement ; les précédents acteurs couvraient plusieurs thématiques, dont le logement.

P. Bobe fournit un travail passionné, continu et conséquent qui permet au BN de s'emparer du problème de l'environnement lors d'un point de séance de décembre 1990, « *l'environnement depuis quand et jusqu'où ? Un enjeu économique, social, démocratique et international* », puis au CNC, en janvier 1991, sur une journée entière.

Dès son arrivée à la confédération en janvier 1990, il organise des réunions interrégionales et interfédérales sur le thème de l'environnement entre fin janvier et mi-mai 1990. Dans le courrier d'invitation, il joint un document « *Réfléchir et agir sur l'environnement – développer une pratique Cfdt* », avec une grille de questions à travailler. Dans cette note est exprimée la nécessité d'une « *meilleure prise en charge plus offensive de ces problèmes. [...] Au-delà de l'enjeu politique évident, il constitue un enjeu économique et d'aménagement du territoire qui recoupe les questions de l'emploi et des conditions de travail* » (Cfdt 21DVS11). Ces consultations permettent au groupe confédéral *Environnement* d'établir une synthèse des idées et des propositions, d'« *être en mesure de proposer des objectifs de travail à ses équipes, être en*

capacité de faire des propositions sur des dossiers tels que l'eau, la forêt, l'effet de serre, les risques industriels » (Cfdt 21DVS11). Ce travail est concomitant à celui du gouvernement sur un « Plan vert » ou « plan à long terme pour l'environnement », rendu public au cours de l'année 1989 ; son adoption par le Conseil des ministres est prévue pour juin 1990. Ce plan, pour la Cfdt, est une opportunité de débattre de l'environnement, quand bien même elle n'est pas invitée par le gouvernement.

« C'est sans aucun doute un inconvénient mais cela nous laisse le champ libre pour une réflexion plus large et plus riche [...]. La confédération entend au cours de ce trimestre réunir les régions et les fédérations pour débattre sur des propositions à faire lorsque nous serons consultés, réfléchir à la constitution de relais régionaux, examiner les structures, les relations à établir avec la confédération (information, formation) dans l'objectif d'assumer plus visiblement et durablement sur les problèmes de l'environnement, les responsabilités qui résultent de ses objectifs de transformation de la société, et notamment de changement de travail. Les terrains d'intervention sont multiples. Des priorités doivent être mises à jour par chacune des organisations et par la confédération elle-même. La Cfdt doit aussi analyser et préciser les modalités d'intensification de sa prise en charge de ces problèmes. Nous devons enfin, sur la base de notre expérience syndicale, proposer des moyens pour une meilleure efficacité de l'action de l'ensemble des acteurs de la société » (Cfdt 21DVS11).

Dans la nouvelle rubrique *Environnement de Syndicalisme Hebdo*, le 15 février 1990, sous le titre « *Environnement, la Cfdt lance son plan vert* » (n°2295, p.6), P. Bobe explique aux militants le nouveau plan d'action confédéral pour l'environnement. Il reprend l'historique des réflexions de la Cfdt sur l'environnement, depuis 1977 jusqu'à la session de recherche de 1989, et justifie la prise en charge des risques industriels;

« le moment est venu de mettre en oeuvre les propositions élaborées à cette session et pour cela de mieux identifier et faire vivre les réseaux Cfdt. Il s'agit [...] de mobiliser l'ensemble de l'organisation sur tous les aspects de la prévention des pollutions et des risques ainsi que sur les problèmes de protection de la nature » (SH n°2295).

Le Plan Vert annoncé par le gouvernement est

« une opportunité pour opérer le changement d'échelle que la Cfdt concocte pour sa propre action. Pour tout à la fois faire passer les actions et les réflexions syndicales de la Cfdt dans le plan gouvernemental en élaboration et contribuer à l'initiation d'un débat dans le pays, se donner les moyens d'une intervention durable et structurée » (SH n°2295).

L'auteur présente alors le rôle de la confédération, et notamment de la cellule Environnement qu'il anime;

« au niveau national, la Confédération doit informer, former, impulser, coordonner, valoriser l'action de toutes les structures Cfdt qui participent à la prise en charge de ces questions. [...] Objectif : alimenter les militants en textes confédéraux, échanges d'expériences Cfdt, textes de lois commentés et « bonnes feuilles » » (SH n°2295).

Nous retrouvons ici le plan d'action né de la session de recherche « *Risque industriel* » des 13-17 mars 1989.

De notes en notes, le secrétaire confédéral synthétise, conceptualise et développe une approche cédétiste de l'environnement. Il use de son droit à l'achat de livres auprès du service documentation de la confédération pour enrichir ses notes. Cette prise de recul est

indispensable selon lui, pour intervenir dans des groupes de travail ou réunions, convaincre les militants mais aussi des non militants⁴⁵⁵.

En avril 1990, le travail collectif formalisé par P. Bobe aboutit à la proposition dans une note, d'une « *politique de négociation articulée autour de l'environnement* », dont le programme d'actions est déjà présenté en mars 1990 lors de la rencontre avec le DGB⁴⁵⁶. Il revendique le développement de l'information du public et des salariés, leur consultation, la formation des salariés et plus de prévention pour éviter les accidents. L'information et la consultation nécessitent l'extension des missions des CHSCT aux problèmes de l'environnement, la mise en place de lieux de concertation et l'élaboration d'un bilan écologique⁴⁵⁷ propre à fournir un état des lieux environnemental et donner un plan pluriannuel d'amélioration de l'entreprise; ces informations constitueraient une base aux débats et négociations des salariés dans l'entreprise. La politique contractuelle qu'il revendique amènerait la possibilité de négocier au niveau des conventions collectives ou des accords de branche, le droit d'intervention des CHSCT dans l'environnement et l'accès aux informations périodiques ou annuelles, comme le bilan écologique des entreprises. Ensuite, il propose une formation dispensée par le patronat et pas seulement par les syndicats. La Cfdt est alors le seul syndicat à organiser des formations sur les risques industriels, la sécurité et les conditions de travail. Il souhaite élargir le débat et la démocratie à tous les niveaux, pour une meilleure prise en charge des problèmes de l'environnement dans les entreprises, mais aussi au niveau régional. Dans les entreprises, l'environnement pris en main par les CE serait facteur de changement.

« Un CE soucieux de protéger l'environnement aura d'abord à convaincre les dirigeants et les salariés du bien fondé de cet objectif. Intégrer dans la gestion quotidienne de l'entreprise le facteur environnement amène à en modifier les objectifs. En effet cette « nouvelle gestion » repose d'abord sur un bilan critique. Partir d'un examen de la situation sans préjugés aboutit à une modification des objectifs et des comportements. Les choix et les priorités se font sur un compromis entre une bonne protection de l'environnement, l'augmentation des coûts de fonctionnement, les retombées positives pour l'entreprise en matière d'image de marque, d'économie d'énergie, d'amélioration de la sécurité » (Cfdt 21DVS11).

En intégrant la gestion quotidienne de l'entreprise, le facteur environnement permettrait une nouvelle gestion avec des choix de critères plus seulement financiers, mais aussi environnementaux et sociaux. Aussi, afin que l'ensemble des structures syndicales de la Cfdt s'empare de ces revendications, un *Plan confédéral de formation syndicale à l'environnement* est élaboré pour la période 1993 – 1995 ; son objectif est de « *former les militants pour qu'ils soient capables d'intervenir avec des compétences sur les problèmes de l'environnement à partir et en tenant compte des réalités industrielles* » (Cfdt 21DVS11). L'enjeu est alors de donner des outils

⁴⁵⁵ Entretien avec P. Bobe du 12 mai 2014

⁴⁵⁶ Cfdt 21DVS11

⁴⁵⁷ Cf. Annexe 6 - Cfdt - Genèse du bilan écologique à la Cfdt (1990)

pour négocier et de former des militants. Selon P. Bobe, en interne tout le monde était d'accord pour élargir la tâche des CHSCT⁴⁵⁸.

Finalement, au BN des 19 et 20 décembre 1990, l'environnement est à l'ordre du jour; une présentation, rédigée par P. Bobe, porte le titre « *L'environnement depuis quand et jusqu'où? Un enjeu économique, social et démocratique, la situation française* ».

Figure 29 - Extraits de la note « l'Environnement, depuis quand et jusqu'où ? »

Enjeu économique : « la détérioration [de l'environnement] va changer les modèles économiques des décennies passées. Pour les Etats et les instances supranationales, il est temps d'évaluer précisément l'impact et le coût des dégâts provoqués, d'esquisser les contours d'une nouvelle croissance non destructrice des milieux naturels et donc de mettre au point des instruments économiques. Pour le court terme, des mesures du type taxes, redevances, impôts, vont être élaborées et adaptées au genre de pollution provoquée et à l'identité du pollueur. Cela aura des effets importants sur les acteurs sociaux économiques qui seront amenés à fabriquer, à utiliser, à consommer les produits d'une autre manière. [...] »

Enjeu social : « il est trop souvent considéré [...] que respecter l'environnement exerce une influence défavorable sur le niveau d'emploi. Certes cela est vrai dans certains cas, mais dans d'autres la protection de l'environnement va de pair avec la protection voire le développement de l'emploi. [...] Prendre en compte la dimension sociale c'est aussi être attentif aux inégalités [...] qui peuvent être accentuées par la façon dont sont traités les problèmes écologiques. [...] »

Enjeu démocratique : « la démocratie n'est pas à développer que dans la cité mais aussi dans l'entreprise. C'est là tout le sens des propositions que la Cfdt a fait pour le PNE. [...] »

Enjeu international : « Tous les pays sont touchés avec des conséquences dramatiques liées à l'explosion démographique pour les pays du Tiers monde ». « L'enjeu est considérable car la lutte contre certaines pollutions ne sera effective que si les Etats acceptent d'agir ensemble dans la même direction. [...] ». (Cfdt 21DVS11)

La présentation est reprise du 22 au 24 janvier 1991 au CNC, lors d'une journée entière consacrée au dossier environnement. J.-F. Trogrlic, secrétaire national à l'environnement en est le rapporteur ; il donne une synthèse des débats de la journée pour la presse syndicale (Cfdt 21DVS11). Ce débat est annoncé en couverture de *SH* n°2339 du 17 janvier 1991 sous le titre « *L'environnement, un enjeu social, démocratique et international. Des questions, des réflexions pour le Conseil national de janvier* ». A l'issue du CNC, un compte rendu est publié dans *SH* n° 2340 du 7 février 1991, « *L'environnement dans tous ses débats* », à partir du rapport de J.-F. Trogrlic. Ce rapport est un succès, puisque « *le contenu a recueilli l'accord quasi-unanime des représentants des régions et fédérations* » (*SH* n° 2340), c'est-à-dire une trentaine d'organisations⁴⁵⁹. La journée est ponctuée par une table ronde rassemblant des représentants du ministère et des élus locaux, et par des débats qui ont montré que le thème de la préoccupation environnementale est partagé par un certain nombre de structures à la Cfdt.

⁴⁵⁸ Entretien avec P. Bobe du 10 janvier 2014

⁴⁵⁹ 150 à 220 personnes venant des URI et des fédérations

L'article dans *SH* décline les enjeux à travers des exemples très précis. Les enjeux économiques liés à la montée en puissance de la protection de l'environnement font apparaître écolo-marketing et label vert, problème de l'internationalisation de coûts des pollutions et principe pollueur-payeur insuffisamment adapté aux pollutions transnationales et globales. Sous un autre aspect, la protection de l'environnement favorise la modernisation de l'outil industriel et le développement technologique ou pousse au développement de nouveaux produits (exemple de la voiture propre). Les enjeux sociaux englobent *« l'action sur la santé au travail et pour la protection contre les nuisances directes ou diffuses qui fait partie intégrante de l'action syndicale, a des conséquences directes sur la protection de l'environnement »*, la qualité de vie *« dans l'habitat, dans l'aménagement du territoire »*. Ces enjeux questionnent l'emploi, entre une gestion moderne et des impératifs écologiques. L'article explique ensuite l'enjeu démocratique aux lecteurs qui seraient frappés d'amnésie⁴⁶⁰ ou pour les nouveaux militants, en indiquant le *« risque réel de confiscation du débat par le politique et les scientifiques. Il y a une tentative de gérer par le haut, entre spécialistes avérés ou qui se sont autoproclamés. A ce niveau, la reconnaissance du rôle du salarié expert de son travail et de son environnement proche, sa responsabilisation dans cette voie sont essentielles pour lutter contre cette dérive »*. Enfin, au niveau de l'enjeu international, sont rappelées *« trois évidences : la pollution n'a pas de frontière, la planète terre est unique dans le système solaire et nous vivons dans un espace fini »*. Le lecteur apprend également par cet article les initiatives syndicales locales et fédérales, telles la mise en place d'un observatoire de l'environnement sur la cote d'Armor par l'URI Bretagne et l'expérimentation des premiers bilans écologiques d'entreprise, la participation de la Cfdt en Alsace à la réflexion sur les déchets basée sur l'étude des possibilités d'utilisation des anciennes mines de potasse, ou encore la création d'un observatoire de l'eau en Loire-Atlantique par le syndicat Interco⁴⁶¹. Un colloque sur l'environnement est en préparation dans les fédérations FUC, FGE et FGA⁴⁶² pour 1990 et 1991. Il n'y a dans ce discours aucune feuille de route, mais plutôt une démonstration de la nécessité d'une intervention syndicale dans la gestion environnementale, un cadre de réflexion et l'exemple d'initiatives locales.

A ce stade, le plan d'action prévu lors de la session de recherche de mars 1989 pour accélérer la prise en charge syndicale de l'environnement par la Cfdt se réalise; il avait été dit l'*« intérêt de « passer » à la CE puis au BN voire CNC rapidement pour proposer et présenter l'intérêt stratégique et les propositions de prise en charge de nos préoccupations »* (Cfdt 3DVS9) et voici à présent le débat entériné au CNC. Ainsi le congrès confédéral d'avril 1992 valide le volet

⁴⁶⁰ Une référence est faite à l'absence précédente de débat sur le choix de politique énergétique et du nucléaire en France dans les années 1970.

⁴⁶¹ INTER pour « intérieur » et CO pour « collectivités locales » regroupant les agents des collectivités territoriales et de plusieurs ministères dont celui de l'Intérieur.

⁴⁶² Fédérations de l'Energie, de l'Agroalimentaire

environnemental de l'action syndicale. Les textes du congrès exposent la politique syndicale pour l'environnement à trois reprises⁴⁶³.

« Sur l'environnement, notre action a eu pour objectif de lier cette question au maintien et à la création d'emplois. Elle s'est traduite par des rencontres sur les risques industriels, la sécurité nucléaire, l'eau. Elle a eu des prolongements sur le plan international dans le travail commun avec le DGB. Elle a obtenu des succès sur le plan législatif. [...]. [Pour les trois années à venir] pour la Cfdt, les problèmes de l'environnement doivent faire l'objet de négociations avec le patronat et les pouvoirs publics. Cette politique contractuelle doit favoriser la prévention et s'attaquer aux causes et non aux seuls effets de la pollution. Elle doit s'accompagner d'une politique d'information et de formation des salariés. Il s'agit d'intégrer la protection de l'environnement dans les conventions collectives et l'activité des CE et des CHSCT. Mais si l'action dans l'entreprise est nécessaire, elle ne suffit pas. Il faut la prolonger sur le plan régional car le poids de l'aménagement du territoire, le développement industriel et agricole, a des conséquences sur l'économie et le cadre de vie des régions [...]» (SH supplément au n°2402).

La résolution « *Politique d'action* » votée par 13 469 votants sur 19 924 résume l'appel à l'action ; « *l'amélioration du cadre de vie quotidienne, la sensibilité à l'environnement suscitent l'intérêt des salariés et appellent une implication plus forte du syndicalisme* » (SH supplément au n°2402). A présent, la protection de l'environnement devrait être négociée et intégrée dans toutes les activités syndicales à la Cfdt; la politique confédérale pour l'environnement validée par les instances dirigeantes confédérales est largement diffusée auprès des militants et des adhérents. Composée de revendications, de propositions dans un Plan Vert, d'un plan de formation, elle s'offre à qui veut l'entendre.

1.4. Une politique syndicale environnementale intégrée dans les actions syndicales pour le développement durable au risque de l'oubli (1992 – 2002)

Si le message cédétiste est à présent clair, il va peu changer les années suivantes; P. Bobe laisse le poste à H. Catz, issu du CEA et de ce fait plus spécialiste des problèmes de l'énergie et du nucléaire que de l'environnement au sens large; ce dernier dispose surtout de moins de temps à la confédération (un mi-temps environ). Le secrétaire national en charge de l'environnement, J.-F. Trogrlic, se préoccupe également de l'international et intègre totalement le travail de P. Bobe dans ses positions et dans la notion de développement durable. Il exprime les problématiques de développement durable à partir d'un triangle présentant les conflits entre les performances économique, sociale et la protection de l'environnement ⁴⁶⁴. Ce travail de fond sur l'environnement permet finalement d'aborder le développement durable naturellement, les piliers du social et de l'économique étant déjà bien connus des cédétistes. L'environnement perd alors son autonomie ; la politique syndicale en sa faveur devrait disparaître au profit d'une politique pour le développement durable.

⁴⁶³ Dans le rapport général que J. Kaspar, secrétaire général de la Cfdt, présente (p.5 SH supplément au n°2402 du 30 avril 1992), dans les perspectives des trois années à venir (p.7) ou encore dans les résolutions pour une politique d'action votées à 70% (p. 35).

⁴⁶⁴ Cf. définition de l'environnement à la Cfdt dans le Chapitre 3 Section 3

Un *Plan de travail environnement 1992/1993* très précis, à la manière de la feuille de route à l'origine de la création de la cellule *Environnement* lors de la session de Bierville en mars 1989, est rédigé par J.-F. Trogrlic, P. Bobe et H. Catz le 27 juillet 1992 pour l'année à venir. Il représente un élément fort de la politique syndicale.

Figure 30 - « Plan de travail environnement 1992/1993 »

« *Plan de travail environnement 1992/1993* » (dossier du secteur Action économique – emploi puis Département Vie en société sur l'environnement (1984 – 1993) - Cfdt 10DVS36)

« A partir des quatre objectifs définis dans le schéma directeur :

- analyser les dimensions sociales et économiques des politiques de l'environnement
- protéger l'environnement sur les lieux de travailleurs
- développer et structurer une action régionale sur l'environnement
- participer à la réflexion et à l'action internationale sur la protection de l'environnement.

Les propositions de travail de la section environnement pour la période 2^o semestre 92 / année 93 sont les suivantes :

- travailler sur les dossiers précis (eau, air, déchets) avec les fédérations et les régions en réunissant des militants ayant des compétences sur les dossiers traités
- traiter et diffuser l'information, animer le groupe confédéral environnement, répondre aux demandes des structures
- travailler dans les institutions en particulier dans les commissions environnement du XI^o Plan, suivre les travaux de l'Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie, de l'institut français de l'environnement
- contribuer à la réflexion collective de l'organisation en analysant la stratégie et les objectifs des mouvements et des associations écologistes
- élaborer un document sur Energie / eau qui présenterait les positions et l'état de la réflexion de la Cfdt sur l'ensemble des problèmes posés. Ce document serait soumis au débat du BN au cours du 1^{er} semestre 93. Le groupe confédéral environnement serait chargé de l'élaborer
- travailler sur le dossier Bilan écologique / audit environnement / politique patronale, sortir un document sur le sujet pour la fin de l'année 92
- engager une réflexion sur la formation Environnement à l'usage des militants syndicaux. Plusieurs pistes sont à explorer
- travailler avec l'INPACT sur le couple santé au travail / environnement dans l'objectif d'élaborer une session de formation (1^{er} semestre 1993)
- mettre au point un module confédéral de formation à l'usage des militants insérés dans les structures inter-professionnelles (2^o Semestre 92)
- faire un montage audio-visuel sur l'environnement et l'entreprise dans le courant de l'année 93
- organiser un colloque sur Entreprise et Environnement
- continuer à travailler sur la prise en charge dans les conventions collectives du thème environnement ».

Le plan est précis mais rien ne nous indique qu'il a été suivi, d'autant plus que P. Bobe prend en charge de nouvelles fonctions. H. Catz ne dit pas avoir mis en œuvre ce plan ; il a plus avancé sur son terrain, l'énergie⁴⁶⁵ ; de plus, les archives sont muettes sur la réalisation de ce plan excepté les formations. Un plan confédéral de formation syndicale est effectivement rédigé pour 1993-1995 et prend en compte pour la première fois l'environnement. Pour l'année 1993, le département *Vie en Sociétés*, en charge de l'environnement, propose une « *formation environnement pour les militants insérés dans les structures interprofessionnelles – développement*

⁴⁶⁵ Entretien avec H. Catz du 4 septembre 2014

de la dimension géographique des problèmes de l'environnement; appréhender la gestion de l'environnement par thème (eau, air, déchets) et les resituer dans un ensemble géographique » (Cfdt 47ES4). Ce sera en réalité non pas une mais deux formations qui seront proposées.

La quasi absence d'actions pour l'environnement se lit dans les textes du congrès de 1995 ; ils sont effectivement pauvres en référence à l'environnement ou au développement durable. Tout au plus, le rapport général présenté par la secrétaire générale, N. Notat, rappelle la nécessité d'agir pour l'environnement, comme le présente la résolution générale, intitulée « *La mondialisation de l'économie conduit à penser et agir autrement* ».

« Pour la Cfdt le parti pris de la solidarité est sans frontière. [...] La solidarité oblige à mener une action politique plus déterminée et plus vigoureuse de nos gouvernants. [...] une action qui porte sur [...] les normes de travail, sur les droits sociaux fondamentaux, la protection de l'environnement [...] » (SH n°2545 du 13 avril 1995, p.10 rapport général)

« §291.1 - Au niveau international, ces exigences doivent s'appliquer tout autant aux normes de travail, aux droits sociaux fondamentaux, à la protection de l'environnement [...] » (SH n°2545 du 13 avril 1995, p.48 résolution générale)

Quant au congrès de 1998, s'il ne relate aucune activité pour l'environnement ou le développement durable, il aborde ces deux champs dans deux résolutions, lui donnant une double perspective, sur le sens des objectifs syndicaux et sur le défi face à la mondialisation.

« Missions et fonctions du syndicalisme confédéré : le sens de nos objectifs : le projet syndical :

§203 - Le développement solidaire et durable appuyé sur la croissance, une redistribution plus équitable des richesses et le droit au travail, constituent le socle de la cohésion sociale, condition essentielle d'un renforcement de la démocratie » (SH n°2725 du 5 janvier 1999, p.53).

« Le syndicalisme face au défi de la mondialisation : pour un développement solidaire :

§2.14 - La question de l'environnement est révélatrice de l'état du monde et de conflits potentiels compte tenu des intérêts en jeu. La protection de l'environnement et le développement durable passent par des transformations majeures des technologies, de la production et des modes de vie, notamment dans les pays les plus riches. En particulier la question de la nature et de l'évolution de la production énergétique doit être réexaminée. Des normes internationales sont indispensables. [...] Les organisations syndicales ont un rôle indispensable à jouer en lien direct avec la protection de la santé et de la sécurité des salariés et des populations » (SH n°2725 du 5 janvier 1999, p.80).

A son retour sur la thématique du développement durable, P. Bobe reprend ses dossiers, dont certains n'ont pas beaucoup évolué depuis son départ. Nous n'avons aucune archive confédérale sur cette époque, mais P. Bobe, lors d'un entretien⁴⁶⁶, a décliné une partie de ses activités. Délégué *Energie Environnement*, il est en charge de l'environnement, du développement durable et de la RSE. Il travaille toujours avec H. Catz, rejoint par J.-P. Bompard assistant auprès de J.-F. Trogrlic. P. Bobe poursuit en 2002 une partie du plan de 1992/1993 avec un travail sur le bilan écologique, dont le principe se retrouve dans la loi NRE (2001). Pour répondre à l'actualité, il prépare ensuite le sommet mondial de Johannesburg (2002). Cependant

⁴⁶⁶ Entretien avec P. Bobe du 12 mai 2014

il ne semble toujours pas exister à la confédération la définition d'une réelle politique syndicale de développement durable ; au mieux, le plan précédent pour l'environnement est poursuivi.

En lien avec le bilan écologique et la politique patronale environnementale, P. Bobe accepte de participer à une expérience menée par un sociologue, H. Vacquin, pour l'association *Entreprises pour l'Environnement* (EpE); elle consiste à mettre autour d'une table des syndicalistes et des directeurs de l'Environnement de grandes entreprises déjà sensibilisées à la problématique environnementale, non pour négocier, mais pour échanger des points de vue sur la gestion environnementale des entreprises⁴⁶⁷. A cette occasion, le dialogue porte sur le rapport de développement durable et, le secrétaire confédéral propose de co-construire ce nouveau rapport (directions – syndicat de salariés) ; mais sa proposition, même expérimentale, n'est pas retenue⁴⁶⁸. Par ailleurs, la Cfdt répond à la demande d'audition pour le projet du décret de loi NRE (article 116) présentant les indicateurs environnementaux et sociaux, en février 2001 (ORSE - EPE, 2004). Dans ces deux situations, P. Bobe se base sur ses travaux antérieurs pour un droit à l'environnement négocié, dont le bilan écologique, et sur son expertise accumulée depuis ces vingt dernières années de militantisme dans la chimie.

Le sommet de Johannesburg, en 2002, est l'occasion d'inscrire la Cfdt dans la réflexion collective pour un développement durable, autant syndicale que française. Elle participe à la rédaction des déclarations de la CES pour le sommet et à celle de la CISL, « *Le monde que nous voulons* », mais aussi à la délégation française pour Rio. Les syndicats demandent la création d'institutions internationales à vocation environnementale et l'attribution d'un rôle aux syndicats, ce que la Cfdt revendique depuis plusieurs années. L'action est à ce moment plus politique que pragmatique, coupant les acteurs de la base militante.

C'est vraiment au congrès de 2002 que la protection de l'environnement et le développement semblent tout à fait intégrés dans les actions syndicales. Si l'activité identifiée pour les quatre dernières années est maigre – signature du manifeste du *Club Convictions* – la résolution sur le *Travail de qualité* pour les années à venir est plus précise.

« *Un travail intéressant et développant les capacités personnelles [...] la Cfdt s'inscrit dans une politique de développement durable alliant respect de l'environnement* » (SH n°2892 du 21 juin 2002, p.60).

Ensuite, dans la déclaration finale de la Cfdt, « *Le monde que nous voulons* » - qui ressemble en partie à celle de la CISL au sommet de Johannesburg - la Cfdt montre sa préoccupation pour « *un monde plus équitable et solidaire* » et pour « *un monde qui préserve l'environnement* ».

« *Nous nous inscrivons avec d'autres dans une stratégie de développement durable : un développement global, soucieux de déterminer partout le plus juste équilibre entre croissance économique, responsabilité sociale et protection de l'environnement. Cette démarche implique l'existence et la*

⁴⁶⁷ Cgt 75CFD21

⁴⁶⁸ Entretien avec P. Bobe du 12 mai 2014

défense d'une vie démocratique riche et continue [...] » (SH n°2892 du 21 juin 2002, p.89 « un monde plus équitable et solidaire »).

« Nous voulons un monde qui préserve l'environnement

[...] Il est urgent de mettre en place des institutions internationales à vocation environnementale dotées de pouvoirs de sanction effectifs. [...] La Cfdt soutient les ONG qui réclament la mise en œuvre à brève échéance des accords de Kyoto tout en s'élevant contre les usages protectionnistes qui pourraient être faits des normes internationales en la matière. [...] la Cfdt fait pression sur les multinationales pour qu'elles s'engagent à « produire propre », à économiser les ressources naturelles et à stimuler une culture de consommation plus responsable» (SH n°2892 du 21 juin 2002, p.91).

Les positions confédérales sont également exposées dans un livre « *Développement durable, l'avenir de la planète* » (2002). Sa rédaction est pilotée par P. Bobe et relève de son initiative personnelle. Il décline les trois piliers du développement durable sans surprise, en proposant six principes à mettre en œuvre ; les principes de transversalité (vision globale, approche systémique), de précaution, de participation, de subsidiarité (débat à plusieurs niveaux les plus appropriés), de responsabilité et de solidarité. Il conclut ainsi :

« par son intégration dans tous les secteurs de la société française, par son ouverture au monde et sa réflexion collective, la Cfdt affirme sa capacité à être un acteur du développement durable, soucieux de déterminer partout le plus juste équilibre entre croissance économique, responsabilité sociale et protection de l'environnement » (Bobe, 2002, p. 130).

Voilà une carte de visite et des arguments pour tout cédétiste voulant s'engager dans la voie, d'autant plus que ce livre à destination d'abord des militants et syndiqués est lu au-delà⁴⁶⁹.

L'environnement est à présent totalement intégré dans le développement durable, ce qui signifie qu'il n'existe plus de politique syndicale spécifique pour l'environnement, mais seulement une politique de développement durable (Figure 31). Le risque est de voir un des piliers du développement durable en masquer un autre; pour la Cfdt, le risque est d'être de nouveau cantonné par ses interlocuteurs au pilier social, alors qu'elle développe son expertise également sur l'aspect économique et environnemental.

Les acteurs confédéraux permanents de la Cfdt ont participé à la réflexion européenne syndicale sur l'environnement puis le développement durable, depuis les premières préoccupations pour l'environnement de la confédération en 1970. Le contexte syndical de cette fin de période est favorable au niveau international. En 2002, la politique confédérale environnementale est intégrée dans la politique pour le développement durable et la RSE. D'une posture critique contre le capitalisme et la société de consommation dans les années 70 qui la

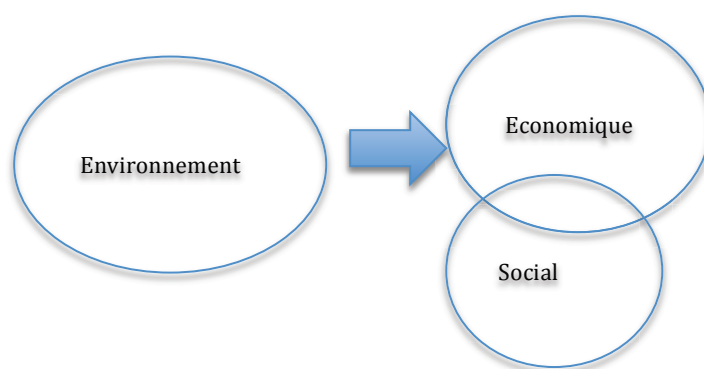
⁴⁶⁹ Entretien avec P. Bobe du 12 mai 2014 ; il est publié au moment du congrès de 2002 à environ 2000 exemplaires d'après son auteur.

rapprochait du courant d'altérité économique, la Cfdt est plus proche en 2002 de l'écologie industrielle, acceptant le capitalisme à condition « *d'engager le système industriel dans une réforme de ses pratiques environnementales* » (Vivien, 2005).

La définition d'une politique syndicale propre à impulser une action syndicale de masse est un long processus. De la consultation par quelques acteurs syndicaux des militants syndicaux issus d'organisations internes diverses naît un fatras d'idées et d'informations qui doit être ordonné et analysé. Enrichies par les réponses aux catastrophes et accidents industriels, ces informations servent à la production de synthèse d'où sont tirés le contour du champ d'action, des revendications, des propositions aux décideurs, des plans d'actions confédéraux et des plans de formation. Une dernière prise de recul confédérale formalise la politique. Si un des maillons vient à manquer, la politique confédérale n'aboutit pas. Formalisée à la Cfdt dans les années 1990, elle prend tout son sens en perdant son autonomie et en étant intégrée aux diverses politiques confédérales, pour le social, l'économique, l'international ou le démocratique.

La politique syndicale recèle des revendications qui portent notamment sur la législation; certaines vont aboutir avec l'élaboration de la loi du 31 décembre 1991 donnant plus de prérogatives environnementales aux CHSCT. Elles participent à la constitution d'un cadre à l'action militante pour une prise en charge syndicale de la gestion environnementale dans les entreprises. Des positions sur l'environnement et le développement durable sont proposées par le secteur confédéral. Reste à les communiquer et les faire comprendre pour impulser une action militante dans les entreprises.

Figure 31 - Cfdt : l'environnement à intégrer à l'économique et au social



2. L'inutilité d'une politique syndicale pour l'environnement à la Cgt

La définition d'une politique confédérale pour l'environnement est incertaine à la Cgt, la confédération ne souhaitant pas dissocier le cadre de vie ou l'environnement des autres terrains de luttes. Pour la Cgt, les besoins des travailleurs doivent être globalement satisfaits par

l'économie, que ce soit en terme de pouvoir d'achat, de conditions de vie ou d'environnement naturel.

2.1. De réponses ponctuelles au souhait d'une politique confédérale pour l'environnement (1970 – 1982)

Les années 1970 sont celles de réponses aux sollicitations de la confédération par des militants sensibilisés aux questions environnementales du fait de leur situation locale ou leur réflexion. En l'absence de réflexion confédérale, les réponses ne peuvent pas refléter une position confédérale, même si elles s'inscrivent dans les valeurs cégétistes. La confédération est plutôt affairée à la construction d'une ligne sur la politique énergétique et sur la nécessité du développement de l'énergie nucléaire répondant aux besoins en énergie; elle n'est pas encore sensibilisée à ce qu'elle nomme le « hors travail », car toujours très axée sur le productivisme. J.-L. Moynot propose de formuler des revendications et des positions pour la Cgt, aptes à orienter une politique gouvernementale de l'environnement, mais cela s'arrête au souhait. Il l'écrit tout de même dans un article dans *Le Peuple* (n°913 1-15 mars 1973) intitulé « *Les limites de la croissance et l'avenir de l'humanité* ». Cet article est publié suite à la parution du document *Mansholt* diffusé au début de l'année et aux travaux réalisés par une équipe du MIT à la demande du Club de Rome sur le problème à l'échelle mondiale des « *limites à la croissance économique* ». L'article, relativement complet, explique le courant d'idées dans lequel s'inscrit le Club de Rome, l'erreur commise dans le document *Mansholt* et critique le rapport du MIT. J.-L. Moynot propose ensuite des pistes de réflexion sur le dossier pour la Cgt.

« Nous avons encore beaucoup à faire en ce qui concerne des problèmes comme la pollution et plus généralement l'environnement et le cadre de vie.

La critique concrète du VI° plan en matière d'équipements collectifs a été faite. Mais la réflexion sur les problèmes évoqués dans cet article a l'avantage certain de rappeler qu'il faut chercher les véritables solutions non seulement en réaction à la nocive politique actuelle mais aussi plus fondamentalement en partant d'une analyse des besoins des travailleurs et de leur évolution, et des conditions économiques concrètes.

Cela permet à la fois de mieux formuler les revendications immédiates et de tracer les orientations concrètes d'une politique qui s'intègre dans les objectifs et la logique du programme commun de la gauche.

Des études sont entreprises dans ce sens, notamment sur les problèmes du logement et de l'aménagement du territoire. Nous pensons en dégager des conclusions qui servent d'appui à une définition plus précise des positions de la CGT pour qu'elle soit en mesure de faire pleinement face à ses responsabilités dans la période qui vient » (Le Peuple n°913 du 1-15 mars 1973).

Les questions environnementales restent jusqu'en 1982 de la responsabilité de J.-L. Moynot et de ce fait ne sont pas intégrées à celles du cadre de vie, problématique pour laquelle est créé un secteur confédéral en 1978. Ceci ne permet pas une réflexion élargie pour une politique syndicale pour l'environnement, même si l'approche cégétiste du nucléaire tient

compte de la préservation de l'environnement. Ainsi, il faut attendre le 41^e congrès de juin 1982 et sa préparation pour que le Cadre de vie soit pris en charge à la confédération et que lui soit rattaché le champ environnemental. J.-L. Moynot quitte la confédération à cette époque. Le programme d'action du congrès intègre le cadre de vie en invitant à

« améliorer et promouvoir la qualité de la vie

Le cadre de vie est un élément déterminant la qualité de la vie des hommes des différentes couches de la population. La qualité de la vie tant au plan individuel que familial et collectif dépend d'un certain nombre de facteurs. Parmi eux la santé considérée globalement est un élément essentiel [...] possibilité de se développer au maximum dans toutes ses dimensions.

Ainsi conçue la santé est en partie déterminée par le cadre de vie qui englobe nombre d'aspects tels le logement, le transport, l'environnement, la culture, etc.

[...] La Cgt entend prendre toute sa place dans cette grande bataille pour la qualité de la vie, développer son action avec tous ceux qui agissent de façon conséquente et réaliste » (Le Peuple - Programme d'action Congrès 1982 p.836 – Partie I - Répondre aux besoins des travailleurs).

La rédaction du programme d'action est concomitante à la participation de la confédération à la création du MNLE. Un secrétaire confédéral, A. Véronèse, est invité à se joindre au bureau du mouvement; il prononce à ce titre le discours de clôture du congrès de création, en novembre 1981. La Cgt s'investit dans ce mouvement et ses objectifs et le fait savoir ;

« nous voulons être un mouvement qui unifie et agit en toute indépendance de qui que ce soit, avec nos prérogatives, de façon très diversifiée et permanente sur de multiples sujets qui font le cadre de vie et l'environnement » (Le Peuple n°1122 du 16 au 31 décembre 1981).

Une secrétaire confédérale élue par le congrès de 1982, L. Brovelli, est affectée au nouveau secteur confédéral *Cadre de vie* créé afin d'impulser et animer des luttes sur l'urbanisme (transport, logement, architecture) et l'environnement. Une politique confédérale environnementale portant sur les problèmes à tous les niveaux (national, départemental, local) de l'organisation syndicale est souhaitée. L. Brovelli l'exprime devant une quinzaine de personnes lors du BC du 23 mars 1983, au cours duquel la question du Cadre de vie est à l'ordre du jour. Elle rappelle le programme d'action voté au dernier congrès, présente les actions passées et précise ce que doit être l'action de la Cgt en matière de cadre de vie et d'environnement. Ce rapport à la direction confédérale est le fruit du travail de sa nouvelle équipe entourée de permanents des fédérations. Le passage devant le BC est une modalité classique de compte rendu du travail d'un secteur confédéral. L. Brovelli détaille l'objectif du nouveau secteur d'activité de la Cgt dans le rapport à la direction confédérale, dont de larges extraits sont publiés dans *Le Peuple* (n°1157); il s'agit

« - de couvrir un champ d'activité qui jusqu'ici avait été délaissé par le mouvement syndical ou dans lequel nous n'intervenions que ponctuellement : l'aspect hors travail a été laissé de côté pour tout ce qui a trait à l'urbanisme (hormis le logement au travers du 1% logement [...])

- de lier l'aspect hors travail à l'utilisation dans l'entreprise de la force de travail.

Pour intégrer l'aspect cadre de vie dans l'activité revendicative quotidienne, nous ne partons pas de zéro:

- les luttes menées sur différents aspects du cadre de vie sont multiples,

- la prise en compte de ces questions figure dans les Programmes d'Action des Fédérations et unions départementales,

- l'organisation de colloques sur le logement, la santé témoigne des préoccupations des organisations de la Cgt dans le domaine du cadre de vie.

Il s'agit de trouver les meilleurs moyens pour que nos organisations qui osent prendre en compte les questions du cadre de vie dans l'activité revendicative quotidienne parviennent à impulser et animer les luttes dans ce domaine en rapport avec les besoins exprimés et la sensibilité de l'opinion » (Le Peuple n°1157).

Elle donne plus loin une définition de l'environnement, intégré dans le cadre de vie.

« Ce ne sont pas seulement les espaces verts. Ce sont les phénomènes de pollution de tous ordres, les risques technologiques. C'est l'habitat et le cadre de vie qui sont plus globalement des facteurs d'atteinte à la santé des travailleurs » (Le Peuple n°1157).

La question du passage à l'action et de la définition d'une politique confédérale pour le cadre de vie et pour l'environnement est également abordée au BC.

« La question qui se pose maintenant, c'est comment rendre concret notre travail c'est-à-dire pas seulement être présents par une étude, car des groupes de réflexion existent, une Commission confédérale Cadre de vie va être mise sur pied qui comprendra, outre les représentants des Fédérations, d'autres secteurs confédéraux (Economique, MOI, Social, CE, Economie sociale ...), des Régions et Unions départementales, mais il s'agit de voir comment porter ces problèmes partout en profondeur. Il faut des forces, du monde, des actions, des initiatives, à tous les niveaux (national, départemental, local). C'est une dimension de l'action syndicale à faire intégrer à toutes nos organisations y compris les Fédérations et particulièrement nos structures territoriales. Bref il s'agit de s'engager en grand sur des questions qui préoccupent de plus en plus les travailleurs » (Le Peuple n°1157).

A ce stade, la problématique du cadre de vie devrait être intégrée dans les actions confédérales, mais aussi à tous les niveaux de la Cgt. La réponse positive du BC se devine à travers le foisonnement d'actions du secteur des mois suivants; en effet, le secteur formalise des revendications, organise des formations, développe une rubrique *Cadre de vie* dans la presse syndicale, travaille à réunir une commission confédérale. Les premières revendications confédérales pointent la nécessité de formation, d'information et de droits à l'intervention en la matière par les IRP.

A présent, les grandes orientations et les positions de la Cgt sont formulées, mais leur mise en œuvre est semée d'embûches comme nous le voyons ci-après. Cette politique confédérale, d'autres l'ont souhaitée tel ce représentant de la Cgt qui siège dans un comité consultatif créé par le gouvernement, le CSIC ; il exprime dans son compte rendu de la réunion

plénière du 24 février 1982 envoyé à L. Brovelli, non seulement la nécessité d'une politique syndicale mais aussi sa diffusion.

« Je pense qu'il serait souhaitable que la confédération s'exprime par écrit auprès du ministère de l'environnement pour :

- préciser notre orientation politique en matière d'environnement sur ce sujet à savoir,

** participation des organisations syndicales et représentants des travailleurs dans les instances où sont traitées ces questions d'environnement de sûreté et de sécurité,*

** mise en place de moyens suffisants en homme et matériel pour maîtriser les situations de crise au niveau des entreprises et des services publics.*

- faire évoluer la réglementation dans un cadre rigoureux en s'appuyant sur le projet de circulaire du sous groupe II et du mémento Sûreté et sécurité d'établissement dangereux du groupe V ;

- de formuler par écrit les éléments techniques qui figurent dans les synthèses et qui corroborent notre orientation politique en matière d'environnement » (Cgt 411CFD5).

Cette réaction fait suite à la confrontation lors de la réunion avec des représentants de la Cfdt qui ont vraisemblablement présenté une position syndicale structurée. Pour le cégétiste,

« compte tenu de l'état d'avancement des travaux du groupe et aussi de la récupération faite par la Cfdt des idées que la Cgt a émise dans les différentes réunions [...] » (Cgt 411CFD5)

Ce qu'il prend pour une récupération d'idées ne serait-il pas tout simplement une convergence d'idées ? Nous n'avons remarqué à cette période aucun contact ni échange sur le sujet entre les deux organisations syndicales.

Alors que des commissions *Cadre de vie* sont déjà formées dans les régions (Lille, Amiens, Annecy)⁴⁷⁰, la première réunion de la commission confédérale *Cadre de vie* se tient finalement les 11 et 12 octobre 1984, soit plus de dix-huit mois après l'annonce de sa création lors du BC de février 1983. Malgré maints courriers et relances adressés depuis mai 1983 aux participants présumés issus d'UD, de régions et fédérations, la participation à cette réunion est faible selon R. Déjardin⁴⁷¹, animateur de cette commission. Il décline le plan d'action en introduction; une mise à jour du cahier des revendications doit être entreprise pour « *faire émerger les problèmes vitaux de l'environnement, du logement, des équipements* » en passant par une consultation sur la vie des salariés dans l'entreprise mais aussi sur son lieu de vie privée puisque « *le cadre de vie, c'est toute la vie des salariés* » (Cgt 358CFD1).

« Tout cela exige une intense coopération et cohérence entre Fédérations concernées, Union Départementale, Régions, Secteurs Confédéraux [...] nous continuons à aider au plus près ces UD, Régions et Fédérations en examinant ensemble les problèmes posés, avec nos moyens limités mais avec beaucoup de volonté commune » (Cgt 358CFD1).

Cette commission se veut élément charnière entre les structures syndicales et la confédération, afin d'établir la correspondance entre les réalités du terrain, les besoins des travailleurs et la politique confédérale. Le souhait de soutenir l'élaboration d'une politique

⁴⁷⁰ Cgt 411CFD8

⁴⁷¹ *Ibid.*

confédérale pour l'environnement est ici bien présent, d'autant plus que la préparation du prochain congrès de novembre 1985 approche. Dans les textes du 42^e congrès est inséré outre le rapport d'activité depuis le dernier congrès de 1982, un programme d'action en matière d'environnement. Il est demandé qu'

« outre les revendications en matière d'hygiène, de sécurité, de conditions de travail, que la compétence et la mission des CHSCT soient étendues à l'ensemble des problèmes d'environnement. Cela suppose notamment une information complète des représentants du personnel et des salariés sur toutes les nuisances liées à l'activité de l'entreprise ;

- un renforcement conséquent des moyens de contrôle des entreprises à hauts risques (installations classées dangereuses) ;

- des créations de postes, pour les inspecteurs des établissements classés et la réforme des pratiques administratives de contrôle ;

- des mesures efficaces et contraignantes pour faire respecter les normes maxima de bruit et l'abaissement de ces normes, ce qui suppose un réel effort pour réduire le bruit à la source en lien avec les possibilités d'insonorisation ;

- des mesures efficaces pour réduire la nuisance et les risques dans le domaine de l'utilisation des produits et techniques dangereux, les conditions de rejet, de transport, de stockage, de traitement et de recyclage des déchets ;

- des investissements pour lutter contre toutes les pollutions et nuisances industrielles, les solutions ne doivent être retenues qu'après consultation des salariés et des populations concernées ;

- une gestion des ressources et notamment des ressources naturelles, fondée sur la recherche de l'efficacité économique et sociale ;

- l'usage de nouvelles technologies pour favoriser un environnement propre et sans nuisances et pour réduire les conséquences de celles qui n'auraient pu être éliminées complètement ;

- une place plus importante des salariés dans les organismes qui ont à connaître des questions de l'environnement, agences de bassin, [...] ;

- application stricte et renforcement des réglementations internationales, les contrevenants et notamment les sociétés transnationales doivent être sanctionnés beaucoup plus sévèrement » (Extraits du programme adopté au 42^e congrès).

Cet extrait montre les revendications pour l'environnement intérieur et extérieur à l'entreprise, et non une politique confédérale complète pour l'environnement. Il est vrai que même si une permanente est affectée à temps plein - D. Le Gouès - sur les problèmes liés aux pollutions et aux risques, le secteur est débordé par la multitude d'accidents industriels auxquels la confédération doit réagir. Stockage et transport de déchets toxiques, pollution au chlorure, plomb dans l'essence, pollution des eaux, Les dossiers se multiplient et une réponse confédérale est autant que possible apportée jusqu'en 1992.

2.2. De la difficulté à définir une politique confédérale malgré un travail de fond sur les problèmes liés à l'environnement (1982 – 1992)

L'équipe du secteur confédéral *Cadre de vie* traite méthodiquement les dossiers sur les accidents ayant des impacts sur l'environnement autour et dans les entreprises. Au-delà, les actions sont moins nombreuses.

Le dossier des *Mines Domaniales de Potasse de l'Alsace* (MDPA) dans lequel une source de pollution au chlorure est mise au jour, propose un exemple relativement complet de la démarche d'action confédérale préalable à la définition d'une politique syndicale. De plus, un dossier bien documenté fait partie des archives du secteur confédéral⁴⁷². C'est ainsi qu'à partir d'une alerte par l'UD du Haut Rhin reçue par le secteur *Cadre de vie* en octobre 1983, L. Brovelli et D. Le Gouès s'emparent du problème pour rassembler de la documentation et en faire une synthèse technique. Une première rencontre, en novembre 1983, rassemblant les secteurs *Cadre de vie*, *Economique* et le comité régional Alsace, met en relation la pollution du Rhin par les chlorures et l'entrée en vigueur le 1^{er} novembre de la convention de Bonn⁴⁷³. A son issue, la décision d'organiser rapidement une journée d'étude à Strasbourg est prise. La réunion a finalement lieu le 29 mars à Strasbourg, en invitant les fédérations concernées – *Sous-sol* et *Equipelement* - et l'UD du Haut Rhin. La réunion amène « *clairement et publiquement le problème : pourquoi veut-on priver la France d'une partie importante de sa production d'engrais et fermer une entreprise nationale? Les pouvoirs publics devront se déterminer publiquement par rapport à cette question* » (Cgt 411CFD18). La Cgt se demande si la pollution d'un fleuve est un motif valable. Au préalable dans la convocation, D. Le Gouès propose de « *faire des fiches d'actualisation, accompagnées des éléments d'information qui seront adressées au Secteur Cadre de vie, charge à lui de les ventiler* » (Cgt 411CFD18). Entre temps, H. Krasucki, secrétaire général de la Cgt, visite le bassin potassique lors d'une journée d'étude pour laquelle D. Le Gouès s'était rendue sur place auparavant⁴⁷⁴. Devant des informations contradictoires sur la durée de vie des gisements nécessaires aux MDPA, l'objectif est d'approfondir les connaissances sur le sujet et la situation. A l'issue de la journée, les syndicalistes rassemblent leurs résultats dans une brochure « *La France a besoin de ses mines de potasse* » (Cgt 411CFD18). Puis L. Brovelli et les responsables des organisations présentes rencontrent H. Bouchardeau le 21 mai.

«L'entrevue avait pour objet de discuter avec le ministre de la situation des MDPA. La ratification de la convention de Bonn estime la Cgt, pose au travers de la question de l'environnement, celle de l'utilisation des matières premières et dans le cas des MDPA, le sel actuellement rejeté comme déchet dans le Rhin. Pour le Cgt, il n'est pas possible de dissocier les questions économiques de celles de l'environnement. Le ministre s'est déclaré incompetent pour discuter des questions économiques et a

⁴⁷² Il s'agit des archives retrouvées en janvier 2015 à l'hs Cgt, de ce fait non triées (Cgt 411CFD18). Pour le chercheur, l'intérêt des archives brutes est de retrouver une majorité de documents à partir desquels les acteurs de l'époque ont travaillé, sans tri des archivistes.

⁴⁷³ La convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage est adoptée le 23 juin 1979 et entre en vigueur le 1^{er} novembre 1983 ; elle a pour objectif d'assurer à l'échelle mondiale la conservation des espèces migratrices terrestres, marines et aériennes sur l'ensemble de leurs aires de répartition.

⁴⁷⁴ Cgt 411CFD8

précisé que celles-ci étaient du ressort du ministre de l'industrie, Laurent Fabius. Par contre le ministre s'est déclaré intéressé par toutes les propositions allant dans le sens de la valorisation du sel et permettant de limiter les rejets salins. La Cgt lui a remis ses propositions. Enfin et sur demande du syndicat, le ministre lui fera parvenir toutes les études en possession de ses services » (Cgt 411CFD18).

La rencontre montre l'avantage d'une organisation syndicale sur un ministère de l'environnement cantonné au champ d'action que les autres ministères veulent bien lui laisser. L. Brovelli organise également une conférence de presse le 29 mars puis une seconde le 29 mai 1984 à Strasbourg; elle dit,

« depuis toujours considéré comme un déchet nous proposons de valoriser la matière première Sel. La convention de Bonn désormais ratifiée impose de réduire les rejets dans le Rhin mais rien ne contraint la France à la solution de l'injection (de saumure) vers laquelle on s'oriente [...] ; des débouchés existent : sel de consommation, industries diverses (tannerie, épuration des eaux, ...), déneigement, chimie [...] en fait le sel n'est dans cette affaire qu'un prétexte : d'autres rejets opérés dans le Rhin sont bien plus nocifs, je veux parler du chrome, du cadmium, dont les effets néfastes sur la santé sont connus. [...] Si nous vous avons invités aujourd'hui c'est pour vous présenter le fruit de nos réflexions qui est contenu dans la plaquette qui vient de vous être remise. La presse a un rôle à jouer dans cette affaire, en informant les populations alsaciennes de ces réflexions et propositions. Elles doivent être mises en débat. Nous espérons que vous y contribuerez » (Cgt 411CFD18).

La rencontre avec la ministre et la conférence de presse font au minimum l'objet d'un article dans la presse locale, *L'Alsace*, sous le titre « *La Cgt reçue par Huguette Bouchardeau* » (Cgt 411CFD18). Cet article est d'autant plus à remarquer que d'après L. Brovelli⁴⁷⁵, les conférences de presse de la Cgt sur les sujets environnementaux ne rassemblent pas beaucoup de journalistes. Ensuite, probablement à l'initiative du secteur *Cadre de vie*, le responsable du service Presse de la Cgt réagit au journal de 20 heures d'*Antenne 2* du 7 septembre 1984, car il estime que toutes les solutions possibles à la pollution du Rhin n'ont pas été exposées; il envoie à la rédaction de la télévision le travail de la Cgt, communiqué et plaquette, en précisant que « *la réalisation de ces propositions aurait pour conséquences : la garantie de l'emploi immédiate pour l'Alsace, assortie de créations futures et la réduction d'une pollution qui n'est en réalité qu'un gâchis* » (Cgt 411CFD18). Les échanges entre la confédération et les militants concernés se poursuivent et, le 7 décembre, a lieu une réunion MDPa avec les Fédérations pour aboutir à une décision dont nous n'avons pas connaissance. Le sujet émerge de nouveau à la confédération en 1989, le dossier n'étant pas clos.

Ce cas montre la méthode cégétiste de suivi des accidents ; de l'alerte à la réflexion collective et plurielle vers des propositions pragmatiques préservant emploi et environnement et la définition de revendications par la confrontation à une multitude d'acteurs. Mais ici, nous ne trouvons pas de définition des grandes orientations pour une politique syndicale environnementale. De telles études de dossier pour proposer des solutions et impulser des revendications vont durer de 1983 à 1992, grâce à la présence sur quasiment toute la période d'un permanent affecté à temps plein sur ces questions environnementales, D. Le Gouès puis F. Combrouze. L'action de ce dernier au début des années 1990 est essentiellement tournée vers

⁴⁷⁵ Entretien avec L. Brovelli du 20 janvier 2015

les luttes locales ; il dit avoir contribué « à la fois, sur les relations avec les fédérations, et avec les structures territoriales »⁴⁷⁶ à une période au cours de laquelle le développement durable commence à prendre forme dans les esprits.

F. Combrouze qui fait ensuite équipe avec J. Marest, secrétaire confédérale, « lui signale les problèmes liés à l'environnement; ils discutent beaucoup ensemble ». Elle, en tant que secrétaire confédérale « a une vision politique, voit l'urgence des situations, le niveau de réaction » (Entretien avec J. Marest du 22 janvier 2015). Des actions pour l'environnement ont existé, des revendications sont formulées mais peu de grandes orientations pour protéger l'environnement sont définies, faute d'impulsion confédérale. L'action de J. Marest consiste essentiellement en la rédaction d'articles pour la presse syndicale; ainsi dans un des quatre numéros de la revue de l'UGICT-Cgt en 1990, « Où va la terre ? » (*Spécial Options* n°30)⁴⁷⁷, elle est interviewée par le journaliste de la revue ; elle généralise la lutte cégétiste pour l'environnement alors que le PNE du gouvernement est annoncée depuis la fin de l'année 1989.

« Lutte pour l'environnement et maîtrise des risques constituent en effet un terrain de bataille revendicative de premier plan à l'entreprise. Attention! Quand nous évoquons le rôle irremplaçable des salariés dans le combat écologique, nous ne disons pas unique. Mais on a longtemps voulu faire croire à un terrain réservé aux « défenseurs de la nature » d'un côté, contre les « entreprises » de l'autre, les services de l'Etat devant arbitrer le conflit. [...] »

Les besoins d'emplois stables, qualifiés, les garanties collectives et les droits des salariés, des organisations syndicales et des élus des CE et CHSCT sont des atouts pour un développement économique et écologique : un développement durable. [...] »

Ancrées à l'entreprise, les coopérations sont nécessaires pour avancer. Coopérations de toutes sortes selon les besoins: à l'échelle de la localité, du département, des régions; coopérations entre salariés d'une même branche ou plusieurs branches, secteur privé et secteurs publics [...] et, pas plus que les pollutions, les coopérations entre salariés ne s'arrêtent aux frontières. Des syndicats d'entreprise aux unions locales et départementales, aux fédérations, à la Confédération, à la Fédération syndicale mondiale » (Revue Spécial Options n°30 – 1990).

Par coopération, elle entend

« entre salariés d'un même groupe transnational, avec les habitants d'un village et leurs associations de défense, la Cgt encourage toutes les coopérations utiles à la défense des intérêts communs. Conformément à notre vocation syndicale de défense des intérêts des salariés, il ne s'agit pas de se fondre dans tel ou tel comité, mais de participer en toute indépendance, selon les décisions des syndiqués et avec tous les salariés, à des actions rassembleuses » (Revue Spécial Options n°30 – 1990).

La confédération jouerait ici le rôle de relais des actions plutôt qu'acteur direct au chevet des catastrophes. Elle qualifie la démarche de la Cgt « instructive : réunir les compétences des salariés de différentes entreprises du département, avec un apport national, pour mettre toutes les cartes sur la table, informer, débattre et se positionner autrement qu'en disant : « pas de ça chez nous » » (Revue Spécial Options n°30 – 1990).

⁴⁷⁶ Entretien avec F. Combrouze du 20 janvier 2015

⁴⁷⁷ La revue comprend des articles d'auteurs internationaux dont Gro Brundtland.

Malgré ce travail de fond, les secrétaires confédérales en charge du dossier Environnement, L. Brovelli puis J. Marest, n'arrivent pas à agréger les analyses et événements pour faire émerger une politique syndicale pour l'environnement ; la secrétaire confédérale est responsable de nombreux autres dossiers, aussi urgents que l'environnement si ce n'est plus. De ce fait c'est plus une réponse au coup par coup qui est donnée, à partir de laquelle des revendications sont formulées. Elles sont exprimées lors du 42^e congrès de 1985 ; « *vouloir maîtriser l'environnement implique des mesures en matière de droit d'expression, de conditions de travail, de qualifications et de statuts, d'emplois et d'investissement* » (congrès 1985). Sont revendiqués une extension des missions des CHSCT aux problèmes de l'environnement, un renforcement des moyens de contrôle, des créations de postes d'inspecteurs, des mesures pour faire respecter les normes, des investissements pour lutter contre les pollutions et nuisances, une gestion efficace des ressources et un plus grand rôle aux salariés dans les actions dans l'entreprise pour l'environnement. Nous ne percevons pas à ce stade l'ambition d'une grande politique confédérale pour le cadre de vie ; certes, un permanent travaille à temps plein sur les dossiers, mais la constitution d'une commission confédérale pour le cadre de vie a échoué dans les années 1980 et l'initiative n'a pas été renouvelée.

Le travail effectué auprès du MNLE ne suffit pas non plus à impulser une politique syndicale pour l'environnement. Les permanents du secteur *Cadre de vie* participent de manière plus ou moins régulière à la vie de ce mouvement depuis sa création en 1981, par essentiellement un partage de vues sur la manière de protéger l'environnement et le cadre de vie des travailleurs ; les deux mouvements sont complémentaires, la Cgt étant compétente sur les problèmes dans et autour de l'entreprise, et le MNLE sur la dégradation de la nature et des expertises scientifiques. Dans une convergence de point de vue avec le MNLE, la Cgt souhaite « *rendre l'homme acteur et maître de son environnement* » (*Le Peuple* n°1122 du 16 au 31 décembre).

Un acteur syndical présent auprès de l'équipe du secteur *Cadre de vie*, J. Moulin, aurait pu jouer un rôle déterminant, mais sa fonction prépondérante relève du secteur *Economique*. Il intervient depuis 1983 auprès du secteur en charge du cadre de vie sur des aspects techniques, et alors qu'il manque de permanents ou de compétences sur les dossiers, il analyse ceux pour lesquels il est compétent (risques chimiques, plomb, eau) avec une méthode de travail très rigoureuse. Il n'écrit pas moins de trois articles entre mai et juillet 1992 sur les risques chimiques (*Le Peuple* n°1350, *RCE* n°53, *Le Peuple* n° 1355), dans lesquels il propose une action offensive sur les risques impactant l'environnement ; il met en avant les IRP des CHSCT pour intervenir dans les choix de gestion et mener une lutte convergente. Dans son dernier article de décembre 1992, il tente une généralisation de la lutte pour l'environnement à partir du cas des usines chimiques. La force de ces articles réside dans la possible adaptation de leur analyse et

des revendications, à d'autres risques industriels. Voici quelques extraits qui dénoncent le lien entre risques et profit, et la réponse syndicale encore inadaptée.

« Le risque c'est d'abord la gestion pour le profit.

Lorsque l'intervention sur l'environnement, l'hygiène et la sécurité est trop déconnectée de l'action revendicative générale, lorsqu'elle est traitée de façon trop exclusivement techniciste, en dehors des salariés, lorsqu'elle ne porte que sur des points particuliers au lieu d'embrasser l'ensemble du champ revendicatif, elle perd beaucoup en efficacité. [...]

Plutôt que d'avoir une attitude trop défensive, il est nettement préférable de développer une action offensive et permanente pour produire et travailler autrement. C'est-à-dire faire que les questions de santé et sécurité au travail, d'environnement, soient mieux intégrées dans l'activité revendicative et bien prises en compte comme une responsabilité syndicale à part entière. Cela implique de prendre en compte le fait que chaque salarié est à la fois un producteur, un consommateur, un citoyen. [...]

En tant qu'organisation syndicale, notre responsabilité propre est de faire en sorte que les salariés deviennent des acteurs sur ces questions comme sur l'ensemble de leurs revendications » (Le Peuple n°1355 du 2 juillet 1992).

Mais les écrits de J. Moulin dans la presse syndicale sont destinés aux fédérations et syndicats concernés ; ils n'atteignent que rarement les instances dirigeantes, car n'étant probablement pas relayés jusqu'à elles par un secrétaire élu en position politique au sein de la confédération.

Enfin, le 44^e congrès confédéral de janvier 1992 apporte du nouveau dans la lutte pour l'environnement avec pour résolution un appel à un « *développement viable et durable de notre planète* » (Le Peuple n°1336/1337 du 17 octobre 1991). A partir des problèmes de cadre de vie, les problèmes de l'environnement sont évoqués, « *des problèmes de l'environnement qui sont parmi les enjeux les plus déterminants pour l'avenir. L'idée suivant laquelle il existe une interaction forte entre l'homme et la nature a fait d'immenses progrès, en lien avec le souci de protéger une planète fragile, de lutter contre le pillage et le gaspillage des ressources naturelles et de léguer aux générations futures un monde où il doit faire bon vivre* » (Cgt 75CFD20 extrait du Préambule du 44^e congrès de la Cgt p 436-438). Le problème est assimilé par la confédération, même si aucun plan d'action et de formation ne suit. A l'issue de ce congrès, la Cgt change de secrétaire général – L. Viannet succède à H. Krasucki – et un nouveau secrétaire confédéral prend en charge le dossier Environnement ; ce dernier dit lui-même ne pas se sentir beaucoup concerné par ce sujet dans les premiers mois⁴⁷⁸. Il faut dire que le cadre de vie est noyé parmi les thématiques du hors travail avec les CE, le sport, l'Economie sociale.

2.3. Environnement, développement durable et emplois, même combat (1996-2002)

⁴⁷⁸ Entretien avec M. Lamoot du 20 janvier 2015

Après 1992, faute de permanent et malgré le sommet de Rio auquel participe R. Déjardin chef de service du maigre secteur *Cadre de vie*, la préoccupation est plus à la définition d'une position confédérale audible, autant depuis l'extérieur des organisations cégétistes que depuis l'intérieur. Il n'y a plus d'homme de terrain pour résoudre les dossiers brûlants ; les acteurs conceptualisent plutôt le développement durable pour peser sur son débat national et international. Le terme *Développement durable* se substitue souvent à celui d'environnement, ce qui fait disparaître par intermittence la position cégétiste pour l'environnement. A moins que les deux concepts ne soient confondus dans le langage syndical. Pour M. Lamoot, secrétaire confédéral, un changement opère en effet alors qu'il avait en charge l'environnement.

« Quand on était dans la démarche de la mise en place dans les années 90, c'était pour faire changer des approches qui étaient quand même très concentrées sur l'emploi, le partage des richesses produites sans trop se soucier de Globalement, on était dans une approche très productiviste » (entretien avec M. Lamoot du 20 janvier 2015).

Il lui revient à présent d'impulser la politique de la Cgt en matière d'environnement, et plus généralement de développement durable. La participation cégétiste au sommet de Rio est de la seule initiative de R. Déjardin or, aucune trace de sa préparation n'est visible dans nos sources confédérales. Le sommet contribue toutefois à la prise de conscience de la situation planétaire dégradée. Il écrit un article à son retour, *« Les hommes et leur planète : les mêmes enjeux »* (*Vie Ouvrière* n°2494 in Cgt 75CFD20), pour le journal envoyé à tous les adhérents. Mais, ce point de vue est peu relayé dans la presse syndicale. Le bilan des actions en faveur de l'environnement reste maigre jusqu'en 1995. Seul un document sur l'environnement rédigé pour le BC fait l'objet d'un article, *« Pour une démarche syndicale sur les questions de l'environnement »* (*Le Peuple* n° 1408-1409 du 18 mai 1995). La solution se trouverait dans la création d'emplois et de croissance.

« Comme en toute matière, la Cgt se situe au regard des questions de l'environnement à partir de sa fonction de défense des intérêts des salariés. Ceux-ci sont touchés directement et indirectement par les problèmes d'environnement au travail et hors de leur travail, en eux-mêmes et dans leur famille, comme salarié ou citoyen, contribuable. Leur santé, la qualité et la durée de leur vie en dépendent. Cela appelle une intervention syndicale [...].

Pour la Cgt, la résolution et le dépassement des problèmes environnementaux au sens large doivent être structurants et industrialisants, à l'origine de la création d'emplois. En effet, la création d'emplois et d'activités est le facteur clé de la création de richesses, de la croissance sans laquelle il ne sera pas possible de répondre aux besoins» (Le Peuple n° 1408-1409 du 18 mai 1995).

Suivent les propositions de la Cgt pour que les salariés puissent jouer leur rôle dans des conditions favorables. La Cgt ne cherche pas à autonomiser la défense de l'environnement de celle des emplois et des intérêts des salariés.

« Certaines revendications fondamentales de la Cgt prennent ici un relief particulier : l'amélioration de la formation, de la qualification, de l'accès des filles et fils de salariés aux études, une recherche scientifique et technique ayant des moyens correspondant aux enjeux, le maintien et le développement de l'emploi et des outils productifs, l'accès à l'information et plus généralement tout ce qui concourt à l'amélioration des conditions de travail et du cadre de vie du salariat » (Le Peuple n° 1408-1409 du 18 mai 1995).

C'est ainsi qu'au 45^e congrès de décembre 1995, la Cgt intègre dans ses orientations les questions de développement durable et de changement climatique ; la préoccupation environnementale figure dans les statuts.

« Préambule - 6^e paragraphe : [la Cgt] agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, pour la paix et le désarmement, pour les droits de l'homme et le rapprochement des peuples ».

« Article 1 : [...] elle intervient sur les problèmes de société et d'environnement à partir des principes qu'elle affirme de l'intérêt des salariés » (Statuts de la Cgt adoptés au 45^e congrès de 1999).

Le terme *Environnement* est alors délaissé et se voit remplacé par celui de *Développement durable*, alors que la confédération participe aux Assises nationales du Développement durable sur invitation de la ministre de l'Environnement, C. Lepage. L'activité confédérale environnementale semble redémarrer sous le concept de développement durable. Un groupe confédéral *Environnement* animé par le secrétaire confédéral travaille alors à la définition d'une stratégie Cgt pour le développement durable et publie une série de quatre articles sur le sujet dans la presse syndicale, entre décembre 1996 et février 1997⁴⁷⁹. Des pistes d'action sont indiquées mais sans modalités pratiques.

« Privilégier la prévention plutôt que la réparation des dégâts, [...] rendre opérationnel et faire appliquer le principe de précaution, [...] responsabiliser les acteurs » (Le Peuple n°1448).

M. Lamoot estime que *« pour la Cgt, les luttes menées ces dernières années en de multiples domaines portent directement ou indirectement sur ces enjeux » (Le Peuple n°1448)*. A ce titre, il donne l'exemple du récent conflit des routiers au cours duquel, derrière l'aspect conditions de travail, il fallait entendre la remise en cause des *« choix faits de construction et de développement d'une filière transport à l'opposé même des fondements d'une politique de développement durable » (Le Peuple n°1448)*.

Cela signifie-t-il pour la confédération que développement durable, environnement, emplois se défendent sans distinction mais en convergence? Dans l'affirmative, cela voudrait dire qu'une politique syndicale spécifique pour l'environnement ou pour le développement durable est inutile.

Les articles suivants dans la presse syndicale confirment qu'un développement durable nécessite la défense du service public, afin de répondre en premier aux besoins sociaux moins destructeurs que les intérêts privés.

« La notion même de développement durable implique l'exigence d'une croissance tournée vers la réponse aux besoins des populations (au premier chef besoins d'emplois et de ressources pour vivre) et dont le contenu respecte l'environnement, économise les ressources ou permette leur renouvellement, prenne en compte les exigences de l'avenir » (Le Peuple n°1449/50 du 15 janvier 1997).

⁴⁷⁹ N°1448 du 18 décembre 1996 *« Vers quel développement durable? »*, n°1449/1450 du 15 janvier 1997 *« Une situation qui n'est pas satisfaisante »*, n°1451/52 du 5 février 1997 *« Eléments pour une stratégie de développement durable »*, n°1453 du 26 février 1997 *« Des mesures concrètes à engager »*.

Le 46° congrès de 1999 comprend dans son projet confédéral un paragraphe « *Prospective et régulation pour le développement économique et durable* » ; élargi au niveau planétaire, le développement durable fait ici totalement partie des revendications avec une attention à porter sur des choix de gestion préservant la croissance.

« Changements technologiques, mondialisation, besoins de préserver l'environnement ne sont pas les véritables causes du chômage. Ces données nécessitent de nouveaux choix sociaux, économiques, et de gestion [...]. L'environnement est à juste titre une préoccupation majeure. Certains en déduisent que pour le préserver il faut limiter la croissance. Certes les taux de croissance des années d'après-guerre ont été acquis au prix de dégâts écologiques, sanitaires et humains considérables : pollutions, dégradation des ressources naturelles, mise en danger de travailleurs et de populations, exploitation des pays du tiers monde [...] ce constat appelle à miser sur les progrès technologiques et scientifiques pour maîtriser puis supprimer ces conséquences dramatiques. Des moyens supplémentaires vont devoir être mobilisés pour ces objectifs. Des champs d'activités nouveaux, des emplois supplémentaires vont être indispensables » (chapitre 33 du document d'orientation du 46° congrès confédéral de la Cgt).

La confédération relie positivement croissance et protection de l'environnement, à condition de choix économiques respectueux des salariés, tout en maintenant la croissance.

Suite au congrès, le fonctionnement interne de la Cgt subit un remaniement qui reconfigure l'espace confédéral. De *l'Action revendicative*, le Cadre de vie passe à *l'Espace Syndicalisme et Société*. Un permanent, pour s'occuper de l'environnement dans cet Espace, est de nouveau nommé en la personne de G. Laugier. L'année de mise en place de la nouvelle équipe compte peu d'activités; elle répond seulement aux sollicitations pressantes liées aux actualités. Les orientations de l'Espace sont validées par le BC en octobre 2000, puis débattues en CCN. Selon le fonctionnement confédéral, les problèmes sont traités à présent par plusieurs Espaces.

« Il nous faut traiter des problèmes sociétaux autour de trois axes qui ne sont pas notre propriété exclusive : le plein emploi solidaire, le développement durable et la démocratie sociale » (Cgt 142CFD1).

Le développement durable est alors transverse aux espaces *Syndicalisme et Société*, *International* et *Economie*, tout comme le « *thème de l'environnement débordant sur les moyens d'intervention des salariés, sur qualité de vie, logement, santé, emploi et bassin d'emplois* ». Deux mois plus tard, le 16 novembre, la CE confédérale se réunit et aborde un point intitulé « *développement durable, cohésion sociale, économique et démocratie sociale* » (Cgt 142CFD1). Ensuite,

« la rencontre avec le BC du 21 novembre 2000 a validé le principe d'articuler les différentes activités de l'espace autour d'un axe central qui mêle social et économique à tous les niveaux du territoire et au-delà dans le cadre de la mondialisation. Cet axe intègre emploi solidaire, développement durable et démocratie sociale. Il se décline et se travaille autour des questions clairement identifiées : territorialités, Développement urbain, transports, services publics, énergie, démocratie, gestion de l'eau, sécurité alimentaire, économie solidaire » (Cgt 142CFD1).

Le volet environnemental n'est pas encore identifiable ; il se devine ensuite dans une brochure interne publiée par trois conseillers confédéraux de l'Espace, « *Environnement urbain*,

territorialités, développement durable ». Ils expliquent comment devrait être appliqué le développement durable au territoire essentiellement urbain.

« Tout projet conçu en termes de développement durable supposera

- un mode d'intervention non segmenté des acteurs économiques, exemples : pollution air et circulation routière ;

- la mise en oeuvre d'actions intermodales, par exemple au niveau du développement des transports collectifs où une politique volontariste de l'Etat est indispensable;

- un renoncement à la loi du marché ; exemple : privatisation de l'eau ;

- un débat public en amont des projets pour trouver un consensus ;

[...] les conditions de vie et de développement durable dépendent beaucoup des gestions des entreprises et des politiques d'emploi dans les territoires » (Cgt 75CFD27).

La Cgt propose ici à ses militants d'intervenir au niveau de leur lieu de travail et de leur «*région, rôle-pivot pour l'élaboration des projets d'aménagement du territoire* ». Le lieu d'intervention «*doit devenir un lieu d'intervention syndicale où l'on est en capacité de mieux anticiper, de coordonner les actions et les revendications* » (Cgt 75CFD27). Sans représenter un plan d'action détaillé, cette brochure offre un point de vue normatif sur le traitement des dossiers par les syndicalistes.

La confédération tente de fédérer ses structures, comme souhaité auparavant, dans un collectif à même de proposer un positionnement commun. Celui-ci permettrait de s'inscrire dans des collectifs nationaux pour préparer le sommet de Rio+10. A cet effet, G. Laugier travaille un temps sur la seule problématique de l'environnement, afin qu'elle ne soit pas noyée dans le développement durable. En vue de créer un groupe confédéral, il écrit aux organisations de la Cgt, fédérations et autres structures,

« l'activité « Environnement » de la Confédération a besoin de prendre un nouvel essor pour permettre à la Cgt, ses organisations et militants d'être mieux à même d'appréhender les enjeux environnementaux auxquels nous sommes confrontés, d'avancer des propositions syndicales alternatives et construire une expression Cgt la plus pertinente et cohérente possible.

Cela appelle donc une confédéralisation mieux affirmée des activités, compétences et expressions des organisations Cgt qui interviennent sur ce terrain.

La préparation du prochain Sommet du Développement durable (Rio+10) en 2002 à Johannesburg, nous incite à mettre en oeuvre cette conception de travail en commun pour que la Cgt soit pleinement partie prenante de ce rendez vous et de sa préparation » (Cgt 142CFD4).

Il souhaite que le groupe soit «*permanent, organisé, efficace* » (Cgt 75CFD19) et qu'il mette à disposition des organisations cégétistes des propositions sur le plan environnemental ; l'enjeu est de «*leur permettre de pouvoir livrer dans leurs débats des propositions alternatives syndicales pour l'environnement* » (Cgt 75CFD19). Le travail de ce groupe est important car la Cgt doit se rendre à Rio+10, non pas qu'elle ait une politique syndicale spécifique pour le développement durable mais plutôt parce que, comme G. Laugier l'écrit à la coordination

confédérale, il en va de son image ; elle doit montrer « *sa capacité à s'investir dans des enjeux de société à l'échelle de la planète* » (Cgt 75CFD22). De ce fait, il lui faut dégager une position syndicale unitaire interne en vue de construire une unité intersyndicale.

« Compte tenu des enjeux de Rio+10, nous avons besoin pour la Cgt d'articuler préparation, réflexion, intervention, expression, propositions en articulation avec les exigences nationales et européennes. Comme nous avons tout autant besoin d'avoir sur ces enjeux une approche unitaire et tenter de construire des propositions communes avec les autres Confédérations » (Cgt 75CFD22).

Dans cette période de préparation, G. Laugier rédige une note « *Démocratie sociale environnementale* » pour le secrétaire général de la Cgt ; elle atteste de propositions pour l'intégration des enjeux environnementaux dans la gestion des entreprises et des territoires, dans l'optique d'un co-développement durable au plus près de l'activité économique.

« Les enjeux environnementaux ne sauraient être exclus de la démocratie sociale, alors qu'ils deviennent de plus en plus sensibles et prégnants dans l'opinion publique et qu'ils sont constitutifs du développement durable de la société. Pas plus qu'ils ne sauraient être séparés de la gestion des entreprises; au contraire ils doivent y être intégrés contribuant ainsi à leur performance globale. Au-delà, l'entreprise ne saurait exister en elle-même ni pour elle-même mais doit participer pleinement au co-développement solidaire et durable des territoires. La démocratie sociale doit aussi être environnementale et trouver sa pleine expression au niveau des territoires dans toutes les instances paritaires de concertation qui sont autant de lieux possibles d'intervention » (Cgt 75CFD21).

Après les objectifs, sont présentés les lieux d'action et les intervenants.

« Les salariés doivent être impliqués dans le processus d'amélioration des résultats de l'entreprise en matière d'environnement. Cela passe par leurs possibilités d'intervention en amont du processus de production, dans la phase de conception d'un produit, tout au long du processus de fabrication, et en aval (stockage, transport, ...). Cette implication s'entend par l'intermédiaire des IRP, des OS mais aussi directement par les salariés eux-mêmes dans les commissions prévention /application /contrôle de sécurité environnementales qui doivent être créées » (Cgt 75CFD21).

Pour une organisation syndicale défendant et rassemblant des salariés, l'intervention dans les entreprises est primordiale. L'action devrait être collective, avec une indispensable « *mise en cohérence des activités et recherche des synergies* » (Cgt 75CFD19).

Après quelques années de flottement, le secteur confédéral réfléchit à nouveau à ce que devrait être la lutte syndicale pour l'environnement. Comme plan d'action de confédéralisation, G. Laugier propose « *sans rien centraliser [...] mettre en commun et en cohérence des activités, des compétences, des connaissances, des savoir-faire [...] à partir d'une approche globale des enjeux environnementaux [...] élaborer des alternatives syndicales globales* » (Cgt 75CFD19). La confédération est attendue par les structures syndicales pour

« une réflexion qui donne de la cohérence à notre activité et à la construction de propositions revendicatives [...] en veillant à renforcer notre capacité à aider les militants et les organisations de la Cgt. En produisant des matériaux utiles à leur activité [...] ».

Pour notre activité confédérale, le champ d'intervention privilégié est hors de l'entreprise, même si bien entendu, il ne nous est pas indifférent de savoir ce qui s'y passe, s'y produit et les conditions de la production, puisque cela peut avoir des conséquences sur le milieu dans lequel vivent les populations et l'environnement plus généralement » (Cgt 75CFD19).

Il établit clairement que de manière générale, la confédération ne doit pas intervenir directement dans les entreprises, mais seulement être informée et intervenir en dehors sur tous

les leviers à sa disposition. La dynamique interne existe à nouveau, permettant de définir de grandes orientations, des revendications et des pistes d'action pour la confédération et les militants. Elle facilite la réponse aux sollicitations patronales et gouvernementales pour participer à la définition et la mise en œuvre du rapport de développement durable issu de la loi NRE de 2001. Par contre dans la presse syndicale militante (*Le Peuple*), la diffusion de la réflexion n'apparaît que rarement entre 2000 et 2002 et aucune politique syndicale n'est formalisée.

Ainsi la Cgt, après une décennie de fort engagement pour l'environnement (1982 – 1992), perd ses moyens et doit attendre le remaniement de l'organisation confédérale en 1999 assorti du retour d'un permanent, pour retrouver un certain dynamisme dans le traitement du dossier et espérer l'élaboration d'une réponse collective. Dans les périodes basses, l'environnement est plus intellectualisé et fait l'objet de propositions vagues. Au fond, la confédération ne dissocie pas les problèmes environnementaux des problèmes économiques et sociaux, ce qui rend une politique confédérale dédiée à l'environnement inutile (Figure 32). Cette position est volontaire ou conséquente au mépris cégétiste pour les mouvements écologistes anti-nucléaire qui dénigrent la croissance économique. De plus, la confédération a longtemps travaillé contre, plutôt qu'avec, les acteurs l'entourant, empêchant une unité d'action. A présent, l'intégration de l'environnement dans l'économie et le social présente un risque de non identification et de vampirisation par les deux autres piliers du développement durable.

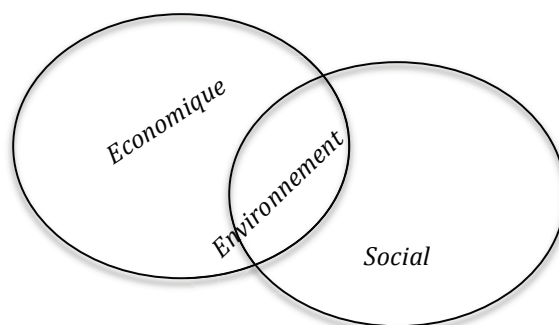
Nous laissons le dernier mot à G. Laugier pour présenter la lutte cégétiste pour l'environnement.

« La lutte pour la protection de l'environnement est une constante de l'activité de la Cgt, même si elle a connu des hauts et des bas liés aux vicissitudes du déploiement de l'activité générale de la Cgt et aux moyens limités qui ont été consacrés pendant plusieurs années à cette activité. Avec encore bien des limites, l'environnement commence à retrouver sa place dans les activités confédérales. [...] »

Cette dimension de l'activité syndicale est étroitement liée à l'action que nous menons pour la défense des intérêts des salariés partout où ils sont en jeu, et singulièrement à l'entreprise et sur tous les lieux de travail. [...] Les enjeux environnementaux sont au coeur du développement des sociétés et l'opinion publique en fait un thème majeur de ses préoccupations. Ils sont une composante du développement durable pour lequel nous agissons et au sujet duquel nous avons à porter des efforts plus conséquents encore.

[...] Mais cela nécessite une prise en compte globale de ce qui conditionne le caractère durable du développement : les aspects sociaux, économiques, environnementaux qui forment les trois piliers essentiels auxquels s'ajoute la gouvernance, concept qui n'a d'intérêt que s'il est synonyme de transparence et de démocratie » (Cgt 75CFD19).

Figure 32 - Cgt : l'environnement dans l'économie et le social



La définition d'une politique confédérale propre à impulser la prise en charge d'une nouvelle problématique est un long processus semé d'embûches ; il dépend des moyens humains mis en œuvre à la confédération et de l'acceptation interne du problème, mais aussi du degré d'urgence qui lui est attribué. Isoler dans un premier temps le problème renforce son traitement ; quelle que soit l'entrée dans le sujet de l'environnement – les risques, la santé, le cadre de vie – les réponses syndicales à son atteinte nécessitent d'être analysées pour en faire émerger les permanences, les responsabilités et les erreurs commises. C'est alors seulement que des revendications peuvent être formulées, un plan d'action confédéral défini. Alors que la Cfdt a isolé la problématique, la Cgt n'a pas dissocié la lutte pour l'environnement de ses autres luttes.

En apportant leur expertise au niveau national, auprès du ministère de l'Environnement, des parlementaires, des inspections, du CES et d'autres comités en charge des questions économiques, sociales et environnementales ou dans la presse, les confédérations préparent toutefois l'action des militants sur le terrain. Le travail des secrétaires élus pour positionner et définir une politique de l'environnement n'a pas été toujours suffisant ; le message diffusé n'a de ce fait pas toujours été lisible par les militants. Chaque intervention confédérale et sa communication constituent pourtant un cadre favorable à l'action pour l'environnement dans les entreprises.

SECTION 2 - LA CONSTITUTION D'UN CADRE POUR FAVORISER ET FACILITER LA MISE EN MOUVEMENT DES MILITANTS DES CE ET CHSCT DANS LES ENTREPRISES

La mise en mouvement des militants est un phénomène complexe dont les déterminants sont difficiles à appréhender. L'action confédérale y contribue certainement, toutefois l'efficacité d'un travail confédéral n'est pas mesurée ; il en est ainsi vraisemblablement du travail confédéral qui pourrait inciter des militants à intervenir dans les gestions des entreprises. Cependant lors de nos entretiens, les responsables confédéraux, passés eux-mêmes par le stade de militants

d'entreprise, ont indiqué ce qui pouvait avoir un effet incitatif sur les actions ; ils ont sans conteste cité la presse syndicale. Ensuite, entre le souhait d'un militant d'intervenir et le passage à l'acte, il existe encore bien des obstacles comme l'obstruction patronale, la peur d'être exposé à des sanctions, etc. L'action en amont à celle des militants présents dans les entreprises constitue un cadre minimal et néanmoins nécessaire pour soutenir l'intervention au plus près des problèmes. Si le syndicaliste se sent isolé dans son entreprise, sauf cas de climat social très favorable, il ne peut pas apporter des arguments et propositions, alliant travail et environnement, contraires à ceux de sa direction, sous peine de représailles. C'est sur ce point que l'action et la réflexion globales de la confédération représentent un soutien. Les acteurs de la confédération sur le dossier Environnement, soutenus par leurs instances dirigeantes ont sensibilisé les militants, les ont assistés au besoin, les ont formés et ont diffusé des revendications audibles que chacun pouvait reprendre à son compte. Ils ont plus généralement contribué à construire une réputation et une légitimité de leur confédération sur la prise en charge de l'environnement ; ils ont en outre essayé de renforcer le cadre juridique propice à l'action. Certaines fédérations ont dû vraisemblablement faire de même. Aucun lien de subordination n'existant entre la confédération et les organisations régionales, fédérales ou locales, seules des incitations à intervenir sont exprimées et non des ordres. Dans les archives exploitées, nous retrouvons ces permanences propres à inciter à l'action, sans connaître leurs conséquences.

Après une présentation chronologique des actions de chacune des confédérations, nous proposons une synthèse globale des actions confédérales en faveur des militants d'entreprise. Par souci d'homogénéité, nous avons calqué les périodes sur celles de la section précédente de ce chapitre.

1. Un programme d'incitation envers les militants plus ou moins dense à la Cfdt

Les incitations à l'action sont diverses et variées. Toutefois la méthode peut être résumée ainsi;

« au niveau national, la Confédération doit informer, former, impulser, coordonner, valoriser l'action de toutes les structures Cfdt qui participent à la prise en charge de ces questions. [...] Objectif : alimenter les militants en textes confédéraux, échanges d'expériences Cfdt, textes de lois commentés et « bonnes feuilles » » (SH n°2295 du 15 février 1990).

1.1. Temps fort de sensibilisation des militants et réflexion collective (1970 - 1972)

La première action confédérale en direction des militants d'entreprise date de 1969, alors qu'un groupe confédéral autour de M. Gonin et J. Laot prépare la rencontre nationale sur le cadre de vie des 7 et 8 novembre 1970. Elle fait l'objet de plusieurs articles dans la presse

syndicale, que ce soit pour inviter les militants à s'inscrire ou *a posteriori* pour en donner un compte rendu⁴⁸⁰. Des journalistes sont également invités à relater l'événement⁴⁸¹. Ces articles permettent de soulever la nouvelle problématique du cadre de vie, portée depuis le 35^e congrès confédéral de mai 1970 sous un aspect essentiellement d'aménagement du territoire, de l'espace au travail et de nuisances dues au travail⁴⁸². En elle-même, la rencontre à laquelle participe une centaine de participants, est l'occasion pour des militants de découvrir des situations de dégradation locales du cadre de vie autour de sept thèmes parmi lesquels l'habitat, la pollution, l'espace rural, l'urbanisation et les transports urbains⁴⁸³. Les participants réfléchissent en petits groupes sur la manière dont sont vécus les problèmes de cadre de vie par la population et les militants Cfdt, puis sur la façon de faire prendre conscience de l'importance du phénomène et des moyens dont chacun dispose pour les résoudre. Des propositions d'actions précises sont exprimées dans les groupes, à l'instar de celui sur la pollution.

«- [exiger] des Directions toutes les informations au niveau du Comité d'Entreprise

- [poser] des problèmes concrets à partir des comités d'Hygiène et de Sécurité

- [informer] tous les travailleurs de l'entreprise et les [appeler] à des interventions dans et hors de l'entreprise» (Cfdt 8H1456).

Les résultats des commissions sont ensuite repris dans l'intervention finale de J. Laot; une posture ainsi que quelques pistes d'actions sont au final proposées.

« Nous devons être dans un état d'esprit de recherche et d'imagination. Nous avons à inventer avec les travailleurs, toutes les catégories de travailleurs salariés, les structures de luttes, les formes, les moyens d'action adaptés aux problèmes qui leurs sont posés. Mais cette imagination, cette recherche doit se faire à partir de l'action, il y a la mise en oeuvre d'une dialectique : de l'action, on tire des leçons, on analyse et on continue l'action à partir de cette expérience et ainsi de suite » (Cfdt 8H1455).

Elle reprend l'idée d'une des commissions;

« c'est dans l'action que se fait la prise de conscience. C'est ce que nous faisons tous les jours dans notre action syndicale, nous n'attendons pas d'avoir trouvé la solution parfaite, la recette permettant de dire en posant un acte, nous sommes sûrs de ne pas être en contradiction avec nos objectifs, d'être dans la ligne du mouvement ouvrier, de ne pas prendre la place des partis politiques [...]. Il n'y a pas d'un côté la réflexion et de l'autre l'action, c'est à mener ensemble et de front » (Cfdt 8H1455).

Une telle rencontre permet réellement une réflexion collective à partir de la mutualisation de constats pour en dégager des pistes, une « *dialectique de l'action* ». Par la communication autour de cette rencontre dans la presse syndicale, les acteurs confédéraux espèrent la sensibilisation des militants à la dégradation du cadre de vie.

A la suite de la rencontre, un dossier de quatre pages sur le thème du cadre de vie, signé J. Laot, paraît dans un numéro de *SH* (n°1322 de janvier 1971). Dans ce dossier, un jeu de l'oie ou

⁴⁸⁰ Respectivement *SH* n° 1302 de juillet 1970, 1305 de septembre 1970 et celui du 13 novembre 1970

⁴⁸¹ Article *Le Monde* « Les aises du pigeon – un colloque Cfdt sur le « cadre de vie » » du 14 novembre 1970 ; le titre se réfère à une citation de Buffon reprise par un urbaniste de la Cfdt « les pigeons ne se tiennent tranquilles dans l'abri qu'on leur offre qu'autant qu'ils y trouvent toutes les aises nécessaires à leur vie » (10DVS35)

⁴⁸² *SH* n°1169 du 4 janvier 1968 et *SH* n°1250 du 24 juillet 1969, 8H1456

⁴⁸³ Cfdt 8H1456

jeu du cadre de vie est offert, le « *jeu du parcours quotidien* » (Figure 33). Dans ce jeu, si le joueur s'arrête sur la case 53, il va en prison pour pollution (« *sale pollueur (capitaliste)! En prison jusqu'à ce qu'un autre prenne votre place* »); sur la case 58 il est en danger de mort (« *danger de mort par pollution. Recommencez tout le circuit. Vous retrouverez l'inquiétude d'une famille devant le cadre de vie démentiel qu'on lui propose* »). L'humour ne manque pas dans ce jeu à destination des militants responsables, pour faire prendre conscience de l'urgence à réfléchir et agir. Nous ne savons pas si cet outil est utilisé auprès des syndiqués ou des salariés dans les entreprises.

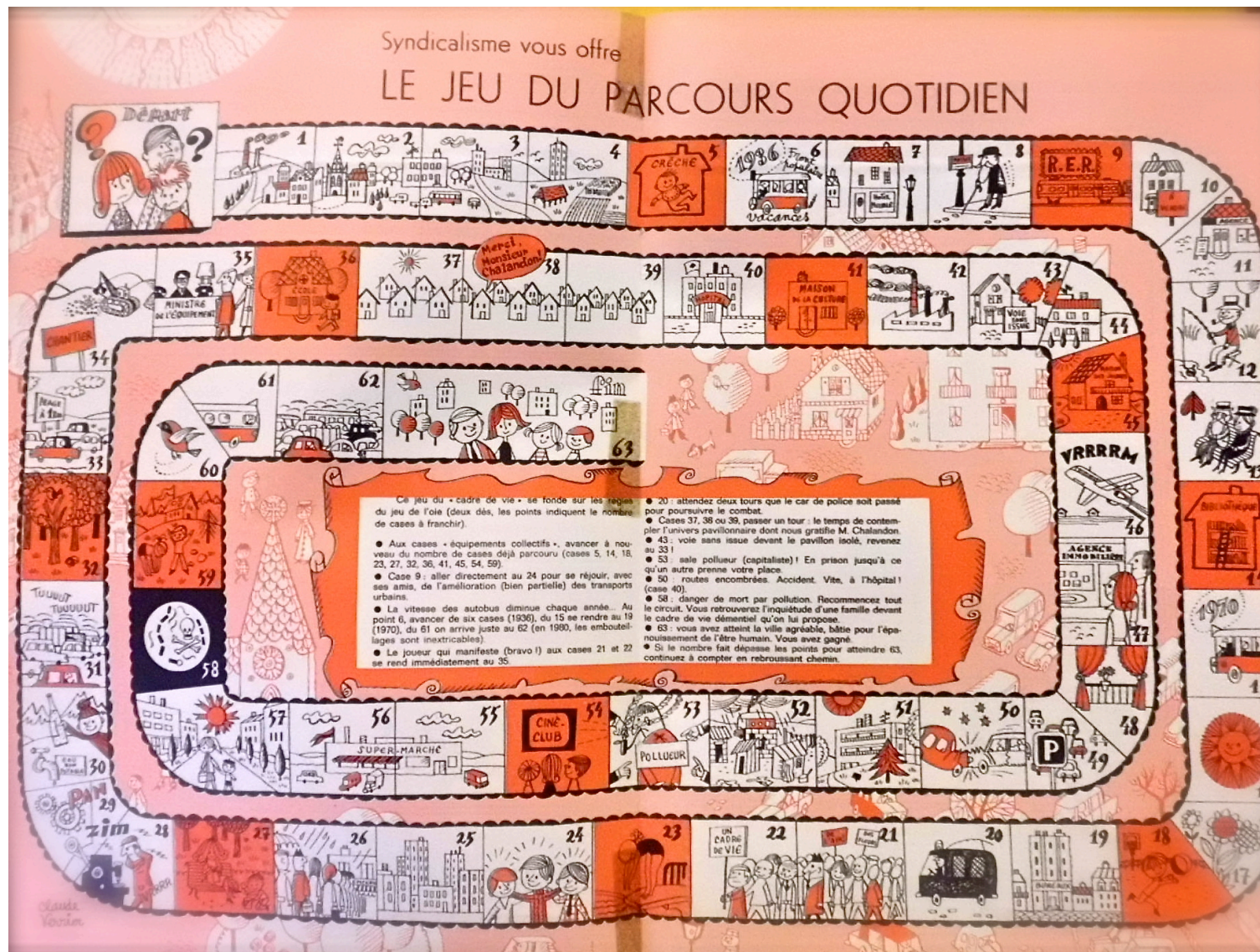
La commission confédérale *Cadre de vie* mise en place en vue d'élaborer une politique cédétiste pour l'environnement, a parmi ses objectifs celui d'aider les militants dans l'action. Il est prévu qu'elle fournisse des synthèses aux militants sur les aspects des politiques gouvernementales⁴⁸⁴.

Forts de la réflexion collective, la secrétaire nationale et le secrétaire confédéral participent à des colloques internationaux sur l'environnement organisés par le mouvement syndical international (Luxembourg en juillet 1971) et la Communauté Européenne (Venise en avril 1972). Des articles paraissent dans *Syndicalisme Hebdo* à l'issue de chacun d'eux⁴⁸⁵. Au-delà d'une sensibilisation des militants à la thématique dans la presse, ces participations contribuent à l'image de la Cfdt dans son combat pour la protection de l'environnement. Le lecteur apprend qu'au cours de ces colloques, J. Laot et M. Gonin pointent les responsables des dégâts et proposent des premières alternatives, « *à tous les niveaux, entreprise, région, nation, communauté, pour une nouvelle organisations socio-culturelle en vue d'une meilleure qualité de la vie* » (Cfdt 10DVS35). Devant les acteurs européens, J. Laot fait état de propositions syndicales comme l'éducation à l'environnement, l'instauration de règles strictes d'implantations d'entreprises tenant compte d'un plan d'aménagement du territoire, la fabrication de nouveaux produits ou l'accroissement de contrôle de pollution inopiné. S'adressant aux industriels, elle leur propose d'inclure les coûts de l'action anti-nuisances dans le calcul des prix de revient, ainsi que le processus et le coût de la destruction de leurs produits. A tout citoyen ou au travailleur qui sommeille en chacun de ses auditeurs, elle propose : « *en définitive, pour apporter une réponse réelle au problème posé à notre société, il faut rendre les travailleurs et tous les citoyens concernés, conscients de la manipulation dont ils sont l'objet* » (Cfdt 8H1462 rapport p.46). Si ces colloques semblent éloignés des préoccupations des militants, ils contribuent cependant à la diffusion des idées cédétistes pour une alternative aux solutions préconisées jusqu'ici par les industriels notamment. Plus la Cfdt communique, plus elle est susceptible de développer une image d'organisation protectrice du cadre de vie et de l'environnement. Ces colloques montrent aux militants que les problèmes ne sont pas seulement locaux mais aussi internationaux.

⁴⁸⁴ Cfdt 8H1455

⁴⁸⁵ SH n°1352 du 22 juillet 1971 et 1392 du 4 mai 1972

Figure 33 - Jeu du parcours quotidien (SH n°1322 janvier 1971)



La commission confédérale fonctionnera en réalité essentiellement pour les problèmes de logement, en raison du départ de deux de ses acteurs clé et de la difficulté à rassembler les syndicalistes pressentis pour y siéger. En seulement deux ans, le travail confédéral a déjà laissé cependant quelques traces, grâce notamment aux écrits et à la rencontre citée.

1.2. La diffusion de l'analyse syndicale des progrès technologiques et de leurs dégâts (1976 – 1986)

Pas moins de cinq publications de la Cfdt accessibles au grand public - car publiées aux Editions du Seuil - traitent plus ou moins de la dégradation du cadre de vie et de l'environnement. Si tous les militants ne les ont peut-être pas lues, elles ont toutefois marqué les esprits de non syndicalistes à l'époque⁴⁸⁶. Que ce soit « *Les dégâts du progrès - les travailleurs face au changement technique* » (CFDT, 1977), « *Le Dossier électronucléaire* » (Syndicat national du personnel de l'énergie atomique-CFDT, 1980), « *Le tertiaire éclaté : le travail sans modèle* » (Maire, Faivret, Missika, & Wolton, 1980), « *La biomasse: énergie verte* » (CFDT. Fédération générale agro-alimentaire, 1981) ou « *Le dossier de l'énergie* » (CFDT. Groupe confédéral énergie, 1983), les questions du sens du progrès, de la dégradation du cadre de vie et de l'environnement sont abordées. Pour ceux qui participent à leur rédaction, ces publications sont un travail d'expertise collective et pour les lecteurs, un outil autant de sensibilisation, de vulgarisation que de formation. Avec vingt ans de recul, un secrétaire confédéral évalue le rôle protagoniste de la Cfdt.

« Dès les années 1970, lorsque la société s'est révoltée contre cette prétention des spécialistes, la Cfdt a été un catalyseur de cette prise de conscience et un médiateur entre les détenteurs du « savoir » et des citoyens qui exigeaient de comprendre pour peser sur les décisions. A travers ses militants et par sa réflexion globale d'organisation confédérée, elle a pu apporter de l'intérieur de la « technostructure » une information critique sur ce qui était présenté comme une « vérité scientifique ». Elle a ainsi été un moteur du débat démocratique dans le domaine des grands choix technologiques et des risques industriels » (Bobe, 2002, p. 45).

Plusieurs publications connaissent un véritable succès, notamment le livre sur l'électronucléaire qui montre une étude sérieuse, alors que cette technique est encore peu connue des populations. Selon un militant issu du syndicat du CEA devenu secrétaire confédéral dans les années 2000,

« le livre avait eu un très gros succès y compris auprès de tous les responsables du nucléaire en France parce que c'était un livre de référence. Les responsables du CEA lisaient ce livre parce que c'était vraiment une somme et un ouvrage de référence sur l'électronucléaire. C'était déjà pas à l'époque un livre anti-nucléaire, c'était un livre très critique sur le tout nucléaire, qui était contre la politique française de ce qu'on appelait le tout nucléaire mais qui en soit n'était pas anti-nucléaire. Mais il y avait une forte sensibilité environnementaliste qui existe d'ailleurs encore à la Cfdt. Si on regarde

⁴⁸⁶ « *Les dégâts du progrès* » sont souvent cités par les personnes d'un certain âge rencontrées au gré de nos activités ; nous avons trouvé dans la bibliothèque familiale les livres sur l'électronucléaire et l'énergie achetés à leur parution par un ingénieur non syndiqué.

l'état d'esprit de la plupart des gens, des adhérents et des militants à la Cfdt, tous les autres secteurs n'étaient pas pour le nucléaire » (entretien avec H. Catz du 4 septembre 2014).

Avec la diffusion de ces publications, ces problématiques pourraient bien être perçues et comprises par nombre de militants, mais aussi donner une image favorable de la prise en charge syndicale des maux de la société auprès du public.

En parallèle, à partir de 1977, des articles dans la presse syndicale donnent une traduction syndicale des multiples événements ayant engendré des pollutions. Les maladies liées à l'amiante ou l'acroléine, la marée noire consécutive à une fuite sur une plateforme pétrolière, le nuage toxique et radioactif d'hexafluorure d'uranium ne sont pas des fatalités pour la confédération. A chaque fois, pour les militants lecteurs, les auteurs dénoncent et accusent de laxisme les industriels et les pouvoirs publics. Sont relatées à titre d'exemples les multiples initiatives et ripostes des sections locales, unions départementales et fédérations (communiqués, plainte contre X, manifestations et grèves, ...) mais aussi une critique des acteurs de l'environnement, mouvement écologiste comme ministère de l'Environnement.

Par exemple, une réaction syndicale, suite au naufrage de l'Amoco Cadiz en mars 1978, est publiée. Le secrétaire confédéral, F. Quieffin, annonce dans la presse syndicale une conférence de la mer pour le mois de décembre à Brest et appelle à la participation.

« Il importera surtout d'organiser la collecte et la circulation de l'information, véritable richesse inédite amassée par la Cfdt. Réussir l'action en justice nécessite un rapport de force que l'information et le débat public peuvent contribuer à créer. Dans ce prolongement et à partir du foisonnement d'informations et de confrontations des objectifs entre fédérations et syndicats, se tiendra à la fin de cette année un colloque « conférence de la mer » où seront exprimées publiquement les positions de la Cfdt sur les divers aspects du problème » (SH n°1703 du 4 mai 1978).

Cet article accessible à tout militant abonné du journal, a pu être lu par des milliers de syndicalistes.

Le positionnement de l'organisation syndicale par rapport au mouvement écologique fait également l'objet de deux articles propices à questionner le militant sur le projet politique qu'il souhaite dans le cadre de son engagement syndical. Leur titre commun est « *Comment peut-on être écologistes ?* »⁴⁸⁷. Ils sont rédigés en préparation d'une rencontre entre une délégation confédérale et le président de l'association *Les Amis de la Terre*. Pour la Cfdt, seul le socialisme autogestionnaire reposant sur les notions de « *responsabilité et de partage du pouvoir peut conduire à une réconciliation de l'homme avec le milieu dans lequel il vit* ».

Enfin, dernier exemple, dans un numéro ultérieur de *SH* (n°1700 du 13 avril 1978), grâce à l'apport d'un responsable du SNE-Cfdt, syndicat qui rassemble les personnels du ministère de l'Environnement ou en contact avec lui, la politique gouvernementale en matière d'environnement est expliquée aux militants. Sur la base d'un questionnaire administré par les

⁴⁸⁷ *SH* des 25 août et 1^{er} septembre 1977

militants de ce syndicat à leurs adhérents, il conclut à l'inefficacité des décisions prises par leur ministère de tutelle et à une défense essentiellement des pollueurs plutôt que des populations. Le SNE dénonce le financement d'entreprises par des « *contrats de branche pour la dépollution, pour mettre au point des technologies propres [qui] servent le plus souvent à soutenir leur trésorerie* » (SH n°1700). En outre, il y aurait une « *absence de coordination, les rivalités entre services compromettant la prise de décision et l'efficacité des actions menées* » (SH n°1700) en raison de l'embauche de fonctionnaires issus d'une hétérogénéité de corps (Génie rural, Mines, Ponts et chaussées)⁴⁸⁸ et d'une majorité de personnel sous statut contractuel. Il reste aux militants à faire le lien entre ces informations et leur situation locale.

Cette presse syndicale comme nous le voyons ci-avant, s'emploie à informer des actualités de l'organisation syndicale, mais aussi à donner un autre point de vue que celui de la majorité des médias sur l'actualité environnementale; elle apporte également les premiers éléments d'une formation syndicale qui pourraient donner envie aux militants d'approfondir ces thématiques lorsqu'elles entrent en résonance avec leurs problèmes quotidiens. Par contre, certaines actions de la confédération restent méconnues des militants car ne faisant pas l'objet de communication officielle dans la presse. Ainsi en est-il de la rencontre de ministres ou de la participation du secrétaire confédéral aux travaux dans le cadre de la CES à Bruxelles. Dans ces deux situations, même si ce sont surtout des échanges de points de vue qui sont effectués, une information sur ces actions aurait pu montrer l'importance du sujet.

Au-delà de la presse syndicale, la création d'un groupe confédéral *Environnement*, en 1984, relance les actions confédérales auprès des militants – parmi lesquelles une rencontre et un forum - sur la problématique de l'environnement pollué suite à des prises de risques technologiques et industriels.

Ainsi en septembre est organisée une rencontre nationale sur les risques industriels, riche de débats sur les procédures et les acteurs face au risque industriel, la connaissance et la gestion du risque; est constaté que « *la coordination et la confrontation des différentes administrations dans la gestion de la prévention du risque et du contrôle des installations est en général insuffisante* » (Cfdt 8H1672). Les obstacles sont pour les organisateurs cédétistes, le

« *manque de moyens et de personnel des divers organismes de contrôle, l'éparpillement des petites entreprises utilisatrices de produits dangereux sans CHSCT ni CE et DP, [le] développement de la sous-traitance notamment dans le transport des matières dangereuses, [la] détérioration des conditions de travail et de l'accroissement du travail précaire entraînant le non respect de la réglementation* » (Cfdt 8H1672).

Ces obstacles donnent une orientation aux revendications des militants. Au cours de cette rencontre, il est proposé que les CHSCT soient consultés dans les études de dangers, dans la prévention des risques internes et externes, parce que leurs représentants ont une vision

⁴⁸⁸ Il n'existe pas un corps de fonctionnaire spécifique à l'environnement.

globale de l'entreprise; en effet les militants sont présents à des postes variés et dans des fédérations dont sont issues les entreprises partenaires. Le groupe de travail confédéral émet l'idée du droit de l'Environnement - à l'instar des droits de l'Homme - c'est-à-dire d'un droit à travailler et vivre dans un environnement sain. Pour les organisateurs de la rencontre, la sécurité des personnes à l'intérieur de l'entreprise et celle des populations à l'extérieur est une même réalité et un même combat. Le rédacteur du compte rendu des débats reprend par exemple l'expression de M. Mansot, ingénieur chargé des problèmes de sécurité des installations classées à la DRIR intervenant dans un des débats : « *la sécurité commence au poste de travail et finit à quelques kilomètres de l'entreprise* » (Cfdt 8H1672). C'est à l'occasion de telles rencontres avec la présence de représentants des administrations (DRIR, CRAM, inspection du Travail), d'entreprises et de collectivités locales, mais aussi de paroles fortes, que les militants enrichissent leur expertise et ancrent un peu plus leurs propositions dans la réalité. Ils repartent vraisemblablement de cette rencontre avec des réponses à la gestion syndicale des crises faisant suite à des accidents chimiques.

Moins d'un mois après cette rencontre, en octobre 1984, se tient le premier Forum CE organisé par le CELIC et la Cfdt. Ce forum, destiné aux élus de CE et de CHSCT, propose des exposés d'actions concrètes, des stands institutionnels et administratifs, des ateliers de participation (montage vidéo, mesures physiques) ou d'analyse des accidents du travail, des débats. Le forum est un véritable succès avec 2000 entrées, 6000 participants sur 3000 m² ⁴⁸⁹. Plusieurs membres du groupe Environnement (Mérillon, Botella, Fournier) organisent un débat (1 heure 30) sur l'intervention des travailleurs dans la pollution industrielle et les risques technologiques majeurs. Sont invités une journaliste de Sciences et Vie habituée à travailler avec la Cfdt, J. Denis Lempereur, et un représentant du ministère de l'Environnement, M. Desmarques adjoint au service de l'environnement industriel. L'objectif du débat est de montrer la possibilité d'une intervention des IRP - rendue plus facile depuis l'extension de leurs prérogatives grâce aux lois Auroux de 1982 - et l'expertise des militants des CHS; les échanges montrent en outre le lien entre l'environnement industriel à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. Trois grandes questions sont posées,

« - *Quelles interventions des CHS dans le domaine de l'environnement industriel et notamment quelles relations avec l'extérieur de l'entreprise?*

- *Quelle doit être l'attitude du CHS et de l'organisation syndicale en période de crise, c'est-à-dire un jour où se produit un accident grave, face à une demande extérieure, soit des journalistes, soit des associations de protection de la nature?*

- *Quelle information faut-il diffuser, en période calme comme en période de crise avec les problèmes touchant notamment au secret industriel, que les militants CHS connaissent bien? » (Cfdt 8H1671).*

⁴⁸⁹ Cfdt 8H1255

Grâce à leur expérience, les participants aux débats sont en mesure de donner des exemples très précis de pollutions et risques (pollutions de l'Etang de Berre, par Rhône-Poulenc, relations avec les inspecteurs des Installations classées) et les lois applicables (directive Seveso, loi relative aux installations classées, loi d'accès aux documents administratifs). Chacun s'applique à montrer les difficultés dans la prise en charge des pollutions et des risques, et ses réussites. Grâce à cette expression plurielle, les organisateurs apportent aux participants une vision large des situations, bien plus large que celle des médias en général ; ils osent en outre quelques éléments de réponses. L'intervention du représentant du ministère permet d'appréhender les difficultés des administrations comme celles d'autoriser ou non l'exploitation d'une installation classée. M. Desmarques fait remarquer que quelle que soit la situation,

« il faut prendre une décision : on autorise ou on n'autorise pas. Si on autorise, on aura de toute manière pris une décision réduisant au strict minimum technique et économique, la pollution. Les procédés de demain ne sont pas disponibles aujourd'hui. De même on ne peut pas imposer des choses qui ne sont pas susceptibles d'être respectées. L'arrêté doit être crédible et respecté. S'il y a un grave problème de santé publique, il faudra refuser l'autorisation. Si on est susceptible d'assurer la sécurité de l'environnement, d'assurer le respect du milieu naturel, on donnera l'autorisation en imposant des performances correspondant aux meilleures techniques disponibles. C'est cela le principe et la philosophie. Tout ceci est de la théorie administrative. Dans la pratique, il y a des usines qui ne posent pas de problème, et des usines qui en posent. [...] Nous avons l'habitude de dire qu'à l'issue de la procédure, le Préfet doit prendre une décision d'autorisation qui est en fait un arbitrage entre différents intérêts : l'intérêt économique de l'industrie, l'intérêt des tiers : assurer un cadre de vie correcte, l'intérêt du milieu naturel (poissons, pêcheurs, etc.). Cet arbitrage se rend en autorisant ou en n'autorisant pas, et en fixant des prescriptions techniques en fonction de la nature du milieu environnant et des exigences particulières qui peuvent lui correspondre » (Cfdt 8H1671).

De leur côté, la journaliste tout autant que les syndicalistes, mettent l'accent sur la politique du secret des entreprises comme des administrations, qui empêche la population et les travailleurs de prendre part aux décisions ou de mesurer eux-mêmes les risques acceptables. L'animateur du débat, Y. Mérillon, conclut tout de même sur une note optimiste que, malgré des intérêts divergents, les acteurs autour de l'entreprise devraient trouver un consensus. La Cfdt doit elle aussi trouver un accord entre les différentes fédérations et régions de son organisation. Il rappelle le rôle du nouveau groupe confédéral Environnement qui recense les problèmes, provoque un face à face pour ensuite en tirer des revendications et propositions communes.

« La première chose à faire, c'est de créer des lieux de confrontation à un niveau suffisamment élevé pour qu'en cas de revendications et si des idées « sortent », elles soient cohérentes et applicables » (Cfdt 8H1671).

De tels débats sensibilisent ceux qui ne l'étaient pas encore et apportent une vision pluraliste des situations, propre à donner des pistes d'action pour les militants d'entreprise après mutualisation du travail syndical et au besoin avec une aide confédérale.

Grâce à toutes ces opportunités, les militants qui le veulent possèdent des pistes d'actions dans l'entreprise, des idées parfois innovantes, comme la constitution de réseaux d'experts non patronaux. Ils peuvent tenter de demander aux directions d'entreprises une

consultation du CE sur les problèmes dans l'entreprise liés à l'environnement. Même si le cadre juridique est encore faible, au cas par cas selon le dialogue social existant, des actions sont déjà possibles pour les militants.

Le plus difficile pour la confédération est de sensibiliser la masse plutôt qu'une minorité, ce que les publications à destination du grand public ont permis un temps.

1.3. Vers la constitution d'une cellule transverse pour accompagner les militants d'entreprise dans leur prise en charge des rapports du travail à la nature (1986-1992)

Les acteurs confédéraux continuent à faire connaître les analyses et propositions cédétistes à l'extérieur de l'organisation syndicale, construisant ainsi la légitimité de la Cfdt à traiter de l'environnement. Un certain nombre de ces actions confédérales ne font toujours pas l'objet de communication auprès de militants, tels la participation de P. Bobe à la commission Environnement du Plan en 1990 ou le travail du groupe Environnement pour argumenter les avis du groupe Cfdt au CES. Ce travail et ces représentations constituent pourtant un préalable aux actions des militants et justifient une partie du travail confédéral. Nous notons que d'une manière générale à la Cfdt, le travail réalisé au CES et les points d'actualités traités, ainsi que le vote cédétiste des avis transparaît peu dans la presse confédérale. A moins que leur diffusion ne soit prise en charge par les fédérations concernées.

Avant de généraliser une action syndicale pour l'environnement, le groupe confédéral Environnement décide d'impulser des rencontres pour débattre sur le thème en s'appuyant sur des initiatives locales. Ainsi un colloque sur les risques industriels est organisé à Grenoble pour les militants, en septembre 1988, alors que l'UL de cette ville a participé à l'opération « Isère département Pilote » (mai 1986 – mars 1987) sur la prévention des risques majeurs dans la région sud de Grenoble (Pont de Claix); alors que des usines chimiques potentiellement génératrices de risques pour les habitations voisines se concentrent sur ce territoire, une action syndicale est aux yeux de militants nécessaire pour prévenir les accidents. Ils proposent par exemple une distance minimale entre les nouvelles installations chimiques et les habitations, une carte des risques autour des sites et une réglementation par zone de risque ainsi qu'un plan d'études des risques dans chaque commune. La première proposition est notamment satisfaite par la législation du 22 juillet 1987 sur les périmètres de servitudes⁴⁹⁰. Le compte rendu de ce colloque – non publié – confirme la sensibilité et l'activité des militants pour les risques liés à l'activité industrielle sur l'environnement.

« Le colloque de Grenoble sur les risques industriels [...] a montré une forte sensibilité des militants Cfdt sur ces problèmes. Le nombre de participants, la qualité des débats et le contenu des interventions ont prouvé qu'il existe dans nos fédérations et nos régions des militants, des adhérents qui sont prêts à débattre plus largement des problèmes de l'environnement. La suite donnée à ce colloque a été

⁴⁹⁰ Cfdt 8H1670

l'organisation d'une session cherchant à définir une stratégie et des objectifs de travail pour la Cfdt sur l'environnement » (Cfdt 21DVS11).

Ce colloque bénéficie d'une intervention du secrétaire général de la Cfdt en personne, E. Maire. Sa venue jusqu'à Grenoble montre à la fois l'importance du sujet pour les militants présents et pour les acteurs locaux des industries, les administrations mais aussi les élus politiques. Le maire de Grenoble, A. Carignon, alors ministre de l'Environnement⁴⁹¹, intervient en effet lui aussi en insistant sur la nécessité d'impliquer, dans la prévention des risques, les salariés et leur syndicat. Il considère cette « *rencontre nationale exemplaire* » (Cfdt 3DVS9). De telles rencontres nationales ou régionales, des colloques, provoquent en effet une confrontation des positions et aboutissent à une expertise collective pour une réponse confédérale. Cette expertise gagne en efficacité lorsqu'elle est diffusée au-delà du milieu syndical, notamment vers les décideurs.

A la suite de ce colloque se tient, comme annoncée, une session de recherche « *Risque industriel* » du 13 au 17 mars 1989, afin de définir une stratégie et des objectifs de travail pour la Cfdt sur l'environnement. Elle rassemble dix-sept participants cédétistes⁴⁹² déjà convaincus et confrontés aux risques; ils concluent ainsi en réponse à la question « *pourquoi la Cfdt intervient sur l'environnement industriel ?* » (Cfdt 3DVS9).

« Le risque industriel porte atteinte à l'environnement naturel au sens général [...] Grenoble a mis en relief sa liaison avec les conditions de travail au sens large. [...] Le syndicalisme prend en charge traditionnellement les rapports du travail avec les droits de l'Homme. Il s'agit pour la Cfdt de reprendre en charge les rapports du travail à la nature. [...] On parlera d' « environnement industriel » pour articuler « l'intérieur et l'extérieur » et éviter le double langage. [...]

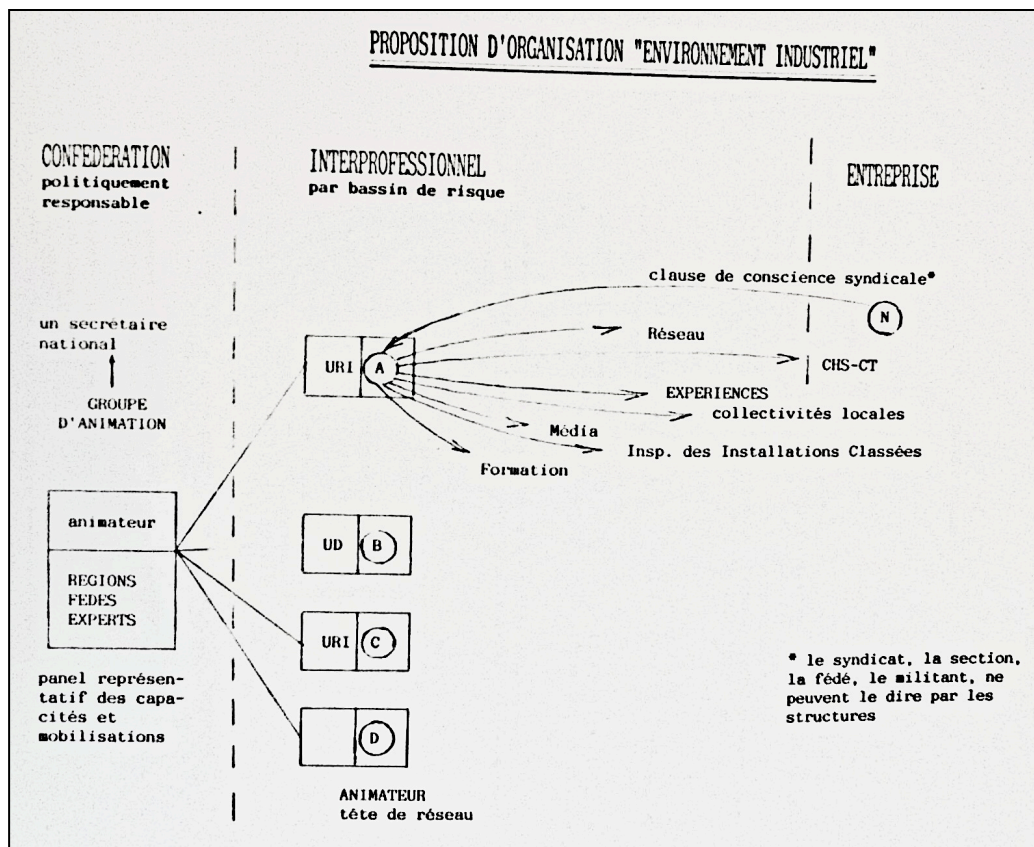
Il faut de toute urgence médiatiser en interne et en externe, former et s'organiser. Un schéma complet d'organisation montre la nécessité de créer au niveau confédéral « une cellule transversale qui intéresse l'ensemble des départements » avec une ou deux personnes en plus, un « groupe d'animation [...] fonctionnel et non représentatif » » (Cfdt 3DVS9).

A l'issue de la session est effectivement construit un schéma de l'organisation et du rôle de la future cellule confédérale dédiée à l'environnement, dans un réseau en majorité descendant dans lequel les militants ont toute leur place. Le schéma propose un réseau, de l'animateur de la confédération lui-même cadré par le secrétaire national, jusque dans les entreprises avec les militants élus des CHSCT. A charge à ce maillon le plus proche des entreprises de faire remonter les informations dans leurs régions (URI) (Figure 34).

⁴⁹¹ jusqu'au 10 mai 1988

⁴⁹² Les participants sont Pierre Bobe (FUC), Michel Botella (USI Chimiques Etang de Berre), François Corider (STI Chimiques RP St Fons), Jacques Fournier (GPTOX FUC), Jean Michel Fraunie (secrétaire UD82, CE-URI), Pierre Gaudin (FGE), J-Marc Jourdan (EFD ad-hoc UD01), Raymond Juin, Roland Lagarde (ad-hoc Cfdt), Loewenstein, Monnet, P. Quetel, François Quieffin, François Rollinger (secrétaire SSE – UPS nucléaire FGMM), Jean Tassart, J.-F. Trogrlic (21DVS11).

Figure 34 - Proposition d'organisation de la cellule Environnement Industriel



(Cfdt - 3DVS9)

Cette session permet une mutualisation des problèmes et des solutions aboutissant à une expertise, des conclusions sur la suite à donner au niveau confédéral pour impulser des politiques pour l'environnement à tous les niveaux de l'organisation syndicale, professionnels ou territoriaux. Sa tenue est diffusée bien plus tard dans la presse syndicale (*SH* n°2295 du 15 février 1990) dans une nouvelle rubrique Environnement, alors qu'un secrétaire confédéral animateur pour l'environnement dans le secteur Vie en Société est embauché comme prévu.

La disponibilité de l'animateur et ses compétences pour traiter les dossiers permettent d'accélérer les prises de positions et les initiatives. Il commence par l'organisation de rencontres interrégionales et fédérales sur le thème de l'environnement⁴⁹³. A partir d'un document « *Réfléchir et agir sur l'environnement – développer une pratique Cfdt* » (Cfdt 3DVS9) et une grille de questions, les militants travaillent en petits groupes. Les résultats sont synthétisés par le groupe confédéral et nourrissent la participation cédétiste aux débats autour du Plan National pour l'environnement du gouvernement (1990). Ces réunions mettent en évidence les compétences du réseau interne à la Cfdt et la nécessité de « *revivifier les circuits d'information,*

⁴⁹³ Cfdt 21DVS11

[...] coordonner, définir objectifs et méthodes » (Cfdt 3DVS9). Cette initiative fait l'objet d'un article dans *SH*, « *Environnement : la Cfdt lance son Plan Vert* » (n°2295). A cette occasion, la confédération rappelle son rôle envers les militants des structures cédétistes.

« Au niveau national, la Confédération doit informer, former, impulser, coordonner, valoriser l'action de toutes les structures Cfdt qui participent à la prise en charge de ces questions. [...] objectif : alimenter les militants en textes confédéraux, échanges d'expériences Cfdt, textes de lois commentés et « bonnes feuilles » » (SH n°2295 du 15 février 1990).

A l'issue de ces réunions, une note de synthèse « *Le plan national de l'environnement* » est rédigée et envoyée aux fédérations et régions, en vue d'intervenir au cours des réunions régionales du PNE.

« Cette note a pour objectif d'aider les militants à intervenir dans les réunions régionales sur l'environnement qui auront lieu entre le 19 septembre et le 5 octobre 1990. Elle ne prétend pas faire une analyse détaillée du Plan mais faire le point sur les avancées positives et les carences du PNE » (Cfdt 47ES2).

Ainsi la confédération à l'initiative du travail collectif, fournit à ses organisations syndicales la synthèse de ses analyses pour faciliter le travail de ses militants.

La presse syndicale, que ce soit celle adressée à tous les adhérents (*Cfdt Magazine*), ou celle pour les militants élus (*SH*), joue toujours un rôle important de sensibilisation et d'information. Une rubrique Environnement est ajoutée à leur contenu en 1990. Des articles sont publiés dans *SH* entre 1986 et 1990 sur des situations de pollution ou de risques pour l'environnement, en écho aux accidents et incidents industriels (Tchernobyl, le nucléaire, ...). *Cfdt Magazine* propose aussi des articles d'information sous les titres « *L'eau vive peut mourir* » à l'occasion du projet de loi sur l'eau, « *Les parcs naturels sortent de leur réserve* », « *Pollution de l'eau : Laval attaque l'amont* »⁴⁹⁴. Les militants découvrent en outre l'action confédérale avec leurs homologues allemands ou au sein du CNC.

Ainsi, une synthèse de la rencontre entre le DGB et la Cfdt est relatée dans le n°2309 du 24 mai 1990 de *SH*. Elle expose la différence de positions vis-à-vis de l'environnement entre les deux organisations syndicales. Le DGB, apprend le lecteur, a une approche globale des problèmes d'environnement et « *propose des mesures de politiques européenne et internationale, de transformation de la société industrielle et une « protection intégrée de l'environnement » dans l'entreprise alliant protections du travail, de la santé et de l'environnement* » (*SH* n°2309 du 24 mai 1990); il a mis en place une politique de formation depuis trois ans au plan confédéral et branche, « *qui diffuse les concepts d'« urbanisme écologique », d'« industrie écologique »*. La différence avec la Cfdt se retrouve à différents niveaux.

« Il semble prioriser l'action nationale auprès des partis politiques en cherchant à obtenir l'amendement des textes de lois, tandis que la Cfdt intervient plus localement [...] [il] combat essentiellement les pollutions diffuses et quotidiennes (air, eau, déchets) alors que la Cfdt s'attèle

⁴⁹⁴ N° de *CFDT Magazine* respectivement des mois de novembre, septembre et mai 1990

seulement à cette tâche, sa démarche partant du « risque industriel » surtout centrée jusqu'ici sur les installations, sites ou transports à risques » (Cfdt 3DVS9).

Le DGB est également plus alarmiste sur la menace de changements climatiques liée à l'effet de serre. La confrontation et les divergences entre organisations syndicales allemande et française apportent à ce stade des éléments de comparaison et permet aux militants de positionner la Cfdt et considérer le champ des possibles pour leur propre organisation syndicale.

Les lecteurs apprennent également la teneur des débats du CNC sur l'environnement. Ainsi la séance du 22 au 24 janvier 1991 est annoncée dans *SH* n°2339 du 17 janvier 1991, qui porte en couverture le titre « *L'environnement, un enjeu social, démocratique et international. Des questions, des réflexions pour le Conseil national de janvier* » ; ce numéro comprend deux autres articles « *Enjeux pour l'environnement* » (p.7-9) et « *L'environnement et le syndicalisme* » (p.10). Un compte rendu du CNC est ensuite donné dans *SH* n°2340 du 7 février 1991, « *L'environnement dans tous ses débats* ». Si deux cents personnes environ venant des URI et des fédérations sont présentes au débat du CNC, le nombre de lecteurs est bien plus important. Par ce débat, les militants d'entreprise sont informés à présent des positions claires de leur organisation syndicale. Pour la Cfdt dorénavant, l'environnement a un enjeu économique et social, démocratique et international⁴⁹⁵.

La presse transmet aux militants les débats internes et confrontations assorties d'exemples, ce qui permet à chaque militant de se forger sa propre réflexion. Pour la confédération, une presse syndicale est indispensable, comme elle le rappelle au moment de la catastrophe de Tchernobyl ; selon elle, le gouvernement et les industriels ont longtemps évité d'informer sur les risques potentiels de ces industries pour les salariés ou les riverains. « *Pour la Cfdt il est clair que l'information doit provenir de sources différentes. Il faut donc donner des moyens à toutes les parties concernées pour collecter, traiter et diffuser l'information* » (Cfdt 21DVS11). A partir de 1990 et l'arrivée de P. Bobe, les articles sont essentiellement orientés vers la réflexion pour une politique environnementale au sein de la confédération, incitant à l'action locale. Le message pour le débat au CNC de janvier 1991, exposant les enjeux de l'environnement, est le plus abouti.

Enfin une autre activité confédérale consiste à mettre en place un lobbying parlementaire en vue d'obtenir une législation favorable à l'action des militants dans leur entreprise, constitutive d'un cadre juridique; celui-ci permet de dessiner le contour des missions syndicales et de protéger les militants des disgrâces patronales – notamment du licenciement. Les militants en sont informés de nouveau par la presse syndicale. P. Bobe, entre 1990 et 1991, se rapproche de parlementaires intervenant sur la législation destinée à étendre les prérogatives des CHSCT à l'environnement. L'article 231-2 de la loi du 31 décembre 1991

⁴⁹⁵ Cf. section 1 de ce chapitre, point 1.3.

contient une partie des demandes cédétistes, à savoir « *une information et une consultation des CHSCT sur les problèmes de l'environnement* ».

« Art. L.231-2 : le chef d'établissement est tenu d'organiser et de dispenser une information des salariés sur les risques pour la santé et la sécurité et les mesures prises pour y remédier. Les modalités de l'obligation établie par le présent article tiennent compte de la taille de l'établissement, de la nature de son activité et du caractère des risques qui y sont constatés » (<http://www.legifrance.gouv.fr> Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991)⁴⁹⁶

Même si elle ne concerne que les installations classées Seveso – soient 500 000 installations en France – cette loi dont le décret paraît en mars 1993, permet aux délégués des CHSCT d'obtenir plus d'informations sur les risques pour l'environnement liés à l'activité de leur entreprise. Leur avis est également transmis au préfet au moment où celui-ci donne une autorisation d'exploitation⁴⁹⁷. Suite au vote de la loi, P. Bobe diffuse l'information dans *SH* « *L'environnement entre dans l'entreprise* » pour rappeler qu'« *inscrire la dimension environnement dans l'entreprise est un des objectif fixé à la Cfdt ces trois dernières années* » (*SH* du 13 février 1992).

Ainsi depuis la création de la cellule Environnement en 1990, le travail de l'animateur - nommé secrétaire confédéral - a permis de formaliser un message exprimant les positions et les revendications cédétistes vis-à-vis de la relation homme - travail - environnement. Elles sont validées par les plus hautes instances de la confédération. Les militants essentiellement par la presse syndicale disposent d'arguments solides pour défendre leur travail sur l'environnement. Ils peuvent retenir parmi les revendications, l'extension du principe pollueur/payeur avec une fiscalité environnementale et la mise en place d'un label vert pour des produits industriels sous réserve de la satisfaction de critères, un bilan écologique « *à mettre en oeuvre et à débattre avec les partenaires sociaux* »⁴⁹⁸ dans toutes les entreprises. Ces revendications sont le fruit de plusieurs années de réflexions, de confrontation, de rédaction de notes et d'articles de presse syndicale dans l'organisation syndicale ; elles sont reprises dans les textes du congrès d'avril 1992. Ce sont autant d'occasions pour inciter les militants à l'action.

1.4. Une mise en œuvre du programme d'actions en faveur des militants inachevée (1992-2002)

Au congrès confédéral d'avril 1992, le secrétaire confédéral donne l'inventaire des nombreuses actions de son secteur en faveur de l'environnement depuis janvier 1990. Ce texte

⁴⁹⁶ modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail pour la directive CEE no 89-391 du 12 juin 1989 (mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail)

⁴⁹⁷ Cfdt 10DVS36

⁴⁹⁸ Cfdt 21DVS11- Note « Environnement - les revendications de la Cfdt » rédigée par P. Bobe

est accessible à tous les militants dans un numéro de *SH*, comme tous les textes des congrès. Seulement les textes sont longs à lire, ce qui signifie que les lecteurs ne vont pas forcément au bout de ces textes et en ignorent certains contenus.

Entre 1992 et 1994, la presse syndicale continue à se faire l'écho des actualités avec le sommet de Rio, la nécessité d'un débat sur l'environnement et l'énergie; alors qu'il y a un changement de secrétaire confédéral, les articles sur l'environnement se font rares dans la presse jusqu'en 2002, année du sommet de Johannesburg. L'environnement laisse à présent la place au développement durable en passant de la rubrique Environnement à celle de l'International.

Si la formation et l'information se font plus rares dans la presse confédérale à partir de 1992, des formations sont mises en place par le secteur confédéral, comme prévues lors de la session de recherche en 1989. Une formation est proposée aux responsables fédéraux et régionaux inter-professionnels lors de l'université d'Été de la Cfdt, du 30 août au 4 septembre 1992 à Carqueiranne, avec pour thème « *le progrès en question* »; un atelier sur l'Environnement est inscrit au programme - n°7 sur treize proposés - sous le titre « *Environnement : enjeux et actions* ». Face à la dégradation de l'environnement, « *en tant que responsables syndicaux nous avons un rôle à jouer [...]* » (Cfdt 6DOF95). Le temps dédié à l'atelier se partage entre conférences et travaux en sous-groupe, synthèses et débats. P. Bobe l'organisateur a appelé des experts extérieurs à la Cfdt en les personnes de Jacques Theys, directeur scientifique de l'IFEN⁴⁹⁹ et Bernard Barraque, chargé de recherche CNRS à l'Ecole des Ponts et Chaussées. Il s'agit,

« en partant de l'état de l'environnement en France, [...] de dresser un panorama et classement des pollutions et des dégradations, d'examiner les principes d'action qui déterminent les différentes politiques à mettre en oeuvre. De débattre de leurs points forts et leurs faiblesses, d'analyser le rôle des institutions et des acteurs sociaux professionnels pour mettre en oeuvre ces politiques, de réfléchir sur les moyens et les outils à développer pour une prise en charge opérationnelle des problèmes environnementaux dans l'entreprise et au niveau des collectivités territoriales et de prendre en compte la dimension européenne et mondiale des politiques de l'environnement » (Cfdt 6DOF95).

Onze participants, dont trois de la confédération (Bobe, Catz et Trogrlic) sur les 155 sessionnaires se sont inscrits à cet atelier. C'est peu et beaucoup à la fois, car ils se trouvent huit participants issus de régions et fédérations différentes⁵⁰⁰, qui jusque-là ne sont pas intervenus dans le débat confédéral. Le bilan de l'atelier aux dires des participants qui ont rempli des fiches individuelles d'évaluation en fin d'université, est mitigé. Si l'expression des enjeux de l'environnement a plu et semble utilisable dans les fonctions de responsables syndicaux, les débats du type « refaire le monde » ont lassé, ainsi que l'ampleur du sujet ou le niveau élevé de certaines conférences. Comme après chaque université d'été, les conférences sont reprises dans la revue *Cfdt Aujourd'hui* (supplément au n°107 de décembre 1992) et l'université est citée dans

⁴⁹⁹ Institut Français de l'Environnement

⁵⁰⁰ Beveraggi (Corse), Colleter (FUC), Duchez (Limousin), Dupuy (FGTE), Galli (URSIF), Halgand (Banque), Leduc (Pays de Loire), Tadel (Rhône-Alpes) (Cfdt 6DOF95).

le n° d'octobre 1992 de *Cfdt Magazine* n°175 – rubrique « *Une journée à : l'université d'Eté* » « *les débats du progrès* »⁵⁰¹. Il faut attendre l'université syndicale d'été de 2007 à Dourdan pour voir aborder le thème du développement durable et celui de responsabilité sociale de l'entreprise au niveau de l'entreprise. La totalité des ateliers est alors concernée par ces sujets.

Cette université d'été est cependant une première et préfigure du plan de formation confédéral décidé pour 1993 – 1995 ; pour la première fois, il aborde en effet l'environnement.

« L'objectif poursuivi est de former ces militants afin qu'ils soient capables d'intervenir avec compétences sur les problèmes d'environnement à partir et en tenant compte des réalités industrielles » (Cfdt 47ES4).

En juin 1993, une « *formation environnement pour les militants insérés dans les structures interprofessionnelles* » initiant au « *développement de la dimension géographique des problèmes de l'environnement* » est proposée afin d'« *appréhender la gestion de l'environnement par thème (eau, air, déchets) et les resituer dans un ensemble géographique* » (Cfdt 47ES4). Elle leur permet d'analyser la situation environnementale de leur entreprise et apporter des propositions. Cette session intitulée *Environnement et risques industriels* est organisée par l'INPACT⁵⁰², en collaboration avec P. Bobe. Elle fait vraisemblablement partie de celles qui devaient être organisées par région, en commençant par l'Alsace, le Nord Pas de Calais et la Bretagne, pour lesquelles une demande de financement avait été envoyée au ministère de l'Environnement. Cette demande avait été faite suite à un entretien du 19 mai 1992 entre la ministre et le secrétaire national J.-F. Trogrlic qui avait mis « *en évidence une préoccupation mutuelle à savoir la nécessité de conjuguer le développement de l'emploi avec le souci de protéger l'environnement* » (Cfdt 47ES4). Sont prévus deux modules de trois jours, l'un général et le second plus spécifique à adapter en fonction des régions. Nous avons la trace d'une seule de ces formations dans les archives du secteur en charge de l'environnement. Cette différence entre prévision et réalisation provient soit de l'absence de formation, soit de la prise en charge par le secteur confédéral responsable des formations en l'absence de P. Bobe parti vers d'autres responsabilités. A moins que les formations ne soient dorénavant du ressort des fédérations et URI.

Au cours de la formation de 1993, P. Bobe assure la moitié des interventions.

⁵⁰¹ Nous entendons dans cette expression une référence aux *Dégâts des progrès* de la Cfdt des années 1970.

⁵⁰² Institut pour l'amélioration des conditions de travail agréé pour la formation des membres des CHSCT, organisme de formation émanant de la confédération Cfdt (1983)

Figure 35 - Projet de formation CHSCT et environnement (juin 1993)

PROGRAMME		
SESSION		
« CHSCT et Environnement »		
9 juin 93	10 juin 93	11 juin 93
9³⁰ Les différentes perceptions de l'environnement et la dimension stratégique (environnement et conditions de travail, qualité, normes) 12⁴⁵ P. Bobe	9⁰⁰ Les différentes approches de prise en compte de l'environnement 12³⁰ P. Bobe	9⁰⁰ Pistes de travail et solutions 3 expériences de CHSCT « De l'accident à l'environnement » J. Kieffer : CHSCT Hôpital de Mulhouse J.J Leost : CHS des Communaux de Brest 12³⁰
14¹⁵ Origine et principales sources de pollution 17⁰⁰ P. Bobe	14⁰⁰ Inventaire des moyens disponibles Les différents moyens à disposition du CHSCT Nature des législations, dispositifs de recours, personnes ressources, institutions 17⁰⁰ P. Cellier	14⁰⁰ SSE du CHSCT des Eaux Minérales EVALUATION 16⁰⁰

(Cfdt 21DVS11)

La démarche Cfdt en matière d'environnement est présentée en introduction « *dans le cadre d'une amélioration de notre environnement et non dans une démarche où l'environnement serait le vecteur principal d'un projet de société alternative [...] promouvoir une activité et un développement économique compatible avec la protection des milieux naturels et du cadre de vie* » (Cfdt 21DVS11). Une autre intervention a pour objectif d'expliquer « *en quoi donc le CHSCT est concerné dans ce vaste chantier qu'est la préservation de l'environnement?* » (Cfdt 21DVS11). Une réponse de la confédération est apportée sur les enjeux, l'aspect transversal des problèmes de l'environnement, et le rôle du CHSCT. Des actions concrètes vont être proposées comme la création d'un bilan écologique annuel construit sur le modèle de PAPRI Pact⁵⁰³, la création d'une commission Environnement dans les CE, l'extension du travail du CHSCT sur les problèmes détectés sur cet environnement et les formations de délégués sur ce créneau. Une histoire de la Cfdt et l'environnement est présentée, notamment ses points d'entrée dans la problématique, à savoir le cadre de vie, l'électronucléaire et les luttes pour l'amélioration des conditions de travail (1974-75), avec la réflexion globale sur le progrès touchant aux technologies et à l'organisation du travail puis au risque technologique et industriel. Pour structurer les réunions Environnement que les sessionnaires souhaiteraient organiser dans

⁵⁰³ Cf. Annexe 6.

leurs structures syndicales, P. Bobe propose une grille de travail comprenant trois niveaux d'objectifs possibles pour les politiques de l'environnement dans l'entreprise (assurance minimale, croissance soutenable, différenciation et mobilisation sur la qualité) et cinq approches différentes à partir desquelles il est possible d'agir (écologie, gestion des risques, approche économique, sociale, politique internationale).

Figure 36 - Grille de travail réunion Environnement

Formation Environnement et risques industriels (9-11 juin 1993)

<i>3 niveaux d'objectif possibles pour les politiques de l'environnement</i>			
	1 ASSURANCE MINIMALE»	2 CROISSANCE SOUTENABLE	3 DIFFÉRENCIATION ET MOBILISATION SUR LA QUALITÉ
FINALITÉ «ÉCOLOGIQUE»	• Conservation des espaces remarquables • Rattrapage sectoriel	• Prévention • Respect des conditions de reproduction à long terme des écosystèmes	• Gestion globale des écosystèmes • Maximisation de la diversité • Politique de reconquête des milieux
TYPE DE GESTION DES RISQUES	• Eradication des risques majeurs intolérables	• Gestion probabiliste des risques	• Réduction de la vulnérabilité
APPROCHE ÉCONOMIQUE	• Satisfaction des usages économiques immédiats (exemple : besoins en eau des activités économiques)	• Croissance soutenable • Intégration de l'environnement dans les activités économiques	• Innovation et créativité, écoproduits • Meilleures technologies disponibles • Politique de qualité • Valorisation de l'environnement comme atout
OBJECTIF SOCIAL	• Respect des normes minimales d'hygiène ou de sécurité	• Information • Droit général à l'environnement	• Expérimentation sociale • Réduction des inégalités écologiques
POLITIQUE INTERNATIONALE	• Défense exclusive des intérêts nationaux	• Alignement sur les normes les + sévères • Participation aux actions multilatérales	• Anticipation des problèmes et enjeux internationaux
MOTS-CLÉS	SÉCURITÉ - RATTRAPAGE	PRUDENCE - PRÉVENTION	INNOVATION - RECONQUÊTE

(Cfdt 21DVS11)

Cette grille de travail est présentée au cours de son intervention sur « *les différentes approches de la prise en compte de l'environnement* » et montre une importante maîtrise du sujet. P. Bobe souhaite distinguer les types de pollution à réduire, les moyens institutionnels et financiers d'intervention (démocratie, structures publiques locales, contractualisation, financement de la protection, de l'environnement, mise à jour du droit de l'environnement), et à partir de là, les modalités de l'intervention syndicale. A partir de la connaissance de points forts (atouts, partenaires) et points faibles (formation) du syndicat, de ses opportunités (syndicalisation) ou menaces (obstacles), il doit être possible de considérer les objectifs d'action comme les formations nécessaires, la recherche de partenaires.

Dans ces niveaux d'objectifs, l'objectif le plus faible, la « *politique d'assurance minimale* » est en fait une politique défensive. Au deuxième niveau, la « *politique de croissance soutenable* » est une politique de prévention qui tend à « *concilier modernisation économique et reproduction des ressources naturelles à long terme. Inspiration économique* ». Et enfin le niveau le plus élevé ou « *politique de mobilisation sur la qualité et de différenciation* » tend à « *utiliser la qualité de l'Environnement comme élément d'une politique dynamique de concurrence et d'image internationale d'innovation, de réductions des inégalités sociales, de sécurité, [qui] intègre a priori les objectifs de développement d'une croissance soutenable à long terme* » (Cfdt 21DVS11). Nous retrouvons ici deux des trois niveaux d'intervention dans la gestion environnementale mis en avant par Raufflet (2003), avec une réponse opérationnelle et une réponse organisationnelle. La réponse globale remettant en cause la consommation et l'offre de produit n'est plus présente. Le niveau le plus élevé se limite à l'intégration d'un quasi objectif de développement durable dans la gestion environnementale de l'entreprise. D'ailleurs selon l'avis de P. Bobe, « *le déplacement de l'amont vers l'aval des problèmes d'environnement conduit à un élargissement de la responsabilité des industriels qui ne peuvent plus se désintéresser du devenir des produits qu'ils mettent sur le marché (circulation, stockage, destruction ...)* » (Cfdt 21DVS11). Il conclut à une amélioration sans trop de difficultés des conditions de vie des salariés et citoyens, qui doit aussi passer par un meilleur accès à une information et à une expertise diversifiée, une amélioration des « *formes existantes de participation et de l'innovation à tous les niveaux* » (Cfdt 21DVS11).

Dans ce type de formation, rare d'après notre corpus documentaire, les outils fournis au militant sont nombreux; le contour des revendications et des actions est lui aussi bien déterminé. Au niveau professionnel, est proposée la mise en place d'une « *politique contractuelle (dialogue, discussions avec les salariés, négociation autour de la protection de l'environnement « pour en faire des acteurs à part entière* ») » par type de branches professionnelles et entreprises, afin de

« *donner un statut à la protection de l'environnement (au niveau des conventions collectives de branches pour obtenir des règles communes au niveau des branches – régulation – avec trois axes, définition des objectifs à atteindre, fixation des modalités d'intervention, détermination des moyens à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs) [...] bilan global de l'entreprise sur la protection de l'environnement, l'établissement de la carte des nuisances de l'entreprise, l'amélioration des méthodes de production et des produits, l'étude des coûts engendrés par les nuisances et les mesures de prévention possibles seraient des éléments à intégrer dans un accord conventionnel de branche* » (Cfdt 21DVS11).

Ce mode de négociation est considéré à la Cfdt pour sa souplesse et son efficacité. Est également proposée par la confédération la mise en place par branche professionnelle d'« *un organisme paritaire chargé d'analyser, d'évaluer l'impact de son activité sur l'environnement et de trouver les solutions appropriées pour une bonne prévention* » (Cfdt 21DVS11). Puis au niveau interprofessionnel et régional, il s'agirait de chercher à « *disposer d'une vision globale sur des problèmes qui touchent l'ensemble de la société* », rechercher et regrouper les compétences,

structurer une action régionale à la manière des réunions interrégionales du début de l'année 1990 à la Cfdt. Il faudrait prévoir d'organiser des groupes de travail et réseaux « *à partir d'un recensement des militants ayant des compétences professionnelles sur les problèmes à traiter et des militants siégeant dans des instances s'occupant d'environnement (CLO, QPPPI, CDH, CESR, ...) déjà en place dans les régions, les départements, les bassins industriels* » (Cfdt 21DVS11). Les sessionnaires repartent de la formation avec pléthore d'idées, des outils sérieux pour amorcer réflexion et actions en entreprise et former leurs collègues.

Pour renforcer la légitimité cédétiste à agir sur l'environnement et proposer des actions innovantes dans les entreprises, P. Bobe continue à participer à des colloques auprès d'un public large, notamment lors d'un colloque de juristes, « *Droit du travail – droit de l'environnement* » en septembre 1993. Il reprend ses revendications pour un droit négocié de l'environnement au niveau des branches professionnelles et pour un droit protecteur, avec l'élaboration du bilan écologique annuel dans chaque entreprise (Cfdt 10DVS36). A sa suite, H. Catz participe également à des colloques en reprenant les réflexions de son prédécesseur, auxquelles il ajoute son approche des problèmes liés à l'énergie. L'objectif confédéral est de proposer des revendications et actions de la Cfdt afin de se construire une légitimité dont les militants puissent bénéficier mais aussi de communiquer ses idées.

Après son éloignement, lorsque P. Bobe reprend le dossier Environnement dans les années 2000, la revendication fait place à un travail de co-construction avec les autres acteurs, et à l'apport d'une expertise syndicale qui n'apparaît cependant ni dans la presse ni dans les archives. Ceci prive les militants de la connaissance d'un travail nouveau avec les directions d'entreprise sur l'élaboration du rapport environnemental obligatoire depuis la loi NRE (2001) ; un travail tout autant méconnu est de même entrepris avec l'Afnor sur la mise en application de normes de développement soutenable en France (SD21000)⁵⁰⁴. Seuls le sommet de Johannesburg de 2002 et le congrès confédéral la même année font l'objet de communication auprès des militants et des adhérents dans la presse syndicale. Les articles montrent une approche de la problématique environnementale élargie à celle de développement durable. Au congrès, la Cfdt dit vouloir s'inscrire « *avec d'autres dans une démarche de stratégie de développement durable* » et rappelle que « *nous voulons un monde qui préserve l'environnement* » (SH n°2892 du 21 juin 2002). Il y a effectivement convergence de vue entre les ONG, ce qui leur permet de préparer une déclaration commune. Le message principal à retenir pour les militants d'entreprise suite au sommet de Johannesburg est que, face aux initiatives proposées par les Etats, ONG ou entreprises, « *en tant qu'acteur syndical, nous avons notre rôle à jouer dans le lancement de ces projets concrets. Nous pouvons y défendre la démarche de*

⁵⁰⁴ Entretien avec P. Bobe du 12 mai 2014

responsabilité sociale et environnementale des entreprises » (Cfdt Magazine n°262 de juillet 2002- « *sommet mondial sur le développement – de Rio à Johannesburg : de la théorie au concret?* »). Un nouveau terme peut retenir l'attention du militant lecteur; le développement durable dans l'entreprise, notion trop vague, se concrétise en responsabilité sociale et environnementale, notion plus proche du vocabulaire syndical.

Une nouvelle publication vient préciser la notion de développement durable, « *Développement durable : l'avenir de la planète* » (Bobe, 2002)⁵⁰⁵, écrit sous la direction et à l'initiative du secrétaire confédéral. C'est un livre pour tout public sorti au moment du congrès confédéral ; il présente le concept de développement durable – au-delà de la seule dimension environnementale – et il décrit les enjeux de l'environnement. Il situe la place de l'acteur syndical dans cette nouvelle approche et lui propose des pistes de travail. Des fiches techniques rédigées par des experts syndicaux sont proposées à la fin de l'ouvrage. Ce livre constitue une occasion supplémentaire d'appréhender l'action syndicale sur le terrain environnemental et du développement durable.

Si d'une manière générale, la confédération Cfdt cherche à améliorer sa légitimité sur la thématique environnementale afin que les militants bénéficient des retombées, soient protégés et rencontrent moins d'obstacles dans leurs missions, toutes ses actions ne sont pas toujours connues en interne comme en externe. Notamment, des auditions sur demande du Parlement ou des ministres ont toujours lieu, ce qui permet à la Cfdt de donner son avis. Il en est ainsi au moment de l'élaboration de la loi NRE puis de son décret définissant le rapport de développement durable. Or, nous n'avons trouvé aucune communication dans la presse confédérale sur ces auditions ni sur les rencontres dans le cadre d'EpE. La Cfdt propose pourtant dans l'élaboration de ces rapports qui comprennent à la fois les mesures passées et les objectifs à atteindre, un rôle aux organisations syndicales par le biais des élus aux CHSCT ; ces rapports impliquent une analyse du passé et des stratégies futures. Les militants ne peuvent pas non plus mettre en avant l'action confédérale auprès du ministère de l'Environnement puisqu'ils n'en ont pas connaissance.

Pour les militants qui n'auraient pas encore saisi l'enjeu de l'environnement, P. Bobe rappelle en 1990 que jusqu'à présent,

« nous avons donc abordé le domaine de l'environnement essentiellement par les aspects liés aux activités professionnelles et dans ce cadre, la Cfdt estime qu'elle a non seulement une légitimité mais une compétence pour intervenir sur l'environnement » (Cfdt 21DVS11).

Les incitations à l'action militante en faveur de l'environnement sont liées à l'intensité de la définition d'une politique confédérale pour l'environnement (Figure 37). Il reste à présent à la

⁵⁰⁵ rédigé en majorité par P. Bobe à la veille de son départ en retraite et publié par Cfdt Production 2002

confédération à être entendue par les militants, ce qui est difficilement mesurable tant le passage à l'action militante pour l'environnement peut rencontrer des obstacles.

Figure 37 - Evolution de la politique confédérale environnementale Cfdt

	1970	1976-86	1986 - 92	1992 - 2002
Politique confédérale	<i>Souhait</i>	<i>Priorité au traitement de la pollution</i>	<i>Vers politique pour rendre environnement vecteur principal</i>	<i>Politique intégrée dans celle du DD</i>
Actions pour les militants	<i>Sensibilisation, réflexion collective</i>	<i>Diffusion analyse sur dégâts du progrès</i>	<i>Accompagnement des militants</i>	<i>Mise en œuvre programme inachevé</i>

2. Une démystification progressive de l'environnement dans le développement durable pour une action revendicative quotidienne des militants à la Cgt

Le choix de ne pas isoler l'action pour l'environnement des autres actions syndicales ne facilite pas la lisibilité des problèmes spécifiques de l'environnement au sein de la Cgt, même si les militants sont incités à intervenir dans leur entreprise ou leur branche d'activité sur les spécificités de l'environnement. Petit à petit, la confédération, par la presse syndicale, préfère démystifier le développement durable en montrant ses relations avec les actions revendicatives habituelles de la Cgt. Le concept de développement durable est plus facilement accessible pour une organisation syndicale défendant les intérêts sociaux et économiques, car ne les opposant pas à la préservation de l'environnement. Cependant, il présente le risque de noyer les problèmes environnementaux dans les problèmes sociaux.

2.1. Faible sensibilisation des militants à la lutte pour l'environnement (1970 - 1982)

Pendant les années 1970, la confédération de la Cgt utilise essentiellement sa presse militante pour relater les actions syndicales locales qui font suite à des accidents industriels impactant l'environnement ; le lecteur trouve toujours dans cette presse le contenu des congrès. Aucun acteur n'étant réellement disponible pour traiter de manière approfondie l'environnement, l'activité confédérale sur ce sujet en direction des militants est réduite à peu.

La première revue à publier des articles sur les pollutions est *Options* de l'UGICT pour les cadres et techniciens; en juillet 1970, paraît un dossier, « *Comment lutter contre la pollution ?* ». Il comprend un premier article sur « *Pollution et environnement* », puis un second sur les techniques de lutte et un dernier sur les répercussions économiques. Le lien entre la pollution et la dégradation de l'environnement est démontré; les questions de l'eau, de l'air, de la mesure de la pollution et de sa prise de conscience sont abordées. Pour les auteurs, « *ce qui est posé aujourd'hui, c'est le problème général de l'environnement : la pollution n'en est qu'un des aspects* »

(Options n°49 juillet-août 1970, Dossier « Comment lutter contre la pollution? » pp.34 – 48). Mais ces articles ne sont pas lus par la masse des militants d'entreprises.

Ces derniers trouvent plutôt des informations dans *Le Peuple*, presse qui leur est destinée, tirée entre 25 000 et 30 000 exemplaires. Régulièrement, un compte rendu de la participation du groupe Cgt au CES est donné dans la rubrique *CES*. Le CES traitant de sujets d'actualités, nous retrouvons en premier sur la période que nous étudions, les questions de pollution des eaux, en 1970⁵⁰⁶. Plus tard, un compte rendu est rédigé suite à la pollution marine par l'Amoco Cadiz en avril 1978. A cette occasion, le lecteur apprend les actions locales antérieures et les propositions de la Cgt pour « *prendre en compte les conséquences à plus long terme sur tous les plans, y compris écologiques* » (*Le Peuple* n°1063 – 1978).

En mars 1973 seulement, J.-L. Moynot présente un article intitulé « *Les limites de la croissance et l'avenir de l'humanité* » (*Le Peuple* n° 913 du 1-15 mars) suite à la parution du document *Mansholt* sorti au début de l'année et des travaux réalisés par une équipe du MIT à la demande du Club de Rome sur le problème général des « *limites à la croissance économique* » à l'échelle mondiale. Il propose, après son analyse, des pistes de réflexion sur le sujet pour la Cgt. Cet article apporte aux militants une analyse de l'actualité et la position de la Cgt vis-à-vis de ce document mais aussi de la situation environnementale générale. Ils apprennent que la Cgt a « *encore beaucoup à faire en ce qui concerne des problèmes comme la pollution et plus généralement l'environnement et le cadre de vie* ». J.-L. Moynot leur propose de partir « *d'une analyse des besoins des travailleurs et de leur évolution, et des conditions économiques concrètes* ». Ainsi, explique-t-il, cela permet à la Cgt de « *formuler les revendications immédiates et de tracer les orientations concrètes d'une politique qui s'intègre dans les objectifs et la logique du programme commun de la gauche* ». Des études bientôt à disposition des militants sont en cours à la Cgt sur le logement et l'aménagement du territoire, comprenant vraisemblablement les problèmes de pollution et de nuisances de toutes sortes; elles devraient permettre de « *dégager des conclusions qui servent d'appui à une définition plus précise des positions de la Cgt pour qu'elle soit en mesure de faire pleinement face à ses responsabilités dans la période qui vient* ». Le lecteur est ainsi sensibilisé sur les chantiers à mener et obtient quelques pistes d'actions. Les plus convaincus surveilleront la publication des études confédérales sur le sujet, sachant toutefois que le hors travail n'est pas encore un sujet de préoccupation à la Cgt.

Plus tard, J.-L. Moynot écrit encore deux articles qui ont pour titre « *Les problèmes nucléaires* » dans *Le Peuple* n°1063 (16 au 30 juin 1979) et dans le numéro suivant; ils représentent le fruit d'un travail collectif discuté par l'ensemble des fédérations, régions et Unions départementales théoriquement concernées, avec validation par la CE de la Cgt. Son exposé sur l'énergie nucléaire, ses déchets et la protection de la population, des travailleurs et

⁵⁰⁶ *Le Peuple* n°868

de l'environnement est très instructif pour des novices, car relativement complet. Il appelle le lecteur au débat démocratique sur l'énergie et le nucléaire, y compris sur les risques pour la population et l'environnement jusque-là occultés. Le lecteur apprend que la Cgt revendique pour l'électronucléaire des moyens pour des études d'« *impact au niveau biologique et sur l'écosystème de l'ensemble de l'industrie électro-nucléaire* », une information claire et vérifiable de la population et de ses représentants avec la possibilité de faire appel à des spécialistes de leur choix, y compris sur la sûreté nucléaire. La Cgt revendique également un programme de recherche rassemblant les différents organismes parties prenantes à l'énergie et un débat démocratique avant toute prise de décisions sur les questions de l'énergie. Enfin, en plus d'une consultation large, elle revendique des « *pouvoirs précis permettant l'intervention des travailleurs (notamment des CHS efficaces) avec la certitude qu'aucun impératif économique ne pourra l'emporter sur la sécurité* ». A partir de la problématique du nucléaire, J.-L. Moynot propose de saisir l'occasion pour élargir le débat et « *mener un combat plus vaste sur l'ensemble des problèmes de sécurité au travail, de santé, de pollution, de dégradation de l'environnement* ». La lutte sur le nucléaire peut être étendue à d'autres sujets en vue d'atteindre l'« *objectif de travailler autrement, de produire autrement* » (*Le Peuple* n° 1063). Le rôle des travailleurs est à ses yeux primordial pour « *imposer des modifications, des alternatives technologiques allant dans le sens de nos perspectives de classe* ». L'article suivant (*Le Peuple* n°1064) confirme la divergence de positions à l'intérieur des organisations cégétistes et la nécessité de débats à tous les niveaux de la structure cégétiste. Un militant peut très bien s'en servir pour relancer le débat syndical localement, car ce dossier est « *une opportunité historique pour poser et résoudre par la lutte de masse l'ensemble des problèmes écologiques les plus complexes du développement industriel et urbain à notre époque* » (*Le Peuple* n°1064). Ces articles constituent une véritable base de réflexion pour les militants qui n'en auraient pas encore, et pour d'autres des précisions permettant de rattacher cette problématique aux luttes cégétistes courantes. L'article apporte également des arguments que chacun peut utiliser dans son entreprise.

De la lecture des textes des congrès confédéraux, les militants n'obtiennent pas encore beaucoup de pistes pour les guider dans une action pour l'environnement. Les considérations environnementales à destination des militants en seraient peut être restées là si la confédération n'avait pas été invitée au congrès constitutif du MNLE en novembre 1981. Une place au Bureau de cette association est réservée à un secrétaire confédéral de la Cgt; l'un d'eux, A. Véronèse, s'y rend et prononce le discours de clôture, publié aussitôt dans *Le Peuple* (n°1122 du 16 au 31 décembre 1981). Dans ce discours, les élus CE et CHS sont mis en avant dans la lutte pour l'environnement.

« *Depuis longtemps la Cgt conduit une action spécifique pour défendre et améliorer le cadre de vie dans et hors de l'entreprise. En particulier les élus aux CE, les délégués du personnel et aux CHS ont une certaine pratique, notamment en matière de lutte contre le bruit, les fumées, la pollution des eaux, l'utilisation de produits cancérogènes, [...]* » (*Le Peuple* n°1122 du 16 au 31 décembre 1981).

Les militants comprennent, par cette retranscription du discours, le lien entre les actions de la Cgt et la lutte pour l'environnement.

« Nous traitons :

- des objectifs de la production, c'est-à-dire : quoi produire et comment, pour satisfaire quels besoins, réorienter les profits et les investissements, lutter contre les délocalisations et désindustrialisations, pour l'emploi;
- des emplois industriels et de l'aménagement du territoire pour préserver les équilibres sociaux, démographiques, le tissu industriel, les entités, l'égalité de développement et la démocratie;
- de la santé au travail par la prévention : élimination des risques maladies et accidents, effets et conséquences sur les familles, les enfants, pour la vie des couples, sur les dépenses de santé;
- des technologies nouvelles dont l'introduction dans la production dégagant une productivité nouvelle doivent conduire à une revalorisation des qualifications et rémunérations, au dégagement d'un temps libre supérieur – par la réduction du temps de travail et de la retraite – de plus grande qualité, qui appellent un développement plus large de la démocratie et de la décentralisation au travail, qui renforcent les aptitudes et responsabilités du citoyen;
- la prise en compte concrètement de notre Programme d'Action confédéral et de tout ce qui se rattache à la qualité de la vie, avec le logement, l'urbanisme, les équipements sociaux et l'action sociale, les transports et la circulation, la culture, le sport et les loisirs » (Le Peuple n°1122 du 16 au 31 décembre 1981).

D'après la Cgt, les luttes actuelles concourent déjà à la préservation de l'environnement. Rappelons-nous que la Cgt n'est pas encore tout à fait prête pour autonomiser la lutte pour l'environnement. Tous ces éléments peuvent amener les militants à prendre du recul sur leurs propres actions, au regard de celles exprimées par leur confédération. L'article invite également les adhérents à rejoindre les associations locales qui constituent le MNLE pour une convergence des luttes, et se confronter à d'autres acteurs pour élargir leur point de vue, mutualiser les connaissances et les analyses. Quelques-uns s'y rendront.

Il faut ensuite attendre la préparation du congrès confédéral de 1982 pour constater de véritables luttes syndicales pour l'environnement et le cadre de vie à la confédération.

2.2. Sensibilisation, assistance et formation pour rendre les adhérents « écologistes actifs » (1982 – 1992)

Le 41^e congrès confédéral de juin 1982 est déterminant dans la lutte pour l'environnement et le cadre de vie. Tout participant à ce congrès ou lecteur des textes du congrès peut entendre la déclaration de H. Krasucki sur les dégradations de l'environnement.

« Le sort fait à la nature est aussi paradoxal que celui fait à l'homme. La terre est riche, à sa surface, dans son sous-sol. Là où elle est pauvre, on sait l'enrichir. On sait fertiliser les sols, irriguer les zones désertiques. On sait maîtriser la nature, l'exploiter utilement pour satisfaire les besoins immédiats tout en préservant ses ressources. On sait produire proprement, éviter les pollutions, éliminer les nuisances, mais, pour des profits égoïstes, on empoisonne l'air, les rivières, la mer. Oui, vraiment, est-ce ainsi que les hommes doivent vivre? » (Cgt 358CFD1).

Les militants apprennent, par la presse syndicale, la composition et le rôle du nouveau secteur confédéral *Cadre de vie*, dont la création a été décidée suite à ce congrès. La secrétaire confédérale en charge de ce secteur, L. Brovelli, publie après la constitution de son équipe, un programme d'action, un état des lieux et la validation par le BC du 23 mars 1983. Ainsi, un article « *Le cadre de vie : une dimension nouvelle et importante de l'action syndicale* », est publié en juin 1983 (*Le Peuple* n°1157 du 16 au 30 juin 1983). Il rappelle les orientations du congrès en faveur du cadre de vie, expose de larges extraits du rapport à la direction confédérale qui porte sur les objectifs du nouveau secteur confédéral.

« Il s'agit de trouver les meilleurs moyens pour que nos organisations qui osent prendre en compte les questions du cadre de vie dans l'activité revendicative quotidienne parviennent à impulser et animer les luttes dans ce domaine en rapport avec les besoins exprimés et la sensibilité de l'opinion » (Le Peuple n°1157 du 16 au 30 juin 1983).

Le lecteur est également alerté sur les pièges qu'il peut rencontrer s'il décide de s'investir dans l'action pour l'environnement, car les problèmes d'environnement sont souvent assimilés à « *un obstacle à la croissance. Cela masquait en réalité des décisions de politique économique et d'aménagement prises en fonction du seul critère de rentabilité à court terme* » (*Le Peuple* n°1157 du 16 au 30 juin 1983).

L'encart accolé à ce premier article nous en dit un peu plus sur la démarche dans le domaine de l'environnement envisagée par L. Brovelli et son équipe.

« Il s'agit de voir comment porter ces problèmes partout en profondeur. Il faut des forces, du monde, des actions, des initiatives, à tous les niveaux (national, départemental, local). C'est une dimension de l'action syndicale à faire intégrer à toutes nos organisations y compris les Fédérations et particulièrement nos structures territoriales. Bref, il s'agit de s'engager en grand sur des questions qui préoccupent de plus en plus les travailleurs » (Le Peuple n°1157 du 16 au 30 juin 1983).

Les militants reçoivent ici leur première feuille de route pour une lutte en faveur de l'environnement. Pour ceux qui ne seraient pas décidés, L. Brovelli précise les lacunes déjà constatées et la nécessité d'une intervention syndicale.

« Les experts du patronat font prévaloir l'intérêt financier (et à court terme seulement), l'administration se limite trop souvent à des aménagements et procède par l'octroi de moyens aux pollueurs de toute nature, avec fort peu de contraintes. [...] Les normes sont souvent incomplètes, fausses, inadaptées; la préoccupation des travailleurs à l'égard de ces questions de l'environnement, s'est traduite aux dernières élections municipales : les écologistes se sont trouvés en position d'arbitres, dans un certain nombre de villes et pas des moindres. [...] jusqu'à 8 ou 10% [...]. En outre les préoccupations sur ces questions se sont parfois exprimées en votant à droite » (Le Peuple n°1157 du 16 au 30 juin 1983).

Les premiers problèmes identifiés sur lesquels vont porter les revendications sont ceux de formation, d'information et de pouvoir de décision des militants. Pour la formation,

« sans se lancer dans des études de biosphère ou d'écotoxicologie, il est nécessaire d'avoir les connaissances suffisantes pour exiger les mesures de prévention adéquates qui conduisent à un environnement industriel géré plutôt que « protégé » et une intégration naturelle de cette activité de tous les processus de développement (recherche – production – vente) » (Le Peuple n°1157 du 16 au 30 juin 1983).

Cela invite également les militants à passer à l'action en commençant à se former seuls.

Au niveau de l'information, elle est

« insuffisante et les employeurs ne dénombrent pas tous les risques de leurs entreprises. Il existe un problème d'information tant à l'extérieur qu'à l'intérieur même de l'usine sur les risques encourus afin de permettre une politique de sécurité et de santé sur le lieu de travail, comme à l'extérieur – encore une fois les deux aspects sont liés » (Le Peuple n°1157 du 16 au 30 juin 1983).

Enfin, pour l'auteur, il est indispensable que les représentants des salariés aient des pouvoirs de décision sur ces sujets, ou « *moyens de contraintes* » à travers leur présence dans les comités qui traitent de sécurité, autant dans l'entreprise (CHS) qu'au dehors (Comité départemental d'hygiène). A eux de proposer de

« nouveaux critères de gestion car les charges d'une insuffisante protection sont considérables en dégâts matériels et humains et, de plus, la prévention coûte souvent moins cher que le retraitement » (Le Peuple n°1157 du 16 au 30 juin 1983).

L. Brovelli fait ici la synthèse de deux thématiques, l'intervention dans la gestion et la préservation du cadre de vie. La thématique des nouveaux critères de gestion est développée effectivement à la Cgt au début des années 80, notamment en matière économique à la suite des travaux menés au PCF puis par l'UGICT (pour les cadres et techniciens). Le lecteur apprend enfin les premières actions du secteur confédéral.

« En ce qui concerne l'environnement : les sollicitations gouvernementales nous ont fait depuis mai 1981 participer à diverses instances : le Conseil national du Bruit, l'Agence pour la Qualité de l'Air, le Comité de sûreté des installations classées, la commission Dubedout, le Haut Comité à l'environnement » (Le Peuple n°1157 du 16 au 30 juin 1983).

La première rubrique *Environnement* apparaît en 1982 dans *Le Peuple*, accolée à *Cadre de vie* ainsi que dans la revue *Vie des Collectivités ouvrières (VCO)*. Par la presse syndicale, les actions militantes sont largement diffusées.

Le secteur propose, en plus, des stages d'une semaine pour sensibiliser les militants à l'environnement ; le premier, destiné aux dirigeants des UD, fédérations et régions appelés à être responsables des problèmes de cadre de vie dans leur structure, a lieu en février 1984 à Courcelle. Les intervenants sont issus du secteur *Cadre de vie* mais aussi de la fédération de l'Équipement ou des Métaux⁵⁰⁷. Selon L. Brovelli, « *il y avait de plus en plus de gens qui s'occupent des questions [de cadre de vie] dans les organisations [...] le fait qu'on puisse tenir des stages sur le sujet, ça veut dire qu'il y avait de la demande, qu'il y avait des gens qui s'intéressaient à ces questions là* » (Entretien avec L. Brovelli du 20 janvier 2015).

Ensuite dès juin 1983, une douzaine de militants responsables de structure sont contactés pour participer à la commission confédérale *Cadre de vie*, mais très peu répondent à l'appel. Désintérêt pour le sujet ou agenda trop rempli, la cause de cette absence n'est pas connue⁵⁰⁸. L'objet de cette commission est de rassembler autour du cadre de vie, les militants de

⁵⁰⁷ Les archives de ces formations n'étant pas aux archives confédérales, nous n'en savons pas plus.

⁵⁰⁸ Cgt 411CFD8

fédérations et régions différentes, afin de traiter en profondeur et de manière plurielle ces questions. Lors de la première réunion en octobre 1984, l'animateur confédéral R. Déjardin conclut ainsi :

« nous pouvons donc, avec les travailleurs faire naître et se développer un grand Secteur Cadre de Vie partout où nous sommes » (Cgt 358CFD1).

Souvent dans l'ombre dans les débuts, puis diffusé dans la presse syndicale, le travail confédéral d'assistance aux militants en responsabilité existe pourtant. Dès la création du secteur, des organisations cégétistes le saisissent et l'alertent sur la toxicité du plomb et les pluies acides, la pollution du Rhin aux chlorures; l'équipe approfondit alors les sujets pour apporter un soutien à ces organisations, au minimum en complétant leur analyse. Là où l'organisation locale perçoit la pollution, le risque de suppression d'emplois, la confédération resitue le problème dans le contexte économique et juridique national, voire international. Cela lui permet ensuite d'alimenter les représentants dans les différents comités, dont le HCE. Pour chaque situation, le secteur apporte une expertise collective, fruit d'une collecte auprès d'autres fédérations et régions. Au besoin, le secteur confédéral impulse une journée d'études sur le sujet en rassemblant les militants d'organisations concernées. Ainsi, sur le dossier des MDPA, une journée d'étude a rassemblé les fédérations Sous-sol, Equipement, l'UD du Haut Rhin, toutes concernées par la question des rejets de mines qui polluent un fleuve en Alsace. A l'issue de cette journée, une brochure - « *La France a besoin de ses mines de potasse* » - expliquant le problème environnemental élargi aux aspects économiques et sociaux, est éditée; elle apporte des éléments de réponse et constitue un support argumenté que les militants peuvent diffuser, et à partir duquel il peut y avoir discussion. Ensuite, la secrétaire confédérale constitue une délégation avec les responsables locaux et fédéraux pour rencontrer la ministre de l'Environnement et organiser des conférences de presse⁵⁰⁹. Les initiatives du secteur confédéral pour les problèmes de stockage des déchets nucléaires et du plomb dans l'essence sont similaires. Une organisation est compétente sur le terrain, une autre sur une analyse plus large car économique et nationale. Cela permet également au secteur confédéral de repérer les similitudes à travers la France et de faire bénéficier à tous des premières conclusions. Les militants dans les entreprises et les UD ne sont ainsi pas livrés à eux-mêmes pour trouver une solution à la pollution.

La publication dans la presse confédérale en direction des militants devient fréquente à partir de 1985 mais s'étirole au début de l'année 1987, lors de la dislocation du secteur *Cadre de vie*. Il faut ensuite attendre 1990 pour retrouver la même intensité de publication avec l'arrivée d'un nouveau permanent. Ces périodes correspondent à la présence d'un permanent confédéral

⁵⁰⁹ Cgt 411CFD18

à temps plein sur les questions d'environnement ; lui seul a le temps d'écrire des articles sur l'environnement, puis le développement durable, dans la presse. De nouveau, au départ du second permanent et jusqu'en 1996, des articles concernent très temporairement l'environnement. En général, ils constituent une réaction à l'actualité des catastrophes environnementales, traitée par le secteur confédéral. Déchets radioactifs, plomb dans l'essence, pollution atmosphérique ou de l'eau, voiture propre. Ils constituent à la fois une sensibilisation au sujet avec des premiers éléments scientifiques pour se former, et un exemple d'action syndicale. Ces articles sont une tribune pour diffuser les revendications cégétistes et fournissent des arguments aux militants. Les rencontres MNLE – Cgt sont également relatées ; avec le temps les comptes rendus du CES en relation avec l'environnement le sont beaucoup moins. Ces articles sont présents à la fois dans *Le Peuple* et la *Revue des CE* (anciennement *VCO*) destinée aux élus des CE et CHSCT appelés à intervenir sur l'environnement au niveau de leur entreprise. Au sujet des élus de CE,

« ils ont en effet avec le CHSCT, des responsabilités à propos du contrôle des conditions de travail, de la connaissance des produits fabriqués, de l'amélioration du contenu du travail, de la protection du site contre les nuisances (particulièrement les CE du secteur nationalisé ont des droits plus étendus sur ce dernier point). [...] »

A l'évidence, notre responsabilité est importante car une bonne qualité de vie dans l'entreprise et autour d'elle dépend de l'engagement de la lutte et de son niveau pour l'obtenir » (RCE n° 21 – 1985).

Plus rarement, les cahiers du CCEES - *Analyses et Documents Economiques* portent sur le thème de l'environnement ; le secteur *Cadre de vie* est ainsi sollicité pour écrire un premier article en 1985 sur le thème de l'industrie et l'environnement. Un second cahier du CCEES (n°39 de février 1990), « *Dossier : questions d'environnement et action syndicale* » (Cgt 4D1/36), aborde les questions de pollution atmosphérique, de maladies liées aux atteintes à l'environnement et d'intégration de l'environnement dans l'information économique gouvernementale. Ces cahiers économiques sont envoyés en quelques exemplaires dans chaque structure syndicale. Ils ne sont pas distribués en masse comme *Vie Ouvrière*, même si régulièrement une référence en est faite dans des articles de fond de la *Revue des CE*.

Si les cas particuliers sont traités et exposés, plus rares sont les communications sur la réflexion confédérale généralisant les problèmes. Les militants ont à agréger eux-mêmes les revendications contenues dans les articles pour faire émerger des revendications générales, ou bien lire quelques articles comme celui de septembre 1987 dans *Le Peuple*.

« Exigence de l'information du personnel, de sa protection, ainsi que de la population, de la formation et de qualification des personnels afin d'assurer les contrôles nécessaires. Contrôles qui relèvent aussi des CHSCT et autres organismes habilités. Revendiquer la transparence : il ne doit pas y avoir de secret. Avec pour exigence finale le dégagement des moyens correspondants » (Le Peuple n°1255 du 24 septembre 1987).

Malheureusement, l'équipe confédérale se délite petit à petit, puis un nouveau permanent est embauché à la confédération, « *plutôt un homme de textes, d'obligations en*

matière de pollution, sur les questions de déchets et d'eau dans une direction qui s'appelait « Eau, prévention, pollution, risques » » (Entretien avec F. Combrouze du 20 janvier 2015). Il consacre la totalité de son emploi du temps au dossier Environnement et sait généraliser les revendications. Avant même son arrivée, il co-écrit un article, « *Prévention des pollutions industrielles, maîtrise des risques technologiques : des enjeux de classes et de société* », dans lequel il décline les revendications antérieures;

«- consultation obligatoire des CE et CHSCT sur les mesures « installations classées » ou prévention des risques (y compris sur les audits ou études de sûreté) ;

- droit à l'information et à l'expertise des CHSCT et des CE sur les données et l'état de l'environnement de l'entreprise selon les activités ou leurs modifications ;

- droits d'expression des salariés, de leurs représentants syndicaux sur l'ensemble des problèmes de l'environnement ;

- représentation des organisations syndicales représentatives au CDH⁵¹⁰ ;

- présence des représentants élus des salariés ou d'une entreprise au CDH lors de l'examen d'une mesure complémentaire concernant cette entreprise » (Le Peuple n°1256 28 janvier 1988).

Les auteurs font comprendre aux lecteurs que les salariés ont été évincés des choix de gestion des entreprises pour préserver l'environnement, d'où la nécessité d'une intervention syndicale; ils écrivent que

« l'idéologie dominante et la pratique quotidienne en matière d'environnement, évacuent les salariés. On veut faire croire à une pièce à trois : l'Etat/ l'Entreprise / le « Public » (à la rigueur à quatre, le « Consommateur » ou à cinq, « l'Ecologiste »). Le monde du travail aurait sa place (« défendre l'entreprise, y compris contre l'environnement ») - la plus petite possible – et le tour serait joué? » (Le Peuple n°1256, 28 janvier 1988).

Car selon les auteurs, les salariés ont une connaissance des postes de travail et de leur environnement et sont à même d'analyser les causes des accidents industriels ayant un impact sur l'environnement. En attendant la réalisation de ces vœux, ils proposent

« la démarche revendicative : s'informer des règles installations classées applicables à l'entreprise, examiner si elles sont respectées en pratique ou si elles sont adaptées à l'évolution de l'activité » (Le Peuple n°1256 28 janvier 1988).

Enfin, face à une Cfdt réputée en avance sur la Cgt pour les questions environnementales, ils nuancent cet avantage et renouvellent leur invitation aux militants à agir.

« Ainsi la Cfdt est apparue à une certaine époque « en pointe », si des considérations politiques n'étaient pas absentes de ses prises de position dans ce domaine, sa présence participait surtout de sa vision de fond : la croissance est en soi mauvaise pour l'environnement, culpabilisation des salariés sur des choix arrêtés en fait par le capital [...]. Il n'en demeure pas moins qu'à tort ou à raison la Cfdt apparaît encore aujourd'hui aux salariés sensibles à ces questions comme l'organisation syndicale soucieuse de protection de l'environnement; ceci peut-être corrigé assez rapidement sur la base de la pratique syndicale Cgt » (Le Peuple n°1256 28 janvier 1988).

F. Combrouze reprend les méthodes de ses prédécesseurs avec assistance des organisations, proposition de stages sur les questions environnementales. Considéré également

⁵¹⁰ Comité Départemental d'Hygiène

comme un homme de terrain, il intervient directement auprès de l'ensemble des UD, régions ou fédérations du territoire, chaque fois qu'il est appelé ou qu'il connaît une situation qui nécessite ses compétences. Il se déplace au besoin et développe les relations avec les fédérations et les organisations territoriales. Dans ses archives se retrouvent les documents classés en partie par région (PACA, Rhône-Alpes, Nord Pas de Calais, ...)⁵¹¹. Il répond aux sollicitations de toutes sortes, dans la mesure où elles concernent des risques à la fois pour l'environnement et pour les salariés. Il rédige beaucoup ou transmet des informations. Par exemple, lors d'une conférence de presse pour Pennaroya, le 16 février 1989, par la Cgt locale, il rédige le texte à partir de leurs connaissances (Cgt 411CFD13). Ou encore, le 2 novembre 1989, le syndicat régional des mineurs lui demande de l'aide au sujet de l'usine Velsen afin d'appréhender correctement d'un point de vue syndical et dans sa globalité leur problème, et aller au-delà de la seule contestation (Cgt 411CFD26). De même, il aide la FNIC sur la campagne *Précarité Sécurité Environnement* ou PSE. « *Là en l'occurrence pour la campagne PSE, c'était la démarche de la fédération de la chimie qui avait fait appel à mon aide. ... Moi qui les sollicitais pour bien concevoir cette campagne et la mener dans les entreprises de la chimie* » (Entretien avec F. Combrouze du 20 janvier 2015).

F. Combrouze intervient également lors de deux stages sur les risques, stages qui ne sont plus organisés par la confédération, mais par des UD. Le premier, le 13 janvier 1989 en Picardie, est co-organisé avec le MNLE sur le thème « *Appropriation des connaissances sur l'écologie* » (Cgt 411CFD13) autour des risques technologiques et du rôle des CHSCT. Le second, le 11 mai dans le Nord, a pour thème : « *Luttes pour l'environnement et démarche syndicale Cgt* ». L'objectif est d'« *aider nos syndicats d'entreprise à intégrer concrètement les questions de pollution industrielle et de maîtrise des risques dans l'activité revendicative. Pourquoi les enjeux et comment (bataille revendicative)* ». Il s'adresse aux « *militants CHSCT les plus concernés, secrétaires d'UL, militants des industries de l'environnement (eau, air, déchets) ou dans les services publics de contrôle ou de gestion des milieux* ». F. Combrouze intervient le plus souvent dans les exposés généraux (« *l'environnement enjeu de classe et de société, l'intervention des salariés, quelques données sur la pollution et les risques* ») et sur la législation, les normes, les procédures Seveso, les droits des salariés⁵¹².

F. Combrouze travaille également à élargir l'action revendicative avec des militants. Par exemple, il réunit en mars 1988 des responsables des fédérations Chimie, Agroalimentaire, Energie, Métallurgie, Interfédérale transports, pour réfléchir aux activités revendicatives et coopérations nécessaires. Il ressort de cette réunion des « *priorités revendicatives [...] appelant des coopérations entre organisation Cgt* » sur les thématiques de transports de matières dangereuses, sécurité et sous-traitance ; sont pris en compte la sous-traitance des risques (chimie métallurgie, nucléaire), les produits chimiques et leur utilisation industrielle, les bruits

⁵¹¹ Cgt 411CFD

⁵¹² Cgt 411CFD12

et l'hygiène, la sécurité des conditions de travail. Il souhaite « *cibler les entreprises et échelons à engager, chiffrer les besoins d'emplois, dénoncer les scandales, valoriser ce qui est engagé et le faire connaître* » (411CFD12).

Avec F. Combrouze renaît également un regain d'intérêt pour le MNLE. A titre personnel, il est adhérent de ce mouvement et il incite les militants à se rapprocher des associations locales pour partager leur expertise. Au 3^e congrès du MNLE en 1988, le secrétaire général du MNLE a noté « *la présence affirmée de militants syndicalistes venant d'entreprises. Nous ressentons très positivement cet engagement militants Cgt* » (Cgt 411CFD8). D'autant plus qu'il y a « *concrétisation des engagements que nous avons pris en commun* ». Ils ont pu s'entretenir avant le congrès avec la fédération Chimie, et après, avec la fédération des Métaux, un entretien étant également prévu avec la fédération Agroalimentaire et forestière (Cgt 411CFD8). Les membres du MNLE envisagent d'échanger leur dossier d'analyse avec les cégétistes, ce qui constitue une mutualisation de plus. L'intérêt pour la Cgt est que le MNLE compte des élus locaux, mais aussi des chercheurs en pointe sur l'environnement et l'écologie.

Une manière supplémentaire de toucher les responsables syndicaux est l'envoi de courriers confédéraux pour expliquer les conséquences d'une nouvelle législation ou rappeler une législation en vigueur méconnue ou mal appliquée. Pour exemple en 1990, la fédération de la Chimie envoie une note rédigée par F. Combrouze, « *Droits des CHSCT et prévention des risques* ». Tous les syndicats des entreprises Seveso et les responsables régionaux de la Chimie la reçoivent ; elle leur rappelle que « *la Cgt a saisi à plusieurs reprises en 1988 les pouvoirs publics pour demander la création d'une véritable obligation de consultation des CE et CHSCT sur l'ensemble des mesures arrêtées par le préfet au titre des installations classées pour la protection de l'environnement* ». La référence à un article du *Peuple* sur ce même thème est ajoutée (n°1256 du 28 janvier 1988). F. Combrouze invite de nouveau les militants à l'action ; il écrit, « *si nous sommes très loin du compte, nos syndicats doivent absolument s'en saisir pour nourrir la bataille revendicative « pour la sécurité de l'environnement, contre la précarité »* » (Cgt 411CFD4). Un autre courrier confédéral, en février 1990, informe une dizaine de responsables fédéraux, du projet de PNE gouvernemental ; il leur est simplement demandé d'envoyer leur réflexion jusqu'à présent menée par les fédérations de l'Équipement et de l'Agriculture⁵¹³, ce qui permet la rédaction collective d'un avis. Les militants d'entreprise ne seront pas plus sollicités sur ce dossier.

Sur d'autres thèmes, F. Combrouze rassemble en un groupe de travail une douzaine de responsables de syndicats, comme en 1991 sur les déchets nucléaires, alors que le gouvernement a réouvert le dossier gelé depuis un an.

⁵¹³ Cgt 411CFD39

Enfin, si F. Combrouze est le seul cégétiste à participer aux congrès du FSM en 1990 et à contribuer au texte « *Développement durable le point de vue syndical* » (Cgt 75CFD20), il partage cette intervention dans un article dans *Le Peuple* (n°1320 1990) ; la conclusion est à remarquer et sera reprise par d'autres syndicalistes.

« Sans solution économique et sociale, il n'y aura pas de solution écologique. Mais sans solution écologique pas de solution économique et sociale d'avenir! » (Le Peuple n°1320 1990).

A l'approche du 44^e congrès confédéral de janvier 1992, les lecteurs découvrent des textes de congrès qui contiennent les revendications pour l'environnement. Ce qui est nouveau est l'appel à un « *développement viable et durable de notre planète* » (*Le Peuple* n°1336/1337 du 17 octobre 1991). Les revendications demeurent

« - la transparence de l'information, la démocratie, l'éducation, la possibilité pour tous de pouvoir connaître et intervenir sur les choix de production et d'occupation des sols;

- la levée de la règle du secret, tous les éléments disponibles au service de la protection de l'environnement et de la maîtrise des risques doivent être connus et les moyens de contrôle et d'un débat permanent sur les données de vie quotidiennes dégagés;

- l'élaboration d'une normalisation et réglementation précises; leur mise en oeuvre relevant de la responsabilité publique et devant être assurés au sein du service public et définies après concertation démocratique avec les parties intéressées;

- des normes de sécurité de protection de l'environnement assorties des moyens réglementaires de contrôle et de sanctions véritables;

- le contrôle des entreprises et des activités sources de pollutions ou de danger qui nécessite des moyens importants, des techniques performantes, des personnels qualifiés. Le service public démocratisé doit assurer la transparence, l'accessibilité des informations à la population, aux associations, aux élus, permettant de réelles possibilités d'intervention sur les entreprises ou fauteurs d'actes mettant en danger l'environnement;

- lutter contre le poids de l'endettement du tiers monde, contre la charge des dépenses d'armement et les risques que représentent l'armement chimique et biologique. » (Le Peuple n°1336/1337 du 17 octobre 1991)

Le préambule reprend les réflexions du secteur *Cadre de vie* :

« des problèmes de l'environnement qui sont parmi les enjeux les plus déterminants pour l'avenir. L'idée suivant laquelle il existe une interaction forte entre l'homme et la nature a fait d'immenses progrès, en lien avec le souci de protéger une planète fragile, de lutter contre le pillage et le gaspillage des ressources naturelles et de léguer aux générations futures un monde où il doit faire bon vivre » (Le Peuple n°1336/1337 du 17 octobre 1991).

Voici un message clair pour qui veut l'entendre. L'équipe confédérale, mise en place à l'issue du congrès, perd son permanent affecté à temps plein; le seul qui reste est souvent absent, en raison d'une maladie ; il quitte définitivement ses fonctions peu avant son décès, en 1997. Aussi, les actions en direction des militants sont-elles réduites. Seuls des dossiers très ponctuels sont encore traités. Le sommet de Rio en 1992 est couvert par deux secteurs - *Cadre de vie* et *International* – et fait l'objet d'articles dans *V.O.* (pour tous les adhérents) et la *Revue des CE* ; seul un communiqué paraît dans *Le Peuple*. « *L'environnement c'est de notre responsabilité* »

titre l'article dans la *Revue des CE* (n°55 décembre 1992), qui met en perspective la lutte autour de l'Etang de Berre et le sommet de Rio ; un nouvel appel à l'action militante est envoyé. Le responsable du secteur *Cadre de vie* souhaite à présent « *faire de nos adhérents des « écologistes actifs » dans et hors de l'entreprise* » (RCE n°55 décembre 1992).

Le congrès de 1995 intègre toujours dans les orientations, les questions de développement durable et de changement climatique ; la préoccupation environnementale figure dorénavant dans les statuts (préambule et article 1).

Dans les années de faible publication dans la presse syndicale, il arrive que d'autres secteurs confédéraux ou fédérations prennent l'initiative de publier un article relatif à la préservation du cadre de vie et de l'environnement. Ainsi en 1987-88, trois articles paraissent sur « *Prévention : le pyralène en question* » (RCE n°31 de mai 1987), « *Plomb, pas d'amélioration dans la réglementation* » (RCE n°32 septembre 1987) et « *Les risques industriels ne sont pas inéluctables* » (RCE n°35 mars 1988). Dans ce dernier, l'auteur rappelle le rôle des élus dans les CE et CHSCT.

« UL, UD, Comités Régionaux ont un rôle évident à jouer pour la sécurité des salariés et des populations mais aussi pour l'environnement, particulièrement pour la sauvegarde de la faune et la flore, la qualité des eaux des fleuves, cours d'eau, lacs et mers. C'est donc bien à tous les niveaux que l'intervention de la Cgt doit s'exercer. [...] les organisations interprofessionnelles ont dans ce domaine un rôle important » (RCE n°35 mars 1988).

Selon L. Brovelli, pour l'environnement, « *tout le monde s'en occupait un peu, on se partageait comme c'est le cas sur plein d'autres sujets* » (entretien avec L. Brovelli du 20 janvier 2015). Cela se confirme après le départ de L. Brovelli puis celui de F. Combrouze et R. Déjardin.

En 1992, la relève dans la publication est assurée par J. Moulin qui informe et forme sur les risques chimiques. Dans au moins quatre articles⁵¹⁴, il invite les militants à intervenir sur les risques chimiques de manière offensive, y compris sur les risques moins apparents. Dans son dernier article de décembre 1992, il met en garde contre les risques liés à l'intervention syndicale, et indique les textes juridiques sur lesquels les militants peuvent s'appuyer.

« Lorsque l'intervention sur l'environnement, l'hygiène et la sécurité est trop déconnectée de l'action revendicative générale, lorsqu'elle est traitée de façon trop exclusivement techniciste, en dehors des salariés, lorsqu'elle ne porte que sur des points particuliers au lieu d'embrasser l'ensemble du champ revendicatif, elle perd beaucoup en efficacité ».

« Utilisation plus active et plus articulée de l'ensemble des points d'appuis existants : soit qu'ils résultent des lois, accords ou conventions et notamment des textes sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, des textes sur les installations classées (loi du 19 juillet 1976), de la directive Seveso (directive 82/501 et 87/216), de la loi du 21 juillet 1983 relative à la sécurité des

⁵¹⁴ « *Risques chimiques, nécessité d'intervenir* » (Le Peuple n°1350 du 2 avril 1992), « *Risques chimiques : pour une intervention plus offensive* » (RCE n°53 mai 1992), « *Risques chimiques un champ revendicatif, un champ d'action* » (Le Peuple n°1355 du 2 juillet 1992), « *Risques chimiques : un champ revendicatif, un champ d'interventions et d'actions* » (RCE n°55 décembre 1992).

consommateurs. Soit qu'ils résultent de la possibilité de faire intervenir différents organismes (ou personnes dont c'est la mission et donc la responsabilité) »

« Plutôt que d'avoir une attitude trop défensive, il est nettement préférable de développer une action offensive et permanente pour produire et travailler autrement. C'est-à-dire faire que les questions de santé et sécurité au travail, d'environnement soient mieux intégrées dans l'activité revendicative et bien prises en compte comme une responsabilité syndicale à part entière. Cela implique de prendre en compte le fait que chaque salarié est à la fois un producteur, un consommateur, un citoyen »

« En tant qu'organisation syndicale, notre responsabilité propre est de faire en sorte que les salariés deviennent des acteurs sur ces questions comme sur l'ensemble de leurs revendications » (Le Peuple n°1355 du 2 juillet 1992)

En partant du cas des industries chimiques, J. Moulin parvient à intéresser les militants de plusieurs fédérations par une généralisation des risques et des modes d'action bénéficiant à d'autres secteurs d'activité. J. Moulin comble le vide de publication encore en 1993 en écrivant sur les experts de CE et CHSCT (*RCE* n°56 mars 1993). Même s'il ne traite pas directement d'environnement, les militants intéressés par ce domaine peuvent faire le rapprochement entre CHSCT et environnement comme décliné précédemment.

Pour compléter la lecture des militants, quatre responsables confédéraux publient un essai, *« Faut-il réinventer le syndicalisme ? »* (Alezard et al., 1995); ils replacent les revendications pour l'environnement parmi les luttes cégétistes. L. Brovelli écrit les paragraphes orientés environnement :

« ne peut-on réaliser un développement économique, social et politique répondant aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs? [...] Les interrogations posées par la «gestion» de la planète ne sont pas dissociables de celles que soulève la gestion quotidienne de l'existence de millions d'individus dans leur milieu de travail, d'habitat, de culture » (Alezard et al., 1995, p. 59)

L'activité en direction des militants ne va réellement reprendre qu'en 1996.

Entre les années 1982 – 1985 puis 1990 – 1992, le secteur confédéral *Cadre de vie* met à la disposition des militants les compétences de ses permanents pour les aider à traiter les dossiers difficiles (Gonfreville, Rouen, ...). Elle propose, en complément des journées d'études (déchets toxiques, plomb), des stages pour former aux responsabilités dans les luttes pour l'environnement ; elle multiplie les articles dans la presse syndicale, chaque fois que l'expérience d'un dossier peut profiter aux militants. Assistance et pédagogie par l'exemple sont fréquentes, assorties d'articles plus techniques, pour acquérir les premières notions scientifiques. Ces modalités représentent une base de réflexion pour les militants, même si les revendications sur l'environnement restent générales. Le congrès de 1992 a pu toutefois changer la donne sur ce point, avec l'intégration des particularités liées au développement durable. Si au-delà, des sujets sont traités ponctuellement par des acteurs extérieurs au secteur confédéral, aucun acteur confédéral ne parvient à proposer aux militants une politique syndicale intégrale pour l'environnement. Dans la mesure où les revendications pour l'environnement doivent se fondre

dans l'action revendicative de la Cgt, ceci n'a au fond rien d'anormal. L'essentiel est de rendre actif les militants, y compris dans la préservation de l'environnement.

2.3. Amener les militants à une action revendicative quotidienne pour le développement durable dans l'entreprise (1996- 2002)

A partir de 1996, les militants reçoivent de nouveau des informations par le biais de la presse syndicale sur les actions confédérales et sur les actualités environnementales générales. Un nouvel animateur-collaborateur, M. Dusart, est affecté au secteur *Cadre de vie - Aménagement du territoire*. Le secrétaire confédéral est toujours M. Lamoot ; pour ce dernier, le travail confédéral pour l'environnement à l'égard des militants est surtout un travail de pédagogie;

« c'était plus une démarche de pédagogie et d'aide à nos organisations, à nos militants et puis en même temps ça nous positionnait dans la période par rapport à ce qu'étaient les débats qui étaient en cours » (entretien avec M. Lamoot du 20 janvier 2015).

Seuls quelques articles et déclarations sur le dossier de l'amiante sont publiés dans *Le Peuple* (n°1424-25-36 du 4 janvier, n°1441 du 5 septembre 1996) et la *Revue des CE* (n°70 de septembre 1996). La mobilisation pour supprimer l'amiante est dorénavant placée dans les enjeux environnementaux, en sus des enjeux de société et d'emploi.

En vue de préparer les Assises nationales du développement durable de décembre 1996 organisées par le gouvernement, un groupe de travail confédéral est rassemblé. Les militants n'ont pas été appelés à participer à ce travail mais reçoivent à travers quatre articles dans *Le Peuple*⁵¹⁵, la réflexion sur le développement durable à la Cgt. Les trois derniers articles reprennent la contribution de la Cgt aux Assises nationales du développement durable. Leur lecture montre l'importance de l'intervention syndicale pour le développement durable.

« La notion même de développement durable implique l'exigence d'une croissance tournée vers la réponse aux besoins des populations (au premier chef besoins d'emplois et de ressources pour vivre) et dont le contenu respecte l'environnement, économise les ressources ou permette leur renouvellement, prenne en compte les exigences de l'avenir »

« Faire des propositions sur les choix publics et les gestions des firmes qui permettent de faire prendre en charge les objectifs du développement durable »

« Le chapitre 29 de l'agenda 21 et le principe 10 de la déclaration soulignent l'importance de l'accès des citoyens à l'information, du renforcement du rôle des travailleurs et de leurs syndicats, de la participation entière et égale pour les femmes et les hommes aux décisions [...] force est de constater que même dans un pays comme la France ces principes n'ont connu que de faibles concrétisations ces dernières années. [...] S'agissant des citoyens en général, les informations et les consultations restent largement insuffisantes et les moyens efficaces de la participation aux choix sont faibles ou inadaptés aux besoins » (Le Peuple n°1449/1450 du 15 janvier 1997).

⁵¹⁵ n°1448 du 18 décembre 1996 « Vers quel développement durable? », n°1449/1450 du 15 janvier 1997 « Une situation qui n'est pas satisfaisante », n°1451/52 du 5 février 1997 « Eléments pour une stratégie de développement durable », n°1453 du 26 février 1997 « Des mesures concrètes à engager »

Ces articles avancent des idées que les militants peuvent reprendre à leur compte dans leur activité syndicale, en gardant à l'esprit que « *constater n'est pas accepter* » (*Le Peuple* n°1451/52). Le dernier article donne des exemples d'intervention syndicale dans les domaines du transport et autour de l'Etang de Berre pollué, grâce auxquels chaque militant peut trouver des pistes d'actions. La confédération incite à l'organisation d'une convergence déjà au niveau des structures de la Cgt, notamment entre les fédérations aux intérêts divergents.

« Les organisations de la Cgt dans leur diversité peuvent favoriser l'expression de convergences d'intérêts permettant ainsi des avancées revendicatives dans ce domaine. C'est là un enjeu pour le présent et l'avenir, c'est un moyen concret de prendre une part active dans le débat sur la notion de « développement durable » » (Le Peuple n°1451/52 1997).

Entre 1996 et 2002, l'essentiel de l'activité confédérale en direction des militants reste la publication d'articles de presse, pour sensibiliser ou informer sur la thématique. Plusieurs sont écrits sur l'effet de serre étudié par le groupe Cgt au CES, sur la déclaration de la Cgt au sujet des émissions de CO₂, la pollution par la circulation urbaine. Un dossier en trois parties, sur les problèmes de l'énergie, est publié en supplément du *Peuple* entre février 1997 (n°1473) et novembre 1998 (n°1490), afin que l'ensemble des organisations cégétistes s'approprient ces problèmes; ce dossier est le résultat du travail d'un groupe *Energie*, piloté par le secrétaire confédéral en charge du *Cadre de vie*, et rassemblant plusieurs fédérations⁵¹⁶. Il montre les enjeux environnementaux dans le choix d'une politique énergétique qui satisfasse les besoins en énergie et minimise les risques pour tous. Il appelle à un mix énergétique. Sur ce dossier, les militants sont aussi invités à intervenir.

« Une stratégie de développement durable dans le domaine énergétique signifie que la France ne doit pas abandonner l'option de l'électricité nucléaire et doit éviter d'encourager la montée relative des combustibles fossiles dans son bilan énergétique. Cela signifie aussi la nécessité de renforcer de façon substantielle la place des énergies renouvelables, d'accroître l'usage rationnel et efficace des différentes énergies [...]. La Cgt se prononce pour la mise en place d'une stratégie globale de sûreté et de sécurité dans l'ensemble des activités et sur tous les sites liés à l'énergie. Il s'agit de tout faire pour minimiser les risques et d'assurer une gestion maîtrisée, transparente et totalement sûre de ceux qui subsisteraient. Celle-ci devrait être fondée sur l'implication active des salariés, sur une démarche d'intervention interne à l'entreprise et sur un contrôle externe renforcé (à la fois public et social) » (Le Peuple n°1490 1998).

Quand bien même la position confédérale en matière de développement durable s'affirme, le secteur confédéral n'est pas encore en mesure en 1998 d'organiser des sessions spécialisées pour ses militants, comme le fait remarquer un collaborateur de la confédération au CCEO, centre prenant en charge la formation confédérale⁵¹⁷. Si le développement durable

⁵¹⁶ Le groupe est à présent constitué de « UD Nord, FD chimie participant au Groupe Energie du Plan, FD sous-sol, Jean-Pierre Sotura, FD Energie, FD Energie participant au Groupe Energie du plan, Jean Moulin (secteur activités économiques), CR Rhône-Alpes, UD Dordogne, FD Métaux, Vincent Fert (Secteur Cadre de vie confédéral), Michel Dusart (Secteur Cadre de vie confédéral), UD Manche, Indecosa, Maurice Lamoot (secrétaire confédéral) » (*Le Peuple* n°1473 du 11 février 1998)

⁵¹⁷ Cgt ESS3

devient une revendication lors du 46° congrès confédéral de 1999, aucune feuille de route n'apparaît pour les militants.

A l'issue de ce congrès, une nouvelle équipe est constituée avec notamment un collaborateur à temps plein sur l'environnement. Le temps de sa mise en place et de la définition de son plan d'action, l'équipe intervient en urgence par quelques déclarations publiées dans la presse syndicale, en réaction à l'actualité (naufrage de l'Erika, tempêtes de décembre 1999). Des dossiers plus aboutis paraîtront quelques mois plus tard grâce aux groupes *ad hoc*. L'équipe confédérale va ensuite être active pour la préparation du sommet de Johannesburg, en 2002, dans le collectif des ONG et dans la délégation française officielle, ce qui l'éloigne quelque peu des militants ; elle communique peu sur ses activités jusqu'à l'approche du sommet de Johannesburg en juillet - août 2002, avec un seul article dans *Le Peuple*, « *Quelle stratégie de développement durable ?* » (n°1562 du 10 juillet), et la publication d'une brochure « *Quel développement durable ?* ». Au lendemain du sommet, un second article paraît, « *Développement durable et action syndicale* » (n°1564 du 2 octobre 2002).

Pourtant, un collectif confédéral travaille à partir de janvier 2002 sur le développement durable ; il est composé d'une douzaine de participants issus de différentes fédérations. Une action collective et convergente est jugée à présent indispensable, par l'animateur confédéral, ainsi que la « *mise en cohérence des activités et recherche des synergies* » (Cgt 75CFD19) ; il est reconnu que,

« le caractère souvent transversal de bon nombre des enjeux environnementaux aurait dû nous inciter à plus de mise en commun dans la Cgt. Par défaut de coordination, de mise en cohérence, l'expression de la Cgt a souffert du manque de propositions alternatives et aurait pu être, bien souvent, plus pertinente, percutante, plus efficace et utile à nos organisations » (Cgt 75CFD19).

Le manque de coordination et de convergences entre les structures Cgt est jugé ici responsable du manque de propositions cégétistes efficaces pour le développement durable. La confédération ne communique pas sur ce travail ; mais peut-être les fédérations participantes relaient-elles les informations dans leur propre presse.

Plusieurs secteurs confédéraux élaborent en outre ensemble la brochure « *Quel développement durable ?* », traduite en deux langues – espagnol et anglais ; elle est conçue comme « *un outil précieux pour la réflexion, pour le débat, et pour communiquer sur les analyses de la Cgt avec les syndicats dans les groupes transnationaux, par exemple* » (*Le Peuple* n°1562). Si elle est pressentie pour établir des relations au sommet de Rio, tous les militants peuvent trouver un intérêt à la lire, d'autant plus que du développement durable, la thématique glisse vers celle de responsabilité sociale des entreprises, plus proche du vocabulaire syndical. En même temps, un article paraît enfin dans *Le Peuple* sur la stratégie de développement durable de la Cgt à la veille du sommet (n°1562). Pour les auteurs, il n'y a « *pas de modèle standard de développement, [...] des inégalités malaisées à réduire, [...] la mise en place de normes sociales fondamentales, [...] l'accès universel aux « biens publics mondiaux », [...] pas de développement*

durable sans développement des droit sociaux » (Le Peuple n°1562). Ils posent la question sous la forme nouvelle de la responsabilité sociale des entreprises.

Au retour du sommet, l'article « *Développement durable et action syndicale* » (n°1564 du 2 octobre 2002), rapporte les impressions de trois permanents présents au sommet et leurs arguments pour passer à l'action. L'animateur en charge de l'environnement, G. Laugier, démystifie le développement durable en le reliant aux actions revendicatives quotidiennes;

« le développement durable, ce n'est pas une grande question générale, hors de portée, au contraire! Cela porte sur des enjeux revendicatifs quotidiens, les emplois, la formation professionnelle, l'éducation, la santé. Quand des CHSCT interviennent sur le lieu du travail, sur les risques industriels et environnementaux, quand des comités d'entreprises luttent face à une délocalisation, ils se mêlent de développement durable! Quand les syndicats de grands groupes se battent pour le respect de normes sociales, pour qu'existent partout des droits syndicaux, ils agissent pour le développement durable » (Le Peuple n°1564).

H. Bouneaud, de l'Espace *International*, reprend les causes de la dégradation de l'environnement dans une vision élargie, afin d'amener le lecteur à l'indignation.

« Trop souvent, on se limite à une vision partielle, celle de l'atteinte à l'environnement [...] d'où viennent les atteintes à l'environnement? Bien souvent, de problèmes sociaux graves dans les entreprises! [...] la précarité de l'emploi, voire l'emploi informel, l'insécurité sociale, ont des conséquences graves pour les travailleurs eux-mêmes, et pour la société autour d'eux, et pour la planète » (Le Peuple n°1564).

Puis F. Warneck, le troisième permanent, rapproche le développement durable de l'entreprise, grâce au sujet de la responsabilité des entreprises; l'action syndicale pour le développement durable devient alors plus abordable pour les militants car au niveau de l'entreprise.

« Nous devons nous intéresser à ce qui se passe dans l'entreprise, mais aussi en amont et en aval [...]. Quelle intervention des salariés, des syndicats, dans l'organisation des systèmes de production? Le problème des transports, par exemple, devient un enjeu aussi fondamental que celui de l'eau » (Le Peuple n°1564).

Enfin pour G. Laugier, les syndicats doivent intervenir autant dans les politiques externes à l'entreprise, qu'internes, c'est-à-dire au niveau des normes, des droits collectifs et de la réglementation, comme au niveau du nouveau rapport annuel de développement durable et du système de management environnemental dans les entreprises. Pour cela, il rappelle la nécessité d'information, formation et démocratie, sans que « *les enjeux du développement durable n'en rajoutent [...] à l'activité syndicale. Ils nous obligent à concevoir autrement celle-ci pour être plus efficaces dans la construction de réponses cohérentes* » (Le Peuple n°1564). Les militants entendent parler probablement pour la première fois du rapport annuel de développement durable, obligatoire depuis la loi NRE, et du système de management environnemental des entreprises. Pourtant, un travail confédéral est réalisé sur le rapport de développement durable, que ce soit directement auprès des parlementaires, ou par le biais d'EpE face à des directions d'entreprise à partir de 2001 ; mais il n'a pas fait l'objet de communication. Dans ce chantier, la Cgt apporte son expertise pour une évolution de la réglementation; c'est une occasion

d'introduire de nouveaux critères dans la gestion financière et sociale, autant qu'environnementale, des entreprises. L'obligation de publier un rapport réglementé pourrait participer à la construction d'un cadre juridique, propice à la définition des missions syndicales et à la protection des militants.

Enfin en 2002, les militants responsables sont sollicités une dernière fois, alors que la Cgt est consultée par la ministre de l'Ecologie et du développement durable pour avis sur le projet de la charte de l'environnement, prochainement adossée à la Constitution. Mais en interne, la consultation des comités régionaux et des fédérations n'aboutit pas, faute de participants.

Depuis 1996, les militants reçoivent de la confédération principalement des informations et incitations à intervenir dans leurs entreprises, par des articles de presse syndicale. Toutefois avec la catastrophe d'AZF du 21 septembre 2001, un animateur confédéral reprend un rôle d'assistance auprès de la section syndicale de l'entreprise, des organisations cégétistes locales et des fédérations.

La confédération a souhaité accompagner ses militants vers une démarche pour l'environnement essentiellement par des articles de presse syndicale, l'assistance confédérale sur un problème local étant réservée petit à petit aux dossiers les plus complexes par leur taille et leur transversalité. Des formations à l'environnement ou au développement durable ont été proposées uniquement du temps de la nouvelle prise en charge du cadre de vie, en 1982. Sans véritable politique syndicale pour l'environnement, ni plan d'actions, la conception d'une formation n'a pas été envisageable. Il faudra attendre la fin de l'année 2004 pour l'organisation d'un séminaire confédéral, « *Développement durable : quels enjeux, quel contenu pour quelle action syndicale ?* ». Quant au cadre juridique, à plusieurs reprises, les animateurs confédéraux ont rappelé que les militants devaient s'appuyer sur les législations existantes, tout en continuant à réclamer de nouveaux droits pour les représentants du personnel.

Les incitations sont liées à la prise en charge de la problématique au niveau syndical. Une difficulté supplémentaire demeure celle de se faire entendre. La pédagogie qui a rapproché les problèmes d'environnement de notions connues du militant semble intéressante (Figure 38).

Figure 38 - Evolution de la politique confédérale environnementale de la Cgt

	1970 - 82	1982 - 92	1996 - 2002
Politique confédérale	<i>Réponses ponctuelles</i>	<i>Difficultés à définir</i>	<i>Inutilité d'une politique spécifique</i>
Actions pour militants	<i>Faible sensibilisation</i>	<i>Les rendre écolo-actifs, sensibilisation, assistance</i>	<i>Inviter à activité quotidienne développement durable</i>

3. Synthèse des actions confédérales Cfdt et Cgt pour favoriser une action revendicative pour l'environnement dans les entreprises

Cfdt comme Cgt se sont employées à entraîner leurs militants vers une action dans l'entreprise pour la préservation de l'environnement, sujet qui reste inédit pendant longtemps. Les militants les plus souvent cités relèvent de deux principales catégories, soient les élus dans les CHSCT et dans une moindre mesure dans les CE, soient ceux présents dans les fédérations ou les structures régionales; ces derniers ont déjà une analyse de la situation par secteur d'activités ou par région, et sont les plus en contact avec les équipes confédérales en charge du dossier *Environnement*. Des traces de ces incitations sont nombreuses dans la presse syndicale qui est destinée à ces militants.

Dans la construction d'un cadre propice à l'action militante dans les entreprises, des objectifs se retrouvent périodiquement. Du plus simple et accessible - la sensibilisation aux sujets - à celui que nous pourrions considérer comme le plus technique, à savoir l'explication du cadre juridique protecteur. Les moyens sont également variés, avec toutefois une majorité de publications dans la presse syndicale. En général, les auteurs de ces revues sont assez pédagogues pour être compris d'un lectorat hétérogène qui découvre le sujet ; ils donnent des références de lectures complémentaires pour ceux voulant approfondir leurs connaissances. Les objectifs identifiés – au nombre de six – sont déclinés ci-après.

3.1. Sensibiliser à la dégradation de l'environnement dans et hors de l'entreprise

Face à une nouvelle problématique ou pour qu'elle soit prise en charge, la première action de chacune des organisations syndicales est de sensibiliser ses militants et de leur donner une information plus complète et objective que celle offerte par les médias, le gouvernement ou les employeurs. La presse syndicale alimentée sur le sujet par le secteur en charge de l'environnement, et dans une moindre mesure par des fédérations, permet d'amener le lecteur devant le sujet. L'annonce des rencontres, colloques, forums ou journées d'études syndicaux est également l'occasion de faire apparaître le thème de l'environnement dans la presse, et peut interpeller quelques militants supplémentaires.

La Cfdt est en outre moteur dans la publication de livres grand public, sur des thèmes nouveaux issus de réflexion collective, dans les années 70-80 . Ces livres bénéficient à nombre de ses adhérents et permettent une vulgarisation de l'expertise syndicale.

Les textes des congrès régulièrement publiés dans la presse syndicale pourraient être un point d'entrée supplémentaire vers la sensibilisation à l'environnement ; mais la préoccupation environnementale des organisations syndicales, quand elle est identifiée, est généralement noyée parmi la masse d'orientations propres à la défense des salariés. La remarque sur la

participation aux congrès pourrait être la même. Devant l'ampleur des débats, il peut paraître difficile de discerner le choix de protéger l'environnement.

Notons l'effort pédagogique de la Cgt pour faire comprendre à ses militants, que les conditions de travail sont dégradées en même temps que l'environnement, et que leur défense résulte d'une même action syndicale dans l'entreprise.

3.2. Mutualiser les situations, apporter une expertise interne ou externe sur un dossier

Afin d'échanger sur les expériences de luttes et de résolutions de problèmes environnementaux, ou de conflits, les confédérations ont pour habitude d'initier des rencontres ou des journées d'études avec les militants concernés ; elles débouchent généralement sur une vision globale des problèmes, une expertise collective et des actions concrètes. Des experts se distinguent alors au sein de l'organisation syndicale, ce qui permet petit à petit de créer un réseau d'experts prompts à intervenir auprès d'une organisation locale. Ils se recommandent en outre les contacts d'experts professionnels indépendants qu'ils font travailler eux-mêmes, et qui leur ont donné satisfaction. C'est ainsi, par l'interaction entre militants de terrain coordonnés par des animateurs confédéraux, que l'échange d'expertise est facilité.

Les responsables fédéraux ou régionaux sont régulièrement appelés à participer à des groupes de travail, pour dégager une position commune face à une nouvelle situation, et apporter une réponse, soit à l'organisation syndicale, soit à un acteur extérieur comme un ministre. Chacun apporte de la connaissance en fonction de son métier. La subsidiarité est de règle, en laissant traiter au maximum les cas par les structures locales, et en « confédéralisant »⁵¹⁸ ceux nécessitant une vision globale et des contacts près des lieux de pouvoir.

3.3. Proposer un argumentaire pour légitimer l'action environnementale

Les militants se questionnent et sont questionnés dans leur entreprise sur la légitimité de leur organisation syndicale à lutter pour l'environnement et intervenir dans la gestion environnementale des entreprises. Pour les aider dans leur démarche de réflexion et d'actions, ils reçoivent les revendications formulées par la confédération, à partir de réflexions collectives et de l'enseignement tiré des expériences locales. L'ensemble des arguments replace la défense de l'environnement au sein de la défense des conditions de travail et de vie.

D'autre part, des pistes d'actions générales sont plus souvent formulées que des recommandations précises. Ces pistes, issues des expériences, sont données pour être

⁵¹⁸ expression trouvée la première fois dans les notes de G. Laugier (142CFD4)

transposables après adaptation par les militants à chaque cas. La presse syndicale ainsi que des brochures et des livres, publiés par les organisations syndicales, regorgent de ces exemples.

Si les revendications confédérales ont un contenu général applicable à l'ensemble des situations, les pistes d'actions proposent essentiellement des améliorations à court terme.

Plus les revendications confédérales sont claires, plus les militants ont des bases solides pour leur réflexion, propices à l'action pour l'environnement dans leur entreprise.

3.4. Assister les structures locales face aux crises

Dans une confédération organisée et disposant de moyens pour le secteur confédéral en charge de l'environnement, un collaborateur confédéral est disponible pour assister les militants qui le souhaitent, lors de situations de crise affectant l'environnement. Cependant, à partir de 1992, la pratique se perd faute de permanents au niveau des confédérations en raison de l'autonomie gagnée par les militants. Dans les premières années, alors que les situations sont inédites, cette action confédérale est indispensable. Avec le temps et l'accumulation d'expérience, les appels à la confédération se sont espacés ; ces fédérations et régions ont pu devenir autonomes pour résoudre les situations de crise. Cependant devant l'ampleur et la gravité de l'accident de l'usine d'AZF à Toulouse en 2001, un animateur confédéral a été requis. Le principe de subsidiarité s'efface selon la gravité et la complexité des faits.

3.5. Former à l'environnement et aux risques

Quoi de mieux qu'un militant formé et maîtrisant son sujet pour intervenir auprès de la direction de son entreprise et de ses collègues? Si la formation syndicale a toujours été importante à la Cgt comme à la Cfdt, celle sur la maîtrise de la prise en charge des problèmes environnementaux est rare au niveau confédéral. Soit le sujet est vu sous l'angle technique et alors ce sont les fédérations qui prennent en charge l'organisation, soit le sujet est élargi aux enjeux économiques, sociaux et politiques et il devient trop évasif et idéologique pour une majorité de militants. Les formations sont de toutes façons organisées par les organismes de formation créés par les confédérations ou autres structures syndicales ; les permanents les plus experts de ces dernières deviennent alors formateurs. La Cgt, durant les années 1980, initie des formations au cadre de vie et à l'environnement, puis au début des années 1990, à deux reprises sur les risques. La Cfdt propose elle aussi quelques formations générales au début des années 1990, dont une lors d'une université d'été, et auparavant une formation plus pointue sur la résolution des problèmes à partir de l'arbre des causes.

En l'absence de stage, la formation commence avec la lecture d'articles de presse syndicale, destinée aux adhérents et aux militants, ou de livres; ces articles peuvent donner envie d'aller plus loin dans la formation en fonction des goûts ou des besoins de chacun.

La formation comprend en outre un volet juridique sur la législation et son application, notamment sur les installations classées, sur les droits des élus CE et CHSCT, dont le droit à l'expertise qui fait l'objet de litiges avec les directions. Cet aspect est d'ordinaire abordé dans les sessions de formation pour les IRP élues.

3.6. Expliquer un cadre juridique propice à l'action pour l'environnement dans et hors de l'entreprise

Les militants ont tout à gagner d'un cadre juridique pour agir sur l'environnement ; s'il précise le contour de leur mission, il leur apporte en sus des moyens – le droit à l'expertise par exemple – et une protection pour mener à bien cette mission. De plus, ce cadre est opposable aux directions d'entreprises et autres acteurs qui voudraient enfreindre leur action. Or, des militants qui ne connaissent pas le contour de leur mission ni leurs droits, ont plus de difficulté à s'engager dans l'action militante au niveau de leur entreprise. La confédération, dans un premier temps, explique les textes législatifs en vigueur, sur lesquels les militants peuvent s'appuyer. Ensuite, elle protège ces textes, d'opposants voulant les réduire à néant, et revendique de nouveaux droits par rapport aux manques constatés lors des actions dans les entreprises et autour des entreprises. Ainsi, les deux organisations syndicales ont-elles revendiqué des prérogatives plus larges en matière environnementale pour les élus des CHSCT. Leur revendication est en partie satisfaite par la loi du 31 décembre 1991 et son décret de mars 1993, qui oblige les directions d'entreprise à consulter les élus de CHSCT dans les installations classées. Mais, l'application du droit à l'expertise est entravée par l'opposition patronale, qui impose son interprétation restrictive des cas de recours à l'expert et refuse la nomination d'experts choisis par les syndicats. Ensuite, les organisations syndicales ont participé à l'élaboration du décret définissant le contenu du rapport de développement durable issu de la loi NRE. Cependant, elles ne semblent pas avoir communiqué sur ce cadre à leurs militants. Pour la Cfdt, il y a nécessité d'un droit à l'environnement dans l'entreprise, ce qu'elle expose à plusieurs reprises à ses militants, et qui se concrétise en partie par la charte de l'environnement de 2003.

Nous sommes par contre surpris de la faible référence au chapitre 29 de l'Agenda 21⁵¹⁹, adopté à l'issue du sommet de Rio en 1992; la revendication de l'application de ce plan d'action pour le XXI^e siècle aurait pu constituer un cadre fort pour organisations syndicales, pourtant conscientes de son existence. Ce chapitre semble avoir été largement oublié en France à moins

⁵¹⁹ Chapitre 29 Renforcement du rôle des travailleurs et de leurs syndicats. Cf. annexe 7 pour le chapitre complet

que l'on ne considère que la RSE l'ait supplanté (Figure 39). Toutefois la RSE n'a pas fait l'objet de textes législatifs avant la loi NRE de 2001.

Figure 39 - Extrait du chapitre 29 de l'Agenda 21 (sommet de Rio 1992)

**RENFORCEMENT DU ROLE DES TRAVAILLEURS ET DE LEURS SYNDICATS
DOMAINE D'ACTIVITE**

Principes d'action

29.1 L'action entreprise pour parvenir à un développement durable supposera des ajustements et créera de nouvelles possibilités à l'échelle nationale comme au niveau de l'entreprise - et les travailleurs se trouveront au premier rang des groupes concernés. Les syndicats qui les représentent ont un rôle capital à jouer en vue de faciliter la réalisation d'un développement durable, pour plusieurs raisons : leur expérience du changement dans l'industrie, et de la manière d'y faire face; l'importance prépondérante qu'ils attachent à la protection du milieu de travail et de l'environnement naturel qui s'y rapporte; leur action en faveur d'un développement équitable sur le plan social et économique. Grâce aux réseaux qu'ils ont tissés entre eux et au nombre élevé de leurs adhérents, ils représentent un moyen important de divulguer la théorie du développement durable et d'en soutenir la mise en pratique. Les principes établis de la négociation tripartite constituent une base à partir de laquelle pourra se développer la coopération, dans la mise en oeuvre du développement durable, entre les salariés et leurs représentants, l'Etat et le patronat.
<http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action29.htm>

Les confédérations multiplient les attentions en direction des militants; ceux-ci interviennent-ils pour autant dans la gestion environnementale de leur entreprise, pour une production plus propre, des conditions de travail écartant les risques d'accidents, en vue de préserver à la fois l'environnement industriel et humain ? La mesure est difficile et tous les militants ne se sentent pas concernés; ce sont ceux des industries à risques qui sont les premiers à agir, ou souhaitent le faire pour une amélioration de leur environnement proche.

Selon les moyens disponibles, les objectifs sont plus ou moins atteints comme synthétisés ci-dessous.

Figure 40 - Objectifs et moyens de l'action confédérale en faveur des militants d'entreprise

Objectifs	Moyens
<i>Sensibiliser</i>	<i>Presse syndicale, livres, congrès</i>
<i>Mutualiser</i>	<i>Rencontre, journée d'études</i>
<i>Proposer une argumentation</i>	<i>Brochure, presse</i>
<i>Assister</i>	<i>Permanent du secteur confédéral</i>
<i>Former</i>	<i>Presse, livres, stages</i>
<i>Expliquer le cadre juridique</i>	<i>Courrier confédéral, presse</i>

CONCLUSION DU CHAPITRE

A partir de la définition d'une politique syndicale pour l'environnement et de sa mise en oeuvre, grâce au travail réalisé en amont par la confédération auprès des parlementaires et du gouvernement, les militants se voient incités et aidés dans leur intervention dans la gestion environnementale de leur entreprise. Les organisations syndicales n'ont de cesse de replacer les problèmes locaux dans une situation globale, d'intervenir au niveau global, afin que localement leurs militants bénéficient de conditions favorables à une action locale, dans leur entreprise et leur territoire. En étant présentes et visibles dans le débat public sur l'environnement et le développement durable, les confédérations montrent leurs compétences et leur légitimité. La réputation qui en découle pourrait être favorable dans les entreprises, aux actions militantes. Mais, nous ne mesurons pas ce que font les militants d'entreprise de toutes ces recommandations.

Même si conclure à la création d'un cadre favorable à l'action militante pour l'environnement dans l'entreprise serait délicat, nous constatons que l'action confédérale autour d'une nouvelle problématique est porteuse d'innovation. Le chapitre suivant nous apporte des éléments de réponse.

CHAPITRE 8 – POUR UN NOUVEAU DROIT A L’INTERVENTION SYNDICALE DANS LA GESTION DES ENTREPRISES

Nous connaissons à présent les motivations des organisations syndicales à intervenir dans la gestion environnementale des entreprises, ainsi que les actions confédérales pour agir à la fois sur les lieux de pouvoir et en direction de leurs militants. Nous souhaitons dans ce dernier chapitre reconsidérer les formes d’intervention dans les gestions, au regard de nos résultats en matière environnementale, afin de déceler l’existence ou la proposition de nouvelles formes d’intervention dans les gestions des entreprises. Nous laisserons les acteurs confédéraux exprimer leurs regrets, mais aussi leurs fiertés, quant aux actions confédérales pour construire pour les militants un cadre propice à l’intervention dans la gestion.

SECTION 1 – RELECTURE DE L’INTERVENTION SYNDICALE DANS LA GESTION AU REGARD DE

L’ENVIRONNEMENT

Nous comparons dans cette section l’intervention dans la gestion de 1945 aux années 1980, aux modes proposés pour l’environnement à partir des années 1970, afin de déceler d’éventuelles nouveautés.

Depuis le questionnement des organisations syndicales sur leur intervention dans la gestion entre 1945 et les années 1980, le contexte n’est plus le même. Le fonctionnement de l’entreprise est à présent mieux connu des militants, et la gestion d’une entreprise n’est plus tout à fait une inconnue du fait de l’éducation et de l’expérience syndicale d’un certain nombre de militants. Depuis les années 1980, autant à la Cgt qu’à la Cfdt, l’intervention dans la gestion est amplement acceptée, à condition de ne pas prendre part aux décisions dans l’entreprise. Par contre, l’espoir de quitter le système capitaliste pour un système socialiste disparaît petit à petit autour des années 1980. Le système économique capitaliste s’impose, et il reste aux organisations syndicales à limiter les dégâts de celui-ci. Face à la dégradation de l’environnement naturel et humain, l’intervention syndicale devient indispensable au cours des années 1970 pour la Cfdt et les années 1980 pour la Cgt, comme nous l’avons décrit⁵²⁰.

Comment se situent les propositions des confédérations pour une intervention dans la gestion environnementale des entreprises ? Sont-elles les mêmes que celles en matière économique (chapitre 5) ou des nouveautés sont-elles proposées ?

⁵²⁰ Cf. partie 3 chapitre 5 section 1

1. La gestion économique et les modalités d'intervention dans cette gestion

Avant toute comparaison, reprenons la définition de la gestion selon les organisations syndicales⁵²¹. La gestion serait l'administration, l'organisation des hommes, du travail et des moyens et la planification. Elle est prévisionnelle ou encore quotidienne. Deux conceptions de la gestion sont distinguées, l'une capitaliste et l'autre, démocratique ou ouvrière.

La gestion capitaliste est « *une gestion étroite qui ne se préoccupe pas des effets externes, des répercussions sur l'économie du pays, sur les salariés* » (Cgt - CCEES 1982 « L'information économique et sociale problème actuel », p.57). A l'opposé, la gestion ouvrière exige des « *travailleurs et [de] leurs représentants dans l'entreprise d'être informés, de s'exprimer et d'exercer une influence sur les choix des dirigeants de l'entreprise* » (Vignaux & Maire, 1980, p. 155).

Leurs logiques sous-jacentes divergent.

« *La logique patronale, c'est augmenter le profit contre les salaires, augmenter la productivité en économisant sur les salaires. La logique des travailleurs, c'est augmenter la richesse produite (la valeur ajoutée), assurer une productivité qui évite les gaspillages financiers, qui est économe en capital, en matériel, en matières premières* » (Cgt 1D1/36 - CCEES 1982 « L'information économique et sociale problème actuel », p.59)⁵²².

Pour les organisations syndicales, la gestion n'est en tous cas pas neutre.

« *Pour la Cgt, il n'y a pas une logique de gestion neutre, indépendante des rapports sociaux de propriété qui prévalent dans l'entreprise et dans la société* » (J. Magniadas, «Le retour de la cogestion?», *Analyses et documents économiques Cgt*, n° 49, février 1992 cité par Bartoli, (1994, p. 20)).

D'où la nécessité pour les organisations syndicales d'intervenir en vue de rétablir l'ordre des priorités pour satisfaire aux besoins sociaux.

« *Nous devons nous efforcer d'intervenir en vue de rétablir un ordre logique et humain dans les rapports qu'ils ont les uns avec les autres, recherchant par tous les moyens en notre pouvoir à replacer l'homme au centre même de tous les problèmes d'aspect matériel et économique* » (Cfdt 6H208 - « Rapport préparatoire d'Enquête sur la Réforme de l'Entreprise » présenté par J. Brodier pour le 22^e congrès, p.5).

Pour ce faire, les militants syndicalistes doivent bénéficier d'une information pertinente sur la situation de leur entreprise, de moyens d'expression et de la possibilité d'influencer les choix de gestion des dirigeants. Il leur faut une instruction suffisante, un sens et une pratique de la gestion. Un cadre juridique contraignant leur permet d'obtenir des droits à intervenir.

A l'issue du chapitre 5, nous avons identifié les diverses modalités d'intervention dans la gestion des entreprises observées en matière économique entre 1945 et 1982 ci-après.

⁵²¹ Cf. partie 3 chapitre 5 section 2

⁵²² Point IV. les travailleurs et la gestion aujourd'hui

Figure 41 - Modalités d'intervention syndicale dans la gestion économique (1945 – 1982)

	Modalités	Observations
	<i>Pas d'intervention dans la gestion</i>	
<i>Intervention</i>	<i>Discussion de la gestion avec le patronat, information</i>	
	<i>Opposition, exploitation des travailleurs dévoilée (étude technique)</i>	<i>Dévoiler les profits cachés</i>
	<i>Contrôle des actions des directions</i>	<i>Vérifier le respect des normes, de choix d'investissement et de gestion</i>
	<i>Analyse et contestation des choix de gestion (de la logique patronale)</i>	<i>Donner avis en CE, en CA mais sans participer aux décisions Apporter des revendications construites grâce aux experts</i>
	<i>Contrepropositions pour solution alternative à la gestion patronale avec débat démocratique</i>	<i>Justifiées par de nouveaux critères de gestion, en situation de crise ou régulièrement</i>
	<i>Autogestion (version faible)</i>	<i>Syndicat impulse et reste contre - pouvoir ; salariés participent au pouvoir</i>
	<i>Autogestion (version forte)</i>	<i>Travailleurs organisés dans leur syndicat prennent le pouvoir</i>
	<i>Cogestion Horizontale : codécision Verticale : subsidiarité</i>	<i>Participation au pouvoir des syndicats et partage des responsabilités dans une entreprise transformée</i>

Qu'en est-il en matière environnementale ?

2. L'intervention dans la gestion environnementale

Le gestion environnementale, d'après le contour donné par l'expérience syndicale dans les chapitres précédents, comprend des choix d'investissement et de processus de production, de mise en œuvre de procédure de sécurité, de respect de normes et toutes mesures limitant les risques pour l'outil de production, mais aussi pour les salariés – santé et conditions de travail - et le voisinage. Les salariés et leurs représentants sont les premiers concernés par la qualité et les choix de cette gestion ce qui, d'après les IRP, devrait leur donner une certaine légitimité à intervenir. Aussi, travaillant au plus près de l'outil de production et subissant les systèmes d'information, ils détiennent une connaissance du milieu et une expertise bien plus évoluée qu'en matière économique. Ils sont capables de proposer des solutions autant en amont – au cours de la gestion quotidienne – qu'en cas de crise grave dans leur entreprise, lors d'un incident ou d'un accident. C'est pourquoi, les confédérations proposent une intervention syndicale dans cette gestion, afin de contribuer à l'amélioration du fonctionnement des entreprises.

La différence de logiques de gestion entre les directions d'entreprise et les organisations syndicales se retrouve en matière environnementale. Pour les directions d'entreprise, l'objectif

de minimisation des coûts entraîne la minimisation des investissements et de la prévention des risques. Par conséquent, ni la protection des salariés, ni celle de l'environnement ne sont assurées dans des conditions optimales. Le chantage à l'emploi est une pratique courante pour éviter d'évoluer vers plus de respect de l'environnement. Pour les représentants du personnel, l'environnement dans l'entreprise, et à l'extérieur, est à préserver, sans opposer environnement et emploi. Cela passe par l'amélioration des processus de production pour préserver la santé et la sécurité des travailleurs, des riverains et de la nature.

Face à cette différence de logiques, les organisations syndicales interviennent ou émettent le souhait d'intervenir dans la gestion environnementale selon trois principales modalités :

1. Consultation – information – contrôle des activités de l'entreprise
2. Propositions de solutions
3. Co-construction de l'information environnementale et sa vérification.

Une des modalités d'intervention – co-construction d'information – représente une forme d'intervention dans la gestion non décelée en matière économique.

Pour faciliter l'intervention des militants dans la gestion environnementale, les confédérations ont mobilisé sensiblement les mêmes moyens (chapitre 7) qu'en matière économique.

2.1. Information - consultation des IRP et contrôle de l'activité de l'entreprise en matière environnementale

Pour inciter à l'intervention des militants dans la gestion de l'environnement, les confédérations les sensibilisent à l'environnement et les informent des risques, des actions syndicales et des lois en vigueur. Au besoin, elles les assistent et leur proposent une formation ainsi qu'un argumentaire pour légitimer leur action.

Lors de leurs revendications pour une extension des missions des CHSCT à l'environnement, les confédérations expriment le souhait que les militants dans l'entreprise puissent contrôler les impacts sur l'environnement, intérieur comme extérieur autour de l'entreprise, et soient consultés par le préfet en cas d'extension ou modification d'installations classées. Déjà en avril 1983, au moment du problème des déchets toxiques, L. Brovelli pour la Cgt, publie un communiqué dans lequel elle demande « *la reconnaissance pleine et entière des droits du CHSCT et l'extension de ceux-ci sur tous les problèmes de l'environnement et l'octroi de moyens de fonctionnement* » pour éviter de nouveaux incidents⁵²³. Dans un article pour la revue *RCE* (n° 21 – 1985) « *Comment des CE se saisissent du cadre de vie?* », D. Le Gouès écrit au sujet

⁵²³ Cgt 397CFD27 Communiqué n°72 Seveso Brovelli le 19 avril 1983 – Déclaration de L. Brovelli

des CE, qu'« ils ont en effet avec le CHSCT, des responsabilités à propos du contrôle des conditions de travail, de la connaissance des produits fabriqués, de l'amélioration du contenu du travail, de la protection du site contre les nuisances ». Et plus tard en 1990 dans RCE (n°46 Septembre 1990 « Mythes et réalités en écologie »), F. Combrouze rappelle la revendication pour « l'accès aux données concernant la qualité des rejets, leur contrôle, les normes fixées ou à fixer par l'entreprise, leur respect ou non respect; le rôle des CHSCT est ici déterminant ». Au moment de l'étude des transports de matières dangereuses (1985 - 1986), la Cfdt demande que les CHSCT soient informés et consultés « sur tous les documents ayant trait à l'environnement et principalement les études de dangers » (Cfdt 8H1669). Puis en 1990 elle appelle à « une véritable politique d'information et de consultation dans les entreprises » (Cfdt 21DVS11). Nous sommes ici dans le registre du contrôle, mais aussi de la consultation du CHSCT, ce qui ouvre au dialogue, à la contestation et à la réception d'informations environnementales. Cette intervention va être obtenue par le vote de la loi du 31 décembre 1991 sur l'extension des missions des CHSCT à l'environnement; toutefois, la portée de cette loi est limitée aux établissements classés par la loi de 1976. Le CHSCT est « informé par l'industriel des prescriptions de fonctionnement d'exploitation et d'aménagement imposées par l'arrêté préfectoral d'autorisation. L'article 17 du décret n°77-1133 permet d'être informé sur l'auto-surveillance des installations, c'est-à-dire des rejets. De plus, ces rejets étant assujettis à une taxe de l'agence de l'eau, ils font partie des données économiques et sont donc accessibles par le CE » (Cfdt 21DVS14). Le décret paraît seulement en mars 1993. La Cfdt s'est beaucoup investie, en la personne de son secrétaire confédéral, afin que cette loi voit le jour et entérine des pratiques existantes pour les rendre opposables au secret patronal⁵²⁴.

Pour un contrôle efficace, la Cgt réclame en 2002 la fiabilité des informations environnementales émanant de l'entreprise. L'occasion se présente lors de la consultation par la ministre de l'Ecologie sur le rapport de développement durable ; « on peut demander aux commissaires aux comptes de certifier la sincérité des données » (Cgt 75CFD17). Ce contrôle équivaut à une certification par un commissaire aux comptes, comme dans le cas des informations financières. Cette demande est confirmée par l'audition des organisations syndicales lors d'une mission gouvernementale en 2003⁵²⁵.

Cette intervention dans la gestion rappelle le contrôle des actions de la direction, souhaité et mis en place en matière économique et n'est donc pas nouvelle à la Cgt ou à la Cfdt. A la base, l'information des IRP est indispensable.

⁵²⁴ Entretien avec P. Bobe du 12 mai 2014

⁵²⁵ Mission confiée par le gouvernement en juillet 2003 à l'ORSE, EpE et Orée

2.2. Proposition d'améliorations et alternatives

Les deux confédérations incitent leurs militants à analyser, expertiser et proposer des solutions alternatives à celles des directions d'entreprise, pour minimiser l'impact de leur activité sur l'environnement; elles organisent notamment des journées d'étude ou conférences, afin qu'il y ait une confrontation ou une mutualisation du travail entre les militants des différentes structures de leur organisation syndicale, comme dans le cas du dossier MDPA ou du transport des matières dangereuses. Face à une situation de crise ou de répétitions d'incidents, elles définissent des propositions concrètes à l'issue d'un consensus interne plus ou moins large. Telles à la Cfdt les propositions dans le rapport sur les transports rédigé et envoyé aux ministres concernés⁵²⁶. Chaque militant peut les reprendre à son compte. Au besoin, les confédérations assistent les militants dans leur démarche. De nombreux exemples ponctuent l'histoire du mouvement syndical, autour par exemple des cas de Pennaroya, Amisol, La Littorale⁵²⁷.

Si l'intervention n'est pas suffisante dans les entreprises, elles rappellent sa nécessité comme à la veille du sommet de Rio 10 à la Cgt ; dans une note « *Pour une démocratie sociale environnementale* », l'animateur confédéral de la Cgt appelle les salariés à être source de propositions.

« Les salariés doivent être impliqués dans le processus d'amélioration des résultats de l'entreprise en matière d'environnement. Cela passe par leurs possibilités d'intervention en amont du processus de production, dans la phase de conception d'un produit, tout au long du processus de fabrication, et en aval (stockage, transport ...). Cette implication s'entend par l'intermédiaire des IRP, des OS mais aussi directement par les salariés eux-mêmes dans les commissions prévention /application /contrôle de sécurité environnementales qui doivent être créées » (Cgt 75CFD21).

En un sens, les confédérations réclament de nouveaux droits pour une démocratie environnementale dans l'entreprise, avec un rôle plus important aux CE et CHSCT, certains de leurs élus étant experts en matière environnementale. La législation sur le CE puis le CHSCT offre la possibilité aux élus d'avoir recours à un expert en technologie, puis en environnement; ce recours est régulièrement entravé par les directions d'entreprise, sous le motif du manque d'indépendance des experts – au profit des organisations syndicales – ou de leur manque de compétences. Un décret de mars 1993 corrige cette situation et instaure une procédure d'agrément des experts, indispensable pour être éligible aux expertises de CHSCT⁵²⁸. Ce mode de fonctionnement s'est imposé progressivement en matière économique dans le travail avec les experts-comptables de CE. En matière environnementale, la santé du salarié étant directement en jeu, la proposition d'alternatives s'est faite naturellement.

⁵²⁶ Cfdt 8H1671

⁵²⁷ Guérin-Henni & Paty (1980)

⁵²⁸ Cristofalo (2012)

2.3. Proposition pour une co-construction d'une information environnementale dans une gouvernance renouvelée

Face à la difficulté d'obtenir des informations environnementales par les IRP, ou devant l'absence de telles informations, la Cfdt propose en 1990 l'élaboration d'un bilan annuel écologique⁵²⁹, par une commission Environnement dans l'entreprise qui rassemblerait les CE, CHSCT et la direction ; pour construire cette information environnementale interne et externe sur l'entreprise, le modèle est pris sur le plan pluriannuel sur les conditions de travail (PAPRIACT). Ce bilan qui porterait « *sur la connaissance des pollutions provoquées par l'activité de l'entreprise articulé avec un plan de prévention des risques écologiques fixant des objectifs et des moyens, répondrait parfaitement à un niveau élevé de prise en charge de l'environnement tant souhaité par le ministère de l'environnement* » (Cfdt 47ES4). Le financement d'un tel plan relèverait de la préoccupation du CE « *en particulier sur les aspects économiques (internalisation des coûts de prévention) et sur les conséquences technologiques (évolution des procédés de fabrication, gestion des déchets, recyclage, qualité des produits)* » (47ES4). Il aurait pu être établi « *à partir d'une analyse faite par le CHSCT des nuisances provoquées par l'entreprise (rejets polluants dans l'eau et dans l'air, élimination des déchets, recyclage des produits, réduction des pollutions anciennes, maîtrise des consommations d'énergie et de matières premières)* » (Cfdt 21DVS11). La Cfdt l'a espéré autant outil statistique (état des lieux) que préventif (mise en oeuvre d'une politique de prévention)⁵³⁰ ; elle a souhaité voir son existence négociée au niveau des conventions collectives ou accords d'entreprise. Cette proposition de *co-construction* d'une information bouleverse les pratiques managériales, la mesure de l'activité de l'entreprise et la détermination des objectifs, celle-ci étant jusqu'à présent du ressort de la responsabilité patronale. Cela reviendrait à influencer les choix de gestion ayant un impact sur l'environnement et obtenir, selon la Cfdt, un droit négocié à l'environnement. Il n'y a pas eu de suite immédiate à cette proposition ; toutefois en 2002 la Cfdt reprend cette idée.

La nécessité de gérer l'entreprise selon de nouveaux critères a été proposée dès les années 1980 par la Cgt; en matière d'environnement, elle a été évoquée rapidement à la même époque par L. Brovelli. L'idée n'a pas été relevée. Dans les années 2000, J. Moulin évoque à son tour les critères de gestion, mais pas leur mode d'élaboration; il rédige une note sur demande du ministère de l'Ecologie dans laquelle il définit des critères de gestion pour une performance globale. Il écrit

« le rapport prévu doit fournir des informations sociales et environnementales utiles, pertinentes et fiables permettant le débat public sur les choix des entreprises, les évolutions à l'oeuvre, leurs impacts territoriaux ainsi que sur les mesures prises pour anticiper les évolutions et leurs conséquences, à tout le moins pour réduire l'impact de ces conséquences [...], cela suppose pertinence et clarté dans le choix des indicateurs et informations demandés, continuité et comparabilité pour les données chiffrées » (Cgt 75CFD21).

⁵²⁹ Cf. annexe 6 Genèse du bilan écologique à la Cfdt (1990)

⁵³⁰ Cfdt 21DVS11

Cgt et Cfdt lors des rencontres avec des directeurs d'entreprise initiées par EpE en 2002 font de nombreuses propositions sur le fond, mais aussi sur la forme, du rapport de développement durable, grâce à leur réflexion antérieure sur les indicateurs et sur leur déclinaison du développement durable dans les entreprises. Nous retrouvons les idées de la Cfdt des années 1990, alors qu'elle revendiquait un bilan écologique. En 2002 sa proposition de co-construire le rapport de développement durable entre IRP des CE, des CHSCT et les directions d'entreprise relève de la même idée. L'organisation syndicale joue ici un rôle indirect auprès des IRP syndiquées, pour les assister dans cet exercice. Si le principe est accepté par les directeurs d'environnement présents aux réunions de l'EpE, ils refusent de l'expérimenter malgré la proposition du secrétaire confédéral⁵³¹. En effet, cette expérimentation remet en question le partage des pouvoirs dans l'entreprise avec une place plus importante aux salariés, d'où sa difficile acceptation. Plus officiellement, lors de son audition en décembre 2003 dans le cadre de la mission sur le rapport de développement durable confiée à l'EpE, ORSE et Orée par le gouvernement, la Cfdt propose de construire un rapport à plusieurs voix.

« Il faudra surtout prévoir de développer un espace de dialogue social sur les questions touchant à la RSE. La rédaction de ces rapports pourrait alors s'inscrire dans une démarche de progrès fondée sur le dialogue social et sur une gouvernance d'entreprise renouvelée : implication des salariés dans l'élaboration des nouveaux critères de gestion, participation des salariés à l'élaboration du projet d'entreprise dans les instances de direction de l'entreprise, association des instances représentatives du personnel » (ORSE - EPE, 2004, n. Annexe 4d contribution de la Cfdt).

La Cgt propose des critères de gestion environnementale mais pas leur *co-construction* ; elle préfère proposer un « *co-développement durable et solidaire des entreprises* » (Cgt 75CFD17) et la vérification de la fiabilité des informations élaborées par les directions d'entreprises ainsi qu'un débat interne et public sur ce rapport. Cette position signifie qu'il faut nuancer les propos de H. Vacquin lorsqu'il conclut à la suite d'une réunion avec les organisations syndicales, qu'elles appellent la « *nécessité de contribution à l'élaboration des données de la décision qui sortirait le syndicalisme du seul statut de « brancardier social » a posteriori de la prise de décisions* » (Cgt 75CFD21). Pour la Cgt, l'avis du CE est requis mais pas sa participation à la définition des critères. La Cgt ne souhaite pas agir ici avec, mais contre les directions.

Pour la Cfdt à présent, les salariés en association avec leurs IRP élues, doivent participer à la définition des critères et au projet d'entreprise pour une nouvelle gouvernance ; l'idée n'est pas de co-décider l'ensemble des choix de gestion, mais seulement les critères de la gestion patronale - en quelque sorte les règles du jeu - et leurs seuils acceptables - les scores à atteindre ou ne pas dépasser. Le rôle reviendrait aux IRP élues et indirectement seulement aux

⁵³¹ Entretien avec P. Bobe du 12 mai 2014

organisations syndicales. La Cgt, quant à elle, réclame essentiellement un droit de regard sur les informations environnementales.

Figure 42 - Propositions pour le rapport de développement durable

	Cfdt	Cgt
<i>Nouveaux critères de gestion</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
<i>Choix des critères et objectifs par :</i>		
<i>Salariés</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
<i>IRP élues</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
<i>Organisations syndicales</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>
<i>A l'issue de la rédaction du rapport</i>	<i>Débat IRP élues - direction</i>	<i>Débat IRP élues - direction Vérification des informations Joindre rapport des IRP aux RDD</i>

Comment inscrire ces demandes dans la variété de modalités d'intervention dans la gestion jusque-là en vigueur ? La proposition de la Cgt ressemble à s'y méprendre à l'exercice déjà effectif des élus des CE, au regard des informations économiques et financières. Celle de la Cfdt serait nouvelle, car elle nécessiterait un dialogue avec les directions d'entreprises, afin de déterminer ce qui peut faire évoluer favorablement les indicateurs co-définis. Elle se rapproche de la cogestion.

La cogestion environnementale consisterait en un partage du pouvoir entre les directions et les IRP élues, sous condition que de nouveaux rapports sociaux existent dans l'entreprise au bénéfice des salariés, avec une forme de propriété collective de l'entreprise; que ce soit dans une version verticale de la cogestion – avec subsidiarité des décisions – ou horizontale – une codécision.

Dans une version faible de l'autogestion environnementale, seuls les salariés prendraient part aux décisions de gestion; les organisations syndicales conserveraient un rôle de contre-pouvoir et impulseraient, coordonneraient les salariés dans leur nouveau rôle. Le rôle des IRP élues pose problème à partir du moment où ils sont syndiqués, car il existe pour eux un conflit d'intérêt entre agir pour l'entreprise ou selon les préconisations de leur organisation syndicale. Il n'existe heureusement pas de lien de subordination entre l'IRP syndiquée et sa confédération ou fédération.

Dans le système capitaliste des années 2000, même si les parties prenantes peuvent être écoutées, il n'est en majorité pas encore question de partage de pouvoir ou de propriété. Seule une interprétation vague de l'autogestion, entendue comme extension des droits et pouvoir dans l'entreprise pour les salariés⁵³² correspond à la demande cédétiste. Il n'est en aucun cas question que les organisations syndicales prennent des décisions, comme dans une autogestion version forte; la revendication se limite à proposer une gestion alternative à la gestion patronale, prenant en compte des critères au-delà de ceux de la seule performance financière, vers une

⁵³² G. Séguy (1978)

performance globale. Mais si la gouvernance se trouve renouvelée grâce au dialogue nécessaire pour élaborer le rapport de développement durable, alors l'exercice se rapproche de la cogestion environnementale; elle demeurerait partielle, dans la mesure où elle serait limitée au choix des critères et à la mesure *a posteriori* des résultats, en excluant la gestion quotidienne; les conditions de la cogestion environnementale seraient alors réunies.

La qualité de l'environnement étant la résultante d'une multitude de choix de gestion, exiger un droit de regard sur l'environnement revient à exiger un droit de regard sur toutes les gestions dans l'entreprise. La proposition de *co-construction* d'indicateurs constituerait-elle un tremplin vers la cogestion environnementale ? Elle permet d'intervenir sur les choix de gestion en amont et en aval de l'activité de l'entreprise. Cette influence sur la gestion à considérer comme une démarche participative et non un management participatif⁵³³ serait une nouveauté. Jusqu'à présent, les informations financières et sociales rendues publiques sont construites uniquement par les directions d'entreprises et non par les IRP. Ainsi, préserver l'environnement pourrait initier de nouvelles formes d'intervention dans les gestions des entreprises, par des IRP élues expertes, épaulées par leur organisation syndicale.

SECTION 2 – CONCLUSION DES ACTEURS : DES ACQUIS ET DES ECHECS DANS L'ACTION CONFEDERALE FAVORISANT LA PRISE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LES MILITANTS

Au cours de nos entretiens, les acteurs confédéraux ont émis des regrets mais aussi des fiertés quant à leur action pour construire un cadre favorisant l'intervention syndicale dans la gestion environnementale des entreprises, par leurs militants. Nous voudrions les mettre en perspective, pour en tirer quelques résultats complémentaires sur ce qu'aurait pu devenir l'action militante.

1. Une veille informationnelle en matière environnementale difficile sur le terrain des entreprises

Sur le plan de l'obtention d'informations environnementales, les confédérations ont réussi à se rapprocher des institutions et comités consultatifs, mais pas à créer un cadre suffisant pour l'obtention d'informations dans les entreprises. La liste des comités et groupes de travail autour de sujets environnementaux auxquels des responsables syndicaux ont participé est longue; cette présence quoi que coûteuse en temps, permet de se placer dans un réseau d'informations, et d'obtenir des informations nouvelles sur la réflexion et l'action gouvernementale en matière d'environnement, sur les législations en cours d'élaboration et sur les difficultés et pratiques des entreprises. Des informations ou actualités environnementales

⁵³³ H. Vacquin in *Entreprises pour l'Environnement* (2005)

parviennent également aux confédérations ou fédérations, du fait de militants travaillant à des postes sur ces questions. Cette veille informationnelle enrichit la réflexion confédérale et ses compétences. Dans les entreprises, la démarche est plus difficile, puisque la transparence sur les informations environnementales n'est pas encore généralisée, et l'opposition patronale ou le lobbying des industriels sur l'action du gouvernement pour garder les secrets est forte. Les représentants des CHSCT souhaitant obtenir des informations sur les rejets de la production de leur usine par exemple, rencontrent les mêmes difficultés que les élus des CE qui souhaitent obtenir des informations économiques et financières pour comprendre la situation de leur entreprise. Ces informations restent encore parfois la *chasse gardée* des directions alors que certaines sont rendues publiques par l'inspection des Installations classées et par les préfetures. L'information en direction des salariés travaillant dans les entreprises *« fonctionne encore à sens unique. C'est bien souvent la direction qui la détient, la traite, la diffuse. Il y a un déficit démocratique à ce niveau. Les réticences proviennent des dirigeants de l'entreprise qui se retranchent derrière la complexité technique des usines, les secrets de fabrication, la concurrence pour ne pas amorcer un dialogue sur les problèmes de l'environnement avec les organisations syndicales et les institutions représentatives du personnel, tel le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail »* (Cfdt 21DVS11). L'absence d'information environnementale normée ne facilite pas non plus le travail des syndicalistes ; la publication d'un bilan écologique n'est pas obligatoire, et il faut attendre la loi NRE en 2001 pour que soit créé un cadre contraignant à la diffusion d'informations pour les plus grandes entreprises⁵³⁴. Sans cadre, il leur est difficile de connaître les limites à leur demande d'information et leurs droits d'obtention. Les droits nouveaux en matière d'information environnementale sont encore trop peu nombreux. Le risque est, en sus, qu'avec l'approche développement durable, deux des trois piliers se cannibalisent ; le social pourrait l'emporter sur l'environnemental ou l'inverse.

2. La prise en compte de la problématique par les instances dirigeantes confédérales

Si les instances dirigeantes confédérales se sont appropriées au début des années 1990 à la Cfdt, et un peu plus tard à la Cgt, la problématique environnementale, des sujets comme le chômage et l'emploi ou le pouvoir d'achat sont restés prioritaires. Les résolutions des congrès de la Cfdt ont intégré toutefois depuis 1992 le sujet environnemental, et à partir du congrès de 1998 celui plus large du développement durable. A la Cgt, le préambule des statuts, modifié au 45^e congrès de 1995, prend en compte pour la première fois la défense de l'environnement. Les instances dirigeantes prennent conscience de l'urgence de la situation environnementale à des périodes différentes selon les organisations syndicales. A la Cgt, c'est en 1982-1984 puis en

⁵³⁴ Entreprises cotées en bourse ou de plus de 500 salariés et 100 Millions d'€ de chiffres d'affaires ou de total de bilan

2002 ; à la Cfdt, en 1970 – 1971 puis 1990 – 1993 et 2002. Comme nous l'avons exprimé dans un chapitre précédent⁵³⁵, cela tient à la fois à l'impulsion d'un binôme confédéral et à l'actualité environnementale. Une fois la prise de conscience effective, la difficulté est de la conserver.

A la Cfdt, en 1991, une journée entière est consacrée à l'environnement lors du CNC de janvier⁵³⁶, ponctuée par une table ronde rassemblant des représentants du ministère et des élus locaux, avec des débats. A son terme, le rapport reprenant les positions du groupe confédéral connaît un succès puisque, *«le contenu a recueilli l'accord quasi-unanime des représentants des régions et fédérations»*, c'est-à-dire une trentaine d'organisations⁵³⁷. Ceci montre que le thème de la préoccupation environnementale est partagé par un certain nombre de structures à la Cfdt. Cette journée de débat a été possible, car validée en amont après un long processus par le BN des 19 et 20 décembre 1990, au cours duquel J.-F. Trogrlic a présenté une note *« L'environnement depuis quand et jusqu'où? Un enjeu économique, social et démocratique, la situation française »* (Cfdt 21DVS11). Cette validation de l'intervention syndicale dans l'environnement est confirmée par la synthèse du rapport de J. Kaspar secrétaire général, présent lui même au CNC suivant du 24 au 26 avril 1991; l'environnement est évoqué parmi les sujets à défendre pour rendre une société solidaire. *« Le syndicalisme agit en priorité dans le champ de ses compétences. Notre préoccupation première est donc l'existence d'une politique de prévention de l'environnement dans les branches professionnelles et les entreprises »* (Cfdt 6DOF95). Au congrès de 1992, la protection de l'environnement est définitivement votée dans les résolutions générales. Cependant après trois ou quatre années intenses de prise en charge de l'environnement et une acceptation de la problématique, les actions cédétistes sont moins visibles les années suivantes. La problématique environnementale est intégrée vers 1994 dans celle du développement durable en interne, comme c'est déjà le cas au niveau du syndicalisme international. Ceci évite que le sujet soit découplé de l'économie et du social, et permet de sauvegarder l'intérêt pour le dossier avec le risque qu'il soit étouffé par les autres. Par contre la thématique disparaît si elle n'est pas totalement intégrée dans les revendications syndicales, ou pas impulsée.

A la Cgt, la discussion sur l'environnement et ses enjeux aurait fait défaut lors de son intégration dans les statuts puis les congrès. Dans sa conclusion à un séminaire *« Développement durable »* en novembre 2004, J.-C. Le Duigou, secrétaire confédéral, écrit :

*« nos deux derniers congrès avaient certes abordé ces enjeux mais finalement on en avait très peu discuté, d'où le constat qu'il n'y a pas véritablement appropriation par la Cgt de ces questions »*⁵³⁸.

⁵³⁵ Partie 3 Chapitre 6

⁵³⁶ Cfdt 21DVS11

⁵³⁷ 150 à 220 personnes venant des Unions régionales interprofessionnelles et des fédérations

⁵³⁸ <http://www.cgt.fr>

3. La trop faible participation confédérale à la réflexion collective sur l'environnement

Si la parole des défenseurs confédéraux de l'environnement est écoutée en interne, elle ne l'est pas totalement en externe, ne permettant pas à la confédération de participer à la réflexion collective auprès des ministères et du mouvement écologiste. Vraisemblablement, personne n'attend le syndicalisme sur ce sujet.

La consultation systématique des organisations syndicales par les institutions arrive progressivement. Les interventions les plus fréquentes restent longtemps celles dans le cadre du CES ou d'auditions parlementaires. Les ministres et autres administrations font appel régulièrement à l'expertise de responsables fédéraux ou confédéraux, sur des dossiers pointus et dans des groupes de travail *ad hoc* mais limités dans le temps. Ils reconnaissent leurs compétences individuelles, alors que d'une manière plus globale et officielle, les organisations syndicales ne sont pas appelées à participer à la réflexion collective. Pour siéger au comité de sûreté nucléaire par exemple, un syndicaliste expert en la matière est appelé nommément⁵³⁹ pour ses compétences. Mais l'organisation syndicale n'est citée nulle part. De même, jusqu'en 2002, les organisations syndicales ne sont invitées ni aux sommets de la Terre ni au forum des ONG, par omission ou ignorance de l'intérêt syndical pour l'environnement. De ce fait, elles réclament leur participation au comité français officiel aux côtés des représentants des administrations, des entreprises et des ONG françaises.

Leur invitation dépend de la sensibilité au dialogue social des ministres de l'Environnement en poste jusqu'au milieu des années 1990. Par la suite, la consultation paraît beaucoup plus systématique; C. Lepage les invite en 1996 aux Assises Nationales du Développement Durable, puis en 2002, D. Voynet les invite à la réflexion sur le rapport de Développement Durable et le sommet de Rio 10. C'est ainsi que les confédérations participent, dans le cadre d'EpE, au rapport pour le ministère pour un bilan critique de l'application par les entreprises de l'article 116 de la loi NRE (rapport développement durable), assorti de conseils sur « *comment établir un rapport de développement durable* »⁵⁴⁰. Ces rencontres sont à l'initiative de l'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE), présidé par F. Fatoux, ancien responsable au syndicat CFE-CGC.

Les mouvements écologistes (associations et partis politiques) sont également peu réceptifs aux réflexions et actions des confédérations, et les invitent très peu pour des débats. Un auteur écrit pour la Cfdt, que « *dans aucun texte ni proposition des écologistes on ne trouve de référence au syndicalisme. Les écologistes n'ont visiblement pas pris conscience ni du rôle possible*

⁵³⁹ Entretien avec P. Bobe du 12 mai 2014

⁵⁴⁰ Rapport disponible sur http://www.orse.org/comment_elaborer_un_rapport_de_developpement_durable-52-20.html

des syndicats dans l'entreprise vis-à-vis de l'environnement, ni des difficultés à mener de front les questions sociales, d'emploi et d'environnement. Dommage pour des mouvements qui prétendent placer la démocratie au centre de leur démarche » (Cfdt 21DVS11). Les organisations syndicales ne partagent pas de toute façon le projet de société des partis politiques et des associations environnementalistes, ni leurs modes de protestation notamment à l'égard de l'industrie. Ainsi, avant les élections régionales de 1992, un article paraît dans la revue pour les responsables syndicaux⁵⁴¹ au sujet du mouvement écologiste, inspiré du « *document Cfdt sur les Ecologistes* » de 1992⁵⁴². Face au refus de la logique productiviste par *les Verts* et *Génération Ecologie* - créé en mai 1990 par le ministre de l'Environnement comme un mouvement d'idées et non un parti politique- le journaliste de la Cfdt s'interroge. « *Le premier point qui pose question est celui de la remise en cause radicale (au moins pour les Verts), du développement industriel. Condamner les excès du productivisme est une chose, rejeter globalement un mode de développement en est une autre* » (Cfdt 21DVS11). Le risque selon le journaliste est d'« *assister à la naissance d'une technocratie qui au nom d'un impératif écologique absolu, imposerait des choix sans aucune concertation* » (Cfdt 21DVS11). Les relations entre la Cfdt et la Fédération Nationale de l'Environnement sont rares et relativement récentes⁵⁴³. Pourtant un certain nombre de militants sont affiliés aux associations écologistes locales - essentiellement au MNLE pour les cégétistes ; une partie des cégétistes est réputée pour sa sensibilité à l'environnement et vote pour les partis écologistes aux diverses élections⁵⁴⁴. Mais à la lecture des archives et à l'unanimité des responsables syndicaux interviewés, les militants font trop souvent une séparation entre l'environnement dans leur travail et hors de leur travail. L'unicité de l'homme n'est pas une réalité pour eux. Les divergences semblent trop fortes pour espérer un rapprochement entre les deux mouvements, alors qu'organisations syndicales et mouvements écologistes tentent tous deux d'être des parties prenantes environnementales reconnues officiellement par le gouvernement ou les directions d'entreprise. Une lecture rapide de rapports de développement durable des entreprises soumises à l'article 116 de la loi NRE sur l'information environnementale, montre que les mouvements écologistes ont pris l'avantage sur les organisations syndicales qui ne sont pas attendues sur le terrain environnemental, malgré leur participation à la critique de ces rapports dans le cadre de l'EpE.

Nous souhaitons relever également que les confédérations n'ont pas été soutenues par les journalistes - mêmes spécialisés en environnement – pour relayer des informations sur leur politique environnementale; d'ailleurs, elles leur reprochent de chercher surtout à diffuser des scoops sur les organisations syndicales plutôt que leur travail de fond. J. Kaspar à la Cfdt par exemple, dans son interview pour la revue *Décision Environnement* en 1992, exprime le fait que

⁵⁴¹ *Syndicalisme Hebdo* n°2395 du 12 mars 1992

⁵⁴² Daté du 28 février 1992 et rédigé par P. Bobe (Cfdt 21DVS11)

⁵⁴³ A partir de 1998, P. Bobe rencontre le président de la FNE

⁵⁴⁴ Entretien avec H. Catz du 4 septembre 2014

les actions concrètes syndicales ne sont pas assez médiatisées par les journalistes TV qui préfèrent montrer la grogne et les manifestations des salariés⁵⁴⁵.

4. Un droit à l'environnement en faveur des salariés inachevé

L'échec le plus important selon l'animateur du groupe *Environnement* de la Cfdt des années 1990 est celui de l'impossibilité de créer un cadre de négociation collective abordant les problèmes environnementaux aux côtés de ceux des conditions de travail. « *Pour une politique de négociation articulée sur l'environnement* » fait partie des revendications cédétistes mais n'a pas été retenu par les interlocuteurs, probablement en raison de son ambition trop élevée pour l'époque, consistant à créer un droit à l'environnement dans l'entreprise. Il est proposé la création d'un véritable droit à intervenir dans l'entreprise dont les activités impactent l'environnement, et un droit protégeant les salariés relatant les incidents. Ainsi, le dialogue social dans l'élaboration du rapport de développement durable n'est pas acté même s'il peut exister dans quelques entreprises.

La Cgt n'est pas arrivée non plus à instaurer comme proposé dans un rapport du CES en 2000 suite au naufrage de l'Erika, la « *responsabilité sans faute* », lors de toute pollution ou de tout naufrage⁵⁴⁶.

5. La difficile coopération entre structures syndicales d'une même organisation syndicale

A la Cgt, L. Brovelli émet le regret que son organisation syndicale n'ait pas toujours eu une position confédérale agrégeant les positions des différentes fédérations et comités régionaux, alors que normalement « *une confédération ça procède à des arbitrages* ». Elle l'explique en prenant l'exemple du nucléaire et de l'énergie;

« aujourd'hui avec le recul, c'est que sur des sujets comme ça ce sont les professions qui ont la main mise sur les positions confédérales; [...] qui constituent le support de la réflexion. Parce que les autres se sentent moins concernés, parce qu'il y a des priorités d'activités qui se dégagent de façon assez naturelle, parce que les gens ont plein de choses à faire donc ils s'occupent d'abord de ce qui est prioritaire pour eux, pour leur activité de salarié, de défense des salariés de leur profession. Donc du coup il n'y a pas de regard distancié » (entretien avec L. Brovelli du 20 janvier 2015).

La Cfdt semble moins touchée par le manque d'arbitrage de la confédération. Selon H. Catz, à la Cfdt régnait un esprit d'appareil, un esprit de l'organisation, avec le respect du confédéralisme ; il y avait une écoute des avis et problèmes portés au BN et une délégation et confiance dans la façon de fonctionner. Une preuve de la forte adhésion au mode de

⁵⁴⁵ Cfdt 8H1669

⁵⁴⁶ Entretien avec J. Moulin du 4 mai 2015

fonctionnement est pour lui la confiance financière des adhérents – toutes les cotisations sont versées à la confédération qui les redistribue ensuite⁵⁴⁷. De ce fait, selon H. Catz, « *la Cfdt arrivait avec une position confédérale qui avait nécessité un arbitrage auparavant alors que la Cgt arrivait avec les positions de ses différentes fédérations concernées par le sujet, ce qui évitait un débat interne* » (Entretien avec H.Catz du 4 septembre 2014).

L'efficacité des actions syndicales n'est que rarement mesurée ou mesurable, mais si tous les efforts des confédérations avaient abouti, les IRP épaulées par leur organisation syndicale et protégées par un droit à l'environnement, seraient en dialogue permanent avec leurs directions. Les confédérations seraient, au même titre que les mouvements écologistes, systématiquement consultés et reconnus compétentes en matière d'environnement.

CONCLUSION DU CHAPITRE

De nouveaux droits à intervenir dans la gestion ont été réclamés par les deux organisations syndicales à des degrés différents, alors que le rapport de développement durable était mis en œuvre en 2002. Pour la Cgt, il est nécessaire que les IRP vérifient et débattent des informations environnementales de leur entreprise avant qu'elles ne soient rendues publiques. A son habitude, la Cfdt va plus loin dans l'intervention, en demandant à participer à l'élaboration des critères de gestion environnementale présents dans le rapport et déterminants des choix de gestion de la direction. Entre cogestion et contreproposition, la Cfdt propose une démarche participative environnementale venant de la base, à ne pas confondre avec un management participatif imposé par la hiérarchie. Toutefois en l'absence de législation environnementale actant cette participation, le jeu est délicat pour les organisations syndicales.

CONCLUSION DE LA QUATRIEME PARTIE

Les confédérations syndicales Cgt et Cfdt ont travaillé depuis les années 1970 - avec des périodes plus ou moins intenses - à la construction d'une intervention dans la gestion environnementale de l'entreprise. L'intensité des périodes dépend des ressources humaines qui lui ont été consacrées, de l'impulsion d'hommes et de femmes pour un mouvement général favorable et efficace à l'intégration de l'environnement dans les gestions. La pérennité des solutions apportées reste un problème non résolu. Les confédérations ont proposé de bouleverser le rapport social dans l'entreprise, grâce à l'approche par l'environnement puis celle par le développement durable. Mais, dans cette lutte dans les entreprises, elles n'ont pas été beaucoup soutenues par les acteurs en présence (directions d'entreprise, administrations,

⁵⁴⁷ Entretien avec H. Catz du 4 septembre 2014

journalistes, mouvement écologiste) ; elles ont plutôt dû faire face à de l'indifférence ou à des pressions et des contraintes économiques et financières.

CONCLUSION GENERALE

Nous voulions par cette thèse comprendre comment les organisations syndicales pouvaient intervenir dans la gestion environnementale des entreprises, et si elles y étaient parvenues. Nos objectifs étaient pluriels, autant théorique qu'empirique. Ont-ils été atteints ?

SECTION 1 - SYNTHESE DE NOTRE HISTOIRE SYNDICALE

Dans un contexte de crise économique et sociale puis environnementale depuis les années 1970, un droit de l'environnement s'est développé protégeant les citoyens et la nature. Mais les organisations syndicales ont été en majorité exclues des parties prenantes de ce droit, et du débat public sur la protection de l'environnement. Les mouvements écologistes anti-nucléaires accusant le productivisme de tous les maux ont été peu enclins à dialoguer avec le mouvement syndical. Les institutions françaises ont tardé à considérer les organisations syndicales comme de potentiels interlocuteurs experts en environnement. Pourtant, elles ont interrogé régulièrement des syndicalistes compétents sur des points précis, comme par exemple, les risques chimiques. Enfin, les directions d'entreprises qui se sont engagées dans un dialogue avec les IRP, pour installer une production propre, sont rares jusqu'au début des années 2000 ; la majorité a plutôt nié les accidents, minoré les volumes de leurs rejets toxiques au détriment des salariés et des riverains. Ces directions n'étaient pas prêtes à partager la gestion environnementale, à diffuser des informations comme elles ont été obligées de le faire en matière économique depuis la législation sur les CE de 1945-46, renforcée par les lois Auroux de 1982. De ce fait, les organisations syndicales ont rarement été considérées comme des parties prenantes à l'amélioration de l'état de l'environnement, comme à la prévention pour un environnement préservé.

Pourtant, à la Cfdt comme à la Cgt, intervenir pour préserver l'environnement depuis l'entreprise s'est avéré moins tabou, ou moins sujet à controverse, que surveiller la situation économique et financière d'une entreprise, quand bien même une législation les y invitait. Cela constitue même une de leurs responsabilités dans le sens où tout ce qui affecte le salarié fait partie de leurs luttes. L'environnement, selon la Cfdt comme la Cgt, contient à la fois des composantes physiques, sociales et culturelles mais aussi internationales. Leur approche de l'environnement prend en compte autant ce qui se passe dans l'entreprise qu'hors de l'entreprise, et ne se limite pas de ce fait à la nature, puisqu'en vertu de l'unicité de l'homme, conditions de travail et conditions hors travail sont liées. L'environnement, selon les confédérations, s'aborde à partir de l'entreprise, terrain par excellence de luttes syndicales, autant par la modification des processus de production, la santé que les risques industriels. Les enjeux de l'environnement sont de ce fait nombreux ; enjeux économique et social, international

certaines mais aussi enjeu démocratique car les citoyens, les salariés et leurs organisations syndicales ont été évincés de l'expertise environnementale par les directions d'entreprises, les institutions et le mouvement écologiste ; la démocratie tant souhaitée par les organisations syndicales dans la société comme dans l'entreprise a ainsi été empêchée. De cette exclusion résulte une expertise insuffisamment pluraliste. Au sein des confédérations syndicales, à partir de leur prise de conscience de l'origine – capitaliste et administrative – des dégâts environnementaux et de la nécessité d'intervenir, des moyens humains sont consacrés à l'environnement. Un binôme élu – animateur est affecté après chaque congrès, à partir de 1970 pour la Cfdt et 1982 pour la Cgt, mais pour des raisons de priorité ou de motivation, le temps imparti au traitement des problèmes liés à l'environnement n'a pas été toujours suffisant. Leur interaction avec les structures de leur organisation syndicale – fédérations, unions territoriales – a également été irrégulière. Malgré ce manque de moyens, nous voyons émerger des méthodes de travail propres à résoudre les conflits entre environnement et emploi. Le processus d'intervention confédérale dans la gestion environnementale débute par des réponses ponctuelles aux catastrophes environnementales en soutien aux fédérations ou unions régionales, locales. A partir d'une analyse des causes des dysfonctionnements, une expertise est menée et des propositions concrètes sont élaborées, afin que la situation ne se renouvelle pas. Des revendications sont ensuite définies. La multiplicité de ces réponses permet une vision globale de la dégradation de l'environnement, et aide à bâtir des orientations pour les confédérations, une politique syndicale environnementale ; elle permet d'intégrer l'environnement dans les résolutions pour les congrès. L'exercice est cependant inégal selon les confédérations et les périodes. La position confédérale qui résulte de cette méthode n'est pas toujours unifiée, du fait de l'hétérogénéité des positions dues en grande partie à un reliquat de corporatisme. La Cfdt a choisi de donner à l'environnement une politique confédérale avant de l'intégrer dans une politique plus large de développement durable. La Cgt, de son côté, n'a pas souhaité détacher l'environnement des autres problématiques, considérant la lutte pour l'environnement inséparable de la lutte pour un travail décent, au risque de ne pas identifier certains problèmes.

En voulant faciliter l'intervention des militants dans la gestion environnementale des entreprises, les confédérations Cgt comme Cfdt, sont intervenues sur les lieux de pouvoir et de consultation, notamment auprès des institutions. Vouloir modifier une loi pour étendre les prérogatives des CHSCT en matière environnementale et revendiquer un droit négocié à l'environnement, permettaient de protéger les élus des CE et CHSCT. Pour impulser une intervention dans la gestion environnementale de leur entreprise, les confédérations n'ont eu de cesse de sensibiliser les militants par la presse syndicale ou autres publications, de mutualiser les informations et les expériences, proposer un argumentaire pour légitimer leur action, assister, former ou expliquer le cadre juridique existant, propre à les protéger.

Finalement, les confédérations ont proposé trois modalités d'intervention dans la gestion environnementale des entreprises. Demander à être informées et consultées par les directions d'entreprise en matière environnementale, proposer des solutions réalistes pour préserver l'environnement et co-construire l'information environnementale. Si les deux premières modalités font parties de l'ADN syndical depuis au minimum les années 1980 pour les deux organisations syndicales, la *co-construction* d'informations proposée par la Cfdt est nouvelle et relève de l'utopie, car bousculant l'ordre établi; l'élaboration de ces informations relève généralement des directions des entreprises. La Cgt se positionne plus sur la vérification de ces informations environnementales regroupées dans le rapport de développement durable, rendu obligatoire depuis la loi NRE de 2001 (insérée par l'article 225 du code de Commerce), et sur la possibilité d'en débattre en interne et sur la place publique. Les organisations syndicales ont saisi l'opportunité de la gestion environnementale pour proposer de modifier la gouvernance de l'entreprise. Cette proposition n'a malheureusement pas abouti, même si le rapport de développement durable est bien une réalité et le dialogue environnemental possible, au cas par cas. Ainsi, les organisations syndicales n'ont que faiblement réussi à intégrer dans le droit à l'environnement un rôle pour les IRP; elles ont de même partiellement réussi à acquérir une légitimité pour la défense de l'environnement. Toutefois elles ont réussi à initier une action convergente syndicale pour l'environnement et ont intégré le mouvement syndical international.

Un nouveau droit à intervenir dans la gestion est réclamé par les confédérations syndicales, pour une démocratie environnementale dans l'entreprise, mais en 2002, il est encore inachevé, ce qui n'exclut pas le changement au cas par cas dans les entreprises. Entre responsabilités syndicales et utopies, les confédérations ont cherché à intervenir dans les choix de gestion environnementale des entreprises.

SECTION 2 - APPORTS DE CETTE THESE

Nous avons exprimé dans notre première partie le souhait de nous inscrire dans trois objectifs issus de l'approche Histoire et Gestion. Au terme de cette recherche, nous pensons avoir rempli ces objectifs, empirique, théorique et pratique. D'autres apports mineurs peuvent être envisagés.

1. Remplir un objectif empirique

Faire avancer la connaissance de l'histoire des organisations syndicales s'inscrivait dans cet objectif. Les organisations syndicales sont essentiellement connues pour les mouvements de protestation qu'elles déclenchent. Ce récit nous montre une facette supplémentaire en retraçant quelques éléments du fonctionnement interne des confédérations. Elles sont composées essentiellement de permanents ayant eux-mêmes passé une grande partie de leur carrière en

entreprise ou dans des administrations. Ils prennent des fonctions dans des services confédéraux et doivent assumer un portefeuille de thématiques larges, et pour certains dans les différentes instances dirigeantes (CNC, CE, BN). Même si selon les périodes cela n'est pas toujours le cas, les confédérations sont en général des lieux d'échanges entre les différentes fédérations et organisations territoriales, et un lieu de définition d'une position syndicale face à un problème. L'interaction avec les hommes du terrain est à la base du fédéralisme du syndicalisme. Nous avons vu dans nos recherches toute la difficulté des organisations syndicales à faire correspondre les besoins en compétences en matière économique et environnementale, et les professionnels disponibles et motivés pour rejoindre la confédération et impulser une action dans ces domaines. Ceci explique la lenteur de prise en charge de certains dossiers et l'impression du manque de compétences de quelques acteurs syndicaux, pas encore assez formés.

Nous avons découvert l'interaction des confédérations avec les ministères, chacun détenant une partie des informations pour résoudre les problèmes. Les ministères interrogent les syndicalistes pour apprendre la réalité du terrain permettant de valider certaines actions, s'imprégner de leur expertise ; pour leur part, les confédérations s'informent sur les chantiers en cours, réclament des informations techniques et apportent leurs revendications en faveur des salariés. Elles apportent au dossier traité une vision plus large que celle du ministère, et permettent une expertise pluraliste, car issue d'une synthèse de plusieurs métiers et industries, sauf si le corporatisme l'a emporté.

Ce récit permet également de montrer la puissance d'analyse des organisations syndicales et leur méthode de travail. Elles pourraient très bien être considérées comme un acteur du génie industriel apte à améliorer la performance globale de l'entreprise.

Mais tout ça ne se sait pas assez ... et les préjugés sur les syndicalistes et le syndicalisme sont encore prégnants aujourd'hui.

2. Remplir un objectif théorique

Nous souhaitons étayer le concept d'intervention syndicale dans la gestion des entreprises et celui de gestion environnementale. Nos recherches sur l'intervention syndicale dans la gestion montrent toute l'ambiguïté du terme due à la confusion entre autogestion et cogestion au sein des confédérations Cgt et Cfdt et dans les rôles respectifs des IRP élues et des organisations syndicales. Elles confirment la diversité des degrés d'implication dans les gestions et font émerger de nouvelles formes.

En matière économique, si l'intervention syndicale s'est limitée dans l'histoire un temps au contrôle des activités des directions des entreprises, elle est devenue contestation puis

contrepropositions pour des solutions alternatives, ce que les concepts de participation, cogestion et autogestion permettent difficilement d'appréhender.

La cogestion et l'autogestion ont rapidement été écartées des modes d'intervention par les organisations syndicales Cfdt et Cgt, les rapports sociaux existants dans l'entreprise ne permettant pas aux salariés de bénéficier de plus de pouvoir, comme le nécessitent ces formes d'intervention. Cependant, le débat qui a accompagné leur réflexion a eu l'avantage de les positionner clairement, dans un rôle de contre-pouvoir et d'incitation des travailleurs à l'action collective, et éviter le risque de collaboration avec les directions; les confédérations françaises n'ont pas compris tout de suite que, dans les modèles allemands et yougoslaves de la cogestion et de l'autogestion, les syndicats jouaient un rôle depuis l'extérieur de l'entreprise. Si la législation allemande facilite la distinction entre syndicat et représentant du personnel, cela n'est pas le cas de la France, les organisations syndicales étant représentées dans l'entreprise par le biais d'IRP dans les sections syndicales d'entreprise; la frontière entre rôle des IRP élues et des IRP désignées est mince probablement du fait de leur promiscuité. De plus, si l'autogestion se développe en Yougoslavie, c'est vraisemblablement grâce à la Constitution qui l'instaure comme principe de gestion de la société toute entière pour résister au stalinisme. Le rôle syndical dans l'intervention dans la gestion reste dans ce cas également indirect.

Il faut retenir la diversité des missions et la distinction entre le rôle des IRP élues et celui des IRP déléguées par leurs organisations syndicales, qui n'ont en aucun cas à décider aux côtés des directions d'entreprise, ni à être intégrés dans la gestion mais à négocier. L'intervention syndicale dans la gestion de l'entreprise a en fin de compte lieu de manière indirecte, par le biais de militants élus IRP soutenus par leur organisation syndicale ; celle-ci tente de tisser une toile juridique apte à protéger ses militants dans leurs actions.

Le tableau ci-dessous montre en matière économique les divergences entre les modalités contenues dans les concepts de cogestion, autogestion et participation et celles proposées par la Cgt et la Cfdt.

Remarquons que la codétermination et le droit de veto n'apparaissent pas dans les modalités de la figure ci-dessous car proposés uniquement dans le domaine social.

Figure 43 - Modalités d'intervention dans la gestion économique : définition des concepts vs propositions Cfdt et Cgt (1945 – 1982)

Modalités d'intervention	Définies dans les concepts (+ acteurs)	Proposées par la Cfdt et la Cgt 1945 - 1982
<i>Discussion de la gestion avec le patronat</i>	<i>Oui (domaine de gestion et acteurs non précisés)</i>	<i>Oui</i>
<i>Information</i>	<i>Oui (tous les IRP)</i>	<i>Oui</i>
<i>Consultation et observation</i>	<i>Oui (IRP élues)</i>	<i>Oui</i>
<i>Contrôle des actions des directions</i>	<i>Non (Uniquement stratégie au Conseil de surveillance par IRP élues et éventuellement OS)</i>	<i>Oui</i>
<i>Analyse et contestation des choix de gestion (de la logique patronale)</i>	<i>Non précisées</i>	<i>Oui</i>
<i>Contrepropositions pour solution alternative à la gestion patronale avec débat démocratique</i>	<i>Non précisées</i>	<i>Oui</i>
<i>Cogestion Horizontale : codécision Verticale : subsidiarité</i>	<i>Non (Uniquement stratégie au Conseil de Surveillance par IRP élues et OS éventuellement) Non</i>	<i>Oui (mais non pratiquée)</i> <i>Oui</i>
<i>Autogestion</i>	<i>Oui (IRP élues, possibilité OS)</i>	<i>Oui (mais non pratiquée) (OS puis IRP élues)</i>

(en **gras** les nouvelles modalités)

La Cfdt propose un temps une cogestion verticale affectant les décisions aux acteurs les plus proches des problèmes puis, plus pragmatique, Cgt et Cfdt formulent des contrepropositions pour une gestion alternative à la gestion patronale. Notons que la période étudiée est antérieure à la possibilité dans les entreprises privées, ou l'obligation dans les entreprises publiques, de nommer des administrateurs salariés au Conseil d'Administration⁵⁴⁸. Cette possibilité peut s'apparenter au concept de codécision entre les représentants des salariés et la direction des entreprises, qui se retrouve sous le terme de cogestion.

La gestion environnementale selon les organisations syndicales élargit ces modalités pratiques retenues en matière économique (Figure 44). Nos recherches montrent en effet, à partir de la proposition de co-construction des informations environnementales, une voie vers la codétermination, maillon de la cogestion environnementale; le dialogue environnemental entre IRP et direction d'entreprise peut aller jusqu'à influencer la stratégie d'une entreprise, tant l'état de l'environnement est la résultante d'une multitude de choix de gestion. En demandant la co-construction, avec les directions d'entreprise, des indicateurs de gestion environnementale et

⁵⁴⁸ Dans le secteur public la loi date de 1983 et dans le privé sur la base du volontariat dans la loi NRE de 2001.

des objectifs à atteindre pour l'entreprise, les organisations syndicales espéraient influencer les choix de gestion dans les entreprises. La vérification des informations construites, avant de les rendre publiques, était un moyen supplémentaire d'intervenir dans la gestion environnementale et de répondre à l'enjeu démocratique de l'environnement. Vue par les organisations syndicales, la gestion environnementale pose ainsi la question de sa gouvernance. Bien que n'étant pas parvenues en matière économique à plus de démocratie dans l'entreprise permettant aux IRP d'influencer décisivement les choix de gestion des directions des entreprises, les organisations syndicales proposent une nouvelle voie en matière environnementale. Elle n'est pas autogestion dans laquelle les organisations syndicales restent contre-pouvoir et les salariés partagent le pouvoir, mais cogestion environnementale dans laquelle les IRP élues, épaulées par leurs syndicats, co-décident l'avenir de leur entreprise avec les directions. Les organisations syndicales se positionnent en experts internes et externes pour une expertise déjà pluraliste car confédérale, et invitent les directions comme leurs consultants, qui leur sont idéologiquement proches, à remettre en cause leur analyse incomplète. Laissant une plus grande place aux différentes parties prenantes, dont les salariés, la proposition peut séduire les seuls propriétaires actuellement reconnus de l'entreprise – les actionnaires – car le dialogue avec les représentants des salariés se décentre alors du social en direction de l'environnemental et de l'économique vers un véritable développement durable, moins focalisé sur le social et verdissant l'image de l'entreprise.

Figure 44 - Elargissement des pratiques d'intervention dans les gestions économiques proposé par la Cgt et la Cfdt pour la gestion environnementale

Modalités d'intervention	pratiquées en matière économique	utilisées ou proposées par Cfdt et Cgt pour la gestion environnementale
<i>Discussion de la gestion avec le patronat</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
<i>Information</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
<i>Consultation et observation</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
<i>Contrôle des actions des directions</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
<i>Analyse et contestation des choix de gestion (de la logique patronale)</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
<i>Contrepropositions pour solution alternative à la gestion patronale</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
<i>Droit de veto</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>
<i>Cogestion</i> <i>Horizontale : codécision, codétermination</i> <i>Verticale : subsidiarité</i>	<i>Non</i>	<i>Oui proposition</i> <i>(par IRP élues)</i>
<i>Autogestion</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>

(en **gras** les nouvelles modalités)

Nous voyons ici tout l'intérêt de préciser la nature des interventions dans la gestion et les acteurs, pour éviter les impairs et faire émerger les innovations environnementales.

Si nos recherches sur l'environnement font émerger une entrée possible de la cogestion dans l'entreprise, avec remise en cause de la gouvernance, elles permettent également d'étayer par une démarche historique le concept de gestion environnementale (Richard & Plot-Vicard, 2014), autre objectif que nous proposons d'atteindre. Nous dessinons, par nos recherches, un contour à la gestion environnementale relative à l'entreprise, et permettons une distinction de la gestion de l'environnement. La gestion de l'environnement propose une partition des éléments traités; comme il existe la gestion de l'eau, il existe la gestion des déchets, de l'air. Mais ce n'est pas cette gestion qui intéresse le plus les organisations syndicales. Elles sont concernées par l'environnement dans et autour de l'entreprise, soit un environnement à la fois naturel et humain, dans lequel la santé et les conditions de travail ont toute leur place. Selon elles, toutes les activités de l'entreprise sont concernées par la gestion environnementale, car l'environnement est un point de convergence des activités. Ainsi, s'il est dégradé, cela touche non seulement les éléments naturels autour de l'entreprise et sur les trajectoires de l'entreprise, mais aussi la santé des salariés et des populations environnantes, leurs conditions de vie. Cette gestion concerne à la fois l'impact de la production et des produits sur l'environnement, la santé des salariés, la formation des salariés pour produire, prévenir et réagir aux incidents et accidents, mais encore leur qualification, l'obtention d'informations par les syndicats pour contrôle ; des débats sur les choix de gestion dans l'entreprise et par les autres parties prenantes sont également attendus. Elle passe par l'amélioration des processus de production pour préserver la santé et la sécurité des travailleurs, des riverains et de la nature ; ainsi le défi de la gestion environnementale est-il pour les organisations syndicales de préserver l'environnement dans l'entreprise et à l'extérieur, sans l'opposer à emploi ni à la pérennité de l'entreprise. Défendre l'emploi comme l'environnement nécessite pour les organisations syndicales de rétablir l'ordre des priorités dans l'économie pour satisfaire les besoins sociaux et l'environnement, et pas seulement les besoins solvables ou l'appétit financier de quelques uns.

3. Remplir un objectif pratique

Que les militants reconnaissent eux-mêmes les compétences accumulées dans l'histoire au sein de leur organisation syndicale était notre dernier objectif. La reconnaissance des compétences par l'opinion publique relève de l'objectif empirique.

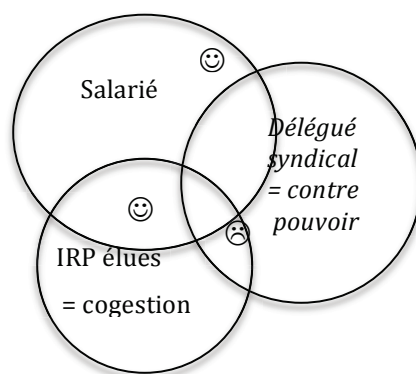
Combien savent que leur organisation syndicale a participé au développement durable depuis les années 1970 ou 1980 ? Qu'elle aussi a été écologiste ? Car elle a agi pour l'environnement et l'emploi à la fois. Cependant l'intensité de l'action et la circulation des idées a

été très inégale en fonction des moyens humains affectés. La participation des confédérations syndicales à la définition, puis à la critique du rapport de développement durable dans la loi NRE, n'a pas fait l'objet de communication dans la presse syndicale d'après nos sources, jusqu'en 2003. L'expérimentation qui proposait un dialogue environnemental à même d'influencer les critères de gestion environnementaux et sociaux d'une entreprise reste une piste intéressante pour des militants. Elle montre l'intérêt pour l'activité des IRP quelles qu'elles soient à s'intégrer dans le système de management environnemental. Même sans texte législatif légitimant le rôle des élus, selon la qualité du dialogue social, une expérimentation est encore tout à fait possible. Ce que leurs prédécesseurs ont proposé peut tout à fait être repris par les responsables syndicaux en place, leur évitant de réinventer des solutions.

D'une manière constante, les militants acquièrent une masse de compétences dans leurs responsabilités syndicales comme le présente G. Séguy dans un portrait robot du militant (Séguy, 1978, p. 143-145). Ils ont pris conscience qu'avec la force de leur réseau, ils pourraient être un maillon du génie industriel dans leur entreprise à condition d'information, consultation et expression.

Ensuite nos recherches, en se penchant sur les débats sur les formes d'intervention dans les gestions des entreprises, redéfinissent les rôles de chacun ; les syndicats en contre-pouvoir, les IRP élues en codécideurs à la condition qu'elles se rappellent pour qui elles travaillent. Que se passe-t-il si élus syndiqués et organisation syndicale n'ont pas la même réponse à une situation d'entreprise ? Ces élus ne se retrouvent-ils pas dans un cas de conscience, un conflit d'intérêts ? Rappelons qu'un lien de subordination existe uniquement entre ces militants et le patron de leur entreprise, et en aucun cas avec leur organisation syndicale. Cette distinction prend tout son sens dans le débat syndical sur les administrateurs salariés.

Figure 45 - Conflit d'intérêts salariés - IRP élues - IRP désignées



Encore aujourd'hui, le choix de participer aux décisions ou non n'est pas clair. En participant au Conseil d'Administration d'une entreprise, le militant syndical ne risque-t-il pas de participer à la confusion des rôles ?

Enfin, d'un point de vue du fonctionnement d'une confédération, nous avons montré que la difficulté à prendre en charge une nouvelle problématique pouvait provenir des moyens confédéraux affectés, de l'engagement des militants à tous les niveaux des structures syndicales pour faire remonter les problèmes ; mais aussi, de la difficulté à prendre une position claire au nom de l'organisation syndicale, fruit d'une concertation de toutes les fédérations malgré leurs intérêts divergents. Si des fédérations sont capables de définir une position unique malgré leurs divergences, alors elles montrent un véritable exemple d'expertise pluraliste qui fait souvent défaut dans les décisions gouvernementales ou dans la société civile. L'expérience syndicale pourrait être transposable dans d'autres milieux.

Nos apports sont divers car nos travaux se trouvent au carrefour de plusieurs disciplines. Nous voudrions proposer notre méthodologie entre histoire et sciences sociales à tout non historien qui voudrait entamer des recherches historiques, sans s'inscrire purement dans l'histoire.

Nous voudrions également inviter les chercheurs à s'intéresser aux archives syndicales qui regorgent de trésors encore inexploités. Les archivistes sont à leur disposition pour répondre à leurs demandes de sources.

Enfin, nous offrons ce travail aux historiens de l'environnement pour qu'ils y cueillent ce qui leur sied, et aux juristes pour qu'ils trouvent une illustration de l'importance des textes législatifs pour le bien commun.

SECTION 3 - LIMITES A LA RECHERCHE

Comme toute recherche, la nôtre a ses limites méthodologiques et dans le choix de points de vue.

Nous avons choisi suite à la mise en lumière des paradoxes de cette recherche, d'écarter le thème de l'Energie dans nos recherches. Si nous avons été influencée par la classification des archives les plus anciennes vraisemblablement calquée sur l'organisation confédérale qui séparait les problématiques du cadre de vie et de l'énergie, c'est aussi du fait d'un choix conscient. L'énergie est une des matières premières de l'industrie et, selon les choix énergétiques, elle est puisée dans les ressources naturelles non renouvelables, ou encore elle fait l'objet de risques pour les travailleurs et les populations. Dans l'opinion publique mais aussi dans les mouvements écologistes, l'amalgame entre problème d'environnement et risques nucléaires est courant. Nous ne voulions pas être sans cesse rabattue vers la problématique du nucléaire, alors que la définition de l'environnement est beaucoup plus large. Le choix d'une

énergie nucléaire doit être replacé dans celui de la politique énergétique, pilier elle-même du développement économique d'un pays. Certes les caractéristiques énergétiques sont essentielles mais pas uniques pour la préservation de l'environnement.

La borne supérieure de nos recherches en matière économique au début des années 1980 a occulté les législations sur les administrateurs salariés ; nous nous sommes ainsi privée d'un apport intéressant pour une comparaison avec l'intervention en matière environnementale. Un prolongement dans ce sens serait envisageable.

Ensuite nous sommes restée sur le seul point de vue confédéral, ce qui ne nous a pas autorisée à exploiter d'autres sources syndicales, fédérales ou locales. Le chercheur doit pouvoir contenir ses sources, sous peine d'être noyé sous une masse de données, comme nous l'avons expliqué dans la déclinaison de notre méthodologie. Avec du recul, nous irions explorer les archives du CES et la presse non syndicale à la recherche de débats et de la fréquence du traitement de l'environnement par les organisations syndicales.

L'environnement ne faisant pas l'objet de débats houleux au sein des organisations syndicales, il ne faudrait pas croire que pour tous les sujets il en est ainsi. Les actualités nous montrent une autre facette de ce milieu.

SECTION 4 - PERSPECTIVES DE RECHERCHE FUTURE

Il serait opportun de prolonger nos recherches au-delà de 2002, maintenant que nous connaissons le fondement de l'action syndicale pour l'environnement. La mise en place du rapport de développement durable dans les plus grandes entreprises et la thématique de la responsabilité sociale des entreprises ont sans doute bouleversé, ou tout du moins modifié, l'exercice des mandats de quelques IRP. Il existe certainement quelque entreprise qui est parvenue à la cogestion environnementale, suite aux premiers rapports de développement durable.

L'acceptation du développement durable par les confédérations et les connaissances à la fois comptables, sociales et écologiques des militants pourraient représenter une opportunité pour expérimenter la comptabilité environnementale du modèle CARE⁵⁴⁹ (Richard, 2012) dans quelques entreprises ; pour contraindre leurs entreprises à renouveler le capital humain et le capital naturel, des militants soutenus par leur confédération pourraient intervenir dans la détermination des bilans sociaux et environnementaux mais aussi dans le choix des mesures à prendre en vue de conserver tous les capitaux. Utopie ou utopie réalisatrice ?

⁵⁴⁹ Comptabilité Adaptée au Renouvellement de l'Environnement

CONCLUSION

Au terme de ce travail de reconstitution du chemin parcouru par la Cfdt et la Cgt en matière environnementale, nous pouvons retenir leur idée de co-construire le rapport de développement durable participant à la construction d'un véritable droit à l'environnement pour tous les citoyens, comme la charte de l'environnement le prévoit, depuis 2004. Le nouveau droit à l'intervention syndicale – indirecte – dans la gestion environnementale n'existait pas encore en 2002, ni en 2016 selon les dirigeants de la Cgt et la Cfdt récemment interrogés. Ces deux organisations syndicales ne nous proposaient-elles pas au fond que l'environnement soit élément déclencheur d'une nouvelle gouvernance dans l'entreprise, celle-là même que J. Richard (2016) appelle de ses vœux ? Utopie ou utopie réalisatrice?

SOURCES

1.	ARCHIVES SYNDICALES CONFEDERALES.....	394
1.1.	<i>Archives confédérales Cfdt.....</i>	394
	Dossier Environnement.....	394
	Dossier Gestion	395
	Dépouillement presse syndicale.....	399
1.2.	<i>Archives confédérales Cgt.....</i>	403
	Dossier Environnement.....	404
	Dossier Gestion	406
	Dépouillement presse syndicale.....	406
2.	SOURCES ORALES.....	415
2.1.	<i>Cfdt.....</i>	415
2.2.	<i>Cgt.....</i>	416
2.3.	<i>Autres.....</i>	416
3.	BIBLIOGRAPHIE	416
4.	FILMOGRAPHIE	422

1. ARCHIVES SYNDICALES CONFEDERALES

1.1. ARCHIVES CONFEDERALES CFTD

Archives confédérales Cfdt

47-49 avenue Simon Bolivar 75955 Paris Cedex 19

Téléphone : 01 42 03 80 33

Archivistes : Annie Kuhn munch, Nicolas Perrais

Consultations entre 2011 et 2015

Abréviation dans le texte : CFTD XX

Dossier Environnement

Archives du secrétariat confédéral de la Cfdt

8H1255 à 8H1258 Forum CE 1984 – 1988

8H1455 à 8H1457 Politique de la CFDT sur le cadre de vie 1970 - 1971

8H1462 à 8 H1464 Politique de la CFDT sur l'environnement 1972-1983

8H1669 à 8H1672 Politique de la CFDT sur l'environnement 1984 – 1989

Département Vie en Société

3DVS9 Dossier du groupe de travail confédéral du Département « vie en société » sur l'environnement (1989 – 1990)

3DVS 11 (ou 8H1460) Dossier du groupe du secteur Action Sociale et Cadre de vie sur l'architecture et l'environnement (1972 – 1983)

10DVS35 Dossier du secteur Cadre de vie sur l'environnement « rencontre nationale sur le cadre de vie » organisée par la Cfdt 7 – 8 novembre 1970, conférence « industrie et société dans la communauté européenne » Venise 1972 (rapport fait par J. Laot) 1970 – 1972

10DVS36 Dossier du secteur Action économique – emploi puis Département Vie en société sur l'environnement (1984 – 1993)

Service Economie et Société (versé par J.-P. Bompard) 21DVS1-15

21DVS2 – Energie EDF, développement durable

21DVS11 Bompard – Environnement, CNC, formations , réunions 1990 – 1999

21DVS14 Bompard - Environnement/énergie propositions de la Cfdt, positions de la Cfdt, actes du colloque Cfdt-INVAC 1982-1991

Espace Economie et Société (versé par P. Bobe) 47ES1-6

47ES1 Activité du groupe confédéral sur l'environnement 1986-1993

47ES2 – Bobe - Activité du groupe de travail confédéral Cfdt sur l'environnement

47ES4 - Sessions de formation Cfdt sur l'environnement – 1992

47ES6 - Participation de la CFDT au sommet mondial du développement durable à Johannesburg en août 2002

CELIC (Comité d'entreprise, Liaisons, Information, Coordination)

4CEL2 CELIC – 2° forum du CE 86

4CEL3 CELIC bilan des forums CE 86 et 88

8CEL4 CELIC organisation du 4° forum des CE 1990

16 CEL 3 CELIC formations CELIC pour le 6° forum des CE à la grande halle de la Villette les 7-9 mars 1995

Département Formation

6DOF95 Dossier de la Section Formation Syndicale sur l'Université syndicale d'Eté (USE) à Carqueiranne du 30 août au 4 septembre 1992

24DOF111-126 Universités syndicales d'été (1989 – 2001)

INPACT (institut pour l'amélioration des conditions de travail agréé pour la formation des membres des CHSCT)

INP1-170 (1983 – 1997)

INP 53 INPACT sessions de formation de délégués Cfdt auprès de CHSCT d'entreprise (1987 – 1988)

INP 54 INPACT sessions de formation de délégués Cfdt auprès de CHSCT d'entreprise (1989)

INP 170 INPACT brochure sur la compilation des documents édités par l'INPACT (1983 - 1993)

INP 86 INPACT brochures INPACT manuel de formation

INP88 INPACT guides

INP53 INPACT – sessions de formation INPACT de délégués Cfdt auprès de CHSCT (1987 – 1988)

Département International Européen

63DIE1 Participation de la Cfdt aux réunions du sommet de l'ONU sur le développement durable à Johannesburg 26 août au 4 septembre 2002

63DIE2 Participation de la Cfdt aux réunions du sommet de l'ONU sur le développement durable à Johannesburg 26 août au 4 septembre 2002

61DIE14 La Cfdt et le développement durable (2002)

Dossier Gestion

Archives secrétariat confédéral

1G22 30° congrès confédéral, 19-21 juin 1959, Issy les Moulineaux, rapport sur le programme économique de la Cftc « Pour une planification démocratique économique »

1G41 Congrès confédéraux Dossiers du 35° congrès confédéral, 6-10 mai 1970, Issy les Moulineaux Dossier de travail du groupe 2 « Démocratisation de l'entreprise »

T164 Etude F. Fayol 1993

Formation

Bulletins ENO (bulletins de l'Ecole Normale Ouvrière) 1936 – 1939

4F1 (1937 – 1939), 2H29 (1936)

1936

avril-juin, Programme du cours d'été

1937

février, n°2, Notre enseignement 1936-37 (Sommaire des cours)

mars, n°3, Conception socialiste de l'avenir du travail p.5, Notre rôle dans l'avenir du monde du travail, p.7.

Mai-juin, n°5, La CGT de la guerre à la scission : 1914-1921, p.7.

Septembre-octobre, n°9, Initiation syndicale : le syndicat a besoin de nous, p.3

1938

mars, n°12, L'enquête sur la production, p.3

avril, n°13, Syndicalisme et politique dans l'histoire de la CGT, p.3.

Octobre-novembre, n°18, Introduction à l'action syndicale : position fondamentale du syndicalisme dans la société présente, p.3; Action syndicale et responsabilités économiques, p.7

1939

février, n°22 Classe et corporation : à quelles conditions le syndicalisme sera-t-il une force d'avenir?, p.13

mars, n°23, Communauté contractuelle, p.10
avril, n°24, Techniques et mystique syndicales, p.15
mai, n°25, Changements des conditions de l'action syndicale, p.15; Pourquoi militer : valeurs syndicales, p.16

Revue Formation (la revue du militant) 1947 - 1971

4F2 (1947 - 1951), 4F3 (1952-1955), 4F4 (1956-1960), 4F5 (1961-1963), 4F6 (1963-1969), 4F7 (1970-1971)

1946
janvier, n°2
1947
mai L'expérience des CE et le problème de la formation
1949
janvier, n°11, Questionnaire sur la réforme de l'entreprise, Bibliographie sur la réforme de l'entreprise, p.12
mars, n°13, Le plan Marshall
avril, n°14, Enquête sur la Réforme de l'entreprise : L'évolution du capitalisme dans l'entreprise, Les fondements d'une réforme nécessaire; Solutions pour une réforme de l'entreprise; La place du syndicalisme dans la réforme de l'entreprise.
Juillet-août, n°17, L'organisation scientifique du travail
1950
juillet-août, n°27, Note bibliographique sur la productivité
1951
février, n°32, A propos de la cogestion ouvrière
novembre, n°39, Réforme de l'entreprise en France et co-gestion en Allemagne
1952
janvier 1951, n°41, L'entreprise et le syndicat
1954
avril, n°64, Qu'est-ce que la simplification du travail?
1956
septembre-octobre, n°88, L'action dans l'entreprise
1958 (nouvelle série)
novembre, n°9, Remarques générales sur la planification
1959
juin, n°16, Planification et démocratie
1960
mars, n°23, L'idée de plan avant 1939
1961
novembre, n°93, Positions d'automne de la CGT
1964
mars-avril, n°57, Réflexions sur les valeurs du syndicalisme
1966
novembre-décembre, n°70, Débat sur la réforme de l'entreprise
1967
novembre-décembre, n°75, Les positions de la Cfdt de 1953 à 1967 par Jean Boissonnat

Formation 2 à 7H

2H24 - 29 Politique de formation syndicale de la Cftc (1920 - 1939)

2H24 Politique de la Cftc sur la formation syndicale et ENO 1920 - 1938
2H25 Cours de l'ENO 1933-1938
2H26 Cours de l'ENO 1938-1939
2H27 Cours de l'ENO 1936
2H28 Journées de formation des secrétaires permanents 1937-1939
2H29 Bulletins ENO 1936

4H70-76 Activité de la commission confédérale de formation (1945 - 1953)

4H74 Correspondance sur la formation syndicale 1944-53
4H76 Cours de formation syndicale sur l'économie 1946-1953

4H77 – 83 Activité des Ecoles Normales Ouvrières (1945 – 1952)

4H77 ENO régionales 1945-1947
4H78 ENO régionales 1948-49
4H79 ENO régionales 1950
4H80 ENO régionales 1951
4H81 ENO régionales 1951 – suite
4H82 ENO régionales 1952
4H83 Activités des ENO 1952

4H84-91 Sessions confédérales de formation syndicale (1947-1953)

4H84 Sessions nationales de permanents 1947
4H87 Sessions nationales de permanents 1951-53
4H89 Stages UNESCO 1950-53
4H90 Cours par correspondance ICEFS 1948-49 et études 1950-53
4H91 Session nationale des jeunes 1953 – session pédagogique Bierville 1952 – sessions Bierville 1953

4H110 Stages de la CTFC aux USA 1950-1951 : circulaires, courriers, programme, rapports dont Missions
« Comptables syndicaux »
4H111 Stages de la CTFC aux USA 1952-1953: circulaires, courriers, programme, rapports
5H79 Missions Cftc de productivité en Europe 1953-1956

5H125-129 Activités de la commission confédérale de formation (1954-1957)

5H128 Colloque de la formation ouvrière Strasbourg 1955
5H129 Formation des cadres syndicaux en Allemagne, Belgique, Pays Bas

5H130-133 Activités de l'Institut Confédéral d'Etudes et de Formation syndicale (1951-1957)

5H131 Cours de l'ICEFS 1951-1955
5H133 ICEFS thèmes d'études 1954-57

5H145-163 Sessions confédérales de formation syndicale (1953-1957)

5H145 Activités et projets Bierville 1953 -56
5H146 Activités ICEFS (Institut Confédéral d'Etudes et de Formation Syndicale) – sessions 1953
5H147 Activités ICEFS – sessions 1953
5H149 Activités ICEFS – sessions 1954

6H158-215 Politique de formation syndicale (1958-1964)

6H160 Sessions Bierville 1958
6H163 Sessions Bierville 1958
6H171 Sessions Bierville et IST 1959
6H173 Sessions Bierville et IST 1959
6H181 Sessions 1960
6H194 Sessions 1961
6H202 Thèmes d'études ICEFS 1958-59
6H203 Réflexions, études sur la formation syndicale 1960-1961
6H208 Cftc et intéressement, réforme de l'entreprise, co-gestion 1958
6H209 La Cftc et l'entreprise 1949 – 1959 (non triés)

7H377-532 Secteur Formation (1957 – 1970)

7H379 Cours ICEFS Cftc-Cfdt Initiation syndicale
7H381 Cours ICEFS Cftc-Cfdt initiation économie
7H382 Cours ICEFS Cftc-Cfdt initiation juridique
7H468 Sessions 1962 - 1963
7H469 Sessions CE 1964
7H470 Sessions CE 1965
7H471 Sessions CE 1967
7H472 Session syndicale d'entreprise, document d'analyse économique de l'entreprise
7H473 Sessions militants d'entreprise (préparation) 1969 – 1970
7H473 Sessions militants d'entreprise 1969 – 1970
7H520 ENO thèmes d'études 1962-67
7H522 Institut des sciences sociales du travail – stage octobre – décembre 1965

8H2330-2706 Secteur formation syndicale (1970-1988)

8H2368 Thème ENO 1970
8H2460 Sessions militants d'entreprise mars 1970 – janvier 1971
8H2461 Sessions militants d'entreprise avril 1971 – mars 1972
8H2462 Sessions 1970 – 1971
8H2466 Sessions spécialisées 1970 – 1972
8H2475 Projet de dossier « connaissance de l'entreprise » 1975
8H2583 Groupe confédéral « formation pour militants d'entreprise » 1986-1988

10P36-43 Fonds personnel Gérard Esperet (1940 – 1950)

(Secrétaire général adjoint de la Cftc en 1947, responsable de la formation et de la propagande)
10P36 Histoire du syndicalisme et de mouvement ouvrier 1884-1960
10P37 Activité du Centre de culture ouvrière 1968-1972
10P38 Historique de l'école normale ouvrière 1931-1952
10P39 Cours de formation syndicale 1944-1968
10P40 Formation syndicale à la Cftc 1947-1965
10P41 Cours de droit ouvrier de la Cftc 1951-1961
10P42 Cours Cftc sur la politique et le syndicalisme 1938-1955
10P43 Cours d'économie de la Cftc puis de la Cfdt 1936-1966

Archives non triées (présentation par ordre chronologique)

Programme d'action ouvrière et d'organisation professionnelle; adopté par le 21° congrès confédéral de la Cftc 15-18 septembre 1945
Programme d'action ouvrière et d'organisation professionnelle, adopté par le 21° congrès national de la Cftc Paris 15-18 septembre 1945
Notre action dans l'entreprise; présenté par Ch. Savouillan, SG Fédération des Métaux, Congrès confédéral 7 juin 1946 cote 784
4° congrès des CE Rhône-Alpes 1952
Pour une planification démocratique; rapport sur le programme économique de la Cftc; 30° congrès confédéral à Issy les Moulineaux 19-21 juin 1959
Associations et syndicats Robert Brichet 1963
Document de Travail L'entreprise, Cfdt 1970
L'autogestion, Cfdt Information 2° trimestre 1978 cote 1463
L'action économique dans l'entreprise – Cfdt Information Edition Montholon Services
tome 1: manuel de l'élú de CE; Michel Capron, Bernard Frevaque, avec l'aide des services Action économique, Emploi et Information Communication; 1986
tome 2 : éléments de pratique syndicale; Michel Brugvin, Michel Capron, Bernard Frevaque, avec l'aide des services Action économique , Emploi et Information Communication; 1987

Dépouillement presse syndicale

La presse confédérale est un outil pour l'action syndicale à la Cfdt. Elle publie à destination de tous ses adhérents (mensuel *Cfdt Magazine*), de ses militants (bi-mensuel *Syndicalisme* puis *Syndicalisme Hebdo*) et tous les deux mois pour des analyses et synthèses plus approfondies (*Cfdt Aujourd'hui* qui devient *La Revue* en 1997). *Liaisons CE* est publiée à destination des élus CE et CHSCT par le CELIC.

Les recherches sur l'environnement ont donné lieu à un dépouillement systématique sur les revues et les périodes suivantes contrairement aux recherches sur l'entreprise et la gestion.

Cfdt Magazine 1970 - 1995

Syndicalisme Hebdo 1970 – 2003 (auparavant *Syndicalisme*)

Liaisons CE 1987 – 1996

Cfdt Aujourd'hui 1973 – 1997

La Revue 1997 – 2013

Nous avons profité du dépouillement pour noter la fréquence des articles traitant de l'*Environnement* et du *Développement Durable*.

<i>Nombre d'articles</i>		<i>DD</i>	<i>Environnement</i>	<i>lecteurs</i>
<i>Syndicalisme (Hebdo)</i>	<i>1999 - 2003</i>	<i>18 (1er le 5/1/99)</i>	<i>41</i>	<i>militants</i>
	<i>1992 – 1998</i>		<i>31</i>	
	<i>1987 - 1991</i>		<i>43</i>	
	<i>1970 – 1985 (fichier papier)</i>			
<i>CFDT Magazine</i>	<i>1987 – 1991</i>		<i>52</i>	<i>adhérents</i>
	<i>1970 – 1985 (fichier papier : sans thésaurus)</i>		<i>15 (bruit, marée noire, eau, forêt, déchets, ministre, écologie)</i>	
<i>Liaison CE (début 1980)</i>	<i>1987 - 1996</i>		<i>10</i>	<i>Élus CE et CHSCT</i>
<i>Cfdt Aujourd'hui</i>	<i>1973 – 1997 (index pour 1973 - 1995)</i>	<i>0</i>	<i>0 (risques 3)</i>	<i>Intellectuels Cfdt et extérieurs</i>
<i>devenue La Revue</i>	<i>1997 – 2013</i>	<i>10 articles (début</i>		

		2002)		
--	--	-------	--	--

Thèmes (tri manuel)	Total	Période 1968 - 1986
Cadre de vie	9	1968 – 1970 (4) – 1971 – 1978 – 1984 (2)
Environnement	6	1971 – 1972 – 1977 – 1983 – 1984 (2)
Déchets (hors nucléaire)	3	1970 – 1983 – 1986
Nuisances, pollution	3	1975 – 1976 – 1984
Amiante	5	1976 – 1977 (2) – 1978 – 1980
Marée noire	5	1977 – 1978 (4)
Nucléaire	8	1977 – 1978 – 1980 – 1981 – 1984 – 1986 (3)
Écologistes – écologie	2	1977 (3)
Développement (autre)	2	1970 - 1978

Syndicalisme

1949

n°225 mars 1949 *Le CE instrument d'action constructive*

1952

n° 364 10-16 avril, *Stagiaires en productivité*

n° 372 5 -11 juin, *Les journées d'études organisées par le CIERP (Centre Intersyndical d'Etudes et de Recherche sur la productivité)*

n° 373 12-18 juin, *Les exigences syndicales d'une saine politique de la productivité*

n° 374 19-25 juin, *Les exigences syndicales d'une saine politique de la productivité (suite)*

n° 375 26 juin-2 juillet, *Les exigences syndicales d'une saine politique de la productivité (suite et fin)*

n°386 18-24 septembre, *Au Comité National de la Productivité. Réaliser un équitable intéressement des travailleurs à la productivité?*

Syndicalisme Hebdo

n° 1169 du 4 janvier 1968 *Pour une revendication populaire du cadre de vie par B. Casnin et J. Murer SPAC (syndicat national du personnel des professions animatrices de la construction) p.7 – 10 (rubrique Etude « syndicalisme ») p.19*

n° 1250 du 24 juillet 1969 *Spécial congrès 70 : notre société est absurde p.7*

n°1275 de février 1970 *Nous vivons dans une poubelle MJ Maerel p.40*

n°1302 du 30 juillet 1970 *« Développer l'action sur le cadre de vie » J Laot p.7*

n°1305 de septembre 1970 *Encart Cadre de vie Paris 7 et 8 novembre 1970 rencontre nationale Cfdt p.17*

n°1316 13 novembre 1971 *Rencontre nationale Cfdt sur le cadre de vie : la réflexion confédérale est engagée p12-13*

n°1322 de janvier 1971 *La Cfdt concernée par le cadre de vie? P. 19 J Laot, Le « cadre de vie » à Tours, Bordeaux, Rouen et Sochaux p.20, le jeu du cadre de vie p.22*

n°1352 du 22 juillet 1971 *Luxembourg 1er au 3 juillet - colloque syndical européen sur l'environnement, par M. G p.11*

n°1392 du 4 mai 1972 *Conséquences du développement industriel sur la société conférence de Venise p.15*

n°1538 du 6 mars 1975 *Le profit sources de nuisances, les nuisances source de profit J. Hamel p.2*

n°1614 du 19 août 1976 *Pollution ou chômage : un chantage à combattre p.4-5*

une étude de l'UR de chimie Cfdt de Haute-Normandie

n°1629 du 2 décembre 1976 *Amiante : travailleurs et consommateurs accusent les industriels et les pouvoirs publics p.6*

n°1639 du 10 février 1977 *Après l'amiante la Cfdt dénonce les dangers de l'acroléine p.14-15*

n°1651 du 5 mai 1977 Marée noire et type de développement p.2
 n°1660 du 6 juillet 1977 Commurhex (Pierrelatte) : un accident qui n'est pas une surprise p.7
 n°1661 du 13 juillet 1977 La Cfdt et le rassemblement du Larzac (interview de René Thomas au nom de l'UR midi Pyrénées et Languedoc Roussillon) p.5
 Pierrelatte : depuis 1974 la Cfdt luttait pour la sécurité p. 7
 Travailler dans une centrale nucléaire p.13
 n°1667 du 25 août 1977 Comment peut on être écologistes -1 p.11-14; le discours des associations écologistes p.9-12
 n°1668 du 1er septembre 1977 Comment peut on être écologistes - 2
 n°1680 du 24 novembre 1977 Danger amiante p.9-12
 n°1681 du 18 novembre 1977 Rencontre Cfdt – amis de la terre p.5
 n°1692 16 février 1978 Débat : un autre type de développement : pourquoi? Comment? p.9-12
 n°1698 du 30 mars 1978 La Cfdt face à la marée noire p.14-15
 n°1699 du 6 avril 1978 Marée noire les repères leçons d'un catastrophe Marc Duvivier p.16-17
 n°1700 du 13 avril 1978 Environnement cadre de vie un ministère pour quoi faire? p.14-15
 n°1702 du 27 avril 1978 Metro de l'amiante de partout p.16
 n°1703 du 4 mai 1978 Marée noire vers une conférence de la mer Cfdt par F. Quieffin, Action Sociale Cadre de Vie p.8
 n°1707 du 1er juin 1978 Flamanville la Cfdt dans la lutte p.20
 n°1711 du 29 juin 1978 Marées noires les marins pêcheurs continuent la lutte
 n°1718 du 17 août 1978 Les trois scandales de la forêt française (FGA)
 n°1729 du 2 novembre 1978 L'acroléine à nouveau en accusation p.5
 n°1732 du 23 novembre 1978 Vers la conférence de la mer p.16-17
 n°1733 du 30 novembre 1978 Conférence de la mer : une société en question p.5
 n°1734 du 7 décembre 1978 Conférence de la mer p.4-5
 n°1770 du 16 août 1979 Environnement : crier au feu ne suffit pas p.8
 n°1772 30 août 1979 Environnement : crier au feu ne suffit pas p.2
 n°1791 du 10 janvier 1980 EDF les méfaits de l'amiante p.2
 n°1827 du 18 septembre 1980 Nucléaire : secret et truquage de l'information p.12
 n°1834 du 6 novembre 1980 Des parcs nationaux pour quoi faire? p.5-6
 n°1860 du 7 mai 1981 Electronucléaire : la Cfdt persiste p.7-8
 Ecologie et élections présidentielles (SNE) p.12
 n°1954 du 3 mars 1983 Les nouvelles frontières de l'environnement p.7-8
 n°1961 du 21 avril 1983 Déchets industriels à la recherche des rebuts perdus p.6 et 12
 n°1977 du 11 août 1983 1° plan : l'environnement à l'arrière plan p.5
 n°2007 du 8 mars 1984 Environnement : un pas de plus pour la Cfdt par Martine Fédor p.10
 n°2022 du 21 juin 1984 Responsabilité patronale et accidents mortels du travail par JP Murcier p.10
 n°2023 du 28 juin 1984 Environnement cadre de vie : la nature au rabais p.6
 n°2030 du 6 septembre 1984 Marins un naufrage qui fait des vagues p.2
 n°2042 du 29 novembre 1984 Déchets nucléaires sûreté ... ou commerce extérieur? p.7
 n°2044 du 13 décembre 1984 A propos de la catastrophe de Bhopal; le jour où les canaris mourront p.12
 n°2052 du 7 février 1985 Dépérissement des forêts, prendre le mal à la racine p.2
 n°2114 du 15 mai 1986 Tchernobyl : le syndrome français par Zerbib
 n°2115 du 22 mai 1986 Nucléaire civil : la sécurité passe par l'information p.8
 n°2118 du 12 juin 1986 Repenser l'avenir énergétique p.3
 n°2122 du 10 juillet 1986 Pyralène à Villeurbanne p.8
 n°2123 du 24 juillet 1986 Incendie de forêts : les pompiers accusent p.1-2
 n°2137 du 13 novembre 1986 Les empoisonneurs p.1
 n°2138 du 20 novembre 1986 Tchernobale : les syndicats européens interviennent p.12
 n° du 30 avril 1987 Super-phénix, un risque acceptable?
 n°2199 du 25 février 1988 Risques professionnels – ouvrir de nouvelles perspectives p.1
 n°2209 du 5 mai 1988 Europaviva – L'environnement sans frontière p.12
 n°2214 du 9 juin 1988 Protection de l'environnement - Europaviva : une réussite incontestable p.7
 n°2219 du 13 juillet 1989 Sommet des sept pays les plus industrialisés : des actes ... des actes ... il y a urgence
 n°2276 du 19 octobre 1989 Environnement – Travailler et vivre propre par J. Tassart p.11
 n°2279 du 9 novembre 1989 ° Plan - Des thèmes importants, des sujets à débattre p.11
 n°2282 du 23 novembre 1989 En bref : Sécurité Environnement : dans l'Ain on y regarde à deux fois p.6
 N°2295 du 15 février 1990 Environnement – la Cfdt lance son plan vert p.6
 n°2300 du 22 mars 1990 Politique nucléaire, un pavé dans la vitrine (couverture, p.4-5)
 N°2309 du 24 mai 1990 Une première pour l'environnement p.6

n°2314 du 24 juin 1990 *Environnement : un débat public s'impose*
 n°2316 du 12 juillet 1990 *Meli-mélox* par J. Tassart p.11-12
 n°2328 du 25 octobre 1990 *Maîtrise de l'environnement et démocratie vont de pair* »
 n°2339 du 17 janvier 1991 *L'environnement, un enjeu social, démocratique et international. Des questions, des réflexions pour le Conseil national de janvier (couverture)*
Enjeux pour l'environnement p.7-9
L'environnement et le syndicalisme p.10
Les fosses étaient vraies p.11
 n°2340 du 7 février 1991 *L'environnement dans tous ses débats*
 n°2344 21 février 1991 *Lancement d'une nouvelle collection* p.17
 n°2361 20 juin 1991 *Les déchets nucléaires dans l'hémicycle*
 n°2391 du 13 février 1992 *L'environnement entre dans l'entreprise*
 n°2392 du 27 février 1992 *Les décideurs dans le vert – Décision environnement* p.2
 n°2395 du 12 mars 1992 *Le mouvement écologiste* p.7
supplément au n°2402 de 1992, textes du congrès
 n°2406 du 28 mai 1992 *Environnement : un débat national s'impose* p.10
 n°2410 du 25 juin 1992 *Pour que vive la terre* éditorial de J.-F. Trogrlic p.3
Les propositions du monde syndical p.4 par Pierre Bobe
 n°2474 du 4 novembre 1993 *Les syndicats et l'environnement* Denis Le Parc p.5
 n°2545 du 13 avril 1995, *Textes des congrès*
 n°2725 du 5 janvier 1999, *Textes des congrès*
 n°2816 du 23 novembre 2000 *Enraciner la notion de développement durable* Fédération Chimie Energie p.13
 n°2818 du 8 décembre 2000 *Risques industriels - En dépit du danger les salariés peinent à se faire entendre* p.12-13
 n°2870 du 17 janvier 2002 *Le projet de loi sur l'eau, coulé par les lobbies* p.6
 N°2873 du 7 février 2002 *Développement durable : une autre direction pour le monde*
Le développement sera durable ou ne sera pas p.2-3 rubrique Monde
 n°2892 du 21 juin 2002, *Textes du congrès*
 n°2898 du 29 août 2002 *Sommet de la terre – des actes, vite!* (couverture et p.2- 3)
Edito de J.-F. Trogrlic Du dire au faire
Johannesburg : La terre a rendez vous avec le développement durable
Après 10 ans de préparation : les syndicalistes en force à Jo'burg
 n°2899 du 5 septembre 2002 *Johannesbourg – résultats décevants au Sommet de la terre* p.10
 n°2901 du 19 septembre 2002 *Sommet de la terre – les nouveaux jalons du développement durable* p.14-15
 n°2912 du 5 décembre 2002 *Risques industriels – un guide pour développer la prévention* p.4
 n°2916 du 9 janvier 2003 *Cotes atlantiques – de l'Erika au Prestige, mêmes causes et mêmes effets* p.6
 n°2917 du 16 janvier 2003 *Projet de loi Bachelot – Mieux maîtriser les risques* (couverture et p. 2 – 3)
 n°2932 du 2 mai 2003 *Préparation du sommet d'Evian – les syndicats des pays du G8 plaide pour une relance mondiale ?* p.2-3
Commission Coppens – L'environnement est-il soluble dans la constitution? p. 14-15
 n°2961 du 18 décembre 2003 *Développement durable – la responsabilité sociale des entreprises : une opportunité pour les syndicats* p.14-15

Liaisons CE

n°79 mai 1989 *L'histoire d'un sac poubelle* p.13
 n°89 mai 1990
L'environnement, un patrimoine à préserver par Jean Marie Verron (rédacteur en chef) p.3
L'entreprise et l'environnement p. 4-6,
Le Chsct et les risques industriels p. 17-18,
L'environnement, l'économie et la vie : un trio inséparable p.29-30

Cfdt Magazine

n°5 juin 1975 *La nature et les hommes sacrifiés aux bénéfices*
 n°8 septembre 1976 *Allons nous manquer d'eau?*
 N° 17 mai 1978 *Marée noire : les gâchis du progrès*

n° 19 juillet/août 1978 *Marée noire : toujours des retombées*
 n° juin 1980 *Dossier pratique – la lutte contre les décibels (p.35)*
 n° novembre 1984 *Ecologie peut rimer avec économie*
 n° juillet août 1984 *Entretien avec Huguette Bouchardeau*
La forêt un patrimoine en friche
 n° octobre 1980 *La richesse mal exploitée de nos poubelles*
 N°123 janvier 1988 *L'Année Européenne de l'Environnement*
 N°136 Avril 1988 *Environnement : le plus communs des biens*
 n°139 mai 89 *Environnement : série noire pour les océans*
 n° 141 juillet 1989 *Une journée mondiale pour l'environnement*
 n°143 novembre 1989 *Dossier maîtriser les risques industriels*
 n°149 mai 1990 *Pollution de l'eau : Laval attaque l'amont*
 n°152 septembre 1990 *Les parcs naturels sortent de leur réserve*
 n°154 novembre 1990 *L'eau vive peut mourir par Pierre Bobe*
 n°162 juin 91 *Effet de serre : le feu couve*
 n°172 juin 1992 *Nord/sud et environnement, une même planète (couverture)*
 n°174 septembre 1992 *RIO : un festival de bonnes intentions*
 n°177 décembre 1992 *Faire vivre l'esprit de RIO*
 n°184 juillet – août 1993 *Le bruit, ennemi public (couverture du magazine)*
 n°187 Novembre 1993 *Etang de Berre : un massacre annoncé*
 n°191 - mars 1994 *Ces carrières qui mitent nos paysages*
 n°197 octobre 1994 *Quand Paris suffoque*
 n°198 novembre 1994 *Les énergies renouvelables toujours en veilleuse*
 n°203 avril 1995 *La maîtrise de l'électricité toujours en veilleuse*
 n°204 – mai 1995 *Transports : une politique au raz du bitume*
Dossier les dégâts du bruit (p.35)
 n°262 de juillet 2002- *Sommet mondial sur le développement – de Rio à Johannesburg : de la théorie au concret?*

Cfdt Aujourd'hui

n°30 mars-avril 1978 *Vers un autre type de développement par Beauville Claire, pp.71-94*
 n°44 juillet-août 1980 *Quand des militants font appel aux experts par Michel Capron pp.52-65*
 n°78 mars-avril 1986 *Interrogations sur l'entreprise et l'anticapitalisme, l'individu et l'action syndicale par E. Maire*
 n°175 octobre 1992 *Une journée à l'université d'Eté ; les débats du progrès*

La Revue

N°25 novembre 1999 *Dossier : L'énergie quels défis ?*
Energie et développement durable par P. Bobe
 N°48 février 2002 *Dossier : Développement durable une responsabilité partagée*
L'acteur syndical partie prenante du développement durable par P. Bobe
 N°72 juillet – août 2005 *Dossier : Développement durable : enjeux sociaux, action syndical*
Le développement durable et le travail de J.-P. , secrétaire confédéral délégué à l'énergie, l'environnement et le développement durable
 N°83 mai-juin 2007 *Dossier : La lutte contre les changements climatiques : une priorité incontournable*
Le syndicalisme face au changement climatique de M. Grignard, secrétaire national responsable de la politique du développement durable et de la RSE

1.2. ARCHIVES CONFEDERALES CGT

IHS-Cgt (Institut d'Histoire Sociale Cgt)

263 rue de Paris 93 516 Montreuil

téléphone : 01 48 18 84 90

Archiviste : Aurélie Mazet

Consultation entre 2011 et 2015

Abréviations dans le texte : CGT XX

Dossier Environnement

75CFD1-47 Espace Syndicalisme et Société (versé par D. Decisier)

- 4 Environnement et développement durable, communiqués et déclaration CGT 1989-2001*
- 5 Charte de l'environnement, position de la CGT 2002-2003*
- 17 Développement durable et RSE, dossier de travail 2001-2004*
- 18 Groupe de travail interconfédéral sur l'environnement organisé par la société de consultants Henri Vacquin 2001-2002*
- 19 Collectif confédéral « Environnement », participation 2001-2002*
- 20 Dossier documentaire sur le syndicalisme et l'environnement – DD 1990-2000*
- 21 Rencontre intersyndicale sur les EpE (entreprises pour l'environnement), participation 2002-2003*
- 22 Conférence CES « le mouvement syndical européen et le DD dans la perspective du sommet de la terre, entre une stratégie européenne pour la qualité de l'emploi et la protection de l'environnement » Séville, 16-18 juin 2002, participation 2002*
- 25 Documentation de la CGT sur le DD et sa relation à l'économie 1995-1999*
- 26 Forum « travail et DD », 17 janvier 2007, Montreuil, préparation 2006-2007*
- 27 Collectif national « Rio+10 », participation en vue de la préparation du sommet mondial sur le DD à Johannesburg, été 2002 2000-2002*
- 28 Groupe de travail confédéral « DD », participation 2002*
- 47 Brochures CGT sur le DD et l'environnement 1998-2007*

142CFD Espace Syndicalisme et Société (versé par V. Debeir)

- 142CFD1 Syndicalisme et société chrono Debeir (pochette 2000 – 2002)*
- 142CFD4 Fonctionnement de l'espace*
- 142CFD7 Economie Environnement*
- 142CFD8 Suez (2002-2003) Développement durable (2002-2003)*
- 142 CFD10 Environnement 2000*
- 142CDF12 Energie nucléaire, pétrole, charbon, GDF Gaz, politique énergétique (1995-2003)*
- 142CFD13 EpE Henri Vaquin (2001-2003)*

397CFD1-34 Espace Syndicalisme et Société Cadre de vie – Développement durable (versé par D. Decisier) 1997 - 2008

- 397CFD16 Rencontre MNLE 1997-1998*
- 397CFD17 Déchets*
- 397CFD18 Eau*
- 397CFD25 Rio 1997 1998*
- 397CFD27 Seveso Energie*
- 397CFD28 Loi sur l'air*
- 397CFD*

Archives non triées

Secteur Cadre de vie 1982 - 1991

- 358CFD1 Cadre de vie, logement, quartier, urbanisme*
- 358CFD2 Cadre de vie Environnement ARC PNUE 1984 1985*

CFD1-40 Secteur Cadre de vie non triées

411CFD1 Energie perspectives énergétiques – déchets nucléaires (2) (1986-89)
Réunion d'information sur les déchets – 19 avril 1988 CEN – Saclay - Déchets nucléaires (pochette)
411CFD2 Energie Perspectives Energétiques - Déchets nucléaires (1) (1983 - 87)
411CFD3 Environnement Pollution atmosphérique et aquatique (1984 - 88)
411CFD4 A29 / ZI Le Havre (1990)
411CFD5 Environnement Ethanol installations classées (1982-87)
411CFD6 Energie générale Nucléaire Alternatives (1983-84, 1990)
411CFD7 Déchets urbains et industriels, nucléaires (1988 - 89)
411CFD8 Cadre de vie Environnement MNLE PV secteur / PCF/ administration (1983 - 88)
411CFD9 Conseil national Bruit DATAR (1990)
411CFD10 Environnement Risques nucléaires
411CFD11 Environnement Industrie et environnement Déchets nucléaires 1991
411CFD12 Environnement Régions UD Nord pas de calais (1988-89)
411CFD13 Environnement Régions / UD : URIF, Rhône-Alpes, Picardie, Pays de Loire (1987 - 89)
411CFD14 Environnement cadre de vie (ARC) HCE Transport et Environnement 1990 - MNLE 1983-85
411CFD15 Sécurité presse, Seveso, Tchernobyl, Montlouis (1983 - 86)
411CFD16 Eau Documentation 1978 – 1983
411CFD17 Tchernobyl, sûreté nucléaire rencontre AIEA Vienne avril 1989
411CFD18 MDP Mines de potasse d'Alsace 1983-84
411CFD19 Eau 1988 – 1990
411CFD20 Transports matières dangereuses 1986 - 89
411CFD21 Environnement Etats généraux Etats régionaux (1)
411CFD22 Environnement Etats généraux Etats régionaux (2)
411CFD23 Environnement. Régions UD Lorraine, Centre, Aquitaine, Alsace (1988 - 90)
411CFD24 Environnement Régions UD Normandie, PACA (1988 - 89)
411CFD25 Eau Assises de janvier à mars CES (1991)
411CFD26 Coopé 90 (eau, déchets) FD services publics, « énergie, transport, équipement 1990
411CFD27 Eau, CGE 1989 – 1990
411CFD28 Eau, (1990) Financement agence de bassin (1984 - 1986)
411CFD29 Pollution atmosphérique voiture propre carburant 1986 - 1989
411CFD30 PA voiture propre 1988
411CFD31 Pollution générale
411CFD32 voiture propre 1985-86
411CFD33 Environnement, état et pubs diverses 1990
411CFD34 Rapport accord de Nantes 87, textes IC nomenclature et généralités
411CFD35 Environnement pollution atmosphérique (1983 - 86)
411CFD36 Projet de loi sur l'eau rapport phosphate, Vilette rapport association Tavernier, Millet (1990)
411CFD37 Eau 1990, CGT et rapport techniques et documents de travail (1985 - 90)
411CFD38 Plan vert- rapport Varlet Matignon 1990
411CFD39 Plan vert 1990
411 CFD (sans chiffre) Cgt Eau 1990

Espace syndicalisme et société

ESS1Espace syndicalisme et société – boîte n° 1 – activité logement
ESS2 Espace syndicalisme et société – boîte n° 2 - activité logement et écrits de et sur René DEJARDIN (1940-1997) prêtre ouvrier
ESS3Espace syndicalisme et société – boîte n° 3 – partenariat MACIF, cadre de vie 1998-1999
ESS4 Espace syndicalisme et société – boîte n° 4 – environnement, économie sociale 1998,1999

Fonds JL Moynot (20 boîtes)

204CFD4 Jean Louis Moynot – années 70 – CCEES, Laffarge, FD du bâtiment, Pollution environnement, ORTF défense des libertés (seule boîte sur 20 déposées)
204CFD18 CES
204CFD9 Chrono 1973 1975

Dossier Gestion

Formation Syndicale – brochures et publications (1976-2001)

(CCEO jusqu'en 1998 puis Formation Syndicale dépendant de l'espace confédéral « Vie syndicale »)

Brochures CCEO non classées

*1936 : Actualité du Plan; petite bibliothèque du militant syndical ; CCEO
postérieur à 1945 : Programme d'enseignement pour la formation technique des délégués ouvriers dans les comités d'entreprise – cours du 1er degré – Comité National Permanent d'Education Ouvrière;
leçon 15 : le problème du prix de revient – analyse d'une comptabilité industrielle, Alain Le Leap; leçon 17 : le plan comptable ; Alain Le Leap , inspecteur des contributions directes, Secrétaire de la Fédération générale des fonctionnaires*

Brochures

*Conférences nationales des CE – Vélodrome d'hiver - 4 avril 1948
CNR « 1944-2004 Soixantième anniversaire du programme du CNR » Cgt « l'actualité du programme du Conseil National de la résistance » par Robert Chambeiron, SG adjoint du CNR
Brochure 1949 : « le CE et son expert comptable », par la commission nationale des CE, avec la Collaboration du camarade Georges Cabane, diplômé des Hautes Etudes Commerciales, licencié en Droit*

D Publications CGT, brochures CGT et tracts

1D1- Etudes et documents économiques, publications du centre confédéral

d'Etudes Economiques et sociales 1976 – 2002 – collection patrimoniale

*1D1/36 L'information économique et sociale : un problème actuel, mai 1982, 95 p.
1D1/68 Les entreprises, leurs finances et les normes comptables; journée d'études 1998, organisée par le CCEES et les secteurs, comités de groupe et IRP*

4 D Analyses et documents économiques, publication du CENTRE CONFEDERAL

D'ETUDES ECONOMIQUES ET SOCIALES (CCEES) (1982- ... en cours)

4 D 1/38 Questions d'environnement et action syndicale, n° 39, février 1990.

Dépouillement presse syndicale

La presse confédérale est un outil pour l'action syndicale à la Cgt. La confédération publie à destination de ses militants *Le Peuple* (bi-mensuel) et à destination des élus de CE et CHST la *Revue des CE (Vie des collectivités ouvrières* entre 1961 et 1979). Quelques revues publiées par le syndicat des cadres et techniciens (UGICT) ont fait l'objet de lecture en complément. Ces revues laissent entendre une préoccupation confédérale pour l'environnement depuis les années 1970 et pour la gestion depuis le début du XX^e siècle.

La recherche des pratiques de gestion s'est appuyée en outre sur des revues *La Voix du Peuple* (hebdomadaire puis mensuel rendant compte des activités de la Cgt) entre 1919 et 1939 et *Le Délégué du Personnel*.

La Voix du peuple : 1900- 1946 (hebdomadaire puis mensuel)

1919 à 1939

1919

octobre, n°10, *La participation ouvrière dans la gestion des entreprises de l'Etat*, p.723

décembre, n°11, *Les syndicats ouvriers devant le Problème économique*, p.753; *L'action générale de la CGT en 1919*, p.723

1920

mars, n°15, *Principes généraux de la nationalisation industrialisée, Rapport adopté par le Comité directeur du CET (Conseil Economique du Travail)*, p.138

1921

février, n°20, *Le contrôle ouvrier*, p.97; *Délégations ouvrières (dans les usines d'armement)*, p.105

1922

décembre, n°48, *D'un congrès à l'autre*, p.712, *Suivi de la Situation de la classe ouvrière devant la réaction économique et la Réorganisation économique*

1923

février, n°50, *Statuts de la CGT, résolution sur le contrôle ouvrier*, p.86

mai-juin, n°52, *la CGT toujours indépendante*, p.249; *Participation aux bénéfices*, p.300

juillet-août, n°53, *Le Besoin du travail*, p.313

1924

juillet-août, n°59, *La véritable autonomie*, p.189

septembre-octobre, n°60, *Pour l'éducation ouvrière*, p.293

1925

mars-avril, n°, *Le Conseil National Economique*, p.49

septembre-octobre, n°60, *le salaire*, p.518

1926

mai-juin, n°, *Pour une nouvelle collaboration*, p.123

décembre, n°76, *Les problèmes de la production et la classe ouvrière*, p.506

1927

juin, n°34, *La classe ouvrière et la rationalisation*, p.354

octobre, n°, *Les revendications de la CGT*, p.551

1928

mars, n°91, *Le Programme de la CGT*, p.145

1929

juin, n°, *le contrat collectif*, p.415 et *la rationalisation*, p.420

septembre, n° *La classe ouvrière et la production*, p.657

1931,

janvier, n°125, *Manifeste de la CGT*, p.38, *les méthodes nouvelles de production*, p.43

avril, n°128, *Ce qu'en pense le monde patronale*, p.242

mai, n°129, *Syndicalisme et Etat*, p.362

1932

juin, n°142, *Contre la crise économique, la CGT préconise un programme d'action*, p.395

juillet, n°143, *Institut Supérieur Ouvrier et Collège du Travail*, p.465

novembre-décembre, n°147, *La fondation des collèges de travail*, p.802

1933

mars, n°150,

juillet, n°154, *Pour une large diffusion de la pensée confédérale - les informations du travail*, p.571

1934

février, n°161, *Face aux chaos économique, la CGT proclame l'urgence d'assurer la justice sociale dans la souveraineté du travail*, p.89

avril, n°163, *La réorganisation économique dans la liberté*, p.237

juin, n°165, *Pour la réalisation de l'unité syndicale*,

septembre, n°167, *Contre la crise économique, Pour l'économie dirigée, Exposé sur le plan de rénovation économique de la CGT*, p.533; *Les thèses de De Man*, p.552

novembre, n°169, *La crise et le Plan du Travail*

décembre, n°170, *Le plan du travail de la CGT vaincra la crise*, p.773

1935

avril, n°174, *Pour l'éducation ouvrière : Crise et Plan*, p.248

juin, n°176, *Le Plan du travail de la CGT*, p.430

novembre, n°181, *Ceux qui veulent défendre les libertés publiques doivent se rallier au plan de la CGT*, p.887

Vie ouvrière (syndicalisme révolutionnaire)

n°25 – 5 octobre 1910: *Comment connaître la situation d'un industriel* ; Cratès pages 408 et s.

n° 109-110 5-20 avril 1914: *La méthode Taylor* ; A.Merrheim pages 385 et s.

135CFD14 Le délégué du personnel n°2 -200 (février 1949 – octobre 1966)

n°28 12 juillet 1951 *Les comités d'hygiène et de sécurité loi 1er août 1947*

n°29 CHS

n°113 août-septembre 1959 *Intéressement des travailleurs aux résultats de l'entreprise*

n°117 janvier 1960 *Une nouvelle rubrique : éducation syndicale*

n°131 1961 *numéro spécial Conférence nationale sur l'activité syndicale dans le domaine des CE – Drancy*

n°135 février 1961 *Après la conférence nationale des CE*

n°154 juillet août 1962 *Education syndicale : l'importance des CCE*

n°165 juillet 1963 *L'activité économique des CE*

n°192 janvier 1966 *Publicité pour un stage national des CE* 31 mai 1966 au 25 juin 1966 à l'IST de Paris – inscriptions CCEO

n°197 juin 1966 *Comment utiliser les documents communiqués au CE (rubrique Education syndicale)*

135CFD13 Le délégué du personnel n°201-397

n°249 avril 1971 *CE deux bonnes journées d'études 19 et 20 mars 1971*

N°251 juin 1971 *Document 19/20 mars deux journées sur l'activité économique des CE dans le n°868 du Peuple*

n°260 avril 1972 *Désigner un expert comptable dans toutes les sociétés anonymes*

n°267 octobre 1973 *La gestion démocratique des entreprises dans la démocratie économique et politique*

n°354 septembre 1984 25 et 26 octobre *Conférence nationale des CE à Nanterre*

Revue des CE 1948 - 1958

n°1 avril 1948

p.5 *Les CE dans la lutte pour la démocratie* par B. Frachon

p. 9 *Orientons et organisons l'action de nos CE* par J. Duchat

p.96 *Le CE et son expert comptable*

n°2 mai 1948

p.5 *les conférences nationales des CE ont été un grand succès de la CGT* par A. Le Leap

p.9 *Le bilan des conférences nationales des CE*

p.21 *La commission nationale des CE est constituée* par M. Boisset

p.31 *Le rôle économique des CE dans la bataille des prix*

p.102 *Bibliographie*

n°3 juin 1948

p.26 *Bénéfices bruts, bénéfices nets. Comment le patronat essaie de dissimuler des profits*

n°4 juillet 1948

p.21 *Des exemples de dissimulation de bénéfices par le patronat*

n°5 août 1948

p.21 *La détermination du prix de revient, travail essentiel des CE*

n°6-7 octobre 1948

p.21 *La lutte des CE pour l'augmentation des salaires*

n°8 novembre 1948

p.13 *Bilan du comité national*

p.40 *Autres exemples de dissimulation de bénéfices par le patronat*

n°9 décembre 1948

p. 16 *Le rapport de l'Expert comptable*

n°10 janvier 1949
 p.7 Une arme empoisonnée du patronat : la participation aux bénéfices

n°11 février 1949
 p.15 Un système raffiné de surexploitation capitaliste : le salaire proportionnel par le CCEE

n°13 avril 1949
 p.5 Une tâche urgente des CE : l'examen des bilans de 1948 par J. Duchat
 p.20 salaire au pièce et salaires avec primes

n°14 mai 1949
 p.8 A la régie Renault l'examen du bilan prouve qu'il est possible d'augmenter les salaires
 p.17 La dénonciation des superbénéfices par l'examen des bilans moyen efficace pour la lutte revendicative par A. Barjonet (secrétaire CCEE)
 p.43 Les CCE et le bilan par G. Cabane

n°15 juin 1949
 p.13 De quels documents le CE doit-il exiger communication à l'expert comptable?
 p.39 Le CE dans leur véritable rôle. Quelques exemples : l'utilisation des résultats financiers pour le soutien des revendications salariales (la Cima Wallut, à la régie Renault)

n°16 juillet 1949
 p.25 Quelles questions les membres élus des CE doivent-ils poser à l'expert comptable? Par A. Barjonet
 p.57 A la Cie Général de radiologie : l'examen du bilan permet de faire avancer l'unité d'action pour la défense des revendications par R. Delance

n°19-20 octobre – novembre 1949
 p.13 L'union des industries métallurgiques et le rôle économique du CE par A. Barjonet

n°21 décembre 1949
 p.12 Quelques précisions sur le rôle économique du CE par A. Barjonet
 p.56 Du choix de l'expert comptable

n°24 mars 1950
 p.13 Un auxiliaire précieux du CE : l'expert comptable

n°26 mai 1950
 p.9 Les CE et la productivité

n°27 juin 1950
 p.21 Bénéfices avoués ... bénéfices réels

n°28 juillet 1950
 p.7 Bénéfices avoués, bénéfices réels

n°29 -30 août-septembre 1950
 p.48 L'utilisation des bilans dans la lutte pour l'augmentation des salaires par R. Vincent

n°31 octobre 1950
 p.25 La boîte à idées .. et la surexploitation des travailleurs
 p.29 Compétence territoriale de l'expert comptable

n°34 janvier 1951
 p.26 Elaborer un programme d'entreprise est bien! Le faire admettre est mieux

n°36 mars 1951
 p.17 Productivité 1951 ou le « presse-citron américain »

n°37 avril 1951 28° congrès – journée nationale des CE et CTP dans la fonction publique -rapport d'activité

n°38 mai 1951
 p.9 Annonce de la journée 30 mai

n°39 juin 1951
 p.11-22 Compte rendu

n°44 novembre 1951
 p.13-18 La productivité

n°45 décembre 1951
 p.55 Comment aborder l'action économique?

N°49 avril 1952
 p.20 Mensonges à la baisse

n°50 mai 1952
 p.3 Nos voies de communication à l'entreprise

p.41 La conférence nationale des CE 1952
 n°51-52 N° spécial juin – juillet 1952 2° conférence nationale des CE et paritaires 21 et 22 juin

N°57 décembre 1952
 p.19 Ah! Ce bilan

n°58 janvier 1953
 p.13 Ah! Ce bilan

n°59-60 février – mars 1953
 p.32 Ah! Ce bilan
 n°61 avril 1953
 p. 24 Ah! Ce bilan
 n°63 juin 1953 29° congrès confédéral, 35° congrès confédéral coopératif – journée nationale des CE techniques, paritaires et mixtes mercredi 10 juin
 p. extrait des rapports : activité et orientation p.20, p.31, p.43
 n°64 juillet – août 1953
 p. 18 Droit de communication des membres du CE de R.P
 p.47 Le CC de la CGEE et les problèmes économiques
 n°65 66 août – septembre 1953
 p. 11 L'ampleur des bénéfices capitalistes
 p.27 La nouvelle campagne de productivité
 n°67 octobre 1953
 p.19 L'ampleur insoupçonnée des bénéfices capitalistes
 n°69 décembre 1953
 p.23 Les entreprises et leurs bilan par A.O expert comptable
 N°73 avril 1954
 p.19 Comment faire connaître les bénéfices des entreprises
 n°80 décembre 1954
 p.25 Hygiène et sécurité
 n°86 juin – juillet 1955 – Journées nationales des CE techniques paritaires et mixtes mercredi 15 juin (congrès confédéral 30° ou 36° congrès corporatif)
 p. 10 Rapport d'activité extrait
 p.76 Résolutions
 n°91 janvier 1956
 p.41 Pour réfuter un argument patronal
 n°93 mars-avril 1956
 p.17 La distribution d'actions gratuites
 n°96 août septembre octobre 1956 n° spécial « le CE et son expert comptable » & vocabulaire des termes techniques courants (économiques, financiers, comptables)
 n°99 janvier 1957
 p.22 Le rapport de l'expert comptable
 n°102 mai 1957 31° congrès journée nationale des CE et CTP – rapports introductifs
 n°103 juin – juillet 1957 31 ° congrès journée nationale des CE et CTP 19 juin 1957
 Rapport d'activité
 p.36 Rôle économique du CE
 p.53 Résolutions
 n°106 novembre – décembre 1957 Journées d'études des Métaux et du sous sol – 16 novembre
 p.38 Hygiène & Sécurité
 n°109 mars 1958
 p.3 Les CE, les salaires et les profits

Vie des collectivités ouvrières 1961 – 1986

n°2 2° Trimestre 1961
 p.33-35 Comment étudier un bilan d'entreprise? Par R.P expert
 n°3 3° Trimestre 1961
 p.34-35 Comment étudier un bilan d'entreprise? Par R.P expert comptable
 n°4 4° Trimestre 1961
 p.42-43 Comment étudier un bilan d'entreprise? Par R.P expert comptable
 n°21 1° Trimestre 1966
 Les résolutions des journées nationales d'étude des CE et similaires
 p.29 Problèmes économiques et responsabilités particulières des CE et similaires : l'aboutissement des revendications
 n°25 1er trimestre 1967
 p.28 Sur les attributions économiques du CE, par Claude Andrieu
 n°27 3° trimestre 1967
 p.33 36° congrès de la Cgt la résolution sur les CE
 n°29 1er trimestre 1968

p.30 Précisions sur les attributions économiques et professionnelles des CE par Maréchal et Andrieu
n°33 février 1969
p.30 Pour des CCE (consolidation)
n°37 février 1970
p.37 37 ° congrès la résolution sur les CE
n°41 février 1971
p.13 CE et prérogatives économiques
n°42 2° trimestre 1971
p.17 L'activité économique des CE et la défense des intérêts des salariés
n°43 3° trimestre 1971
publicité pour document « le CE et l'étude des bilans », brochure en deux parties par Andrieu, Cabane, Maréchal, EC
n°46 2° Trimestre 1972
p.29 Le nouvel indice des prix de la Cgt
n°50 2° trimestre 1973
p.24 Réflexion sur le rôle économique des CE : aujourd'hui et demain
n°53 1er trimestre 1974
p.12 Les CE dans la perspective démocratique
n°54 2° trimestre 1974
p.29 L'information économique des CE par François Signorino
n°56 4° trimestre 1974
p.25 Une enquête de la VCO sur les CE et organismes équivalents : 1. premiers enseignements de la situation des comités d'entreprise
n°57 1° Trimestre 1975
p.23 Le rôle économique des CE : être à l'initiative (tribune)
n°58 2° Trimestre 1975
p.36 Résolution sur les activités économiques (conférence nationale des CE)
n°59 3° trimestre 1975
p.17 De l'illusion de la « réforme de l'entreprise » à ses dangers pour les prérogatives des CE
n°60 Dossier supplément les CE et organismes équivalents dans la perspective démocratique
n°66 2° Trimestre 1977
Editorial la Cgt et la gestion démocratique
n°73 4° Trimestre 1978
p.14 Le bilan social et nos revendications
n°75 2° Trimestre 1979
p.10-14 Adapter l'information économique et comptable des CE
n°80 3° trimestre 1980
p.55 L'accès de l'expert comptable aux comptes de l'entreprise (chronique juridique)
n°82 1er trimestre 1981
p.11 Pour une meilleure assistance des experts-comptables par LM
p.33 Information et consultation des CE (chronique juridique)

Revue des CE 1981 - 2001

n°5 nouvelle série 2° trimestre 1981
p.14 A propos du rôle économique du CE
p.10 Réduire les nuisances, c'est sauver des vies humaines
n° 7 nouvelle série 4° trimestre 1981
p.8 La situation nouvelle des CE
p.24 L'action pour imposer les services économiques des CE (chronique juridique)
n°8 nouvelle série 1er trimestre 1982
p. 12 Peut on maîtriser la formation des prix par G Maréchal
p.17 Rubrique cadre de vie entreprise et environnement par Alphonse Véronèse secrétaire de la Cgt
n°9 2° trimestre 1982
p.31 Quelques pistes pour approcher la vérité des prix par Maréchal et Le Duigou
n°10 3° trimestre 1982
p.21 Utilisation des bilans sociaux dans la métallurgie
n°11 4° trimestre 1982
p.7 Journée d'étude des CE du 19 octobre
p.24 Les moyens d'investigation économique des CE après la nouvelle loi sur les institutions représentatives du personnel
p.31 Une étendue des pouvoirs de gestion du CE

n°14 3° trimestre 1983
 p.33 CE et formation syndicale économique
 n°18 3° trimestre 1984
 p.20 On peut vaincre l'inflation mais... par M. Madieu
 n°20 4° trimestre 1984
 Cahier document de la conférence des CE
 n°21 1er trimestre 1985
 p.9 Editorial quelle suite? Par J Marest
 p.15 Comment des CE se saisissent du cadre de vie? Par Denise Le Goues
 p.16 Quand la pêche rencontre la technologie
 p.17 Les pluies acides
 n°23 3° trimestre 1985
 p.20 Même l'urbanisme est affaire de CE par R. Dejardin, responsable du Secteur Confédéral Cgt « Cadre de vie »
 p.22 Plomb et santé par Jean Moulin, responsable du CCEES – Cgt
 p.27 Information des travailleurs et comptabilité
 n°24 4° trimestre 1985
 p.14 La gestion des entreprises, c'est aussi notre affaire
 n°26 2° trimestre 1986
 p.11 Il y a 40 ans, les CE ...
 n°28 3° trimestre 1986
 p.23 Emergences en formation
 p.29 Formation économique sociale et syndicale
 N° 30 mars 1987
 p.21 Mystification et danger de la participation par Charles Demons secrétaire CCES – Cgt
 n°31 mai 1987 Prévention : le pyralène en question p.35 par Dominique Lanoë ergonome à l'ADRESS
 n°32 septembre 1987 Plomb pas d'amélioration de la réglementation p.29 par M. H.
 n°33 novembre 1987
 p.57 «Comment intervenir sur le programme annuel? par Jean Hodebourg, Fédération Cgt de la Métallurgie
 n°35 Mars 1988 p.15 Les risques industriels ne sont pas inéluctables par G. Texier
 n°37 septembre 1988
 p.10 L'ordre des experts-comptables s'oppose aux prérogatives des CE par J Brun directeur de l'institut EPI
 n°38 novembre 1988 p. 43 L'entreprise et son environnement : responsabiliser réellement par J.Moulin, secrétaire du CCEES - Cgt
 n°40 mars 1989 p. 47 Réduire le bruit au travail une lutte quotidienne par J. Hodebourg n°44 mars 1990
 p.39 Enjeux de l'information économique et sociale par Philippe Makowski collaborateur CERDISE
 p.53 Coopération syndicats / recherche : quelques réflexions
 p.59 L'intervention des salariés lors du mesurage du bruit par Dominique Lanoë, ergonome collaborateur
 « interventions / formation / gestion » n°52 mars 1992
 n°45 juin 1990 p.9 points de vue : Le « livre blanc » n'est pas fatal!
 n°46 Septembre 1990 Mythes et réalités en écologie
 rubrique Cadre de vie p.21 Réalités de la gestion écologique par Francis Combrouze, secteur Cgt « cadre de vie »
 p.31 Pas seulement la surdité par Dominique Lanoë, collaborateur « Interventions / Gestion »
 n°47 décembre 1990 p.19 Danger : usines cancérogènes par Jean Hodebourg
 n°48 mars 1991 Une dimension efficace du droit d'alerte p.47 par avier Guiglini et Pierre Masanovic (chronique juridique)
 n°53 mai 1992 p.15 Risques chimiques : pour une intervention plus offensive par J. Moulin secrétaire du CCEES – Cgt
 n°55 décembre 1992
 p.13 Risques chimiques : un champ revendicatif, un champ d'interventions et d'actions par J. Moulin
 p.17 Cadre de vie L'environnement c'est notre responsabilité par R. Déjardin, responsable du secteur Cgt
 Cadre de vie (& communiqué Cgt Le Peuple n°1356 p.50 septembre 1992)
 mars 1993 n°56 Dossier Des experts pour répondre aux besoins des salariés
 p.6 Notion et spécificité : expertise par Jean Moulin
 p.25 CHSCT et droit à l'expertise par Nathan Liepchitz
 juin 1993 n°57
 p.20 Bien être au travail : une exigence aujourd'hui
 septembre 1993 n°58 p.9 Bien être au travail, les enjeux d'aujourd'hui par Chantal Rey, secteur politique revendicative

décembre 1994 n°63 p.21 Faire payer aux employeurs les experts conseils en prévention c'est possible par J. Hodebourg
n°66 septembre 1995
p.23 Comptes de l'entreprise et intervention syndicale (2) - Approche économique de la comptabilité : notions de base par Marc Bartoli
décembre 1995 n°67 p.7 Sécurité / Précarité / Environnement dans les industries chimiques Parlons en! par M. Demuinck
p.43 Amiante : une décision d'interdiction et deux décrets pour l'action des CHSCT par D. Lanoé, Ergonome, Emergences
n°70 septembre 1996
p.23 Comptes de l'entreprise et intervention syndicale (V): comptes et luttes solidaires par Jean Moulin, secteur Economique
juin 1997 n°73 p.31 Amiante : après les décrets où en est on? H. Pezerat toxicologue membre du bureau de l'ANDEVA
décembre 1997 n°75
p.7 les dérives de l'INRS – conférence de presse le jeudi 16 octobre 1997 par Jean-François Perraud, secrétaire confédéral
juin 1998 n°77 Assises pour l'amélioration des conditions de travail
p.7 Introduction aux assises pour l'amélioration des conditions de travail par Daniel Prada secrétaire confédéral
p.9 L'amélioration des conditions de travail – exposé introductif de la séance plénière par A. Wisner, professeur honoraire d'ergonomie du CNAM
septembre 1998 n°78
p.9 Un ouvrier sur 5 exposés aux cancérogènes : quelle prévention développer ? par J. Hodebourg, représentant Cgt au Conseil Supérieur de prévention des risques professionnels
p.19 L'intervention de l'expert du CHSCT ; de la méthodologie d'intervention à la prévention des risques par Thierry Rousseau Emergences

Le Peuple

n°868 - 1971 19/20 mars deux journées sur l'activité économique des CE
p.7 Les CE et le programme d'action de la CGT
p. 41-43 rubrique Conseil Economique et Social Les problèmes posés par l'utilisation industrielle de l'eau et les moyens de lutte contre la pollution des eaux intervention de René Le Guen
n°913 du 1-15 mars 1973 Les limites de la croissance et l'avenir de l'humanité par J L Moynot, secrétaire de la CGT
n°1042 de juillet 1978 Au Conseil Economique et Social, pollution marine et naufrage de l'Amoco Cadiz
n°1063 du 16 - 30 juin 1979 Les problèmes nucléaires par J L Moynot, secrétaire de la Cgt p.31
n°1064 - 1979 Les problèmes nucléaires par J L Moynot p.9
n°1071 - 1979 Le groupe CGT au CES
n°1095 novembre 1980 L'étude comptable et financière : un outil utile aux travailleurs
n° 1099 du 16 au 31 janvier 1981 p.23 Colloque national sur le logement et le cadre de vie 12-13 février 1981
n°1122 du 16 au 31 décembre 1981 p.8 Mouvement national de lutte pour l'environnement
n°1143 du 1-15 novembre 1982, Archives confédérales et fédérales, régionales
Programme d'action Congrès 1982
n°1150 du 17-28 février 1983, Archives confédérales et fédérales, régionales
n°1152 du 1-15 avril 1983, Archives confédérales et fédérales, régionales
n°1157 du 16 - 30 juin 1983, Le cadre de vie : une dimension nouvelle et importante de l'action syndicale
n°1187 - 1985 L'utilisation des corps radioactifs : le problème des déchets – Lydia Brovelli secrétaire de la Cgt
n°1189 du 14 mars 1985 Au CES : protection et mise en valeur des espaces naturels – rapporteur J. Niol
n°1194 - 1985 Quelle est verte ma vallée par Denise Le Goues Secteur Cadre de vie
n°1205 1985 Emergences, le lancement
n°1215 du 27 mars 1986 p.14 Une petite voiture française
n°1216 - 1986 Voiture propre II : les enjeux dans l'industrie pétrolière et chimique par Denise Le Gouès secrétaire secteur confédéral Cadre de vie
n° 1220 du 12 juin 1986 p.36 Voiture propre III par D. Le Gouès et Jean Moulin (secteur économique), Bruno Cassan (fédération Métallurgie)

n° 1222 du 28 août 1986 p.22 Voiture propre IV par D. Le Gouès secrétaire du secteur confédéral Cadre de vie

n°1224 - 1986 La CGT et l'énergie

n°1226- 1986 communiqué commun Cgt – MNLE 16/10

n°1227 - 1986 communiqué : A propos de la pollution du Rhin, Lydia Brovelli a déclaré 13/11

N°1248 de septembre 1987 « Analyses et documents économiques » (ADE) des Cahiers au service des militants

n°1255- 1988 Que faire des déchets radioactifs? Dossier par Denise Le Gouès, secteur cadre de vie

n°1256 - 1988 Prévention des pollutions industrielles, maîtrise des risques technologiques : des enjeux de classes et de société par Combrouze et Cholier

n°1320 - 1990 Mouvement syndical Environnement au niveau mondial

n°1328 du 25 avril 1991 p.23 L'eau : source de profit

n°1335 Projet de document orientation

n°1336-37 du 17 octobre 1991 44° congrès cadre de vie résolutions

n°1344 - 45 1-16 janvier 1992 44 ° congrès

n°1346-47-48 27 de Février 1992 (CR 44°congrès)

n°1350 du 2 avril p.41 Risques chimiques nécessité d'intervenir par Jean Moulin, secrétaire CCEES – Cgt

n°1355 du 2 juillet 1992 Risques chimiques un champ revendicatif un champ d'action par Jean Moulin secteur économique p.37

n°1356 du 10 septembre 1992 ; communiqué 15 juillet 1992 l'environnement , c'est de notre responsabilité

n°1358 du 15 octobre 1992 p.41 La loi du 31 décembre 1991 par Roger Pasche, secteur Garanties collectives – Pole politique et activités revendicatives

n°1382 du 13 janvier 1994; Déclaration de M. Lamoot du 27 décembre 1993 Il en va de l'avenir de la planète

n°1408/1409 du 18 mai 1995 Pour une démarche syndicale sur les questions de l'environnement , document du bureau confédéral de la Cgt p. 41-43

n°1422/1423 du 23 novembre 1995 Amiante et pollutions industrielles : un enjeu de santé, une responsabilité syndicat par J. Moulin du secteur Economique, p.35-37

n°1424-25-26 du 4 janvier 1996 Déclaration Cgt Amiante et pollutions industrielles une urgence : prendre des mesures efficaces

n°1439/1440 du 4 juillet 1996, Déclaration Cgt du 18 juin 1996 Loi sur l'air aucune efficacité

n°1441 du 5 septembre 1996, Déclaration Cgt Amiante : le bannissement enfin imposé

n°1448 du 18 décembre 1996, Vers quel développement durable? par Maurice Lamoot secrétaire de la Cgt

n°1449/50 du 15 janvier 1997, Le Développement durable :1-une situation qui n'est pas satisfaisante

n°1451/52 du 5 février 1997 Le développement durable : 2- éléments pour une stratégie de développement durable

n°1453 du 26 février 1997, Le développement durable : 3-des mesures concrètes à engager

n°1454 du 12 mars 1997, Le développement durable : 4 -exemples

n°1462/63 du 10 septembre 1997 déclaration Cgt du 23 juin 1997 A propos du sommet de la terre p.49

n°1467 du 5 novembre 1997 Pollution et circulation urbaine : comment s'en sortir? par Michel Dusart, animateur du cadre de vie confédéral p.35

n°1470 du 17 décembre 1997 Déclaration Cgt pour un développement durable

n°1471 du 14 janvier 1998, L'effet de serre par Claude Bonnet membre du bureau de la fédération Energie p.35

n°1473 du 11 février 1998 Questions énergétiques – besoins – ressources – enjeux généraux

n°1483 du 1er juillet 1998 Productions d'énergie modes et usages

n°1490 du 11 novembre 1998 Pour une politique énergétique en France, analyses et propositions Cgt

n°1510/15 du 11 du 13 octobre 1999 La santé c'est la vie par J. Hodebourg, membre du conseil supérieur de prévention des risques professionnels p.13

n°1517 du 12 janvier 2000 Regard sur une marée noire par le SG de la FNIC; p.26

n°1521 du 23 février 2000 p41 Déclaration de la Cgt Après la tempête pour une politique dynamique de revalorisation et de développement de la forêt et de la filière bois

n°1528 du 31 mai 2000 TotalFina ou le droit permanent de polluer par M. Müller membre permanent du groupe Cgt au CES

p.30 Respectez la planète par JF Perraud secrétaire de la Cgt

n°1533 du 25 octobre 2000 Déclaration Cgt du 15 septembre 2000 Contre l'effet de serre, la planète a besoin d'actes p. 36

n°1535 du 13 décembre 2000 , Coup de chaud, la planète en danger par Gérard Laugier, charge de l'environnement, Espace syndicalisme et société

p.29 Le Chsct un outil de proximité aux potentialités à exploiter pleinement.

supplément au Peuple : les problèmes de l'énergie – Dossier en trois parties

n°1541 du 25 avril 2001 *L'entreprise et les risques* p. 30-31 par J. Hodebourg
 n°1546 du 26 septembre 2001 *Déclaration Cgt du 26 juillet 2001 A Bonn la planète connaît des sueurs froides*
 n°1547 du 10 octobre 2001 p.33 *Maîtriser les risques* par Nathan Liepchitz espace « activités revendicatives » conseiller confédéral « travail-santé »
 n°1562 du 10 juillet 2002 *Vingt ans de CHSCT* p. 14 note de lecture réalisée par Françoise Duschesne pour *Le Peuple*
 p.28 *Quelle stratégie de développement durable?* par Joël Decaillon et Alphonse Véronèse, membres de la commission exécutive confédérale
 n°1564 du 2 octobre 2002 *Développement durable et action syndicale* p.26
 n°1565 du 16 octobre 2002 p.9 *Des progrès pour les Chsct?* propos recueillis par F. Duchesne auprès de Christian Laroze président de la section du Travail au CES
 n°1569 du 18 décembre 2002 *Du nouveau pour la sécurité du travail* p.24

Options (Ugict)

n°49 juillet août 1970 *Comment lutter contre la pollution?* (Dossier du mois réalisé par Michel Hincker, Jean Millé et Olivier Oudiette)
 n°99 Juillet 1975 - *Ecologie : plus de place pour plus de roses* p.13 (Dossier - J-M Legay professeur à Lyon 1 et V. Laberye de l'université de Tours répondent)

Spécial options (Ugict)

n°3 avril 1983 *Transformer la gestion pour une efficacité*
 p.85 *Table ronde imaginaire* (Linhardt, Segrestin, Lojkine)
 p.91 *Intervenir dans la gestion, est ce juste? Est ce possible?* Par G. Alezard
 n° 30 1990 *Où va la terre? 1- environnement* p.39
Editorial « A la mesure de l'époque » par Alain Obadia, secrétaire général de l'Ugict-Cgt
Cgt : notre responsabilité syndicale; un entretien avec Jeanine Marest (p.65)

2. SOURCES ORALES

Les retranscriptions intégrales se trouvent en annexe 4 et sont signalées par un * ci-dessous, les entretiens ayant fait l'objet uniquement d'une prise de note ne pouvant pas être retranscrits.

2.1. CFDT

Bobe Pierre, ingénieur, secrétaire confédéral Environnement puis Délégué Environnement Développement durable (1990 – 2000)
 Entretiens les 10 janvier 2014, 12 mai 2014 et 3 septembre 2014

Bono Robert, secrétaire national du secteur Cadre de vie
 Entretien le 10 avril 2014

Casnin Bernard, architecte, secrétaire général de la SPAC (syndicat des professions animatrices de la construction) affiliée à la Cfdt
 Entretien le 8 janvier 2014

Catz Henri, ingénieur, secrétaire confédéral en charge des problèmes d'énergie, de l'environnement (puis développement durable)
 Entretien le 4 septembre 2014*

Mérillon Yves, ingénieur, secrétaire général du SNE-Cfdt
Entretien le 19 décembre 2013

Quieffin François, secrétaire confédéral du secteur Cadre de vie
Entretien le 17 janvier 2014

Trogrlic Jean-François, instituteur, secrétaire national Sociétés Libertés (dont le Cadre de vie). Président groupe Cfdt du CES de 1985 à 1992.
Entretien le 23 janvier 2015*

2.2. CGT

Brovelli Lydia, cadre d'assurances, secrétaire confédérale du secteur Cadre de vie
Entretien du 20 janvier 2015*

Combrouze Francis, ingénieur, collaborateur du secteur Cadre de vie
Entretien du 20 janvier 2015*

Lamoot Maurice, ouvrier spécialisé de la métallurgie, secrétaire confédéral du secteur
Cadre de vie
Entretien le 20 janvier 2015*

Marest Jeanine, secrétaire confédérale du secteur Cadre de vie
Entretien du 22 janvier 2015

Moulin Jean, officier de marine marchande, collaborateur au secteur confédéral
économique
Entretien le 4 mai 2015*

2.3. AUTRES

Boccara Paul, économiste
Questions par écrit en avril 2015

Ferracci Pierre, expert comptable de CE fondateur du cabinet Secafi
Entretien le 17 janvier 2013

Foulquier Luc, ingénieur et chercheur, pionnier de l'écologie scientifique en France,
communiste, écrit sous un nom d'emprunt (Guy Biolat) *Marxisme et environnement* en 1971.
Entretien du 2 mars 2012

Pelosato Alain, ingénieur chimiste de formation, membre fondateur du Mouvement
national de lutte pour l'environnement (MNLE) en 1981 alors directeur d'une association
regroupant 200 communes riveraines du Rhône pollué.
Entretien le 19 décembre 2014

3. BIBLIOGRAPHIE

Acot, P. (Ed.). (1977). *L'écologie*. Paris, France: Presses universitaires de France.

- Alezard, G. (n.d.). Les lois Auroux, 25 ans après ...! *Cahiers de l'lhs CGT*.
- Alezard, G., et Al. (1995). *Faut-il réinventer le syndicalisme ? (essai)*. Paris, France: l'Archipel.
- Aloisi de Larderel, J., Armand, R., & Capron, M. (2006). Des pratiques autonomes des entreprises aux systèmes de régulation à multiples parties prenantes. *Entreprises et histoire*, n° 45(4), 142–156. <http://doi.org/10.3917/eh.045.0142>
- Altukhova, Y. (2013, May 27). *Comptabilité agricole et développement durable : étude comparative de la Russie et de la France* (Thèse de doctorat). Université Paris Dauphine.
- Andolfatto, D., & Labbé, D. (2006). *Histoire des syndicats (1906-2006)*. France: Seuil.
- Antoine, S. (1996, November). Discours "La DATAR et la naissance de la politique française de l'environnement." www.association-serge-antoine.org.
- Asselain, J.-C. (1984). *Histoire Economique de la France du VIII^{ème} Siècle à nos Jours. Tome 2, De 1919 À la Fin des Années 1970*. Paris: Seuil.
- Asselain, J.-C. (2011). *Histoire économique de la France du VIII^{ème} siècle à nos jours*. Paris, France: Seuil.
- Bartoli, M. (1994). *Diagnostic d'entreprise - L'économie à l'épreuve du social*. InterEditions.
- Baudoin, R. (2009). Perspectives historiques. In *Encyclique "L'amour dans la vérité"* (pp. 39–66). Paris: Paroles et Silence Lethillieux.
- Becker, H. S. A. (2002). *Les ficelles du métier: comment conduire sa recherche en sciences sociales*. (H. P. Peretz & J. Mailhos, Trans.). Paris, France: la Découverte, DL 2002.
- Bécot, R. (2015). *Syndicalisme et environnement en France de 1944 aux années 80* (Thèse de doctorat). École doctorale de l'EHESS 286 Centre Maurice Halbwachs (UMR8097), Paris.
- Bess, M. (2011). *La France vert clair - écologie et modernité technologique 1960-2000*. Seyssel: Champ Vallon.
- Bevort, A. (1995). Compter les syndiqués, méthodes et résultats. *Travail et Emploi*, (n° 62), 40–58.
- Biolat, G. (1973). *Marxisme et environnement* (Editions Sociales). Paris.
- Bobé, P. (2002). *Développement durable : l'avenir de la planète*. Paris: CFDT Production.
- Boccaro, P. (1985). *Intervenir dans les gestions avec de nouveaux critères*. Paris, France: Éd. sociales : Messidor.
- Boccaro, P., Laridan, C., Le Duigou, J.-C., Prim, M., & Yahiaoui, S. (1987). *Economie et gestions d'entreprise en 12 leçons* (Messidor / Editions sociales). Paris.
- Bontems, P., & Rotillon, G. (2008). *L'économie de l'environnement* (La Découverte).
- Bouchardeau, H. (1986). *Le Ministère du possible* (Vols. 1–1). Paris, France: A. Moreau.
- Boudot, O. (2009). *Groupe Alpha 25 ans d'histoire*. Mémoires d'Hommes, Histoires d'Entreprises.
- Boulat, R. (2007). La productivité, un nouvel indicateur pour « l'homme d'action » ? (France - années cinquante). *Communication Au Congrès de l'AFHE*.
- Boullet, D. (1997). Entreprise et environnement en France : aux origines d'une prise de conscience. *Histoire, Economie et Société*, 1997 16^e année(3), 471–482.
- Boullet, D. (2006a). *Entreprises et environnement en France de 1960 à 1990: les chemins d'une prise de conscience* (Vols. 1–1). Genève, Suisse: Droz.
- Boullet, D. (2006b). La gestion de l'environnement dans les entreprises industrielles en France: une mise en perspective historique (1950-1990). *Entreprises et Histoire*, (4), 54–73.
- Boullet, D. (2012). La politique de l'environnement industriel en France (1960-1990). *Vingtième Siècle*.

Revue D'histoire, (1), 155–168.

Bourdet, Y., & Guillermin, A. (1975). *L'Autogestion*. Paris, France: Seghers.

Bourg, D., Bompard, J.-P., Duarte, L., Dubreuil, B. H., & Merckaert, J. (2012). Comment verdir la démocratie ? *Projet*, 330(5), 14. <http://doi.org/10.3917/pro.330.0014>

Branciard, M. (1990). *Histoire de la CFDT, soixante ans d'action syndicale*. Paris: La Découverte.

Brodier, P.-L. (1988). *Une autre approche de la gestion: la V.A.D.* Paris-La Défense, France: Afnor.

Burlaud, A. (1977). *Information des salariés et défaillance de l'entreprise - essai sur le rôle des salariés dans la prévention des défaillances d'entreprises* (thèse complémentaire) (p. 248). Université Paris I Panthéon Sorbonne.

Capron, M. (2013). Les représentants des salariés confrontés à l'information économique et sociale d'entreprise : "Je t'aime, moi non plus." *Economies et Sociétés, Série "Entreprise et Finance,"* KF(3), 1225–1237.

Capron, M., & Quairel, F. (2010). *La responsabilité sociale d'entreprise*. Paris, France: la Découverte, impr. 2010.

CFDT. (1977). *Les dégâts du progrès - les travailleurs face au changement technique*. Paris: Seuil.

CFDT. Fédération générale agro-alimentaire. (1981). *La biomasse: énergie verte*. (P. Chartier, P.-A. Jayet, & T. Leray, Eds.). Paris, France: MS éditions.

CFDT. Groupe confédéral énergie. (1983). *Le dossier de l'énergie* (Vols. 1–1). Paris, France: Seuil.

CFSMDD. (2002). *Livre blanc des acteurs français du développement durable - Sommet mondial du développement mondial Johannesburg 2002*.

Chambarlhac, V., & Ubbiali, G. (2006). *Epistémologie du syndicalisme. Construction disciplinaire de l'objet syndical*. L'Harmattan.

Chambelland, C. (1999). *Pierre Monatte, une autre voix du syndicalisme*. Paris: Les Editions de l'Atelier/ Editions Ouvrières.

Charreaux, G. (Ed.). (1997). *Le gouvernement des entreprises: théories et faits*. Paris, France: Economica, DL 1997.

Charreaux, G., Couret, A., & Joffre, P. (1987). *De nouvelles théories pour gérer l'entreprise*. Paris, France: Economica.

Charreaux, G., & Desbrières, P. (1998). Gouvernance des entreprises : valeur partenariale contre valeur actionnariale. *Finance, Contrôle, Stratégie*, 1(2), 57 – 88.

Charreaux, G., Wirtz, P., & Lebègue, D. (2006). *Gouvernance des entreprises: nouvelles perspectives*. Paris, France: Economica.

Charreaux Gérard, Alain Couret, Patrick Joffre ... [et al.]. (1994). *De Nouvelles théories pour gérer l'entreprise*. Paris, France: Economica.

Chauvey, D., & Maire, E. (1970). *Autogestion*. Paris, France: Seuil.

Christophe, B. (1989). *Comptabilité et environnement, Prise en compte des activités environnementales dans les documents financiers des entreprises* (Thèse de doctorat). Université Paris 12.

Citoyens résistants d'hier et d'aujourd'hui. (2011). *Les jours heureux : le programme du Conseil national de la Résistance de mars 1944 : comment il a été écrit et mis en oeuvre, et comment Sarkozy accélère sa démolition* (Vols. 1–1). Paris, France: la Découverte.

Cohen, M. (2005). Les comités d'entreprise à la française. *Cahiers de l'Ifs CGT*, 6–11.

- Collonges, L. (Ed.). (2010). *Autogestion: hier, aujourd'hui, demain*. Paris, France: Syllepse.
- Combe, M. (1969). *L'alibi : vingt ans d'un comité central d'entreprise* (Vols. 1–1). [Paris], France: Gallimard.
- Comité d'Histoire. (2013, printemps). Les 40 ans du ministère de l'Environnement - "Aux sources de la création du ministère de l'Environnement des années 1950 à 1971." revue du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.
- Conchon, A. (2010, June). Les administrateurs salariés et les organisations syndicales sous l'oeil de la recherche. *La Missive de Gestion Attentive*, p. 4.
- Coriat, B., & Weinstein, O. (2004). *Les Nouvelles Théories de l'entreprise* (Inédit). Paris: Le Livre de Poche.
- Cristofalo, P. (2009). L'institutionnalisation d'une fonction d'expertise et de conseil auprès des élus du personnel. *Cahiers internationaux de sociologie*, 1(126), 81–98.
- Cristofalo, P. (2011). *Syndicalisme et expertise : la structuration d'un milieu de l'expertise au service des représentants du personnel (de 1945 à nos jours)* (Thèse de doctorat). Ecole doctorale Economie, organisations, société, Nanterre, France.
- Cristofalo, P. (2012). Dynamiques et limites de l'autonomisation de l'expertise auprès des CHSCT. *IRES*, (2012/3), 127–151.
- Defaud, N. (2009). *La CFDT, 1968-1995: de l'autogestion au syndicalisme de proposition*. Paris, France: Sciences Po, Les Presses.
- Descolonges, M. (2015). Syndicats et transition écologique, un paysage (partagé) du travail. *Ecologie & Politique*, 2015/1(50), 11–22.
- Doménichino, J. (1994). *De la chimie et des hommes: Rhône-Poulenc Pont-de-Claix* (Vols. 1–1). Grenoble, France: Presses Universitaires de Grenoble.
- Dreyfus, M. (1995). *Histoire de la CGT : cent ans de syndicalisme en France*. Bruxelles: Complexe.
- Dreyfus, M. (2000). Militantisme mutualiste et syndical : les trois âges. In *Militantisme et histoire* (Marie-Danielle Demélas, p. 326). Toulouse: Presses Universitaires du Mirail.
- Entreprises pour l'environnement. (2005). *Développement durable et dialogue entre les confédérations syndicales et le management des entreprises*. <http://www.epe-asso.org/developpement-durable-et-dialogue-entre-les-confederations-syndicales-et-le-management-des-entreprises-2005/> (p. 32). Entreprises pour l'environnement.
- Ethuin, N., & Siblot, Y. (2011). Du cursus d'éducation syndicale aux parcours de formation des militants de la Cgt (années 1950 - 2000). *Le Mouvement Social*, 2011/2(235), 53–69.
- Foulquier, L. (2009, May 30). Repères sur la pensée écologique, le PCF et l'évolution de son rapport à l'écologie. Exposé présenté au stage de formation « Écologie ».
- Foulquier, L. (2011, March). Communisme et écologie, une longue histoire in Dossier Ecolocommuniste sans complexe! *La Revue Du Projet*, pp. 6–7.
- Fressoz, J.-B., Graber, F., Locher, F., & Quenet, G. (2014). *Introduction à l'histoire environnementale*. Paris, France: La Découverte, impr. 2014.
- Frioux, S. (2009). *Les réseaux de la modernité: amélioration de l'environnement et diffusion de l'innovation dans la France urbaine (fin I e siècle - années 1950)* (Thèse de doctorat). Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes, Lyon, France.
- Georgi, F. (1997). *Eugène Descamps, chrétien et syndicaliste*. Paris: Editions de l'Atelier.
- Georgi, F. (2003). *Autogestion: la dernière utopie ?* (Centre d'histoire sociale du XXe siècle, Ed.). Paris,

France: Publications de la Sorbonne, 2003.

Godelier, E., & Seiffert, M.-D. (2008). Histoire et gestion : vingt ans après. *Revue Française de Gestion*, (188–189), 17–30.

Gorz, A. (1977). *Écologie et liberté*. Paris, France: Éditions Galilée.

Guérin-Henni, A., & Paty, D. (1980). *Les pollueurs: lutttes sociales et pollution industrielle* (Vols. 1–1). Paris, France: Seuil.

Guillaume, C. (2011). La formation des responsables à la Cftc- Cfdt : de la “promotion collective” à la sécurisation des parcours militants (1950 - 2010). *Le Mouvement Social*, 2011/2(235), 105–119.

Guillon, R. (2002). Les syndicats se saisissent du développement durable. *Projet*, (270), 66–73.

Helvig, J.-M. (2013). *Edmond Maire: une histoire de la CFDT*. Paris, France: Seuil.

Houdet, J. (2010). *Entreprises, biodiversité et services écosystémiques. Quelles interactions et stratégies? Quelles comptabilités?* (Thèse de doctorat). Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement, France, France.

Jacob, J. (1999). *Histoire de l'écologie politique* (Vols. 1–1). Paris, France: A. Michel.

JNE. (2009, December). Spécial 40 ans d'écologie dans la presse. *Le Canard Sauvage*.

Labbé, D. (1995). Les élections aux comités d'entreprise (1945-1993). CERAT, DL.

Laigneau, P. (2014). *Le Syndicat national de l'environnement*. Les Lilas, France: Syndicat national de l'environnement SNE-FSU.

Laurentin, E. (Ed.). (2010). *À quoi sert l'histoire aujourd'hui ?* Montrouge, France: Bayard.

Le Crom, J. P. (2005). La CGT et les comités d'entreprise. In *La CGT dans les années 1950* (pp. 59–69). Rennes: Presses Universitaires de Rennes.

Lemarchand, Y., & Nikitin, M. (1999). Vingt ans d'histoire de la comptabilité. *Comptabilité Contrôle Audit*, 5(3), 123–135.

Lojkine, J. (1996). *Le tabou de la gestion: la culture syndicale entre contestation et proposition*. Les Editions de l'Atelier/ Editions Ouvrières.

Lojkine, J. (1998). *Entreprise et société*. Paris, France: Presses universitaires de France.

Lorino, P. (1989). *L'économiste et le manager: éléments de micro-économie pour une nouvelle gestion*. Paris, France: la Découverte, impr. 1989.

Louchart, J.-C. (Ed.). (1995). *Nouvelles approches des gestions d'entreprises: la valeur ajoutée disponible comme finalité déterminante*. Paris, France: Ed. l'Harmattan.

Maire, E., Faivret, J.-P., Missika, J.-L., & Wolton, D. (1980). *Le tertiaire éclaté: le travail sans modèle*. (CFDT, Ed.). Paris, France: Seuil.

Maire, E., & Perrignon, C. (1976). *Demain l'autogestion*. Paris, France: Seghers.

Massard-Guilbaud, G. (2002). De la «part du milieu» à l'histoire de l'environnement. *Le Mouvement Social*, (3), 64–72.

Mencherini, R. (1994). *La Libération et les entreprises sous gestion ouvrière: Marseille, 1944-1948*. Paris, France: L'Harmattan.

Montant, G. (2000). *Des amours laborieuses ou “L'école, les enseignants, la formation professionnelle et l'apprentissage dans les congrès et la presse de la Confédération générale du travail de 1895 à 1921.”* Montreuil, France: Institut CGT d'histoire sociale.

Moscovici, S. (1976). *La Société contre nature*. Paris, France: Union Générale d'éditions.

- Mouriaux, R. (2005). *Le syndicalisme en France* (5^e). PUF.
- Mouvements. (2014). *Le travail contre nature ?* Paris, France: La Découverte.
- Noiriel, G. (1986). *Les ouvriers dans la société française I^{er} - ^e siècle* (Points). Seuil.
- Offenstadt, N. (2011). *L'historiographie* (Vols. 1–1). Paris, France: Presses universitaires de France.
- ORSE - EPE. (2004, April). Rapport de mission remis au gouvernement - Bilan critique de l'application par les entreprises de l'article 116 de la loi NRE. http://www.orse.org/rapport_de_mission_remis_au_gouvernement_bilan_critique_de_l_application_par_les_entreprises_de_l_article_116_de_la_loi_nre-52-18.html.
- ORSE- EPE. (2003, July). Comment élaborer un rapport de développement durable – synthèse des réunions du groupe de travail ORSE – EPE 2002. http://www.orse.org/comment_elaborer_un_rapport_de_developpement_durable-52-20.html.
- Perez, R. (2003). *La gouvernance de l'entreprise*. Paris, France: Éd. la Découverte, impr. 2003.
- Poujade, R. (1975). *Le ministère de l'impossible* (Vols. 1–1). Paris, France: Calmann-Lévy.
- Poujade, R., & Frioux, S. (2012). Le premier ministère de l'Environnement (1971-1974) L'invention d'un possible. *Vingtième Siècle, Revue D'histoire*, (113), 51–54.
- Prost, A. (1996). *Douze leçons sur l'histoire* (Vols. 1–1). Paris, France: Seuil.
- Quenet, G. (2001). *Les tremblements de terre en France aux VII^e et VIII^e siècles: une histoire sociale du risque* (Thèse de doctorat). Université Panthéon-Sorbonne, Paris, France.
- Rambaud, A. (2015, December 7). *La valeur de l'existence en comptabilité* (Thèse de doctorat). Université Paris Dauphine.
- Raufflet, E. (2003). Les ambiguïtés de la gestion environnementale. *Gestion*, 28(2), 33–40.
- Rémy, J.-L. (2014). *René Déjardin, Un prêtre-ouvrier à la CGT* (Mémoire de master 2 sous la direction de Jean-Marc Guislin). Université de Lille-3.
- Richard, J. (1989). *L'audit des performances de l'entreprise* (Vols. 1–1). Paris, France: La Villeguerin.
- Richard, J. (2012). *Comptabilité et développement durable*. Economica.
- Richard, J. (2016). Refonder l'entreprise, la société anonyme et l'intérêt social par la comptabilité environnementale. In *Le cadre conceptuel de l'IASB pilier de la représentation de l'entreprise ?* (Centre Français de Droit Comparé). Mazard.
- Richard, J., & Plot-Vicard, E. (2014). *La gestion environnementale* (Vols. 1–1). Paris, France: La Découverte, impr. 2014.
- Rondot, S., & Belanger, P. R. (2003). Les instances de représentation des salariés dans l'établissement : les cas de l'Allemagne, de la France et de l'Europe. *Cahier Du CRISES, Collection Hors Séries*.
- Rosanvallon, P. (1976). *L'âge de l'autogestion ou la politique au poste de commandement*. Paris, France: Seuil.
- Samuel, P. (n.d.). Histoire des Amis de la Terre 1970-1989: Vingt ans au coeur de l'écologie. *Paris, Les Amis de La Terre*. Retrieved from http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/Histoire_des_AT_1970-1989.pdf
- Seguy, G. (1978). *Lutter* (Vol. 4819). Paris: Livre de poche.
- Sindic, P. (2011, March). Ecologie et communisme, des combats d'aujourd'hui in Dossier Ecolocommuniste sans complexe. *La Revue Du Projet*, pp. 8–9.
- Syndicat national du personnel de l'énergie atomique-CFDT. (1980). *Le Dossier électronucléaire* (Vols. 1–1). Paris, France: Seuil.

- Tartakowsky, D. (n.d.). La Cgt Du hors travail au “cadre de vie.” Cahiers IHS Cgt.
- Thibault, B. (2002). *Qu'est-ce que la CGT?* (L'Archipem). Paris.
- Thuderoz, C. (1994). *La boîte, le singe, le compagnon : Syndicalisme et entreprise* (CNRS Editions). Lyon: Presses Universitaires de Lyon.
- Thuillier, G., & Tulard, J. (1991). *La méthode en histoire* (2°). Paris: PUF.
- Topçu, S. (2007). Les physiciens dans le mouvement antinucléaire: entre science, expertise et politique. *Cahiers D'histoire. Revue D'histoire Critique*, (102), 89–108.
- Vandenbussche, R., & Vavasseur-Desperriers, J. (2014). *La France de 1914 à nos jours*. (J.-F. Sirinelli, Ed.). Paris, France: Presses universitaires de France, DL 2013.
- Veyne, P. (1996). *Comment on écrit l'histoire*. Paris, France: Seuil.
- Vigna, X. (2012). *Histoire des ouvriers en France au e siècle*. Paris, France: Perrin.
- Vignaux, P., & Maire, E. (1980). *De la CFTC à la CFDT: syndicalisme et socialisme*. Paris, France: Éditions ouvrières.
- Viveret, P., & Clerc, D. (2012). *Créateurs d'utopies: démocratie, autogestion, économie sociale et solidaire*. (P. Thomé, Ed.). Gap, France: Y. Michel.
- Vivien, F.-D. (1994). *Economie et écologie*. Paris: La Découverte.
- Vivien, F.-D. (2005). *Le développement soutenable*. Paris: La Découverte.
- Vrignon, A. (2014). *Les mouvements écologistes en France: de la fin des années soixante au milieu des années quatre-vingt* (Thèse de doctorat). Université de Nantes, France.

4. FILMOGRAPHIE

- IHS Cgt, 2009 *Les structures de la CGT, toute une histoire*
<http://www.congres49.cgt.fr/Video-IHS-49e.html>
- Jousse, S., Joule, L., Aubrac, R., & Mencherini, R. (2004). *Les réquisitions de Marseille: mesure provisoire*. CNRS Images.
- Perié, S., & Parret, D. (2014). *Cfdt histoire d'une naissance*. AMC2 Production.
- Rouaud, C. (2007). *Les LIP: l'imagination au pouvoir*. Les Films du Paradoxe.

ANNEXES

ANNEXE 1 - LES (16) MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT ENTRE 1971 ET 2002	424
ANNEXE 2 - ACTEURS CONFEDERAUX POUR L'ENVIRONNEMENT	425
ANNEXE 3 - METHODOLOGIE EMPIRIQUE DE L'ENTRETIEN DE RESPONSABLES SYNDICAUX	426
ANNEXE 4 - RETRANSCRIPTION PARTIELLE DES ENTRETIENS	427
ANNEXE 5 - PREROGATIVES ECONOMIQUES DES SYNDICATS RELATIVES AUX LOIS SUR LES COMITES D'ENTREPRISE DE 1945 – 1946 ET 1982	428
ANNEXE 6 - GENESE DU BILAN ECOLOGIQUE A LA CFDT (1990)	430
ANNEXE 7 – CHAPITRE 29 DE L'AGENDA 21 (SOMMET DE RIO 1992).....	436
ANNEXE 8 - PROPOSITION DE LA CGT POUR LE DECRET DU RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (2001)	

439

ANNEXE 1 - LES (16) MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT ENTRE 1971 ET 2002

	Ministre (M) ou Secrétaire d'Etat (SE)	Période
Gouvernement Pompidou		
R. Poujade	M Environnement	7/01/71 – 27/02/74
A. Peyrefitte	M. Action Culturelle et Environnement	1/03/74 – 27/05/74
Gouvernement Giscard d'Estaing		
A. Jarrot	M. Qualité de Vie	28/05/74 – 12/01/76
A. Fosset	M. Qualité de Vie	12/01/76 – 25/08/76
V. Asquet	M. Qualité de Vie	27/08/76 – 29/03/77
M. D'Ornano	M. Culture et Environnement	30/03/77 – 21/05/81
Gouvernement Mitterrand		
M. Crépeau	M. Environnement	22/05/81 – 22/03/83
H. Bouchardeau	SE chargée de l'Environnement et de la Qualité de vie puis M.	24/03/83 -20/03/86
A. Carignon	SE Environnement	20/03/86 – 10/05/88
B. Lalonde	SE à l'Environnement et aux Risques Technologiques Majeurs puis M. Environnement	13/05/88 – 02/04/92
S. Royal	M. Environnement	02/04/92 – 29/03/93
M. Barnier	M. Environnement	30/03/93 – 11/05/95
Gouvernement Chirac		
C. Lepage	M. Environnement	18/05/95 -2/06/97
D. Voynet	M. Aménagement du territoire et Environnement	4/06/97 – 10/07/2001
Y. Cochet	M. Aménagement du territoire et Environnement	10/07/01 -6/05/02
R. Bachelot	M. de l'Ecologie et du Développement durable	7/05/02 – 30/03/04

Extrait du site <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

ANNEXE 2 - ACTEURS CONFEDERAUX POUR L'ENVIRONNEMENT

A partir de nos sources et des organigrammes disponibles dans les archives confédérales

Cgt

Date congrès	Secrétaire confédéral	Secteur	collaborateurs
1972	J.-L. Moynot	Etudes économiques et sociales : questions Environnement	
1975	J.-L. Moynot	Etudes économiques et sociales : questions Environnement	
1978	J.-L. Moynot	Etudes économiques et sociales : questions Environnement	
& 1978	J. Lambert	Questions sociales : Cadre de vie	R. Déjardin, Maze, D. Caroff
1982	L. Brovelli	Cadre de vie	R. Déjardin, D. Caroff, D. Le Gouès
1985	L. Brovelli	Cadre de vie	R. Déjardin, D. Le Gouès, puis F. Combrouze
1989	J. Marest	Cadre de vie	R. Déjardin, F. Combrouze
1992	M. Lamoot	Action Revendicative - Cadre de vie	R. Déjardin, G. Défossé ?, J. Moulin en support
1995	M. Lamoot	Activité revendicative - Cadre de vie - Aménagement du territoire	M. Dusart, J. Moulin en support
1998	V. Debeir	Syndicalisme et Société	G. Laugier, J. Moulin en support

Cfdt

Date congrès	Secrétaire national	Intitulé	Secrétaire confédéral
1970	J. Laot	Secteur Cadre de vie – Travailleuses puis Secteur Action sociale Cadre de vie	M. Gonin
1973	R. Bono	Secteur Action Sociale Cadre de vie	M. Gonin puis F. Quieffin (1976 - 1990)
1976	R. Bono	<i>Id.</i>	
1979	R. Bono	<i>Id.</i>	
1982	R. Bono	<i>Id.</i>	F. Quieffin
1985	J.-F. Trogrlic	Secteur Sociétés et Libertés - Environnement	F. Quieffin
1988	J.-F. Trogrlic	Département Vie en Société dont Environnement	P. Bobe (1990)
1992	J.-F. Trogrlic	<i>Idem</i>	
1995	J.-F. Trogrlic	<i>Idem</i>	
1998	J.-F. Trogrlic	<i>Idem</i>	
2002	J.-F. Trogrlic	Service Economie et Société dont Environnement Cadre de vie	

ANNEXE 3 - METHODOLOGIE EMPIRIQUE DE L'ENTRETIEN DE RESPONSABLES SYNDICAUX

Objectif : entretien pour enrichir la compréhension des faits

Moment : une fois archives confédérales exploitées

- Choix de l'interviewé : nom récurrent dans les archives ou cité par plusieurs contacts (convergence)
- Recherche des coordonnées :
 - Sur internet quand personne suffisamment publique
 - Par les contacts précédents
 - Consultation annuaire téléphonique
 - Après des archivistes
- Envoi courriel ou courrier selon état des coordonnées
- Acceptation ou refus des interlocuteurs
 - Acceptation : fixation d'un rendez vous
 - Refus :
 - évocation d'une personne ayant travaillé avec le futur interviewé ou démonstration de la connaissance de certaines archives
 - relance si nouveau refus puis abandon
 - Absence de réponse : relance
- Préparation de l'interview à partir du travail sur archives
 - Retracer la chronologie, les actions de l'interviewé
 - Définition de questions récurrentes (canevas de questions ou guide d'entretien)
 - Qui êtes-vous ?
 - Votre définition de l'environnement à l'époque
 - pourquoi vous à l'environnement ?
 - Réflexion sur l'environnement, avec qui, pour qui, devenir : macro / entreprise?
 - Actions (types, durée, lieu, participants, succès, conséquences)
 - Diffusion des messages (acceptation, conséquences, mesure)
 - Organisation d'un groupe autour de la problématique ?
 - Perception du sujet à la confédération, fédération, UD ? IL, SSE
 - Temps passé sur le dossier environnement
 - Relations avec les ministères, le patronat, les écologistes, les journalistes, avec la Cfdt (ou Cgt)
 - Vos lectures ou influences sur le sujet?
 - Passage du terme Environnement à Développement durable ?
- Entretien semi-directif avec prise de notes ou enregistrement
 - Présentation réciproque (dater)
 - Demande de récit chronologique couplé aux questions ci dessus
 - Recentrage sur question si hors sujet, relance, reformulation
 - Possibilité de nouveaux contacts, archives personnelles significatives
 - Demande autres contacts prépondérants sur le dossier

ANNEXE 4 - RETRANSCRIPTION PARTIELLE DES ENTRETIENS

1. CFDT : Catz Henri, ingénieur, secrétaire confédéral en charge des problèmes d'énergie, de l'environnement (puis développement durable)
2. CFDT : Trogrlic Jean-François, instituteur, secrétaire national Sociétés Libertés (dont le Cadre de vie).
3. CGT : Brovelli Lydia, cadre d'assurances, secrétaire confédérale du secteur Cadre de vie
4. CGT : Combrouze Francis, ingénieur, collaborateur du secteur Cadre de vie
5. CGT : Lamoot Maurice, ouvrier spécialisé de la métallurgie, secrétaire confédéral du secteur Cadre de vie
6. CGT : Moulin Jean, officier de marine marchande, collaborateur au secteur confédéral économique

NON COMMUNIQUE

ANNEXE 5 - PREROGATIVES ECONOMIQUES DES SYNDICATS RELATIVES AUX LOIS SUR LES COMITES D'ENTREPRISE DE 1945 – 1946 ET 1982

Elles sont établies par l'ordonnance du 22 février 1945 puis la loi du 16 mai 1946 et concernent les entreprises de plus de 50 salariés (contre 100 salariés prévus initialement). Dès la constitution des comités d'entreprise, des activités économiques lui sont attribuées.

Il doit être consulté :

- il étudie toutes les suggestions émises par la direction ou par le personnel dans le but d'accroître la production et d'améliorer le rendement de l'entreprise; il peut émettre des vœux; Exemple : amélioration du rendement par des méthodes de travail adaptées ou par des systèmes de salaires à primes ou à prix sans négliger l'aspect humain.

- il propose les récompenses méritées par certains travailleurs en vertu de leur initiatives; Exemple : proposer d'organiser un système de collecte et d'études de suggestions du personnel.

- il est obligatoirement consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise;

- il est obligatoirement informé des bénéfices réalisés par l'entreprise et peut émettre des suggestions sur leur affectation; au besoin, il sera nécessaire de se faire assister de spécialistes.

- il donne son avis sur les augmentations de prix aux fonctionnaires chargés de la fixation et du contrôle des prix, afin d'éviter les hausses.

Il doit être informé :

- Le CE dispose d'informations données une fois par an par la direction à travers un rapport d'ensemble sur l'activité, ainsi que les projets pour l'exercice suivant. Dans les sociétés anonymes, la direction communique les comptes de pertes et profits, le bilan annuel et le rapport du commissaire aux comptes, avant l'assemblée générale des actionnaires;

- Le CE peut convoquer les commissaires aux comptes pour recevoir des informations sur des postes précis ou sur la situation financière, et formuler des observations qui doivent être transmises à l'assemblée générale des actionnaires;

- les membres du CE doivent recevoir les mêmes documents que les actionnaires, au même moment;

- dans les sociétés anonymes, deux membres du CE appartenant à la catégorie des cadres ou de la maîtrise, et à celle des employés et ouvriers, participent aux conseils d'administration à titre consultatif.

Il peut être assisté :

- le CE peut se faire assister d'un expert comptable, rémunéré par l'entreprise, pour examiner les comptes;

En sus, le CE a des attributions sociales comme la gestion ou son contrôle, des œuvres sociales aux bénéfices des salariés prévues dans l'entreprise (prévoyance, entr'aide, cantine, coopérative de consommation, loisirs, centre d'apprentissage ou de formation, bibliothèques, service médical de l'entreprise).

La loi Auroux du 28 octobre 1982 renforce ces prérogatives. Gérard Alezard pour l'IHS-Cgt écrit :

« Pour ce qui est précisément de la loi du 28 octobre 1982, relative aux institutions représentatives du personnel, elle a ouvert des conditions nouvelles pour l'intervention sur les problèmes économiques. Il en est ainsi de l'extension du rôle de contrôle économique et des moyens des Comités d'entreprise. La loi définit un nouveau droit de contrôle sur la marche générale de l'entreprise, un nouveau droit de contrôle et d'avis motivé du CE, qui en élargit les prérogatives et aussi la vocation. La mission dévolue est clairement affirmée « assurer une expression collective des salariés, permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail et aux techniques de production... ». La nouvelle loi étend la liste des questions sur lesquelles le comité doit être consulté, modifications de l'organisation économique ou juridique de l'entreprise, projet d'introduction de nouvelles technologies notamment. Le rapport annuel d'activité de l'entreprise doit comprendre désormais les transferts de capitaux entre la société mère et les filiales, la situation de la sous-traitance, les aides et les avantages financiers consentis à l'entreprise par l'Etat et les collectivités locales et leur emploi. Les textes valident et renforcent l'habilitation du CE à donner un avis sur la formation des prix et leur formation ».

Sources :

- archives Cfdt : Notre action dans l'entreprise; présenté par C. Savouillan, Secrétaire Général de la Fédération des Métaux, Congrès confédéral 7 juin 1946 (cote 784) inspiré du cours de François Perroux de la Faculté de Paris.

- Archives IHS-Cgt : Les lois Auroux, 25 ans après !, Gérard Alezard

ANNEXE 6 - GENESE DU BILAN ECOLOGIQUE A LA CFDT (1990)

A son arrivée au secteur confédéral en charge de l'environnement, P.Bobe propose la mise en place d'un bilan écologique annuel par les CHSCT car rien n'existe à ce niveau. Il existe déjà un bilan sur les conditions de travail (PAPRIACT⁵⁵⁰) et un bilan social⁵⁵¹ mais pas encore de bilan écologique. D'après lui, ce bilan permettrait aux militants de se poser la question de l'obtention des informations et de se préoccuper des problèmes environnementaux à partir des CHSCT; ils pourraient ainsi être force de proposition. Ce bilan nécessiterait cependant l'extension du droit des CHSCT⁵⁵². Nous retrouvons effectivement dans notre corpus trace de ce bilan écologique à plusieurs reprises entre 1990 et 2002.

En mars 1990, alors qu'il rédige une intervention « *Information et formation* », le secrétaire confédéral propose au nom de la confédération un bilan écologique. Cette intervention sera lue lors de la session de recherche avec le DGB pour un « *travail approfondi sur l'environnement* » du 21-23 mars 1990 à Bierville.

« La Cfdt propose de mettre en place des structures compétentes, indépendantes, chargées de conseiller, d'alerter, d'informer l'Etat et le public avec les moyens nécessaires pour fonctionner. Elle appelle de nouveau à une extension des missions du CHSCT aux problèmes de l'environnement et à l'accélération de la mise en place des lieux de concertation sur les problèmes de l'environnement, réunissant l'ensemble des acteurs concernés. Elle propose de nouveau la mise en place de bilan écologique qui obligerait à « une véritable politique d'information et de consultation dans les entreprises » » (Cfdt 21DVS11).

La locution adverbiale *de nouveau* indique que ce ne serait pas la première fois qu'une telle proposition est faite; nos sources ne nous permettent pas de connaître l'antériorité de cet outil.

Cette revendication est aussi portée dans la presse syndicale (revue Liaison CE n°89 de mai 1990 dans l'article « *L'entreprise et l'environnement* »). La mise en oeuvre du bilan écologique relèverait d'une commission *Environnement* à créer dans les CHS CT.

« bilan écologique annuel construit sur le modèle du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIACT) [...] à partir d'une analyse faite par le CHSCT des nuisances provoquées par l'entreprise (rejets polluants dans l'eau et dans l'air, élimination des déchets, recyclage des produits, réduction des pollutions anciennes, maîtrise des consommations d'énergie et de matières premières) » (Cfdt 21DVS11).

Le bilan porterait autant sur le passé que sur l'année à venir. Dans la note suivante du 27 avril 1990 intitulée « *Pour une politique de négociation articulée sur l'environnement* », il propose

« la mise en place d'un bilan global de l'entreprise sur la protection de l'environnement, l'établissement de la carte des nuisances de l'entreprise, l'amélioration des méthodes de production et

⁵⁵⁰ Cf. les deux encarts à la fin de cette annexe

⁵⁵¹ créé par la loi du 12 juillet 1977

⁵⁵² Entretien avec P. Bobe du 10 janvier 2014

des produits, l'étude des coûts engendrés par les nuisances et les mesures de prévention possibles sont des éléments à intégrer dans un accord conventionnel de branche » (Cfdt 21DVS11).

Il fait référence à une étude de Touche Ross « *sur la possession d'un plan à long terme pour améliorer leurs performances écologiques* » (Cfdt 21DVS11) qui n'est malheureusement pas obligatoire en France.

Le bilan apparaît ensuite tout aussi clairement dans les revendications du Plan vert de la Cfdt alors que le gouvernement a publié son projet de Plan National pour l'Environnement début 1990. La note de P. Bobe « *Environnement - les revendications de la Cfdt* » préparée à cette occasion demande au niveau des entreprises,

« l'extension des missions du CHSCT à l'environnement, la mise en place du bilan écologique dans toutes les entreprises » « à mettre en oeuvre et à débattre avec les partenaires sociaux » et le développement d'une politique contractuelle sur les problèmes de l'environnement » (Cfdt 21DVS11)

C'est ici une construction entre directions d'entreprise et représentants du personnel qui est réclamée. Or la Cfdt ne retrouve pas ces deux points dans le PNE; ainsi « *la Cfdt considère ce plan comme inachevé* » (Cfdt 21DVS11) puisque ses principales revendications (extension des missions du CHSCT à l'environnement, mise en place d'un bilan écologique dans l'entreprise) avancées depuis deux ans dans les réunions paritaires ne sont pas intégrées dans le plan.

Ces revendications seront portées devant le BN puis en débat au CNC de janvier 1991 à travers une note sur l'environnement⁵⁵³. A leur issue, la revendication est admise pour toutes les entreprises à condition que le bilan soit débattu avec les partenaires sociaux (Cfdt 3DVS9). Avant ce débat, les représentants au CNC ont pu lire dans *Syndicalisme Hebdo* n°2339 du 17 janvier 1991 l'article « *L'environnement et le syndicalisme* ». En une page, l'article expose la nécessité de faire reconnaître les connaissances spécifiques des salariés sur leur outil de travail à travers l'extension des missions du CHSCT et celle de transformer l'environnement en objet de négociation collective au niveau des branches professionnelles et des entreprises. Il rappelle la nécessité d'un droit à intervenir dans l'environnement afin de favoriser ces mesures et protéger les salariés ; cela passerait par une information sur les incidents et les pollutions provoquées dans un bilan écologique couplé à un plan à long terme sur les performances écologiques. Le passé et le futur seraient ainsi couverts par ce bilan.

J. Kaspar secrétaire Général de la Cfdt devient lui aussi ambassadeur de cette revendication à deux reprises; lors de sa rencontre avec B. Lalonde, ministre de l'Environnement (mai 1988 – avril 1992) le 10 juillet 1990 puis devant des journalistes de la revue *Décision Environnement* en février 1992. En juillet 1990, alors qu'il vient réclamer au

⁵⁵³ Cfdt 47ES2

ministre un « *véritable débat national* » au travers d'assises régionales de tous les acteurs socio-économiques à la suite du PNE, il en profite pour transmettre les deux revendications présentées ci-avant, extension des missions CHSCT et CE à l'environnement et établissement de bilan écologique dans les entreprises de manière régulière (Cfdt 21DVS11). Puis aux journalistes de la revue *Décision Environnement* (février 1992 – n°3) qui lui posent la question sur les moyens d'action syndicale, il donne la même réponse, à savoir qu'un bilan écologique serait nécessaire pour « *étudier comment on peut répondre aux nuisances, comment on peut les réduire, les supprimer* ». Ce qui l'amène à la thématique des coûts écologiques à intégrer dans l'économie (Cfdt 8H1669).

Ce bilan écologique pourrait avoir de l'avenir au sein de la Cfdt puisqu'il est admis parmi les revendications cédétistes au BN et CNC ; enfin P. Bobe a l'occasion de l'évoquer dans sa réponse sur l'environnement au 42^e congrès confédéral d'avril 1992 alors qu'il expose l'inventaire des actions confédérales pour l'environnement pour les années 1991 et 1992. Dans le « *Plan de travail environnement 1992/1993* » du 27 juillet 1992, le département de la Cfdt *Vie en société* duquel relèvent J.-F. Trogrlic, P. Bobe et H. Catz, propose pour les actions de l'année à venir celle d'un travail sur le bilan écologique ;

« les propositions de travail de la section environnement pour la période 2^e semestre 92 / année 93 sont les suivantes : ... travailler sur le dossier Bilan écologique / audit environnement / politique patronale, sortir un document sur le sujet pour la fin de l'année 92 » (Cfdt 10DVS36)

Et effectivement, P. Bobe évoque plus tard ce bilan lors d'une session de formation « *environnement et risques industriels* » organisée par l'INPACT (institut pour l'amélioration des conditions de travail agréé pour la formation des membres des CHSCT) en juin 1993. Il assure une intervention dans cette session qui a pour objectif d'expliquer « *en quoi donc le CHSCT est concerné dans ce vaste chantier qu'est la préservation de l'environnement?* » avec les réponses de la Cfdt (enjeux, aspect transversal des problèmes de l'environnement, rôle du CHSCT). Des actions concrètes vont être proposées comme la création d'un bilan écologique annuel construit sur le modèle de PAPRIACT, la création d'une commission « *Environnement* » dans les CE, l'extension du travail du CHSCT sur les problèmes détectés sur cet environnement et les formations de délégués sur ce créneau (Cfdt 21DVS11). Mais il faut attendre le troisième trimestre 1993 pour obtenir les détails de ce bilan écologique, soit presque un an après la date prévue dans le plan de travail confédéral 1992/93.

Alors que P. Bobe participe à un colloque les 30 septembre et 1^{er} octobre 1993 à Toulouse sur le thème « *Droit du travail – droit de l'environnement* », il expose l'intérêt du bilan écologique. Ce colloque organisé par la *société Française pour le droit de l'Environnement* et notamment le professeur Seillan⁵⁵⁴, lui permet d'exposer pour la première fois devant des

⁵⁵⁴ il dirige la revue *Préventique* traitant du droit du danger

juristes les positions confédérales et la démarche syndicale dans l'entreprise pour l'environnement. D'après lui, cet exposé concentre toutes les positions confédérales des années 1990⁵⁵⁵. L'intégration des questions environnementales dans les conventions collectives par branche professionnelle, l'ouverture de droit dans les CHSCT sur l'environnement, l'élaboration du bilan écologique annuel dans chaque entreprise et connexion à établir entre les inspecteurs des Installations classées et les inspecteurs du Travail⁵⁵⁶. L'ouverture de droits au CHSCT donnerait un statut – y compris protecteur – aux représentants du personnel.

Nous obtenons par cet exposé des précisions sur le bilan écologique souhaité par P. Bobe et son entourage et accepté par les instances confédérales. P. Bobe écrit dans son brouillon,

« publication d'un bilan écologique, le terme de bilan doit être entendu au sens d'un inventaire comme on parle d'un bilan de santé ou du bilan d'un mandat. Il s'agit avant tout de présenter une information ordonnée, organisée et aussi exhaustive que possible. A ne pas confondre avec l'audit environnement qui est l'examen méthodique comprenant :

- des analyses, des tests confirmant des procédés ou des pratiques d'entreprise dans le but de vérifier s'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires*
- effectuer les meilleurs choix d'investissements possibles en fonction des évolutions de la réglementation et des impacts sur l'environnement*
- l'audit débouche sur des recommandations ou un label*
- l'audit peut partir d'un bilan écologique (le bilan écologique est une auscultation, l'audit y ajoute un diagnostic)*
- le bilan écologique doit avoir une régularité que n'a pas nécessairement l'audit*

Le contenu et l'utilité du bilan écologique

A nos yeux le bilan écologique est d'abord un outil d'information et de communication interne et externe.

Naturellement nous pouvons nous inspirer du bilan social⁵⁵⁵ pour le mettre en place. Ce dernier a cependant le défaut d'être statique et administratif. Nous souhaitons plutôt la mise au point d'une procédure favorisant l'implication des salariés. Ce dont nous sommes sûrs, c'est que le bilan écologique ne peut se résumer à un document utile aux seuls spécialistes » (Cfdt 10DVS36).

Il conclut dans la version définitive de sa note que

« nous verrions bien les problèmes de l'environnement liés à des problèmes de santé, de risques professionnels, de dangers, traités par les CHSCT. Les aspects plus économiques, bilan de matières premières, transformations technologiques, impact des nouvelles technologies sur l'environnement de l'entreprise traités par le CE ... toutefois un bilan écologique sans droit d'intervention des salariés sur l'environnement ne saurait avoir d'existence. On pourrait par exemple sensibiliser les salariés sur l'environnement dans l'entreprise en utilisant un droit d'expression ». Si le bilan social est une émanation gouvernementale inspirée du Rapport Sudreau, le bilan écologique pourrait très bien émaner d'une demande syndicale » (Cfdt 10DVS36).

⁵⁵⁵ Entretien du 12 avril 2014

⁵⁵⁶ Seule la revendication sur les CHSCT a débouché sur une loi (du 31 décembre 1991).

Ce bilan est essentiellement présenté ici comme un inventaire du passé, même si le programme annuel peut être décelé dans les choix d'investissement. Nous n'avons pas plus de trace sur le contenu de ce bilan que sur la demande syndicale ; des expériences de bilan auraient eu lieu mais nous ne les avons pas identifiées. Nous ne savons pas non plus si ce bilan écologique a un rapport avec le reporting social et environnemental de la loi NRE. Le rapport de développement durable contient une analyse dynamique et stratégique du passé comme de l'avenir (ORSE- EPE, 2003), ce à quoi le bilan écologique couplé un plan à long terme pouvait prétendre. Dans les années 2000, lors des rencontres entre les directeurs issus de grandes entreprises adhérentes à EpE et les organisations syndicales, le secrétaire confédéral de la Cfdt est tout à fait à l'aise pour étudier le mode de construction du rapport de développement durable de part son expérience du début des années 1990. Lors de la dernière rencontre avec les directeurs d'entreprise, P. Bobe se déclare prêt à engager la confédération pour mettre en place dans quelques entreprises, la co-production du rapport de développement durable par les militants de ces entreprises⁵⁵⁷; il s'engage à les former, les sensibiliser puis faire un bilan après 1 ou 2 ans. Sa proposition jette un froid dans la salle ; il se souvient que chacun refuse au motif du « *pas possible* ». Au fond d'après lui, les responsables du développement durable n'avaient pas de délégation d'autorité ni d'autonomie puisque dépendant des DRH. Ils refusent même une expérimentation.

Compléments sur le PAPRI Pact

Article L4612-16

- Au moins une fois par an, l'employeur présente au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail :

1° Un rapport annuel écrit faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans son établissement et des actions menées au cours de l'année écoulée dans les domaines définis aux sections 1 et 2 ;

2° Un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Article L4612-17

« Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail émet un avis sur le rapport et sur le programme annuel de prévention. Il peut proposer un ordre de priorité et l'adoption de mesures supplémentaires.

Lorsque certaines des mesures prévues par l'employeur ou demandées par le comité n'ont pas été prises au cours de l'année concernée par le programme, l'employeur énonce les motifs de cette inexécution, en annexe au rapport annuel.

L'employeur transmet pour information le rapport et le programme annuels au comité d'entreprise, accompagnés de l'avis du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

⁵⁵⁷ Entretien avec P. Bobe du 12 mai 2014

Format du PAPRIPACT

*« Il n'existe pas de modèle officiel pour formaliser le programme annuel de prévention. Généralement, ce document est présenté en quatre parties :
Partie 1 : Orientations générales de l'entreprise en matière de prévention des risques, avec les priorités d'actions du CHSCT pour l'année à venir,
Partie 2 : Mesures à réaliser au cours de l'année à venir,
Partie 3 : Mesures à réaliser au cours d'une prochaine programmation,
Partie 4 : Mesures rejetées et motivations des rejets».*

Extrait du site www.espace-chsct.fr

Ce bilan écologique au sens de la Cfdt n'a pas vu le jour mais un rapport de développement durable entériné par une loi (NRE 2001) l'a en partie remplacé.

ANNEXE 7 – CHAPITRE 29 DE L'AGENDA 21 (SOMMET DE RIO 1992)

RENFORCEMENT DU ROLE DES TRAVAILLEURS ET DE LEURS SYNDICATS DOMAINE D'ACTIVITE

Principes d'action

29.1 L'action entreprise pour parvenir à un développement durable supposera des ajustements et créera de nouvelles possibilités à l'échelle nationale comme au niveau de l'entreprise - et les travailleurs se trouveront au premier rang des groupes concernés. Les syndicats qui les représentent ont un rôle capital à jouer en vue de faciliter la réalisation d'un développement durable, pour plusieurs raisons : leur expérience du changement dans l'industrie, et de la manière d'y faire face; l'importance prépondérante qu'ils attachent à la protection du milieu de travail et de l'environnement naturel qui s'y rapporte; leur action en faveur d'un développement équitable sur le plan social et économique. Grâce aux réseaux qu'ils ont tissés entre eux et au nombre élevé de leurs adhérents, ils représentent un moyen important de divulguer la théorie du développement durable et d'en soutenir la mise en pratique. Les principes établis de la négociation tripartite constituent une base à partir de laquelle pourra se développer la coopération, dans la mise en oeuvre du développement durable, entre les salariés et leurs représentants, l'Etat et le patronat.

Objectifs

29.2 L'objectif général est de réduire la pauvreté et de parvenir de manière durable au plein emploi, ce qui contribue à créer un environnement sûr, non pollué et sain - qu'il s'agisse du milieu de travail, de la collectivité ou du cadre de vie. Les travailleurs devraient participer pleinement à l'accomplissement et à l'évaluation des activités se rapportant à l'Action 21.

29.3 A cette fin, les objectifs à atteindre à l'horizon de l'an 2000 sont les suivants :

- a) Promouvoir la ratification des conventions pertinentes de l'OIT et l'adoption par les pays de lois s'inspirant des dispositions de ces conventions;*
- b) Mettre en place des mécanismes bi partites ou tripartites pour traiter des questions de sécurité, de santé et de développement durable;*
- c) Accroître le nombre de conventions collectives sur l'environnemental visant à réaliser un développement durable;*
- d) Réduire l'incidence des accidents du travail, des blessures et des maladies telle qu'elle ressort des statistiques établies selon des méthodes reconnues;*
- e) Développer l'instruction, la formation et le recyclage des travailleurs, notamment dans le domaine de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et de l'environnement.*

Activités

- a) Promouvoir la liberté d'association*

29.4 Afin que les travailleurs et leurs syndicats soient bien informés et jouent pleinement leur rôle dans l'action en faveur du développement durable, il faudrait que les gouvernements et les employeurs soutiennent le droit du salarié à la liberté d'association et renforcent la défense du droit de s'organiser, qui est inscrit dans les conventions de l'OIT. Les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait devraient ratifier ces conventions et les mettre en vigueur.

- b) Renforcer la participation et la concertation*

29.5 Il faudrait que les gouvernements, les milieux d'affaires et les industriels veillent à ce que les syndicats soient en mesure de prendre une part active aux décisions qu'impliquent l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation, aux échelons national et international, des politiques et des programmes relatifs à l'environnement et au développement - y compris la politique de l'emploi, la stratégie industrielle, les programmes d'ajustement du marché du travail et les transferts de technologie.

29.6 Les syndicats, les employeurs et les gouvernements devraient mener une action conjointe afin de garantir que la notion de développement durable soit appliquée de manière équitable.

29.7 Il faudrait mettre en place, au niveau du lieu de travail, de la collectivité et du pays, des mécanismes de collaboration bi partites (patronat et employés) ou tripartite (patronat, travailleurs et pouvoirs publics) destinés à s'occuper des questions de sécurité, de santé et d'environnement, particulièrement dans la perspective des droits et de la condition de la femme sur le lieu de travail.

29.8 Les gouvernements et le patronat devraient veiller à ce que les travailleurs et leurs représentants reçoivent toute information de nature à leur permettre de participer efficacement aux processus décisionnels.

29.9 Les syndicats devraient continuer à définir et à mettre au point des lignes d'action touchant tous les aspects du développement durable et à militer en leur faveur.

29.10 Les syndicats et le patronat devraient créer le cadre d'une politique de l'environnement conjointe et fixer des priorités quant à l'amélioration du milieu de travail et celle du comportement général de l'entreprise du point de vue de l'environnement.

29.11 Les syndicats devraient en outre :

a) Faire en sorte que les travailleurs participent aux audits écologiques du lieu de travail et aux études d'impact sur l'environnement;

b) Participer aux activités de leur localité relatives à l'environnement et au développement, et favoriser la prise de mesures conjointes pour faire face aux problèmes latents qui correspondent à des préoccupations communes;

c) Jouer un rôle actif dans les activités des organisations internationales et régionales en vue du développement durable, particulièrement à l'intérieur du système des Nations Unies.

c) Assurer la formation voulue

29.12 Il s'impose que les travailleurs et leurs représentants aient droit à la formation qui convient pour les sensibiliser à l'environnement, assurer leur sécurité et leur santé, et améliorer leurs conditions de vie aux points de vue économique et social. Cette formation devrait mettre à la portée du plus grand nombre les compétences qui permettent d'assurer des moyens d'existence durables et d'améliorer le milieu de travail. Syndicats, patronat, gouvernements et organismes internationaux devraient travailler ensemble à l'évaluation des besoins de formation qui existent dans leurs domaines d'activité respectifs. Enfin, il faudrait faire participer les travailleurs et leurs représentants à l'élaboration et à l'application des programmes de formation des travailleurs entrepris par les employeurs et les pouvoirs publics.

Moyens d'exécution

a) Financement et évaluation des coûts

29.13 Le secrétariat de la Conférence a estimé que le montant total des dépenses afférentes à la mise en oeuvre des activités relevant du présent domaine pour la période 1993-2000 se chiffrait en moyenne à environ 300 millions de dollars par an, montant qui serait financé par la communauté internationale sous forme de dons ou à des conditions concessionnelles. Il ne s'agit que d'estimations approximatives données à titre indicatif, qui n'ont pas été examinées par les gouvernements. Les dépenses effectives et les conditions financières, y compris les conditions non concessionnelles, dépendront notamment des stratégies et programmes spécifiques que les gouvernements décideront de mettre en oeuvre.

b) Renforcement des capacités

29.14 Il y a lieu d'attacher une importance particulière au renforcement des capacités de chacun des partenaires sociaux dans les relations tripartites (gouvernements, associations patronales et organisations des travailleurs), afin de favoriser un accroissement de la coopération en vue d'un développement durable.

<http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action29.htm>

ANNEXE 8 - PROPOSITION DE LA CGT POUR LE DECRET DU RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (2001)

Le 14 février 2001, Dominique Voynet, ministre de de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement envoie une lettre à B.Thibault ; l'Espace reçoit la copie dont voici un extrait :

« le projet de loi sur les RE s'est enrichi lors des discussions du texte au Sénat le 17 octobre dernier d'un amendement qui prévoit que le rapport annuel d'une société française [...] indique la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité (cf. article du projet de loi deuxième lecture ci-joint) »

« un décret en conseil d'Etat doit préciser la liste des informations requises dans ce cadre. Pour préparer la rédaction de ce décret, je souhaiterais pouvoir bénéficier, pour le 9 mars 2001 des propositions écrites de la Cgt détaillant les données qu'il vous paraît pertinent de retenir dans ce cadre.

Cette orientation en homogénéisant l'information environnementale et sociale par les sociétés admises à marché réglementé vise la transparence de l'information de l'ensemble des parties prenantes (salariés, opinion publique, investisseurs potentiels) afin de mieux leur permettre d'évaluer la démarche de développement durable dans laquelle chacune des sociétés s'inscrit ».

Est joint au courrier l'extrait de l'article 64 de la loi NRE qui sera inséré dans le code de Commerce Art L225-10-1.

« le rapport indique également la manière dont la société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ».

G. Laugier en charge de l'environnement à la confédération rencontre Vincent Jacob, conseiller technique au cabinet de D. Voynet le 27 février 2001. Pour préparer la rencontre, son service rédige la note suivante (CGT 75CFD17) dont voici un extrait.

Exposé en quatre parties avant de répondre aux questions :

« Dans le discours habituels et dans les approches les plus courantes, l'entreprise est assimilée abusivement à ses seuls propriétaires et plus particulièrement aux actionnaires dans la forme sociétaire. Le droit des sociétés tend à consacrer cette prééminence au détriment des autres acteurs de l'entreprise qu'ils soient internes (notamment les salariés) ou externes (je pense ici aux clients, aux fournisseurs, aux sous-traitants, à tous ceux en relation directe avec l'activité de l'entreprise mais aussi aux populations qui à divers titres sont concernés par cette activité comme contribuables, assurés sociaux ou encore citoyens soucieux de l'environnement et du développement durable). Dans cette approche l'intérêt des propriétaires structure les choix de gestion et organise les informations publiées (comme le rapport annuel).

Ce n'est pas notre vision; pour nous l'entreprise est une organisation, un agent productif avec des formes et des statuts variés qui implique de multiples acteurs et qui mobilise des ressources pour produire des biens et des services afin de répondre à des besoins.

D'une part au travers de cette approche, nous affirmons que la légitimité de l'activité et des choix d'une entreprise réside d'abord dans son rôle social et dans la manière dont elle répond aux besoins. Le profit ne saurait être le critère exclusif de gestion d'une entreprise ni la mesure de ses performances. Pour nous les dirigeants des entreprises ont à assumer des responsabilités sociales et environnementales. Chaque entreprise pour ce qui la concerne, doit participer pleinement au co-développement solidaire et durable des territoires.

D'autre part nous constatons l'existence d'intérêt multiples au sein de l'entreprise ou à ses frontières, intérêts d'acteurs à la fois convergents et contradictoires, dont il s'agit de reconnaître la réalité, notamment dans le débat public.

Au regard de cette approche de l'entreprise, des préoccupations qu'elle sous tend et des choix qu'elle porte, nous apprécions positivement l'évolution introduite par le rapport prévu à l'article 64 du projet de loi.

Malgré ses limites il amorce la reconnaissance du nécessaire rôle social de l'entreprise et de la diversité des acteurs concernés. Il peut à ce titre favoriser le débat public sur les choix des entreprises aussi bien en matière sociale, environnementale, économique que financière ».

« nous tirons trois conséquences de caractère général :

a- le rapport prévu doit fournir des informations sociales et environnementales sur la situation et les choix des entreprises et permettre le débat public aujourd'hui. Autrement dit, aujourd'hui que fait l'entreprise en matière sociale et environnementale?

Il doit être conçu pour ne pas figer les informations à un moment donné et pour permettre des évolutions afin d'intégrer sans bouleversements majeurs des avancées scientifiques, des préoccupations et objectifs nouveaux

b- nous considérons que les objectifs sociaux et environnementaux ne peuvent être traités comme un solde des objectifs économiques ou financiers. Notre approche de l'entreprise autant que les enjeux actuels du développement des hommes (but et condition de l'efficacité productive) ou encore les liens étroits entre stratégies sociales et économiques ainsi que l'expérience du bilan social plaident pour que ce rapport soit public, présenté comme une partie du rapport annuel de l'entreprise et dans le même périmètre. Les questions sociales et environnementales ne doivent pas être appréhendées dans une vision étroite de traitement des conséquences de choix financiers intangibles mais les indicateurs financiers doivent s'insérer dans une vision de performance globale de l'entreprise, eu égard aux préoccupations de tous les acteurs concernés;

c- ajoutons que notre souci n'est pas de multiplier les exigences de rapports ou de fourniture de données. Il en existe déjà beaucoup qu'il convient d'utiliser en priorité sous réserve de leur pertinence et de leur validité.

S'agissant de la validité on peut demander aux commissaires aux comptes de certifier la sincérité des données mais il nous paraît important que ce rapport donne déjà lieu à débat avec les salariés avant publication. On peut donc envisager qu'il soit obligatoirement assorti d'un court avis du CE (à défaut de DP) qui garantisse sa validité et donne l'appréciation d'un acteur majeur de l'entreprise.

[...]

S'agissant de la partie environnementale du rapport, l'objectif nous paraît devoir être de pouvoir apprécier comment l'entreprise répond à ses obligations légales et appliquer les normes, les efforts que fait l'entreprise en sus d'obligations légales. Ainsi que plus largement l'efficacité environnementale des choix. Sur cette base et sachant la diversité des cas, on pourrait trouver les rubriques suivantes:

a- une brève description des activités, procédés et produits mis en oeuvre avec références du cadre réglementaire et légal appliqué

b- une rubrique produits utilisés (manipulés, stockés, traités) :

principaux produits et quantités (seuils à voir)

mesure de précaution appliquées (en référence à un texte)

incidents au cours de l'année (avec degré de gravité, enseignement à

liste des produits en quantité inférieure au seuil ci-dessus

c- une rubrique prélèvements et rejets dans l'environnement (eau, air, matériaux et déchets, consommation d'énergie, intensité énergétique ..); idée : apprécier l'impact sur le milieu extérieur, quantité et qualité

d- autres nuisances par exemple

radiations émises

bruits en interne et externe

odeurs

paysages (impact)

nuisances liées aux transports de marchandises utilisés

e- politique de diminution des nuisances et risques

plan de prévention (y compris impliquant populations), politique de transparence et d'information externe et/ou interne, mise en place de plans de prévention (date, agréments)

formation de sécurité

exercices de sécurité

certifications obtenues

organismes assurant la surveillance (légale, au-delà)

projets de réduction des nuisances et risques

mesure de restauration des sites et de l'environnement engagée

quelle politique de réduction des nuisances et risque, de promotion du développement durable avec les partenaires, notamment sous-traitants et population.

TABLE DES FIGURES

Figure 1 - Intervention dans les gestions par les travailleurs et leurs représentants selon les définitions de cogestion, autogestion et participation	18
Figure 2 - Le concept de gestion environnementale selon J. Richard (2012; 2014; 2016)	22
Figure 3 - Objectifs de la recherche.....	28
Figure 4 - Schéma de synthèse de la méthodologie et de ses objectifs.....	52
Figure 5 - Présentation du plan général de la thèse	53
Figure 6 - Présentation de la deuxième partie	55
Figure 7 - Taux de croissance moyen annuel du PIB en France à prix constants	56
Figure 8 - Chronologie du contexte des années 1970 à 2000.....	66
Figure 9 - Schéma structure des organisations syndicales.....	70
Figure 10 - Histoire de la Cfdt (extrait de www.cfdt.fr)	85
Figure 11 - Nombre de syndiqués (1945 – 1990).....	96
Figure 12 - Evolution de l'audience Cgt, Cfdt et « non syndiqués » (1946 – 1993).....	96
Figure 13 - Les conflits entre économique, social et environnemental selon J.-F. Trogrlic	101
Figure 14 - Evolution de la définition de l'environnement à la Cfdt.....	102
Figure 15 - Evolution de la définition de l'environnement à la Cgt.....	105
Figure 16 - Les deux courants du mouvement écologiste.....	120
Figure 17 - Quelques résultats écologistes aux élections en France	138
Figure 18 - Présentation de la troisième partie	143
Figure 19 - Cfdt : un faisceau de motivations à agir pour l'environnement	159
Figure 20 - Cgt : motivations à agir pour l'environnement	174
Figure 21 - Chronologie des interventions syndicales dans la gestion économique.....	205
Figure 22 - Modalités d'intervention syndicale dans la gestion économique (1945 – 1982).....	220
Figure 23 - Secrétaires nationaux et secrétaires confédéraux pour l'environnement à la Cfdt (1970 – 2002)	229
Figure 24 - Secrétaires confédéraux et collaborateurs / animateurs à la Cgt pour l'environnement (1970 - 2002).....	236
Figure 25 - Chronologie de l'apparition des lieux d'intervention de la Cfdt	252
Figure 26 - Chronologie de l'apparition des lieux d'intervention à la Cgt.....	273
Figure 27 - Interventions à l'initiative syndicale ou sur sollicitations de partenaires	274
Figure 28 - Présentation de la quatrième partie	277
Figure 29 - Extraits de la note « l'Environnement, depuis quand et jusqu'où ? »	292

Figure 30 - « Plan de travail environnement 1992/1993 »	295
Figure 31 - Cfdt : l'environnement à intégrer à l'économique et au social	299
Figure 32 - Cgt : l'environnement dans l'économique et le social	316
Figure 33 - Jeu du parcours quotidien (SH n°1322 janvier 1971)	320
Figure 34 - Proposition d'organisation de la cellule Environnement Industriel	328
Figure 35 - Projet de formation CHSCT et environnement (juin 1993)	334
Figure 36 - Grille de travail réunion Environnement	335
Figure 37 - Evolution de la politique confédérale environnementale Cfdt	339
Figure 38 - Evolution de la politique confédérale environnementale de la Cgt	357
Figure 39 - Extrait du chapitre 29 de l'Agenda 21 (sommet de Rio 1992)	362
Figure 40 - Objectifs et moyens de l'action confédérale en faveur des militants d'entreprise	362
Figure 41 - Modalités d'intervention syndicale dans la gestion économique (1945 – 1982)	366
Figure 42 - Propositions pour le rapport de développement durable	372
Figure 43 - Modalités d'intervention dans la gestion économique : définition des concepts vs propositions Cfdt et Cgt (1945 – 1982)	386
Figure 44 - Elargissement des pratiques d'intervention dans les gestions économiques proposé par la Cgt et la Cfdt pour la gestion environnementale	387
Figure 45 - Conflit d'intérêts salariés – IRP élues – IRP désignées	389

SOMMAIRE DETAILLE

REMERCIEMENTS.....	1
SOMMAIRE	3
GLOSSAIRE	6
PREAMBULE.....	8
PARTIE 1 – PRESENTATION DU SUJET ET FONDEMENTS METHODOLOGIQUES DE LA RECHERCHE	9
CHAPITRE 1 – SYNDICAT, ENVIRONNEMENT ET GESTION, DES PARADOXES ?	9
<i>Section 1 – Une articulation de deux champs de recherche pour une question</i>	<i>10</i>
1. Les syndicats de salariés pour défendre les besoins du plus grand nombre.....	10
2. Environnement, un terme polysémique	11
3. Premier champ de recherche : l'intervention syndicale dans les gestions	13
4. Le nouveau champ de recherche de la gestion environnementale	18
5. Proposition pour une articulation des champs.....	22
<i>Section 2 - Etat de l'art</i>	<i>23</i>
<i>Section 3 - Intérêt du sujet.....</i>	<i>26</i>
1. L'action syndicale dans la gestion oubliée de la recherche	26
2. Les syndicats, oubliés de l'histoire et victimes de représentations erronées	27
3. S'inscrire dans l'émergence de l'histoire environnementale française.....	27
4. S'inscrire dans le courant « histoire et gestion » en France	27
<i>Conclusion du chapitre.....</i>	<i>29</i>
CHAPITRE 2 – CONSTRUCTION D'UNE METHODOLOGIE VERS LA QUESTION DE RECHERCHE, ENTRE HISTOIRE ET SCIENCES SOCIALES.....	30
<i>Section 1 - Ecrire une histoire.....</i>	<i>30</i>
1. Un récit détaillé pour une connaissance profonde.....	31
2. Offrir au lecteur un « lieu habitable » à interpréter.....	32
3. Un scénario pour le récit.....	33
<i>Section 2 - Les représentations, pièges ou aides à la recherche</i>	<i>35</i>
1. Le piège des représentations substantives.....	35
2. L'aide des représentations professionnelles, pour un phénomène vu comme une machine ou un organisme	37
<i>Section 3 - La définition du corpus de documents</i>	<i>39</i>
1. Le corpus idéal ou « rassembler la totalité des choses »	39
2. L'entrée dans les sources, déterminant de la question de recherche	40
3. Au-delà des sources écrites confédérales	43
4. Les limites temporelles du corpus ou périodisation	44
<i>Section 4 - Le travail sur le corpus</i>	<i>47</i>
1. Critique des sources.....	47
2. L'analyse des documents pour la construction du sens dans le récit	49

Conclusion du chapitre.....	51
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.....	52
PARTIE 2 – LES ORGANISATIONS SYNDICALES DANS LEUR CONTEXTE.....	55
CHAPITRE 3 – LES ORGANISATIONS SYNDICALES SUR FOND D’HISTOIRE	56
Section 1 – Eléments de contexte économique, juridique et environnemental dans la France des années 1970 – 2000	56
1. Une situation économique et sociale de plus en plus préoccupante.....	56
1.1. Mutations économiques et sociales pour une croissance forte jusqu’en 1973	57
1.2. Des tensions économiques concomitantes au choc pétrolier de 1973	58
1.3. Une marge de manoeuvre économique et fiscale réduite dans la construction européenne des années 1980 - 2000	59
2. Un arsenal juridique favorisant l’intervention syndicale et la protection de l’environnement	60
3. Une histoire environnementale mouvementée dès le début des années 1970.....	62
Section 2 - Présentation des organisations syndicales.....	66
1. Une histoire brève de la Cgt et de la Cfdt.....	67
2. Caractéristiques communes aux organisations syndicales Cgt et Cfdt.....	69
2.1. Le fédéralisme pour une présence à tous les niveaux de la société	69
2.2. Instances décisionnaires	70
3. Les caractéristiques propres à chaque organisation syndicale	71
3.1. La Cfdt, une organisation évolutive et autonome pour des travailleurs responsables.....	72
3.1.1. Confessionnelle et ouvrière, la Cfdt prônant le partage du pouvoir	72
3.1.2. Pour une entreprise, lieu de démocratie	79
3.1.3. Une politique de formation pour renforcer l’efficacité syndicale	80
3.2. Pour la Cgt, produire et encore produire sous contrôle ouvrier.....	85
3.2.1. La Cgt écartelée entre deux courants.....	85
3.2.2. L’entreprise pour la Cgt, lieu d’exploitation et de production	90
3.2.3. Une formation basée sur l’assimilation puis sur le débat à la Cgt.....	91
4. Quelques chiffres d’adhésion et d’audience syndicale	95
Section 3 – Une définition syndicale de l’environnement: entre cadre de vie et développement durable (1970 – 2002).....	98
1. Pour un environnement permettant épanouissement de l’homme et activités économiques à la Cfdt	98
2. L’environnement, un besoin social pour la Cgt.....	102
Conclusion du chapitre.....	106
CHAPITRE 4 – LES ACTEURS DE L’ENVIRONNEMENT EN FORCE AUTOUR DES CONFEDERATIONS	107
Section 1 – Quand les directions d’entreprises intègrent progressivement la gestion environnementale dans leur stratégie	107
Section 2 - Des pouvoirs publics tiraillés entre développement industriel et préservation de l’environnement.....	112
Section 3 - Mouvements écologistes et mouvement syndical : même combat?... 117	

1. Deux courants écologistes longtemps éloignés de l'économie	118
2. Un mouvement syndical ancré dans l'entreprise incompris des écologistes	124
2.1. Quand la Cfdt s'applique à dépasser conflit des logiques et logiques de cause.....	124
2.2. La Cgt réputée productiviste et pro-nucléaire ignorée du mouvement écologiste	128
Section 4 - Des journalistes écologistes en mal de reconnaissance.....	134
Section 5 - L'opinion publique pour la défense de son « pré carré »	138
Conclusion du chapitre.....	140
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	141
 PARTIE 3 – LES RESSORTS DE L'INTERVENTION SYNDICALE DANS LA GESTION	
ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES	143
CHAPITRE 5 – INTERVENIR OU NON DANS LA GESTION DES ENTREPRISES, UNE NECESSITE AU PLAN	
ENVIRONNEMENTAL FACE A L'ABSURDITE DE LA SOCIETE	144
Section 1 - Les ressorts de l'intervention syndicale pour l'environnement	146
1. La proposition d'alternatives à la société industrielle capitaliste pour préserver le cadre de vie des travailleurs des risques industriels à la Cfdt.....	146
1.1. Les incompatibilités entre la société industrielle capitaliste et le cadre de vie (1968 – 1971) 147	
1.2. Les conséquences néfastes de la course aux progrès (1974 – 1977)	149
1.3. Le manque de démocratie dans la politique énergétique (1975 – 1980).....	151
1.4. L'identification des responsables des catastrophes et pollutions à répétition (1977- 1978) 152	
1.5. Une orientation confortée par les écologistes et la CES (1977 - 1982)	154
1.6. Risques industriels et manque de coordination ou de contrôle (1984 – 1988)	155
1.7. Des enjeux multiples autour de l'environnement (1990).....	156
1.8. Le traitement partiel de l'environnement par les écologistes (1991).....	158
1.9. Les intérêts financiers du développement durable (2002)	158
Conclusion : les motivations de la Cfdt à l'action pour l'environnement	159
2. L'environnement enjeu de classe à la Cgt.....	159
2.1. Une réponse critique suite aux sollicitations des militants et des institutions (1970 - 1978) 160	
2.2. L'acceptation d'une intervention (1978)	163
2.3. L'environnement soumis aux lois de l'économie capitaliste, nouvel enjeu de classe (1981- 1982) 165	
2.4. Une absence de volonté politique du gouvernement à dénoncer (1981 -1996)	167
2.5. La stratégie d'évitement des directions d'entreprise dans la gestion environnementale démasquée par la Cgt (1982 – 2002).....	169
2.6. Les salariés et syndicats évincés du débat sur l'environnement.....	171
2.7. Une place pour la Cgt dans le système de management environnemental des entreprises (2002) 172	
2.8. Conclusion : les motivations de la Cgt à l'action pour l'environnement.....	173
Section 2 - L'expérience en matière économique : un tabou?	174
1. Intervention vs participation dans la gestion selon les organisations syndicales.....	176

1.1.	Hésitation ou certitude pour une acculturation à la gestion dès la création de la Cgt et la Cftc	176
1.2.	Contrôle ouvrier de la gestion de l'entreprise à plusieurs dimensions à la Cgt après 1914..	178
1.3.	Bataille de la comptabilité pour la Cgt et préparation à l'autogestion pour la Cftc à partir de 1945	179
1.3.1.	La réponse des organisations syndicales à l'incitation du gouvernement pour la création de formations comptables.....	181
1.3.2.	La bataille des idées de la Cgt.....	184
1.3.3.	A la Cftc, formation et CE outils d'émancipation.....	187
1.4.	Années 70 : une intervention facilitée par des experts-comptables d'un nouveau genre.....	194
1.4.1.	Le contre-pouvoir cédétiste à la gestion patronale, entre experts et militants.....	194
1.4.2.	La Cgt pour des contrepropositions industrielles.....	196
1.5.	Le « coup de fouet » des lois Auroux en 1982	200
2.	Les degrés d'intégration dans la gestion des entreprises au choix des confédérations	206
2.1.	Discuter de la gestion.....	206
2.2.	Dévoiler les profits cachés à la lecture des bilans	206
2.3.	Contrôler les actes de gestion des directions.....	209
2.4.	Contester les choix de gestion.....	210
2.4.1.	S'appuyer sur les salariés et l'opinion publique pour imposer une autre orientation économique	210
2.4.2.	Etre présents aux Conseil d'Administration et Comité d'entreprise pour donner une appréciation	210
2.4.3.	Apporter des revendications construites avec l'aide des arguments des experts	211
2.5.	Contrepropositions et propositions	213
2.5.1.	En situation de crise.....	213
2.5.2.	De manière systématique	214
2.5.3.	Pour une autre gestion plutôt qu'une meilleure gestion.....	215
2.6.	Cogestion ou autogestion.....	215
2.6.1.	Une cogestion sans discuter les règles.....	216
2.6.2.	Le partage du pouvoir dans des rapports sociaux dans l'entreprise transformée ou cogestion	216
2.6.3.	Une autogestion à définition variable.....	217
	Conclusion du chapitre.....	219
	CHAPITRE 6 UNE POIGNEE D'ACTEURS POUR UNE PRESENCE ETENDUE	221
	Section 1 - Une organisation intermittente confédérale pour l'environnement	221
1.	Un binôme entouré de groupes <i>ad hoc</i> à la Cfdt	221
2.	Si seulement la belle équipe de la Cgt des années 1980 avait pu durer.....	229
	Section 2 - L'intervention confédérale sur les lieux de pouvoir et de consultation	237
1.	Une intervention de la Cfdt sur les lieux de pouvoirs et de consultation rendue possible grâce à son expertise	238
1.1.	La communication des premières réflexions sur le cadre de vie entre presse, colloques et ouvrages collectifs (début des années 1970)	238

1.2. Une interaction avec des acteurs capables d'influer sur la politique gouvernementale (fin des années 1970 – années 1980).....	240
1.3. Une intervention dans de nouveaux lieux de débats sur l'environnement et le développement durable vers une unité d'action (années 1990)	245
1.4. Des lieux pour influencer l'élaboration des normes et de l'information environnementale (années 2000)	250
2. Quand la Cgt passe par l'échelon international pour accéder aux pouvoirs publics.....	252
2.1. Des lieux d'intervention guidés par les sollicitations (1970 – 1982)	252
2.2. Une intervention cégétiste en direction des pouvoirs législatifs et exécutifs dans sa lutte pour l'environnement (1982 – 1988).....	254
2.3. Une intervention cégétiste élargie au local et à l'international (1988 – 1990)	259
2.4. Vers de nouveaux lieux pour une action syndicale convergente (1992 - 1998).....	262
2.5. Une dynamique d'intervention enclenchée pour une portée internationale et au niveau des entreprises (1999 – 2002)	268
Conclusion du chapitre.....	274
CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE	274
 PARTIE 4 – L'INCITATION DES MILITANTS A INTERVENIR DANS LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES.....	277
CHAPITRE 7 – LE « PENSER GLOBAL, AGIR LOCAL » DES CONFEDERATIONS (1970 – 2002) OU LA CREATION D'UN CADRE FAVORABLE A L'ACTION DES MILITANTS DANS LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DE LEUR ENTREPRISE	278
Section 1 - La définition d'une politique syndicale face a une nouvelle problématique	278
1. Analyse globale et synthèse à la Cfdt pour une politique syndicale environnementale réaliste 279	
1.1. Le souhait de déterminer une politique syndicale pour le cadre de vie dès 1970.....	279
1.2. La priorité du traitement syndical de la pollution sur l'élaboration d'une politique syndicale pour l'environnement (1976 - 1986)	282
1.3. De la synthèse de l'expertise syndicale à l'élaboration d'une politique syndicale rendant « l'environnement vecteur principal d'un projet de société alternative » (1986 - 1992)	287
1.4. Une politique syndicale environnementale intégrée dans les actions syndicales pour le développement durable au risque de l'oubli (1992 – 2002)	294
2. L'inutilité d'une politique syndicale pour l'environnement à la Cgt.....	299
2.1. De réponses ponctuelles au souhait d'une politique confédérale pour l'environnement (1970 – 1982) 300	
2.2. De la difficulté à définir une politique confédérale malgré un travail de fond sur les problèmes liés à l'environnement (1982 – 1992).....	305
2.3. Environnement, développement durable et emplois, même combat (1996-2002).....	309
Section 2 - La constitution d'un cadre pour favoriser et faciliter la mise en mouvement des militants des CE et CHSCT dans les entreprises.....	316
1. Un programme d'incitation envers les militants plus ou moins dense à la Cfdt	317
1.1. Temps fort de sensibilisation des militants et réflexion collective (1970 - 1972)	317

1.2.	La diffusion de l'analyse syndicale des progrès technologiques et de leurs dégâts (1976 – 1986)	321
1.3.	Vers la constitution d'une cellule transverse pour accompagner les militants d'entreprise dans leur prise en charge des rapports du travail à la nature (1986-1992)	326
1.4.	Une mise en œuvre du programme d'actions en faveur des militants inachevée (1992-2002)	331
2.	Une démystification progressive de l'environnement dans le développement durable pour une action revendicative quotidienne des militants à la Cgt	339
2.1.	Faible sensibilisation des militants à la lutte pour l'environnement (1970 - 1982)	339
2.2.	Sensibilisation, assistance et formation pour rendre les adhérents « écologistes actifs » (1982 – 1992)	342
2.3.	Amener les militants à une action revendicative quotidienne pour le développement durable dans l'entreprise (1996- 2002)	353
3.	Synthèse des actions confédérales Cfdt et Cgt pour favoriser une action revendicative pour l'environnement dans les entreprises	358
3.1.	Sensibiliser à la dégradation de l'environnement dans et hors de l'entreprise	358
3.2.	Mutualiser les situations, apporter une expertise interne ou externe sur un dossier	359
3.3.	Proposer un argumentaire pour légitimer l'action environnementale	359
3.4.	Assister les structures locales face aux crises	360
3.5.	Former à l'environnement et aux risques	360
3.6.	Expliquer un cadre juridique propice à l'action pour l'environnement dans et hors de l'entreprise	361
	Conclusion du chapitre	363
	CHAPITRE 8 – POUR UN NOUVEAU DROIT A L'INTERVENTION SYNDICALE DANS LA GESTION DES ENTREPRISES	364
	Section 1 – Relecture de l'intervention syndicale dans la gestion au regard de l'environnement	364
1.	La gestion économique et les modalités d'intervention dans cette gestion	365
2.	L'intervention dans la gestion environnementale	366
2.1.	Information - consultation des IRP et contrôle de l'activité de l'entreprise en matière environnementale	367
2.2.	Proposition d'améliorations et alternatives	369
2.3.	Proposition pour une co-construction d'une information environnementale dans une gouvernance renouvelée	370
	Section 2 – Conclusion des acteurs : des acquis et des échecs dans l'action confédérale favorisant la prise en charge de l'environnement par les militants	373
1.	Une veille informationnelle en matière environnementale difficile sur le terrain des entreprises	373
2.	La prise en compte de la problématique par les instances dirigeantes confédérales	374
3.	La trop faible participation confédérale à la réflexion collective sur l'environnement	376
4.	Un droit à l'environnement en faveur des salariés inachevé	378
5.	La difficile coopération entre structures syndicales d'une même organisation syndicale	378

Conclusion du chapitre.....	379
CONCLUSION DE LA QUATRIEME PARTIE.....	379
CONCLUSION GENERALE.....	381
Section 1 - Synthèse de notre histoire syndicale	381
Section 2 - Apports de cette thèse	383
1. Remplir un objectif empirique.....	383
2. Remplir un objectif théorique	384
3. Remplir un objectif pratique.....	388
Section 3 - Limites à la recherche	390
Section 4 - Perspectives de recherche future.....	391
CONCLUSION.....	392
SOURCES	393
1. ARCHIVES SYNDICALES CONFEDERALES.....	394
1.1. Archives confédérales Cfdt.....	394
Dossier Environnement.....	394
Dossier Gestion	395
Dépouillement presse syndicale.....	399
1.2. Archives confédérales Cgt.....	403
Dossier Environnement.....	404
Dossier Gestion	406
Dépouillement presse syndicale.....	406
2. SOURCES ORALES.....	415
2.1. Cfdt.....	415
2.2. Cgt.....	416
2.3. Autres.....	416
3. BIBLIOGRAPHIE	416
4. FILMOGRAPHIE	422
ANNEXES.....	423
ANNEXE 1 - LES (16) MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT ENTRE 1971 ET 2002	424
ANNEXE 2 - ACTEURS CONFEDERAUX POUR L'ENVIRONNEMENT	425
ANNEXE 3 - METHODOLOGIE EMPIRIQUE DE L'ENTRETIEN DE RESPONSABLES SYNDICAUX	426
ANNEXE 4 - RETRANSCRIPTION PARTIELLE DES ENTRETIENS	427
ANNEXE 5 - PREROGATIVES ECONOMIQUES DES SYNDICATS RELATIVES AUX LOIS SUR LES COMITES D'ENTREPRISE DE 1945 – 1946 ET 1982	428
ANNEXE 6 - GENESE DU BILAN ECOLOGIQUE A LA CFDT (1990)	430
ANNEXE 7 – CHAPITRE 29 DE L'AGENDA 21 (SOMMET DE RIO 1992).....	436
ANNEXE 8 - PROPOSITION DE LA CGT POUR LE DECRET DU RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (2001)	

TABLE DES FIGURES.....	441
-------------------------------	------------

Résumé

La participation syndicale à la gestion environnementale des entreprises : entre responsabilité et utopie. Les cas de la Cgt et la Cfdt (1970-2002)

Cette thèse vise à éclairer à partir d'une étude longitudinale un double paradoxe entre syndicat, gestion et environnement. Nous reconstituons à partir d'archives syndicales le processus qui a permis aux syndicats et plus précisément aux confédérations d'acquérir une légitimité sur les problèmes environnementaux à partir des années 1970. En réponse aux absurdités de la société et du fait de leur responsabilité vis-à-vis des salariés qu'elles défendent, elles mettent en place des politiques syndicales environnementales qui bien qu'irrégulières permettent un appui à l'action des militants pour la préservation des emplois, des conditions de vie des salariés dans l'entreprise (santé, sécurité) et hors de l'entreprise. Leur expertise en partie éclipsée par le jeu des acteurs en force autour d'elles les autorise à être régulièrement force de proposition auprès des décideurs institutionnels notamment pour un cadre juridique propice au dialogue environnemental; elles participent ainsi à la construction du premier rapport de développement durable en 2001. Au-delà de la construction d'une histoire syndicale, cette thèse contribue à la définition du concept de participation à la gestion et à celui de la gestion environnementale (Richard, 2012).

Abstract

Union participation in the environmental management of companies : between responsibility and utopia. The CGT and CFDT position (1970 - 2002).

This thesis intends to highlight, thanks to a longitudinal study, a double paradox between union, management and environment. The process that has enabled unions and more precisely confederations to gain legitimacy about environmental issues since the 1970's was reconstructed based on trade-union archives. In reply to the absurdities of society and owing to the responsibility for the employees they defend, confederations set up union environmental policies. These policies, despite being irregular, are a support to activist actions to protect jobs, working conditions (health, safety) and personal life conditions of workers. Their expertise, partly outshined by other powerful actors, allows them to often be proactive with institutional decision-makers especially in order to have a legal framework favourable to a dialogue concerning the environment. That's how they participated in the creation of the first sustainable development report in 2001. Beyond the construction of a union history, this thesis contributes to the definition of the concept of participation in management and environmental management (Richard, 2012).

Mots Clés

Environnement, développement durable, gouvernance, syndicat, gestion environnementale, participation

Keywords

Environment, sustainable development, governance, trade union, environmental management, participation